



**HAL**  
open science

**Les agglomérations "secondaires" gallo-romaines dans le  
Massif Central: (cités des arvernes, vellaves, gabales,  
rutenes, cadurques et lémovices), 1er siècle avant J.-C. -  
Ve siècle après J.-C.**

Florian Baret

► **To cite this version:**

Florian Baret. Les agglomérations "secondaires" gallo-romaines dans le Massif Central: (cités des arvernes, vellaves, gabales, rutenes, cadurques et lémovices), 1er siècle avant J.-C. - Ve siècle après J.-C.. Histoire. Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 2015. Français. NNT: 2015CLF20003 . tel-01693774v2

**HAL Id: tel-01693774**

**<https://hal.science/tel-01693774v2>**

Submitted on 29 Mar 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**LES AGGLOMÉRATIONS « SECONDAIRES » GALLO-ROMAINES  
DANS LE MASSIF CENTRAL  
(CITÉS DES ARVERNES, VELLAVES, GABALES, RUTÈNES,  
CADURQUES ET LÉMOVICES)**

**Ier siècle avant J.-C. – Ve siècle après J.-C.**

**Tome 1 : Texte**

**Thèse**

pour obtenir le grade de

**DOCTEUR D'UNIVERSITÉ en ARCHÉOLOGIE**

Présentée et soutenue publiquement par

**Florian BARET**

le lundi 8 juin 2015

*Directeur de la thèse :*

**M. Frédéric TRÉMENT** Professeur d'Antiquités Nationales  
Université Blaise Pascal, CHEC - EA 1001

*Membres du jury :*

**M. Pierre GARMY** Conservateur du Patrimoine, HDR  
*Rapporteur* UMR CNRS 5140 – Archéologie des Sociétés Méditerranéennes

**M. Martial MONTEIL** Maître de Conférences HDR en Histoire de l'Art et Archéologie antique  
*Rapporteur* Université de Nantes, UMR CNRS 6566 – CReAAH

**M. Claude RAYNAUD** Directeur de Recherches CNRS  
*Président du jury* UMR CNRS 5140 – Archéologie des Sociétés Méditerranéennes

**M. Michel REDDÉ** Directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études  
UMR 8210 – ANHIMA

**M. Francis TASSAUX** Professeur d'Archéologie et d'Histoire romaine  
Université de Bordeaux, UMR CNRS 5607 – Ausonius



**Clermont Université**  
**Université Blaise Pascal – Clermont-Ferrand 2**

ÉCOLE DOCTORALE DES LETTRES,  
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES  
ED 370

CENTRE D'HISTOIRE  
« ESPACES ET CULTURES »  
CHEC – EA 1001

**LES AGGLOMÉRATIONS « SECONDAIRES » GALLO-ROMAINES  
DANS LE MASSIF CENTRAL  
(CITÉS DES ARVERNES, VELLAVES, GABALES, RUTÈNES,  
CADURQUES ET LÉMOVICES)**

**Ier siècle avant J.-C. – Ve siècle après J.-C.**

**Tome 1 : Texte**

**Thèse**

pour obtenir le grade de

**DOCTEUR D'UNIVERSITÉ en ARCHÉOLOGIE**

Présentée et soutenue publiquement par

**Florian BARET**

le lundi 8 juin 2015

*Directeur de la thèse :*

**M. Frédéric TRÉMENT** Professeur d'Antiquités Nationales  
Université Blaise Pascal, CHEC - EA 1001

*Membres du jury :*

**M. Pierre GARMY** Conservateur du Patrimoine, HDR  
*Rapporteur* UMR CNRS 5140 – Archéologie des Sociétés Méditerranéennes

**M. Martial MONTEIL** Maître de Conférences HDR en Histoire de l'Art et Archéologie antique  
*Rapporteur* Université de Nantes, UMR CNRS 6566 – CReAAH

**M. Claude RAYNAUD** Directeur de Recherches CNRS  
*Président du jury* UMR CNRS 5140 – Archéologie des Sociétés Méditerranéennes

**M. Michel REDDÉ** Directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études  
UMR 8210 – ANHIMA

**M. Francis TASSAUX** Professeur d'Archéologie et d'Histoire romaine  
Université de Bordeaux, UMR CNRS 5607 – Ausonius



*À mes parents,*

*À tous ceux qui m'ont soutenu*



« Un mot, pour tout dire, domine et illumine nos études : comprendre »

Marc Bloch (Jacques Sémelin, *Purifier et détruire : usages politiques des massacres et génocides*, Seuil, Paris, 2005 : 16)

« Le « sol » est le support de toute civilisation, un « capital » commun  
de plus en plus vulnérable »

Jean Pouquet, *Les sols et la géographie, Initiation géopédologique*, Sedes, Paris, 1966 : 9

« On est pressés par le besoin de résultats rapides,  
sans cesse dans la nécessité d'aller de l'avant,  
alors on s'attarde peu, on n'a pas le temps de gratter.  
On n'a ni le temps ni les moyens de faire de l'investigation »

Maxime Chattam, *Les Archanes du Chaos*, Pocket, Paris, 2006 : 430





## **Remerciements**

*Avant toute chose, je tiens à remercier mon directeur, Frédéric Trément, pour avoir accepté de diriger ce travail. Ce fut pour moi une riche collaboration scientifique et je le remercie du temps qu'il m'a accordé pour mener à bien cette thèse, et ce, dès la fin de mon master notamment pour l'obtention du contrat doctoral mais aussi pour toutes ses relectures et commentaires. Je le remercie également pour les différentes collaborations que nous avons eues, pour les échanges lors de l'encadrement des stages de prospection ou lors de l'organisation de colloques ainsi que dans le cadre des différents contrats dont j'ai pu bénéficier, par son entremise, au sein du laboratoire.*

*Je tiens à remercier MM. Pierre Garmy, Martial Monteil, Claude Raynaud, Michel Reddé et Francis Tassaux qui ont accepté de lire et de juger ce travail de recherche.*

*Je remercie chaleureusement Blaise Pichon, pour les nombreuses discussions autour d'un café, les sorties sur le terrain en Limousin, ses nombreux conseils et ses relectures. Je le remercie également pour son soutien tout au long de cette aventure. Ma gratitude va aussi Laurent Lamoine pour son soutien tout au long de ces années, à Martial Monteil pour ses conseils et les documents qu'il a accepté de me faire parvenir, à Philippe Bourdin, directeur du Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » au sein duquel j'ai pu mener à bien mes recherches, à Eric Lysøe, directeur de l'Ecole doctorale pour l'aide apportée durant ces années.*

*Cette thèse m'a permis de nombreuses rencontres sans lesquelles il aurait été difficile d'avancer. Je remercie notamment les personnels des différents SRA au sein desquels j'ai toujours été bien accueilli : R. Liabeuf, E. Lacoste, Y. Rialland, H. Breichner, L. Sevègnes, P. Planes, R. Gestreau, C. Soyer. Je remercie également, M. Fabioux, conservatrice régionale de l'archéologie du Limousin, qui a toujours soutenu mes travaux de terrain.*

*Je remercie aussi Johan Durand pour les échanges tant scientifiques qu'humains que nous avons eu durant les trois années de fouilles de l'agglomération antique de Vendreuvres-du-Poitou, sous sa direction, et je lui souhaite bon courage pour la fin de son aventure doctorale. Mes pérégrinations tant sur le terrain que dans les acarnes du SIG mon également permis de rencontrer différentes personnes que je souhaite remercier pour leur accompagnement, G. Gouyet, J. Chadeyron et I. Langlois.*

*Je remercie pareillement mes collègues du laboratoire : Thomas A., Florian G., Aurélie S., Lucie P., Oriane H., Simon B., Franck F., Marie D., Vincent S., Anne-Sophie M.*

*Il y a un ami de longue date, Maxime, que je dois vivement remercier car il n'a eu de cesse de m'accompagner sur le terrain, et n'a jamais reculé quand il s'agissait de prospecter en février dans le froid corrézien ou de dormir sous la tente au milieu de la rivière lors d'une campagne de prospection des berges de l'Allier en canoë ou encore de relire, de nombreuses fois, l'ensemble de cette œuvre. Je lui en serais toujours reconnaissant et lui souhaite bon courage dans cette aventure qui débute pour lui, quand elle s'achève pour moi.*

*Je tiens également à exprimer mes remerciements à Hélène, André et Amandine qui m'ont accompagné et encouragé dès les prémices de ce travail et durant les premières années. Je les remercie pour leur soutien sans faille durant toutes ces années et je ne les oublie pas.*

*Je ne peux qu'exprimer toute ma gratitude à Catherine, Clémence, Yaël, Printille qui m'ont rapidement accepté et encouragé dans les dernières années de cette thèse ainsi que tous les habitants de Guise, notamment pour la richesse et la diversité culturelle qu'ils m'ont apportée et qu'ils continuent de me donner. J'adresse une mention spéciale à Olivier qui m'a, non seulement, encouragé mais a surtout accepté de souffrir tout au long des nombreuses relectures que j'ai pu lui soumettre ainsi qu'à mes relecteurs de dernières minutes : Anne, Michel, Alain et Christian.*

*Je remercie tout particulièrement Gentiane qui a su m'accompagner et me soutenir sans faillir dans tous les instants, les plus joyeux comme les plus difficiles qui se sont présentés à moi durant les dernières années de cette thèse. Merci.*

*Tout ceci ne serait rien et n'aurait jamais vu le jour sans le soutien, sans pareil durant ces longues années qui ne paraissaient pas en finir, de ma famille. Merci à vous tous pour votre présence et votre soutien tout au long de ces années à travers les difficultés et les joies traversées. Merci à Agnès, Didier, et Alexis, sans vous rien n'aurait été possible. Merci à mes grands-parents, Nicole et Robert, Annie et Gilbert. Merci à toute ma famille pour son soutien.*



## **SOMMAIRE**

---



<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>RÉSUMÉ – MOTS-CLÉS .....</b>	<b>7</b>
<b>ABSTRACT - KEYWORDS .....</b>	<b>11</b>

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>15</b>
--------------------------	-----------

**PARTIE 1 :**

<b>CADRES DE L'ETUDE : HISTORIOGRAPHIE, MODÈLES ET DÉBATS .....</b>	<b>27</b>
---------------------------------------------------------------------	-----------

<b>CHAPITRE 1 : LA QUESTION DES AGGLOMÉRATIONS « SECONDAIRES » EN GAULE .....</b>	<b>29</b>
-----------------------------------------------------------------------------------	-----------

1.1. Naissance de la problématique en France .....	29
1.2. Les fondements de la recherche sur les agglomérations antiques .....	34
1.3. Les premiers corpus .....	53
1.4. 2002 : un tournant épistémologique ? .....	64
1.5. Nouveaux corpus et projets .....	79
1.6. 2012 : Dix après, l'année des synthèses ? .....	86
1.7. Conclusion du chapitre.....	96

<b>CHAPITRE 2 : LES AGGLOMÉRATIONS ANTIQUES DANS LE MASSIF CENTRAL : HISTORIOGRAPHIE DE LA QUESTION ET PRÉSENTATION DES CITÉS ÉTUDIÉES .....</b>	<b>99</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

2.1. La cité des Arvernes .....	101
2.2. La cité des Vellaves.....	111
2.3. La cité des Gabales.....	114
2.4. La cité des Rutènes.....	120
2.5. La cité des Cadurques .....	126
2.6. La cité des Lémovices .....	130
2.7. Conclusion du chapitre.....	136

**PARTIE 2**

<b>CONSTITUTION DU CORPUS.....</b>	<b>137</b>
------------------------------------	------------

<b>CHAPITRE 3 : OBJECTIFS, STRATÉGIES ET MÉTHODES .....</b>	<b>139</b>
-------------------------------------------------------------	------------

3.1. Constitution du corpus des agglomérations du Massif central.....	139
3.2. Des notices descriptives normalisées .....	142
3.3. Définir des descripteurs archéologiques pour homogénéiser la documentation archéologique .....	145
3.4. Développer une base de données .....	150
3.5. Un outil de comparaisons inter-régionales : les tableaux de synthèse .....	153
3.6. Envisager des retours sur le terrain .....	153
3.7. Conclusion du chapitre.....	157

CHAPITRE 4 : SOURCES ANTIQUES ET DONNÉES ARCHEOLOGIQUES : APPORT POUR LA CARACTÉRISATION DES AGGLOMÉRATIONS .....	159
4.1. Les données disponibles au début de l'enquête .....	159
4.2. L'acquisition de nouvelles données sur le terrain .....	172
4.3. Les couvertures photographiques de l'IGN .....	187
CHAPITRE 5 : ANALYSE CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION .....	189
5.1. L'analyse empirique par niveaux de fiabilité .....	189
5.2. L'analyse par les méthodes statistiques .....	191
5.3. Les sites retenus pour l'étude .....	232
<b>PARTIE 3</b>	
<b>TRAITEMENT ET ANALYSES DES DONNÉES.....</b>	<b>235</b>
CHAPITRE 6 : ANALYSES PAR DESCRIPTEUR.....	237
6.1. Caractéristiques dominantes des agglomérations du Massif central.....	237
6.2. Présentation des résultats par descripteur.....	239
6.3. Autres données .....	310
CHAPITRE 7 : ANALYSES STATISTIQUES.....	333
7.1. Classification des agglomérations du Massif central .....	333
7.2. Analyse avec IMP comme variable illustrative.....	337
7.3. Analyse avec MED comme variable illustrative.....	337
7.4. La CAH sur les descripteurs.....	338
7.5. Synthèse et proposition de hiérarchie.....	340
<b>PARTIE 4</b>	
<b>SYNTHÈSE : DE L'AGGLOMÉRATION À LA CITÉ .....</b>	<b>343</b>
CHAPITRE 8 : FORMES ET DYNAMIQUES DES AGGLOMÉRATIONS.....	345
8.1. Évolution chronologique de l'armature urbaine des cités du Massif central .....	345
8.2. La place des édifices monumentaux dans le territoire des cités.....	358
8.3. Quelles pratiques funéraires au sein des agglomérations ?.....	368
8.4. L'artisanat, quel rôle au sein des agglomérations ? .....	374
8.5. L'eau dans les agglomérations .....	384
8.6. Forme et morphologie des agglomérations .....	391
8.7. Relais routier ? .....	396
Perspectives.....	400

CHAPITRE 9 : AGGLOMÉRATIONS ET TERRITOIRES.....	403
9.1. Agglomérations et moyenne montagne.....	403
9.2. Relations avec les axes de communication.....	405
9.3. Localisation des agglomérations et limites de cité.....	413
9.4. Relations avec les chefs-lieux.....	415
9.5. La couverture du territoire des cités par les agglomérations.....	417
9.6. Agglomérations et habitats ruraux.....	420
9.7. Agglomérations et lieux de culte.....	424
9.8. Agglomérations et ressources naturelles.....	426
9.9. Retour sur les questions de terminologie : l'apport de la géographie.....	428
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>437</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>445</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>449</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>479</b>
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>487</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>491</b>





## **RÉSUMÉ – MOTS-CLÉS**

---



Parmi les formes d'organisation de l'habitat antique, il en est une qui est longtemps restée en retrait dans la recherche archéologique française. Les agglomérations antiques, qui correspondent à des formes très variées d'habitat groupé, suscitent un intérêt majeur depuis une vingtaine d'années.

L'étude historiographique, à l'échelle de la Gaule, fait ressortir un espace en marge des recherches, celui des cités du Massif central. Cette thèse propose donc d'étudier les agglomérations antiques des cités arverne, vellave, gabale, rutène, cadurque et lémovice entre le Ier s. av. J.-C. et le Ve s. ap. J.-C. Les objectifs sont multiples. Il a été nécessaire dans un premier temps d'établir un corpus de sites à partir de la bibliographie régionale. Celui-ci est composé de notices normalisées au sein desquelles l'ensemble des données actuellement disponibles a été présenté. Pour répondre aux questions d'organisation spatiale et de classification, les données bibliographiques recueillies, complétées par des opérations de terrain (prospections terrestres, aériennes, géophysiques, relevés topographiques), ont été synthétisées à partir d'une série de descripteurs archéologiques développés sur le modèle d'*Archaeomedes*. L'emploi de ces descripteurs a permis la mise en œuvre d'analyses statistiques multivariées afin de dépasser le simple classement par niveaux de fiabilité (sites rejetés, agglomérations hypothétiques, agglomérations avérées). C'est sur la base de la classification retenue après différents tests et sur la hiérarchie urbaine proposée que les analyses spatiales et morphologiques permettent de broser un tableau complet de l'armature urbaine des cités antiques du Massif central.

Les résultats obtenus ont permis d'exposer et de comprendre à la fois les relations entre les agglomérations et le milieu naturel mais aussi avec leur environnement archéologique par l'étude de leurs relations avec l'habitat rural, les chefs-lieux, les limites des cités, leur territoire théorique, les axes de communications terrestres et fluviaux. En changeant d'échelle, l'analyse interne des agglomérations permet d'appréhender à la fois leur morphologie générale mais aussi la place des édifices monumentaux au sein des agglomérations et au sein des cités, le rôle de l'artisanat, les aménagements hydrauliques, ... Pour l'analyse de l'armature urbaine, la thèse prend nécessairement en compte l'évolution chronologique des agglomérations à travers leur origine protohistorique, leur évolution durant l'Antiquité et leur devenir au début du Moyen Âge.

Pour mener à bien ce travail, il a été nécessaire de croiser les approches documentaires (bibliographie, opérations de terrains), de croiser les échelles d'analyse (du site au Massif central) et de comparer les résultats à ceux des régions voisines. Passées, les analyses statistiques, c'est à partir d'un SIG et d'une base de données que l'ensemble des synthèses a pu être mené.

Cette thèse constitue la première synthèse sur les agglomérations antiques des cités du Massif central. Les résultats mettent en avant l'importance des agglomérations dans le système de peuplement et des armatures urbaines variables entre les cités mais qui semblent structurées en partie par le relief et les axes de communications. Les fonctions présentes au sein des agglomérations, si elles sont variées et récurrentes, montrent des spécificités entre les cités mais aussi une hétérogénéité au sein de chacune d'elles. Enfin, l'analyse chronologique montre une réduction du nombre des agglomérations à partir du III<sup>e</sup> siècle mais pas leur disparition. De même, de nouvelles formes d'habitats groupés apparaissent à partir du IV<sup>e</sup> siècle attestant non pas une crise mais une évolution dans l'organisation urbaine des cités pour répondre à de nouveaux besoins.

**Mots-clés** : agglomération « secondaire » antique, *vicus*, habitat groupé, armature urbaine, Arvernes, Vellaves, Gabales, Rutènes, Cadurques, Lémovices, Massif central, Analyses des Correspondances Multiples, Classification Ascendante Hiérarchique, analyses spatiales, voies, théâtre, thermes, sanctuaires, aqueduc, Auvergne, Limousin, Aveyron, Lot.

**ABSTRACT - KEYWORDS**

---



Among the forms of organization one can observe in the ancient habitat, there is one particular structure that has been slightly ignored by French archeologists: the lesser urbanized settlements. However, in the last twenty years, small towns have attracted renewed interest.

A historiographical study of the Gaul territory highlighted a less studied group of population: the ancient peoples of the Massif Central. In this thesis we intend to have a closer look at such populations as the Arvernes, the Vellaves, the Gabales, the Rutenes, the Cadurques, and the Lemovices from 1<sup>st</sup> century B.C. - 5<sup>th</sup> century A.D.

We first established a corpus of sites starting with the study of the regional bibliography, which enabled us to create records for each area. We completed this first approach with several field operations such as ground, aerial, geophysical and topographical surveys. All those data were synthesized in a series of archaeological descriptors developed using the Archaeomedes model.

The use of such descriptors enabled us to develop some statistical analyses and go beyond the simple reliability factor (which allows the distinction between rejected sites, hypothetical and true urbanized clusters). On the basis of our tested and proven classification, keeping in mind the suggested urban hierarchy and with the help of our spatial and morphological analyses, we were able to obtain a more complete picture of the urban framework of the ancient cities of the Massif Central.

The data collected allowed us to better apprehend and understand the relation between such urban clusters and their natural environment, but also to place them in an archaeological context by studying the links between rural housing, the ancient administrative structure (chef-lieu), the city and territory limits, and the major communication routes (land and water). Through a multi-scale study of those population clusters, we were able to determine their general structure, to look at the role of local crafts and trade but also the place of major buildings, and waterworks. We took specific care to the chronological evolution in those small towns by looking at them from their protohistoric beginnings through Antiquity and until early medieval times.

While we cross-referenced all the different sources (bibliography and field surveys) and the analysis scales within the Massif Central, we also did a cross-comparison with other neighboring areas in order to validate such work. Besides the statistical data, we used the Geographic Information System and our database to reach our conclusions.



This thesis aims at uncovering the reality of those ancient population clusters present in the Massif Central. Our results showed clearly the importance of those in the settlement system, their different forms structured according to the local geography and major trade routes. The functions/positions available in small towns were varied and recurrent but also corresponded to specific trades within each structure while remaining homogeneous.

Through our chronological analysis we were able to point out a significant reduction in their numbers starting in the third century, though not their disappearing. In the 4<sup>th</sup> century new types of population clusters appeared, not as a response to an acute crisis, but more as a result of an evolution called on by new needs.

**Keywords** : small town, *vicus*, grouped housing, population cluster, urban infrastructure, secondary urban area, Arvernes, Vellaves, Gabales, Rutenes, Cadurques, Lemovices, Massif Central, Auvergne, Limousin, Aveyron, Lot, Multiple Correspondence Analysis (MCA), Hierarchical Ascendant Classification (HAC), spatial analysis, Roman roads, Roman theaters, Roman temples, Roman aqueducts.

## **INTRODUCTION**

---



**A**u cours des deux dernières décennies, les progrès de l'archéologie ont révélé la présence de nombreuses agglomérations dans le territoire des cités gallo-romaines, remettant en question l'idée que le phénomène urbain antique était limité aux seuls chefs-lieux. Le modèle, hérité de l'historiographie française du XIXe siècle, selon lequel le village est une création médiévale, doit ainsi être relativisé (Raynaud 2002). Il apparaît en effet que le phénomène urbain, en Gaule romaine, est beaucoup plus largement diffusé qu'on ne le pensait jusqu'alors. Toutefois, ce phénomène semble avoir pris des formes très variées suivant les moments et les régions : du simple village de paysans ou de mineurs à la ville avec sa parure urbaine complète.

Le qualificatif de « secondaire » utilisé pour distinguer ces agglomérations renvoie uniquement à leur statut juridique dans la mesure où, au sein de la *civitas*, celles-ci sont placées sous la tutelle du chef-lieu, indépendamment de leur importance et de leur rôle économique. De fait, dans certaines régions, des agglomérations dites « secondaires » peuvent prendre l'aspect de véritables villes, parfois plus grandes et mieux équipées que le chef-lieu lui-même. Quelquefois, des agglomérations « secondaires » deviennent des chefs-lieux comme Le Puy-en-Velay, Albi et Mende. Dans le cadre de ma thèse, j'ai fait le choix, explicité plus en détail dans les premiers chapitres, de m'affranchir du terme de « secondaire » qui me semble trop connoté et surtout inutile.

Depuis la définition donnée par Michel Mangin en 1986 selon laquelle les agglomérations « secondaires » se définissent comme « tout site archéologiquement attesté qui se situe entre la ferme ou la *villa* isolée et la capitale de cité, c'est-à-dire du village de paysans et de la station routière modeste à l'agglomération dont le paysage est très proche de celui de la ville chef-lieu de cité », de nouvelles études ont bien montré la diversité des sites (Mangin, Tassaux 1992 ; Bénard *et al.* 1994 ; Massy 1997 ; Bellet *et al.* 1999 ; Fiches 2002 ; Barral *et al.* 2012 ; Garmy 2012b ; Monteil 2012). L'un des enjeux actuels de la recherche archéologique est précisément de caractériser et de comprendre les interactions entre toutes

ces formes et leur rôle dans la structuration territoriale des cités. L'objectif parmi les plus importants est notamment de comprendre et d'appréhender les différents niveaux hiérarchiques inférieurs aux sites que l'on pourrait désigner comme « ville » tout en essayant de définir ce qui est ville<sup>1</sup> et ce qui ne l'est pas.

Cette thèse s'insère dans l'entreprise de renouvellement de la recherche, débutée depuis une dizaine d'années, à la fois nationalement mais aussi plus localement depuis 1996 à l'initiative de F. Trément. Cette impulsion a pris la forme en 2009 d'un programme de recherche, *Dyspater* – Dynamiques spatiales du développement des territoires dans le Massif central de la Protohistoire au Moyen Âge – financé pendant trois ans par la MSH de Clermont-Ferrand. C'est dans cette dynamique, à deux vitesses (études micro-régionales et synthèses à l'échelle du Massif central), que cette thèse a été pensée en raison de l'absence de recherches récentes sur les agglomérations antiques dans le Massif central (Trément 2002 : 215-217 ; Girardy-Caillat 2010). En effet, au regard des publications parues depuis le colloque de Bliesbruck, en 1994, différentes régions, notamment dans le Nord et le Sud de la France, ont proposé des corpus et des synthèses locales (Mangin, Jacquet, Jacob 1986 ; Mangin, Tassaux 1992 ; Petit, Mangin, Brunella 1994 ; Bénard *et al.* 1994 ; Massy 1997 ; Bellet *et al.* 1999 ; Fiches 2002 ; Garmy 2012b ; Monteil 2012 ; ...), mais le Massif central est resté à l'écart de cette dynamique. Ce travail s'insère dans un mouvement clermontois plus large portant sur la question des petites et moyennes villes, de manière diachronique et pluridisciplinaire comme le montrent les travaux des historiens médiévistes du CHEC (Fray 2006 ; Fray, Cornu, Fournier 2013 ; ...) mais aussi ceux des géographes du CERAMAC (Edouard 2001 ; ...). Cette dynamique universitaire clermontoise est visible à travers les différentes publications mais aussi à travers différents programmes de recherches, comme *AttracVil* – Attractivité des villes petites et moyennes – financé par la MSH de Clermont-Ferrand, d'associations individuelles (J.-L. Fray) à la Commission Internationale d'Histoire des Villes et l'organisation de manifestations scientifiques comme le colloque international « Routes et petites villes de l'Antiquité à l'Époque moderne », organisé en mars 2014 par le CHEC (C. Pérol et J.-L. Fray).

---

<sup>1</sup> En 2000, H. Galinié a proposé la définition suivante : « La ville est le lieu de concentration des activités, des actions humaines. Une ville est d'autant plus ville qu'elle concentre d'activités variées. Elle est le lieu d'action privilégié des hommes et des institutions. Dans une relation réciproque, les habitants modèlent la ville qui les modèle en retour. Les activités urbaines, au sens où elles se déroulent en ville, relèvent des domaines du politique et de l'économie » (Galinié 2000 : 20).

Le travail bibliographique sur la question des agglomérations initié lors du Master (2007-2009) a montré le retard des recherches sur ce thème dans le Massif central. En effet, on ne pouvait alors compter que sur la liste proposée en 1992 par M. Mangin et F. Tassaux. En 2005, lors d'une journée d'étude pour la programmation scientifique interrégionale dédiée à l'Antiquité, C. Girard-Caillat (2010) proposait une nouvelle liste, actualisée, pour l'Auvergne. Cet inventaire ne retenait que 4 agglomérations reconnues chez les Arvernes et 6 agglomérations probables. L'objectif de cette thèse est donc, en partie, de combler cette lacune. Le Massif central, de par son étendue et sa position géographique en Gaule, possède un fort potentiel archéologique comme l'atteste le développement actuel des recherches (Trément dir. 2011-2013). Occupé par de grandes cités issues de puissants peuples gaulois – les Lémovices, les Arvernes et leurs clients, les Vellaves, les Gabales, les Rutènes et les Cadurques – cet espace offre un potentiel archéologique largement sous-exploité. Si d'anciens travaux ont bien été menés ponctuellement, notamment au sein des synthèses proposées dans les différents volumes de la *Carte archéologique de la Gaule* ou la première étude de M. Mangin et F. Tassaux pour l'Aquitaine antique, ils datent et ont été plusieurs fois critiqués car ils s'appuient principalement sur des données anciennes des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, où l'interprétation des vestiges est discutable. De même, ils sont ancrés dans leur époque, dans des démarches et des réflexions qui ont depuis largement été renouvelées.

Aujourd'hui, de nouvelles données sont apparues avec le développement de l'archéologie programmée et préventive, même si cette dernière reste trop limitée aux grandes métropoles actuelles. L'essor croissant des prospections terrestres et aériennes, notamment au sein du programme *Dyspater* et de multiples travaux universitaires, permet de proposer une nouvelle lecture de plusieurs sites et de mieux les caractériser. Ces opérations ont permis de redécouvrir des agglomérations qui étaient oubliées ou encore mal connues comme Charbonnier-les-Mines (Dousteyssier 2007) ou le col de Ceysat (Trément 2003). Les prospections thématiques (Baret 2010a, 2010b, 2011, 2013, 2014) menées dans le cadre de la thèse renouvellent la documentation archéologique sur plusieurs autres sites.

L'espace considéré dans cette étude, tel qu'il vient d'être précédemment énoncé – le Massif central – doit se comprendre comme l'étendue des territoires de six cités antiques – Arvernes, Vellaves, Gabales, Rutènes, Cadurques, Lémovices. Ces six entités s'inscrivent entièrement dans une zone géographique que l'on dénomme aujourd'hui le Massif central, sans pour autant en couvrir l'intégralité. Si plusieurs études ont tenté de définir cet espace, notamment à travers l'historiographie de cette terminologie, et la réalité qu'elle recouvre

(Rieutort 2006), il faut bien admettre qu'il s'agit pour cette thèse d'un raccourci pour désigner l'étendue géographique étudiée. En effet, si la délimitation du Massif central a été définie dans le cadre d'un décret publié au *Journal Officiel*<sup>2</sup> (Fig. 1), il n'est pas utile de s'attarder ici sur les définitions qui peuvent en être données ni sur la pertinence réelle de cette dénomination. Le Massif central, dans son intégralité, regroupe plus de quatre mille communes avec une superficie de l'ordre de 80 000 km<sup>2</sup>, soit 14,5% du territoire français, et est voisin de la superficie de l'Autriche, du double de celle de la Suisse et du triple de celle de la Belgique. Le Massif central, en termes d'étendue, représente également 43% de la superficie des montagnes françaises dont l'altitude est supérieure à 600 m. Dans cette étude, c'est une superficie totale de 65 751 km<sup>2</sup>, soit 82,18% du Massif central<sup>3</sup>, qui a été prise en compte, ce qui justifie assez aisément l'utilisation des termes de Massif central pour désigner l'ensemble de la zone d'étude. Le choix, s'est, en effet, porté non pas sur l'intégralité du Massif central, mais sur les cités antiques qui sont entièrement situées dans cet espace. Les espaces non étudiés sont, quant à eux, occupés par des cités dont les territoires débordent largement en dehors du Massif central. Il s'agit de la zone d'étude au sein de laquelle le programme *Dyspater* a été défini (Trément dir. 2011-2013). Celle-ci s'imposait donc comme cadre géographique logique pour cette thèse. L'importante superficie de la zone d'étude cache de grandes disparités dans les surfaces relatives à chaque cité. En effet, les Arvernes et les Lémovices, deux importantes cités, en côtoient d'autres de taille importante mais inférieure (les Rutènes et les Cadurques) ainsi que des cités beaucoup plus réduites (les Gabales et les Vellaves). Cette variabilité, perçue dès le choix de la zone d'étude, pose plusieurs questions. On peut, en effet, s'interroger sur le rôle et la place des agglomérations au sein de l'organisation spatiale des cités de différentes tailles ou la fréquence de celles-ci dans des territoires très variés. Le point commun reste leur appartenance à une unité géographique bien identifiée au sein du territoire de la Gaule. En reprenant le découpage départemental, ces cités recouvrent l'ensemble des départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire, de l'Aveyron, du Lot, de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne auxquels s'ajoutent environ un tiers du département de l'Allier (ce dernier est partagé entre le territoire des cités des Bituriges Cubes à l'ouest, des Arvernes à l'est et des Éduens au nord), d'une grande majorité de la Lozère et du Tarn, le nord-est du Tarn-et-Garonne, la frange est de la Charente, l'extrême nord et la frange nord-est de la Dordogne et sud-ouest de la Loire (Fig. 1).

---

<sup>2</sup> Décret n°2004-69 du 16 janvier 2004 modifié par le décret 2006-249 du 4 mars 2006.

<sup>3</sup> Par ordre d'estimation : Arvernes : 18 459 km<sup>2</sup>, Lémovices : 18 314 km<sup>2</sup>, Rutènes : 12 929 km<sup>2</sup>, Cadurques : 7 701 km<sup>2</sup>, Gabales : 5 241 km<sup>2</sup>, Vellaves : 3 107 km<sup>2</sup>.

Le Massif central offre un intérêt particulier, qui dépasse sa définition législative et la réalité historique prise en compte pour la thèse, celui de la diversité des paysages qui le composent en raison d'une histoire géologique longue et complexe et d'une hydrographie très importante. La dénomination de Massif central, au sens géologique, apparaît dans la publication de la carte géologique éditée par Dufrénoy et de Beaumont en 1841 (Bouet, Fel 1983 : 16 ; Chenevoy *in* Debelmas 1974 : 162). Les auteurs reconnaissent alors, dans le centre-sud de la France, un vaste ensemble homogène issu de l'ancienne chaîne hercynienne (Fig.2). Ce noyau ancien est ensuite séparé du massif armoricain et du massif vosgien par de grandes plaines. Les formes et les paysages actuels sont issus d'une histoire géologique très ancienne (des granites datés de 600 millions d'années ont été observés en Auvergne et Limousin), plus encore que la chaîne hercynienne (300 millions d'années). Cet ensemble n'est bouleversé ensuite que lors de la surrection des Alpes il y a 50 millions d'années (Bouet, Fel, 1983 : 24) avant de laisser la place à l'érosion. L'adoucissement induit par celle-ci a, plus récemment, été, ponctuellement, coiffé par des éruptions volcaniques qui ont redonné du relief à la pénéplaine. Ces derniers correspondent à des plateaux basaltiques, résidus de coulées, mis en saillie par l'érosion des niveaux inférieurs moins résistants (comme à Corent). Les périodes froides du Quaternaire ont également bien marqué les hauts massifs volcaniques avec des glaciers qui ont façonné des vallées en auge et déposé des chaos de blocs (*ibid.* : 41-42).

Toutes ces évolutions géologiques ont conduit à la mise en place d'un réseau hydrographique commandé par la fracturation et la fissuration des roches (Fig. 2 ; Annexe I.1). Le villafranchien marque la surélévation du Massif central et le rajeunissement du réseau hydrographique atlantique (bassins versants de la Loire et de la Garonne). De plus, l'inclinaison vers l'ouest de la plateforme et l'apparition du rebord cévenol a déterminé un réseau hydrographique, plus jeune, vers la Méditerranée (bassin versant du Rhône ; Roques *in* Jung 1971 : 20). Le Massif central est caractérisé par des rivières aux débits médiocres, irréguliers, où la fonte des neiges ne joue qu'un rôle occasionnel. Les rares périodes de hautes eaux, les crues redoutées pour leur force et la rapidité de leur propagation, surtout en saison froide et au début de l'été, ne doivent pas faire illusion : les rivières du Massif sont pauvres en eau (Estienne 2000 : 42-43).

L'espace étudié est partagé en deux bassins versants : au nord et à l'est, le bassin versant de la Loire et pour les deux tiers sud-ouest, le bassin versant de la Garonne (Fig. 3). Le bassin versant de la Loire draine les eaux des deux tiers nord et est de la cité des Arvernes, la moitié nord de la cité des Lémovices et l'intégralité de la cité des Vellaves. La Loire possède



plusieurs affluents définissant chacun un secteur hydrographique : l'Allier, le Cher, la Besbre, la Vienne. Le bassin versant de la Garonne est le plus important de la zone d'étude. Il draine les eaux de la moitié sud de la cité des Lémovices, le sud-ouest de la cité des Arvernes, les deux tiers ouest de la cité des Gabales, et l'intégralité des cités des Rutènes et des Cadurques. Il est divisé en différentes régions définies par ses deux principaux affluents, la Charente, la Dordogne et par la Garonne elle-même suivant six secteurs hydrographiques (avec le Lot, le Tarn et à leurs affluents respectifs).

L'ensemble des facteurs géologiques, hydrographiques mais aussi climatologiques (Gachon 1946 ; Estienne 2000 ; Gamblin 2000 ; Briane, Aussibal 2007 ; Staron 1993 ; Veyret 2000) a façonné des paysages diversifiés qu'il est possible de diviser en trois grands types d'espace :

- des pays « coupés » (Derruau *in* Jung 1971 : 36) avec des incisions linéaires rapprochées donnant une topographie d'échines séparées par des ravins : Cévennes, bordures des horsts centraux ;
- des zones formées de croupes dominant des vallées peu encaissées sauf pour les plus grandes. Ce sont les espaces qualifiables de plateaux comme la montagne limousine ;
- de spacieuses alvéoles au sein des plateaux : Veinazès dans la Châtaigneraie cantalienne, alvéole de Luzy au pied du Morvan... (Derruau *in* Jung 1971 : 36).

Il faut ajouter à ces espaces, le bassin d'effondrement de la Limagne qui n'est pas intégrée dans le « Plateau central » (Derruau *in* Jung 1971 : 35).

Cette rapide remise en contexte géographique met en lumière l'un des intérêts de cette zone d'étude, la diversité des paysages offerte par un milieu contraignant de moyenne montagne – entre plaines, vallées, hauts plateaux et massifs de montagnes – au sein duquel les cités antiques ont dû s'organiser pour mettre à profit à la fois les contraintes mais aussi les richesses liées à une histoire géologique très mouvementée. Cet espace permet d'étudier comment ces cités, elles aussi très diverses, ont su s'approprier un espace géographique morcelé en de multiples paysages.

Pour répondre, entre autre, à ces différentes interrogations, le sujet de la thèse a été défini, à l'intérieur du programme *Dyspater*, pour répondre à trois grands axes de réflexions.

Le premier concerne la description archéologique des agglomérations retenues à travers un modèle de notice élaboré pour enregistrer l'ensemble des données disponibles de manière structurée et homogène. La présentation exhaustive des sites prend en compte la

chronologie des agglomérations (apparition, développement, devenir), l'ensemble des composantes archéologiques (habitats, édifices monumentaux, espaces funéraires, raccordement au réseau viaire, ...) mais aussi l'environnement archéologique proche et la géographie du site d'implantation. Les réflexions s'appuient sur la bibliographie (publications, rapports d'opérations) et sur de nouvelles données acquises par la mise en place, dans le cadre de la thèse, de prospections terrestres, de survols aériens et de prospections géophysiques sur une sélection d'agglomérations.

Ce corpus, dont on admet l'hétérogénéité inter-régionale mais aussi intra-régionale, constitue le socle du second axe de recherche, consacré à l'élaboration d'une grille de descripteurs, sur le modèle d'*Archaeomedes* (Van der Leeuw, Favory, Fiches 2003), permettant, certes, par une nécessaire simplification à travers les descripteurs établis, une homogénéisation des données disponibles afin de procéder à des analyses. L'objectif est double, trier les sites pour ne retenir que les agglomérations avérées ou hypothétiques et ensuite proposer une classification des sites retenus, de manière objective, sans oublier dans les réflexions finales, l'état actuel de la documentation. Les critères pris en compte recouvrent l'ensemble des faciès de l'habitat groupé : trame viaire, formes d'habitation, monuments publics, activités économiques, éléments funéraires. Les classifications issues de la mise en œuvre de l'appareil descriptif et de différentes analyses, statistiques multivariées et spatiales, permettent de proposer un état des lieux de la question des agglomérations antiques dans le Massif central et de faire ressortir de grandes tendances qui constituent les spécificités de l'armature et du phénomène urbain au sein des cités du Massif central. En effet, le choix de traiter une zone d'étude très grande permet de collecter suffisamment de données, même hétérogènes, afin de dégager des tendances lourdes à l'échelle des cités et à l'échelle du Massif central, ce que ne permet pas une étude focalisée sur les quelques sites les mieux documentés. Il paraît donc nécessaire, avant de recentrer le travail sur quelques sites, de comprendre l'organisation générale, de cerner l'ensemble des formes d'agglomération et leur place au sein des cités. C'est uniquement à la lumière de ces analyses que des études micro-régionales pourront ensuite être envisagées et justifiées par les résultats de cette thèse.

Le troisième axe de recherche consiste à analyser cette armature urbaine, de manière globale et selon différentes thématiques comme l'artisanat, les édifices monumentaux, l'organisation de l'espace et ses dynamiques à l'échelle des six cités. L'un des enjeux est de répondre à la question du maillage ou du réseau. Face à cette question, le chapitre 9 offre une réponse argumentée mettant en avant le choix d'utiliser l'expression « armature urbaine ». La cartographie des différentes classes permet d'étudier leur distribution géographique au sein

des cités et leurs relations avec le milieu : altitude, raccordement au réseau viaire, rôle dans le développement des territoires. La prise en compte de la chronologie, malgré les lacunes du corpus, permet de proposer un premier éclairage de l'origine, des rythmes de mise en place et de développement des agglomérations ainsi que leur évolution au haut Moyen Âge. La thèse, dans une dimension multiscale – de l'échelle du site à l'échelle du Massif central en passant par l'échelle des cités – met en œuvre une analyse comparée entre les cités et une étude globale. La prise en compte des différents marqueurs du développement étudiés au sein du laboratoire d'archéologie du CHEC, notamment dans le cadre du programme *Dyspater* – Réseaux routiers, *Villae* et habitat rural, Activités agro-pastorales, Centres de production de céramique, Activités minières, Sanctuaires, Architecture civile, militaire et religieuse, Témoignages de la présence des élites – a bien évidemment été nécessaire pour alimenter les réflexions et appréhender le rôle des agglomérations au sein des territoires (Trément dir. 2011-2013).

Ces trois principaux axes directeurs ont structuré l'ensemble du travail de thèse et les observations qui en découlent ont été, continuellement, confrontées aux résultats des recherches menées dans les autres régions françaises. Cela a permis de contrôler la cohérence des résultats obtenus, d'observer des similitudes dans les phénomènes urbains et dans les limites d'une telle entreprise (Garmy 2012b ; Monteil 2012).

Cette thèse sur les agglomérations des cités antiques du Massif central permet d'établir un nouveau tableau du développement des territoires, de leur organisation et de la mise en valeur d'un milieu de moyenne montagne. Le résultat de cette recherche est organisé en quatre parties. La première permet d'inscrire la thèse dans le contexte historiographique de la recherche nationale et régionale. La deuxième présente la constitution du corpus, l'acquisition des données et leur analyse critique. La troisième partie s'attache au traitement descriptif et à l'analyse statistique. Enfin, la dernière partie regroupe les synthèses thématiques et les analyses spatiales.

La première partie se compose de deux chapitres. Le premier est consacré à l'étude historiographique de la question des agglomérations antiques à l'échelle de la Gaule. Elle est présentée chronologiquement afin de mettre en évidence l'évolution des concepts et des réflexions menées, depuis les premières études, majoritairement anglo-saxonnes, jusqu'aux dernières publications en 2013. Le second chapitre s'attache à exposer le contexte historique et historiographique de la zone d'étude. Il est en effet important de montrer les spécificités de la recherche dans chaque cité puisque cela justifie l'état différentiel des dossiers

archéologiques. De même, le contexte historique et l'état des connaissances sur les six cités étudiées sont indispensables pour comprendre la place des agglomérations au sein de chacune des cités.

La seconde partie, centrée sur le corpus et l'acquisition des données, est composée de trois chapitres. Le premier recentre la focale sur la méthodologie développée pour répondre aux contraintes liées à cette recherche. Il expose les raisonnements qui ont été menés, notamment pour la constitution du corpus de départ et assoit les réflexions qui en découlent sur des fondations solides et clairement présentées. Le second chapitre expose l'ensemble des sources documentaires exploitées et leur apport respectif. Deux sources majeures sont développées : les sources antiques (textes des auteurs antiques et médiévaux, inscriptions, itinéraires anciens) et les sources archéologiques issues, soit de rapports d'opérations antérieures et de publications, soit des nouvelles prospections que j'ai mises en œuvre dans le cadre de la thèse. Le dernier chapitre vise à la constitution du corpus final, celui des sites retenus pour la suite de l'étude, à travers la comparaison des résultats issus de différentes méthodes de tri, qu'elles soient empiriques ou statistiques.

La troisième partie regroupe deux chapitres de présentation des données puis de classification. Le premier vise à travers l'outillage descriptif – présenté dans le chapitre 3 – à synthétiser les données collectées pour chaque modalité. La présentation est faite à l'échelle du Massif central mais aussi de chaque cité. Une comparaison des phénomènes observés entre les cités est systématiquement proposée. Ce chapitre de description organisée des agglomérations permet déjà de faire ressortir plusieurs observations. Dans le second chapitre une classification des agglomérations retenues est effectuée à partir de leur description archéologique. Le choix de la méthode employée s'appuie sur les différents tests et résultats présentés dans le chapitre 5. Il s'agit, ici, d'aller au-delà et de proposer une classification affinée, qui ne prend en compte que les sites sélectionnés, afin de servir de support aux analyses présentées dans la dernière partie.

La quatrième partie comporte deux chapitres. Dans un premier temps, les réflexions sont menées à l'échelle des agglomérations notamment à travers l'analyse de leur morphologie interne, des activités artisanales, de la place des agglomérations dans le paysage monumental des cités et de leur trajectoire chronologique. Dans le dernier chapitre, c'est sous l'angle spatial et à travers les relations entre les agglomérations et le milieu naturel, le raccordement aux réseaux de communications, l'organisation des espaces, les liens avec l'habitat rural, que l'analyse se développe pour s'achever sur une réflexion terminologique

autour des termes liés au réseau ou au maillage et ceux liés aux différentes formes de l'habitat groupé.

Le tome de texte ainsi constitué est complété d'un tome d'illustrations, d'un tome d'annexes qui regroupent les annexes liées aux différents chapitres, le corpus épigraphique, les fiches d'Unité de Prospection et les fiches de prospections aériennes. Le dernier tome, regroupe, par cité, l'ensemble des notices d'agglomération. Il est présenté sous la forme d'un fichier pdf (CD-ROM) afin d'en faciliter la consultation et débute par différents index thématiques (classement alphabétique par cité, par classe et par niveau hiérarchique) permettant de rechercher facilement les notices d'agglomération. Le choix de présenter le corpus en version numérique offre également la possibilité de garder une plus grande qualité pour les illustrations.

**PARTIE 1**

---

**CADRES DE L'ÉTUDE : HISTORIOGRAPHIE, MODÈLES ET DÉBATS**



## Chapitre 1 :

---

# LA QUESTION DES AGGLOMÉRATIONS « SECONDAIRES » EN GAULE

Loin d'être les pionniers sur cette thématique, les archéologues français commencent à s'intéresser aux agglomérations antiques, dites « secondaires », quelques années après les publications de leurs homologues anglais puis allemands (Fig. 4, 5 et 6).

Les premiers montrent un intérêt pour les « petites villes » à partir des années 1960 (Burnham *in* Petit, Mangin, Brunella 1994 : 227) et ont déjà publié en 1970 « The Small Towns of Roman Britain » dans le volume 1 de *Britannia*, sous la plume de Malcolm Todd. Il est suivi par John Wachter en 1974 avec une monographie de 460 pages, *The Towns of Roman Britain*. J. Wachter associé à Barry C. Burnham édite en 1990, en 388 pages, un ouvrage consacré uniquement aux “*Small Towns*” of Roman Britain à la suite de W. Rodwell et T. Rowley, qui en 1975 présentaient à Oxford une conférence sur *The “Small Towns” of Roman Britain* publiée la même année dans les *British Archaeological Reports* (numéro 15). Les seconds diffusaient dès 1977 (Petrikovits 1977) un article sur les *kleinstadt*.

En France, c'est à partir du colloque *Caesarodunum* de 1975, tenu à Tours, que naît la problématique des agglomérations « secondaires » gallo-romaines dans la communauté scientifique.

### 1.1. Naissance de la problématique en France

Au XIXe siècle, alors que l'archéologie de la Gaule romaine n'en est qu'à ses prémices, seuls les textes fournissent la matière nécessaire à l'histoire des villes et des villages. Le silence des sources antiques sur les agglomérations « secondaires » – seules quelques-unes d'entre elles sont parfois mentionnées, notamment dans les itinéraires – permettait aux savants de dater l'apparition du phénomène de l'habitat groupé – de village – au Moyen Âge. Ainsi Numa Denis Fustel de Coulanges a écrit en 1875 : « Le village ne fut jamais dans l'antiquité romaine un groupement officiel et légal [...]. Au lieu que le domaine



fasse partie de la commune rurale comme de nos jours, c'est le village qui fait partie du domaine et lui est subordonné ». Cette citation sert de point d'appui à Albert Grenier (1934 : 884-885) dans sa présentation du « Domaine gallo-romain ». L'auteur, qui pourrait bien être le premier à utiliser le terme *agglomération*, au sens de hameau, cherche à montrer que, sauf en Narbonnaise où semble exister des structures qui « ressemblât à nos villages agricoles modernes », l'organisation de l'exploitation agricole ne se fait pas par la « commune » mais par le « domaine ». A. Grenier propose une définition des « hameaux ». Ces derniers « sont des agglomérations fort lâches et assez vastes, groupant généralement autour d'un petit temple, un nombre restreint de très modestes exploitations agricoles ; les habitations, entourées le plus souvent de leurs champs, conservent dans leur pauvreté les traditions anciennes de l'époque celtique ». Il oppose ce type d'organisation aux « villas » qui sont situées « sur des terrains meilleurs » et qui montrent « le progrès de la civilisation romaine dans les campagnes de Gaule ». A. Grenier distingue donc dans le territoire des cités, les *villae* et les hameaux qu'il définit comme des agglomérations agricoles. L'auteur consacre un précédent chapitre aux « Vici. Bourgades et villages ». Il rappelle que le droit romain définit le *municipium* « comme un groupement dont les habitants sont citoyens romains et s'administrent eux-mêmes de façon indépendante » au contraire du *vicus* qui ne possède aucun statut et ne serait qu'un « groupement fortuit » (*ibid.* : 695). Cependant, l'utilisation dans la dénomination des *vicus* des termes de *forum* (ou *magus* son équivalent celtique) et de *conciliabulum* indiquerait, pour l'auteur, des spécificités de certains d'entre eux (notamment pour les « rendez-vous commerciaux ») et « à ce titre, de quelques privilèges particuliers ». Il poursuit en proposant une définition du *vicus*. Selon lui, « le terme très général de *vicus* ne comporte aucune indication touchant l'importance ou le caractère propre du groupement qu'il désigne ; il y a de grands et de petits *vici* ; une ville qui n'est pas colonie n'est elle-même qu'un *vicus* ». Cette terminologie, vague, peut également désigner un « quartier, une rue, un faubourg » de la ville, entendue par A. Grenier comme la colonie, qui lui sert de point de comparaison. Il classe comme *vicus* les « bourgades au bord d'une route, un village dans la campagne, un hameau même ». S'il devait y avoir une hiérarchie de l'organisation des territoires, seul l'*aedificium* (la demeure isolée) serait pour l'auteur au-dessous du *vicus*. Après cette définition, A. Grenier étudie le phénomène. Il met en avant la difficulté d'essayer d'en faire la liste car malgré les indications fournies par les monnaies du haut Moyen Âge, « bien des identifications restent des plus douteuses » (*ibid.* : 696). De même, l'auteur montre que les exemples connus attestent de situations variées en ce qui concerne leur origine protohistorique. Après la présentation de trois exemples (Soulosse dans les Vosges, Alésia,

Mauves dans la Loire-Inférieure), A. Grenier s'attarde sur un cas particulier de *vicus*, celui des « Villes d'eaux » qui sont liées à des pèlerinages « guérisseurs » et associent lieu de culte et thermes (*ibid.* : 716-718). Les *vicus* les plus nombreux restent cependant les « bourgades routières » qui sont généralement constituées d'un temple et parfois d'un théâtre. La population présente est composée de commerçants et de petits artisans (*ibid.* : 179). A. Grenier note l'absence d'agriculteurs en s'appuyant notamment sur les plans des habitations connues, qu'il décrit comme des « cases étroites avec façade sur la grande route, boutiques ou ateliers de petits artisans » (*ibid.* : 723). Il conclut son chapitre en rappelant que les « villes et bourgades sont donc les centres religieux et commerçants de la cité [...] ces agglomérations se sont développées et, sans doute, multipliées, se rapprochant des routes et des rivières et tirant profit de la prospérité générale créée par la paix romaine » (*ibid.* : 725).

Le manuel d'Albert Grenier représente l'une des toutes premières publications offrant une synthèse sur la question des agglomérations antiques et fournit une base de réflexion intéressante. Il est facile de constater qu'en l'absence d'une définition offerte par le droit romain, le *vicus*, pour reprendre le terme ici employé, ne se définit qu'en négatif de ce qu'il n'est pas. Il n'est pas le *municipium*, la colonie ou le chef-lieu, il n'est pas la *villa* ou la ferme isolée. De plus, caractéristique épistémologique, la place du *vicus* au sein de la cité est rejetée en second rôle bien loin derrière les *villae*. Sans remettre ici en question le rôle politique, économique, artisanal et agricole de la *villa*, les recherches actuelles montrent bien que cette articulation n'est pas aussi simple et qu'en dehors des très grands domaines luxueux, installés non loin du chef-lieu, lors de l'association géographique d'agglomérations et de *villae*, les chronologies suffisamment bien connues montrent qu'il est plus fréquent que l'agglomération s'installe avant la *villa* (Monteil 2012 : 280-281).

Il faut ensuite attendre 41 ans pour que soit organisé le premier colloque qui donne naissance en France à la problématique des agglomérations « secondaires ». Ce colloque, *Le Vicus gallo-romain*, a lieu à Tours et est publié une première fois en 1976 dans la collection *Caesarodunum* puis réédité en 1986. Sur la première page de la réédition, R. Chevalier mentionne qu'il s'agit « d'un des colloques les plus originaux de *Caesarodunum* ». Il est intéressant de noter que seul le terme de *vicus* est employé alors que 5 ans auparavant, les chercheurs anglais optaient pour la terminologie de « *small town* ». Il ne faut cependant pas s'y tromper, si l'acception utilisée est *vicus*, entendue comme « village, bourg » tel que le

définit R. Chevalier dès la page 2<sup>4</sup>, il apparaît que ce choix n'est pas totalement neutre ni évident, puisque dans l'article d'E. Wightman sur *Le vicus dans le contexte de l'administration et de la société gallo-romaine : quelques réflexions*, l'auteur précise que selon elle, « pour les Romains, *vicus stricto sensu* ne signifiait pas, n'importe quelle agglomération, mais une localité qui avait non seulement une certaine grandeur mais, fait plus important, une certaine place et une fonction dans le système administratif : le *vicus* avait un degré d'autonomie » (Wightman 1986 : 60). Malgré tout, l'auteur concède que les Romains pouvaient utiliser le terme de *vicus* dans un sens moins précis et enchaîne sur la difficulté de décider si telle ou telle agglomération est un *vicus* dans le cas d'une utilisation *stricto sensu* du terme. Cependant, en cas d'une utilisation du terme de *vicus* au sens large, l'auteur met en avant le risque de perdre les distinctions qui « étaient importantes dans le cadre du monde romain ». Il faut comprendre que l'emploi du terme *vicus* s'explique par les sources utilisées pour en dresser la liste : les *oppida*, *vici* et *aedificia* de César, les Itinéraires, les textes de Sidoine Apollinaire et de Grégoire de Tours, les vies de Saints, les chartes du Moyen Âge, l'épigraphie qui mentionne des *vici* ou des *vicani* et la toponymie avec les communes et lieux-dits dont les noms commencent par *Vic-*. L'estimation du nombre de ces sites est calculée à partir de la proposition de C. Jullian (*Histoire de la Gaule*) pour qui, chaque cité était entourée d'une couronne d'une dizaine de bourgades équivalentes à des chefs-lieux de cantons. Enfin, R. Chevalier espère que les données archéologiques à venir « permettront de conforter la typologie proposée par A. Grenier ».

Afin de développer le propos et d'illustrer archéologiquement la réflexion, une étude sur la Belgique actuelle est proposée par R.-P. A. Wankenne. Il faut cependant noter que l'auteur cherche les *vici* mais intègre en leur sein les chefs-lieux de cités car pour lui, « les plus importants y font office de chefs-lieux » (Wankenne 1986 : 32). Il développe ensuite l'exemple de Tongres puis mentionne quelques autres sites : Tournai, Namur, Arlon, ...

Ces quelques rappels issus de différentes communications montrent la difficulté de définir et de dénommer cette réalité aux multiples facettes et les débats qui sont engagés dès le début des recherches. La mémoire collective retient de ce colloque principalement l'idée que tout est *vicus* sauf les *conciliabula*. Ces derniers trouvent, entre autre, leur existence dans l'article de G.-Ch. Picard qui défend l'existence des *conciliabula* suite à un article de J.-M. Desbordes paru en mars 1975 dans lequel celui-ci réfute l'existence d'édifices publics

---

<sup>4</sup> R. Chevalier (1986 : 2) s'appuie sur la définition donnée par Festus selon laquelle « certains *vici* ont une *respublica*, c'est-à-dire une administration propre, d'autres non et cependant on y tient des marchés » et sur Isidore qui préciserait qu'« un *vicus* a des voies, mais pas de murs ».

isolés dans les campagnes. Ainsi, G.-Ch. Picard rappelle que « comme nous l'avons dit plus haut, le terme de *vicus* peut s'appliquer à toutes sortes de catégories d'agglomérations, allant de la capitale même de la cité à un hameau ou même à un simple quartier de ville. Tout groupement ayant une administration autonome à l'intérieur d'une *civitas*, et une base territoriale, pouvait en somme porter ce nom ». Pour lui, le *vicus* est situé sur une route, possède un noyau dispersé, une activité industrielle et une genèse progressive alors que le *conciliabulum* est situé en dehors des routes, dans une vallée boisée, de forme concentrée, avec une activité agricole et résultant d'un acte public unique (Picard 1986 : 48). Cette définition du *vicus* trouve un écho dans l'article déjà mentionné de E. Wightman (1986 : 61) qui qualifie les agglomérations « où figuraient largement les industries – production de fer, du sel, ... » de *vici* en raison de leur situation sur les routes, « surtout à un croisement de routes ou d'une route et d'un fleuve ». De même, D. Jalmain (1986 : 73) distingue dans son étude des *Vici de la région parisienne* différents cas de figure pour le *vicus* : le village qui vit de la terre, le chef-lieu et le centre culturel et religieux (avec parfois un lieu de foire).

Dans la conclusion, P. Le Roux définit le *vicus*, auquel il donne une valeur juridique comme les termes de *colonia* et de *municipium*, comme « toute communauté destinée à regrouper administrativement les populations rurales ». Le *vicus* serait alors « pérégrin » et « dépendant ». De fait, l'auteur demande de ne plus employer les termes de *vicus* routier puisqu'une dénomination précise existe, celle de *mansio* et de *mutatio* sans que, dans un cas comme dans l'autre, il s'agisse systématiquement de *vicus* puisque pour J.-Y. Eveillard (1986 : 212) il peut s'agir d'édifices privés et seuls les plus étendus peuvent prétendre au statut de *vicus*.

Cette étude montre les difficultés à dénommer une réalité complexe qui présente différentes formes, dont certaines auraient une dénomination particulière : *mansio*, *mutatio*. Le *vicus*, l'agglomération, se définit comme ce qu'il n'est pas, tout en précisant ce qu'il peut être : le *vicus* peut être un chef-lieu mais n'est pas un *conciliabulum* (mais qu'est-ce qu'un *conciliabulum* ?). De plus, le *vicus* avait-il une réalité juridique, administrative ? Un sanctuaire rural est-il un *vicus* ? Autant de questions auxquelles les auteurs tentent d'apporter une réponse. Celle qui semble transcender l'intégralité des Actes du colloque est l'idée qu'un *vicus* peut être une catégorie précise d'agglomération mais aussi que le terme peut être utilisé pour désigner plus généralement tout groupement, plus ou moins lâche, du chef-lieu de cité au hameau agricole. Malgré l'absence, de données archéologiques suffisantes, mise en avant par différents auteurs, celles disponibles tendent à mettre à mal les propositions théoriques fondées uniquement sur l'analyse d'un ou deux termes latins, issus d'un ou deux textes

anciens, et donc la difficulté d'appliquer un terme précis dans une définition qui ne s'applique pas à la réalité archéologique.

## **1.2. Les fondements de la recherche sur les agglomérations antiques**

### **1.2.1. Les premières réflexions**

C'est dans ce contexte de réflexions naissantes sur les petites villes et plus largement sur l'urbain qu'est publiée en 1980, en 5 volumes, une *Histoire de la France urbaine*, sous la direction de Georges Duby. Cette série vient en complément d'un premier projet consacré à la France rurale. Le premier volume, dédié à la ville antique, réunit quatre chercheurs (P.-A. Février, M. Fixot, C. Goudineau, V. Kruta) avec l'objectif de faire une synthèse sur la ville antique « des origines au IXe siècle ». Dans sa préface, G. Duby (1980 : 17) présente les *vici* comme des « bourgades satellites de la *civitas* » qui sont les lieux d'expression des « nobles de seconde zone s'appliquant à copier les comportements du chef-lieu ». C. Goudineau, chargé de présenter les sources et problèmes, pose la question de la définition de la ville en s'appuyant sur Pausanias qui ne saurait accorder le titre de ville à une agglomération « qui ne possède ni édifices administratifs, ni gymnases, ni théâtres, ni places publiques, ni fontaines alimentées en eau courante » (*ibid.* : 66). Si l'auteur ne souhaite pas proposer sa définition, laissant au lecteur ce travail, il met cependant en avant l'idée que la ville « est le siège de l'autorité par rapport à un terroir étendu pouvant comprendre d'autres agglomérations » (*ibid.* : 67). Dans la première partie, consacrée au réseau urbain, C. Goudineau nous apprend que la Narbonnaise était divisée en différentes cités qui pouvaient être constituées de « circonscriptions territoriales plus petites, avec des agglomérations secondaires à leur tête (*pagi, vici*) » (*ibid.* : 94). Ce chapitre marque l'apparition de la terminologie d'« agglomération secondaire ». Dans les pages qui suivent, P.-A. Février signale pour le Midi de la Gaule, qu'« un réseau assez dense de villes secondaires existait dès le Ier siècle et persista » (*ibid.* : 101). Si le terme de secondaire est toujours présent, celui de ville semble être ici le synonyme d'agglomération et l'auteur ne présente pas de distinction entre les deux mots. L'expression de « ville secondaire » est encore reprise par le même auteur page 103 alors qu'il utilise, indistinctement, celle d'agglomération secondaire à la page 104. La décomposition des cités en *vici* et *pagi* est reprise par P.-A. Février (*ibid.* : 106) avant de préciser que certaines agglomérations sont « très proches par [leur] paysage d'une ville chef-lieu de cité ». Après avoir étudié l'évolution du réseau urbain au début du Moyen Âge, les auteurs s'interrogent sur l'existence de villes protohistoriques à travers l'étude de plusieurs

*oppida* puis s'attachent à présenter une synthèse sur le paysage urbain à travers les principaux monuments constituant les chefs-lieux de cités. L'ouvrage se poursuit par l'étude des évolutions que subissent les villes jusqu'au IXe siècle notamment suite au phénomène de christianisation, après un travail sur la population des villes, sa stratification et l'action des notables. En guise de conclusion, il est intéressant de relever deux définitions données dans le glossaire en fin d'ouvrage (*ibid.* : 572, 575) : « *pagus* : subdivision territoriale d'une *civitas* ou centre qui se trouve à la tête de cette subdivision ; *vicus* : soit subdivision territoriale de la cité, soit agglomération secondaire ». Ces définitions ne clarifient cependant pas la situation mais entérinent l'expression d'agglomération secondaire et son équivalence avec le terme de *vicus*.

Peu de temps après la publication de cet ouvrage, un colloque organisé les 16 et 17 mai 1980 à Aix-en-Provence et publié en 1982 sous la direction de P.-A. Février et P. Leveau, s'attache à étudier ensemble les villes et les campagnes. Dès l'introduction, les organisateurs mettent en avant l'importance de l'analyse des relations entre les villes et les *villae* au sein d'un territoire. Le terme de ville étant entendu au sens de chef-lieu, le territoire correspond donc à la cité et implique, pour les deux auteurs, de débiter l'étude des cités par leur structure urbaine et donc d'être « plus attentif à l'habitat groupé – villes chefs-lieux de cité et agglomérations secondaires – qu'à l'habitat dispersé ou intercalaire et à son rôle structurant » (Février, Leveau 1982 : 13). Dès les premières lignes, les auteurs introduisent une nouvelle expression celle « d'habitat groupé » englobant agglomération secondaire et chef-lieu en opposition à l'habitat dispersé. Les *vici* et *conciliabula* sont considérés, par J.-P. Bost (1982 : 66) comme des « relais de la ville » au service de « l'acculturation » par leur équipement monumental.

L'importance du lien entre ville et campagne est mise en exergue par un article de P. Leveau publié dans la revue des *Annales*, en 1983. L'auteur montre que la relation entre ville et campagne est active et loin des poncifs évolutionnistes de l'urbain signifiant progrès humain et du rural synonyme de régression (Leveau 1983 : 920-921). Il évacue également la question de la centuriation qui n'est pas selon lui systématique autour d'une ville. Si les premières discussions de l'auteur semblent principalement s'appliquer aux villes chefs-lieux, un paragraphe est consacré à la question de la permanence du village, caractéristique de la période protohistorique. P. Leveau commence par expliquer pourquoi, suite à Fustel de Coulanges, le village « ne compte pas » à l'époque romaine en montrant bien qu'il ne faut pas

confondre « réalité juridique » et « réalité matérielle ». Pour lui, « sur le territoire des cités, il a existé des habitats agglomérés de paysans ayant des fonctions économiques » (*ibid.* : 928). L'auteur évacue également l'idée selon laquelle, pour Rome, toute agglomération doit être urbaine, c'est-à-dire dotée d'institutions en lien avec les représentants de l'empereur (*ibid.* : 929). P. Leveau réaffirme alors qu'« il n'est pas nécessaire qu'une agglomération ait les institutions juridiques romaines pour qu'elle soit une ville ». De plus, il met en évidence que l'évergétisme n'est pas spécifiquement urbain mais que cette pratique a également touchée les agglomérations dites « rurales ». Enfin, il reprend une affirmation de J.-L. Fiches, pour qui, parlant du territoire de Nîmes, « il demeure un habitat groupé qui ne joue pas simplement le rôle de réservoir de main-d'œuvre pour l'exploitation domaniale » (*ibid.* : 931).

En 1986, J. Marquaire soutient à l'université de Bordeaux un DEA intitulé *Qu'est-ce que le vicus dans l'Antiquité romaine ?* Après avoir réalisé l'étymologie du mot *vicus* (Marquaire 1986 : 23), l'auteur recherche les définitions dans les textes antiques (195 sources) et en fait ressortir trois : immeuble de rapport (3,08% des occurrences), quartier d'une ville (11,28% et 23,5% pour désigner une rue), type d'agglomération rurale (37,44%) (*ibid.* : 23-29). Dans le développement du cas de l'agglomération rurale, l'auteur précise que le *vicus* « a très rarement une fonction agricole, ceci étant réservé à la *villa*, et même dans le cas inverse, cet aspect n'est jamais dominant » (*ibid.* : 29). De plus, l'agglomération rurale serait le lieu d'écoulement des produits des *villae* qui exploitent « l'*ager vici* » (*ibid.* : 31). L'auteur finit par affirmer que le *vicus* est le centre d'un *territorium* qui s'étend autour de lui (*ibid.* : 32). De fait, les *vici* sont dotés de *magistri*, au nombre de deux pour J. Marquaire (*ibid.* : 33). Il étudie ensuite la morphologie et certaines fonctions, mettant en évidence l'existence de *vici* routiers qui se développent sous la forme d'un village-rue de part et d'autre d'une voie (*ibid.* : 35). Il illustre son propos par des exemples issus de la cité des Lémovices (Blond, Ussel, Rancon, Chassenon). Un second type de *vici* routiers est défini par l'auteur, ceux installés au carrefour de plusieurs axes routiers (*ibid.* : 36). Il note, à propos des ces derniers, leur perdurance au contraire du modèle précédent. Le dernier modèle présenté correspond à une installation à un point de rupture de charge (*ibid.* : 37). La reprise des textes permet à J. Marquaire de mettre en avant l'unanimité des auteurs antiques pour faire des *vici* des lieux de marchés et de foires mais aussi de stockage. Cette fonction de marché rural est parfois appuyée dans le nom du lieu avec la terminaison gauloise de *-magos* (*ibid.* : 40).

### 1.2.2. L'atlas de Franche-Comté et la définition d' « agglomération secondaire »

Premier véritable atlas régional, la publication de M. Mangin, B. Jacquet et J.-P. Jacob, sur la Franche-Comté romaine en 1986, représente aussi un des principaux fondements de la problématique (Fig. 7). En effet, les pages d'introduction présentent la définition des agglomérations « secondaires » encore utilisées aujourd'hui. Dès l'avant-propos, M. Mangin replace ce dossier dans son contexte et ses lacunes. Il s'agit pour l'auteur d'avoir le « courage » de proposer des bilans partiels et un corpus d'« habitats groupés » du territoire d'une cité sans qu'il soit dans le même temps possible de fournir une synthèse sur le chef-lieu et sur l'habitat rural. Sa volonté est de mettre à disposition un corpus, élément encore trop rare pour la Gaule romaine, et ainsi de rattraper le retard pris sur les voisins Suisse, Allemand ou Anglais. Il veut fournir des éléments de comparaison et mettre fin à des « généralisations abusives » (Mangin, Jacquet, Jacob 1986 : 13). Sans entrer dans le détail des notices, M. Mangin précise que chacune d'elles a été réalisée par le « spécialiste » du site considéré en suivant le modèle proposé par le CICA (défini à Milan en 1970) offrant ainsi des présentations homogènes.

Dès la première page, M. Mangin introduit ou réintroduit les termes d' « habitats groupés » (catégorie de sites duquel il exclut les chefs-lieux de cités au contraire de P.-A. Février et P. Leveau en 1982) et de « groupements habités ».

M. Mangin et B. Jacquet débutent l'introduction par la définition de la ville dans l'Antiquité. Ils rappellent que pour l'antiquité gréco-romaine, *polis*, *urbs*, *municipium*, *colonia* et *civitas*, s'ils sont traduits en français sous le terme générique de ville, correspondent à des réalités juridiques précises (*ibid.* : 17). Ils mentionnent, de même, qu'avant ou après Auguste, un peuple, une cité, n'a qu'une seule capitale et donc qu'une seule ville au sens de *metropolis* (capitale) avec plusieurs *kômé* (bourg) qui peuvent être répartis sur le territoire. La définition de la ville de la période des cités grecques ne peut plus, pour les auteurs, s'appliquer à la ville du Haut-Empire, puisqu'elles ne peuvent bénéficier d'institutions politiques autonomes, d'un statut de citoyen indépendant car les capitales sont sous l'autorité centrale de Rome (*id.*). Si la ville antique se définit comme le lieu de l'exercice politique et administratif, ce terme ne peut alors s'appliquer qu'aux capitales de cités. Cependant, M. Mangin et B. Jacquet rappellent que pour le géographe moderne, la fonction politique n'est pas le seul élément pris en compte pour la définition de la ville. Ceci étant dit, les auteurs, évacuent dans un second temps les « villes » de leur étude pour se consacrer aux « groupements » pour lesquels ils tentent de proposer une définition et une terminologie. Puisque la seconde partie de l'introduction



s'intitule « Les agglomérations secondaires antiques », les auteurs débattent du terme d'agglomération, qui, s'il est insatisfaisant en raison de son double sens pour le géographe actuel – un groupement dépassant la ville et un groupement de niveau inférieur à la ville – du fait de son imprécision, reste préférable à celui de *vicus*. Ils se justifient en raison des difficultés liées à l'emploi multiple du terme de *vicus* par les auteurs antiques et la présence d'inscriptions mentionnant ponctuellement ce terme pour certains groupements. Quant au terme de « secondaire » il n'est utile, pour les auteurs, que pour faire la distinction avec la capitale et rappeler la dépendance à la « ville ». Conscient du choix « arbitraire » (*ibid.* : 18) qu'ils proposent, les auteurs définissent les agglomérations secondaires comme « tous les sites archéologiquement attestés qui se situent entre la ferme ou la *villa* isolée et la capitale de cité : du “ village ” de paysans et de la station routière modeste à l'agglomération dont “ le paysage est très proche de celui de la ville chef-lieu de cité ” ». C'est cette définition qui est depuis régulièrement reprise lorsqu'il s'agit d'explicitier les réalités recouvertes par le terme d'agglomération secondaire. Si les auteurs arguent en faveur de ce choix, suffisamment imprécis pour englober toutes les réalités et transcender la question du *vicus*, ils admettent qu'il existe cependant deux grandes formes distinctes : le village qui correspond au « hameau de dépendants » du domaine rural (la *villa*) ou à un groupement lâche d'habitats avec ou non des monuments publics mais qui se caractérise uniquement par une fonction agricole et l'agglomération qui, elle, présente des fonctions diversifiées qui peuvent être rurales, artisanales, commerciales, voire d'administration secondaire et pouvant présenter un caractère urbain plus ou moins développé. C'est dans cette seconde catégorie que les auteurs proposent de classer ce que leurs prédécesseurs ont appelé : *vici* ruraux, bourgs, bourgades ou petites villes et villes secondaires pour celles possédant un équipement monumental (*ibid.* : 18). Afin de compléter leur propos, ils s'intéressent à l'apport de la géographie et des définitions de la ville pour les géographes modernes. Ainsi, pour M. Mangin et B. Jacquet, la géographie permet d'accepter d'appliquer le terme de ville aux agglomérations puisque « ces centres secondaires aux activités artisanales, commerciales et religieuses [...], relèvent de la dénomination de ville, au sens géographique large qu'on lui attribue » (*id.*). Au sujet de leur répartition dans l'espace de la cité, ils mettent en avant un « réseau urbain avec des mailles à ouverture plus ou moins petites » et l'existence d'une « hiérarchie entre ces différents centres urbains ». Les auteurs étayaient leurs propos en rappelant que si les géographes ne savent pas donner une définition de la ville, celle-ci doit présenter un certain nombre de caractéristiques qui varient selon si l'étude porte sur l'entité « ville » (situation, site, paysage, étape de la croissance, activités et répartition, géographie sociale, nombre d'habitants sont alors pris en

compte) ou sur le réseau urbain et le rapport de la ville avec les autres villes et la campagne (taille de la ville, diversité et importance des fonctions permettent alors d'estimer son rayonnement). Il ressort de ces rappels deux éléments qui peuvent nous intéresser :

- « Les fonctions d'accueil, administratives, politiques, culturelles, industrielles, commerciales, donnent à une agglomération un caractère urbain plus ou moins prononcé selon leur degré de concentration. Elles contribuent à l'enrichir et à lui donner un pouvoir sur sa périphérie » (*ibid.* : 19).

- « La ville se place alors à un des niveaux de la hiérarchie urbaine dont le premier élément peut être le village-centre, le bourg ou la petite ville, à la limite du rural et de l'urbain et pour lesquels ni l'effectif de population ni l'urbanisme ne font la différence, mais seulement certaines activités et un peu le genre de vie » (*ibid.* : 19).

Ces remarques, sorties du cadre de la géographie moderne, peuvent être reprises pour une étude des agglomérations antiques à travers une série de descripteurs fonctionnels, tel qu'il en sera question ultérieurement.

Cette introduction de la publication du corpus des agglomérations de la Franche-Comté met en place d'importants éléments méthodologiques qui jusqu'ici n'avaient pas été exprimés : la nécessité de constituer des corpus « dans l'état » afin de construire des discours sur des données archéologiques, l'utilisation de notices normalisées, la prise en compte du territoire propre à chaque site, l'ouverture vers la géographie moderne pour dépasser les querelles sur les termes antiques et mettre à profit les réflexions des géographes en sachant les adapter aux données archéologiques disponibles.

Le corpus s'achève sur l'ébauche d'une analyse à partir de la mise en place de tableaux de synthèse (Fig. 8). Les auteurs mettent en avant d'importantes lacunes (*ibid.* : 213) en raison de l'absence de recherche programmée sur cette thématique. Celle-ci explique pourquoi, au sein du corpus, « une dizaine de sites en restent au stade de la compilation de la documentation ancienne » (*ibid.* : 213). Les tableaux mis en œuvre initient là encore un modèle méthodologique qui sera repris jusqu'à aujourd'hui avec quelques modifications des champs pour les adapter aux données spécifiques des corpus régionaux. Le premier tableau, « Topographie, monument, urbanisme », met en lumière des organisations structurées en quartiers avec des axes orthogonaux et des organisations plus linéaires le long d'une seule voie (*ibid.* : 214) mais aussi d'importantes lacunes dans la connaissance de l'apparat monumental et de l'habitat. Le deuxième tableau permet un bilan des activités économiques. Il montre une diversité des activités et l'importance de l'artisanat de la terre cuite et de la métallurgie. Ces activités sont synthétisées dans le troisième tableau selon différents pôles :

administratif, religieux, rural, transport, production auxquels est adjointe la superficie minimale, certaine, maximale, de dispersion, de l'agglomération. Dans le dernier tableau les chercheurs s'attachent à visualiser l'évolution chronologique des sites. L'analyse permet de distinguer différentes phases : des sites qui deviennent perceptibles à partir de l'époque julio-claudienne, un développement important à l'époque flavienne, une rupture à la fin du IIe siècle et quelques renaissances et persistances à partir de Constantin (*ibid.* : 224).

### 1.2.3. Le colloque *Aquitania* et la première typologie des agglomérations

Les approches développées dans l'étude précédente ainsi que la définition donnée de la terminologie « agglomération secondaire » sont reprises et confortées en 1990, lors du second colloque fondateur pour la problématique. Il s'agit du deuxième colloque *Aquitania*, consacré aux *Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule*, qui s'est déroulé du 13 au 15 septembre 1990 et qui est publié en 1992 sous la direction de M. Mangin et F. Tassaux. Ce colloque intègre en plus des agglomérations qui font l'objet d'une monographie l'ensemble des chefs-lieux de cité de l'espace considéré. La publication du colloque se présente en deux parties, une réunion de monographies de villes dans un premier temps et des synthèses dans une seconde partie. Une majorité des articles de synthèses thématiques<sup>5</sup> ne concernent que les chefs-lieux de cité puisqu'ils livrent l'essentiel de la documentation. Ces articles ne seront donc pas détaillés, tout comme celui sur les agglomérations bituriges, qui reste cependant l'une des premières synthèses régionales proposant une liste de sites et des bilans thématiques, afin de concentrer l'attention sur l'article de M. Mangin et F. Tassaux, *Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine* (Mangin, Tassaux 1992 : 461-496). Ce dernier se compose d'une introduction sur la question des agglomérations, d'un essai de typologie, de points de synthèse et d'une liste de sites pour l'ensemble de l'Aquitaine. Dès l'introduction, les auteurs réaffirment la définition proposée en 1986 par M. Mangin et B. Jacquet. Ils reviennent ensuite sur les questions de terminologie, rejetant le terme de *conciliabulum* (*ibid.* : 461) et celui de *vicus* pris dans une acception précise, comme une catégorie d'agglomération, puisqu'à partir du IIe siècle, le terme devient générique. De fait, rien n'interdit l'utilisation de « *vicus* » dans un sens plus général (*ibid.* : 462). L'apport principalement retenu de cet article est la proposition d'une typologie. Celle-ci,

---

<sup>5</sup> Bilan historiographique de P.-A. Février, synthèses générales sur quelques chefs-lieux, évolution de la vie urbaine par P. Garmy, les trames urbaines orthogonales par L. Corneille et M. Guy, la voirie urbaine par J.-M. Desbordes et J.-P. Loustaud, l'eau en ville par P. Leveau, les centres civiques et religieux par P. Aupert et R. Sablayrolles, les édifices de spectacles par F. Dumasy et M. Fincker, l'habitat urbain par C. Balmelle, les remparts du Bas-Empire par L. Maurin, la topographie chrétienne des chefs-lieux par J. Guyon, B. Boissavit-Camus et V. Souilhac, les voies et le réseau urbain par P. Sillières.

aujourd'hui décrite par les chercheurs qui préfèrent proposer des classifications à partir de l'analyse des données archéologiques plutôt que d'appliquer une grille préétablie, pouvait déjà être perçue dans la publication du corpus de la Franche-Comté (Mangin, Jacquet, Jacob 1986 : 18). Le choix de n'appliquer aucune typologie préétablie dans le cadre de mon travail de thèse justifie qu'aucun chapitre ne soit consacré spécifiquement à cette question et qu'il convient de faire, ici, une rapide présentation de celle proposée par M. Mangin et F. Tassaux. Longtemps reprise, expérimentée dans d'autres régions, la typologie publiée propose cinq types différents avec des subdivisions. Cette typologie a été établie à partir de plusieurs critères appliqués à un corpus de 180 sites : l'extension des vestiges, l'organisation urbaine, la présence d'édifice public et d'habitat privé, des vestiges de structures ou de mobilier témoins d'activités productives, la situation géographique et l'assiette du site, la présence d'épigraphie et la mention dans des textes (Mangin, Tassaux 1992 : 463).

**Type I** : les « villes » : Il s'agit de sites aux fonctions secondaires et tertiaires complexes, attestés sur le terrain par des vestiges d'occupation sur une superficie significative, et caractérisés par un urbanisme et une architecture publics et privés notables (parure monumentale). Cette catégorie est subdivisée en deux niveaux :

- *les vraies villes, moyennes ou petites*, correspondant à des centres régionaux à rayonnement plus ou moins étendu selon la distance au chef-lieu et deux grands ports. La distribution entre espace public et privé y est assez bien définie, avec une homogénéité de la trame urbaine.

- *les « agglomérations semi-urbaines »*, caractérisées par un équipement embryonnaire ou une parure monumentale, mais sans réel aménagement urbain ni habitat dense. Sont classées ici aussi les agglomérations présentant des témoignages archéologiques médiocres mais promues au rang de capitales de cités au Bas-Empire.

**Type II** : les bourgs et bourgades se distinguant des villes précédentes par l'absence de monument. Deux faciès peuvent être distingués :

- les sites avec une *activité productive dominante* souvent liée à la circulation et tournée vers l'exportation.

- les bourgs et bourgades *aux activités diversifiées*.

**Type III** : les agglomérations aux fonctions religieuses dominantes, divisées en trois faciès :

- *les agglomérations-sanctuaires*, avec une fonction religieuse et un habitat archéologiquement attesté quelle qu'en soit l'étendue ;

- *les complexes religieux apparemment sans habitat* ;

- *les stations thermales sans habitat connu.*

**Type IV** : les stations routières

**Type V** : l'agglomération rurale ou village, qui resterait à identifier en Aquitaine selon les auteurs, partant du principe qu'il devait bien exister des groupements de paysans exploitant un terroir défini, comme il en existe dans d'autres cités, souvent proches des grandes *villae*, posant la question de la relation entre les deux formes d'habitat.

À partir de l'application de leur typologie, les auteurs proposent une série de réflexions qui débute par des observations sur la répartition géographique des agglomérations avec des espaces offrant des densités importantes et d'autres qui apparaissent vides notamment au niveau des hauts reliefs. Les sites semblent s'établir préférentiellement sur des hauteurs, héritage de la protohistoire, ou en plaine, plus précisément en bordure de rivière (*ibid.* : 466). Du point de vue de la géographie politique, les auteurs notent différentes situations d'implantation : sur les frontières des cités, dans une couronne de 20 km de rayon autour des chefs-lieux et des exemples isolés. Vis-à-vis du réseau routier, ils mettent en avant la situation de carrefour de certaines agglomérations avant de spécifier que le terme de « bourgades routières » n'est pas satisfaisant dans la mesure où l'expression est pour eux trop restrictive puisque ces agglomérations présentent également de nombreuses activités artisanales diversifiées (*ibid.* : 467). Les réflexions se poursuivent par une analyse géographique générale pour l'Aquitaine. Les auteurs mettent en exergue le manque de données qui pourraient permettre de proposer une étude sur l'origine, l'évolution et le devenir des agglomérations. Ainsi quelques exemples livrent des occupations protohistoriques sans qu'il soit possible d'interpréter la nature de l'occupation (habitat groupé ou isolé). M. Mangin et F. Tassaux mettent en avant une observation déjà avancée pour la Franche-Comté avec un développement des agglomérations dans le courant du Ier s. ap. J.-C., une disparition d'un grand nombre de sites au IIIe siècle même si quelques cas connaissent une reprise au IVe siècle (*ibid.* : 469-470). Avant de conclure leur article, ils recensent les actes d'évergétisme connus grâce aux inscriptions au sein des agglomérations. Enfin, M. Mangin et F. Tassaux veulent croire à une certaine autonomie des agglomérations pour leur gestion quotidienne, mais aussi à un rôle administratif pour les plus éloignées du chef-lieu, ainsi qu'une place prépondérante dans la récolte de l'impôt (*ibid.* : 477).

#### **1.2.4. Le problème du *conciliabulum***

Lors d'un colloque tenu en 1990 à Saint-Riquier sur les sanctuaires celtiques, F. Jacques décortique le dossier textuel du *conciliabulum*. Les sources écrites qu'il a pu

étudier attestent d'une réalité avant tout italienne et d'époque républicaine (Jacques 1991 : 58). Sans entrer dans le détail de sa démonstration, il est important de retenir les conclusions de l'auteur :

- « Le *conciliabulum* romain n'avait pas de vocation religieuse prioritaire, son rôle de marché n'était pas premier non plus ».

- « En ce qui concerne la Gaule, à l'évidence, ni Tacite ni Florus ne donnent une valeur technique et géographique au terme [...] ; il est donc inutile de rechercher à tout prix sur le terrain gaulois ces prétendus *conciliabula* » (*ibid.* : 61).

- « L'assimilation des sanctuaires ruraux gallo-romains d'époque impériale aux *conciliabula* [...] paraît donc gratuite. Cette identification se révèle scientifiquement néfaste ».

- « Selon moi, le concept de *conciliabulum* est au mieux inutile ; il peut se révéler pervers quand il fonde une reconstruction largement dégagée des réalités matérielles connues » (*ibid.* : 62).

Ces propos scellent définitivement, même si des réminiscences apparaissent encore dans quelques publications, le sort des *conciliabula* et les exclus de la réflexion sur les agglomérations antiques des Gaules.

### **1.2.5. Bliesbruck-Reinheim, le premier colloque dédié aux seules agglomérations**

Deux ans après le colloque sur les villes antiques d'Aquitaine, en 1992, un troisième colloque, lui aussi fondateur pour la discipline, a lieu dans l'agglomération phare de Bliesbruck-Reinheim. Les actes sont publiés en 1994, sous la direction de J.-P. Petit, M. Mangin avec la collaboration de P. Brunella, sous le titre : *Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*. Ces actes sont accompagnés de la publication d'un atlas, composé de notices normalisées des agglomérations de Gaule Belgique et des Germanies. Cet atlas, support du colloque, avait été mis à la disposition des participants sous formes de pré-actes (Petit, Mangin, Brunella 1994 : 8). La publication est organisée en trois parties : des synthèses régionales pour les Gaules Belges et les Germanies dans la première partie, des synthèses régionales pour l'Occident romain dans une seconde et une troisième partie constituée de discussions thématiques. Tous les articles ne seront pas détaillés pour ne pas alourdir le propos. Il est, en effet, préférable de mettre en avant l'évolution des réflexions générales et non de détailler les corpus. L'ouvrage débute par une introduction de M. Mangin et J.-P. Petit. Ils reviennent sur différents éléments de la recherche sur les agglomérations en posant tout d'abord la question d'une nouveauté

pour l'Occident. Pour répondre à la question, ils divisent l'histoire des recherches sur les villes et agglomérations en trois phases : 1970-1975 (peu de publications qui mêlent colonies, capitales et *vici*), 1975-1985 (premiers colloques, nouvelles réflexions) et la fin des années 1980, début des années 1990 (nouvelles données de terrain, multiplication des mentions, premiers atlas). L'historique mené par les auteurs met en exergue une citation intéressante de Roland Martin, lors d'un colloque tenu en 1971 à Strasbourg, à propos des agglomérations : « À côté de la grande capitale, la petite ville ou la grosse bourgade, avec ses fonctions artisanales et commerciales, adapte ses structures et ses fonctions mêmes, en liaison avec le milieu rural dont elle n'est pas coupée » (*ibid.* : 7). Après avoir présenté succinctement le contenu des actes, M. Mangin et F. Tassaux introduisent véritablement la discussion en s'appuyant sur différents points de réflexion. Tout d'abord, ils reviennent sur la question du vocabulaire en réaffirmant leur préférence pour l'utilisation des termes « d'agglomérations secondaires », même s'ils en admettent l'imperfection, à celui de « *vicus* » qu'ils ne proposent d'utiliser que lorsque l'on bénéficie d'une inscription (*ibid.* : 10). Le passage en revue des différents corpus présentés montre selon les auteurs que les racines laténiennes des agglomérations sont difficiles à saisir sur le terrain (*id.*). Ce phénomène peut aussi s'expliquer du fait que la majorité des sites n'apparaissent qu'à partir du milieu du Ier s. ap. J.-C. (*ibid.* : 11). Quant à leur évolution au IIIe siècle, les auteurs rappellent les propos de P. Van Ossel qui note que les limites des connaissances ne permettent pas d'affirmer ou de mettre en doute leur pérennité (*id.*). Le troisième point abordé concerne la morphologie et les fonctions des agglomérations. Les auteurs mettent en avant plusieurs réflexions, notamment que de nombreuses agglomérations ont une trame urbaine articulée sur un seul axe et présentent un type d'habitat particulier qui mêle vie domestique et activités économiques. Ces fonctions économiques de production artisanale et de marché, sont pour les auteurs unanimement admises (*id.*). Comme le suggérait précédemment P. Leveau, les auteurs appuient l'idée de la nécessaire étude du réseau des agglomérations au sein d'un territoire, celui de la cité, malgré les difficultés que cela représente à cause de la méconnaissance générale des réseaux viaires, des limites de cités, ... L'objectif est de ne pas « enfermer une réalité multiforme dans une perspective mécaniste et purement descriptive, mais d'entreprendre une analyse systémique des armatures urbaines des cités, puis des provinces » comme le souligne P. Garmy (*ibid.* : 12). L'idée de P. Leveau est que « la mise en évidence de réseaux d'agglomérations secondaires peut donner du territoire d'une cité une image autre que celle d'un espace polarisé par un centre urbain comme celui que donne une cartographie des villas » (*id.*). Cette proposition permet de toucher aux relations entre les agglomérations et la campagne,

notamment les liens avec les *villae*. À ce propos, pour G. Rapsaet, « l'idée d'une appartenance de l'agglomération au domaine est institutionnellement insoutenable » (*id.*). Enfin, la question controversée de la typologie, indispensable d'après les auteurs pour classer les sites d'une région, est conclue par la citation des propos de B.-C. Burnham : « Il faut une approche typologique pour répondre à la diversité des données des sites et pour assurer de bonnes bases à l'établissement des modèles géographiques et anthropologiques » (*ibid.* : 13). La première partie de l'ouvrage *Les agglomérations secondaires de Gaule Belgique et des Germanies : synthèses* fait l'état, dans différents chapitres, de synthèses locales à partir des notices publiées dans l'atlas. Si ces contributions apportent d'importants éléments pour la comparaison entre corpus, les méthodologies appliquées et les réflexions générales apportées ne nécessitent pas d'être développées puisqu'elles restent dans la lignée de ce qui a déjà été présenté. La première synthèse, sous la plume de M. Mangin porte sur les régions de Franche-Comté et de Bourgogne. L'auteur reprend ici sa publication de 1986, complétée par les sites de Bourgogne. Il présente une synthèse selon les tableaux définis dans le cadre du colloque et établit une typologie mêlant celle de 1990 et le classement qu'il avait déjà proposé en 1986. La deuxième étude porte sur la Suisse (D. Paunier), la suivante sur la Germanie Transrhénane (C. Sebastian Sommer), puis sur la Lorraine (J.-L. Massy) et sur la Picardie (T. Ben Redjeb). Dans le dossier sur la Wallonie et le Grand Duché de Luxembourg, R. Brulet va plus loin dans la réflexion et montre que 75% des sites sont implantés sur des axes de communications et distingue 4 types morphologiques (Brulet *in ibid.* : 123) : le village-rue, le plan centré sur un carrefour, le plan avec des pôles d'attraction distincts mais voisins, le plan dispersé. L'auteur propose également cinq modèles d'apparition : occupation préexistante à La Tène D1 et D2, création précoce liée au réseau routier, fondation tardive (dans le courant de la période augustéenne), fondation plus tardive (dans le courant de la période Claude-Néron), changement « d'affectation » (Brulet *in ibid.* : 127) ainsi que cinq modèles pour leur évolution : abandon définitif dans le 4<sup>ème</sup> quart du III<sup>e</sup> siècle, survivance modeste jusqu'au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, sites fortifiés qui existent jusqu'au Ve siècle, un changement de fonction au IV<sup>e</sup> siècle, développement tardif d'une bourgade (Brulet *in ibid.* : 128). La dernière étude présentée par K.-J. Gilles traite de la Rhénanie. La deuxième partie – *Les agglomérations secondaires d'autres régions de l'Occident romain* – se présente sous la même forme. O. Buchsenschutz réalise une synthèse sur les habitats groupés à La Tène moyenne et finale, au sein de laquelle il définit les *vici* de César comme des agglomérations non fortifiées, rares durant l'Âge du Fer, qui comportent à l'origine au moins une dizaine d'unités d'habitations contemporaines sans présence d'artisanat ou de lieu de culte, ce qui n'est plus le cas à partir



du IIe s. av. J.-C. puisque l'artisanat y occupe alors une place importante (Buchsenschutz *in ibid.* : 149-150). J.-P. Morel, traite, à la suite, du cas de l'Italie péninsulaire et montre de grandes différences avec la Gaule : les municipes et les colonies peuvent alternativement changer de statuts. De plus, Auguste divise l'Italie en onze « régions » qui n'ont pas de chefs-lieux ce qui est très différent du système pyramidal des Gaules (Morel *in ibid.* : 154-155). P. Maggi et C. Zaccaria s'intéressent ensuite à l'Italie septentrionale. P. Leveau présente le dossier de la Gaule Narbonnaise. Celui-ci fait également l'objet d'un article de la *Revue Archéologique de Narbonnaise* en 1993 (voir *infra*). Il propose un retour sur la typologie développée par M. Mangin en F. Tassaux au colloque *Aquitania* de 1990. P. Leveau l'applique type par type pour la Narbonnaise et propose des exemples pour chacun d'entre eux (Leveau *in ibid.* : 187-190). Il note que pour le type II (bourgs et bourgades se définissant comme des agglomérations d'où sont absents certains monuments caractéristiques de la ville), la plupart des sites peuvent y être classés. Pour le type III (fonctions religieuses prédominantes), P. Leveau demande si des sanctuaires ont donné naissance à une agglomération (il pose notamment la question pour *Glanum*) et signale qu'il n'existe pas en Narbonnaise de complexes religieux sans habitats. Pour lui, cette sous-catégorie est d'ailleurs en train de disparaître. Enfin, il n'y a en Narbonnaise que très peu de cas de stations thermales. Concernant les types IV (stations routières), dans laquelle il classe les fréquents toponymes connus le long des voies, il se demande s'il s'agit réellement d'agglomérations et V (agglomération rurale auquel P. Leveau préfère le terme de hameau), la question de son existence est la même que pour l'Aquitaine. Enfin, il propose d'ajouter un sixième type, celui des agglomérations minières. Cet exercice amène l'auteur à justifier l'emploi de la typologie pour procéder à une mise en ordre d'une documentation hétérogène même si pour lui il ne s'agit que d'une application de « principe » (Leveau *in ibid.* : 189) et que les recherches sur la hiérarchisation des sites, sur leur organisation en réseaux ou « systèmes » sont tout aussi importantes (Leveau *in ibid.* : 190). Dans sa conclusion, l'auteur qui met en avant que « les connaissances sont lacunaires et la situation souvent désespérée » milite pour l'étude des réseaux d'agglomérations avec l'objectif de donner du territoire des cités une image différente d'une simple polarisation par un unique centre urbain comme c'est le cas par la cartographie des *villae*. Revenant sur la question du vocabulaire, il est intéressant de souligner la réflexion de l'auteur, pour qui, afin de « comprendre la mentalité de l'époque romaine et d'écrire l'histoire de l'émergence de concepts », le chercheur est « obligé d'inventer un concept cerné négativement (ce qui n'est ni ville ni chef-lieu) et qui recouvre des réalités différentes ». De fait, pour lui, le problème est lié à l'interprétation faite de Fustel de Coulange au sujet du

village qui est sans importance, dans la mesure où il s'agit d'une vision juridique alors que pour le géographe, et l'archéologue, elle est différente puisqu'il met régulièrement au jour des habitats agglomérés. Ainsi, P. Leveau termine sa conclusion d'une phrase forte : « Telles sont les raisons pour lesquelles je crois au caractère opératoire du concept « flou » d'« agglomération secondaire » » (Leveau *in ibid.* : 192-193). Le chapitre suivant, signé F. Tassaux, porte sur l'Aquitaine et se place dans le prolongement de l'article qu'il a écrit avec M. Mangin dans le cadre du colloque *Aquitania*, deux ans plus tôt. L'objectif est d'apporter un complément, notamment en ce qui concerne la morphologie des agglomérations et les réseaux urbains des cités. Auparavant l'auteur s'évertue à répondre à l'ensemble des critiques suscitées par ses précédents écrits et à réaffirmer son point de vue sur différents aspects de la question (Tassaux *in ibid.* : 200-202). Il débute sa réponse par la défense de la typologie en réaffirmant qu'il s'agit d'un travail préliminaire et non d'une fin en soi puisqu'il serait erroné, dans un corpus de plus de 150 sites très variés, de raisonner en considérant les sites comme homogènes et de même importance. Il s'attaque ensuite au vocabulaire et à la possibilité de dénommer « ville » des agglomérations secondaires. Ainsi, il s'interroge sur ce qu'est une ville pour les Anciens. Il s'appuie pour cela sur Varron (*De Lingua Latina*, V, 8<sup>6</sup>) qui définit que « la ville (*oppidum*) se compose de quartiers (*vici*), eux-mêmes constitués de maisons disposées de part et d'autre de rues (*viae*) » et sur Pausanias (*Description de la Grèce*, X, 4, 1<sup>7</sup>) qui retient pour définir la ville, la notion de parure monumentale et de paysage architectural. Pour F. Tassaux, à l'époque impériale, le terme d'*oppidum* est le plus souvent employé dans les textes, qu'ils soient juridiques (loi d'Irni<sup>8</sup>) ou géographiques et historiques. Pour lui, lorsque les auteurs antiques évoquent un statut juridique, ils parlent de *colonia*, de *municipium* et de *civitas*. Il propose alors plusieurs exemples qui attestent de l'emploi du mot *oppidum* dans les textes antiques pour désigner aussi bien des chefs-lieux que des agglomérations secondaires. D'autres exemples prouvent que Ptolémée utilise le terme de *polis* également pour désigner les deux types de ville. F. Tassaux en conclut que, pour les Anciens, la définition de la ville est identique à celle des géographes et qu'il s'agit avant tout d'un paysage particulier puis d'une concentration de fonctions, au sein desquelles le politique

<sup>6</sup> « Le troisième degré est celui où la philosophie est parvenue à s'élever, où elle s'est mise à rendre clairement raison des termes d'usage courant, à dire par exemple, ce qui explique à l'origine les termes d'*oppidum* (ville), de *vici* (quartier), de *via* (rue) » (traduction de J. Collart, Paris, 1954, p. 7).

<sup>7</sup> « Il y a vingt stades de Chéronnée à Panopée, cité phocéenne, si toutefois on peut appeler cité même celles qui n'ont ni locaux pour les magistrats, ni gymnases, ni théâtres, ni places publiques, ni fontaines alimentées en eau courante » (Clavier 1821).

<sup>8</sup> Les édiles doivent veiller... « aux bâtiments sacrés, aux lieux sacrés et saints, à la ville (*oppidum*), aux rues, aux quartiers (*vici*), aux égouts, aux bains, au marché... » (*AE* 1986, rubrique 19, trad. F. Jacques, *Les cités de l'occident romain*, Paris, 1990, p. 124).

n'est pas obligatoire. Pour l'auteur, seule la concentration de la population agricole permet de différencier le village de la ville. Quant à la notion de *vicus*, il accepte la proposition de P. Leroux, qui, lors du colloque de Salamanque, constatait que le terme ne donne pas une valeur institutionnelle ou juridique mais accorde une distinction à certains habitats groupés et les assimile alors à un quartier de la capitale. Cette distinction honorifique ne peut donc se baser que sur la forme urbaine et la parure monumentale de l'agglomération considérée. Enfin, F. Tassaux revient sur la fonction administrative dévolue aux agglomérations qu'il avait proposée dans son précédent article et nuance son propos en précisant qu'il ne s'agit pas d'une forme d'autorité sur un territoire mais d'un possible siège temporaire pour les *duumvirs* en déplacement dans la cité. À la suite de cet « avant-propos », F. Tassaux propose une étude sur la morphologie des agglomérations d'Aquitaine et note différentes observations (Tassaux *in ibid.* : 202-209). En ce qui concerne la superficie, l'auteur dégage 4 classes : les très grosses agglomérations (70-100 ha), les grosses agglomérations (40-60 ha), la majorité des sites (15-35 ha), et les petites et très petites agglomérations (moins de 1 ha à 8 ha). Sur leur forme, il montre qu'elle est généralement allongée et commandée par le réseau routier. Plusieurs nuances existent cependant : forme allongée de part et d'autre d'une voie ou d'un seul côté, agglutinement autour d'un carrefour ou à proximité du carrefour mais pas dessus, passages de rivières, très rares plans orthonormés. Pour les monuments, l'auteur met en avant la prédominance des édifices à vocation religieuse. Les temples, généralement de tradition celtique, frappent quelquefois par leur monumentalité et semblent être le lieu privilégié de l'évergétisme. Les théâtres dits ruraux seraient conçus pour des cérémonies religieuses (bâtiment de scène remplacé par une tribune, jeux scéniques qui se déroulent dans l'*orchestra*) et souvent mis en scène dans un rapport d'axialité avec un temple. Enfin, l'habitat, comme cela a déjà été mentionné, se caractérise par une forme particulière de plan rectiligne allongée avec 3 ou 4 pièces en enfilade et présentant une galerie de façade. Il est également fréquent d'observer des habitats à pièce unique. La contribution suivante est proposée par F. Dumasy-Mathieu et porte sur la cité des Bituriges Cubes. Cet article complète celui proposé lors du précédent colloque et l'auteur a choisi ici de mener une étude de l'évolution du réseau urbain de la Protohistoire au début du Moyen Âge. Elle note que peu de sites d'*oppida* sont maintenus à l'époque romaine. La structuration urbaine de la cité est alors marquée par une nébuleuse d'agglomérations à une distance comprise entre 10 et 30 km autour du chef-lieu. Le Cher semble également être un élément d'attrait puisque six agglomérations sont installées le long de la rivière. Les abandons au IV<sup>e</sup> siècle semblent faibles, l'auteur note cependant qu'en faisant la liste des vigueries carolingiennes (une

vingtaine) seule la moitié correspond à des sites antiques (Dumasy-Mathieu *in ibid.* : 215-222). L'étude sur l'Armorique romaine est menée par P. Galliou qui refuse de proposer un quelconque classement des sites en raison de la faiblesse de la documentation (Galliou *in ibid.* : 223). Ne faisant qu'un bilan global du corpus sans apporter de réflexions générales sur les agglomérations, la présentation ne sera pas ici détaillée puisqu'une étude plus récente sur le même espace a été proposée en 2012 dans le cadre de l'Habilitation à Diriger les Recherches de M. Monteil et sert de support à un renouvellement des réflexions sur la problématique des agglomérations. Pour clore cette seconde partie, B.-C. Burnham présente l'état de la question sur les « petites villes » pour la Bretagne romaine. Cette contribution est intéressante à plus d'un titre. Elle montre un retard de vingt ans de la recherche française sur la recherche anglo-saxonne. Pour l'auteur, qui réalise un historique et un état des recherches depuis les années 1960, le débat sémantique qui a eu lieu en Angleterre dans les années 70, qui pourrait être comparé à celui qui a lieu en France depuis les années 80, n'est « qu'une perte de temps et d'énergie » même si cela a permis d'attirer l'attention sur l'état de la documentation archéologique tout en induisant le problème de rechercher des « indicateurs reconnaissables du caractère urbain » (Burnham *in ibid.* : 230). L'auteur liste un certain nombre de points de synthèse et d'état des lieux qui peuvent être en partie repris pour mémoire. Il explique les défauts de compréhension en raison de la découverte continue de nouveaux sites. L'avancement de la recherche lui permet cependant d'affirmer l'acquisition d'une importante compréhension de la morphologie interne (importance du réseau de rues avec un développement de part et d'autre d'une voie principale, présence d'un noyau central constitué de bâtiments publics, de place de marché, de temples, rareté d'un habitat sophistiqué, vastes nécropoles) mais aussi de la dimension fonctionnelle (importance générale de l'agriculture, des activités économiques, présence d'une place de marché, fonction officielle avec la présence de *mansiones* sur de plus en plus de sites, nombre croissant de sites à fonction principale « industrielle » ou religieuse). L'auteur met également en avant la conscience générale du caractère « fourre-tout » du groupe « petites villes » et la mise en place de trois catégories : les établissements de première importance (sites élevés au rang de chefs-lieux aux IIIe-IVe siècles, fonction économique développée et présentant un réseau interne de rues, un noyau urbain fortifié, des quartiers différenciés, une typologie des bâtiments variée, un important éventail d'artisanats, de vastes nécropoles organisées). Le second groupe correspond aux établissements d'importance moyenne dans lequel se retrouve également un certain nombre de sites aux fonctions spécialisées. Cette catégorie se caractérise par la présence de bâtiments officiels ou religieux, des activités « industrielles » à grande

échelle, une organisation linéaire autour d'un axe principal, une capacité agricole en augmentation, peu de quartiers différenciés. Enfin, les établissements de faible importance caractérisés par une absence de défense, de fonctions spécialisées ou de constructions sophistiquées. Ils présentent une organisation linéaire autour d'un axe principal et une importance croissante de l'agriculture (Burnham *in ibid.* : 233-234). B.-C. Burnham poursuit sa synthèse en affirmant que les Anglais ont également acquis une conscience plus importante de la complexité des origines des « petites villes » et qu'ils remettent en cause l'idée d'une origine militaire systématique, mais que certaines sont issues d'établissements de la fin de l'Âge du Fer. De plus, il propose un schéma de développement entre le Ier et le IVe siècle : un développement lent jusqu'à la fin du Ier siècle, plus prononcé au cours du IIe siècle, la mise en place de fortifications en terre à la fin du IIe siècle, début du IIIe siècle, des bâtiments en pierre qui remplacent ceux en matériaux périssables aux IIe et IIIe siècles, une différenciation progressive aux cours des IIIe-IVe siècles, la construction de fortifications plus réduites au sein des villes à la fin du IIIe, début du IVe siècle, l'augmentation des abandons au cours du IVe siècle (Burnham *in ibid.* : 234-236). Pour terminer, la troisième partie des Actes est constituée de discussions autour de quatre tables rondes. La première concerne le réseau des agglomérations de Gaule Belgique et des Germanies. Les différents intervenants mettent en avant l'importance des concepts de la géographie humaine qui pourraient être repris et aider l'étude des agglomérations, l'importance de l'étude micro-régionale pour comprendre le lien entre agglomération et territoire. La seconde table ronde s'intéresse aux origines et aux devenir des agglomérations antiques. Elle montre qu'en l'absence de données fiables et suffisantes les chercheurs qui interviennent ne sont pas d'accord sur l'origine protohistorique et la forme de l'occupation postérieure à l'agglomération antique lorsqu'il y a des traces de fréquentation à l'Âge du Fer. De plus, si pour certains l'armature urbaine est déjà en place avant la conquête (J. Metzler) avec la présence d'habitats groupés ouverts, pour d'autres ces habitats n'existent plus depuis le IIe s. av. J.-C. (J. Collis). Pour le devenir des sites, à partir du IIIe siècle, les recherches tendent à nuancer l'idée d'une crise générale mais, la encore, les données sont insuffisantes et ne permettent de réfléchir que sur des cas isolés. Déjà ces exemples attestent d'évolutions très variables d'un cas à l'autre. La troisième table ronde porte sur le rôle économique des agglomérations autour d'un débat sur les théories « minimalistes » (l'agglomération est dépendante des *villae*), et « maximalistes » (prône l'indépendance des agglomérations et un rôle important dans l'artisanat, le commerce et la production de services à diverses échelles). Si les discussions pour tenter de prouver archéologiquement la thèse maximaliste sont les plus développées, certains chercheurs

comme J. Collis affichent leur désaccord avec l'une et l'autre des théories et mettent en avant les « systèmes » développés par la « *new geography* » avec notamment le modèle du « moindre effort » qui considère les agglomérations comme « un phénomène clef dans le système urbain ». La dernière table ronde tente de développer la question des spécificités du *vicus*. D. Paunier précise en introduction que, dans la mesure où la définition même de la ville est soumise à des critères arbitraires et variables, il serait vain de vouloir définir une réalité antique complexe dépendante des aléas des sources. Pour lui, les archéologues sont condamnés à l'approximation, à l'imprécision et aux contradictions. Il est ainsi impossible, voire interdit, de généraliser des observations ponctuelles (*ibid.* : 283). Si, pour D. Paunier, le terme de ville doit être réservé aux seules colonies, municipales et capitales de cités, cet avis n'est pas partagé par P. Garmy. De plus, il prend position pour une utilisation du terme de *vicus, stricto sensu*, pour les sites qui livrent une inscription. Cette considération est partagée par P. Garmy et F. Dumasy. Cette dernière précise d'ailleurs que les agglomérations « sont secondaires par rapport à un site premier, par rapport à la capitale de cité. C'est donc à l'intérieur de ces cités qu'il faut les étudier, les analyser, les comparer. Il me paraît difficile, pour l'instant, de les extraire de leur contexte géographique, administratif, économique pour essayer de leur trouver un certain nombre de dénominateurs communs » (*ibid.* : 286). En ce sens, F. Dumasy rejoint la proposition de P. Leveau d'études micro-régionales, mais à l'intérieur des cités tandis que P. Garmy insiste sur la question du mode de fonctionnement relationnel des villes. Enfin, J.-L. Massy met en garde contre la reprise des *vici* carolingiens attestés par les textes et les monnaies pour en faire des *vici* antiques (*ibid.* : 289). Pour clore sur la publication du colloque de Bliesbruck, il ne semble pas superflu de reprendre les mots de P. Leveau, à propos de la terminologie d'agglomération secondaire, dans la conclusion : « Pour ma part, je crois que c'est une notion utile parce que cette notion d'agglomération secondaire insiste sur des phénomènes de dépendance, sur l'intégration dans un réseau qui apparaît comme quelque chose d'essentiel. Une agglomération est secondaire à l'intérieur du réseau de communications d'un terroir qui est souvent celui d'une ville principale » (*ibid.* : 291).

#### **1.2.6. P. Leveau et la Narbonnaise**

En 1993, P. Leveau publie dans la *Revue Archéologique de Narbonnaise*, un article intitulé « Agglomérations secondaires et territoires en Gaule Narbonnaise ». Si l'auteur reprend en grande majorité sa communication au colloque de Bliesbruck, il complète celle-ci en développant les questions de territoire. Il n'est pas nécessaire de revenir sur les discussions

de l'auteur sur la terminologie et l'application de la typologie de M. Mangin et F. Tassaux à la Narbonnaise puisque ces points ont été abordés précédemment. Il est plus intéressant de voir que P. Leveau, fervent défenseur de l'étude des agglomérations au sein de leur territoire, profite de cet article pour définir les trois réalités recouvertes par ce terme. Dès l'introduction, il rappelle sa position. Pour lui, « le concept d'agglomération secondaire ne vaut en effet que si on le relie au problème du territoire » (Leveau 1993 : 278). L'article débute par l'étude dans les sources antiques des différents usages des termes d'*oppidum*, *castellum*, *vicus*, *pagus*, *forum*, afin de démontrer que si l'on a pu longtemps croire que pour l'époque romaine, « le village était sans importance », cette position « n'est plus admissible ». Il présente ensuite la situation des agglomérations de Narbonnaise et l'application à cette région de la typologie. P. Leveau termine son article par une étude du territoire des agglomérations. Il tente de définir ce qu'est le territoire en s'appuyant sur le *Digeste* (L, 16, 239, 8) de Pomponius : « *Territorium* désigne la totalité des terres à l'intérieur des limites de n'importe quelle cité ; parce qu'à l'intérieur de ces limites, les magistrats du lieu ont le droit d'effrayer ». Il démontre ensuite que le terme qui se rapporte le mieux au territoire tel qu'il l'entend est *finis*. Pour P. Leveau, il faut dès le départ distinguer trois types de territoire : le territoire juridique tel que présenté par l'étude des terminologies et définitions antiques, le territoire vivrier et la région naturelle, car « à tout site habité est associé un espace défini par l'utilisation qu'en fait ou qu'en font celui ou ceux qui l'habitent » (Leveau 1993 : 294-295). Le territoire vivrier, dans la situation économique la plus simple, pourvoit à l'approvisionnement de la ville. La région naturelle fait correspondre un espace, défini par des données topographiques pouvant servir d'obstacles, et le rayonnement d'une agglomération (*ibid.* : 295). Il répond alors aux besoins « d'une collectivité agricole préindustrielle » et s'identifie partiellement au territoire vivrier. L'auteur termine par une démonstration de l'existence de territoires bornés à l'intérieur même des cités (*ibid.* : 296-298). P. Leveau conclut que « contrairement à ce qu'a affirmé une tradition historique et archéologique, le bourg, le village, l'agglomération secondaire dotés d'un territoire apparaissent comme la cellule de base, dont Rome reconnaît l'autonomie même quand elle la rattache à une cité » (*ibid.* : 298). Cette image pourrait, selon lui, être vérifiée par la mise en évidence de réseaux d'agglomérations et différencierait alors de celle d'un espace polarisé par un centre urbain unique.

### 1.3. Les premiers corpus

Ces différents colloques et publications qui servent de points de départ à la réflexion font ressortir un manque cruel de données archéologiques, de corpus régionaux, pour alimenter les analyses. Plusieurs atlas sont alors publiés dans les années qui suivent. Sans compter celui paru en 1994 avec les actes du colloque de Bliesbruck, et qui concerne la Gaule Belgique, les Germanies et la Bourgogne, le premier corpus régional est celui de la Côte-d'Or.

#### 1.3.1. L'atlas de Côte-d'Or

Sous la direction de J. Bénard, M. Mangin, R. Goguey et L. Roussel, l'ouvrage, intitulé *Les Agglomérations antiques de Côte-d'Or*, est publié par l'université de Besançon en 1994. L'ouvrage se décompose en trois parties : une introduction sur l'espace géographique sélectionné et un historique des recherches, une suite de monographies de sites suivie d'une synthèse thématique des connaissances. L'introduction de l'ouvrage sert à justifier et replacer l'étude dans son contexte. Les auteurs commencent par expliquer le choix du cadre du département actuel, lié à l'absence d'études suffisantes sur les limites des cités concernées et l'état des recherches dans le département. Ils justifient également la présentation des monographies selon trois catégories : les villes (organismes à fonctions multiples et à apparat monumental plus ou moins développé), les bourgades (organismes à fonctions différenciées et dont l'apparat monumental est limité ou inexistant), les villages (groupements à fonction primaire, agricole ou minière) et un plan laissé libre aux contributeurs qui ne devaient respecter que la simple consigne de prendre en considération la bibliographie, la situation, la description archéologique, la chronologie et l'interprétation. Après la présentation géologique et géographique, l'historique des recherches fait ressortir la Côte-d'Or comme une région privilégiée et un modèle du genre dans l'étude des petites villes, « largement négligée dans le reste de la France » (Bénard *et al.* 1994 : 18). Pour les auteurs, le dossier de la Côte-d'Or est exceptionnel au sein du Centre-Est car les sites étudiés permettent de constater de façon générale l'existence de plan topographique et non « à la romaine », d'une quantité considérable de monuments publics, d'un nombre suffisant d'habitats fouillés pour établir une typologie de la maison, la présence d'îlots organisateurs, la place essentielle de l'artisanat et des échanges avec la campagne, le rôle du réseau hydrographique principal, une mise en place précoce après la conquête (Auguste, Tibère ; peu de sites prennent naissance à la fin de l'époque gauloise). Si les trois catégories de sites sont illustrées par plusieurs exemples, l'essentiel des sites relève des bourgs et bourgades (*ibid.* : 19-20). Le choix terminologique



« d'agglomération secondaire » est ensuite justifié dans la lignée des débats précédents : il est préféré en raison des « confusions entretenues par l'utilisation du terme antique de « *vicus* » qui recouvre de multiples acceptions dans les textes latins » (*ibid.* : 21). Le terme d'agglomération est privilégié à celui de ville afin d'englober les « bourgs, bourgades et villages » et celui de secondaire précise uniquement le statut juridique sans préjuger de l'extension, de l'apparat monumental ou de l'importance de la population (*id.*). L'atlas se compose donc de 5 « villes », 13 « bourgades et sites à fonctions différenciées », 6 « villages », 5 « autres sites », soit 29 sites. Au sein de ce corpus, seul 23 sites sont assurés être des agglomérations. La comparaison du nombre de sites retenus avec les régions présentées au colloque de Bliesbruck<sup>9</sup> montre l'abondance des sites en Côte-d'Or (*ibid.* : 213). Malheureusement, comme le précise l'auteur, l'état des recherches ne permet pas une exploitation au même niveau. La synthèse présentée en fin d'ouvrage est organisée en différentes parties dont l'une traite des paysages urbains. Les auteurs mettent en avant deux systèmes de voiries : les systèmes régularisés et ceux qui ne le sont pas, avec trois étapes d'évolution : la fixation du groupement sur une voie ou un carrefour (13 cas), l'installation d'une desserte interne avec la prospérité de l'agglomération, un remodelage urbain avec la création de « quartiers » dans la troisième phase si la prospérité progresse encore (*ibid.* : 218). Pour les « bourgs et villages », les auteurs précisent que le réseau des rues reste irrégulier. D'autre part, ils notent que pour toutes les agglomérations, la voirie est externe, c'est-à-dire que le site s'est installé sur une voie préexistante. La parure monumentale et l'équipement urbain sont ensuite abordés point par point. Les auteurs remarquent la pauvreté en équipement puisque seuls deux aqueducs sont connus et un seul égout. Les nécropoles sont mal connues et les installations de stockage ne le sont que par photographie aérienne. Quelques places publiques ont été relevées à Alésia, Nuits-Saint-Georges, Vertault et Mâlain et seulement 8 ensembles thermaux et 3 théâtres. Il faut cependant noter l'existence d'un *macellum* à Alésia, peut-être à Vertault et d'un amphithéâtre à Mirebeau (*ibid.* : 219-221). Les sanctuaires, très nombreux, sont majoritairement de type indigène (27 sur 47). Les connaissances sur l'habitat ne reposent que sur peu de sites : Alésia, Vertault, Mâlain et Nuits-Saint-Georges. Celui-ci présente généralement un portique ou une galerie en façade, l'un et l'autre pouvant être représentatif d'une chronologie particulière (les portiques sont surtout construits au Ier siècle même s'ils peuvent perdurer jusqu'au IIIe siècle alors que les galeries correspondent plutôt aux IIe et IIIe siècles). L'habitat est également caractérisé par la présence de boutiques, soit

---

<sup>9</sup> 23 sites pour la Suisse, 36 pour la Lorraine, 36 pour la Wallonie, 18 pour l'Alsace, 12 pour la Flandre, 11 pour les Pays-Bas, 4 pour la Nièvre, 7 pour la Saône-et-Loire, 12 pour l'Yonne.

directement sur la rue, soit en arrière des portiques/galeries (*ibid.* : 226). La forme des propriétés est principalement rectangulaire et allongée, perpendiculaire à la rue. Les maisons d'artisans présentent deux plans types : un côté pour l'habitat et l'autre pour une cour artisanale ou la succession d'une cour artisanale, puis de l'habitat et d'une cour domestique/jardin (*ibid.* : 227). Les auteurs notent que les habitats des commerçants présentent des plans plus complexes (*ibid.* : 228). Si aucun plan d'agglomération n'offre de réels îlots, ils observent dans certains cas, des regroupements d'habitats en « blocs » organisés. Deux autres possibilités existent : des « quartiers » inorganisés ou un état intermédiaire. Après la synthèse morphologique, les auteurs classent les sites en fonction des activités. Ils montrent l'existence de « villages et bourgs » relevant de fonctions primaires (cinq exemples auraient des fonctions uniquement rurales (villages de paysans), deux seraient liés à des carrières et deux autres à l'extraction minière et à la réduction du minerai). Les sites à fonctions secondaires offrent différents artisanats : travail de l'argile (2 cas), travail du fer (14 cas), travail du bronze (4 cas, toujours au sein d'agglomérations présentant aussi de la métallurgie du fer), tabletterie (2 cas), sculpture (4 cas). L'étude du rayonnement de la production permet de distinguer des sites d'intérêt local et des sites avec une diffusion plus large (*ibid.* : 238). Pour le secteur tertiaire, les auteurs mettent en avant l'existence de rôles administratifs locaux (*id.*) et internes pour la gestion de l'agglomération (*ibid.* : 239) mais surtout un quasi systématisme de la présence de la fonction religieuse dans les agglomérations avec des pôles dont la dotation en monuments laisse envisager un rayonnement plus large que la seule population de l'agglomération (*id.*). Les auteurs poursuivent par une étude de la société des « *vicani* ». En raison du caractère principalement interrogatif et incitatif de ce chapitre, il ne semble pas pertinent de s'attarder sur cette question difficile à percevoir. En conclusion, les auteurs justifient leur classement en « villes », « bourgades » et « villages ». Pour eux, les « villes » présentent un « système viaire interne plus ou moins régularisé, avec un regroupement en leur centre d'un certain nombre de bâtiments publics formant un véritable centre monumental, et une organisation de l'habitat en îlots relativement réguliers ». Les « bourgs ont un système viaire inorganisé ou une implantation du bâti simplement accroché à une voirie externe, ils ne disposent pas d'un véritable centre public mais tout au plus d'une place, et leurs habitats, sauf exception, ne sont pas regroupés en îlots ». Les « villages, au contraire, ne développent que des activités primaires, agricoles ou minières » (*ibid.* : 261). Les auteurs tentent d'affiner leur classement en proposant 6 niveaux : le niveau 1 correspondant au chef-lieu, le niveau 2 uniquement pour Alésia, le niveau 3 pour les agglomérations à fonctions plus ou moins complètes et rayonnement large avec 4 cas, le niveau 4 pour les

bourgs, le niveau 5 pour les stations routières et le niveau 6 pour les villages (*ibid.* : 264-265). Cependant, l'étude cumulée du réseau des agglomérations avec le relief et le réseau viaire les amènent à simplifier cette hiérarchie qui après avoir exclu le chef-lieu ne comprend plus que les villes, les bourgs à fonction spécifique et les villages à fonctions uniquement primaires (*ibid.* : 277).

### 1.3.2. Le Centre-Ouest de la Gaule

En 1995, au sein des actes du colloque organisé par le GERHICO<sup>10</sup>, du 13 au 15 mai 1993, Jean Hiérnard présente une étude des agglomérations du Centre-Ouest de la Gaule. Dès le titre de son article et à partir de la quatrième page, l'auteur utilise le terme de « villes secondaires » pour désigner les agglomérations avant de mettre en garde sur cette qualification, en l'absence de sources littéraires ou épigraphiques (Hiérnard 1995 : 38). Il préconise l'emploi de la terminologie d'agglomération secondaire ou de *vicus* qui semblent équivalents à ses yeux, ce qu'il réaffirme quelques lignes plus tard. Selon lui, le terme de *vicus* « peut être utilisé de façon générique, en alternance avec “agglomération secondaires” » (*ibid.* : 41). Reprenant les travaux de M. Mangin et F. Tassaux (1992), J. Hiérnard annonce qu'au sein du corpus qu'il se propose d'étudier, aucun site ne peut être qualifié de « village » (*ibid.* : 38). Parallèlement, il montre la grande diversité des agglomérations puisqu'un nombre non négligeable de cas possèdent « des monuments d'allure et de taille urbaines ». Il énonce par la suite une critique de la typologie proposée par M. Mangin et F. Tassaux. Pour l'auteur, celle-ci est « compliquée et, pour tout dire, prématurée, aboutissant à distinguer 5 types principaux – en réalité 7 en comptant les sous-catégories – auxquels ils ont donné des noms équivoques et sources de confusion » (*ibid.* : 41). J. Hiérnard se positionne pour l'emploi du terme de ville uniquement pour les chefs-lieux et pour un rejet des termes de bourgs et bourgades dont la distinction entre les deux lui semble artificielle et risque d'amener à « privilégier tel ou tel aspect afin de classer à tout prix les sites » (*id.*). Dans l'étude des fonctions de ces sites, l'auteur met en avant l'importance du commerce et positionne les agglomérations au sein de réseaux en raison de leur situation sur des voies ou sur des carrefours de voies (*ibid.* : 43). Il propose d'étudier la position des agglomérations sur les différentes hiérarchies des axes routiers et notamment sur les voies reliant les chefs-lieux entre eux. La seconde fonction mise en avant est la fonction religieuse puisque pour l'auteur, aucune agglomération n'est dépourvue d'un *fanum* (*ibid.* : 44).

---

<sup>10</sup> Groupe d'Etudes et de Recherches sur l'Histoire du Centre-Ouest Atlantique (université de Poitiers).

Cependant, pour lui, cela n'est pas plus étonnant que de trouver une église dans chaque village médiéval étant donné l'omniprésence de la religion dans la vie quotidienne. Il rejette l'idée « d'agglomération-sanctuaire » en l'absence de preuve chronologique sur le fait que l'agglomération ait été engendrée par la présence d'un sanctuaire antérieur. Sur la répartition des agglomérations au sein des territoires, J. Hiérnard énonce une idée qu'il me semble importante à retenir : « à bien des égards, les *vici* les plus riches ressemblent à des excroissances de la ville dans les campagnes et il est tout à fait évident que leur parure monumentale a été voulue et financée par l'évergétisme des notables exerçant les responsabilités civiques dans les capitales et possédant des domaines à proximité de ces agglomérations : un certain nombre d'inscriptions, en particulier à Vendevre, le prouvent sans ambiguïté » (*ibid.* : 46). Enfin, terminant sur la chronologie et le devenir des agglomérations au Moyen Âge, l'auteur met en évidence que nombre de sites ne donnent pas naissance à une ville médiévale (*ibid.* : 50).

### **1.3.3. Les villes de la Gaule Lyonnaise**

En 1996 sont publiés les actes du colloque *Caesarodunum* de 1995 dont le thème était *Les villes de la Gaule Lyonnaise*, sous la direction de Robert Bedon. L'objectif affiché du colloque était de combler le vide existant entre Gaule Aquitaine et Gaule Belgique, ces deux espaces ayant déjà été traités lors de précédents colloques (Bedon 1996 : 11). Dans l'introduction, R. Bedon considère le terme de ville comme équivalent à celui de chef-lieu, puisque comme il le précise, seules deux agglomérations secondaires sont évoquées dans les articles et un seul aborde la question urbaine sous un angle régional en incluant les différents niveaux d'habitats groupés. L'ensemble des participations ne s'intéressent, en effet, qu'à un aspect de différents chefs-lieux de cité. L'article de Patrick Galliou sur les *Villes et bourgades maritimes de l'Armorique romaine* montre que « le nombre relativement élevé d'habitats groupés [...] témoigne, [...], d'un mouvement d'urbanisation similaire à celui que connurent à la même époque d'autres régions de la Gaule romaine » (Galliou 1996 : 321). L'auteur ne propose pas de synthèse régionale fine ou des notices exhaustives mais liste les agglomérations secondaires et les petites bourgades routières en présentant pour les premières l'état des connaissances en quelques lignes.

### **1.3.4. L'expérience lorraine**

Un nouveau corpus régional est publié en 1997 sous la direction de Jean-Luc Massy. Celui-ci couvre la Lorraine dite romaine. Contrairement à la Côte-d'Or, l'introduction permet

à J.-L. Massy de proposer des justifications techniques, méthodologiques et terminologiques. L'atlas se compose de notices types, développées à partir du modèle du CICA, afin de permettre à des auteurs différents, choisis pour leur connaissance d'un ou plusieurs sites, d'avoir la même présentation. Ici aussi, l'auteur préfère l'utilisation du terme d'agglomération secondaire en s'appuyant sur l'argumentation proposée par M. Mangin (1986) et le choix des limites administratives de la Lorraine pour s'affranchir des difficultés liées aux limites de cités qui sont mal connues (Massy 1997 : 12). Le cadre chronologique est centré sur l'Antiquité romaine tout en prenant en considération les « périodes transitoires [...] essentielles pour la compréhension de ces sites » (*ibid.* : 13). Les notices (Fig. 9) sont organisées par ordre alphabétique selon deux catégories : les *Monographies* (20) et les *Notes sur quelques agglomérations* (18). En guise de conclusion, J.-L. Massy fait ressortir quelques traits généraux à propos de la faiblesse des sources antiques mentionnant des agglomérations de Lorraine (Table de Peutinger, *Itinéraire d'Antonin*, *Cosmographie* du Ravennate, Ptolémée, Ammien Marcellin) tout comme l'apport limité des inscriptions. En effet, même si elles sont nombreuses sur certains sites, elles correspondent souvent à des fragments de stèles funéraires et n'apportent aucun renseignement sur l'agglomération. De plus, l'auteur souligne le poids de l'érudition du XIXe siècle et du début du XXe siècle mais surtout l'absence de renouvellement des données depuis ces dates. Ainsi, la quantité de petits articles ou de notes « d'un intérêt pas toujours évident et d'une qualité fort inégale » n'offrent qu'une documentation limitée et souvent redondante. Cet état de fait met également en lumière l'absence de programmation nationale et d'efforts, hormis quelques initiatives personnelles, pour l'étude de ce type d'occupation (*ibid.* : 409). L'analyse de l'implantation des sites d'un point de vue géographique fait ressortir trois situations : des implantations difficiles d'accès sur des hauteurs dominant le paysage (parfois succédant à une occupation laténienne), en fonds de vallée ou sur des terrasses alluviales le long de cours d'eau navigables (les plus nombreux), enfin sur des plateaux dominants des zones marécageuses (*ibid.* : 410-411). Le lien avec le réseau viaire est plus difficile à affiner en l'absence de données suffisantes sur le réseau secondaire. L'absence de chronologie ne permet pas d'appréhender son implication dans l'implantation des agglomérations (*ibid.* : 411). Enfin, la géologie des sites ne semble pas avoir eu d'impact particulier sur une installation privilégiée (*ibid.* : 412). L'organisation interne des agglomérations est liée à l'effet structurant des voies routières sur lesquelles elles s'installent. Dans plusieurs cas, des venelles ou des ruelles perpendiculaires à l'axe principal attestent d'un développement en profondeur. La forme des agglomérations reste cependant fortement contrainte par l'espace laissé libre par le relief et les cours d'eau (*id.*). L'auteur met

en exergue la difficulté d'évaluer la superficie des sites et met en garde contre des propositions anciennes souvent extravagantes. La reprise des superficies lui permet de distinguer trois classes : les plus nombreux cas, avec un noyau urbain de moins de 10 ha, ceux entre 10 et 20 ha et enfin les quelques cas de grande dispersion, entre 60 et 80 ha (*ibid.* : 414). L'apparat monumental des agglomérations paraît limité mais reste surtout très mal connu. Il en va de même pour les nécropoles qui restent souvent non localisées et la majorité des sites ne semblent offrir que quelques stèles funéraires. L'étude de l'habitat doit beaucoup au site de Bliesbruck qui permet de mettre en avant un type de construction déjà décrit de bâtiments rectangulaires, perpendiculaires à la voie, souvent mitoyens avec un espace domestique et un espace artisanal (*ibid.* : 416-417). L'artisanat est ici aussi principalement représenté par la métallurgie du fer (quasi systématique au sein des agglomérations), mais souvent perçu sans être réellement connu (*ibid.* : 417). La production de céramique est fort représentée dans ce corpus qui inclut de grands centres de production mais même les agglomérations les plus modestes semblent disposer de quelques fours. La diversité artisanale est marquée par l'extraction de pierres et la sculpture, le travail du bois, le tissage, la production de sel, la meunerie et boulangerie même s'il s'agit souvent de cas isolés (*ibid.* : 418-419). La tentative d'approche des relations avec la campagne amène J.-L. Massy à proposer l'existence de « centres ruraux » (*ibid.* : 421) ayant pour rôle de transformer, stocker et redistribuer les productions agricoles en raison de quelques découvertes de greniers, silos, halles, *macella*, pressoirs à vin, moulins, grilloirs à céréales, fours de boulanger, fumoirs ou séchoirs à viande,... Cette synthèse rapide permet à l'auteur de proposer à son tour un classement composé de 4 catégories. La première correspond aux groupements liés à l'exploitation rurale (10 à 25 ha et environnés de nombreux établissements ruraux), la seconde aux sites liés à la circulation routière (4 à 10 ha), la troisième à l'habitat groupé avec une fonction de production artisanale forte (superficie difficile à établir car souvent très éclatée) et enfin la quatrième aux centres à fonction culturelle dominante avec notamment les grands centres religieux (60 ha, monumentalité importante). Enfin, chronologiquement, les traces protohistoriques restent difficiles à percevoir et interpréter. C'est à partir de la période tibéro-claudienne que la majorité des agglomérations deviennent perceptibles. L'auteur précise qu'il est encore délicat d'apprécier les évolutions des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles mais tend à nuancer l'idée de destructions massives en 275 car ce phénomène n'est pas perceptible en Lorraine. À l'époque de Constantin, l'ensemble des sites, ou presque, est réoccupé (*ibid.* : 423). L'ouvrage se termine par les tableaux de synthèses qui sont maintenant systématiques dans les publications de corpus régionaux.

### 1.3.5. Les villes et leur territoire

Au cours des années 1990, vaste période de publications de corpus, qui représentent souvent l'achèvement de plus de 10 ans de travail, un colloque, organisé en 1995, publié en 1998 sous la direction de P. Gros par le CTHS, s'intéresse aux *Villes et campagnes en Gaule romaine*. De cette publication, il convient de retenir plus particulièrement trois articles. Le premier, signé par P. Gros, s'intitule *Villes et « non-villes » : les ambiguïtés de la hiérarchie juridique et de l'aménagement urbain*. L'auteur salut l'effort récent consenti à l'étude des agglomérations secondaires qui offre une densification du maillage urbain (Gros 1998 : 11). L'auteur ne souhaite pas revenir sur les débats quant à la définition juridique et morphologique ou sur la notion de *vicus* mais plutôt s'intéresser au fonctionnement. En effet, parmi l'apparat monumental de certaines agglomérations, l'auteur note la présence d'« organes de l'autonomie municipale [...] et la question qui se pose est celle du rôle effectif qu'ils occupent dans des agglomérations dépourvues, sauf exception, de la *dignitas urbis* » (*ibid.* : 12). Pour l'auteur, la relation entre agglomérations et chef-lieu n'est pas seulement une dépendance administrative mais est plus complexe et liée aux mutations des espaces urbains des villes du I<sup>er</sup> au II<sup>e</sup> siècle (*ibid.* : 12). Il débute son article par la présentation de cette évolution, visible à travers l'étude des monuments publics. Au-delà d'une simple juxtaposition des monuments visant à compléter la parure urbaine, la prise en compte de la chronologie et la réflexion sur l'usage des édifices montrent une évolution des mentalités et de l'utilisation des bâtiments. Par exemple, le *forum* passerait d'un lieu de réunion, de décision, à un lieu d'accumulation de la sacralisation du pouvoir impérial (*ibid.* : 14). Pour l'auteur, il n'y a pas « d'effet d'accumulation mais des effets de substitution » dans l'apparition des monuments (*ibid.* : 17). Ces phénomènes d'évolution sont peu perçus en raison « d'une conception fixiste des espaces urbains traditionnels » (*ibid.* : 18). L'auteur continue sa réflexion en élargissant aux agglomérations secondaires car il pense que « c'est dans le cadre de ces transformations de l'*urbanitas* ou de ses succédanés que doivent être replacées plusieurs des questions posées par les agglomérations secondaires » (*ibid.* : 19). Pour lui, le développement des agglomérations est lié à « un retour progressif à des valeurs et à des modes de vie plus traditionnels qui, un moment submergés par une volonté affichée d'assimilation, se manifestent à travers une procédure d'identification qui peut revêtir des formes très diverses » (*ibid.* : 19). Il poursuit en expliquant la monumentalité de certaines agglomérations par un « besoin de trouver *hors de la ville* des lieux d'échanges ou de rassemblement [...] ; l'évergétisme « urbain » tend à se tourner vers ces centres secondaires

dont les notables comprennent qu'ils ont de plus en plus la faveur des populations » (*ibid.* : 20). P. Gros précise que la notion de « centralité » se déplace au cours du II<sup>e</sup> siècle et n'est plus uniquement l'apanage des villes à vocation administrative (*id.*). Pour lui, ces centres secondaires ont des fonctions qui « ne sont plus celles de la ville romaine traditionnelle » (*ibid.* : 21). Un problème qui entrave ces réflexions est cependant soulevé par l'auteur. Il s'agit de l'emploi abusif de termes spécifiques, souvent liés à une fonction particulière, pour désigner des réalités archéologiques souvent uniquement perçues en plan. Ainsi, P. Gros reproche l'utilisation rapide d'une terminologie sans savoir si elle est « en phase avec les réalités qu'elle prétend désigner » (*ibid.* : 22). Il justifie ses propos à partir d'exemples comme celui de *Boutae* qui disposerait de deux *fora* et d'une basilique de dimensions supérieures à la basilique sud de Corinthe ! ou encore, la présence de *diribitoria* dans des agglomérations secondaires (Vendœuvres-en-Brenne, Néris-les-Bains) alors que « le mot et la chose ne sont pas attestés dans les *capita civitatis* » (*ibid.* : 23). Il se demande alors, comme le concluait R. Chevalier, si la Gaule ferait exception à la *lex Julia municipalis*. P. Gros montre « l'inflation terminologique patente, et le saut de la forme à la fonction sans la moindre restriction de pensée par la plupart des archéologues » (*ibid.* : 22-23). C'est à partir de ces mises en gardes que l'auteur justifie l'existence de réflexions erronées sur le rôle des agglomérations secondaires. Il explicite sa position, qui fait suite à celle de M. Mangin et F. Tassaux pour qui, lorsque « l'on dispose d'assez de données épigraphiques pour en juger, [les agglomérations] étaient en fait dans la dépendance des magistrats et du conseil de la *civitas* établis au chef-lieu ; c'est ce que prouvent les modalités des interventions des évergètes, qui n'hésitent pas à les doter, particulièrement au II<sup>e</sup> siècle de « basiliques », de portiques, de forums, de thermes et de théâtres, opérations lourdes financièrement et accomplies en accord avec le conseil de la *civitas* » (*ibid.* : 23-24). Enfin, l'auteur met à mal l'idée de la présence de « sanctuaires ruraux » qu'il dit « prétendument isolés » puisque les progrès des recherches de terrain permettent aujourd'hui de repérer les secteurs d'habitats (*ibid.* : 24). Cependant, ces découvertes ne modifient pas la question du rôle des aménagements publics surdimensionnés « en l'absence de toute définition juridique ou administrative » (*id.*). L'auteur conclut « qu'il s'agit en fait d'une forme sinon nouvelle, du moins revivifiée, de la vie communautaire qui, dans de nombreux terroirs des Trois Gaules, modifie radicalement les rapports entre la ville et son territoire » (*ibid.* : 25).

G. Barrauol se penche ensuite sur *Les agglomérations gallo-romaines des Alpes du Sud*. Après une courte historiographie des recherches, une rapide présentation géographique de l'espace étudié, marqué par une diversité de paysages (de la haute montagne à la plaine),



l'auteur fait état des possibilités d'implantation des agglomérations. Celles-ci s'installent en fonds de vallées (souvent sur des confluentes), mais aussi sur des terrasses alluvionnaires, au pied d'une cluse, plus rarement sur une hauteur (l'auteur signale ultérieurement que ces sites peuvent être dédoublés en ville-haute et ville-basse ; Barruol 1998 : 41) mais aussi dans des vallées perchées ou très larges (*ibid.* : 29). Il note que l'habitat permanent est quasiment absent au dessus de 1 200 m. Préalablement à l'installation romaine, quelques présomptions d'habitats protohistoriques peuvent être localisés à proximité mais les sites installés le long des axes routiers semblent de « véritables fondations romaines » (*ibid.* : 32). Avant de poursuivre sa réflexion, il définit son objet d'étude – les agglomérations gallo-romaines – comme tout « *habitat groupé* qui n'est pas de fait un établissement isolé. Ce peut donc être un gros hameau, un village, une bourgade, un bourg, une ville, sans préjuger de son extension, ni de son apparat monumental, ni non plus de son statut propre » (*ibid.* : 34) dans la mesure où le site est attesté par un « document littéraire, épigraphique ou archéologique ». Il faut ensuite se contenter d'une simple liste classée géographiquement pour les Alpes de Haute-Provence (15 agglomérations) et les Hautes-Alpes (15 agglomérations) séparant les chefs-lieux des agglomérations. L'auteur note que la superficie des sites des régions de montagnes est peu étendue (*ibid.* : 34). Il s'intéresse, après, au réseau des agglomérations et débute sa démonstration en affirmant que « c'est un leurre, mais aussi une nécessité d'approche, que de vouloir classer des agglomérations antiques, de surcroît aussi mal connues que celles des Alpes du Sud. En fait chaque agglomération apparaît comme un cas d'espèce dans sa situation, dans sa structure, dans son origine et son évolution, dans ses fonctions, généralement très diverses et complémentaires » (*ibid.* : 36). Le classement que propose l'auteur comprend les sites qui ont une existence assurée (nom connu par les itinéraires et dont la localisation est confirmée sur le terrain) et qui correspondent à des bourgs ou bourgades au sein desquels la fonction de *mansiones* est récurrente ainsi que l'absence de grands monuments publics ; les sites dont on connaît le nom mais qui ne sont pas localisés avec certitude et qui correspondent à de modestes villages ou des hameaux-relais routiers ; les sites dont le nom est inconnu mais qui sont révélés par l'archéologie ; enfin les sites avec présomptions d'une petite agglomération (*ibid.* : 38). G. Barruol relève que 80% des sites correspondent à des stations routières (*ibid.* : 39) et que les carrefours routiers ont été favorables au développement des agglomérations (*ibid.* : 40). Il note enfin que pour certains exemples, les fonctions religieuses et thermales sont prépondérantes (*ibid.* : 41).

Le dernier article, co-écrit par P. Aupert, M. Fincker et F. Tassaux, recentre la focale sur la zone atlantique de l'Aquitaine antique. L'étude s'intéresse plus particulièrement à 8

sites (Sanxay, Naintré, Vendevre, Barzan, Les Bouchauds, Brion, Chassenon, Tintignac) sélectionnés pour leur monumentalité. Ils servent dans un premier temps à évacuer le terme de *conciliabulum* dont ils avaient pour certains servis d'exemple typique comme Vendevre (Aupert, Fincker, Tassaux 1998 : 47). Après avoir traité de la superficie, de la trame urbaine et de l'alimentation en eau, les auteurs posent la question de l'existence d'un *forum* au sein de ces sites mais montrent que si les places considérées partagent avec les *fora* le mur périphérique, il manque les monuments civiques, religieux, les portiques et boutiques (*ibid.* : 55). Ils sont aussi frappés par la différence de superficie entre les places considérées ici (jusqu'à 5 ha) et les *fora* des chefs-lieux, qui paraissent alors très petits. L'intérêt se porte ensuite sur les formes des lieux de culte avec l'absence de temples classiques et la prédominance des formes de plan centré (*ibid.* : 56). Chronologiquement, il est intéressant de retenir que les premiers monuments apparaissent à l'époque de Claude mais que ce sont les règnes des Antonins et des Sévères qui représentent la période architecturalement la plus brillante (*ibid.* : 63). En conclusion, les auteurs réaffirment le rôle fondamental des agglomérations secondaires dans la structuration du territoire de la cité en tant que relais indispensables de la capitale (relais économique, pôle d'échanges, de regroupement de produits agricoles, de distribution de produits manufacturés, ...) mais aussi avec un rôle social, culturel et cultuel qui s'étiole au III<sup>e</sup> siècle puisqu'elles ne semblent plus correspondre aux attentes (*ibid.* : 68-69).

### **1.3.6. Le premier tome de l'atlas de la région Centre et l'atlas du Berry antique**

La dernière publication de la décennie 1990 est le premier tome de l'atlas des agglomérations de la région Centre, publié en supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*. Selon le même principe que les publications précédentes, les notices sont réalisées par des auteurs différents et réunies par M.-E. Bellet, C. Cribellier, A. Ferdière et S. Krausz. Ce sont 32 sites qui sont présentés selon un classement alphabétique au sein des différents départements. L'introduction, sous la plume de C. Cribellier, rappelle que cette publication fait suite au travail d'un PCR de 1994 à 1996. L'objectif était de répertorier les agglomérations potentielles de la région Centre (avérées ou indices), de rassembler la documentation au sein de notices et de proposer une synthèse régionale. Après une rapide présentation géographique de la zone d'étude, la région Centre dans ses limites actuelles, l'auteur explique que la définition de l'objet d'étude qui a été retenue est celle proposée en 1986 par M. Mangin. Afin de passer au crible l'ensemble du corpus, l'auteur explique que sept réunions ont été nécessaires pour définir une grille d'analyse et une fiche de description

(Bellet *et al.* 1999 : 12). Le PCR a ainsi listé 121 agglomérations et l'auteur précise que l'exploitation de Grégoire de Tours ne s'est faite qu'en complément d'informations archéologiques existantes. L'ensemble du corpus est classé en trois catégories correspondant à des niveaux de certitude, de connaissance qui renseignent sur la fiabilité du corpus (*ibid.* : 13). Même si l'auteur reconnaît l'intérêt de la typologie proposée par M. Mangin et F. Tassaux comme point de départ et de comparaison, le PCR a fait le choix de ne pas proposer ce type de classement (*ibid.* : 14). Les trois catégories retenues correspondent aux agglomérations certaines (24 sites avec des équipements publics, une trame urbaine ou un axe routier majeur avec des rues perpendiculaires), aux agglomérations très probables (25 sites dont les vestiges permettent d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'un site rural avec un système viaire plus ou moins organisé, présence ou non d'îlots, de monuments publics, de bâtiments alignés le long d'une rue) et aux sites potentiels (72 sites). L'auteur signale la méconnaissance générale de l'ensemble des sites en raison du manque de fouilles programmées sur de vastes superficies et du manque de fouilles préventives pour les sites actuellement masqués par des villes contemporaines (*ibid.* : 14-16). Après la publication des notices, les auteurs présentent le plan type des monographies avec quelques indications puis la liste des *vici* de la région signalés par Grégoire de Tours (Fig. 10).

En 2001, la région Centre se retrouve en partie prise en compte dans l'atlas du Berry antique. La question de la hiérarchie des agglomérations est traitée à partir de la définition de critères caractéristiques d'une agglomération : superficie occupée, existence d'un tissu urbain, nombre de nécropoles. L'importance des sites est évaluée à partir d'autres critères : implantation à un carrefour routier et fluvial, durée d'occupation, présence et nature des inscriptions antiques, développement de la parure monumentale. Le croisement de ces descripteurs permet aux auteurs de définir une hiérarchie des agglomérations : agglomération principale, pôle dynamique, pôle secondaire, agglomération moyenne, petite agglomération, site routier ou fluvial. L'environnement des agglomérations est apprécié à partir des *villae* situées dans un rayon de 5 km (Batardy, Buschsenschutz, Dumasy 2001).

#### **1.4. 2002 : un tournant épistémologique ?**

L'année 2002 est marquée par deux importantes publications. L'une d'elle correspond à un dossier spécial de la *Revue Archéologique de Narbonnaise* (numéro 35) consacré à *Villa et Vicus en Gaule Narbonnaise* et composé de 19 articles dont certains méritent une attention

particulière. L'autre est un atlas en deux volumes assortie de synthèses thématiques pour la région Languedoc-Roussillon.

#### 1.4.1. Le dossier *Villa/Vicus* de la Revue Archéologique de Narbonnaise (n°35, 2002)

Dans la présentation du dossier *Villa/Vicus*, P. Garmy et P. Leveau (Garmy, Leveau 2002 : 1) exposent un désir collectif de « pouvoir définir des critères objectifs permettant de ranger le site étudié avec certitude dans l'une des deux typologies, celle de la *villa* et celle du *vicus*, admises par la communauté, comme cela existe pour des objets. Mais la *villa* et le *vicus* ne sont pas des objets archéologiques comme le sont les céramiques ». P. Leveau poursuit par l'introduction du dossier en s'intéressant notamment aux termes *villa* et *vicus*, aux incertitudes et difficultés d'interprétation de certains sites. Il débute par la présentation des multiples sens du terme de *villa* en insistant plus particulièrement sur l'évolution au Ve siècle de la réalité ainsi désignée qui devient une circonscription administrative. Il profite de cette mise au point pour réaffirmer l'existence d'une confusion entre « rural » et « agricole » et s'appuie sur l'exemple de Pompéi pour affirmer qu'« à la campagne, tout n'est pas agricole et la ville antique n'exclut pas les activités agricoles » (Leveau 2002 : 8). Le développement sur les termes de *vicus*, *mansio* et *mutatio* met en avant une séparation de point de vue entre historiens ou épigraphistes pour qui, le terme de *vicus* ne peut s'appliquer que s'il y a une attestation antique, et les archéologues. De fait, cela distinguerait une catégorie d'agglomérations dotées d'édifices importants (*ibid.* : 9). L'auteur met cependant en avant la tendance à vouloir donner un sens juridique au terme de *vicus*. Il s'appuie sur les textes de Festus (*De significatione verborum*<sup>11</sup>) et Isidore de Séville (*Etymologiae*, XV, 2, 11<sup>12</sup>) qui

---

<sup>11</sup> Sextus Pompeius Festus : « *Vici... appellari [in]cipiunt ex agris, qui ibi villas non habent, ut Marsi aut Peligni. Sed ex vic[ti]s partim habent rempublicam et ius dicitur, partim nihil eorum et tamen ibi mundinae aguntur negoti gerendi causa, et magistri vici, item magistri pagi quotannis fiunt. Altero, cum id genus aedificio[rum] def[n]itur, quae continentia sunt his oppidis, quae – itineribus regionibusque distributa inter se distant, nominibusque dissimilibus discriminis causa sunt dispartata. Tertio, cum id genus aedificiorum def[n]itur, quae in oppido privi in suo quisque loco proprio ita aedifica[n]t, ut in eo aedificio pervium sit, quo itinere habitatores ad suam quisque habitationem habeant accessum. Qui non dicuntur vicani, sicut hi, qui aut in oppidi vicis, aut hi, qui in agris sunt, vicani appellantur : On emploie tout d'abord le terme de *vici* pour désigner les territoires qui, en ces endroits, n'ont pas de *villae* comme c'est le cas chez les Marses et les Péligniens qui n'ont pas de *villae*. Mais, parmi ces *vici*, les uns possèdent une organisation politique et ont le droit de rendre la justice, les autres n'ont rien de tout cela et, cependant on y tient des marchés (*nundinae*) pour faire du commerce, et des *magistri vici* ainsi que des *magistri pagi* y sont élus chaque année. En second lieu, quand on désigne une catégorie de constructions qui sont continues dans les villes qui sont réparties en rues et en quartiers et sont distantes les unes des autres, et sont distinguées, pour éviter toute confusion, par des noms différents. En troisième lieu, quand on désigne une sorte de constructions que des particuliers édifient dans une ville, chacun sur un terrain lui appartenant, de telle façon que dans cette construction un passage soit praticable afin que, par ce chemin, chacun de ceux qui l'habitent ait accès à son domicile. Ces derniers ne sont pas dits *vicani* comme ceux qui se trouvent dans les *vici* d'une ville ou dans le territoire et sont appelés *vicani* » (Festus, éd. Lindsay p. 502, 508, trad. J. Gascou.).*

proposent des définitions des termes de *vici*, *castella* et *pagi* pour développer son point de vue sur l'application du terme de *vicus* dans une acception générale. P. Leveau retient la définition du *vicus* comme « groupement d'hommes » où le *vicus* se distingue du *castellum* par l'absence de rempart (*ibid.* : 10). Quant aux termes de *mansio* et *mutatio*, l'auteur rappelle qu'il s'agit d'établissements de nature différente qui n'apparaissent qu'avec l'instauration du *cursus publicus*. La *mutatio* est alors un simple relais qui permet de changer les équipages alors que la *mansio* offre la possibilité de passer la nuit et comporte donc des constructions plus vastes (lieux de stockage, étables, auberges, ...). Enfin, il met en garde sur le fait qu'une *mutatio* nommée dans un itinéraire ne correspond pas obligatoirement à une agglomération (*ibid.* : 11). Cette question est développée à partir d'exemples à la fin de l'introduction. P. Leveau met en exergue certains bâtiments d'accueil qui n'ont aucun rapport avec le *cursus publicus* (La Brune-d'Arles) et qui restent mal connus. Il fustige ensuite les archéologues qui ont tendance à désigner tel ou tel site comme lieu d'accueil sans discuter les données archéologiques de manière indépendante mais en se fondant sur le calcul de distance depuis une station connue (*ibid.* : 21). Pour l'auteur, ces réalités complexes doivent être abordées par des méthodes adaptées qui dépassent la typologie prédéfinie avec des cases à remplir et s'appuyer sur les méthodes de classement développées dans *Archaeomedes* (*ibid.* : 11). À la suite de P. Leveau, P. Garmy déplore l'absence d'études combinées des formes de l'habitat rural et de l'habitat groupé pour une approche globale de l'organisation des territoires (Garmy 2002 : 27). Malgré la réticence, exprimée par P. Garmy, de certains chercheurs à utiliser les termes latins, l'auteur précise qu'il emploie les termes de *villa* et de *vicus* dans le sens d'habitat dispersé et d'habitat aggloméré (*ibid.* : 28). Il revient sur plusieurs affirmations et reprend à son compte les propos de M. Tarpin d'après qui « des témoins archéologiques et littéraires attestent sans ambiguïté à travers les provinces d'un bornage possible du territoire du *vicus* (Tarpin 1985 : 159-162). Par ailleurs, on connaît maints exemples épigraphiques de magistratures exercées dans le ressort du *vicus* (*ibid.* : 601-617) que ce soient des charges spécifiques, *magistri* et *praefecti* ou des charges municipales

---

<sup>12</sup> « *Vici et castella et pagi hi sunt qui nulla dignita civitatis ornantur, sed vulgari hominum conventu incoluntur, et propter parvitatem sui majoribus civitatibus adtribuntur. Vicus autem dictus ab ipsis tantum habitationibus, vel quod vias habeat tantum sine muris. Est autem sine munitione murorum ; licet et vici dicantur ipsae habitationes urbis. Dictus autem vicus eo quod sit vice civitatis, vel quod vias habeat tantum sine muris* : Les *vici*, les *castella* et les *pagi* sont [des localités] qui ne sont en rien pourvues de la dignité d'une cité, mais sont habitées par un simple groupement d'hommes et, en raison de leur petite taille, sont attribuées à des cités plus grandes. Le *vicus* tire son nom seulement des habitations mêmes, ou bien du fait qu'il a seulement des rues (*vias*) sans remparts. Il n'est pas fortifié par des remparts ; bien que l'on donne aussi le nom de *vici* aux habitations mêmes d'une ville. Le *vicus* tire son nom du fait qu'il est « à la place » (*vice*) d'une cité, ou bien qu'il a seulement des rues (*vias*) sans remparts » (trad. J. Gascoü).

classiques » (Garmy 2002 : 28). L'auteur rejette par la suite l'idée de l'existence de bourgs indigènes descendant de la Protohistoire et restés à l'écart de toute forme de romanité (*ibid.* : 29). Il met à mal également les volontés typologiques qu'il considère comme des « impasses méthodologiques » (*ibid.* : 29) que cela soit pour les agglomérations ou pour les *villae* (*ibid.* : 30). Il met par contre en avant le modèle des places centrales de Christaller, complété par Lösh, qui est décrit comme robuste « particulièrement quand on l'emploie pour modéliser des situations antérieures aux bouleversements du XXe s. » (*id.*). P. Garmy propose d'adapter la méthode, notamment la définition des seuils (des effectifs de population en géographie) pour observer les seuils d'apparition de thermes, d'édifices de spectacles, de sanctuaires, d'aqueducs, ... (*ibid.* : 31). Pour cela, il spécifie qu'il ne faut plus envisager chaque pôle isolément mais garder à l'esprit qu'ils sont tous en interaction permanente au sein d'un territoire dont ils constituent l'armature. Les évolutions historiques sont elles aussi à étudier de manière globale en prenant en compte le principe de résilience. L'espace idéal pour mener ce type d'étude est le territoire de la cité même si l'approche micro-régionale permet d'appréhender les relations entre l'habitat groupé et l'habitat rural et apporte des informations complémentaires (*ibid.* : 32-33). Fervent partisan des analyses statistiques (AFC et CAH) telles que développées dans le programme *Archaeomedes*, P. Garmy admet que les tentatives existantes n'ont pu faire la distinction entre *villae* et agglomérations. De fait, les deux formes se retrouvent toutes deux dans les catégories les plus élevées en raison des descripteurs utilisés qui ne prennent pas en compte l'aspect administratif. Pour le chercheur, *villa* et agglomération sont deux « catégories radicalement différentes que l'on ne peut pas traiter sur le même plan dans l'analyse globale » (*ibid.* : 34). Ainsi un système d'agglomérations se caractérise par des niveaux hiérarchiques entre elles ce qui n'est pas le cas pour les *villae* (sans remettre ici en question la variabilité des tailles) puisqu'elles répondent à une logique d'appropriation privée d'un territoire à des fins de production et de résidence (*ibid.* : 35). Il défend enfin la théorie des systèmes auto-organisés proposée dans *Archaeomedes* qui permettent d'expliquer « pourquoi il n'existe pas de modèle urbain romain ni de modèle de réseau de villes « à la romaine » mais une infinie variabilité de situations locales ou régionales » (*id.*). En conclusion, plus que vers la typologie, l'auteur exhorte les chercheurs à se tourner vers les analyses statistiques et spatiales qui « ont montré leur capacité de renouvellement des problématiques et des méthodes » (*id.*) avant de défendre la notion de « modèle » (*ibid.* : 36). L'illustration de l'emploi de méthodes statistiques se retrouve dans l'article de F. Bertonecello. Son objectif est de tester des critères qui permettraient de distinguer à partir de données de prospection un habitat groupé et un habitat rural. Après avoir

montré les limites des typologies proposant des catégories *a priori* (Bertoncello 2002 : 40), l'auteur expose dans les grandes lignes les principes des analyses statistiques (Analyse Factorielle des Correspondances et Classification Ascendante Hiérarchique) : description standardisée des sites, classification automatique selon les profils des sites, ... et renvoie à l'expérience d'*Archaeomedes*. Elle propose un test sur 93 sites de la cité de Fréjus à partir de 5 variables (Superficie, Matériaux de construction, Variété du mobilier, Niveau Fonctionnel, Durée d'occupation) représentant un total de 22 caractères (*ibid.* : 41). Le résultat aboutit à la différenciation de 11 classes de sites avec des effectifs compris entre 2 et 26 sites. Hormis la classe la plus élevée qui intègre le chef-lieu et une agglomération importante : *Forum Voconii*, les autres classes regroupent indifféremment des sites traditionnellement considérés comme habitat rural et habitat groupé. F. Bertoncello admet que « la Classification Ascendante Hiérarchique [...] ne rend donc qu'imparfaitement compte de la distinction entre habitat groupé et *villa* » (*ibid.* : 47). Cependant, l'auteur met en évidence l'opérabilité de la méthode si l'on considère chaque type d'habitat indépendamment l'un de l'autre. Elle tente ensuite de justifier pourquoi « ce qui n'apparaît pas dans la classification, c'est la hiérarchie commune combinant ces deux types d'établissements » en considérant que cela vient de l'appareil descriptif utilisé qui ne comprend aucun descripteur spécifique à l'une ou l'autre des formes d'habitats (*ibid.* : 50). Cette observation n'est cependant pas étonnante contrairement au souhait de vouloir effectuer une hiérarchisation commune de deux réalités différentes<sup>13</sup> à partir de descripteurs identiques, réduisant au passage le chef-lieu au même rang hiérarchique que les plus grandes *villae*. En effet, après avoir mené une réflexion sur un éventuel critère prenant en compte le raccordement au réseau viaire à travers trois descripteurs : distance aux voies principales, nombre de chemins desservant un site et nombre de relations linéaires entre les sites, et annoncé l'impossibilité de les mettre en œuvre en raison de la méconnaissance du réseau antique, l'auteur tente de définir un classement hiérarchique regroupant l'ensemble des formes d'habitats. À partir des résultats des AFC, F. Bertoncello définit 4 niveaux hiérarchiques. Le premier (18 sites) comprend le chef-lieu, *Forum Voconii* et 16 *villae*, le second (24 sites) regroupe 8 *villae*, 3 habitats groupés et 13 sites mal connus mais sans doute correspondant à de l'habitat rural, le troisième niveau (30 sites) inclut 1 *villa* et 2 habitats groupés, enfin le quatrième totalise 21 sites (*ibid.* : 52-54). L'étude de la répartition géographique des niveaux hiérarchiques montre une domination des *villae* de niveau 1 dans la

---

<sup>13</sup> Le fait qu'il s'agisse de deux réalités différentes, que l'une et l'autre présentent en leur sein de nombreuses variabilités et devant donc être étudiées indépendamment l'une de l'autre a déjà plusieurs fois été affirmé par divers auteurs, notamment par P. Garmy dans l'article qui précède (Garmy 2002).

plaine avec un fort pouvoir polarisant tandis que le massif des Maures « conserverait une organisation villageoise, peut-être plus traditionnelle » (*ibid.* : 56). Cette classification hiérarchique montre que le réseau autour de *Forum Voconii* est faible mais pire, le chef-lieu paraît isolé puisque l'auteur note, concernant les habitats ruraux, « leur absence en périphérie immédiate de Fréjus ». Ce constat amène l'auteur à revenir sur la méthode et à affirmer qu'il ne faut pas traiter ensemble les habitats ruraux et les habitats groupés (*id.*).

Les articles suivants, loin des débats méthodologiques traitent d'exemples de sites, d'habitats ruraux ou d'habitats groupés en Narbonnaise dont les interprétations peuvent poser question et varier selon l'avancement des recherches. S'ils peuvent présenter un intérêt pour d'éventuelles comparaisons ou illustrer des cas particuliers, il n'est pas nécessaire de revenir sur ces exemples dans le cadre de ce chapitre. Il ressort cependant à leur lecture que les difficultés d'interprétation ne peuvent être levées qu'avec un retour sur le terrain, et encore... Il est intéressant de s'arrêter quelques instants sur l'article de L. Buffat, M. Christol, E. Pélaquier et H. Petitot portant sur les sites de Saint-Loup et Beaufer-Dominargues et leur interprétation comme *villa* ou agglomération. Après la présentation des deux sites et de leur environnement (Buffat *et al.* 2002 : 199-236), les auteurs mettent en avant les limites de l'utilisation de l'épigraphie pour faire les distinctions et s'interrogent sur d'autres critères. Ils mettent en avant la position topographique au regard d'un *oppidum* et relèvent qu'une implantation proche (déplacement en contrebas, sur le versant, ou maintien sur le sommet) correspond souvent à une agglomération (Nages, Mauressip, Le Marduel, *Ambrussum* par exemple). La position sur un axe de communication mis en place par le pouvoir romain a toutes les chances de révéler une agglomération si l'on tient compte de l'interdiction des habitats privés au contact de ces voies (*ibid.* : 236). Cependant, la limite de l'exercice est induite par l'état des connaissances des réseaux routiers et de leur hiérarchie. L'analyse du territoire peut aussi permettre de se prononcer sur une interprétation mais là encore de nouvelles limites apparaissent liées aux relations entre agglomérations et *villae* (*ibid.* : 237). Dans son article, A. Bouet (2002 : 289-312) démontre l'intérêt de reprendre l'étude de certains plans d'édifice thermal pour des sites dont l'interprétation comme agglomération ou *villa* n'est pas assurée. Leur mise en série, l'étude de leur superficie et de leur plan permet de se prononcer, en réalisant des comparaisons avec d'autres sites connus, sur leur caractère privé ou public et donc de définir si leur implantation prend place dans une agglomération ou dans un habitat rural. Pour mener à bien cette étude, l'auteur s'appuie sur plusieurs exemples dont celui d'Onet-le-Château dans la cité des Rutènes. P. Leveau et P. Garmy concluent le dossier en fustigeant les historiens et les épigraphistes qui interdisent aux archéologues



l'emploi générique du terme de *vicus* pour le réserver aux cas attestés par une inscription (Leveau, Garmy 2002 : 315). Pour les auteurs il « s'agit bien d'une terminologie d'attente. Acceptable à condition de ne pas entretenir l'illusion de ce que la solution puisse être dans les mots, elle n'interdit pas d'utiliser le terme usuel de « village » et une terminologie empruntée au latin » (*ibid.* : 314).

#### 1.4.2. L'atlas du Languedoc-Roussillon

Cette même année, un atlas en deux volumes est publié sous la direction de J.-L. Fiches. Il représente l'aboutissement de 7 ans de travail au sein d'un PCR pour une soixantaine de chercheurs autour de la question de « L'habitat groupé gallo-romain et les agglomérations secondaires en Languedoc-Roussillon » (Fiches 2002a : 15). Un corpus de notices normalisées a ainsi pu être publié pour 71 agglomérations. Dans l'article introductif de l'ouvrage, J.-L. Fiches réalise une très brève historiographie de la question qui s'achève par l'application par P. Leveau de la typologie développée pour l'Aquitaine par M. Mangin et F. Tassaux, à la Narbonnaise (*ibid.* : 15-16). J.-L. Fiches poursuit par la présentation de la méthodologie développée. Pour l'ensemble du collectif, il s'agissait d'envisager l'agglomération non seulement du point de vue du site et de ses caractères architecturaux mais aussi de « ses capacités à organiser la campagne, à drainer ses richesses, à commander des réseaux de communication » (*ibid.* : 16). L'approche s'effectue dans la longue durée. S'appuyant sur les publications précédentes, les auteurs ont développé une notice inspirée de celle utilisée pour la Lorraine : Sources, Historiques de recherches, Site et situation, Chronologie de l'occupation, Topographie, Territoire, Synthèse, Perspective de recherche (*ibid.* : 17). Les illustrations sont également normalisées pour deux d'entre elles : une carte au 1/25000<sup>e</sup> et un plan cadastral au 1/5000<sup>e</sup>.

G. Barrauol propose tout d'abord une étude sur les sources antiques qui sont d'après lui « peu nombreuses et peu prolixes » (Barrauol 2002 : 23). Il établit dans un premier temps une liste de sources concernant la Gaule Narbonnaise (Pline l'Ancien, Pomponius Mela, Ptolémée, Festus Avienus, les gobelets de Vicarello, la Table de Peutinger, l'*Itinéraire d'Antonin*, l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*) dont il dit que l'on ne peut malheureusement en tirer qu'une liste de noms avec au mieux une indication de fonction ou de statut. Il note que toutes les mentions de relais ne correspondent pas systématiquement à des agglomérations (*ibid.* : 24). Les sources épigraphiques ne font la mention que de quelques *vicus* (*ibid.* : 26). L'étude des sources antiques lui permet de proposer différents cas de figures sur la situation des agglomérations face à ces sources : les agglomérations dont on connaît le

nom antique, dont l'identification est assurée, où des vestiges ont été reconnus et qui ont fait l'objet d'une notice ; les localités dont on connaît le nom antique, dont l'identification est quasiment assurée, mais où les découvertes, les prospections et les fouilles n'étaient pas assez développées pour pouvoir faire l'objet d'une notice ; les toponymes antiques non identifiés ou très hypothétiquement localisés ; les agglomérations bien attestées par l'archéologie mais dont on ignore totalement le nom antique (plus de la moitié des notices ; *ibid.* : 28-30).

L. Schneider recherche ensuite la trace des agglomérations antiques dans les sources médiévales du Languedoc. Il met en avant plusieurs phénomènes dont l'apparition d'un nouveau réseau d'agglomérations avec l'institution des nouveaux évêchés (Schneider 2002 : 33). Sur l'utilisation des termes, il met en évidence que le terme de *pagus* est plus fréquent que celui de *territorium*. Cependant le sens est différent puisqu'à l'époque carolingienne, *pagus* désigne le territoire de la cité (*ibid.* : 34). Concernant les chefs-lieux des circonscriptions carolingiennes, l'auteur pense qu'il est abusif de prétendre qu'ils sont tous issus d'agglomérations antiques (*ibid.* : 35). Il reste tout aussi prudent quant à la succession : *vicus* antique, *vicus* mérovingien, vigueries. Il estime cependant que « le territoire politique de ces anciennes agglomérations aurait pu survivre à leur propre abandon, au moins comme simple repère géographique » (*ibid.* : 36). Dans son étude, sur sept *vicariae* recensées dans les cités de Nîmes et de Maguelone, quatre sont associées à d'anciennes agglomérations antiques mais qui relèvent plus souvent des *castra* que des *vici*.

La transition entre l'Antiquité et le Moyen Âge est également au centre des préoccupations de C. Raynaud. Pour lui, les débats sur les agglomérations se centralisent autour de trois concepts : « village, territoire, communauté » (Raynaud 2002 : 39). Après un bref retour sur l'historiographie, le chercheur note la remise en question des schémas anciennement développés par les découvertes de plus en plus nombreuses de nouvelles agglomérations. Pour le Moyen Âge et la question de l'apparition du village autour de l'an mil, il s'agit pour l'auteur n'ont pas de l'apparition du village mais d'une période « où le document écrit se multiplie et emploie un vocabulaire de plus en plus précis » (*id.*). Ces remises en question n'en retirent pas moins la légitimité de s'interroger sur « l'évolution des formes d'habitat groupé » (*id.*). La carence principale mise en évidence est celle de réflexions sur les hiérarchies et les réseaux territoriaux alors que se développait des études d'archéologie spatiale au sein desquelles les agglomérations auraient trouvées leur place (*ibid.* : 40). Pour C. Raynaud, l'étude des questions de communication, de production et de diffusion commerciale ne peut pas s'envisager sans « une restitution globale de la hiérarchie du peuplement ». Il revient ensuite sur la question de la typologie préétablie. Pour lui, « la

typologie demeure peu adaptée à l'analyse de corps sociaux qu'elle a tendance à figer dans une définition réductrice de la durée et des mutations » (*id.*). L'évolution de la connaissance archéologique des sites montre une complexité plus importante des situations et des fonctions moins tranchées où les spécialisations économiques ne sont limitées qu'à quelques rares cas. C. Raynaud met en place, à partir de la liste des agglomérations et de leur superficie, 5 groupes : les établissements supérieurs à 20 ha (4 cas), de 15 à 20 ha (7 cas), de 10 à 12 ha (9 cas), de 5 à 9 ha (21 cas) et une superficie inférieure à 3 ha (16 cas). Il complète ce tri par 4 autres critères afin de définir un classement des sites (la localisation topographiques (relief, coteau, plaine, vallée, delta), la durée d'occupation (par tranches séculaires), la distance au chef-lieu paroissiale le plus proche (pour éclairer le rapport avec le réseau médiéval), la présence ou non d'une église sur le site comme deuxième indice de rapport avec la période médiévale). Cette analyse permet de distinguer 5 groupes (*ibid.* : 41-47) :

- groupe A : les agglomérations d'origine préromaine désertées avant la fin de l'Antiquité (12 cas) ;
- groupe B : les agglomérations d'origine préromaine occupées jusqu'au Moyen Âge (16 cas) ;
- groupe C : les agglomérations d'origine gallo-romaine désertées avant la fin de l'Antiquité (19 cas) ;
- groupe D : les agglomérations du Haut-Empire occupées jusqu'au Moyen Âge (7 cas) ;
- groupe E : les agglomérations de l'Antiquité tardive (7 cas).

L'étude de la corrélation entre superficie et durée d'occupation montre que les sites de plus de 10 ha qui ont une occupation supérieure à deux siècles sont rares (*ibid.* : 47). Chronologiquement, l'auteur rejoint P. Gros qui note qu'à partir du II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècle, une évolution de l'*urbanitas* entraînerait un déplacement d'une partie de celle-ci de la ville aux agglomérations, marqueur d'un affaiblissement de la « centralité » urbaine avec délégation progressive des fonctions d'encadrement du territoire, de la représentation sociale et du dynamisme économique. Un second changement s'opérerait aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles avec différents abandons liés à une restructuration du système de peuplement. Enfin, un essor au V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècle s'observe avec la création de nouveaux pôles (*ibid.* : 48). Pour l'auteur, on est loin de la « table rase » à la fin de l'Antiquité suivit d'une atonie jusqu'à l'époque carolingienne. S'il est encore difficile d'étudier de façon large les rapports entre agglomérations antiques et médiévales et si souvent une rupture semble pouvoir être établie, des contre-exemples, liés au développement des recherches de terrain, montrent qu'il faut

nuancer les propos (*ibid.* : 50). Afin de compléter les connaissances, l'auteur appelle les médiévistes à s'intéresser aux origines des villes et villages médiévaux comme le font les antiquisants qui étudient la filiation des agglomérations gallo-romaines (*ibid.* : 51). Il conclut qu'« il s'agissait de ne plus concevoir ces lieux d'habitat comme objets isolés, mais, au contraire, de restituer une trame de peuplement dans laquelle s'inscrivait toute une hiérarchie de fonctions et de représentations. Aménagement, production, transformation, consommation, accumulation, échange, domination : l'agglomération doit prendre sa place dans cet écheveau complexe, d'elles partent certaines initiatives, vers elles convergent certains flux » (*ibid.* : 53).

A. Roth-Congès propose ensuite une étude sur les monuments publics. Pour elle, ces derniers font partie de la ville antique et une agglomération qui n'en serait pas pourvue ne pourrait pas prétendre à cette dénomination (Roth-Congès 2002 : 55). Ils sont donc un « marqueur » pour la hiérarchisation des agglomérations. Dans le corpus présenté ils sont recensés au sein de 48 sites et représentent 82 édifices (1 ou plusieurs citernes, 13/15 thermes publics, 2 bâtiments d'accueil, 22 ou 23 lieux de cultes, 19 ouvrages défensifs et 2 (?) édifices de spectacles). Pour l'auteur, s'ils participent à l'image de la ville ou du village, la présence de certains types (curie, *fora*) ne confère pas pour autant un statut municipal (*ibid.* : 56) puisqu'ils sont présents dans certains *vici*, et chefs-lieux de *pagi* (*Lousonna*, *Boutae*, *Alesia*). Ils jouent cependant un rôle dans le « renouvellement des valeurs civiques, la prise en main des communautés » mais aussi dans le quotidien où les thermes ont une importance dans la diffusion d'habitudes hygiéniques, sociales, sportives et culturelles (*ibid.* : 57-58). L'auteur achève son article en mettant en évidence la particularité de la Narbonnaise, plus proche de l'Italie et de l'Espagne que des Trois Gaules. Elle s'appuie notamment sur l'absence de « villes supposées factices, décor urbain réputé dépourvu de véritable habitat » avec un centre monumental « démesuré » (*ibid.* : 58).

L'étude des habitations menée par V. Mathieu montre que trop soumis aux lacunes, l'analyse architecturale ne peut être un critère de classification des agglomérations mais permet plutôt de proposer une hiérarchisation sociale des habitants et d'appréhender l'éventuelle existence de quartiers différenciés. Les modes de construction, s'ils se romanisent, et les plans trop partiels ne permettent pas de proposer des plans types pour les agglomérations antiques. Il en ressort cependant un mélange entre tradition celtique et apports de la romanité, c'est-à-dire une absence de plan unique. En conclusion l'auteur propose, pour la caractérisation des agglomérations, de recourir à la présence ou non de *domus*, à la fréquence des divers modes d'habitats et à leur répartition (Mathieu 2002 : 61-70).

Dans le chapitre sur le territoire, J.-L. Fiches s'intéresse au paragraphe des notices traitant de l'environnement des agglomérations. Il relève notamment, que d'un auteur à l'autre, la définition des territoires est variable : territoire agricole, territoire vivrier, espace naturel facile à contrôler, zone d'influence en fonction des plus proches voisins (Fiches 2002c : 71). La définition des territoires fait appel à différentes méthodes dont la *site-catchment analysis* et l'aire d'influence au plus proche voisin. La première est fondée sur l'exploration de cercles à 3 km de rayon et à 5 km. Elle reste cependant à utiliser avec prudence pour des sociétés héritières de long processus d'appropriation et d'exploitation du territoire (*ibid.* : 73). S. Mauné, l'utilise avec des rayons de 2 km (25 min à pied, territoire vivrier), 4 km (1 heure de marche, 35 min à cheval) et 6 km (confins du territoire). L'aire d'influence permet de proposer des territoires théoriques mais la difficulté reste à définir les voisins de rang égal (*ibid.* : 74). Le paragraphe *Territoire* des notices, souvent mal renseigné en raison de l'absence de données, comporte une partie paléoenvironnementale et une partie sur les aménagements agricoles, les ressources liées à l'eau, les ressources minérales. Malheureusement les études sont rares et le systématisme n'a pas été développé par tous les auteurs (*ibid.* : 79). Pour l'habitat rural, le paragraphe est aussi renseigné à des degrés divers, l'auteur relève que le système de peuplement se caractérise généralement par une multiplication des points d'occupation au Ier siècle, une déprise avant la fin du Haut-Empire et par un nouveau cycle dans l'Antiquité tardive. Différents cas apparaissent dont un rôle structurant de l'agglomération avec une aire d'influence d'une superficie variable confirmant l'agglomération dans son rôle de pôle d'initiative (*ibid.* : 81).

### 1.4.3. Les villes du Nord de la Gaule

Cette année charnière dans la réflexion sur les agglomérations, est également marquée par le XXVe colloque de l'UMR 8164 HALMA-IPEL du CNRS. Les actes sont tardivement publiés en 2007 sous la direction de R. Hanoune dans un numéro spécial de la *Revue du Nord* sous le titre *Les villes romaines du Nord de la Gaule, Vingt ans de recherches nouvelles*. Ils se composent de vingt monographies et sept études. Ce colloque vient en clôture d'un PCR (1997-2001) portant sur « tout site de type "urbain" » (Hanoune 2007 : 8). Les monographies qui représentent l'essentiel de l'ouvrage (page 1 à 393), sans pour autant suivre un modèle uniforme, mêlent à la fois des chefs-lieux de cité, qui sont majoritaires et des agglomérations « secondaires ». Dans la seconde partie de synthèse, M. Dondin-Payre propose un retour sur les termes de *vicus* et *pagus*. Pour elle, « les *pagi* sont des espaces délimités qui s'inscrivent à l'intérieur du territoire des cités, les *vici* sont des agglomérations appartenant au même cadre

civique, c'est-à-dire celui de la cité. À cause de cette insertion commune, beaucoup d'historiens articulent *pagus* et *vicus* entre eux, faisant du second le chef-lieu du premier. Franchir ce pas est indéfendable. Il faut examiner séparément *pagus* et *vicus* » (Dondin-Payre 2007 : 398). L'auteur affirme qu'un *vicus* n'est pas une agglomération secondaire (*ibid.* : 402). Elle justifie ses propos en deux points. Tout d'abord parce qu'agglomération se suffit à lui-même alors que secondaire introduit une notion de hiérarchie interne, qui hormis vis-à-vis du chef-lieu n'existe pas. De plus, toutes les agglomérations ne sont pas des *vicus*, terme qui correspond à un titre et non un statut. De même, tous les *vici* sont urbains dans le sens où il s'agit de lieux de séjour humain organisés (*id.*). D'ailleurs l'auteur rappelle que les textes antiques et les inscriptions font généralement mention des *vicani*, c'est-à-dire un groupe humain, et très rarement du *vicus* qui n'apparaît que sous la forme *a vico*, déterminant alors une localisation par rapport à un point ou correspondant à un génitif d'appartenance (*ibid.* : 403).

Dans un article sur la religion, John Scheid rappelle que selon lui, « ce sont les *uici* et les *uicani* qui assurent le culte et la gestion des sanctuaires dans le territoire » (Scheid 2007 : 481). De même, pour l'auteur les *vici* sont des quartiers du chef-lieu de cité installés dans le territoire avec des responsabilités administratives, culturelles et politiques (*id.*).

#### **1.4.4. *Vici et pagi* : publication de la thèse de M. Tarpin**

C'est également en 2002 que la thèse de M. Tarpin, réalisée en 1989, est publiée dans la collection de l'École Française de Rome. Ce travail est consacré aux *Vici et Pagi dans l'occident romain*. Dans l'introduction l'auteur constate l'absence de synthèses sur la question de la définition d'un vocabulaire qu'il qualifie de varié (*vici, pagi, Landgemeinde*, agglomération secondaire) expliquant de fait l'existence d'un fossé entre les historiens du *vicus* et les archéologues de l'agglomération secondaire. De fait, M. Tarpin fustige le principe d'une lecture matérielle des modes d'organisation, avec la typologie dont rien n'assure qu'elle recouvre une typologie antique puisqu'elle oblitère les concepts antiques (Tarpin 2002 : 2). Ainsi l'auteur rejette la mise « en relation directe d'un objet archéologique et d'un concept antique sans se demander si les Anciens avaient la même conscience de l'espace et de la ville que nous. [...] Car la plus grande faiblesse de l'analyse historique traditionnelle a sans doute été de privilégier un petit nombre de sources, considérées comme significatives, César, Festus et Isidore, en négligeant les textes jugés mineurs » (*ibid.* : 3) et justifie ainsi son travail de dépouillement exhaustif des textes antiques. Il conclut son introduction en appelant à la méfiance envers César ou Cicéron et espère que son lecteur achèvera la lecture en étant

convaincu que « *vici et pagi* ne sont pas tant de vieilles structures tribales celtiques, [...] que des outils de « l'impérialisme » romain » (*ibid.* : 4). Dans un premier chapitre l'auteur s'intéresse à l'étymologie et à l'origine des mots de *vicus* et *pagus*. Il note leur apparition dans les textes à partir du III<sup>e</sup> siècle ou du début du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. (*ibid.* : 7). De même, il démontre que linguistiquement l'un et l'autre sont indépendants. Le terme de *vicanus* est, d'après M. Tarpin, postérieur à celui de *vicus*. Quant à *pagus*, il propose un sens originel proche de « fixer, planter » (*ibid.* : 16). Dans la présentation des sources antiques étudiées (plus de 450 textes et autant d'inscriptions), au chapitre 2, l'auteur souligne qu'un même site peut, d'un auteur antique à l'autre, être désigné comme *vicus*, *oppidum* ou *castellum* (*ibid.* : 21). Pire, il relève que selon le contexte, dans les textes de batailles, un site est nommé *vicus* en cas de défaite romaine, mais *oppidum* en cas de victoire (l'auteur note d'ailleurs, que lors des triomphes n'apparaissent en justification que des *oppida*). M. Tarpin met cette observation en parallèle avec celle selon laquelle César ne prend que des *oppida* alors que Galba ne prend que des *castella* (*ibid.* : 21, 26). Il réaffirme cette observation au chapitre 3, alors qu'il tente de mettre un terme à différents lieux communs. Il invite à ne pas s'appuyer sur César pour définir le *vicus* gaulois, cet auteur n'en listant que 18 pour 133 *oppida* (*ibid.* : 27). M. Tarpin définit ensuite *oppidum* et *vicus*. Il note qu'il n'y a d'*oppidum* que lorsqu'un site est fondé selon le rituel et qu'il y a *inauguratum* comme le décrivent Varron, Caton et la loi d'Urso. Le site est alors lié à un *ager* et en aucun cas, l'*oppidum* ne se définit par la présence de défenses puisque l'auteur démontre bien l'existence d'*oppida* sans système défensif (*ibid.* : 29). Le *vicus* correspond à un site sans fondation rituelle et un *vicus* ne devient *urbs* que si un rite de fondation est ensuite mis en œuvre (*ibid.* : 30). En conclusion du chapitre et de sa première partie, l'auteur résume que « d'une part nous avons vu que les *vici* étaient des agglomérations dont la nature est complémentaire de celle des *oppida*, non selon un critère topologique, mais selon un critère statutaire lié au rituel de fondation. C'est une évidence : le décret en faveur d'Orcistos montre bien que le rang d'une agglomération n'est guère fonction de sa taille. C'est donc plutôt du côté des institutions que nous aurons à chercher pourquoi des agglomérations précises peuvent être qualifiées de *vicus* dans les textes institutionnels » (*ibid.* : 49).

La deuxième partie de l'ouvrage est plus particulièrement consacrée aux *vici* selon les trois sens qui peuvent être définis : le *vicus* rural, les *vici* de Rome, les divisions urbaines et censitaires puis le cas de la Rome impériale. Du premier chapitre, on retient que l'auteur présente les *vici* comme des regroupements de citoyens, sans fondation, sans juridiction propre, établis par un magistrat qu'il est possible de mettre en relation avec l'entretien de la

voirie (table d'Héraclée ; *ibid.* : 81). L'analyse de M. Tarpin l'amène à penser que les *vici* sont des « structures établies par l'autorité romaine en des lieux précis, et destinées à des catégories de populations précises » (*ibid.* : 86). Les trois chapitres qui suivent sont dédiés aux *vici* de Rome, que l'auteur présente comme des quartiers avec différents intérêts : des espaces réduits au sein des grandes agglomérations permettant un contrôle plus facile ; attester pour un habitant sa domiciliation à Rome ; assurer un fonctionnement « naturel » des grandes villes.

De la troisième partie, en trois chapitres et un préambule, dédiée au *pagus*, il est intéressant de retenir que le *pagus* a une « nature éminemment territoriale » (*ibid.* : 177), c'est-à-dire qu'il s'agit d'« un district territorial rural » (*ibid.* : 181). L'auteur montre que depuis Servius Tullius, les *pagi* ont une fonction censitaire et qu'ils se définissent par opposition à autre chose (*ibid.* : 183). Ainsi, « il en ressort que les *pagi* ont été mis en place dans la claire intention de faciliter le contrôle de l'État sur les populations rurales. Mais dans le même temps, les *pagi* apparaissent définis par opposition à la ville et aux valeurs dont elle est porteuse dans l'imaginaire et le droit des Anciens » (*ibid.* : 190-191). Sur la réalité des *pagi* au sein des territoires, M. Tarpin précise que « les *pagi* sont des unités naturelles et ne sont clairement limités que là où c'est indispensable, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas un élément remarquable, rivière ou crête de colline pour le faire » (*ibid.* : 203). La dernière remarque à retenir est le constat de l'absence de *pagi* « partout » comme on pourrait le penser en raison de leur rôle censitaire. M. Tarpin note, en réalité, que « toutes les cités qui ont livré des mentions de *pagi* sont soit des colonies attestées formellement, soit des cités connues par un nom nouveau [...]. On pourrait donc dire qu'il n'y a de *pagus* attesté que là où le droit latin (ou romain) a été attribué de manière limitée à une communauté urbaine nouvellement fondée ou modifiée [...]. Or les *pagi* ne se manifestent que très rarement en Gaule Chevelue, au sein des cités pérégrines, [...] ceux de la Cisalpine se trouvent sur des territoires rattachés à des colonies ou des municipales » (*ibid.* : 224).

Enfin, trois idées sur le *vicus*, avancées en conclusion de l'ouvrage sont à retenir : la nature civique des petits groupes de citoyens isolés dans la campagne (*ibid.* : 243), le caractère urbain puisque *vicanus* n'a jamais désigné le paysan ou l'individu de la campagne (*ibid.* : 244) et leur rôle dans les opérations de dénombrement comme pour les *pagi* (*id.*).

Dans ses annexes, M. Tarpin montre qu'en « Aquitaine, nous devons nous contenter de constater que l'on rencontre plus volontiers des *vici* dans des villes thermales bien romanisées comme Nérès, Lectoure ou Bagnères-de-Bigorre, où les vestiges des



agglomérations du Haut-Empire ont été parfois spectaculaires jusqu'au siècle passé. Nérès et Saint-Bertrand-de-Comminges ont vu, en outre, une présence militaire limitée mais bien réelle. Le statut précis de Lectoure, capitale des Lactorates, était peut-être un peu particulier, comme l'indique la présence d'un procureur de Lectoure » (*ibid.* : 249). De plus, en annexe 2, l'auteur nous apprend que des *vici* peuvent être chef-lieu de cité et qu'il est très fréquent de trouver un culte à Jupiter Optimus Maximus au sein des *vici*.

#### 1.4.5. Un PCR en Bretagne et Pays-de-la-Loire

Enfin, c'est en 2002 que débute un PCR à l'initiative de M. Monteil sur les agglomérations de Bretagne et de Pays-de-la-Loire. Réunissant 67 chercheurs, le programme se poursuit jusqu'en 2007, date à laquelle, le coordinateur publie un point d'étape. C'est également sur la base de ce PCR que M. Monteil soutient en 2012 une Habilitation à Diriger les Recherches (voir *infra*). Introduisant son article de 2007 par une rapide historiographie de la question, il rappelle que les agglomérations participent de l'armature urbaine des cités et que le terme d'agglomération secondaire, intégré dans le vocabulaire des chercheurs comme en atteste le programme H12 du CNRA : *Fonction et typologie des agglomérations secondaires gallo-romaines*, est préféré à celui de *vicus*, malgré une remise en cause par P. Leveau en 2002 désignant tous les habitats groupés antiques sous le vocable de *vicus* (Monteil 2007 : 73-74). En recentrant son discours sur l'espace étudié dans le cadre du PCR, M. Monteil fait ressortir plusieurs terminologies employées par quelques chercheurs locaux : petites villes, bourgades, petites bourgades (P. Galliou en 1983), nébuleuses polynucléaires (L. Pape en 1996). L'objectif du PCR est donc de reprendre l'ensemble du corpus « en refusant à la base toute typologie préconçue » (*ibid.* : 78) dans un cadre chronologique qui privilégie la longue durée et les époques de transition. L'auteur expose ensuite la méthode qui s'appuie sur un inventaire exhaustif en utilisant des notices normalisées afin de mettre en ordre la documentation. Cette notice, inspirée de celle utilisée dans le Languedoc-Roussillon comporte sept rubriques principales : sources textuelles, historique des recherches, présentation du site, chronologie, topographie, économie et objets significatifs, territoire (*ibid.* : 79).

## **1.5. Nouveaux corpus et projets**

### **1.5.1. Les agglomérations d'Aquitaine antique, origine et morphologie**

En 2003, A. Bouet et F. Tassaux, dans le cadre du IV<sup>e</sup> colloque *Aquitania* sur l'Aquitaine et l'Hispanie à l'époque julio-claudienne, proposent une reprise du dossier aquitain, augmenté de 157 à 194 agglomérations. Ils recentrent, en raison de l'état de la documentation, leur propos sur les origines et la morphologie des sites (Bouet, Tassaux 2005 : 268). La première problématique trouve ses limites dans l'impossibilité de dresser une carte des habitats groupés du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. hormis pour le peuple des Bituriges Cubes suffisamment étudié pour établir une hiérarchie des sites (*ibid.* : 268, 270). L'étude des occupations antérieures sur les sites d'agglomérations antiques permet aux auteurs de constater que les trois-quarts des sites d'habitats groupés antiques n'ont pas d'antécédents préromains connus (*ibid.* : 271). La seconde problématique révèle l'absence de plans orthonormés au sein des agglomérations au bénéfice d'une articulation autour d'une voie ou d'un monument principal (*ibid.* : 272). Architecturalement, la période julio-claudienne présente deux faciès : des débuts avec des édifices cultuels en bois, un seul établissement thermal et trois théâtres ; en second temps ces monuments se développent avec l'utilisation massive de la pierre (*ibid.* : 272, 276-277). L'habitat privé, encore plus mal connu ne peut faire l'objet de synthèse pour cette période. Les auteurs concluent par l'annonce d'une « explosion architecturale » à l'époque flavienne (*ibid.* : 279).

### **1.5.2. La région Centre, publication de la table ronde d'Orléans**

En 2004, dans le cadre du PCR sur la région Centre, une table ronde sur les agglomérations est organisée sous la direction de C. Cribellier et d'A. Ferdière. La publication de cette table ronde fait l'objet du supplément 42 de la RACF, en 2012. C. Cribellier dans un premier article historiographique sur l'étude des agglomérations en région Centre, justifie le choix d'utiliser dans le cadre du PCR le terme d'agglomération dans la définition donnée par M. Mangin (Cribellier 2012 : 9). Il fournit également la liste des agglomérations de l'ensemble des cités présentes en région Centre (*ibid.* : 11). À sa suite, C. Hervé s'évertue à réaliser une synthèse pour la cité des Turons (5 agglomérations attestées et 21 potentielles). Elle note que la première agglomération est à 10 km du chef-lieu, les suivantes au-delà de 31 km (Hervé 2012 : 29). La synthèse débute par la topographie et l'organisation urbaine des agglomérations qui apparaît mal connue en l'absence de plans complets. Il en ressort cependant l'importance du réseau viaire principal avec des installations le long d'un axe ou à

un carrefour (*ibid.* : 30). L'étendue des sites, limitée par les nécropoles, est difficilement perceptible puisque seules 11 nécropoles sont connues (*ibid.* : 32). Différentes activités artisanales ont été recensées au sein des agglomérations : terre cuite, tableterie, tissage, métallurgie, carrières, verre (*ibid.* : 37). Une tentative de classement en 4 rangs en fonction de l'évaluation, subjective, de l'importance des fonctions est proposée en synthèse (*ibid.* : 41-42). L'attribution d'une valeur d'importance aux fonctions présentes au sein des agglomérations ne repose malheureusement que sur l'image que le chercheur peut s'en faire au regard de la documentation disponible. En l'absence de réels critères qualitatifs et quantitatifs il est nécessaire de rester prudent sur ce genre d'exercice. L'étude chronologique de l'occupation des sites montre une rupture à la fin du IIe siècle ou au début du IIIe siècle.

É. Roux et J.-P. Chimier proposent de s'interroger sur la place de l'artisanat au sein des agglomérations. Pour eux, « les agglomérations sont les acteurs essentiels d'un vaste réseau économique au sein d'une cité à la fois productrice et consommatrice [...] et elles possèdent dans la majorité des cas des structures de production » (Roux, Chimier 2012 : 85). La présence d'un artisanat est soumise par les auteurs à trois niveaux de fiabilité : 1 = mentions anciennes de structures de productions ou de déchets ; 2 = artisanats supposés dont le contexte est connu avec la présence de structures de fabrication ou d'abondants déchets ; 3 = productions attestées par des structures de fabrication ou des outils et par des produits finis ou des déchets (*ibid.* : 86). L'étude montre qu'il est délicat en l'absence d'études suffisantes de faire la partition entre production d'objets et atelier privé pour l'entretien et la réparation. Les espaces funéraires, traités par P. Georges, peuvent apparaître comme un critère de détermination d'un site comme agglomération, notamment lorsque celle-ci n'est pas connue (Georges 2012 : 104). Pour l'auteur, si la vie prend place dans l'habitat, la mort trouve sa place dans la nécropole. Cependant, il met en avant qu'il n'est pas nécessaire que chaque agglomération dispose de sa propre nécropole (*ibid.* : 107). L'étude des cas de la région Centre l'amène à constater que le modèle urbain de l'emplacement de la nécropole ne semble pas s'appliquer de manière systématique dans le contexte des agglomérations secondaires (*id.*). L'évolution des agglomérations durant le haut Moyen Âge, étudiée par S. Jessé dans le Loiret, offre trois possibilités : les agglomérations antiques distinctes du bourg actuel et sans traces d'occupation au haut Moyen Âge, celles dont l'occupation au HMA connaît un glissement de quelques centaines de mètres, celles dont les occupations se superposent complètement ou partiellement (Jessé 2012 : 112). Les sites réoccupés au haut Moyen Âge ne présentent pas de phénomène de perchement lorsqu'il y a déplacement mais au contraire plutôt en direction de la vallée (*ibid.* : 128). Les carrefours routiers montrent un rôle

important dans la fixation pérenne d'une occupation. Sur les mêmes problématiques d'occupation au haut Moyen Âge, l'article sur la Touraine de A. Moreau et É. Zadora-Rio met à mal le postulat de la présence systématique d'une agglomération antique à l'emplacement d'un *vicus* mérovingien (qui devient une affirmation dès la découverte du premier tesson antique). Elles affirment que l'état des recherches actuelles est loin d'appuyer cette proposition et qu'au contraire on ne peut plus ignorer l'existence de créations aux Ve et VIe siècles (Moreau, Zadora-Rio 2012 : 131). M. Dondin-Payre revient sur les questions de terminologie. Elle réaffirme, dès le résumé de l'article que « *Vicus* et agglomérations "secondaires" ne sont pas équivalents ». Pour l'auteur, « leur signification n'est ni juridique ni géographique ni sociale ; il convient donc d'éviter leur emploi qui conduit à des contre-sens et leur substituer [...] des mots simples (localité, agglomération) » (Dondin-Payre 2012 : 153). Elle propose de remplacer le terme d'*agglomération secondaire* par celui de *localité* (*ibid.* : 157). Pour l'auteur, les *vici* ne sont pas des agglomérations avec une spécificité juridique (*ibid.* : 158) et aucun élément ne permet de justifier une telle proposition, affirmant même que le « *vicus* n'existe pas » (*ibid.* : 159). Elle rejette les différentes affirmations faisant des agglomérations avec une certaine parure urbaine des « *vici* authentiques » et ceux qui ne seraient pas dignes de cette appellation, malgré l'existence d'une inscription, des « *vici* secondaires », mais aussi, l'idée de l'existence d'une subdivision de la cité en *pagi* avec des *vici* comme chef-lieu de *pagi* (*ibid.* : 159-160). Le chef-lieu et lui seul doit être qualifié de ville, les autres groupements doivent trouver une terminologie simple et sans connotation (agglomération dans le vocabulaire moderne traduit un certain niveau d'urbanité, secondaire suppose une hiérarchie interne, *vicus* qui serait un synonyme dénoterait en même temps un statut et un paysage privilégié...). L'auteur montre une préférence pour la terminologie de « villes secondaires » proposée en 1980 par C. Goudineau et P.-A. Février (*ibid.* : 161). Pour P. Leveau, la position n'est pas identique. En s'appuyant sur une série de textes antiques et les travaux de M. Tarpin, déjà présentés en 2002, il réaffirme son point de vue. Élargissant la question, pour P. Leveau « le dossier de la *mansio* est aussi complexe que celui du *vicus*. Le terme désigne en effet probablement divers groupements d'édifices sans qualité juridique particulière, dans une incertitude qui en justifie précisément l'emploi et en fait un équivalent du terme "agglomération" » (Leveau 2012 : 168). Ainsi, la signification du latin *vicus* est bourg, bourgade, village (*ibid.* : 173). Pour M. Tarpin, « ce terme [*vicus*] relève des modes d'organisation de l'Empire et seules les inscriptions permettent de savoir si telle ou telle agglomération est ou non un *vicus*, sans d'ailleurs que cela ait un impact quantifiable sur son faciès urbanistique » (Tarpin 2012 : 180). Au sujet des typologies, M. Tarpin affirme « que le

classement des habitats par typologies matérielles appartient épistémologiquement à notre époque et non à l'Antiquité et que ces typologies ne refléteront jamais la perception des Anciens » (*id.*). En guise de conclusion, P. Garmy réaffirme la solution terminologique « d'agglomération secondaire » proposée par M. Mangin (Garmy 2012a : 183). Il met également en garde contre l'écueil langagier d'appliquer des termes contemporains comme hameau, bourg, village, qui sont fortement connotés dans le langage contemporain (*id.*). Pour lui, il faut aussi, dans les études actuelles, prendre en considération l'ensemble des réalités recouvertes par ce terme et ne pas exclure *a priori* les établissements déclarés routiers ou ruraux. Ces études doivent également être à la fois intra-urbaines et interurbaines (*ibid.* : 184).

### **1.5.3. Le « système de villes » en Lodévois**

En 2005, dans un article sur le Lodévois, signé par P. Garmy, L. Kaddouri, C. Rozenblat et L. Schneider, les auteurs, souhaitent apprécier l'évolution du « système de villes » dans la longue durée (Garmy *et al.* 2005 : 2). Deux hypothèses d'interactions sont proposées : une interaction mutuelle, entre les lieux, liée à des échanges de marchandises agricoles ou artisanales ; des relations hiérarchiques liées au contrôle administratif ou à la fourniture de service et de biens rares (*ibid.* : 6). La première hypothèse est déterminée par une limite de 5 heures de trajet aller-retour, l'interaction diminuant de moitié à partir de 3 heures. La seconde hypothèse se base sur le modèle des places centrales de Christaller qui définit différentes classes de villes selon le seuil d'apparition des fonctions. L'application d'une démarche standardisée permet aux auteurs de faire des comparaisons entre les périodes considérées (*ibid.* : 7). Ainsi, ils aboutissent à des arbres hiérarchiques, pour les deux hypothèses et les différentes périodes, qui montrent des différences selon la méthode avec laquelle on interroge le réseau urbain.

### **1.5.4. Les agglomérations de la cité de Vienne**

Pour son double numéro 38-39, la *Revue Archéologique de Narbonnaise* a consacré en 2006, un dossier spécial sur « Les agglomérations urbaines de la cité antique de Vienne ». Cette cité présente une configuration géographique particulière qui ne rentre pas dans les « canons » avec un chef-lieu central organisant un réseau viaire qui le relie aux agglomérations « secondaires » disposées en couronne (Leveau, Rémy 2006 : 7). Au contraire, on observe une absence d'agglomérations à moins de 50 km tandis que le secteur est de la cité offre une importante densité d'agglomérations. Cette situation permet à tous les habitants de faire l'aller-retour vers une agglomération dans la journée (*ibid.* : 9). Pour les deux auteurs, si les

sources qui permettent d'établir la liste des agglomérations de la cité font mention de stations routières potentielles (puisqu'elles sont mentionnées sur des itinéraires), il existe un doute sur le caractère urbain de ces sites même si l'épigraphie livre le terme de *vicani*. En effet, « tout *vicus* n'est pas nécessairement une "petite ville" », au contraire, les sites correspondent « moins à des villes que des agglomérations de commerçants et d'artisans » (*id.*). Les exemples présentés par J.-C. Béal pour le sud-ouest de la cité attestent d'un faible développement durant le Haut-Empire, des superficies réduites, et l'absence de monuments publics, ce qui tranche avec la partie orientale de la cité (Béal 2006 : 24). Il explique cette faiblesse par une volonté politique de la capitale de cité (*ibid.* : 25). L'exemple d'Aix-les-Bains sert à P. Leveau, B. Rémy, A. Canal et M. Segard à distinguer des « sites thermaux à côté d'agglomérations que l'on peut qualifier de "paysannes" ou rurales » des « agglomérations urbaines dotées de thermes de cures » (Leveau *et al.* 2006 : 100). En guise de conclusion au dossier, P. Leveau revient sur les débats terminologiques avec le rejet du terme de « secondaire » par les historiens et du terme de *vicus* par les épigraphistes (Leveau 2006 : 158). Après un second point sur la critique des typologies, l'auteur montre que ces méthodes ont permis de concevoir d'autres approches, notamment systémiques (*ibid.* : 159). Plus ciblé sur le dossier de la cité de Vienne, mais avec une valeur générale, il faut distinguer, d'après lui, les *statio* et les *mutatio* – qui désignent des équipements routiers avec hébergements, relais pour l'attelage et lieux de réparation – des *mansio* qui sont des groupements d'édifices de nature diverse sans qualité juridique particulière. Quant au terme de « polynucléaire », il trouve sa légitimité pour des agglomérations formées de hameaux plus ou moins contigus qui en se développant le long d'un axe en arrivent à se toucher (*ibid.* : 165). Enfin, il appelle de ses vœux l'emploi complémentaire des typologies fonctionnelles, des classifications chronologiques et quantitatives, en usage chez les archéologues et des grilles administratives développées par les épigraphistes (*ibid.* : 166).

Le cas d'Aix-les-Bains, fait l'objet d'une attention particulière des archéologues aboutissant en 2007 à la publication d'un nouvel article par P. Leveau dans la revue *Gallia*. Suite à de nouveaux travaux, le temple dit de Diane est réinterprété comme un tombeau-temple (Leveau 2007 : 284). Pour le chercheur ce « *vicus* », reconnu comme tel en raison de la présence de « thermes de cure » (*ibid.* : 280), perdrait, suite à cette réinterprétation, son statut de « petite ville » pour devenir une simple « bourgade rurale » (*ibid.* : 284) puisqu'il n'y aurait plus de centre monumental. Outre ces différentes terminologies et hiérarchies dans l'appellation, l'article fait apparaître plusieurs dénominations : agglomération thermale,

agglomération paysanne (*id.*), agglomération double, agglomération sanctuaire, agglomération résidentielle, agglomération artisanale (*ibid.* : 285). P. Leveau profite de cet exemple et de celui de Grenoble pour insister sur le fait que la terminologie de *vicus* ne recouvre aucunement un paysage urbain particulier et que certains « étaient ruraux, d'autres prenaient un caractère urbain » (*id.*).

### **1.5.5. 2007, l'année des Rutènes**

L'organisation d'un colloque sur la cité des Rutènes en 2007 offre à P. Leveau l'occasion de s'exprimer sur l'état des recherches sur les agglomérations protohistoriques et gallo-romaines. Il propose de centrer l'étude sur plusieurs aspects : la reconnaissance d'une urbanité et donc d'une ruralité à partir de la structure et des monuments des agglomérations, la répartition des fonctions et le territoire des cités, enfin la caractérisation des agglomérations et le concept de « centralité » (Leveau 2011 : 589). L'article débute par un retour sur le vocabulaire, d'abord pour la protohistoire marquée par le consensus autour du terme d'*oppidum* pour désigner des agglomérations fortifiées de hauteur et par le rejet du terme de *vicus* pour désigner les agglomérations ouvertes de plaine (*ibid.* : 590). Ce rejet de *vicus* est identique pour l'Antiquité de la part des historiens et des épigraphistes pour désigner les agglomérations secondaires. P. Leveau répond en cela à « la leçon méthodologique que M. Dondin-Payre (2007) administre à des archéologues égarés par de mauvais conseillers ». Il propose d'utiliser les caractères droits pour désigner les structures matérielles et sociales et de garder *vicus* et *vici* en italiques pour les cas ainsi désignés dans un texte (Leveau 2011 : 591). Il évacue l'ensemble des termes de hameau, bourg, bourgade et village accaparés par les médiévistes. Retraçant l'histoire de la recherche en France sur les agglomérations, P. Leveau défend l'exercice de la typologie comme point de départ de la recherche et ravive celle proposée par M. Mangin et F. Tassaux en 1990 (*ibid.* : 592) en parallèle des différentes classifications qui ont pu être proposées, notamment pour le Languedoc-Roussillon (Raynaud 2002). Cette intervention introduisait celle de P. Pisani qui présentait le corpus régional rutène (chapitre 2).

### **1.5.6. La réactualisation du corpus de l'est de la France**

S. Venault, P. Nouvel et M. Roche informaient par la rubrique – Actualité de la Recherche – du *Bulletin AGER* de décembre 2011, de la mise en œuvre d'un nouveau Programme Collectif de Recherche portant sur les « Capitales de cités et agglomérations secondaires durant l'Antiquité en Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale ».

Ce programme, pensé dès 2008 et porté par l'UMR Chrono-environnement (UMR 6249) vise à actualiser les données de cet espace à partir de l'archéologie préventive et des nouvelles réflexions sur la question. Il s'agit, grâce aux outils actuels (base de données, SIG, descripteurs homogènes, géo-référencement des données planimétriques) d'établir de nouvelles notices ainsi que des synthèses régionales sur la fonction, le statut et les interrelations des agglomérations (Venault, Nouvel, Roche 2011 : 13).

Dans le cadre d'une double publication sur *Les aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*, publiée par le Centre Archéologique Européen de Bibracte, N. Coquet avec la collaboration de P. Barral, P. Nouvel, S. Izri et M. Joly, présente un bilan sur les agglomérations du nord-est de la Gaule (Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine). L'auteur met l'accent sur l'évolution des agglomérations qui se transforment, gagnent ou perdent certains attributs, certaines fonctions que les typologies mises en œuvre ne sont pas aptes à décrire (Coquet *et al.* 2011 : 77). Les typologies figées créent également des césures artificielles entre les sites qui cristallisent les écueils de la documentation. Il souligne que l'évolution marquée autour du début des années 2000, notamment avec la publication sur le Languedoc-Roussillon mais aussi les interrogations soulevées dans le numéro 35 de la *Revue Archéologique de Narbonnaise*, a permis l'émergence d'une nouvelle perception où chaque agglomération cesse d'être isolée dans ce qu'elle a d'unique mais est perçue dans des relations, des interdépendances, des trajectoires dans la longue durée (*id.*). L'objectif de l'auteur, qui transcende ces discussions, est de mettre à jour un inventaire, précisément traité entre 1980 et 1990 mais qui vieillie. Ainsi, sur les 261 agglomérations listées lors du colloque de Bliesbruck seules 160 sont retenues dans l'article. Les 101 autres sites ont été requalifiés (38%), ou écartés (62%) faute d'une documentation suffisante (*ibid.* : 79). N. Coquet complète le corpus de 108 nouveaux sites d'agglomérations (chefs-lieux inclus). Une partition en deux des agglomérations a été opérée entre agglomérations attestées et agglomérations hypothétiques (60% du corpus). Afin d'évaluer la qualité de la documentation disponible, les chercheurs ont défini trois niveaux de qualité sur la base de deux critères : la connaissance du spectre chronologique du site (TAQ, TPQ) et la connaissance de l'extension du site (superficie) :

- niveau 2 (bonne qualité, 41%) : vision correcte de l'extension du site ; vision correcte du spectre chronologique du site

- niveau 1 (qualité moyenne, 35%) : bonne connaissance de l'extension du site mais pas de son spectre d'occupation (ou inversement)



- niveau 0 (mauvaise qualité, 24%) : superficie estimée à moins de la moitié de la superficie totale ; forte probabilité de phase d'occupation érodée et/ou non étudiée dans l'emprise du site

Ces niveaux mettent en évidence une grande variabilité de la qualité de la documentation des agglomérations (*ibid.* : 82-83). Cette observation ne se limite pas à la seule région Centre-Est et une généralisation de cette démarche à l'ensemble de la Gaule ne devrait que très peu modifier les résultats.

### **1.6. 2012 : Dix après, l'année des synthèses ?**

En écho à l'article précédent, P. Barral, N. Coquet et P. Nouvel publient, en 2012, dans un numéro hors-série du *Bilan Scientifique de Franche-Comté*, un état des lieux et des perspectives de recherches sur les agglomérations antiques de Franche-Comté. Ils retracent principalement l'historique des recherches pour la région et avancent quelques réflexions plus générales. En s'appuyant sur l'article d'A. Ferdière sur les *villae* (Ferdrière *et al.* 2010 : 357-446), ils montrent que les indices de grande superficie, richesse et monumentalisation, correspondent plutôt à la catégorie des *villae* (Barral, Coquer, Nouvel 2012 : 158). Les remarques sur la démarche typologique restent les mêmes que dans leur précédent article. Ils regrettent cependant un sens trop restreint au terme d'agglomération et militent pour son utilisation élargie : de l'acception la plus étroite – hameau – à la forme la plus aboutie – chef-lieu – (*id.*). L'article se termine sur la présentation de quelques cas illustrant l'évolution des recherches entre 1995 et 2005, objet plus global de la publication.

Outre ce rapide bilan régional, l'année 2012 est marquée par trois importantes réflexions. La première au titre provocateur – La dure condition des agglomérations secondaires – est signée par F. Favory dans les *Nouvelles de l'archéologie*. Les deux autres travaux majeurs correspondent à la publication de l'Habilitation à Diriger les Recherches de P. Garmy et au manuscrit d'habilitation, soutenu en décembre 2012, et encore non publié, de M. Monteil.

Ces publications, prenant racines sur des travaux débutés moins de dix ans auparavant, marquent une nouvelle étape dans la recherche sur les agglomérations. Ils semblent s'imposer comme des références incontournables à l'image des publications de 1992 et de 2002 qui l'ont été en leur temps. Un cycle de dix ans apparaît rythmer les investigations sur les agglomérations. Ces publications, qui se fondent systématiquement sur des approches

novatrices lorsqu'elles ont été mises en œuvre, représenteraient alors l'aboutissement d'un mûrissement décennal des recherches.

### 1.6.1. Le plaidoyer terminologique de F. Favory

Dans un article polémique sur *La dure condition des agglomérations secondaires*, F. Favory souligne l'avancée des recherches en montrant qu'en 1980 les agglomérations n'apparaissaient pas dans le dispositif traditionnel de l'habitat rural (Favory 2012 : 40) au point qu'en 1988, A. Ferdière, dans son ouvrage sur *Les campagnes de la Gaule romaine*, nie le rôle agricole des habitats groupés (Ferdière 1988 : 291). Si l'auteur déplore que l'appellation « agglomération » a tendance à faire référence à la ville, condamnant à l'oubli les sites plus ruraux comme les bourgs, bourgades, villages et hameaux, il affirme sa préférence pour ce terme face à celui de *vicus* qu'il juge spécifique à la culture juridico-politique romaine. Il fustige au passage la revendication abusive selon lui du terme « village » par les médiévistes (Favory 2012 : 40-42). Il regrette de même que le qualificatif de « secondaire » ne permette pas de différencier les multiples formes mais uniquement de placer le groupe sous la juridiction du chef-lieu. Sans revenir sur les discussions et les typologies antérieures, l'auteur justifie la nécessité de caractériser les composants du réseau de peuplement (habitat groupé et habitat rural) notamment par une description qualitative et quantitative, et de nommer chacun des éléments (*ibid.* : 41). Pour F. Favory, la catégorisation est nécessaire en archéologie spatiale pour cerner et mesurer le comportement de chaque classe et son articulation avec l'environnement, le réseau de peuplement et le réseau viaire. Cette remarque l'amène à dénoncer les études qui veulent doter la *villa* de son finage en ignorant celui des agglomérations (*id.*). Il met ensuite en avant les réflexions de P. Leveau en prônant la prise en compte de la coévolution de l'habitat rural et de l'habitat groupé dans un système intégré. Revenant sur le lexique employé par les chercheurs, il réaffirme son opposition à l'emploi du mot *vicus* et met en garde contre les auteurs classiquement cités : Festus et Isidore de Séville. Il se justifie en interrogeant le lecteur, pour Isidore, sur la période considérée et rappelle qu'il s'agit d'un auteur des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles (*ibid.* : 42). L'étude des lois et textes faisant mention de *vici* montre, d'après F. Favory, qu'il s'agit de structures établies par l'autorité romaine, en des lieux précis, pour une population précise, ce qui est confirmé par la cartographie desdits *vici*. Il évacue encore plus rapidement le terme de *conciliabulum* qu'il note anachronique pour le Haut-Empire. Le sort de ce type de structure a été scellé à la fin de la République (voir *supra* ; *id.*). Pour terminer sa réflexion, l'auteur, qui ne rejette pas totalement l'emploi des termes latins, demande cependant une utilisation

respectueuse de leur signification antique et donc de réserver le terme de *vicus* aux *vici* avérés. Pour lui, la diversité recouverte par le terme d'agglomération peut très facilement être exprimée (et comprise de tous) par le vocabulaire de la géographie actuelle, qui a défini tous les stades de groupement (dans l'ordre) : hameau, village, bourg (*ibid.* : 43).

### **1.6.2. 2012, l'année des agglomérations : la publication de l'HDR de P. Garmy**

En 2009, P. Garmy soutient une Habilitation à Diriger les Recherches dont il publie le mémoire inédit en 2012 chez Errance sous le titre : *Villes, réseaux et systèmes de villes. Contribution de l'archéologie*. Le discours de l'auteur ne concerne pas que la question des agglomérations puisqu'il aborde dans une première partie l'ensemble de l'archéologie de la ville et de l'espace urbain. La seconde partie insiste sur l'importance de l'analyse de la ville en réseaux et en systèmes à travers trois études de cas menées antérieurement par l'auteur et qui intègrent largement des agglomérations antiques. Dès l'introduction, l'auteur rappelle son opposition aux typologies urbaines préconçues mettant en avant des « presque villes », des « agglomérations semi-urbaines », des « agglomérations rurales », des bourgs, des villages (Garmy 2012b : 11, 20) et réaffirme que la ville est un objet complexe, multiforme et polysémique (*ibid.* : 15). Selon lui, les typologies réduisent « la réalité urbaine des agglomérations à une fonction unique » (*ibid.* : 194). L'auteur revient ensuite longuement sur vingt ans d'archéologie urbaine en France, qu'il s'agisse d'archéologie en milieu urbain ou de la prise en compte des formes d'urbanisme en archéologie avec la création du CNAU (Centre Nationale d'Archéologie Urbaine) et des différentes programmations du CSRA puis du CNRA (*ibid.* : 37-179). Il retrace la place et les appellations des agglomérations antiques au sein des différentes programmations (*ibid.* : 68). Ainsi en 1984, « il n'y a de ville que dans les chefs-lieux de cités, tout le reste appartient au monde rural » (*ibid.* : 69). En 1989, le programme H12 est intitulé *Fonctions et typologies des agglomérations secondaires gallo-romaines* mais les agglomérations peuvent également se retrouver dans le programme H15 dès qu'elles sont considérées comme religieuses, ou en H6 s'il s'agit de *mutationes* et *stationes* (*ibid.* : 72-73). Si les directives d'études régionales sont bien mises en œuvre comme il a été montré précédemment avec les différentes publications d'atlas, P. Garmy s'étonne d'une des conclusions du bilan du programme qui retranche des agglomérations secondaires, « caractérisées par leur ruralité », tous les cas présentant un caractère urbain (*ibid.* : 75). La dernière programmation, mise en place en 1999, regroupe chef-lieu et agglomération dans la même rubrique : Le fait urbain. Dans la seconde partie de l'ouvrage l'auteur s'appuie sur la géographie actuelle pour définir l'expression de « réseau ». Il y aurait, d'après D. Pumain,

deux réseaux : le filet qui couvre le territoire, l'encadre et le dessert (synonyme de maillage et armature) et le réseau dimensionnant qui donne la taille et l'espacement des villes (*ibid.* : 184). L'auteur s'interroge cependant sur l'équivalence des termes de réseau et de maillage. Pour répondre, il retrace l'utilisation de ces termes dans la géographie et constate que longtemps les deux ont été interchangeables pour décrire le semis spatial des villes (*ibid.* : 184-185). Si « réseau urbain » domine dans les années 1950, il est ensuite, en raison de son utilisation dans les milieux politiques, remplacé par celui d'armature urbaine. À partir des années 1960, c'est le « système urbain » qui semble s'imposer et conduit à un enrichissement des réflexions qui intègrent alors la dynamique des villes et l'ensemble des interactions. Il faut compléter cette approche par la prise en compte de la chronologie, de la genèse, des changements temporels et du devenir des villes (*ibid.* : 185). L'auteur poursuit son discours sur les modèles après avoir défini ce qu'est un modèle. Il présente la théorie des lieux centraux et le modèle gravitaire (*ibid.* : 185-192). Pour sortir de la typologie, l'auteur prône l'étude systémique et raisonne sur la définition de descripteurs susceptibles d'être mobilisés pour les villes antiques afin de définir la hiérarchie des réseaux, exercice qui pour l'archéologue, comparé au géographe est plus difficile (*ibid.* : 196). La première étape de la réflexion correspond avant tout à la définition de l'espace. Celui de la cité emporte l'adhésion de l'auteur (*ibid.* : 198). L'exemple d'*Archaeomedes* lui permet de justifier sa position de défenseur des méthodes statistiques (AFC et CAH) pour l'étude des agglomérations puisqu'elles ont déjà montré leur opérabilité pour la hiérarchisation multicritère de l'habitat (*ibid.* : 200). Cependant, les exemples déjà développés n'ont pas permis de séparer l'habitat isolé de l'habitat groupé en raison des descripteurs utilisés. L'auteur part de ce constat et affirme que ce sont en effet des catégories radicalement différentes que l'on ne peut pas traiter sur le même plan dans l'analyse globale du territoire, d'autant plus que, s'il est possible d'établir une hiérarchie des agglomérations, il en va différemment pour les *villae* qui n'entrent pas dans une hiérarchie systémique (*id.*). Il avait déjà exprimé ce point de vue en 2002 dans le dossier de la *Revue Archéologique de Narbonnaise* n°35.

L'ouvrage se prolonge par la présentation de trois études de cas. En introduction, l'auteur prend acte, après les diverses démonstrations déjà publiées (Leveau 1993 ; Tarpin 1989) et sans pour autant en connaître les conditions juridictionnelles, de la présence d'un territoire dont l'étendue spatiale devait être en proportion directe avec l'importance hiérarchique du *vicus* considéré (Garmy 2012b : 210). Dans le cadre du corpus bordelais, il s'emploie, après l'avoir défini, à mettre en œuvre la loi de Reilly, une forme particulière de la loi de gravité (*ibid.* : 211). Pour son application, il est nécessaire de définir le poids respectif

des villes sans pour autant faire appel à une typologie théorique prédéfinie. Pour ce faire, l'auteur s'inspire des travaux du médiéviste D. Denecke et définit pour sept domaines (politique et administratif, défense et stratégie, religion et culture, économie rurale, industrie et artisanat, commerce, communication et transport), cinq niveaux d'influence : 1 : local, 2 : microrégional, 3 : cité, 4 : province, 5 : empire. Ces données sont ensuite soumises à une CAH qui fait ressortir 3 rangs : 1 : Bordeaux ; 2 : 4 agglomérations importantes ; 3 : toutes les autres agglomérations sans distinctions possibles. L'auteur propose deux possibilités expliquant le groupement au rang 3 : soit l'absence suffisante d'information, soit l'existence d'une masse d'agglomérations au même rang hiérarchique dans une cité de taille réduite qui possède une armature urbaine déjà développée avec 5 sites majeurs (*ibid.* : 223). Pour la cité de Lodève, il commence l'étude en hiérarchisant les sites (34 sites ; aucune distinction n'est réalisée entre agglomération et habitat rural) selon leur superficie en 5 classes (supérieur à 5 ha, entre 2 et 5 ha, entre 0,7 et 2 ha, entre 0,15 et 0,7 ha, inférieur à 0,1 ha). La seconde étape de l'analyse consiste en un calcul de distance-temps entre les sites en prenant en compte les données du relief, très contrastées dans cette cité, et des cours d'eau (*ibid.* : 238-239). Ces calculs permettent notamment de pondérer chaque site en fonction de son temps d'accès moyen depuis tous les autres sites. L'ensemble est complété par l'organisation des sites en différents rangs selon le principe des lieux centraux. L'application du modèle gravitaire permet à l'auteur de définir les interrelations entre les sites en s'appuyant sur la superficie et les temps de parcours (jusqu'à 1 h de marche les interactions ne diminuent pas, à 3 h elles diminuent de moitié, à 5 h elles deviennent nulles ; *ibid.* : 247-248). Après une tentative d'analyse de la modélisation ainsi établie, l'auteur constate que pour le réseau des chemins les plus courts, s'il ne correspond pas intégralement à celui des voies antiques connues, plusieurs similitudes, qui ne sont sans doute pas fortuites, ont été observées (*ibid.* : 251). Dernier cas d'étude, la cité de Nîmes présente 34 agglomérations. Chaque site est décrit selon différents descripteurs dont les variables peuvent être notées en présence-absence (noté 0 ou 1) ou évaluées par une quantité chiffrée (*ibid.* : 260). Trois critères qualitatifs sont notés en présence-absence (aqueduc, schéma d'urbanisme, toponymie antique) et neuf critères quantitatifs complètent le dispositif (pérennité, ancienneté, durabilité, desserte, statut à l'époque carolingienne, nombre de nécropoles, nombre d'épithèques, nombre d'inscriptions lapidaires, nombre d'inscriptions attestant de fonctions publiques, civiles ou religieuses, nombre de monuments). Pour chaque critère différentes classes sont définies et chacune rapporte un certain nombre de points à l'image du travail qu'avait réalisé C. Goudineau dans l'ouvrage sur la France urbaine (*ibid.* : 263-283). Un premier classement effectué à partir des points est

comparé au simple classement par les superficies. Il ressort que 62% des sites sont classés à la même position selon les deux méthodes, 35% présentent un décalage d'une classe et 3% de plus d'une classe. Ainsi, si le critère de superficie est le seul disponible, il n'est pas aberrant de l'utiliser plutôt que de limiter l'étude à une simple carte à pois. Il apparaît cependant nécessaire d'utiliser dès que possible une hiérarchisation multicritère (*ibid.* : 285-286). Dernière méthode mise en œuvre, le classement par CAH permet d'obtenir à partir du tableau disjonctif complet une hiérarchie en 7 classes :

- Ville d'ancienneté et de durabilité moyenne, assez bien desservie par les voies de communication, offrant un corpus épigraphique réduit mais présent dont quelques épitaphes liées à un nombre restreint de nécropoles, sans statut particulier à la période carolingienne.

- Ville structurée, de fondation récente ou assez récente, durable, assez bien équipée en monuments et nécropoles, offrant un corpus d'inscriptions dont des épitaphes en nombre significatif et dotée de fonctions publiques.

- Ville durable mais peu structurée et sous équipée, relativement mal desservie par les voies de communications, dotée d'un rôle politique et administratif faible.

- Ville de fondation ancienne dont le nom antique est connu, durable et dotée d'un statut officiel à la période carolingienne, bien connectée au réseau de communication et à son terroir, pourvue de plusieurs nécropoles ayant livrées des épitaphes assez nombreuses qui prennent place dans un corpus épigraphique consistant où se trouvent également des mentions de fonctions publiques, mais globalement mal structurée sur le plan urbanistique et peu équipée.

- Ville capitale, de fondation ancienne, durable, parfaitement desservie et équipée, dotée d'un corpus épigraphique hors norme attestant de son rôle politique et administratif éminent sur l'ensemble de son territoire.

- Ville assez ancienne et moyennement durable, relativement bien desservie, notablement riche en documents épigraphiques – dont majoritairement des épitaphes – et en monuments, mais peu structurée et ne jouant qu'un rôle administratif mineur.

- Ville ancienne et durable dont le nom antique est connu, dotée d'un statut élevé à la période carolingienne, assez bien desservie, offrant un corpus épigraphique fourni dont des épitaphes nombreuses et des mentions de fonctions publiques, bien équipée mais de structure urbaine incertaine (*ibid.* : 287-297).

La corrélation entre la méthode du palmarès et le classement automatique montre l'opérabilité de la première puisqu'elle est cohérente avec la hiérarchie définie par CAH.

Cette dernière permet cependant d'affiner le classement avec des groupes supplémentaires (7 contre 4).

### 1.6.3. 2012, l'année des agglomérations : l'HDR de M. Monteil

Le 13 décembre 2012, M. Monteil a soutenu un mémoire d'habilitation intitulé : *Contribution à l'étude des agglomérations secondaires des Gaules romaines. Les cités de l'ouest de la province de Lyonnaise (Bretagne et Pays-de-la-Loire)*<sup>14</sup>. S'appuyant sur le PCR qu'il a dirigé entre 2002 et 2007, l'auteur structure cette synthèse en deux-parties, une présentation du cadre général suivie des analyses. Sans rentrer dans le détail, l'introduction sert à l'auteur pour réaliser une rapide historiographie de la question en France et précise qu'il prend en considération la définition donnée en 1986 par M. Mangin (Monteil 2012 : 10). Sans s'étendre sur la question du terme de *vicus*, l'auteur prend le parti de ne pas utiliser celui-ci sauf mention particulière et il précise que dans le cadre de son étude cette querelle n'a que peu de sens. C'est également le choix qui est fait dans le cadre de mon travail de thèse. Pour M. Monteil, il est préférable d'utiliser la terminologie d'agglomération secondaire, qu'il qualifie de concept d'attente (*ibid.* : 11). Il termine en présentant rapidement son espace de travail : 10% de la superficie de la France métropolitaine, un relief peu marqué avec une altitude maximale de 385 m, huit cités antiques et un classement en agglomérations certaines, probables et potentielles. Il défend, dans le même temps, le nécessaire catalogage pour établir un bilan des connaissances (*ibid.* : 11-13). La présentation du cadre géographique (cités, chefs-lieux, réseau viaire) permet à l'auteur de rejeter l'association fréquente entre *vici* et *pagi* : « les deux entités, l'une urbaine, l'autre rurale et dénuée d'autonomie, n'entretiennent aucune relation directe et sont indépendantes les unes des autres » (*ibid.* : 24). L'historiographie de la recherche régionale montre une faible activité archéologique sur les sites considérés. M. Monteil regrette notamment la faiblesse de l'activité préventive sur les sites recouverts par une ville actuelle (*ibid.* : 66). Le recadrage du sujet se poursuit par la présentation de l'ensemble des sources antiques et médiévales mobilisables : Ptolémée, table de Peutinger, *Itinéraire d'Antonin*, *Notitia Dignitatum*, *Notitia Galliarum*, Grégoire de Tours, *Cosmographie* de l'Anonyme de Ravenne, *Notes Tironiennes* (*ibid.* : 81-86). L'apport de l'épigraphie, comme le souligne l'auteur, reste mince pour la question des agglomérations dans cette région (*ibid.* : 90). La seconde partie du manuscrit débute par la présentation du corpus des sites retenus et la méthode d'établissement de la liste des sites (*ibid.* : 121).

---

<sup>14</sup> Je remercie une nouvelle fois M. Monteil qui a eu la bienveillance de me faire parvenir son mémoire d'HDR encore inédit.

L'auteur procède ensuite à un classement primaire des sites (100) en trois catégories : agglomérations certaines (27), probables (8), potentielles (44) et à la justification des sites rejetés (21). Il souligne également la difficulté d'interprétation des sites découverts en prospection pédestre (*ibid.* : 139) et le problème d'une chronologie qui ne peut être affinée en-dessous de l'échelle du Haut-Empire si ce n'est pour 12 cas (*ibid.* : 141). Les agglomérations qualifiées de potentielles, les plus nombreuses, sont ensuite distribuées en six catégories topographiques et/ou morphologiques (*ibid.* : 142-188). Après la présentation du catalogue des sites, l'auteur s'emploie à présenter différentes synthèses et débute par une approche chronologique (*ibid.* : 191-259). La rareté des données sur l'Âge du Fer nuit à la mise en évidence de rupture ou de continuité. M. Monteil note cependant qu'une partie des agglomérations préromaines est abandonnée entre 50 av. J.-C. et l'époque augustéenne. Sur 79 agglomérations antiques, seules 5 ou 6 s'inscrivent dans une continuité d'*oppida* de La Tène finale (*ibid.* : 260). D'autres exemples de continuité témoignent de l'absence d'une rupture nette entre l'Âge du Fer et l'époque romaine (*ibid.* : 261). Cependant, il affirme que le nombre de création *ex nihilo* doit être plus important que celui des pérennisations. Les rythmes d'évolution des sites peuvent être résumés en 4 étapes : les premières traces d'occupation entre 15 av. et 15 ap. J.-C., une forte pulsion autour du milieu du Ier siècle, un développement dans la première moitié du IIe siècle, une période d'évolution au IIIe siècle (marquée par l'absence de nouvelle création). La question d'abandons ou de pérennités au IIIe siècle est délicate à appréhender en raison des lacunes de la documentation et de l'absence d'une liste des agglomérations du IVe siècle (*ibid.* : 263). Si l'étude des superficies paraît difficile, l'auteur propose pour l'organisation planimétrique 4 catégories : plan globalement régulier, plan conditionné par le passage d'une voie, autour ou à proximité d'un carrefour, et polynucléaire (*ibid.* : 274-276). Dans le cadre d'une association entre *villa* et agglomération, M. Monteil constate que les *villae* paraissent se développer après la naissance des agglomérations. Il rejette donc l'hypothèse de *villae* entraînant le regroupement de maisons paysannes et une dépendance de l'agglomération aux *villae* (*ibid.* : 280-281). La synthèse sur les monuments publics montre la faiblesse numérique de ces derniers (2 espaces ouverts, 9 édifices thermaux, 5 aqueducs, 9 théâtres) mais une spécificité régionale avec la présence de ports, d'entrepôts portuaires et d'activités artisanales autour du poisson (*ibid.* : 282-295). Un autre point d'étude particulièrement développé est celui des sanctuaires. Il permet à M. Monteil de rejeter la catégorie typologique des « sanctuaires ruraux » hormis pour les cas liés à un établissement rural (ferme ou *villa*) et de montrer qu'au sein des agglomérations, deux formes principales de temples sont recensées : le type



« classique » et le modèle élargi du *fanum* (*ibid.* : 299). La géographie des sanctuaires met en évidence une variété des implantations entre centre et lisière de cité, sans constante particulière (*ibid.* : 305) qui ne permet donc pas de soutenir particulièrement l'hypothèse de limites de cités marquées par des sanctuaires (Ferdrière 2011 : 75). Dans le dernier chapitre, l'auteur traite du réseau des agglomérations par une approche spatiale et un essai de hiérarchisation. M. Monteil revient en premier lieu sur l'historique des typologies existantes et sur les critiques à leur encontre. Il prend une position plus nuancée et ne rejette pas totalement les tentatives typologiques mais exprime cependant une préférence pour les classements multicritères et les approches par la notion de réseau ou de système (Monteil 2012 : 314-315). Il montre que le dossier traité ne permet pas de faire avancer les débats sur la question de l'utilisation d'une terminologie plus précise pour désigner les agglomérations comme hameau, bourg, bourgade ou village, que l'auteur propose néanmoins aux agglomérations majoritairement ou exclusivement tournées vers les activités agropastorales (*ibid.* : 315). Avant de fournir un classement, il analyse la configuration du réseau sous différents angles : les liens avec les axes de communication, les liens avec les limites de cités, les liens avec les chefs-lieux et l'emprise sur les territoires. Cela lui permet de mettre en avant que les agglomérations sont majoritairement installées sur des itinéraires principaux, mais qu'il faut faire cependant attention à ne pas adopter un raisonnement circulaire. De plus, il relève que le croisement entre un axe terrestre et un axe fluvial est un facteur de localisation des agglomérations (*ibid.* : 317). Vis-à-vis des limites de cités, plusieurs agglomérations se localisent à proximité et certaines d'entre elles présentent une forte composante religieuse. Sans établir de lien particulier, l'auteur met en avant une volonté de répartition pragmatique des sanctuaires publics à l'échelle des cités (*ibid.* : 319). Enfin, dans l'étude des liens avec les chefs-lieux, il propose plusieurs modélisations de partage de territoires d'influence en prenant notamment en compte la distance-coût et les tracés des plus courts chemins (*ibid.* : 321). Ainsi il tente de visualiser la manière dont les agglomérations couvrent ou non l'ensemble du territoire. Il met en évidence l'existence de zones laissées vides par les agglomérations certaines et même par celles probables (*ibid.* : 323). L'étape suivante de l'analyse prend en compte la cartographie des *villae*. M. Monteil constate que ces dernières se polarisent fortement autour des chefs-lieux et des agglomérations dans un rayon de 25 km (calculé en distance-temps). Il analyse cet état de fait par un lien étroit entre l'économie domaniale et les agglomérations sans exclure pour autant un rôle d'exploitation agricole des agglomérations (*ibid.* : 325). Pour terminer son étude, M. Monteil propose une classification hiérarchique et explique pourquoi il ne peut appliquer pour son espace les critères déterminés

par C. Raynaud pour le Languedoc-Roussillon. L'auteur prend en compte une liste de critères auxquels il attribue une note qu'il utilise ensuite pour établir des classes<sup>15</sup>. Le résultat de l'analyse aboutit à 5 classes (de A à D). La classe A (6,5 à 12 pts) comprend 11 agglomérations avec une superficie importante, une trame régulière, des sanctuaires publics, des édifices de spectacles, thermes et aqueducs que M. Monteil qualifie de ville ou petite ville. La classe B (3,5 à 6 pts) comporte 17 agglomérations qu'il propose comme bourgs ou bourgades. La classe C (2 à 3 pts) est constituée de 19 sites aux superficies plus réduites. Enfin, la classe D (0,5 à 1 pt) se compose de 17 sites généralement mal connus (*ibid.* : 327). La cartographie de cette classification fait ressortir deux positions privilégiées pour les agglomérations de la classe A : soit autour des villes capitales, soit en périphérie de cité (*ibid.* : 330).

#### 1.6.4. De l'anachronisme dans l'étude des agglomérations ?

La dernière publication, signée P. Leveau, est titrée de manière provocatrice : *Du bon usage de l'anachronisme dans la recherche archéologique sur les agglomérations protohistoriques et gallo-romaines*. Dès l'introduction de l'article, l'auteur réaffirme que des activités rurales ont « pénétré » en ville (Leveau 2013 : 9). Il reprend ensuite quelques idées issues de la publication de P. Garmy (2012b) et de F. Favory (2012) auprès duquel il souscrit totalement à l'idée d'utiliser la terminologie de la géographie actuelle (Leveau 2013 : 10). Il revient, une nouvelle fois, sur la question du *vicus* en s'appuyant sur l'exemple d'Aix-les-Bains et de Grenoble qu'il a déjà développé. Il s'oppose aux propos de F. Favory et M. Dondin-Payre qui demandent son emploi uniquement en cas d'attestation (*ibid.* : 11). Comme en 2002, P. Leveau propose, à l'instar de P. Gros pour la *villa*, d'utiliser le terme en caractère droit pour une acception synonyme d'agglomération secondaire et en italique en cas d'attestation par une inscription (*ibid.* : 12). Il incite à une application identique pour le terme d'*oppidum*.

---

<sup>15</sup> Antécédent sous la forme d'un sanctuaire : 0,5 pt ; Antécédent sous une forme agglomérée : 1 pt ; Pérennité possible : 0,5 pt ; Pérennité assurée : 1 pt ; Schéma urbain limité : 0,5 pt ; Schéma urbain ample : 1 pt ; Sanctuaire moyen ou modeste : 1 pt ; Sanctuaire public : 2 pts ; Édifice de spectacle : 1 pt ; Thermes : 1 pt ; Inscription : 1 pt ; Bonus : 0 à 2 pts ; Superficie classe II (40 à 60 ha) : 4 pts ; Superficie classe III (20 à 35 ha) : 3 pts ; Superficie classe IV et V (10 à 20 ha) : 2 pts ; Superficie classe VI et VII (0 à 10 ha) : 1 pt ; Superficie inconnue : 0,5 pt

## 1.7. Conclusion du chapitre

Que peut-on retirer de ce bilan historiographique ? Dans un premier temps, que les précurseurs restent nos voisins britanniques et allemands qui, dès les années 1960, ont abordé la question des agglomérations. En France (Annexe I.2), la problématique du *vicus* se fixe en 1975 lors du colloque *Caesarodunum*. Rapidement un problème épistémologique apparaît, celui du village. Il est dû à Fustel de Coulange (1875) qui, en raison de l'absence de textes antiques mentionnant ce mode d'habitat, a laissé penser à ses successeurs que le village était une réalité inexistante dans l'Antiquité. Cette question du village médiéval est pour la première fois rediscutée par P. Leveau en 1983 quand il prône l'importance de la relation ville-campagne. Dix ans après, P. Leveau revient à la charge : les pensées n'ont pas évolué et le concept de « village » reste réservé à l'an mil. Vingt ans après, Claude Raynaud est encore obligé de remettre en cause l'idée de l'apparition du village à l'an mil en démontrant qu'il s'agit de l'apparition du village dans les textes qui sont de plus en plus précis quant au vocabulaire.

Pour le terme *vicus*, l'utilisation s'ancre dans l'historiographie avec le colloque de Tours de 1975. Les communications présentées attestent cependant de l'existence dès le début d'un débat autour de ce terme qui pour certains (E. Wightman) a un sens particulier pour les Romains. S'ajoute, avec l'ouvrage dirigé par G. Duby (1980), la terminologie d'agglomération secondaire et celle de ville secondaire, présentées comme équivalentes à celle de *vicus*. Les débats autour du terme de *vicus* vont se prolonger jusqu'en 2013. En effet, P. Leveau juge encore nécessaire de réaffirmer dans un nouvel article son point de vue terminologique : appel à la géographie actuelle et généralisation du terme de « vicus ». Depuis 2002, il défend l'acception générale de *vicus* ce qui l'oppose à M. Dondin-Payre qui réfute la synonymie entre *vicus* et agglomération. Pour elle, seuls les cas attestés par les sources antiques peuvent être qualifiés de *vicus*. P. Leveau se retrouve aussi opposé à P. Garmy, qui se positionne pour la terminologie d'agglomération secondaire, tout comme M. Monteil. Cette terminologie a été définie et largement diffusée dans la littérature, dès 1986, avec les travaux de M. Mangin, qui rejette dès le départ l'utilisation du terme de *vicus* dans un sens large. Il s'agit également du premier atlas publié, ce qui représente une étape méthodologique importante puisque le corpus est constitué sur la base d'un modèle normalisé de notices. Les auteurs suggèrent dès lors l'application du terme de ville, dans sa définition proposée par la géographie actuelle. Ils encouragent à se tourner vers cette discipline notamment pour mettre à profit les réflexions avancées par les géographes sur les différentes formes d'habitat groupé.

Cette position est fortement reprise par F. Favory en 2012 pour qui la géographie contemporaine a largement défini toutes les échelles de groupement et permet donc de s'affranchir du terme de *vicus*.

La question de la typologie qui apparaît en 1990 avec la proposition de M. Mangin et F. Tassaux est rediscutée lors du colloque de Bliesbruck. Elle représente depuis, comme la terminologie, un débat qui ne semble réellement prendre fin que depuis 2012 avec les travaux de P. Garmy et de M. Monteil, qui affirment fortement la nécessité d'utiliser des méthodes de classifications multicritères. Cette tendance nouvelle de la recherche trouve cependant ses racines en 2002 avec la publication du dossier de la RAN 35 et quelques articles publiés en 2011 sur le Nord-Est de la France. Ceux-ci abordent ces méthodes, qui ont fait leur preuve notamment dans le cadre du programme *Archaeomedes*<sup>16</sup>.

Ces différents constats et ce bilan constituent, comme il a été dit en introduction, l'un des points de départ de cette thèse. En effet, il apparaît clairement un déficit des recherches pour le Massif central qui n'existe qu'à travers une simple liste publiée en 1990<sup>17</sup>. Cet état de la recherche a justifié, d'un point de vue historiographique, le choix de se concentrer sur cet espace. Le chapitre 2 a pour objectif de mettre en lumière les spécificités de cette zone à travers l'état général des connaissances pour l'Antiquité sur les cités étudiées (les Arvernes, les Vellaves, les Gabales, les Rutènes, les Cadurques et les Lémovices) et l'historiographie des recherches sur les agglomérations dans cet espace.

D'autres choix ont été conditionnés par l'historiographie. Tout d'abord, la volonté de ne pas prendre part au débat terminologique, puisque le corpus étudié ne permet en aucun cas d'apporter d'éléments à la réflexion (aucune mention de *vicus*). J'ai donc décidé de me borner à employer le terme d'« agglomération » tout au long de mon travail. Ce terme me paraît le plus large et donc le plus à même de recouvrir une réalité extrêmement diverse. Il est également suffisamment explicite pour qu'il ne soit pas nécessaire de lui adjoindre le qualificatif de « secondaire » puisque cette précision est apportée dans le titre de la thèse et qu'il semble délicat de réaliser une étude sur l'armature urbaine des cités antiques en excluant les chefs-lieux. Il ne s'agit cependant pas ici d'en faire une étude complète mais ces villes

---

<sup>16</sup> Le développement des nouvelles technologies et notamment de l'informatique a joué un rôle important en permettant de mener des analyses statistiques sur une quantité importante de données, de les croiser ensemble (AFC, CAH) ce qui n'était pas envisageable lors des premières études.

<sup>17</sup> La Lozère bénéficie d'un corpus de notices mises à jour en 2002 et la cité des Rutènes d'une liste actualisée et critiquée en 2007.

servent de point de comparaison en représentant le niveau urbain le plus complet et le sommet de la hiérarchie. Une ouverture vers les concepts de la géographie est cependant proposée après l'analyse archéologique (chapitre 9).

Méthodologiquement, à la lumière des études antérieures, j'ai choisi d'abandonner les typologies préétablies et de me tourner vers la définition de descripteurs archéologiques (chapitres 3 et 6) afin de mettre en œuvre à la fois un palmarès mais aussi des analyses statistiques multicritères (chapitres 5 et 7) dont les résultats constituent le socle des synthèses proposées dans les derniers chapitres.

## Chapitre 2 :

---

# LES AGGLOMÉRATIONS ANTIQUES DANS LE MASSIF CENTRAL : HISTORIOGRAPHIE DE LA QUESTION ET PRÉSENTATION DES CITÉS ÉTUDIÉES

Il n'existe actuellement aucune étude spécifique sur les agglomérations du Massif central tel qu'il est défini dans ce travail (Fig. 11). Néanmoins, cette région s'inscrit dans un recensement des agglomérations menées par M. Mangin et F. Tassaux en 1990 pour l'Aquitaine antique. Dans leur article, les auteurs introduisent dans un premier temps la problématique des agglomérations antiques puis, dans un deuxième temps, proposent un classement typologique basé sur un corpus de 180 occurrences (Mangin, Tassaux 1992 : 463). La synthèse qu'ils présentent prend en considération la répartition des sites vis-à-vis de la topographie (*ibid.* : 465). Hormis pour le plateau limousin et la vallée du Tarn, ils font ressortir des zones de vides dont le Massif central. Pour eux, les agglomérations s'installent de manière privilégiée en limite de deux régions naturelles (*ibid.* : 466). L'implantation des agglomérations présente deux faciès : les sites de hauteur qui seraient hérités de La Tène et les sites de plaine qui se développeraient en bordure de rivière. La localisation « politique » des agglomérations est abordée au regard des « frontières », des capitales et du réseau routier. Pour la relation avec les limites de cités, les auteurs rejoignent la proposition de C. Jullian (chapitre 1) qui avait remarqué une installation préférentielle en périphérie des cités, qu'il a interprétée comme la réminiscence d'un ancien rôle de douane (*id.*). La relation entre les agglomérations et les chefs-lieux répondrait à deux types de besoins. D'une part, une couronne d'agglomérations à 15-20 km du chef-lieu aurait un rôle d'intermédiaire avec le reste de la cité. D'autre part, des sites de périphéries trouveraient leur développement loin du chef-lieu. Quelques cas isolés peuvent cependant exister, comme Ambert (Puy-de-Dôme). La répartition sur le réseau routier des agglomérations montre une fixation récurrente aux carrefours (comme Albi, Vichy, Brive, Ahun, La Souterraine, Ussel) et aux points de rupture

de charge (*ibid.* : 467). Au sein de l'Aquitaine antique les auteurs relèvent cependant des exemples à l'écart des grands axes de communication. Ce paragraphe leur permet, au passage, de rejeter la dénomination de « bourgades routières » qui leur semble trop restrictive quant à leur fonction. Le bilan dressé par les auteurs pour le réseau aquitain fait ressortir « trois grands peuples » : les Bituriges, les Pictons et les Santons avec des « vraies villes » en opposition aux cités moyennes des Bituriges Vivisques, des Nitiobroges, et aux peuples du Massif central « et de ses marges » où il n'existe pas de « vraies villes » mais des bourgades avec une fonction de production dominante ou une fonction thermale (*ibid.* : 467-468). Le Massif central se retrouve mis à l'écart de l'analyse même si les Arvernes et les Lémovices rejoignent les Bituriges, les Pictons et les Santons dans la conclusion pour former un premier groupe correspondant au « dessus du panier » (*ibid.* : 468). Sur l'origine, l'évolution et la destinée des agglomérations, les auteurs relèvent la carence des données pour la période laténienne et mettent en avant l'existence de tous les cas de figures possibles : *oppida* désertés, *oppida* réoccupés par une agglomération antique, par un habitat rural, agglomération nouvelle (*ibid.* : 468-469). Ils nuancent cependant l'idée d'une rupture brutale à la fin de La Tène. L'évolution durant l'Antiquité est marquée par quelques constructions précoces (début du règne d'Auguste) et un développement global à partir du milieu du Ier s. ap. J.-C. pour une croissance maximale à l'époque flavio-antonine. Le IIIe siècle est lui aussi à nuancer avec des désertions et persistances alors que le IVe siècle connaît des exemples de reprises, de désaffections, de durabilités et d'apparitions (*ibid.* : 470). Les auteurs mettent ensuite en avant à partir des inscriptions l'importance de l'évergétisme qui montre que les agglomérations peuvent être un enjeu pour les notables (*ibid.* : 476). Les inscriptions sont aussi exploitées pour montrer que les agglomérations sont sous la dépendance du chef-lieu et des magistrats de ce dernier (*ibid.* : 476-477). Ils accordent tout de même aux agglomérations un « probable » rôle administratif pour les sites les plus éloignés du chef-lieu et une place importante dans la collecte de l'impôt (*ibid.* : 477). L'article s'achève sur la présentation de la liste des agglomérations qui compose leur corpus de réflexion. Cette liste est constituée à partir du dépouillement de *Gallia* et des volumes de la *Carte Archéologique de la Gaule*. Elle ne prend en compte que les sites assurés, complétés des mentions dans les sources antiques. Les sites sont classés selon trois valeurs : probables, possibles et hypothétiques, mais aussi selon leur fonction : sanctuaires, *mansio*, stations thermales. La répartition des 83 propositions d'agglomérations, pour les cités étudiées dans la thèse, est présentée en annexe I.3.

En 2005, A. Bouet et F. Tassaux augmentent le nombre d'agglomération de 157 à 194 pour l'ensemble de l'Aquitaine antique. Ils proposent ensuite de revenir sur les origines des agglomérations et mettent en lumière deux cas de figures – des héritages de La Tène, qui restent cependant délicats à étudier eu égard à l'indigence des données – une majorité de sites (les trois quarts) nés après la conquête, qu'ils relient à la mise en place du réseau viaire par Auguste et Agrippa (Bouet, Tassaux 2005 : 269-270). Leur article se prolonge par une étude urbanistique et architecturale, pour la période julio-claudienne, en s'appuyant sur quelques exemples de trames urbaines (Barzan, Naintré), de lieux de culte (Mézin, Antigny, Voingt, Argenton-sur-Creuse, Millau, Sanxay, Villeneuve-sur-Lot), de thermes (Saint-Jean-le-Vieux, Chassenon, Chamiers), de théâtres (Naintré, Argenton-sur-Creuse, Saint-Germain-d'Esteuil), d'entrepôts (Villeneuve-sur-Lot, Barzan). Ils terminent en affirmant que si les monuments publics restent très mal connus, la situation est encore pire pour l'habitat privé (*ibid.* : 279).

Ces deux publications constituent les seuls travaux à l'échelle de l'ensemble de l'Aquitaine antique et donc du Massif central.

## 2.1. La cité des Arvernes

L'occupation humaine à l'Âge du Fer, marquée notamment par l'important site d'Aulnat-Gandaillat<sup>18</sup>, est régionalement bien connue grâce aux fouilles préventives et programmées qui ont lieu depuis 20 ans<sup>19</sup>. La Limagne des buttes, moins impactée par l'archéologie préventive, n'est cependant pas laissée de côté. Les campagnes de prospections menées par F. Trément, dans le cadre de stages de Licence, ont révélé plusieurs dizaines de points d'occupation de l'Âge du Bronze et de l'Âge du Fer entre Clermont-Ferrand et Égliseneuve-près-Billom. L'ensemble des recherches menées atteste d'une occupation dense du territoire des Arvernes, structuré par de grands sites de hauteur (Gergovie, Gondole, Corent) et peuplé de nombreuses fermes indigènes. La densité d'habitats ruraux continue de s'accroître après la conquête.

Dans ses limites théoriques, la cité antique couvre seulement une partie de l'Auvergne<sup>20</sup> (Trément *et al.* 2007 : 99). Elle est centrée sur la plaine de la Limagne et sur le Puy-de-Dôme, au sommet duquel a été construit un important sanctuaire à Mercure *Dumias*.

<sup>18</sup> Agglomération ouverte de 150 ha des III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> s. av. J.-C.

<sup>19</sup> La Grande Borne, le Pâtural, l'A710, les *oppida* de Gergovie, Corent, Gondole et des Côtes de Clermont.

<sup>20</sup> La totalité des départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, la partie nord-ouest de la Haute-Loire et sud-est de l'Allier, complétés par de petits territoires des départements limitrophes (Creuse, Loire, Aveyron).



D'après Pline l'Ancien (*Histoire Naturelle*, IV, XXXIII<sup>21</sup>), c'est l'une des rares cités avec les Bituriges Cubes, les Gabales et les Santons à obtenir le statut de cité pérégrine libre dès le début du Haut-Empire. Elle obtient ensuite le droit latin dès le règne de Claude (Trément, Carvalho 2013). Les campagnes de prospections terrestres systématiques (Trément *et al.* 2005, 2006, 2007, 2008, 2010) et aériennes (Dousteyssier 2000, 2005, 2006, 2007) ont montré une densité très importante de *villae* et de formes d'habitats ruraux<sup>22</sup> variées au sein des différents milieux présents dans la cité (plaines, vallées et hauts reliefs). L'étude plus approfondie des grandes *villae* montre une répartition polarisée par le chef-lieu et très dense dans la vallée de l'Allier (Trément dir. 2011-2013 ; Trément, Carvalho 2013). Ces *villae* sont espacées de moins d'un kilomètre les unes des autres, avec des densités qui peuvent atteindre 6 à 7 établissements au km<sup>2</sup>. Cette image d'une plaine de la Limagne intensément exploitée correspond parfaitement aux descriptions de Sidoine Apollinaire qui évoque un « océan de blés » et des vignobles sur les coteaux (*Epistulae*, IV, 21)<sup>23</sup>. L'habitat ne s'est cependant pas limité à la plaine. Les recherches de G. Massounie (thèse en cours) et de F. Fassion (2013) montrent que les espaces de moyenne montagne ont connu un développement économique important en lien avec les grands axes routiers puisque d'importants établissements ont pu être mis au jour jusqu'à 6 km de distance de ces axes (Massounie 2011). L'ensemble des études en cours montre un territoire arverne structuré par un système de peuplement centralisé, hétérogène et faiblement hiérarchisé (Trément, Carvalho 2013 ; Trément *et al.*, à paraître ; Trément 2010 : 86).

L'artisanat est marqué par la prépondérance de la production de céramique sigillée au sein d'ateliers répartis le long de la vallée de l'Allier : Les Martres-de-Veyre, Cournon-d'Auvergne, Lezoux, Vichy, Varennes-sur-Allier, Toulon-sur-Allier (Trescarte 2013). Le

<sup>21</sup> « A l'Aquitaine appartiennent [...] puis les Bituriges libres, appelés Cubes ; les Lémovices, les Arvernes, libres ; les Cabales ; d'un autre côté, les Rutènes, qui sont limitrophes de la Gaule Narbonnaise ; les Cadurques, les Antobroges et les Pétrôcores, séparés des Toulousains par le Tarn » (Pline l'Ancien, trad. E. Littré 1848-1850).

<sup>22</sup> Huit catégories d'établissements ruraux ont été définis (Trément 2010 : 90-95).

<sup>23</sup> « *Taceo territorii peculiarem jocunditatem ; taceo illud aequor agrorum, in quo sine periculo quaestuosae fluctuant in segetibus undae : quod industrius quisque quo plus frequentat, hoc minus naufragat : viatoribus molle, fructuosum aratoribus, venatoribus voluptuosum ; quod montium cingunt dorsa pascuis, latera vinetis, terrena villis, saxosa castellis, opaca lustris, aperta culturis, concava fontibus, abrupta fluminibus ; quod denique hujusmodi est, ut semel visum advenis, multis patriae oblivionem saepe persuadeat* : Je ne dis rien des agréments particuliers de notre territoire, de cette vaste étendue de campagne où les eaux, coulant sans danger au milieu des moissons, conduisent avec elles la fécondité ; plus le cultivateur montre d'industrie pour amener l'eau dans ses terres, moins il éprouve de pertes. Notre patrie est agréable à ceux qui voyagent, rapporte aux laboureurs d'abondantes moissons, plaît aux chasseurs, présente des montagnes couvertes de pâturages, des coteaux chargés de vignes, des plaines embellies de fermes, des châteaux sur les lieux escarpés d'épaisses forêts, des champs cultivés, des vallons arrosés de sources, des précipices entourés de fleuves ; elle est telle, en un mot, que des étrangers, après l'avoir vue une fois, ont souvent oublié leur patrie » (Grégoire, Collombet 1836 ; Loyen 1970).

centre majeur, Lezoux, produit une céramique sigillée, entre le I<sup>er</sup> et le III<sup>e</sup> siècle, qui est exportée dans tout l'Empire. L'artisanat domestique est également bien présent dans le milieu rural mais aussi dans les agglomérations afin de satisfaire les besoins quotidiens (Baret 2013a : 57-60 ; Trément 2005 : 121). Cet artisanat a, dans certains cas, dépassé la simple diffusion locale (céramique sigillée, carrières de pierre) pour satisfaire une demande plus large (Miallier, Boivin, Dousteysier 2011). L'extraction minière de plomb argentifère et d'or, longtemps oubliée alors qu'elle a contribué à l'essor de la cité et au développement de petites agglomérations comme Blot-l'Église (Delhoofs 2012) et peut-être Massiac (Prêtre 2005), est actuellement en cours d'étude dans le cadre du programme de recherche *Minedor* dirigé par F. Trément. L'objectif de celui-ci est de caractériser et de dater les exploitations minières à l'aide d'études paléoenvironnementales, couplées à des analyses isotopiques des pollutions au plomb et des datations radiocarbones (Trément *et al.* 2014).

Enfin, l'examen du réseau des voies terrestres est en cours dans le cadre de la thèse de M. Dacko (2013). D'après la Table de Peutinger, les bornes milliaires (20 bornes sur 7 axes différents) et les recherches de terrain (*ibid.* : 114) plusieurs voies antiques traversent la cité des Arvernes et placent *Augustonemetum* à un carrefour de voies qui la relie aux chefs-lieux des cités voisines : Limoges, Bourges, Autun, Feurs, Saint-Paulien, Javols et au-delà vers Lyon, Saintes et Bordeaux. Une première voie provient de Feurs par Roanne, Varennes-sur-Allier et Vichy. Une seconde est à destination de Limoges. Elle passe par une étape actuellement non localisée et par le site de *Fines* (Voingt) à la limite entre les Arvernes et les Lémovices. Au nord, un axe en direction des Bituriges dessert Chantelle-la-Vieille (Monestier) et Nérès-les-Bains dans la cité des Bituriges Cubes (*ibid.* : 111-112). D'autres nœuds routiers composent le réseau des voies arvernes. Certains sont marqués par des agglomérations comme Brioude, Varennes-sur-Allier, Lezoux ou Les Martres-de-Veyre (*ibid.* : 119).

### 2.1.1. *Augustonemetum*

À la suite de la guerre des Gaules, le chef-lieu du territoire des Arvernes est déplacé. Il est créé *ex nihilo* vers 16-13 av. J.-C. et porte le nom de l'empereur *Augustonemetum* (Ptolémée, *Géographie*, II, 7, 19<sup>24</sup>). La ville nouvelle succède à la *Νευωσσὸς* de Strabon

---

<sup>24</sup> « En direction de l'Est sont les *Averni*, sur le territoire desquels se trouve la ville : *Augustonementum* » (Nobbe 1990).

(*Géographie*, IV, 2, 2<sup>25</sup>) localisée à Corent (Trément 2009 : 116). Si elle semble avoir été créée par Agrippa pour le compte d'Auguste, quelques éléments protohistoriques ont été observés sur le site du Jardin Botanique et de la gendarmerie des Salins (Dartevelle, Nectoux 2010 : 204). Elle occupe un amphithéâtre naturel au pied d'un escarpement de failles à l'abri de la chaîne des Puys, qui s'ouvre à l'est sur la plaine de la Limagne. La ville est drainée par les Tiretaines, deux cours d'eau au régime torrentiel. Le centre de la ville se développe sur une butte volcanique d'orientation nord-sud, de 2 km de longueur et 1 km de largeur. La ville antique s'étend au Haut-Empire sur une superficie évaluée à partir des nécropoles à 150 ha (Fig. 12). L'existence d'un plan quadrillé reste à confirmer et peu de monuments publics sont connus (Trément, Carvalho 2013). Deux systèmes d'orientation orthonormés ont été mis en évidence. Le premier, principal, NS-EO, sur la butte délimite des îlots de 110 x 90 m, le second, dans le secteur ouest, oblique vers l'ouest. Il est contemporain des aménagements du II<sup>e</sup> siècle (informations H. Dartevelle, PCR *Augustonemetum*). L'axe principal nord-sud est pérennisé par les rues Rabanesse, Vercingétorix et Ballainvilliers. Plusieurs assainissements ont été nécessaires pour gagner des terres sur les marais de l'ouest comme dans le quartier de Jaude, ce qu'attestent les fouilles de 1995 du premier Carré Jaude qui ont livré une grande place de type « marché couvert » de 100 x 10 m de côté (Trément 2002a : 203). Les fouilles menées dans le cadre du Carré Jaude 2 en 2009 ont mis au jour un bâtiment public (thermes ?) avec un caractère luxueux marqué et doté de latrines. La croissance de la ville est importante à partir du règne de Claude, comme l'attestent les *domus* fouillées dans les années 1990 à l'École de Commerce, à l'Ilot Neyron, place de la Bourse et au centre Gergovia. Celles-ci s'organisent autour de cours centrales entourées de galeries. La *domus* de l'Ilot Neyron présente trois états : I<sup>er</sup> siècle, début du II<sup>e</sup> siècle et III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles.

Les activités artisanales semblent installées en périphérie de la ville comme les ateliers de potiers de l'hôpital Sainte-Marie, la tabletterie des quartiers du Changil et du Fond de Jaude ou les boucheries de la rue des Quatre-Passeports et du quartier de l'Oradou. Quelques indices de métallurgie au I<sup>er</sup> siècle ont été notés en 1997 sur la place de la Victoire (Trément 2002a : 200-205). Des activités de meunerie semblent installées sur la Tiretaine, à l'est de la ville, au Bas-Empire (une quinzaine d'éléments de meules ont été mis au jour dans un bief de dérivation). Toujours dans les faubourgs, au sud, des déchets de travail du bois et du cuir ont

---

<sup>25</sup> « Ἀρῦερνοι δὲ ἰδρύνται μὲν ἐπὶ τῷ Λεῖγῃρι · μητρόπολις δ' αὐτῶν ἐστὶ Νεμῶσσος ἐπὶ τῷ ποταμῷ κειμένη : Les Arvernes sont fixés au bord de la Loire. Leur capitale est Némossus, qui est située sur le fleuve » (Strabon, trad. Lasserre 1966 : 148).

été mis au jour rue Kessler, mais aussi des outils de corderie (informations H. Dartevelle, PCR *Augustonemetum*).

L'alimentation en eau de la ville est assurée par un aqueduc qui achemine l'eau depuis une source du vallon du Colombier. Sa construction remonte au début du Ier siècle. Les piles d'un pont aqueduc ont été observées en 2009 (informations H. Dartevelle, PCR *Augustonemetum*).

La parure monumentale de la ville se compose d'un *forum* localisé à l'emplacement de la place de la Victoire et de la cathédrale, qui s'inscrit dans l'emprise de deux îlots. Sa localisation a été confirmée par l'étude de galeries techniques en partie conservées dans les caves des habitations actuelles. Ces galeries définissent à l'aide de caissons une plateforme qui permet d'accroître l'espace constructible.

L'un des rares vestiges encore en élévation dans la ville actuelle, le « mur des Sarrasins », appartient à un temple construit au IIe siècle sur un podium de 60 x 40 m. Un bassin couvert de marbre blanc occupait la *cella*. Ce temple est dénommé *Vasso Galate* (Fournier 1965 : 103-150) par référence à Grégoire de Tours (*Histoire des Francs*, I, 32<sup>26</sup>).

Enfin, au Bas-Empire, la ville est dotée d'une enceinte qui enclos une superficie réduite à 3 ha, dont des fragments sont encore visibles aujourd'hui.

### 2.1.2. Les agglomérations arvernes, état des recherches

Sans en porter le nom, ni traiter particulièrement de ce sujet, l'ouvrage d'É. Chabrol, publié dans les années 1930, peut être considéré comme l'un des premiers à aborder la question des agglomérations antiques arvernes à travers son étude du thermalisme. L'auteur tente de présenter tout d'abord les débats sur la localisation de certains lieux mentionnés sur la Table de Peutinger, notamment les *Aquis Calidis*, puis disserte sur les différents maux qui pouvaient être soignés dans les établissements de Nérès-les-Bains, Bourbon-Lancy, Bourbon-l'Archambault, Vichy, Le Mont-Dore ou encore Royat. Il présente ensuite les vestiges archéologiques des édifices de ces différentes communes. Il décrit Nérès-les-Bains (cité des Bituriges) comme une véritable ville avec ses aqueducs, ses temples, ses palais (Chabrol 193X : 13), Vichy (Arvernes) comme une ville thermale et industrielle (*ibid.* : 16), Royat (Arvernes) qui offre le « plus somptueux établissement » des Gaules (*ibid.* : 17), le Mont-Dore qui serait une station thermale. Il complète son inventaire avec les sites, moins caractérisés, de La Bourboule et de Saint-Nectaire. Il poursuit avec les « stations » d'Évaux-

---

<sup>26</sup> « [Chrocus] Venant en Auvergne, il incendie, détruit et démolit le temple qu'on appelle dans la langue gauloise Vasso Galate » (Grégoire de Tours, trad. Latouche 2005 : 57).

les-Bains (Lémovices), de Coren-les-Eaux (Arvernes), Chaudes-Aigues (Arvernes), Ydes (Arvernes) et de Vic-sur-Cère (Arvernes ; *ibid.* : 19-22). Son ouvrage se termine par une interrogation : « Comment expliquer la disparition de ces villes florissantes ? » (*ibid.* : 29). Plusieurs réponses sont apportées. Des causes naturelles comme une « inondation diluvienne » à Ydes et un effondrement au Mont-Dore, mais aussi humaines avec les invasions et le rôle du christianisme qui a modifié les mœurs de l'époque (*ibid.* : 30).

L'édition des *Cartes archéologiques de la Gaule* pour les départements de l'Auvergne n'a pas été l'occasion de synthèses sur les agglomérations comme dans d'autres régions. La question des *vici* n'est abordée dans le volume sur Clermont-Ferrand (Provost, Mennessier-Jouanner 1994) que pour la période mérovingienne par G. Fournier. Le volume sur le Cantal (Provost, Vallat 1996) consacre un paragraphe aux « agglomérations secondaires » principalement pour constater la faiblesse des recherches (*ibid.* : 51). Les propositions de localisation d'agglomérations sont avancées en référence aux espaces de forte densité de peuplement protohistorique. Quelques sites sont notamment mentionnés : Riom-ès-Montagnes, Ydes, La Chapelle-Laurent, Saint-Flour, Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Le Monteil. Le volume sur la Haute-Loire (Rémy, Provost 1994) reste muet sur cette question et celui sur l'Allier (Corrocher, Piboule, Hilaire 1989) n'évoque que les bourgs liés à l'artisanat : Vichy, Varennes-sur-Allier, Toulon-sur-Allier (*ibid.* : 31).

Il faut attendre 2002 pour que la question des agglomérations arvernes apparaisse clairement dans les problématiques de recherche régionale. C'est sous la plume de F. Trément que s'engage, dans un chapitre de l'ouvrage collectif *L'identité de l'Auvergne* consacré à « La cité arverne à l'époque romaine », une discussion sur cette thématique. Après avoir défini le sujet, présenté une rapide historiographie en deux points – Fustel de Coulanges et la typologie de M. Mangin et F. Tassaux – l'auteur recentre le discours sur l'Auvergne. Pour lui, si la bibliographie laisse supposer un nombre important de sites, il est encore aventureux de chercher à proposer une cartographie de cette forme d'habitat (Trément *in* Martin 2002 : 215-217). Cinq dossiers synthétiques sont parallèlement proposés dans l'ouvrage : Lezoux (Bet *in* Martin 2002 : 108-109), le col de Ceysat (Trément *in* Martin 2002 : 211-213), Vichy (Corrocher *in* Martin 2002 : 218-220), Varennes-sur-Allier (Lallemand *in* Martin 2002 : 221-222) et Nérès-les-Bains (Liégard *in* Martin 2002 : 223-224).

En 2006, dans un numéro spécial de la *Revue de la Haute-Auvergne* (t. 68) dédié à A. Vinatié, P. Vallat (2006 : 497-522) présente l'apport des recherches menées par l'érudite

dans le Cantal et la Haute-Loire. L'auteur consacre quelques lignes à la question des agglomérations à travers les recherches du prospecteur. D'après lui, A. Vinatié a contribué à l'identification de l'agglomération de Saint-Flour (le Bel Air interprété comme *vicus*), de celle d'Allanche (le Puy de Mathonière avec des vestiges observés sur 8 ha), à l'hypothèse d'une *mansio* à Saint-Poncy et d'un village de mineur à Massiac (Mine des Anglais). D'autres propositions, suggérées par A. Vinatié, n'ont, par la suite, pas trouvé une résonance importante : La Chapelle-Laurent (Suc du Mirial-Chapelas), Lastic (La Croix des Miracles) et Molompize (La Baraque de la Pinatelle). S'il a travaillé sur plusieurs exemples d'agglomérations arvernes – on lui doit, d'ailleurs, l'essentiel des données sur celles-ci – A. Vinatié n'a semble-t-il jamais proposé de réflexion sur ce type d'habitat.

La seule synthèse existante pour l'Auvergne est le fruit du travail de C. Girardy-Caillat<sup>27</sup> en préalable à la journée d'études de programmation scientifique interrégionale du 9 décembre 2005. Les actes de cette journée n'ont cependant été publiés qu'en 2010, en seconde partie du *Bilan Scientifique Régional* de l'année 2008. L'auteur débute la synthèse par un choix terminologique, celui d'utiliser les termes d'agglomérations, d'habitats groupés, de petites villes, de bourgs et de bourgades (Girardy-Caillat 2010 : 207). L'introduction se termine par un constat, celui de l'absence de recherches systématiques et d'une documentation lacunaire. L'auteur note cependant une première observation. Un alignement de sites le long de l'Allier et des principaux axes routiers de la cité se dessine à partir du recensement effectué. Département par département, elle présente une rapide historiographie des travaux menés sur certaines agglomérations. Pour le Puy-de-Dôme, elle recense les travaux de J. Gagnaire à Ambert, de F. Loiseau à Artonne, d'A.-M. Romeuf aux Martres-de-Veyre, de F. Trément au col de Ceysnat, de G. Charbonneau et P. Ganne à Voingt, de M. Poux à Corent, de B. Douteyssier à Charbonnier-les-Mines. Pour le Cantal, la liste proposée s'appuie uniquement sur les recensements de la *Carte archéologique de la Gaule* et aucun travail particulier n'est mentionné. Pour la Haute-Loire, C. Girardy-Caillat signale le mémoire de R. Lauranson sur Bas-en-Basset, les fouilles de F. Gauthier à Brioude, et la thèse d'É. Nectoux sur le Puy-en-Velay. L'Allier semble mieux pourvu avec le site de Vichy étudié par J. Corrocher, K. Chuniaud, A. Dumont et O. Troubat. Pour les autres sites, elle fait référence aux travaux de D. Lallemand à Varennes-sur-Allier, M. Desnoyers et J. Henique à Nérès-les-Bains (*ibid.* : 208). S'appuyant sur les travaux de M. Mangin et F. Tassaux, et sur les propos de F. Trément, C. Girardy-Caillat remet en question la liste des agglomérations

<sup>27</sup> Ingénieur d'Études au Service Régional de l'Archéologie d'Auvergne.

antiques déduite des *vici* mérovingiens. Elle retient 38 agglomérations supposées pour l'ensemble de l'Auvergne, dont 30 chez les Arvernes et 4 chez les Vellaves. Elle précise que seules 5 sont mentionnées comme des *vici* au VI<sup>e</sup> siècle par Grégoire de Tours (*ibid.* : 209). La synthèse se poursuit par deux tableaux qui présentent la liste globale par cité avec les éléments archéologiques pour le premier (Annexe I.4) et le classement entre agglomérations reconnues et agglomérations probables pour le second (Fig. 13). Le paragraphe d'orientations des recherches stipule qu'il est nécessaire d'effectuer une remise à plat et une étude critique des données. L'ensemble des questions posées par les études nationales sont appliquées à la région afin de donner des directions de recherche (*ibid.* : 212). Dans la discussion qui fait suite, F. Trément soutient l'idée d'un inventaire critique et la nécessaire définition de descripteurs. Dans le débat sur le site du col de Ceyssat, C. Girardy-Caillat marque une distinction entre « agglomération secondaire » et « habitat groupé ». Pour elle, le col de Ceyssat ne peut pas être considéré actuellement comme une agglomération mais plutôt comme un habitat groupé (*ibid.* : 213). Pour A. Ferdière, il faut faire attention au concept d'agglomération dans l'établissement d'un inventaire puisque le terme recouvre des réalités différentes. En effet, pour lui, les sites peuvent correspondre aussi bien à trois unités d'habitats qu'à de véritables villes. Enfin, sur la question de la méthodologie à appliquer, il préconise de prendre exemple sur les travaux qui sont menés dans d'autres territoires comme en région Centre, en Pays-de-la-Loire et en Bretagne (*ibid.* : 214).

Dans un ouvrage publié en 2011, visant à porter à la connaissance du plus grand nombre une synthèse sur la cité des Arvernes aux deux premiers siècles de notre ère, B. Dousteysier dédie le deuxième chapitre de son livre au « réseau d'agglomérations secondaires ». Il prône le terme de « ville » qui apparaît dès la deuxième ligne, face « aux archéologues [qui] hésitent pourtant à [les] nommer comme telles. On préfère très souvent le terme d'« agglomérations secondaires » » (Dousteyssier 2011 : 21). L'auteur poursuit ses « considérations générales » en présentant la typologie de M. Mangin et F. Tassaux sans mise en garde sur les débats la concernant, et sans préciser les critiques émises par la communauté scientifique depuis 2002 voire depuis 1995 sur ce type de pratique (chapitre 1).

L'objectif de l'auteur est de répondre au constat présenté par F. Trément en 2002 pour qui il était alors « aventureux de dresser une carte des agglomérations secondaires » (Trément *in* Martin 2002 : 217). En effet, d'après B. Dousteysier, depuis 10 ans les prospections aériennes ont permis de « beaucoup progresser sur cette question » (Dousteyssier 2011 : 22). Cette affirmation reste surprenante et, à mon sens, exagérée si l'on considère que

l'archéologie aérienne a permis de photographier une agglomération déjà connue et de valider une autre hypothèse d'agglomération. Pour Charbonnier-les-Mines, dans l'historique des recherches, B. Dousteysier rappelle qu'en 1874, J.-B. Bouillet « est le dernier avant bien longtemps à considérer les vestiges [...] comme correspondant à de l'habitat groupé » (*ibid.* : 50 ; Dousteysier 2006-2007). De même, à la fin des années 1990, A. Vinatié a signalé à F. Trément l'importance du site de Charbonnier-les-Mines qu'il avait prospecté, et l'a invité à reprendre l'étude de ce qu'il considérait être une agglomération importante (information orale F. Trément). F. Trément a par la suite confié à V. Doreau (2007) le soin de réaliser un bilan critique de la documentation archéologique sur ce site dans le cadre d'un mémoire de maîtrise. Pour le site de Blanède sur la commune du Broc, si des clichés réalisés par l'auteur et par moi-même, tout deux en 2011, valident l'hypothèse de l'agglomération (Baret 2013a ; Dousteysier 2013), cette proposition avait été émise dès 2006 par C. Mitton lors de son étude du sanctuaire (Mitton 2006, corpus Puy-de-Dôme : 73). B. Dousteysier propose ensuite un examen des stations de la Table de Peutinger avec plusieurs hypothèses de localisation, mais il met en garde contre la tentation de « vouloir faire « coller » la réalité archéologique [...] avec un nom connu par la Table » (Dousteyssier 2011 : 23). Il s'attarde notamment sur le cas de la station *Ub[...]/um* que F. Trément a, un moment, proposé de localiser au col de Ceysat et pour P. Denimal à la Croix de Couheix sur la commune de Mazaye (*ibid.* : 24). B. Dousteysier rejette l'hypothèse de la localisation au col de Ceysat et précise que cela « n'enlève bien évidemment rien à l'importance de cette agglomération », mais ne propose pas de solution alternative (*id.*). Il arrête la liste des agglomérations à 24 occurrences (Fig. 14) qu'il propose de classer en agglomérations certaines, agglomérations périurbaines, agglomérations probables et agglomérations supposées (*ibid.* : 25). Cette liste compte 7 sites de moins que celle proposée en 2005 par C. Girardy-Caillat (2010) et en 1990 par M. Mangin et F. Tassaux (1992). En effet, l'auteur ne retient pas certains sites comme Artonne, Aurillac, La Chapelle-Laurent, Châtel-de-Neuvre, Chaudes-Aigues, Issoire, Mauriac, Gergovie, Saint-Rémy-en-Rollat, Thiel-sur-Acolin, Toulon-sur-Allier. Parmi les « nouveautés » (soit 4 occurrences) apparaissent Le Broc, Ceyrat (suite aux fouilles du théâtre de Montaudou par H. Dartevelle<sup>28</sup> qui font apparaître des bâtiments annexes, dont un *fanum*), Pérignat-sur-Allier (suite aux fouilles du site des Varennes par Jean-François Pasty (2010)<sup>29</sup> en 2007-2008 mais qui pourrait aussi correspondre à une exploitation agricole), Vic-le-Comte (Longues). Contrairement au tableau proposé par C. Girardy-Caillat dans lequel une justification

<sup>28</sup> Ingénieur d'Études au Service Régional de l'Archéologie d'Auvergne.

<sup>29</sup> INRAP



archéologique de chaque occurrence apparaît, B. Dousteysier ne fournit aucune donnée, ne cite aucune source pour appuyer son propos qui semble pourtant largement inspiré du travail de C. Girardy-Caillat. La carte qui accompagne le chapitre n'est également d'aucun secours puisqu'aucune référence bibliographique n'y est reportée. Il n'est de fait pas possible de comprendre comment l'auteur a défini son corpus, ni sur quels critères sont effectuées les distinctions opérées dans la hiérarchie. Un autre constat semble étonnant. En 2009, j'ai eu l'occasion de publier dans le *Bulletin de l'Association d'Étude du Monde Rural Gallo-romain* (AGER, n°19) le recensement que j'avais opéré dans le cadre de mon master, soit 42 occurrences pour la cité des Arvernes. Dans cet article, j'avais notamment pu préciser la méthode mise en œuvre pour le dénombrement et un bilan des différents marqueurs. J'ai également proposé dans cet article un classement entre sites rejetés, hypothétiques et attestés, qui n'a pas été repris. Chaque niveau hiérarchique avait pourtant fait l'objet d'une justification. L'écart entre 24 et 42 occurrences est difficile à expliquer puisqu'on ne connaît pas le processus de réflexion de B. Dousteysier qui, en s'appuyant sur le constat de F. Trément (2002), suggère au lecteur qu'il propose le premier corpus réexaminé et la première « synthèse » sur les agglomérations arvernes depuis 1992. Malheureusement, c'est oublier l'ensemble des publications et travaux universitaires parus depuis 2002 (Baret 2009a ; Baret 2009b ; Girardy-Caillat 2010). L'absence de référence à la recension menée par M. Mangin et F. Tassaux en 1990, alors même qu'ils sont, dès l'introduction, cités pour leur typologie publiée dans le même article, est plus étonnante encore.

B. Dousteysier achève le chapitre en proposant un focus sur deux exemples, celui du col de Ceyssat et celui de Charbonnier-les-Mines. Pour le col de Ceyssat, il s'agit d'une présentation de l'historique des recherches depuis P.-P. Mathieu jusqu'aux sondages menés par F. Trément en 2003. B. Dousteysier complète la synthèse des résultats des fouilles par ceux des analyses liées aux travaux qu'il a réalisés avec D. Miallier et P. Boivin entre 2008 et 2010 sur le cratère Kilian et les carrières de trachyte de la chaîne des Puys (Dousteyssier 2011 : 26-47). L'agglomération de Charbonnier-les-Mines est présentée à travers le résumé de son article paru en 2007 dans la *Revue Archéologique du Centre de la France* (Dousteyssier 2006-2007).

Les autres travaux restent limités à une seule agglomération puisqu'il s'agit en général soit de rapports d'opérations, soit de monographies suite à différentes campagnes de fouilles. Les agglomérations les plus anciennement étudiées sont Les Martres-de-Veyre (depuis 1851 notamment J.-R. Terrisse de 1937 à 1957 et A.-M. Romeuf de 1966 à 1983), Vichy (avec la

publication de J. Corrocher en 1981), Ambert (J. Gagnaire dans les années 1980 et 1990), Voingt (depuis 1767 avec notamment G. Charbonneau de 1930 à 1960 et P. Ganne, de 1987 à 2003), Lezoux (dès le XIX<sup>e</sup> siècle puis notamment H. Vertet de 1960 à 1970 et P. Bet de 1970 à aujourd'hui), le col de Ceysat (F. Trément et L. Humbert de 1999 à 2003 ; Trément 2013b) et Charbonnier-les-Mines (B. Dousteysier depuis 2005).

## 2.2. La cité des Vellaves

La cité des Vellaves (Fig. 11) est la plus petite cité de la zone d'étude avec une superficie de 3 107 km<sup>2</sup> (Baret 2013a : 47). Son emprise correspond à la région naturelle du Velay, délimitée à l'est par le Mézenc, au sud-ouest par la Loire, à l'ouest par l'Allier. La limite nord reste quant à elle plus floue. Elle recouvre donc les deux-tiers du département de la Haute-Loire et quelques communes du département de la Loire et du Puy-de-Dôme (Nectoux 2007 : 44 ; Rémy 1995 : 13). En appliquant la méthode régressive, puisque pour B. Rémy (1995 : 13) dans le cas des petites cités comme celle des Vellaves dont le territoire a sans doute peu varié et a été occupé par un seul évêché, le recours à cette méthode pose moins de difficultés, les limites de la cité antique se confondant avec celle du diocèse du Puy-en-Velay.

Les recherches de L. Simonet ont montré que le Velay était une région relativement peuplée et assez prospère pendant la période romaine. Les Vellaves n'ont pas vécu en circuit fermé sur leurs hautes terres et ne sont pas restés à l'écart des grands courants d'échanges. Sur de nombreux sites on retrouve la plupart des produits d'importation habituelle dont l'introduction en Velay a été grandement facilitée par le passage d'une route très importante (*ibid.* : 24). Les densités d'occupation les plus fortes sont signalées dans le bassin du Puy-en-Velay et de Bas-en-Basset (Rémy, Provost 1994 : 30). Fautes de travaux conséquents, le passé préhistorique et protohistorique du Velay reste mal connu. Pour la période de la Tène, de très importants gisements de plaine et de hauteur ont été découverts dans le bassin de Bas-en-Basset, à Polignac, Saint-Pal-de-Mons, et aux Souils-d'Arlempdes. À la fin de la période, comme César et Strabon le signalent, les Vellaves étaient depuis longtemps les clients des Arvernes qui avaient besoin d'eux pour s'assurer, par la route du col du Pal, le contrôle d'une des voies du Midi, entre Saint-Paulien et Aubenas. Voisins des Helviens du Vivarais, ils étaient en contact direct avec le monde romain depuis la conquête de la Narbonnaise et n'ont pas manqué de subir son influence au cours de la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Malgré, l'absence de frappe de monnaies, le peuple vellave n'est pas resté à

l'écart des circuits commerciaux comme l'attestent les découvertes de céramiques ampuritaines et peintes du sud de la Gaule (Rémy 1995 : 11-12). Pour l'Antiquité, nous connaissons fort peu de choses des institutions de la cité qui fut très tôt détachée des Arvernes (Strabon, *Géographie*, 4, 2, 2<sup>30</sup>). Comme la plupart des cités d'Aquitaine, la cité des Vellaves dut avoir, au moins au début de l'Empire, le statut de cité pérégrine stipendiaire, puisque Pline l'Ancien ne la fait pas figurer dans la liste des cités libres de la province (*Histoire Naturelle*, IV, XXXIII<sup>31</sup>). Pour A. Chastagnol, qui se fonde sur une inscription découverte au Puy (*I.L.A. Vellaves*, 25) et qui mentionne un *praefectus coloniae*, elle pourrait avoir reçu le droit latin de Claude ou peut-être dès les premières années du règne de Tibère, comme aurait tendance à le croire L. Maurin (Rémy 1994 : 20). Dans le même temps, *Ruessio*, la capitale de la cité, pourrait avoir reçu le titre honorifique de colonie, plus spécialement donné à une ville pérégrine des Trois Gaules quand celle-ci avait obtenu le bénéfice du *ius Latii*. Quoi qu'il en soit, la cité des Vellaves a obtenu à un moment le statut plus favorable de cité libre, puisque sur deux inscriptions du milieu du III<sup>e</sup> siècle, gravées en l'honneur des impératrices Furia Sabinia Tranquillina, épouse de Gordien III, et Étruscilla, épouse de Trajan Dèce, la cité se qualifie elle-même de *civitas Vellauorum libera*. Il faut enfin signaler la proposition de L. Maurin d'une administration de la capitale par un *praefectus coloniae* et de l'ensemble de la cité par des *duumvirs* (*ibid.* : 19-22).

La vie religieuse n'est perçue que par l'existence d'un grand sanctuaire potentiel sur le mont Anis au Puy-en-Velay et à partir de 4 inscriptions consacrées aux dieux « traditionnels » : Adidon dieu local associé à Auguste au Puy, Jupiter *Optimus* à Brives-Charensac, Jupiter *Optimus Maximus* à Monlet, le Salut du genre humain et Salus à Saint-Paulien (Rémy 1995 : 25). Quelques statues ont également été mises au jour : Jupiter à Coubon, Jupiter Serapis à Saint-Paulien, Bacchus à Saint-Paulien, Mercure au Puy et à Saint-Paulien (*ibid.* : 26). Deux *fana* sont recensés sur les communes de Saint-Jean-d'Aubrigoux et du Bouchet-Saint-Nicolas (Rémy, Provost 1994 : 34).

Les axes de communications terrestres connus sont peu nombreux. Comme pour la cité arverne, le réseau est en cours d'étude par M. Dacko (2013). Le principal axe correspond

<sup>30</sup> « Τὰ δὲ μεταξὺ τοῦ Γαροῦνα καὶ τοῦ Λεῖγῆρος ἔθνη τὰ προσκείμενα τοῖς Ἀκουιτανοῖς ἐστὶν Ἐλουοὶ μὲν ἀπὸ τοῦ Ροδανοῦ τὴν ἀρχὴν ἔχοντες, Οὐελλαοῦοι δὲ μετὰ τούτους, οἱ προσωρίζοντό ποτε Ἀρουέρνοισι, νῦν δὲ τάττονται καθ' ἑαυτούς· εἶτα Ἀρούερνοι καὶ Λεμοουίκες καὶ Πετροκόριοι : Quant aux peuples situés entre la Garonne et la Loire et rattachés à l'Aquitaine, ce sont d'abord les Eluëns, dont le territoire commence au Rhône, puis après eux les Vellavi, autrefois rattachés aux Arvernes, aujourd'hui autonomes, ensuite les Arvernes, les Lémovices et les Pétrocoriens » (Strabon, trad. Lasserre 1966 : 147).

<sup>31</sup> « À l'Aquitaine appartient [...] puis les Bituriges libres, appelés Cubes ; les Lémovices, les Arvernes, libres ; les Cabales ; d'un autre côté, les Rutènes, qui sont limitrophes de la Gaule Narbonnaise ; les Cadurques, les Antobroges et les Pétrocores, séparés des Toulousains par le Tarn » (Pline l'Ancien, trad. Littré 1848-1850).

à la voie Bolène de laquelle R. Gounot fait se détacher une voie secondaire en direction de Clermont-Ferrand suite à son étude de la voie médiévale qui aurait repris le tracé antique (Rémy, Provost 1994 : 32). Deux voies relieraient la capitale des Vellaves à celle des Helviens, Alba. Un premier tracé franchirait le col du Pal, Le Puy-en-Velay, Taulhac, Le Mont Jonet, Coubon, Le Monastier, Présailles, Le Béage, Les Usclades, Rieutord. Le second passerait par Saint-Agrève en Ardèche en provenance du Puy-en-Velay (*ibid.* : 32-34). Dix-neuf bornes milliaires, actuellement connues, jalonnaient la voie Lyon – Bordeaux en territoire vellave (Dacko 2013 : 114).

### 2.2.1. *Ruessio*

Le chef-lieu de la cité, *Ruessium* (Saint-Paulien), est une station de la voie Lyon-Bordeaux. Son nom nous est parvenu par Ptolémée (*La Géographie*, II, 7, 20<sup>32</sup>), par l'Anonyme de Ravenne (*Cosmographie*, IV, 26<sup>33</sup>) et par sa mention sur la Table de Peutinger (Seg. I, B4). Sa localisation a été calculée à partir des distances mentionnées sur les bornes milliaires de la voie Bolène qui sert de *cardo* à la ville antique (Nectoux 2007 : 87 ; Rémy, Provost 1994 : 31). Cette importante voie du sud du Massif central traversait la cité du nord-est au sud-ouest. Elle unissait Lyon à Bordeaux par Feurs, Saint-Paulien, Javols, Rodez, Cahors et Agen en passant du bassin de la Loire à celui de l'Allier (Rémy 1995 : 25).

Les données disponibles sur la ville sont lacunaires jusqu'en 1980. Depuis, plusieurs travaux universitaires se sont succédé afin de compléter les connaissances : M.-C. Pin, D. Barras et É. Nectoux (thèse en cours). La ville antique est située à l'emplacement d'une occupation laténienne et à proximité de l'*oppidum* de Marcilhac. D'après M.-C. Pin, la ville antique se développe à l'époque augustéenne. La superficie est d'environ 28 à 30 ha ce qui en fait une petite ville. Elle est organisée selon une trame viaire définie par un *cardo* mis en place à l'époque tibérienne. Si aucun édifice monumental n'a été localisé, des blocs lapidaires, des dédicaces au culte impérial, de grands murs laissent supposer l'existence de grands bâtiments. Plusieurs tronçons d'aqueduc sont principalement connus par tradition orale (Barras 2004 : 476).

L'occupation couvre une période comprise entre le règne d'Auguste et le IV<sup>e</sup> siècle. Aucune nécropole n'a été repérée. À partir du III<sup>e</sup> siècle, la villeériclute au profit de

<sup>32</sup> « En-dessous des *Ausci* sont les *Velauni* qui ont pour ville : *Ruessium* » (Nobbe 1843).

<sup>33</sup> « *Item iuxta super scriptam civitatem Genua est [civitas] quae dicitur : Obelonon, Dibialimon, Bidana, Maticum, Lucdonon, Scatianorum, Aquis, Icutmageon, Ribision, Codare, Andereton, Ugeron* » (Schnetz 1990 : 63).

l'agglomération d'*Anicium* où siège, d'après Grégoire de Tours, l'évêque Aurélius en 591 (Dartevelle, Nectoux 2010 : 206).

### 2.2.2. Les agglomérations vellaves, état des recherches

Cette cité, de taille réduite, ne bénéficie que de rares travaux en raison du faible nombre d'occurrences d'agglomérations potentielles. En effet, hormis la publication de M. Mangin et F. Tassaux aucune synthèse ou liste n'existe. La *Carte archéologique de la Gaule* du département de la Haute-Loire est totalement muette sur la question. Seule É. Nectoux (2007) dans son mémoire de master sur Le Puy-en-Velay, propose dans un paragraphe l'existence de 4 possibilités : Le Puy-en-Velay, Usson-en-Forez (*Icidmago*, dans la Loire ; Anonyme de Ravenne, *Cosmographie*, IV, 26<sup>34</sup>), Bas-en-Basset et Saint-Bonnet-de-Montauroux (Nectoux 2007 : 87-88). Cette dernière agglomération est cependant localisée dans la cité des Gabales (Fiches 2002). Peu de travaux peuvent être signalés hormis ceux d'É. Nectoux sur le Puy-en-Velay (de 2006 à nos jours), J. Verrier (depuis les années 1990) sur Usson-en-Forez et L. Lauranson (2007) sur Bas-en-Basset. Des travaux d'archéologie préventive ont d'ailleurs été mis en œuvre plus fréquemment sur cette commune sans pour autant permettre d'abonder l'hypothèse de l'agglomération en raison de la fréquence des diagnostics négatifs (information orale de René Liabeuf<sup>35</sup>).

### 2.3. La cité des Gabales

La cité des Gabales (Fig. 11) est la deuxième par sa taille dans l'ordre croissant avec une superficie de 5 241 km<sup>2</sup> (Baret 2013a : 47). Les Gabales apparaissent dans les textes avec la guerre des Gaules. César (*Guerre des Gaules*, VII, VII, 2<sup>36</sup> ; VII, LXXV, 2<sup>37</sup>) les présente comme des « clients » des Arvernes. Leur chef-lieu, *Anderitum* (Javols) n'est cependant

---

<sup>34</sup> « *Item iuxta super scriptam civitatem Genua est [civitas] quae dicitur : Obelonon, Dibialimon, Bidana, Maticum, Lucdonon, Scatianorum, Aquis, Icutmageon, Ribision, Codare, Andereton, Ugernon* » (Schnetz 1990 : 63).

<sup>35</sup> Ingénieur d'Études au Service Régional de l'Archéologie d'Auvergne.

<sup>36</sup> « *Progressus in Nitiobroges et Gabalos ab utrisque obsides accipit et magna coacta manu in prouinciam Narbonem uersus eruptionem facere contendit* : Il pousse chez les Nitiobroges et chez les Gabales, reçoit de chaque peuple des otages, et, ayant réuni une forte troupe, entreprend d'envahir la province, en direction de Narbonne » (César, trad. Constans 1987 : 214).

<sup>37</sup> « *Imperant Haeduus atque eorum clientibus, Segusiuus, Ambiuaretis, Aulercis Brannouicibus, Blannouius, milia XXXV ; parem numerum Aruernis adiunctis Eleutetis, Cadurcis, Gabalis, Vellauis, qui sub imperio Aruernorum esse consuerunt* : On demande aux Héduens et à leur clients, Ségusiaves, Ambivarètes, Aulerques Brannovices, Blannovii, trente-cinq mille hommes ; un chiffre égal aux Arvernes, auxquels ont joint les Eleutètes, les Cadurques, les Gabales, les Vellavii, qui sont, par longue tradition, leur vassaux » (César, trad. Constans 1987 : 266).

mentionné qu'à partir du II<sup>e</sup> siècle par Ptolémée (*Géographie*, II, 7, 11<sup>38</sup>). Il apparaît ensuite plus tardivement dans la Table de Peutinger (Seg. I, B3) et dans la *Cosmographie* de l'Anonyme de Ravenne (IV, 26<sup>39</sup>). À partir de la réorganisation d'Auguste, le territoire est intégré à la province d'Aquitaine. Il s'agit d'une cité de modeste dimension correspondant à peu près à l'actuel département de la Lozère complété du canton de Saugues (Haute-Loire) et amputé du canton de Meyrueis (Trintignac, Marot, Ferdière 2011 : 15-26). Le tissu des habitats ruraux (*villae* et fermes) reste mal connu. Environ 60 sites à vocation agricole sont attestés sans qu'il soit cependant possible de déterminer l'importance des établissements. Ils sont majoritairement localisés dans la partie centrale et méridionale de la cité (vallée du Lot et Causses). Leur faible nombre au nord illustre la faiblesse des prospections dans ces espaces. Une vingtaine de sites peuvent être interprétés comme des *villae* et une quinzaine comme des fermes (Trintignac 2012 : 76). Les zones de vide (Margeride, nord de la cité) sont principalement dues à un manque de recherche en raison du couvert végétal (forêt, pâtures). Les *villae* les plus luxueuses livrent de l'hypocauste, des thermes, des colonnades, du marbre et de la mosaïque. La chronologie cumulée des occupations couvre le I<sup>er</sup> s. av. J.-C. jusqu'au IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (Trintignac, Marot, Ferdière 2011 : 29-30). Concernant les agglomérations, le recensement n'offre que peu d'occurrences assurées et quelques hypothèses : Nasbinals (*Ad Silanum*), Bagnols-les-Bains, Banassac / La Canourgue, Saint-Bonnet-de-Montauroux (Condate), Grèzes, Lanuéjols, Mende et Saint-Bonnet-de-Chirac.

La vie religieuse est connue à travers de rares *fana* : Fontans, Brenoux, Saint-Pierre-des-Tripiers, Saint-Bauzile (III<sup>e</sup> siècle), Les Laubies, La Canourgue, Saint-Bonnet-de-Chirac. Une petite série d'inscriptions permet d'identifier des cultes à Mars (Barjac), Mars *Tritullus* (Saint-Laurent-de-Trèves), à *Liber Pater* (Lachamp), et Jupiter (Lanuéjols), complétées par quelques statuettes de Sucellus (Born, Canilhac), Cernunnos (Monastier-Pin-Moriès, La Malène). Aucun grand sanctuaire poliade n'est connu pour la cité (*ibid.* : 31-32).

Économiquement, si les productions agricoles ont joué un rôle important, elles restent encore inconnues. La production de fromage est cependant attestée par les textes (Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XI, XCVII (240)<sup>40</sup>) qui en vantent les mérites puisqu'ils seraient

<sup>38</sup> « En-dessous, il y a les *Cadurci* et la ville : *Duèona* » (Nobbe 1843).

<sup>39</sup> « *Item iuxta super scriptam civitatem Genua est [civitas] quae dicitur : Obelonon, Dibialimon, Bidana, Matiscum, Lucdonon, Scatianorum, Aquis, Icutmageon, Ribision, Codare, Andereton, Ugeron* » (Schnetzer 1990 : 63).

<sup>40</sup> « *Laus caseo Romae, ubi omnium gentium bona comminus iudicantur, e prouinciis Nemausensi praecipua, Lesurae Gabalicoque pagis ; sed breuis ac musteo tantum commendatio* : Le fromage le plus estimé à Rome, où l'on compare sur place les produits de tous les pays, est parmi ceux des provinces, celui provenant de la région

les plus appréciés, avec ceux de Nîmes, à Rome. Grégoire de Tours rapporte que des moules à fromage sont jetés en offrande dans le lac de Saint-Andéol (*La Gloire des Confesseurs*, II<sup>41</sup>). La prise en compte du paysage montagnard permet aussi de justifier une part importante de l'élevage dans l'économie (Trintignac, Marot, Ferdière 2011 : 33). L'exploitation du bois et de ses dérivés devait représenter une importante source de travail avec l'approvisionnement des ateliers de potiers de la cité voisine (La Graufesenque) mais aussi la fabrication de tonneaux (*id.*). La cité gabale apparaît comme l'une des principales zones de production de poix à partir de la distillation de la résine de pin sylvestre. Une soixantaine de stations de résiniers sont recensées en très grande partie sur les Causses Méjean et Sauveterre. Elles ont principalement fonctionné durant le Haut-Empire sauf quelques-unes qui perdurent jusqu'à l'Antiquité tardive (*id.*). L'autre ressource majeure est l'extraction minière et la métallurgie. Cette richesse est mentionnée par Strabon (*Géographie*, IV, 2, 2<sup>42</sup>). Les minerais exploités comprennent le plomb argentifère, le cuivre (Cévennes, Mont Lozère, Marvejols, Saint-Léger-de-Peyre), l'étain (entre Aubrac et Margeride), et le fer (sidérolithes des Causses, Cévennes, Mont Lozère). Quelques mines antiques ont été étudiées au Bleymard, à Vialas, à Villefort, et à Saint-Léger-de-Peyre. La forge, parfois la réduction (Saint-Julien-du-Tornel), est bien représentée au sein de la cité : Saint-Maurice-de-Ventalon, Banassac (Trintignac, Marot, Ferdière 2011 : 33). Enfin, la production de céramique n'est pas négligeable, notamment la sigillée avec des ateliers satellites de La Graufesenque comme Le Rozier puis Banassac qui exporte sa production jusque dans les régions rhéno-danubiennes. À Florac, un atelier de céramique kaolinitique est attesté et des fours de terres cuites architecturales ont été observés à Serverette, Saint-Maurice-de-Ventalon et Monestier-Pin-Moriès (*ibid.* : 34).

La cité est drainée par un réseau viaire important mais mal connu. La voie Lyon-Bordeaux, passe par Rodez puis Javols, Chapeauroux et le Puech Crémat-Bas. Elle a auparavant desservi Feurs et Saint-Paulien. Cette voie est signalée sur la Table de Peutinger (Seg. I, B et C) et serait achevée sous Claude (*ibid.* : 27). Une voie reliait Clermont-Ferrand à Javols par Brioude. C'est cette dernière qui est empruntée par Sidoine Apollinaire depuis sa *villa* pour se rendre dans le Sud. Elle se confondrait avec la voie médiévale dite

---

de Nîmes, de la Lozère, et des villages du Gévaudan, mais sa qualité dure peu et il doit être consommé frais » (Pline l'Ancien, trad. Ernout 1947 : 104-105).

<sup>41</sup> « Il y avait dans le pays de Gévaudan, sur une montagne nommé Allenc, un grand lac. Là, à une certaine époque, une multitude de gens de la campagne faisait comme des libations à ce lac ; elle y jetait des lignes ou des pièces d'étoffe servant aux vêtements d'hommes, quelques-uns des toisons de laine ; le plus grand nombre y jetaient des fromages, des gâteaux de cire, du pain, et, chacun suivant sa richesse, divers objets qu'il serait trop long d'énumérer » (Grégoire de Tours, trad. Bordier 2006 : 144).

<sup>42</sup> « εχουσι δ' αργυρεια και οι Γαβαλειζ : Les Gabales possèdent également des mines d'argent » (Strabon, trad. Lasserre 1966 : 148).

Régordane (*ibid.* : 27). Cette dernière, attestée par les textes à partir du XII<sup>e</sup> siècle, correspond à la partie cévenole de la Route de France (Île-de-France – Languedoc). Javols est également relié à Millau par une voie qui traverse le site de Banassac et la vallée du Lot. Il s'agirait du prolongement de la *via bolena* vers le sud-ouest. La voie médiévale de la Boulaine reprendrait ce tracé (*ibid.* : 28). Enfin, la voie de « Coudoulous », au sud-est du département, reliait la voie Régordane à la « draille » du Languedoc. Elle est reconnue depuis 1857 et a été redécouverte en 1960. Elle présente des ornières espacées de 1,45 m qui laissent penser qu'elle pourrait avoir servi à des lourds convois chargés de minerai en provenance du Mont Lozère (*id.*). Ce réseau est complété par les voies navigables que sont le Lot et le Tarn et qui traversent les sites de Banassac (Lot), Florac et Le Rozier (Tarn) où se localisent des ateliers de potiers.

### 2.3.1. *Anderitum*

Le chef-lieu des Gabales (Fig. 15) est situé sur la voie de Lyon à Bordeaux par Feurs, Saint-Paulien, Rodez, Saint-Bonnet-de-Montauroux, Javols puis Nasbinals (*ibid.* : 36). La voie entre dans la ville avec un axe plein est puis en ressort avec un axe plein ouest. D'autres reliaient la capitale à ses voisines comme Clermont-Ferrand, mais aussi à la Narbonnaise par Mende, Banassac et Millau. Le passage sur le Triboulin devait se faire par un gué.

Plusieurs activités périurbaines se sont développées autour de Javols comme des carrières de granite au nord-est, au sud-est et à l'ouest. D'autres activités ont été observées, comme l'artisanat de l'os, du bois, la métallurgie du fer et du bronze (dont un bijoutier-joaillier avec un travail d'intailles) et peut-être de la céramique. Toujours en zone périphérique, de nombreuses canalisations ont été mises au jour. Une décharge urbaine du II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècle a été mise en évidence en contrebas de la colline qui sépare le cours amont du Triboulin et le ruisseau d'Arbouroux (*ibid.* : 40).

Deux nécropoles (l'une à l'est, l'autre à l'ouest de la ville) ont été mises au jour en 2001 et 2002. Dans la nécropole occidentale, 4 incinérations sont datées du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Dans la nécropole orientale, une incinération (milieu II<sup>e</sup> siècle) et une inhumation (non datée) ont été mises au jour en 2002. Ces nécropoles et l'ensemble des sondages en périphérie de la ville permettent aux chercheurs de proposer une superficie de 35 à 40 ha au maximum à l'apogée de la ville au II<sup>e</sup> siècle (*ibid.* : 46).

Si la ville ne correspond pas à l'*oppidum* « capitale » de l'Âge du Fer, une occupation de cette période a pu être mise en évidence par de fréquentes découvertes de mobilier (*ibid.* : 46-49). La ville antique est établie au début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. comme l'atteste la datation des



*cardines* C2 et C3 ainsi que les premiers monuments publics (curie) alignés sur ces *cardines*. Le plan orthonormé, connu uniquement à partir de deux *cardines* et deux *decumani* n'a qu'une faible étendue et ne concerne que la partie centrale puisque les orientations divergent à la sortie du vallon pour s'adapter aux pentes (*ibid.* : 67). Cet espace orthonormé représente 5,5 ha et il définit des *insulae* plutôt rectangulaires de 2 100 m<sup>2</sup> pour les plus grandes (*ibid.* : 73). Ce réseau est complété par quelques ruelles privées.

Plusieurs monuments publics ont été identifiés dans la ville, à commencer par le *forum*, dont la localisation n'est attestée que depuis 1988. La place centrale était apparemment entourée de boutiques et de portiques sur au moins deux cotés (est et sud). La curie se développait au nord. Son premier état de construction pourrait être augustéen. Au IIe siècle, le bâtiment est remplacé par une basilique (50 x 23 m). L'interprétation comme curie du bâtiment reste discutable car celui-ci ne présente pas les équipements nécessaires (*ibid.* : 77). Il faut signaler ensuite l'existence d'un aménagement des berges. Il s'agit de deux lignes (rive gauche et rive droite) de blocs de grand appareil en granite sur au minimum quatre assises. Les deux lignes sont séparées de 11 m, là où le Triboulin a actuellement une largeur d'environ 6 m. La ville est également dotée d'un théâtre, reconnu à partir du XIXe siècle et dont l'existence est confirmée depuis 1999 avec la fouille du mur d'enceinte en demi-cercle de 80 m de diamètre appuyé sur la colline du Barri (*ibid.* : 81-83). Deux édifices thermaux sont connus, l'un à l'est du *forum*, l'autre à l'ouest. Ceux de l'ouest ont été fouillés au XIXe siècle et seule la piscine est encore visible aujourd'hui. Plusieurs adductions d'eau en provenance de la rivière et exutoires d'eaux usées ont été observés. Les thermes est ont été mis au jour en 1997. Ils seraient de dimensions plus modestes et orientés à 45° par rapport aux aménagements de berges. La fonction balnéaire n'est cependant attestée qu'à partir du IIe siècle, soit la phase 4 (*ibid.* : 83-86). Un édifice public, non interprété, a été mis au jour lors d'un sondage qui a livré une entrée monumentale et un mur de grand appareil en bordure est du *cardo* 3 (*ibid.* : 86). La présence d'une fontaine publique, à l'angle du *cardo* C2 et du *decumanus* D4, suggère l'existence d'un aqueduc. Les études actuelles n'ont pas permis d'attester la présence d'un véritable aqueduc depuis des sources éloignées mais suggère plutôt une alimentation directement prélevée dans la rivière (*ibid.* : 86-87). Quatre puits complètent le dispositif d'approvisionnement en eau et plusieurs égouts celui de l'évacuation des eaux usées (*ibid.* : 96-99). Les équipements cultuels sont inconnus. Aucun sanctuaire antique n'est actuellement localisé. Il existe cependant un ensemble de fosses cultuelles au sommet du Barri, mis en évidence en 2004 avec certainement des antécédents gaulois (*ibid.* : 88). Enfin, une église paléochrétienne a pu être mise en place au IVe siècle. Jusqu'en 2001 aucune

nécropole n'était connue aux abords de la ville antique. Depuis, deux nécropoles, l'une à l'est, l'autre à l'ouest ont été mises au jour lors de sondages. Elles sont datées du Haut-Empire et liées avec les axes de communication. Elles mêlent des incinérations, majoritaires, et des inhumations.

Plusieurs habitations dont certaines considérées comme des *domus* sont partiellement connues, comme la *domus* « Peyre », qui est l'une des rares à être documentée dans son intégralité. Celle-ci présente une série de boutiques en façade (*cardo* C2, à l'angle avec le *decumanus* D4). La *domus* la plus complète, localisée aux angles de C3 et D2, est construite dans la première moitié du Ier siècle. Elle connaît trois phases de construction. La dernière est datée du deuxième quart du IIe siècle et correspond au développement maximal. La demeure est ravagée par un incendie vers 220-230 (*ibid.* : 111-115).

Enfin, de nombreuses productions artisanales sont connues au sein de la ville comme le travail du bois qui livre des déchets de taille (copeaux), une statue du dieu Silvain et des outils de travail. Le travail du fer est attesté par la découverte de scories, de culots de forge, des parois de foyers et peut-être des scories de réduction et des outils. La métallurgie des métaux à base de cuivre (bronze et laiton) est caractérisée grâce à du mobilier d'officine (creusets, moules) et par des dépotoirs (rebuts, déchets divers). Celle du plomb est mise en évidence par la présence de masses de plomb. Il est possible qu'un travail de l'or et de l'argent ait existé au sein de l'officine du bijoutier. La tabletterie est signalée par des plaquettes de débitage, des objets ébauchés ou brisés. Des instruments de tonte de la laine, de filage (fusaïole, fuseau en os) et de tissage attestent une activité textile dans la ville tout comme celle du travail du cuir avec la mise au jour d'alènes, d'alésoirs et de poinçons à river (*ibid.* : 134-137).

### **2.3.2. Les agglomérations gabales, état des recherches**

La remarque faite sur la cité des Vellaves pourrait être appliquée aux Gabales si en 2002, un atlas des agglomérations du Languedoc-Roussillon n'avait pas été publié par J.-L. Fiches. En effet, cet atlas régional intègre le département de la Lozère, qui correspond peu ou prou à la cité des Gabales. Dans le cas des agglomérations, l'assimilation peut être faite sans risque puisque les seules agglomérations connues pour cette cité sont localisées dans le département de la Lozère. Les synthèses du début de l'ouvrage ne se réfèrent que très rarement aux sites du département et le corpus ne regroupe que 7 occurrences. La *Carte archéologique de la Gaule* pour la Lozère (Fabrié 1989 : 24) n'évoque que quelques exemples dans la présentation de la cité : *Condate* (Saint-Bonnet-de-Montauroux), *Ad Silanum*

(Nasbinals), Cadoule (La Canourgue). La réédition de 2012 par A. Trintignac est l'occasion pour l'auteur de consacrer quelques lignes à cette question. Celui-ci fait mention d'une quinzaine d'agglomérations, en liste quelques unes mais ne propose aucun développement (Trintignac 2012 : 75-76).

L'ouvrage de J. Chambrun (1981) sur *Les habitats ruraux de la civitas des Gabales* recense plusieurs sites : Saint-Bonnet-de-Chirac (26, n°14), Lanuéjols (29, n°22), Fraissinet-de-Fourques (31, n°27). L'auteur propose également une rapide étude, accompagnée d'un plan, des différents habitats qui forment selon lui un village de « tradition indigène » à La Canourgue (Cadoule).

Plus récemment, A. Roche a consacré, sous la direction de F. Trément, un mémoire de maîtrise sur les communes de Banassac et La Canourgue, dans lequel elle fait une synthèse critique des données bibliographiques (Roche 2006).

## 2.4. La cité des Rutènes

Dans le territoire de la cité rutène (Fig. 11), à partir de 800 av. J.-C., plusieurs *oppida* se développent, soit sur de simples promontoires escarpés (Puech du Caylar (Saint-Christophe-Vallon), Séverac-le-Château, le Roc de l'Aigle (Nant), Rodelle) parfois avec des enceintes de rebords de plateau ou de sommet (Puech de Buzeins, Puech de Mus (Sainte-Eulalie-de-Cernon), Puech del Comte (Viala-du-Tarn), soit sur des avancées rocheuses fortifiées (la Granède à Millau, Roc d'Ugnes à Lavernhe). Le nombre important de sépultures observées (*tumulus*) atteste d'une croissance démographique entre 800 et 400 av. J.-C. Elle est suivie d'une régression qui culmine entre 300 et 200 av. J.-C. et qui voit l'abandon des principaux *oppida* dès 400 av. J.-C. Le territoire des Rutènes (Aveyron, Albigeois, nord de l'Hérault) est partagé vers 120/110 av. J.-C. La partie méridionale, au sud de la rivière Tarn est alors rattachée à la Province. De grands habitats fortifiés, les *oppida* celtiques, se développent à cette même période sur des positions naturelles élevées. Trois importants *oppida* sont connus en Aveyron : Montmerlhe (Laissac, remparts massif, fossés, 150 ha), Miramont-la-Calmésie (Centrès et Saint-Just), Rodez (habitats en matériaux périssables, vocation culturelle importante avec une quarantaine de puits à offrandes). Une vaste agglomération de plaine se développe autour d'activités de bronziers et de potiers à Millau dans les quartiers du Rajol et du Roc (Briane, Aussibal 2007 : 39-41).

Lors du règne d'Auguste, le territoire des Rutènes est intégré à la province d'Aquitaine. Il s'agit d'une cité de statut pérégrin et stipendiaire (Bost 2011 : 196). La

question des limites de la cité a été récemment abordée par D. Schaad (2011 : 23-31) qui confronte les différentes théories existantes. Pour ce travail, je retiens les limites qui reprennent celles du diocèse de Rodez et d'Albi selon la méthode régressive. C'est le choix proposé par D. Schaad dans le cadre du colloque sur les Rutènes et qui sert à l'ensemble des cartographies de la publication. Les constructions évoluent, le bâti en « dur » remplace le bois et le torchis, et permettent à un artisanat particulier de se développer comme l'atteste la présence de plusieurs fours à chaux fouillés aux Combes (Campagnac) et à Cordenade (Salles-la-Source) et les ateliers de terres cuites architecturales pour la production des tuiles : Alzou (Bournazel), Pujols (Laissac), Cadayrac (Salles-la-Source). La cité reste principalement rurale avec un éparpillement des *villae* sur l'ensemble du territoire. La densité est cependant plus importante autour de *Segodunum*, le chef-lieu de cité, comme chez les Arvernes. Le développement économique de la cité s'appuie sur un artisanat diversifié (tisserands, charpentiers, mosaïstes, ...) mais surtout sur la production de céramique sigillée à *Condatomagus* (Millau – La Graufesenque, plus de 600 ateliers entre 10 av. J.-C. et 150 ap. J.-C.), à Espalion et aussi à Rodez mais de manière plus modeste.

La quantité impressionnante de bois de pin nécessaire au fonctionnement des fours pouvant cuire jusqu'à 40 000 pièces permet d'imaginer l'impact humain sur l'environnement avec de grands déboisements des Causses. L'impact des ateliers de tuiliers, de grillage du minerai de fer, de l'extraction de la résine (Causses Noir et de Sauveterre), des forgerons et bronziers, complète l'explication d'une pénurie de bois sans doute à l'origine du déclin de la production de céramique sigillée et de pollutions encore mesurables aujourd'hui, liées à l'exploitation du plomb argentifère (Strabon, *Géographie*, IV, 2, 2<sup>43</sup>) dans le Villefrancois, du cuivre à Camarès, et du fer sidérolithique à Kaymar (Briane, Aussibal 2007 : 44).

Le monde cultuel a livré des sites diversifiés : grottes (Sargel), sources (Sainte-Eulalie) et de nombreux *fana* en position de hauteur. Soixante dix-neuf sites sont signalés comme lieu de culte, *fanum*, temple ou sanctuaire. La géographie de ces sites atteste d'une concentration autour de Rodez et de Millau liée à un biais de la recherche. De cette liste issue d'une documentation ancienne et imprécise, J.-L. Schank-David ne retient que 15 sites pour lesquels la fonction religieuse est parfaitement assurée (Schank-David 2011 : 484).

Axes de communication importants de la cité, les rivières Lot, Aveyron, Tarn et Agout ont un débit et un profil permettant le développement de la batellerie. Celle-ci ne peut cependant avoir lieu que dans la partie sud de la cité puisque les sources se situent au

---

<sup>43</sup> « Πάρα δε ῥουτηνοῖζ ἀργυρεῖα : des mines d'argent chez les Rutènes » (Strabon, trad. Lasserre 1966 : 148).

nord (Gruat *et al.* 2011 : 86). Le réseau des voies terrestres est étudié depuis le XIXe siècle. Les 150 ans de recherches montrent l'indigence des informations et les difficultés de réaliser une cartographie de l'ensemble du réseau. La Table de Peutinger mentionne trois axes depuis Rodez : un premier en direction de Lodève et qui passe par *Condatomagus*, un deuxième en direction de Javols par *Ad Silanum* et un troisième vers Cahors par *Carantomagus* et *Varadeto*. L'axe Rodez-Toulouse reste mal connu. Il entre dans la cité en traversant l'Agout à Saint-Sulpice-la-Pointe puis rejoint Albi par la rive gauche du Tarn. La voie a été observée au sud de Montans et sur la commune de Busque où elle devait traverser le Tarn à gué. La voie de Rodez à Limoges / Périgueux se sépare de la voie de Cahors au hameau de Maison-Neuve au sud de Rignac et franchit le Lot (navigable) à Capdenac. Un axe Cranton – *Cosa* est attesté par la mise au jour d'une borne milliaire sur la commune de Vailhourles. Une borne leugaire découverte à Séverac-le-Château atteste un axe Millau-Javols qui reprend certainement une ancienne draye protohistorique. Une route entre Albi et Cahors est mentionnée dans la *Vita* de Saint-Didier-de-Cahors (Defensor de Ligué *et al.* 1957 : 343-401) alors que sa dépouille est rapatriée à Cahors en 655. Si l'axe Millau-Nîmes est bien connu dans le Gard, il n'a pu être mis en évidence dans le territoire des Rutènes tout comme l'axe Rodez – Clermont qui n'est pas connu (Pisani *in* Gruat *et al.* 2011 : 86-87). À propos des bornes milliaires, sept mentions sont actuellement connues pour l'ensemble de la cité (Pisani 2011 : 345).

#### 2.4.1. *Segodunum*

Le nom de *Segodunum* (Fig. 16) est connu par Ptolémée (*Géographie*, II, 7, 21<sup>44</sup>) : *Ρουτανοι και πολις Σεγοδουνον* et par la Table de Peutinger (Seg. I, B3) : *Segodum* (ou *Segodunum* qui signifierait la « hauteur fortifiée » en langue celtique). La forme *Rodingis* apparaît, elle, au IXe siècle (Anonyme de Ravenne, *Cosmographie* : IV, 40<sup>45</sup>).

La Table de Peutinger place la ville au carrefour de trois voies : une allant vers Cahors, une vers Javols et la dernière vers Lodève par Millau. Elle s'étend sur un peu plus de 70 ha, et est délimitée par les nécropoles situées le long des principales voies : à l'ouest sur l'avenue Victor Hugo, à l'est dans le quartier de la Boule d'Or, au nord sur la rue Bêteille (Dausse, Gruat, Paillet *in* Mangin, Tassaux 1992 : 137). Le site paraît occupé à partir de 150 av. J.-C. avec des habitats en terre et bois, puits, fosses dépotoirs, fossés et amphores italiques. Un important ensemble architectural, révélé en 1978 dans le quartier du Passage des Maçons,

<sup>44</sup> « En-dessous se trouvent les *Rutani* et la ville : *Segodunum* » (Nobbe 1843).

<sup>45</sup> « *In qua Guasconia plurimas fuisse civitates legimus, ex quibus aliquantas nominare volumus, id est : Buturicas, Arivernis, Argentine, Limodicas, Pctavis, Mediolanum Santinis, Gilissima, Petiagroris, Aginnis, Caturtium, Rodingis, Albige, Bordicalon* » (Schnetzer 1990 : 77).

présente plusieurs salles au sol en *opus signinum* avec des décors de tesselles en losange. Ce type de décors est daté entre le II<sup>e</sup> siècle et la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. À proximité de l'un des sols, un mur stylobate recevait encore deux bases de colonnes en grès peint. Il s'agirait soit d'un bâtiment public, soit d'une *domus* (Schaad, Dausse 2011 : 609-611). En 1994, J. Catalo propose une synthèse sur le *forum* dont la mise en place remonterait entre 100 et 30 av. J.-C. selon l'étude de la céramique. Pour le premier état, seule la partie méridionale et orientale d'une aire dallée entourant un temple (dont il ne reste qu'un imposant massif de fondation et une partie du sol en terre de la *cella*) a principalement été dégagée lors des fouilles. Une galerie large de 10,60 m était soutenue par des piliers carrés. Une série de pièces donnant soit sur le *forum* soit sur une rue avec égout central a permis de restituer les proportions du *forum*. Un égout à 7,60 m du mur de clôture et parallèle à ce dernier était profondément ancré dans le substrat (*ibid.* : 613). Le *forum* est réaménagé au II<sup>e</sup> siècle notamment au niveau du mur extérieur et des boutiques. La porte centrale est condamnée. Les niveaux de circulation sont rehaussés de 40 cm. Cet état reste en fonctionnement jusqu'au III<sup>e</sup> siècle. Lors des fouilles de L. Balsan, un nouveau petit bâtiment au sud du mur d'enceinte a été repéré. Le *forum* s'inscrit dans un îlot de 110 x 80 m, délimité au nord par le *decumanus maximus* et à l'est par un *cardo*. Les fouilles laissent cependant présager un débordement au nord et au sud. La rue Villaret a livré lors d'une rapide fouille de L. Balsan, à la pelle mécanique, en 1972, un tronçon d'égout (0,41 m de large et 2 m de haut), deux puits, un atelier de taille de l'os, un gros massif maçonné et deux murs en grand appareil (blocs de 1,10 x 0,45 et 0,60 m) parallèles et distants l'un de l'autre de 5 à 6 m, et des éléments architecturaux (*ibid.* : 625-626). En 1967, à l'angle de la place A. Rozier, L. Balsan met au jour un fragment du rempart du Bas-Empire ainsi qu'un voussoir (1,06 m) d'arc clavé en plein cintre (d'un rayon de 1,63 m), décoré sur l'intrados et la face de parement (*ibid.* : 626-627) de deux dauphins et d'un éventuel monstre marin. Cet élément d'arc ou de porte a été découvert à proximité du *decumanus* qui relie le centre monumental à la voie de Cahors et à proximité de l'amphithéâtre. Deux fragments de corniches à modillons et un fragment de frise ont également été mis au jour à 100 m du *decumanus*. L'amphithéâtre de Rodez n'est que partiellement connu grâce aux fouilles réalisées par Lunet en 1852. Les propositions de restitution offrent un édifice de 110 x 97 m hors tout (41,50 x 29,50 m pour l'arène). Il est implanté au nord-ouest du noyau urbain. Parmi les éléments conservés, un passage voûté d'accès à l'arène, situé sous la rue de l'Amphithéâtre est accessible depuis la rue Saint-Michel, mesure 0,40 m de hauteur et 7,13 m de longueur. Un petit tronçon du mur de la *cavea* (1,16 m d'épaisseur) est conservé dans une cave au n°10 de la rue de l'Amphithéâtre (*ibid.* :

629-631). Un aqueduc en provenance de Vors (environ 15 km de Rodez) alimentait la ville jusque dans sa partie haute après un parcours de 25 km (Gruat, Malige, Vidal 2011 : 376). Cet apport était complété par différents puits retrouvés au sein de la ville. Des égouts en petit appareil vouté sont également signalés (Dausse, Gruat, Pailler *in* Mangin, Tassaux 1992 : 138). Quelques tronçons de rues pavées de cailloutis ou de dalles de grès ont été mis au jour ainsi qu'une grande variété d'habitats possédant hypocaustes, mosaïques, bassins et enduits peints.

Des activités de mosaïstes, stucateurs et marbriers ont été reconnues au sein de la ville ainsi que de l'extraction en carrière (*ibid.* : 138).

#### **2.4.2. Les agglomérations rutènes, état des recherches**

La cité des Rutènes est restée sans liste d'agglomérations jusqu'en 2007 (Pisani 2011), si l'on excepte celle proposée par M. Mangin et F. Tassaux (1992). Avant cette date, seuls les travaux d'A. Albenque en faisaient la mention. L'ouvrage qu'il publie en 1948 montre l'intérêt de l'auteur pour cette question à travers trois cas : *Condatomagus*, *Ad Silanum* et *Carantomagus*. Il ne réalise cependant aucune synthèse pour l'ensemble de la cité. En 2007, P. Pisani présente au colloque sur les Rutènes une communication qu'il débute par une citation d'A. Albenque : « Nous ne savons absolument rien de l'organisation administrative des campagnes rutènes » (Pisani 2011 : 637). La publication du colloque, en 2011, constitue la première étude d'ensemble, puisque jusqu'à cette même année, il n'existait aucun volume de la *Carte archéologique de la Gaule* pour l'Aveyron et le volume du département du Tarn (CDAT 1995) n'aborde pas cette question. Dans son article, P. Pisani, après un état des lieux, présente rapidement la problématique des agglomérations, ou plus précisément des *vici*, terme qui emporte son adhésion. Il explicite la démarche qu'il a suivie pour établir la liste des agglomérations. Son point de départ correspond aux publications d'A. Albenque. Ces dernières sont complétées par la Table de Peutinger et la liste de M. Mangin et F. Tassaux. Après avoir présenté cette liste sous la forme d'un tableau (Fig. 17), l'auteur entreprend une synthèse qu'il organise selon différentes thématiques : les agglomérations aux origines protohistoriques, les agglomérations créées après la conquête et l'organisation du territoire.

Sur l'origine des agglomérations, P. Pisani constate que l'indigence des données ne permet pas de dater l'apparition du phénomène urbain mais il montre cependant que durant les deux derniers siècles avant notre ère, le territoire rutène possède plusieurs pôles de peuplement s'apparentant à des *oppida* (*ibid.* : 641). Dans cette catégorie, l'auteur range les sites d'Albi (Tarn), Montans (Tarn), les agglomérations « polynucléaires » de Millau

(Aveyron), et Castres (Tarn). Pour la seconde thématique, l'auteur présente les agglomérations « routières » de Compolibat (Aveyron), de l'Hospitalet-du-Larzac, de Vèzes puis les « agglomérations-sanctuaires » du Puech de Buzeins (Aveyron), de Salles-la-Source (Aveyron) et d'Onet-le-Château (Aveyron). Il termine avec les agglomérations probables d'Espalion (Aveyron) et de Séverac-le-Château (Aveyron), et l'agglomération minière de La Bastide-l'Évêque (Aveyron ; *ibid.* : 656-672). Dans sa dernière partie, l'auteur s'interroge, entre autre, sur le rôle économique et politique des agglomérations dans leur implantation. Il fait ressortir que toutes les agglomérations sont connectées au réseau des voies importantes hormis les sites localisés sur les marges de la cité. Il note aussi un rôle important des cours d'eau, sauf dans quelques cas, et plus particulièrement des points de rupture de charge (*ibid.* : 673). L'implantation topographique se répartit entre sites de hauteur et sites de plaine (principalement pour les créations après conquête). À la fin de son article, il tente de rechercher le territoire des agglomérations. Pour cela, il met en œuvre le modèle des polygones de Thiessen, tout en s'interrogeant sur l'occupation du sol de l'ensemble de la cité, sur la toponymie et l'implantation des sanctuaires ruraux (*ibid.* : 673-675). En conclusion, il fait ressortir un corpus trop lacunaire pour pouvoir sereinement aborder les questions d'implantation, de répartition, de morphologie et d'organisation de la cité. Enfin, sur les 26 sites qu'il a recensés, il n'en retient que 11 comme agglomérations avérées. Il met aussi en avant la pérennité de l'occupation d'une majeure partie des agglomérations antiques au travers des villes actuelles dont le développement limitent l'apport des connaissances s'il n'y a pas un accroissement des opérations d'archéologie préventive (*ibid.* : 675).

Le paragraphe consacré aux agglomérations dans la récente publication de la *Carte archéologique de la Gaule* pour l'Aveyron (Gruat, Malige, Vidal 2011) résume en quelques lignes la présentation des sites de l'article de P. Pisani sans pour autant en mentionner la liste complète.

Enfin, une importante monographie en deux volumes a été publiée en 2007 sur le site de Millau (Schaad 2007). Elle retrace l'ensemble des découvertes sur la commune et fait le point sur les dernières hypothèses et analyses sur l'agglomération et ses alentours (volume 1) mais aussi sur la production céramique (volume 2).



## 2.5. La cité des Cadurques

L'Âge du Fer chez les Cadurques (Fig. 11) n'est connu qu'à travers l'étude du siège et de la localisation d'*Uxellodunum*. Les habitats de hauteur fortifiés peuvent cependant être différenciés dans deux catégories, les *oppida* (Saint-Jean-l'Espinasse, Vayrac, Cras) avec des étendues de 30 à 90 ha et de puissants remparts, et les sites aux enceintes plus petites (10 ha) qui suivent la tradition du premier Âge du Fer (Luzech, Arcambal, Saint-Jean-de-Laur, Capdenac, Le Roc). Deux *murus gallicus* sont reconnus, un à l'Impernal (Luzech), l'autre à Murcens (Cras) qui enserme 80 ha (Vidal *in* Rigal 2001 : 20). Les dépôts monétaires montrent une apparition de la monnaie à partir du II<sup>e</sup> s. av. J.-C., avec le monnayage à la croix venu de la région de Toulouse, des petits bronzes italiques et plusieurs émissions des cités voisines lémovices et arvernes. La première frappe autochtone (Luctérios) est plus tardive (Labrousse, Mercadier 1990 : 23-26).

Le territoire des Cadurques comprend l'ensemble du département du Lot et le nord du Tarn-et-Garonne. Les limites ont été définies selon celles du diocèse médiéval de Cahors. Pour César (*Guerre des Gaules*, VII, LXXV, 2<sup>46</sup>), les Cadurques sont des « clients » des Arvernes.

Trois itinéraires sont mentionnés sur la Table de Peutinger (Seg. I, B2) : Toulouse par *Cosa*, Rodez par *Carantomagus* et *Varadetum*, Agen par *Diolindum* et Eysses. M. Labrousse a proposé d'autres tracés reliant Cahors à Agen, Périgueux, Limoges et Clermont ainsi que des axes Agen-Clermont et Rodez-Périgueux qui ne passeraient pas par Cahors. L'axe venant de Toulouse reprend un chemin pré-romain. M. Labrousse en propose le tracé depuis son entrée dans la cité cadurque à proximité de la Tour-de-Bérot. La voie passerait par Albias, Honor-de-Cos, Saint-Romain, Molières, Saint-Privat-de-Montcabrier, la D49, Russac, Castelnaud-Montratier, franchirait la Laure à la Vitarelle, la RN659, et rejoindrait la route de Rodez avant Saint-Julien. Ce tracé se serait perpétué jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. La route de Rodez (par Eysses, Agen jusqu'à Bordeaux) daterait du I<sup>er</sup> siècle. Elle passe par *Carantomagus* et *Varadeto*. La route d'Agen apparaît sur la carte de Cassini différente de celle de Lyon à l'Atlantique ; elle aurait une origine pré-romaine. La voie Agen – Bordeaux, mentionnée sur la Table de Peutinger passe par *Diolindum*, *Excisum* puis Agen (Labrousse, Mercadier 1990 : 30-36). Ces axes de communications terrestres étaient complétés par des

---

<sup>46</sup> « *Parem numerum Aruernis adiunctis Eleutetis, Cadurcis, Gabalis, Vellauis, qui sub imperio Aruernorum esse consuerunt* : un chiffre égal aux Arvernes, auxquels on joint les Eleutètes, les Cadurques, les Gabales, les Vellaves, qui sont, par longue tradition, leurs vassaux » (César, trad. Constans 1987 : 266).

axes fluviaux. Strabon (*Géographie*, IV, 1, 14<sup>47</sup> et IV, 2, 1<sup>48</sup>), Pomponius Mela (*Chorographie*, III, 2, 21<sup>49</sup>) et Ausone (*Villes célèbres*, 12<sup>50</sup> ; *Lettres*, VI (10)<sup>51</sup>, X (14)<sup>52</sup>) indiquent que la Garonne était navigable ainsi que le Tarn d'après Ausone (*Lettres*, XXVI (22)<sup>53</sup>). P. Sillières met également en avant le rôle prédominant, pour les Cadurques, du Lot dans les échanges (Sillières *in* Filippini 2010 : 69).

Les connaissances sur les campagnes sont lacunaires et ne sont issues que de prospections aléatoires reflétant plus la carte de la recherche que celle de l'occupation du sol. Ainsi, 19 *villae* sont attestées, les autres sites correspondent soit à des indices de constructions (28 sites), des indices de mobiliers (66 sites) ou des sites à *tegulae* (68 sites) sans qu'il soit possible de distinguer des fonctions (Vidal *in* Rigal 2001 : 39).

Les activités artisanales sont connues par Juvénal (*Satires*, VI, 537<sup>54</sup> ; VII, 221<sup>55</sup>), Pline l'Ancien (*Histoire Naturelle*, 19, II, 1<sup>56</sup>) et Strabon (*Géographie*, IV, 2, 2<sup>57</sup>) qui

<sup>47</sup> « Καὶ τοῦθ' ὅσον ὀκτακοσίων ἢ ἑπτακοσίων σταδίων ἄρα δὲ καὶ ὁ Γαρόνας εἰς τὸν ὠκεανόν : puis on effectue la plus grande partie du trajet, soit environ 700 ou 800 stades, par terre jusqu'à la Garonne, laquelle, comme la Loire, descend à l'Océan » (Strabon, trad. Lasserre 1966 : 145).

<sup>48</sup> « Τὰ δὲ μετὰ τὸν Γαρόνα καὶ τὸν Αἰγῆρος ἔθνη τὰ προσκείμενα τοῖς Ἀκουιτανοῖς : Quant aux peuples situés entre la Garonne et la Loire et rattachés à l'Aquitaine » (Strabon, trad. Lasserre 1966 : 147).

<sup>49</sup> « *Garunna ex Pyrenaeo monte delapsus, nisi cum hiberno imbre aut solutis niuibus intumuit, diu uadosus et uix nauigabilis fertur. At ubi obuiis oceani exaestuantis accessibus adauctus est, isdemque retro remeantibus suas illiusque aquat agit, aliquantum plenior, est quanto magis procedit eo latior fit, ad postremum magni freti similis ; nec maiora tantum nauigia tolerat, uerum more etiam pelagi saeuientis exurgens iactat nauigantes atrociter, utique si alio uentus alio unda praecipitat* : La Garonne, qui descend du mont Pyréné, a dit-on un cours pendant longtemps guéable et difficilement navigable, sauf lorsqu'elle a été gonflée par les pluies d'hiver ou la fonte des neiges. Mais lorsqu'elle a été grossie par sa rencontre avec la remontée de la marée océanique et que, celle-ci se retirant, elle emporte avec ses propres eaux celles de l'océan, elle est nettement plus importante et, à mesure qu'elle avance, devient plus large, pour finir par ressembler à un gros bras de mer ; alors, non seulement elle permet la navigation de bateaux d'assez grande taille, mais en plus, ses flots se soulevant à la manière même d'une mer déchaînée ballottent furieusement les navigateurs, surtout s'ils se trouvent emportés au gré des mouvements contraires du vent et du courant » (P. Mela, trad. Silberman 1988 : 73).

<sup>50</sup> « *Non umquam altricem nostri reticebo Tolosam, coctilibus muris quam circuit ambitus ingens perque latus pulchro praelabitur amne Garumna innumeris cultam populis, confinia propter ninguida Pyrenes et pinea Cebennarum, inter Aquitanas gentes et nomen Hiberum* : Je ne laisserai jamais dans l'oubli Tolosa, ma nourrice. Un rempart de briques l'enveloppe de ses vastes contours : à ses côtés coule le beau fleuve de la Garonne. » (White 1968a : 378 ; Ausone, trad. Pomier 2006 : 109).

<sup>51</sup> « *Te quoque ne pigeat consponsi foederis : et iam citus veni remo aut rota, aequoris undosi qua multiplicata recursu Garumna pontum provocat, aut iteratarum qua glareas trita viarum fert militarem ad Blaviam* : Ainsi ne regrette pas la parole que tu m'as jurée : viens au plus vite, à l'aide de la rame ou de la roue ; du côté de la Garonne, enflée par le reflux des vagues ondoyantes, défie l'océan, ou par cette route battue et sablonneuse, qui mène à Blavia la guerrière » (White 1968b : 18 ; Ausone, trad. Pomier 2006 : 215).

<sup>52</sup> « *Aequoream liqui te propter, amice, Garumnam, te propter campos incolo Santonicos ; congressus igitur nostros pete* : Ami, j'ai quitté pour toi la Garonne marine ; pour toi, j'habite les champs des Santones » (White 1968b : 26 ; Ausone, trad. Pomier 2006 : 219).

<sup>53</sup> « *Et nunc paravit triticum casco sale novusque pollet emporus ; adit inquilinos, rura, vicos, oppida soli et Sali commercio ; acatis, phaselis, lintribus, stlatis, rate Tarnim et Garumnam permeat ac lucra damnis, damna mutans fraudibus se ditat et me pauperat* : Il court les fermes, les campagnes, les villages, les cités, négocie par terre et par mer : barques, bateaux, chaloupes, brigantins, vaisseaux, se promènent sur le Tarn et la Garonne » (White 1968b : 96-97 ; Ausone, trad. Pomier 2006 : 233).

<sup>54</sup> « *Magnaue debetur uiolato poena cadurco* : Cette violation du lit conjugal » (Juvénal, trad. Labriolle (de), Villeneuve 1983 : 80). Le terme *cadurco* correspond à un matelas fabriqué à Cahors.

évoquent la réputation des tissus cadurques, notamment utilisés pour la fabrication de matelas. D'autre part, comme pour l'ensemble des cités, quelques exemples de fours de terres cuites architecturales<sup>58</sup>, de four à chaux, des traces d'activités métallurgiques (fours à griller à Luzech, bas-fourneaux de l'Antiquité tardive à Cours) sont connus mais l'indigence des données et des recherches ne permet pas de proposer une synthèse.

La religion n'est documentée que par des éléments découverts dans les contextes urbains, notamment à *Cosa* (Mavéraud-Tardiveau, Vigouroux *in* Mavéraud-Tardiveau, Provost, Leclant 2007 : 53-56 ; Vidal *in* Rigal 2001 : 43).

La cité est drainée par plusieurs axes de communication terrestre. Pour P. Sillières (*in* Filippini 2010) la plus importante est celui qui passe par la vallée du Lot et qui relie Lyon à Bordeaux par Rodez, Cahors et Agen. Pour l'auteur, le fleuve qui traverse le chef-lieu devait connaître une grande activité. Il regrette cependant l'absence de recherche subaquatique pour localiser le port de la ville. Pour l'axe terrestre, faute de vestiges et de borne milliaire, P. Sillières estime qu'il passait par la vallée entre *Excisum* et *Divona*. Cette importante voie a été reportée sur la Table de Peutinger. P. Sillières situe en seconde position hiérarchique au sein de la cité la voie de Toulouse et de Rome. Cette voie, mentionnée sur la Table de Peutinger, passe aussi par *Cosa* (seul point d'observation du tracé) et *Fines* (Sillières *in* Filippini 2010 : 69-72).

### 2.5.1. *Divona*

La ville de Cahors est située au point de franchissement de plusieurs itinéraires avec le Lot. Elle occupe une terrasse alluviale à l'intérieur de l'un des nombreux méandres de la rivière, sur une superficie estimée entre 120 et 200 ha selon M. Vidal (Rigal 2001 : 23). Le nom de la ville apparaît sous la forme *Bibona* sur la Table de Peutinger (Seg. I, B2) et *Douèona* chez Ptolémée (*Géographie*, II, 7, 11<sup>59</sup>).

---

<sup>55</sup> « *Non aliter quam institor hibernae tegetis niueique cadurci* : comme celui qui brocante les nattes d'hiver et le cadurque neigeux » (Juvénal, trad. Labriolle (de), Villeneuve 1953 : 97). Ici le terme *cadurci* désigne une couverture de lin.

<sup>56</sup> « *Itane et Galliae censentur hoc reditu montesque mari oppositos esse non est satis et a latere oceani obstare ipsum quod uocant inane ? Cadurci, Caleti, Ruteni, Bituriges ultimique hominum existimati Morini, immo uero Galliae uniuersae uela texunt, iam quidem et transrhenani hostes, nec pulchriorem aliam uestem eorum feminae nouere* : Mais les Gaules aussi ne sont-elles pas taxées d'après ce revenu, et suffit-il que des montagnes leur barrent l'accès à la mer et que, du côté de l'Océan, se présente l'obstacle de ce qu'on appelle le vide ? Les Cadurques, les Calètes, les Rutènes, les Bituriges et les Morins, qu'on croit être à l'extrémité du monde habité, que dis-je ? les Gaules tout entières tissent des voiles [...] » (Pline l'Ancien, trad. André 1964 : 25-26).

<sup>57</sup> « Une industrie du lin chez les Cadruques » (Strabon, trad. F. Lasserre 1966 : 148).

<sup>58</sup> Belfort-du-Quercy, Cajarc, Lacapelle-Marival, Lavercaillère, Le Montat, Saint-Denis-Catus, Saint-Martin-Labouval, Thédillac, Tour-de-Faure.

<sup>59</sup> « En-dessous, il y a les *Cadurci* et la ville : *Duèona* » (Nobbe 1843).

Les données disponibles sont trop lacunaires pour proposer une ébauche d'organisation de la ville. Seuls quelques tronçons d'égouts et de rares éléments de voiries ont été relevés. L'une des rues, de direction nord-sud, borde le mur ouest des thermes et la voie Toulouse – Limoges est intégrée comme le *cardo maximus* dans le réseau des rues (aux abords de la ville, les voies vers Rodez, Agen, Bordeaux et Périgueux se greffent dessus). Un aqueduc alimentait la ville depuis une source située au pied de l'*oppidum* de Murcens. Il emprunte la vallée du Vers puis du Lot avec un parcours de 31,5 km. Seuls les thermes sont encore aujourd'hui en partie conservés en élévation. Ils ont été fouillés en 1953. Leur construction est datée de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle et ils subissent, dès la fin du siècle, une importante réfection qui leur donne leur plan définitif. Une seconde reconstruction est datée du milieu du II<sup>e</sup> siècle. Le *forum* est localisé à l'emplacement de la Chartreuse grâce à la mise au jour de grands murs de briques, de substructions, de chapiteaux, d'architraves, de colonnes cannelées en grès et marbre (Vidal *in* Rigal 2001 : 26). L'existence d'un théâtre est attestée dès le XIX<sup>e</sup> siècle et confirmée en 1981. Dans la partie nord, les gradins sont taillés dans le rocher alors que dans la partie sud, ils sont entièrement bâtis. L'ensemble est construit en petit appareil et présente un diamètre maximal de 96,40 m (*ibid.* : 27). La construction est datée entre les règnes de Tibère et de Claude.

Une nécropole est localisée au sud de la ville, sur une étendue de 2 km le long de l'axe commun des voies de Toulouse et de Rodez. Les sépultures (incinérations et inhumations) mises au jour attestent d'une utilisation du I<sup>er</sup> au V<sup>e</sup> siècle. L'habitat est uniquement perçu par la présence de mosaïques. Seule la fouille de J. Catalo en 1994 dans la cour de l'archidiaconé a permis de découvrir une *domus* à plan centré autour d'une cour à péristyle (*ibid.* : 33).

Les activités artisanales recensées comptent un atelier de production de céramique commune et plusieurs ateliers de terres cuites architecturales (antéfixes, *tegulae mammatae*). Un atelier de ferronnier-bronzier assure une production d'épingles, de clous et d'anneaux au I<sup>er</sup> siècle (Gonsalvès *in* Mangin, Tassaux 1992 : 62-66).

### **2.5.2. Les agglomérations cadurques, état des recherches**

Seule la liste proposée par M. Mangin et F. Tassaux peut être prise en compte pour cette cité dans la mesure où la *Carte archéologique de la Gaule* du département du Lot (Labrousse, Mercadier 1990) est totalement muette, tout comme la réédition de 2010 qui n'aborde pas cette question (Filippini 2010). Celle du département du Tarn-et-Garonne (Mavéraud-Tardiveau, Provost, Leclant 2007) ne prend en compte que les sites de *Cosa*

(Albias) et de *Fines* (cité des Tolosates), qui sont attestés par la Table de Peutinger (Seg. I, B2). Elle mentionne également timidement celui de Moissac (*ibid.* : 53). Il n'existe donc aucune synthèse ou liste à jour depuis 1992. L'ouverture récente d'un service départemental d'archéologie préventive, en 2011 permettra, on peut l'espérer, l'accroissement des données archéologiques afin de mieux appréhender les sites potentiels et de faire apparaître des sites encore inconnus.

## 2.6. La cité des Lémovices

Les Lémovices sont attestés pour la première fois dans le texte de César (*Guerre des Gaules*, VII, IV, 6<sup>60</sup> ; VII, LXXV, 4<sup>61</sup> ; VII, LXXXVIII, 4<sup>62</sup>). Contrairement aux cités précédentes, ils ne sont pas sous domination arverne. Les limites de la cité sont définies selon celles du diocèse de Limoges avant la création de celui de Tulle en 1317, et correspondent peu ou prou au Limousin (Fig. 11).

Plusieurs enceintes fortifiées et *oppida* de l'Âge du Fer sont connus : Charlat à Ussel, Puy-du-Tour à Montceaux-sur-Dordogne, Villejoubert à Saint-Denis-des-Murs où un *murus gallicus* enferme une superficie de 230 ha, Saint-Gence, Jabreilles-les-Bordes, Marval, Saint-Yrieix-la-Perche, Ambazac, Crozant, Puy-de-Gaudy, Sainte-Radegonde à Budelière, Camp de Châtres à Aubusson. Ils sont accompagnés de *tumuli* parfois groupés en nécropoles (Perrier 1969 : 26). Durant l'Antiquité, la cité, de statut pérégrin, était gérée par deux *duumviri* comme l'atteste une inscription<sup>63</sup> découverte à Limoges en 1959.

D'importantes *villae* ont été recensées au sein de la cité : Condat-sur-Vienne, Saint-Priest-Sous-Aixe, La Chapelle-Montbrandeix, Les Cars, Châteauponsac, La Croisille, Pierre-

<sup>60</sup> « *Celeriter sibi Senones, Parisios, Pictones, Cadurcos, Turonos, Aulercos, Lemouices, Andos reliquosque omnes qui Oceanum attingunt adiungit ; omnium consensu ad eum defertur imperium* : Il ne lui faut pas longtemps pour avoir à ses côtés les Sénons, les Parisii, les Pictons, les Cadurques, les Turons, les Aulerques, les Lémovices, les Andes et tous les autres peuples qui touchent l'Océan. À l'unanimité, on lui confère le commandement suprême » (César, trad. Constans 1987 : 212).

<sup>61</sup> « *XX uniuersis ciuitatibus quae Oceanum attingunt quaeque eorum consuetudine Aremoricae appellantur, quo sunt in numero Coriosolites, Redones, Ambibarii, Caletes, Osismi, Lemouices, Vnelli* : vingt mille à l'ensemble des peuples qui bordent l'Océan et qui se donnent le nom d'Armoricaïns : Coriosolites, Redons, Ambibarii, Calètes, Osismes, Lémovices, Vnelles » (César [Constans 1987] : 266).

<sup>62</sup> « *Sedullus, dux et princeps Lemouicum Aremoricorum occiditur* : Sédullus, chef militaire des Lémovices et leur premier citoyen, est tué » (César, trad. Constans 1987 : 277).

<sup>63</sup> « *[T]ib(erio) Taur(io) \* Tau[r](ii) | S[il]uani \* II ui[r] f(ilio) | Ta]uriano II[u](iro) | ci]uitas \* Lem[o] | ui]c(or)um ob eius e[r] | ga] se merit[a] | pu]blic(e) decr[e] | ui]t pater im | [pen]d(io) \* remiss[o] p(osuit)]* : À Tiberius Taurus Taurianus, duumvir, fils de (...) Taurus Siluanus, duumvir, la cité des Lémovices pour les services qu'il a rendus à son égard a décidé officiellement (ce monument) ; le père, après que la dépense a été remise, a posé (ce monument) » (AE 1961, 56 ; Blanc 2011 : 41).

Buffière, Saint-Martin-le-Mault, Argentat, Rozières-d'Egletons, Murat, Bar, Darnetz, Sarrazin, Saint-Sernin-de-Larche, Aubusson, Champagnat, Mainsat, Saint-Eloi, Saint-Sulpice-le-Guérétois, Gioux, Saint-Hilaire-la-Plaine (Perrier 1969 : 29 ; Dussot 1989 : 38). Elles attestent d'un important développement économique de la cité et d'un enrichissement conséquent des élites.

Le réseau routier reste mal connu mais quelques grands tracés sont de mieux en mieux attestés. Il s'agit notamment de la voie Clermont-Périgueux qui a pu être observée en différents points. Trois profils, non localisés sont proposés dans la *Carte archéologique de la Gaule* pour la Corrèze (Lintz 1992 : 48). D'autres voies ont un tracé qui n'est pas encore totalement défini : Limoges – Le Mont-Dore (par Bugeat, Meymac, Bort-les-Orgues), Limoges – Cahors (par Uzerche et Brive), Limoges – Argentat (par Monceaux-sur-Dordogne), Brive – Argentat. La voie Clermont – Limoges passe par Ahun. Plusieurs bornes ont été découvertes dans la cité : à Chateauponsac, Couzeix, Limoges, Lussac-les-Eglises, Saint-Martin-Terressus, Saint-Priest-Taurion, Saint-Victorien dédiée à Antonin le Pieux, Saint-Léger-Magnazeix dédiée à Tétricus (Perrier 1993 : 35).

La vie religieuse est marquée par de grands sanctuaires comme celui de Tintignac. La grande majorité des lieux de culte correspond cependant à des bâtiments de type *fanum* avec une ou deux *cella* (Jarnages, Saint-Pierre-Bellevue). Il arrive parfois que plusieurs *fana* soient associés au sein d'un péribole unique (Pièces-Grandes) voire sans péribole.

L'une des particularités de la cité lémoivice est le nombre très important des coffres funéraires en pierre. Ils sont, en général, de trois formes : de plan circulaire, de plan carré ou de plan et de constitution plus anecdotique (Lintz 1992 : 43-44). Le nombre de cavités est lui aussi variable entre 1 et 3 comme le coffre conservé au pied de l'église de Viam qui possède 3 cavités.

Parmi les activités économiques importantes, l'extraction de minerai a bien été démontrée avec l'existence de plusieurs centaines de tranchées de mines à travers tout le Limousin. Elles se présentent sur des longueurs pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de mètres, une largeur comprise entre 5 à 30 m et une profondeur de 2 à 15 m. Elles peuvent être isolées ou prendre la forme de regroupements comme à Blond. En l'absence de fouilles ou d'étude précise, il est difficile de dater l'ensemble de ces minières. Les travaux de B. Cauuet (1999 ; 2004) montrent cependant qu'une grande majorité d'entre elles sont exploitées durant l'Âge du Fer. Certaines continuent de l'être à l'époque romaine comme l'attestent les nombreuses découvertes d'activités métallurgiques (extraction d'or vers Saint-Yrieix-la-Perche, étain dans les monts d'Ambazac et de Blond). Des carrières, pour

l'extraction des matériaux de construction, devaient aussi être nombreuses. Celle de grès permien rouge située dans les montagnes proches de Collonges-la-Rouge est la mieux connue (Lintz 1992 : 36). La production de céramique connaît une certaine importance autour de la céramique sigillée et des figurines en terre blanche à Brive-la-Gaillarde. Des ateliers de tuiliers aussi sont recensés à Gourdon-Murat, Saint-Exupéry, la Chapelle-Montbrandeix, Châteauponsac, Javerdat, La Jonchère, Saint-Priest-sous-Aixe.

Le travail de restitution du réseau viaire de la cité des Lémovices peut prendre pour point de départ les sources antiques comme l'*Itinéraire d'Antonin* et la Table de Peutinger. L'*Itinéraire d'Antonin* indique une voie reliant Agen à Bourges en passant par Périgueux, *Fines*, Limoges, Saint-Marcel. La Table de Peutinger figure également cet axe entre Périgueux et Limoges, mais la section jusqu'à Saint-Marcel n'est pas dans le prolongement. Elle se détache à 14 lieues au nord-est de Limoges de la voie Lyon – Saintes. Cette dernière traverse *Fines*, Ahun, *Praetorium*, Limoges (abrégié en *Auristum*) et Chassenon. Le tracé en Limousin de la voie Clermont – Saintes est reconnu dans sa quasi-totalité (Desbordes 2010 : 23). La voie qui liait Lyon à Bordeaux par Clermont-Ferrand, Ussel, Tulle, Brive et Périgueux, bien reconnue en Haute-Corrèze n'est mentionnée ni dans l'*Itinéraire* ni sur la Table de Peutinger. Une voie de Lyon à Poitiers se confondant jusqu'à Ahun avec celle de Lyon à Saintes bifurque en direction de La Souterraine à partir d'Ahun (*ibid.* : 27). En 2010, dans une synthèse sur les voies en territoire lémovice, J.-M. Desbordes a publié les tracés des voies de Lyon à Saintes par Ahun et Limoges, de Lyon à Bordeaux par Ussel et Brive, de Périgueux à Limoges, de Limoges à Bourges par Saint-Marcel, de Limoges à Poitiers, de Limoges au sud par Brive. Ces tracés ont été géoréférencés lorsque cela a été possible afin de les cartographier sur les documents de synthèse et d'étude. Vingt-huit bornes milliaires sont recensées au sein de la cité (*ibid.* : 25) dont 19 sur le tracé de la voie Clermont – Saintes (18 sur la section entre la limite territoriale avec les Arvernes et Limoges et une seule entre Limoges et la limite territoriale occidentale). Les autres bornes sont situées au nord de Limoges notamment sur le tracé de la voie reliant Limoges à Saint-Marcel par Rancon.

### **2.6.1. Augustoritum**

Le site de Limoges, faiblement occupé à l'époque protohistorique, ne correspond pas à la capitale des Lémovices à la période protohistorique. La ville antique est fondée *ex nihilo* sous le règne d'Auguste aux environs de 15-13 av. J.-C. (Loustaud 2000). Elle occupe une superficie d'environ 65 ha dans une boucle de la Vienne sur laquelle un pont en pierre de grand appareil est construit (il subsiste jusqu'en 1182). Cette création explique l'existence dès

l'origine d'une trame orthogonale où le *cardo maximus* correspond à la voie Lyon-Saintes. Une quinzaine de rues ont pu être positionnées délimitant environ 90 îlots avec trois modules récurrents (carré avec 90 m de côté, rectangulaire de 73 x 85 m ou rectangulaire avec une largeur de 100 m). Les rues se caractérisent par la présence de trottoirs séparés de la chaussée par des fossés, des caniveaux ou des murets de rive. Plusieurs aqueducs ont été observés en profondeur sous les aménagements de roulement.

Le complexe du *forum*, situé à l'emplacement de la mairie et de la cité administrative actuelle, occupait une position excentrée dans le tissu urbain. Son identification fait suite à des sondages menés entre 1976 et 1979. Ses dimensions couvrent un espace de 100 x 150 m avec un espace central libre de 50 m de largeur délimité par une colonnade reposant sur un mur stylobate de 1,60 m de large. L'édifice thermal le plus important, sous la place des Jacobins, est aligné sur le *decumanus maximus*. Le bâtiment est de forme rectangulaire (73 x 85 m) et occupe un îlot complet. Il serait édifié dans le dernier quart du Ier siècle. L'édifice est reconstruit à la suite d'un incendie dans la seconde moitié du IIe siècle. L'amphithéâtre a été édifié en dehors de la ville, sur le point le plus élevé de l'interfluve entre Vienne et Aurence tout en respectant les orientations de la trame urbaine. Il présente des dimensions de 137 x 116 m. Le théâtre est situé quant à lui au sud de la ville, au bord de la Vienne, le long du *cardo maximus*. En 1989, un sanctuaire, le plus ancien de la ville puisque contemporain de sa création, a été mis au jour à proximité du *forum*. Il se présente sous la forme d'une plateforme quadrangulaire de 14 m de côté. Il semble abandonné à l'époque claudienne et remplacé par deux habitats.

Une des nécropoles de la ville est localisée au nord-ouest de l'agglomération, à proximité de l'amphithéâtre, aux abords de la voie en direction de Poitiers. Son utilisation couvre la période du Ier au IIIe siècle.

L'habitat privé reste le parent pauvre. Seule une *domus* dans l'*insula* VI-5 est connue. Cette demeure, ruinée par un incendie au IVe siècle connaît deux états principaux. Lors de son édification vers le milieu du Ier siècle elle ne présente pas de luxe particulier si ce n'est des enduits peints, du grand appareil pour l'encadrement des portes et des sols en béton. Le second état fait suite à deux campagnes de travaux, notamment une en 235 consacrée à un enrichissement architectural avec la mise en place d'une abside, un décor en *opus sectile* pour le sol, des lambris marmoréens et de la mosaïque pariétale dans l'abside. Le rez-de-chaussée d'une auberge a également fait l'objet d'une fouille. Il se compose d'une grande salle de 12 x 6 m et d'une arrière cuisine qui livre une batterie de fourneaux et un *simpulum* en fer. La



puissance de la colonnade en façade atteste de la présence d'un étage (Desbordes, Loustaud *in* Mangin, Tassaux 1992 : 110-121).

### 2.6.2. Les agglomérations lémovices, état des recherches

Aucune synthèse n'existe pour la cité des Lémovices et seuls quelques travaux anciens ont porté sur l'une ou l'autre des agglomérations. La première publication remonte sans doute à 1878 sous la plume de P.-E. Rougerie<sup>64</sup> dans le tome XXVI du *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*. Cet article qui s'intitule « Étude sur les emplacements des stations gallo-romaines autour d'*Augustoritum* (Limoges) et sur leurs distances respectives » prend comme point de départ Limoges et les quatre voies antiques qui se dirigent vers Chassenon, Argenton-sur-Creuse, Ahun et Périgueux. Sur les neuf stations qui jalonnent ces routes, 5 sont, pour l'auteur, parfaitement localisées : Limoges, Chassenon, Argenton, Ahun et Périgueux. Les sites d'*Augustomagus*, *Praetorium*, La Souterraine et *Fines* (Courbefy ?) restent l'objet « d'indications contradictoires » (Rougerie 1878 : 51). Utilisant les cartes d'état-major, l'auteur entend résoudre les indécisions par de simples calculs topographiques. En conclusion, il situe *Augustomagus* à Magnac-Laval, *Praetorium* à Saint-Goussaud, *Fines* à Courbefy, et La Souterraine sur l'axe *Praetorium* / *Argentomagus* (*ibid.* : 61).

La seconde étude correspond à un article de J. Perrier publié en 1969 dans la revue *Limousin Magazine*. Il s'agit de la première partie d'une synthèse sur l'histoire du Limousin et de la Marche. Après avoir traité des Âges du Bronze, du Fer puis de la conquête, l'auteur se concentre sur le phénomène de romanisation et sur la population. Il dresse alors une première liste d'agglomérations : Blond, Nouic, Rancon, Vicq, Château-Chervix, Ahun, La Souterraine, Sardent, Toulx-Sainte-Croix, Neuvic, Tulle et Ussel (Perrier 1969 : 28).

Dans le cadre d'une maîtrise puis d'un DEA sur le *vicus*, J. Marquaire (1986) présente les sites d'Ahun, Blond, La Souterraine, Brive-la-Gaillarde, Chassenon, Château-Chervix, Évaux-les-Bains, Rancon, Naves, Ussel, Argentat, Pierre-Bufferière.

En 1977, J.-M. Desbordes<sup>65</sup> s'est interrogé, dans un article paru dans la RACF, sur les origines de la vie urbaine en Limousin. L'auteur y fait mention des sites de Blond, Château-Chervix (Desbordes 1977 : 222), Ahun, Chassenon (*ibid.* : 224), La Souterraine, Évaux-les-Bains, Ussel, Brive Argentat, Pierre-Bufferière, Naves, Rancon, Toulx-Sainte-Croix (*ibid.* : 225) qu'il représente sur la première carte publiée (*ibid.* : 241). Son propos se prolonge dans

---

<sup>64</sup> Archiprêtre de Rochechouart.

<sup>65</sup> Directeur des Antiquités historiques du Limousin.

une analyse des noms latins de ces agglomérations : *Blotomagus*, *Carovicus*, *Cassinomagus* pour en faire ressortir des lieux de vie artisanale et d'échanges (*ibid.* : 228), puis du terme de *vicus*. Il affirme ensuite que toute concentration de mobilier sur plus de 10 ha doit être prise en considération dans l'étude des agglomérations (*ibid.* : 229). En conclusion, il constate que l'exploration systématique des agglomérations reste à faire et propose de réaliser chaque année plusieurs coupes stratigraphiques au sein de chaque agglomération pour comprendre la chronologie de leur occupation (*ibid.* : 240).

Les différentes cartes archéologiques présentent tour à tour certains sites avec des précisions variables : Brive-la-Gaillarde, Ussel, Salon-la-Tour, Naves, Saint-Julien-aux-Bois (Lintz 1992), Blond, Château-Chervix, Rancon, Pierre-Bufferrière (Perrier 1993), La Souterraine, Ahun, Saint-Goussaud, Évaux-les-Bains, Saint-Priest/Mainsat (Dussot 1989). Aucune de ces trois publications ne propose de synthèse.

Quelques études de cas peuvent être mentionnées. En 2006, C. Michel sous la direction de F. Tassaux (Bordeaux III) a soutenu un mémoire de master 2 dans lequel elle a réalisé une analyse critique de la documentation sur Rancon et les communes voisines. En 2007, R.-M. Brun<sup>66</sup> publie dans les *Travaux d'Archéologie Limousine*, une étude sur le site de l'Étable (Châteauponsac, à 700 m du lieu de la découverte de la sépulture à char) qu'il considère comme une station routière. Son travail débute par une analyse toponymique du terme Étable (*stabulum*) et il continue par l'analyse sur le cadastre de 1828 du lieu-dit « L'Or du Gat » (Jardin du gué). Il propose de localiser à cet endroit un gué et un itinéraire secondaire de la voie Lyon – La Rochelle. Ceci place le site d'Étable à un carrefour, lieu idéal pour implanter une « station routière » (Brun 2007).

Plus récemment encore, suite à mon travail de recension en master, et dans le cadre de l'extension du programme *Dyspater* à l'ensemble du Massif central, B. Pichon<sup>67</sup> a dirigé différents travaux de master aux abords des agglomérations d'Ahun<sup>68</sup>, de Château-Chervix<sup>69</sup>, de Pierre-Bufferrière<sup>70</sup>, de Ladapeyre<sup>71</sup>. De même, A. Sérange a soutenu en 2011 un mémoire de master sous la direction de F. Trément qui inclut la commune d'Évaux-les-Bains. Enfin, F. Loubignac<sup>72</sup> avait engagé à l'université de Bordeaux un mémoire de master 2, inachevé, sur

---

<sup>66</sup> Inspecteur central au Telecom.

<sup>67</sup> Maître de Conférences à l'université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand II.

<sup>68</sup> M. Peyne (soutenu en 2011).

<sup>69</sup> J. Lachaud (soutenu en 2011).

<sup>70</sup> C. Ducloux (master 2 en cours).

<sup>71</sup> D. Demay (master 2 en cours).

<sup>72</sup> Responsable d'opération chez Eveha.

Naves et les communes voisines. De même, des travaux, toujours en cours, se succèdent depuis 1844 sur le site de Chassenon (Doulan *et al.* 2012).

## 2.7. Conclusion du chapitre

Le cadre historique présenté pour chaque cité permet d'apprécier l'état différentiel des connaissances sur chacune d'elle. Cette hétérogénéité globale se prolonge dans la problématique des agglomérations. Les différents contextes d'étude régionale – thèses, études de cas, synthèses à l'échelle d'une cité pour un article ou un colloque – sur les thématiques liées aux agglomérations (voies et chefs-lieux par exemple) ne permettent pas d'exploiter les résultats avec une précision identique. Ces biais de la recherche obligent, par exemple, à travailler uniquement sur des itinéraires antiques hypothétiques à l'échelle de la cité ou du Massif central et non sur des tracés restitués. À l'échelle des agglomérations, les différentes mentions anciennes de voies nécessitent une grande prudence, mais les exclure totalement réduirait fortement les possibilités de réflexion. Leur prise en compte, en connaissance de cause, paraît donc incontournable. Les analyses à l'échelle des cités ne peuvent se considérer que d'une manière globale et il n'est pas possible d'apporter la finesse souhaitée dans la majorité des synthèses.

L'historiographie de la question des agglomérations pour le Massif central confirme l'impression qui se dégageait de l'historiographie générale. Il s'agit d'un espace laissé en friche dans la recherche française. La stratégie scientifique mise en œuvre dans le cadre de la thèse a été définie à la lumière de ce constat. Si les choix thématiques et géographiques se justifient pleinement, ce travail n'est pas isolé mais constitue la pièce d'un puzzle plus large, celui du programme *Dyspater* (Trément dir. 2011-2013). Cette thèse s'inscrit dans une construction logique d'une vaste campagne d'études des cités du Massif central. Les résultats proposés ici ne pourront s'affiner et prendre toute leur dimension qu'une fois l'ensemble des études<sup>73</sup> menées à son terme.

---

<sup>73</sup> Thèses de Marion Dacko sur les voies antiques, d'Élise Nectoux sur Saint-Paulien et Le Puy-en-Vely, de Guy Massounie sur les Combrailles, de Marie Delpy et Maxime Calbris sur le Cantal, ... en complément des travaux déjà terminés : thèse de Franck Fassion sur le Livradois-Forez, de Jérôme Trescarte sur les céramiques communes, d'Aurélié Ducreux sur le mobilier métallique et le master de Claire Mitton sur les sanctuaires arvernes et vellaves (liste dans Trément dir. 2011-2013 : 34-35).

**PARTIE 2**

---

**CONSTITUTION DU CORPUS**



## Chapitre 3 :

---

### OBJECTIFS, STRATÉGIES ET MÉTHODES

La méthodologie mise en œuvre dans cette thèse s'inspire de celle développée dans les études récentes sur les agglomérations antiques (Monteil 2012 ; Garmy 2012b ; Fiches 2002 ; Bellet *et al.* 1999 ; Massy 1997 ; Bénard *et al.* 1994 ; Mangin *et al.* 1986). Elle reprend notamment le principe d'un modèle de notice normalisée pour décrire chaque agglomération et la mise en œuvre des tableaux de synthèse. D'autres outils ont cependant été mis au point comme les descripteurs archéologiques et la base de données pour la gestion des entités archéologiques.

#### **3.1. Constitution du corpus des agglomérations du Massif central**

Plus qu'un outil, l'établissement du corpus est le point de départ de ce travail. Engagé dès le master, l'établissement de la liste des agglomérations potentielles<sup>74</sup> a été repris au début de la thèse. La liste issue du master, qui comportait 107 occurrences, a été revue et augmentée de 40 nouveaux cas, soit 147 sites d'agglomérations potentielles. Avant de présenter en détail ce corpus, il est important de revenir sur les sources prises en compte et la démarche qui a été suivie.

L'étude historiographique a mis en évidence l'indigence des recherches et explique pourquoi les deux principales sources utilisées, dans un premier temps, sont l'article de M. Mangin et F. Tassaux et les différents volumes de la *Carte archéologique de la Gaule*. La liste établie en 1990 par M. Mangin et F. Tassaux comprend 83 occurrences (Fig. 18 ; Annexe I.3).

---

<sup>74</sup> Ce terme est uniquement employé afin de mentionner les sites qui peuvent potentiellement être interprétés comme agglomération avant l'étude critique des données archéologiques.

Les index des cartes archéologiques de la Gaule recensent les agglomérations potentielles selon différents mots-clés : agglomération, agglomération antique, agglomération secondaire, *emporium*, halte routière, *mansio*, *mansio/mutatio*, *mutatio*, relais routier, rue, rue pavée, sanctuaire de l'eau, station thermale, théâtre, thermalisme, thermes, thermes publics, *vicus*, *vicus* routier, *vicus* sanctuaire, village.

La compilation fait apparaître 54 communes pour l'ensemble des cartes archéologiques disponibles lors du master<sup>75</sup> (Cantal, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Lot (1<sup>ère</sup> édition), Tarn-et-Garonne, Lozère (1<sup>ère</sup> édition), Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Tarn). Après filtrage des communes mentionnées dans les différents mots-clés et l'exclusion des sites pour lesquels l'indice « thermes » est associé à un habitat rural avéré, le nombre d'agglomérations potentielles retenu est de 53 puisque quatre communes<sup>76</sup> ont été rapprochées 2 à 2 et une a été dédoublée<sup>77</sup>.

L'association des deux sources offre une liste de 89 occurrences (en fusionnant 1 occurrence de la CAG avec 1 occurrence de M. Mangin et F. Tassaux<sup>78</sup> et sans retenir la proposition de « Vialle » en Haute-Loire, qui n'a pas été identifiée) avec 33 mentions communes, 36 présentes uniquement chez M. Mangin et F. Tassaux, et 21 uniquement dans les cartes archéologiques.

L'atlas présenté pour le Languedoc-Roussillon par J.-L. Fiches n'apporte qu'un seul site supplémentaire, celui de Grèzes (Lozère) soit un total de 90 sites.

Enfin, 20 occurrences ont pu être ajoutées suite à différentes discussions au sein des SRA<sup>79</sup>, et suite à des travaux récents : B. Dousteysier (2005 ; Charbonnier-les-Mines), F. Trément (2003 ; 2013 ; col de Ceyssat), C. Mitton (2006 ; Le Broc, Saint-Jean-d'Aubrigoux).

Ainsi, le corpus du master, qui ne prend pas en compte les occurrences présentes dans M. Mangin et F. Tassaux pour le département de l'Allier, de la Loire (Usson-en-Forez) et de la Charente (Chassenon), comportait 107 agglomérations potentielles (sur un total réel de 110 puisque 3 n'avaient pas été traitées (Margerides et Pradines en Corrèze, Tauriac dans l'Aveyron) en raison de l'absence de localisation des communes).

---

<sup>75</sup> Le département de l'Allier n'a pas été pris en compte lors du master car une thèse était en cours sur cet espace (J. Besson, thèse abandonnée par la suite).

<sup>76</sup> Nabsinals avec Marchastel (Lozère) et Banassac avec La Canourgue (Lozère). C'est le choix qui avait été opéré en master.

<sup>77</sup> Le Monteil (Cantal).

<sup>78</sup> Aurillac avec Arpajon-sur-Cère (Cantal).

<sup>79</sup> R. Liabeuf, E. Lacoste à Clermont-Ferrand, D. Dussot à Limoges, L. Seveignes et P. Pisani (chef du service archéologique de la ville) à Toulouse.

Dans le cadre de la thèse, le corpus étudié a été complété des sites de Chassenon<sup>80</sup>, Usson-en-Forez<sup>81</sup>, Margerides, Pradines<sup>82</sup>, Tauriac-de-Naucelle<sup>83</sup>, soit un premier total de 112 agglomérations potentielles. Le cas du Monteil (Arvernes, Cantal) a, pour la thèse, été traité comme une seule entité, comme Saint-Priest et Mainsat (Lémoivices, Creuse), tandis que Banassac et La Canourgue (Gabales, Lozère) ont été distingués. Les sites du département de l'Allier (7), pour le territoire des Arvernes, ont également été ajoutés (sauf Saint-Rémy-en-Rollat et Thiel-sur-Acolin qui avaient été écartés par J. Besson dans son travail de thèse). Les rééditions des cartes archéologiques (Lot, Lozère, Aveyron) ont aussi été prises en compte tout comme les corpus de C. Girardy-Caillat (2010) et P. Pisani (2011).

De nouvelles discussions au sein du SRA de Limoges<sup>84</sup> ont permis d'adjoindre les sites de Châteauponsac, Le Grand-Bourg, Saint-Gence, Toulx-Sainte-Croix. Ma rencontre avec G. Lintz a aussi permis l'ajout de 10 autres occurrences en raison de la présence d'importantes nécropoles.

Quelques sites ont cependant été écartés : Graulhet (Rutènes, Tarn)<sup>85</sup> d'une part, La Couvertoirade (Rutènes, Aveyron) et Saint-Georges-de-Luzençon (Rutènes, Aveyron) d'autre part car ils sont apparus tardivement et uniquement dans la carte archéologique de l'Aveyron (Gruat *et al.* 2011), tout comme les sites de Bussière-Galant (Courbefy – *Fines*), Magnac-Laval (*Augustomagus*), Nouic, Vicq, en Haute-Vienne, Sardent, en Creuse, et Neuvic, en Corrèze car uniquement mentionnés par J. Perrier (1969).

Le corpus final est composé de 56 (58) agglomérations potentielles pour les Arvernes, 4 pour les Vellaves, 12 pour les Gabales, 25 (28) pour les Rutènes, 10 pour les Cadurques et 40 pour les Lémoivices (Fig. 19 et 20 ; Annexe I.5).

Le tableau 2 et le graphique de la figure 20 montrent l'importance de la publication de M. Mangin et F. Tassaux qui recense, à la fois pour les Arvernes et les Lémoivices, 6 références qui apparaissent uniquement dans cette liste. L'apport en mentions uniques des volumes de la *Carte archéologique de la Gaule* est également important pour la cité des Arvernes, tout comme le travail de P. Pisani pour les Rutènes. Cette analyse des occurrences uniques montrent parallèlement l'apport des discussions au sein des différents SRA mais aussi

<sup>80</sup> Cité des Lémoivices, mentionnée par M. Mangin et F. Tassaux ainsi que dans la CAG de Charente.

<sup>81</sup> Cité des Vellaves, mentionnée par M. Mangin et F. Tassaux ainsi que dans la CAG de la Loire.

<sup>82</sup> Cité des Lémoivices, mentionnées par M. Mangin et F. Tassaux.

<sup>83</sup> Cité des Rutènes, mentionnée par M. Mangin et F. Tassaux.

<sup>84</sup> Avec C. Soyer et R. Gestreau.

<sup>85</sup> P. Pisani (2011) ne l'identifie pas comme une agglomération potentielle.



avec les chercheurs locaux pour la constitution d'un corpus avec 7 occurrences nouvelles non mentionnées dans la bibliographie pour les Arvernes et 14 pour les Lémovices.

### 3.2. Des notices descriptives normalisées

La seconde étape méthodologique est la définition d'un modèle de notice normalisée afin d'enregistrer, le plus exhaustivement possible, les données disponibles pour chaque agglomération potentielle. Le chapitre 1 a mis en évidence les différentes initiatives qui avaient déjà été menées, et qui ont constitué le point de départ de la réflexion. À partir des exemples mis en œuvre par J.-L. Massy en Lorraine (Massy 1997 : 10), par M.-E. Bellet, C. Cribellier, A. Ferdière, S. Krausz en région Centre (Bellet *et al.* 1999 : 217-218), J.-L. Fiches en Languedoc-Roussillon (Fiches 2002), une notice a été établie au début de la thèse. Celle-ci a également été confrontée à la grille d'analyse du CNAU – Centre National d'Archéologie Urbaine<sup>86</sup> (Fig. 21) ainsi qu'au modèle mis en œuvre dans le cadre du PCR dirigé par M. Monteil<sup>87</sup>.

L'en-tête de la notice (Fig. 22) reprend la (ou les) commune(s) concernée(s) par l'emprise de l'agglomération, un rappel du département et de la cité. Le corps de la notice comprend 11 parties principales. La première section centralise les données administratives de l'agglomération potentielle à travers des informations de localisation (Lambert 93), de dénomination antique et médiévale, le code INSEE de la commune et le numéro d'enregistrement dans le volume correspondant de la *Carte archéologique de la Gaule*.

La deuxième partie permet de présenter le contexte « géographique » de l'agglomération à travers la localisation de la commune au sein de son espace géographique proche (communes proches les plus connues), mais aussi par rapport aux agglomérations potentielles les plus proches. Cette sous-partie intègre également une rapide description de la topographie de l'emprise de l'agglomération ou de la commune où se localiserait l'agglomération lorsque l'assise n'est pas connue. Les principaux sommets environnants sont aussi mentionnés afin d'offrir une vision la plus précise possible du contexte topographique. Les principales formations géologiques dans l'emprise de l'agglomération ou à proximité sont recensées à partir des notices de la carte géologique au 1/50 000 du BRGM<sup>88</sup>. Si des

---

<sup>86</sup> <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Archeologie/Archeologie-de-la-ville>.

<sup>87</sup> Je tiens à remercier particulièrement Martial Monteil pour m'avoir communiqué un exemple de notice réalisée dans le cadre du PCR qu'il dirige.

<sup>88</sup> <http://infoterre.brgm.fr/>

ressources minéralogiques ou métallifères particulières sont connues, elles sont également mentionnées. La situation par rapport au réseau hydrographique proche (cours d'eau, confluence) est ensuite précisée quelque soit le rang hydrologique de la rivière. Enfin, si des données paléoenvironnementales sont connues, un résumé des résultats peut être développé pour offrir une image de l'environnement de l'agglomération antique.

La troisième section permet d'exposer un rapide historique des recherches, soit sur l'agglomération, soit sur la commune. Cet historique ne tend pas à l'exhaustivité mais tente de présenter les moments forts dans l'étude de l'agglomération potentielle. L'historique est accompagné d'une carte de l'ensemble des sites antiques connus sur l'espace de la commune ou proche de l'agglomération. Cette cartographie présente à la fois les entités archéologiques enregistrées dans la base Patriarche avec un symbole unique et le numéro de l'entité mais également les sites absents de la base et recensés dans la bibliographie avec un second symbole unique. Le fond de carte choisi est celui de la BDORTHO® de l'IGN ou l'image satellite du site Bing© afin d'offrir au lecteur une vision de l'état actuel du couvert végétal et des éventuelles difficultés d'un retour sur le terrain. Les limites communales et l'hydrographie ont été rajoutées afin de faire ressortir visuellement ces repères.

La section des sources permet de recenser, lorsqu'elles existent, les mentions de l'agglomération dans les textes antiques ou médiévaux, les inscriptions découvertes et d'éventuelles études toponymiques.

Une synthèse chronologique est présente dans une cinquième section, soit à travers l'ensemble des découvertes, soit à travers la proposition d'un phasage suite à une opération archéologique. L'ensemble de la chronologie de l'agglomération est proposé avec, pour les périodes précédentes et ultérieures, une précision sur la forme de l'occupation. Le renseignement n'est pas systématique lorsque les éléments sont insuffisants ou avec une chronologie trop large.

La présentation de l'ensemble des données de topographie urbaine s'effectue dans la sixième partie. Elle débute par une évaluation de l'étendue de l'agglomération à partir, soit des suggestions bibliographiques, soit de la cartographie interprétative. Une confrontation entre les deux propositions peut également être menée lorsque l'écart semble significatif. Les réseaux de communications sont ensuite abordés à travers les axes terrestres et fluviaux. Les aménagements liés aux voies fluviales sont aussi présentés (gué, pont, port, aménagement de berges). L'organisation de l'agglomération est exposée, lorsqu'elle peut être perçue, de manière thématique. L'ensemble des aspects attendus a été envisagé afin de pouvoir traiter toutes les composantes et formes possibles de l'agglomération, qu'elles présentent un

urbanisme développé ou non. L'habitat a été traité en dehors de l'organisation urbanistique de l'agglomération afin de considérer les habitations comme lieu de vie et de rendre compte des différentes formes connues.

La section sept est dédiée aux activités productives et non productives. Elle permet de mettre en évidence l'ensemble des activités quotidiennes existant au sein de l'agglomération. À l'usage, la sous-partie 7.3. paraît peu judicieuse puisqu'elle ne fait que reprendre, sous l'aspect de l'« activité », des structures déjà décrites précédemment. Ceci explique qu'en dehors de quelques cas, cette partie n'a été que peu renseignée. Différentes figures ou cartographies peuvent être proposées en illustrations complémentaires.

L'objectif de la huitième partie est de replacer l'agglomération dans son territoire. Le terroir, faute de travaux spécifiques et d'une connaissance suffisante des activités de production agricole, n'a pu être abordé et ce paragraphe n'a pas été renseigné. Celui de l'habitat rural, systématiquement rempli lorsque des données le permettaient, vise à offrir une vision de l'occupation du territoire voisin. Si aucune distance n'a été définie afin de s'adapter aux données disponibles, la présentation n'a pas été exhaustive et le choix des sites décrits s'est concentré sur les cas les mieux documentés ou les plus marquants puisque toutes les découvertes sont listées dans le tableau proposé en annexe de la notice.

À la lumière de l'ensemble des informations exposées dans le corps de la notice, une courte synthèse permet de justifier le choix du classement par niveaux de fiabilité entre « site rejeté », « agglomération hypothétique » et « agglomération avérée » (voir *infra*). Les éléments les plus importants sont recensés afin d'appuyer le choix. La liste des codes des descripteurs qui s'appliquent au site étudié est proposée après le paragraphe de texte. Cette liste est suivie d'une cartographie interprétative de l'agglomération. Celle-ci est représentée sur le fond cadastral actuel afin de modéliser, lorsque cela est possible, la morphologie de l'agglomération et – ou lorsque cela n'est pas possible – de représenter avec des figurés spécifiques l'ensemble des composants de l'agglomération. Contrairement au choix de l'atlas du Languedoc-Roussillon ou du PCR dirigé par M. Monteil, l'échelle de représentation n'a pas été fixée en amont mais s'est adaptée à la superficie de chaque agglomération.

Les dernières sections recensent la bibliographie propre à l'agglomération qui a pu être consultée, les différents types de documents disponibles (clichés de l'IGN, relevés, photographies diverses) et opérations qui ont eu lieu au sein de l'agglomération. Pour les prospections terrestres, soit le nom du responsable apparaît, soit dans le cadre de mes propres prospections, les numéros d'UP (unité de prospection). Pour les prospections aériennes, la démarche est identique. Pour l'archéologie préventive, il s'agit de préciser si ce type

d'opération a été mené au sein de l'agglomération. Enfin, si des informations particulières sur la conservation des vestiges paraissent pertinentes, elles sont reportées avant la présentation d'un tableau synthétique de l'ensemble des sites archéologiques connus pour l'Antiquité, présents ou non dans la base Patriarche. En complément des numéros d'enregistrement et de la mention du lieu-dit, j'ai choisi de reprendre les termes liés à l'interprétation et la chronologie tels qu'ils apparaissent dans la bibliographie ou dans les notices de la base Patriarche afin de ne pas surajouter une interprétation personnelle à celle déjà proposée.

À l'usage, cette notice est apparue fonctionnelle et tous les éléments présents dans la bibliographie ont pu y trouver leur place. Peut-être, avec le recul, pourrait-on regretter qu'aucun espace particulier n'ait été prévu pour d'éventuels éléments mobiliers exceptionnels. Cependant, si leur mention est jugée utile, elle est précisée avec la description de la structure au sein de laquelle l'objet a été mis au jour. L'ensemble du mobilier découvert au sein de l'agglomération n'a pas été inventorié de manière détaillée pour ne pas allonger indéfiniment la longueur des notices, mais surtout parce qu'il était impossible de constituer et d'exploiter ce type d'inventaire dans le temps imparti, la bibliographie étant également insuffisante pour ce type de travail. Son apport aurait d'ailleurs été limité pour la compréhension de l'ensemble de l'agglomération. La mention des catégories de mobilier a cependant été prise en compte dans l'examen des différentes interprétations lors de la rédaction des notices.

### **3.3. Définir des descripteurs archéologiques pour homogénéiser la documentation archéologique**

L'approche choisie pour cette thèse nécessite la mise en œuvre d'analyses statistiques (chapitres 5 et 7) puis spatiales (chapitre 9). De fait, il est indispensable de synthétiser, homogénéiser et standardiser les données archéologiques recueillies au sein des notices pour pouvoir les analyser. La méthode choisie, celle des descripteurs archéologiques, s'inspire de plusieurs travaux, dont ceux réalisés dans le cadre du programme *Archaeomedes* (Van der Leeuw, Favory, Fiches 2003).

Dans le cadre de ce dernier, les chercheurs souhaitaient analyser la mobilité de l'habitat rural gallo-romain dans la vallée du Rhône à l'aide d'analyses statistiques de type AFC (Analyse Factorielle des Correspondances) et CAH (Classification Ascendante Hiérarchique). La mise en œuvre de ces analyses nécessite la définition de descripteurs pertinents afin de fournir une description homogène des établissements. Il a fallu aux

chercheurs dépasser le problème des disparités de description entre les différentes régions en définissant un langage commun (*ibid.* : 203). L'analyse des données archéologiques a été réalisée sur 7 descripteurs archéologiques considérant au total 33 caractères (Fig. 23). Le choix des descripteurs archéologiques s'inspire des propositions de F. Favory, J.-L. Fiches et J.-F. Girardot dans le cadre d'une analyse du Beaucairois (Favory, Fiches, Girardot 1987). La mise en œuvre des descripteurs avait alors été faite « en fonction des données propres du terrain, à partir de la qualité du matériel recueilli, de la superficie mais aussi de l'implantation du site, le choix étant commandé par le souci d'utiliser au maximum une documentation maigre et peu différenciée » (*ibid.* : 68). Les auteurs définissaient 11 descripteurs<sup>89</sup> qui couplent des données archéologiques et paysagères. Dans *Archaeomedes*, à la différence des travaux sur le Beaucairois, les données archéologiques sont séparées des données environnementales afin de réaliser dans un premier temps des analyses sur chaque catégorie puis dans un second sur l'ensemble des résultats obtenus. Cette démarche méthodologique a depuis inspiré un grand nombre de travaux à la fois sur l'habitat rural (Nuninger 2002 ; Gandini 2006 ; Ouriachi 2009 ; Lautier 2010) mais aussi sur les agglomérations (Garmy 2012b), voire sur les deux formes (Bertoncello 2002). Il n'est pas nécessaire ici de s'attarder sur les travaux traitant de l'habitat rural mais il faut rappeler qu'en 2002, F. Bertoncello a publié un test dont l'objectif est de distinguer, dans des classes différentes, les formes de l'habitat rural d'une part et de l'habitat groupé d'autre part, à l'aide des analyses statistiques en prenant en compte 5 descripteurs : superficie, matériaux de construction, variété du mobilier, durée d'occupation, niveau fonctionnel, représentant 22 caractères (Fig. 24). Il ressort, pour F. Bertoncello, que la « CAH semble à même de rendre compte de la hiérarchie interne [...] des habitats groupés d'une part et des habitats dispersés d'autre part. Ce qui n'apparaît pas dans la classification, c'est la hiérarchie commune combinant ces deux types d'établissements, exception faite du niveau hiérarchique supérieur [...]. De toute évidence cela tient à l'appareil descriptif utilisé, les variables choisies, essentiellement formelles, ne permettant pas d'opérer cette distinction car aucune de leur modalité n'apparaît spécifique à l'un de ces deux types d'habitat » (*ibid.* : 50).

Cette tentative livre deux enseignements pour l'étude des habitats ruraux et groupés et pour la définition des descripteurs. Tout d'abord, comme cela a déjà été montré au chapitre 1, ces deux formes d'habitat doivent être traitées indépendamment l'une de l'autre avec des

---

<sup>89</sup> Superficie, matériaux, mode de vie, activité, durée d'occupation, date d'implantation, sol, terroir, pente, distance à la voirie, orientation du parcellaire.

outils et des descripteurs appropriés. Ensuite, il est nécessaire de développer des descripteurs spécifiques à la réalité étudiée. Il faut travailler sur des ensembles homogènes – l’habitat rural, l’habitat groupé, les nécropoles, les lieux de cultes – avec des descripteurs adaptés, sans chercher à décrire ensemble toutes ces réalités avec des descripteurs lissés qui ne permettent pas de faire la distinction entre ces catégories lors des analyses. Il est important de décrire des ensembles cohérents avec des descripteurs appropriés.

Pour recentrer le propos sur les seules agglomérations, le modèle que j’ai suivi pour la définition de descripteurs archéologiques dédiés aux habitats groupés est celui que propose P. Garmy pour la cité de Nîmes (Garmy 2012b : 253-297). De prime abord, l’auteur constate l’absence, dans la documentation fournie par l’archéologie, des marqueurs habituellement utilisés en géographie<sup>90</sup>, ce qui oblige les archéologues à prendre en compte d’autres critères issus des données archéologiques et historiques (*ibid.* : 258). Comme il le précise, cela n’est pas sans difficulté puisqu’il faut que les critères soient, dans le cas de l’étude de villes, représentatifs des degrés d’urbanité, indépendants les uns des autres, quantitatifs plus que qualitatifs et qu’ils ne présentent pas de données manquantes (*ibid.* : 259). P. Garmy rappelle le travail réalisé par C. Goudineau, qui avait établi une liste de 25 critères croisant des données matérielles (monuments, nécropoles, remparts), sociopolitiques (statuts, magistratures) et archéologiques. Cependant, si C. Goudineau s’est intéressé à quelques grandes villes, majoritairement des chefs-lieux, il ne paraissait pas pertinent à P. Garmy de reprendre mécaniquement ces descripteurs. Dans sa présentation, il distingue les descripteurs notés selon le mode présence/absence (1 ou 0) et ceux qui peuvent prendre la forme d’une quantification (*ibid.* : 260). Avant d’en présenter le détail, il expose les critères qui n’ont pu être pris en compte : le nombre et la superficie des habitats privés, l’extension des nécropoles, les territoires, le statut et la présence de remparts. Parmi les critères retenus (Fig. 25), P. Garmy classe dans la catégorie qualitative la présence ou l’absence d’aqueduc, de schéma d’urbanisme, d’un toponyme antique. Les critères quantitatifs regroupent l’ancienneté avec 6 classes, la durabilité avec 6 classes, la desserte avec 5 classes (qui rassemblent voies inter-cités, proximité d’un cours d’eau navigable, nombre de branches), le statut à l’époque carolingienne avec 4 modalités, le nombre de nécropoles avec 5 classes, le nombre d’épithaphes avec 6 classes, le nombre d’inscriptions lapidaires avec 6 classes, le nombre d’inscriptions attestant de fonctions publiques, civiles ou religieuses avec 4 classes et enfin le nombre de monuments avec 5 classes. Chaque critère est justifié dans son choix et illustré à

---

<sup>90</sup> Démographie, flux de marchandises, de passagers, données économiques et sociales, équipements divers.

partir des sites du corpus. L'auteur présente enfin les résultats de l'analyse, d'une part avec la méthode dite du « palmarès », d'autre part à partir de la CAH. Il confronte les deux résultats pour évaluer la pertinence des deux méthodes l'une par rapport à l'autre et montre leur opérabilité et leur complémentarité.

Enfin, le dernier exemple correspond au travail de M. Monteil (2012) qui, même s'il ne mène pas d'analyses statistiques, utilise des descripteurs auxquels il attribue une valeur afin de réaliser des groupes par « palmarès » (*ibid.* : 327). Le chercheur développe 9 descripteurs qualitatifs (Fig. 26) : antécédents (sanctuaire, forme agglomérée), pérennité (possible, assurée), schéma urbain (limité, ample), sanctuaires (moyen ou modeste, public), édifice de spectacle (présent, absent), thermes (présents, absents), inscriptions (présentes, absentes), bonus, superficie (5 modalités).

Dans ces travaux, on constate la récurrence de certains descripteurs même s'ils ne sont pas toujours traités de la même manière. Chacun des chercheurs a adapté ses descripteurs et leurs modalités selon le corpus de sites étudiés et les données disponibles.

Dans le cadre de ma thèse, j'ai, dès la révision et la reprise des notices, mis en œuvre plusieurs descripteurs afin de synthétiser au fur et à mesure les données exposées dans le catalogue en vue de réaliser les analyses. L'élaboration des descripteurs, entre 2010 et 2011, a profité des remarques de mon directeur de thèse, ainsi que des observations judicieuses de M. Monteil. Onze descripteurs ont été développés au regard des données disponibles, soit au total, 82 modalités, auxquelles il est possible d'ajouter les 3 modalités correspondant aux niveaux de fiabilité : FIA0 : site rejeté, FIA1 : agglomération hypothétique, FIA2 : Agglomération avérée (Fig. 27). Avant de présenter succinctement ces descripteurs, il faut préciser que la première modalité de chaque descripteur, codée par le chiffre 0, sert à marquer l'absence d'information ou l'impossibilité de préciser l'information correspondante. Il est nécessaire de bien faire la différence entre cette modalité qui marque l'absence de données, et les modalités qui correspondent à une absence archéologiquement validée, codée dans ce cas au moyen du chiffre 1.

Le premier descripteur – ***Implantation (IMP)*** – reprend classiquement, sous la forme de 13 modalités, les différentes possibilités chronologiques d'implantation de l'occupation sous sa forme groupée. Il offre une précision de l'ordre de 50 ans.

Le descripteur – **Construction (CON)** – seul descripteur lié à la présence de mobilier archéologique sur les sites, permet de marquer et de préciser les modes de construction présents au sein de l’agglomération avec une gradation selon la diversité et la richesse des modes de construction.

Le marqueur – **Occupation protohistorique (PRO)** – sert à définir les modalités de l’occupation antérieure et surtout la forme de celle-ci, en précisant s’il y a eu un déplacement entre l’occupation de l’Âge du Fer et de l’Antiquité.

Pour – **Monuments publics (PUB)** – les modalités définies permettent de marquer les principaux édifices monumentaux observés dans le corpus, indépendamment les uns des autres, mais également selon les différentes combinaisons possibles. Ce choix, contrairement à P. Garmy ou M. Monteil qui dans un cas ne compte que le nombre de monuments, dans l’autre les isole dans des descripteurs différents, permet de mettre en avant sous une seule modalité le nombre de monuments de différentes natures et les différentes associations possibles.

Pour la composante – **Funéraire (FUN)** – les modalités permettent de couvrir de nombreuses possibilités notamment avec les sous-modalités qui apportent des informations complémentaires. Ainsi pour le cas de la modalité FUN2, il est possible de préciser grâce à FUN21 et FUN22 s’il s’agit de sépultures isolées sans autres précisions (FUN2), de sépultures isolées en pleine terre ou en urne (FUN21) ou spécifiquement en coffre (FUN22). L’intérêt de faire ressortir le caractère « en coffre » des incinérations (FUN22, FUN32) est de pouvoir travailler sur la question du coffre funéraire comme marqueur des agglomérations (Dousteyssier 2011 : 96-97). Ces précisions sont identiques pour les modalités de la série FUN3.

Les différentes classes du descripteur – **Superficie (SUP)** – ont été définies par l’observation du graphique des superficies réalisé pour la publication du chapitre sur les agglomérations dans le volume de la *Revue d’Auvergne* de 2013 (Baret 2013a : 66, fig. 22). Les classes ont été définies selon les paliers observables sur le graphe.

Pour – **Occupation (OCC)** – les intervalles de durée de fréquentation des agglomérations ont été définis par période de 100 ans ce qui offre la possibilité de spécifier des occupations comprises entre moins de 100 ans et plus de 500 ans.

Pour le descripteur – **Activités artisanales (ACT)** – il aurait été délicat de proposer une modalité pour chaque type d’activité et pour l’ensemble des combinaisons envisageables. Il est préférable de marquer soit l’absence d’activité, soit la présence d’activités diversifiées sans prépondérance de l’une d’entre elles ou la présence d’activités diversifiées avec



prégnance de l'une d'entre elles (entrent également dans cette catégorie les sites à mono-activité), et de préciser dans un dernier descripteur la présence complémentaire de mines.

Le marqueur – **Occupation médiévale (MED)** – permet de préciser l'évolution postérieure de l'occupation, notamment si une occupation médiévale s'est développée *in situ* ou bien s'est déplacée.

La – **Morphologie (MOR)** – des agglomérations est marquée, outre la modalité d'absence, par deux modalités, la présence de rues et l'existence d'une sectorisation, c'est-à-dire qu'il est possible de mettre en évidence des quartiers différenciés d'habitats ou d'artisans par exemple. Il est également possible, comme pour d'autres descripteurs, de créer une quatrième modalité qui couple, au besoin, la présence de rues et la sectorisation.

Enfin, avec le descripteur – **Communication (COM)** – le raccordement aux voies de communication est marqué à travers 9 modalités : l'absence d'axe de communication, l'installation sur un axe ou sur un carrefour, l'installation sur un carrefour entre un axe terrestre et un axe fluvial avec franchissement connu (COM41), avec franchissement connu et port (COM411) ou sans précision (COM4), mais également une installation sur un carrefour terrestre dont l'un des axes franchit une voie fluviale (COM42) et avec la présence d'un port (COM421).

À la différence de P. Garmy, il n'a pas été possible de mettre en œuvre un descripteur prenant en compte les inscriptions, hormis par leur dénombrement (chapitre 5 et 7). En effet, le corpus, très faible, des inscriptions connues au sein des agglomérations n'est pas représentatif et trop de sites auraient affiché une absence d'information (chapitre 4). Pour les descripteurs *nombre* et *superficie des habitats privés*, je rejoins P. Garmy puisque le corpus du Massif central est totalement lacunaire sur cet aspect. La superficie des nécropoles, les territoires, les statuts et remparts ne sont pas perceptibles au sein du Massif central sauf pour de rares cas et n'ont donc pas été pris en compte.

### **3.4. Développer une base de données**

Si les notices permettent un enregistrement exhaustif des données disponibles pour chaque agglomération potentielle, et les descripteurs de les synthétiser, la mise en œuvre d'une cartographie sous Système d'Information Géographique (SIG), la gestion des données géoréférencées, la gestion des prospections terrestres et aériennes et la synthèse des informations pour chaque agglomération nécessitent le développement d'une base de

données. Le noyau de la base utilisée dans le cadre de la thèse a été mis en place durant le Master. D'importantes évolutions ont cependant été nécessaires pour l'intégration et la gestion des données de terrain. Cette base de données a été développée avec le logiciel Microsoft® Office Access 2007 sous l'extension \*.mdb<sup>91</sup> permettant un import direct des tables dans le SIG ESRI® ArcGIS™. La base est organisée autour de 6 tables principales, structurées selon deux objectifs différents. Le premier est de gérer la synthèse des informations pour chaque agglomération et d'enregistrer tous les sites archéologiques connus (soient trois tables : « Agglomérations », « Entités Archéologiques » et « EANonPatriarche »). Le second est de gérer l'ensemble des opérations archéologiques menées, avec trois tables (« Inventaire par UP », « Inventaire des sites », « Coordonnées\_photo »). De nombreuses tables annexes et de jonction permettent de faire fonctionner l'ensemble de la base de données relationnelle (Fig. 28).

Sans rentrer dans le détail de toutes les tables, il est utile d'explicitier les six tables principales. La table « Agglomérations » a pour vocation de synthétiser les données issues des notices à travers différents champs qui offrent plusieurs modalités sous forme de listes déroulantes. Les premiers champs<sup>92</sup> servent à la localisation de l'agglomération à partir des coordonnées du centroïde. Les champs suivants<sup>93</sup> permettent de normaliser les informations entre toutes les agglomérations.

La table « Entités Archéologiques » permet de saisir les données issues de la base Patriarche (2 664 enregistrements) selon seize champs<sup>94</sup> qui résument les informations issues de la base nationale.

La table « EANonPatriarche » permet de compléter, à partir de dix champs différents<sup>95</sup>, les informations issues de la bibliographie pour les sites absents de la base Patriarche (221 enregistrements).

---

<sup>91</sup> À partir de 2007, le nouveau format \*.accdb nécessite la création d'une connexion OLE DB ou ODBC pour l'importation des tables dans ArcGis.

<sup>92</sup> Commune, Lieu-dit, Cité, X\_LT2E, Y\_LT2E, X\_LT93, Y\_LT93, Altitude, Nom Antique, Nom Médiéval.

<sup>93</sup> Épigraphie (présence/absence), Photographies aériennes (présence/absence), Topographie, Voie Terrestre, Hydrographie, Étendue supposée, Occupation Protohistorique, Occupation Médiévale, Îlots urbains, Rues, Structures liées à l'eau, Édifices publics, Thermes, Sanctuaire/Temple, Nécropoles, Habitats, Travail de la pierre, Travail de l'os, Travail du métal, Travail de l'argile, Travail du verre, Activité minière, Production de chaux, Production de poix, Autres activités, Interprétation, Fiabilité.

<sup>94</sup> Numéro Patriarche, Numéro ICAF, Numéro Agglomération, Commune, Lieu-dit, Vestiges (table liée), Chronologie, Mobilier (celui-ci n'est pas détaillé pour différentes raisons : les inventaires ne sont pas toujours disponibles et la pertinence de longs inventaires de céramique dans une approche globale des agglomérations peut être discutée), Commentaires, X\_LT2E, Y\_LT2E, X\_LT93, Y\_LT93, Coordonnées supplémentaires, Rayon, Date Découverte, Inventeur.

<sup>95</sup> Numéro Agglomération, Commune, Lieu-dit, X\_LT93, Y\_LT93, Vestiges (table liée), Mobilier, Chronologie, Commentaires, Source.

La gestion de l'enregistrement des données issues des prospections terrestres et aériennes est assurée à travers trois tables principales. La première « Inventaire par UP » permet de saisir les informations relatives aux Unités de Prospection grâce à 90 champs<sup>96</sup>. Au sein de la table, une addition pour chaque catégorie de mobilier<sup>97</sup> et une addition totale est effectuée automatiquement à partir des enregistrements de la table de saisie détaillée du mobilier. Le champ « Regroupement mobilier » permet de préciser s'il s'agit d'un site à concentration nette, d'un site à concentration diffuse (« concentration d'artefacts précisément délimitée dans l'espace et cohérente d'un point de vue chronologique, attestant une ou plusieurs occupations ou activités humaines à un endroit » ; Trément 2011a : 56), d'un indice de site (« site potentiel, insuffisamment caractérisé du point de vue spatial pour des motifs taphonomiques » ; *ibid.* : 57), d'un bruit de fond (présence diffuse mais récurrente de tessons de petite taille, aux angles émoussés, résultant a priori de pratiques agraires anciennes » ; *id.*), d'un épandage, d'un élément isolé (« c'est en général un objet remarquable recueilli hors de tout contexte » ; *id.*) ou une absence d'occupation. La table d'inventaire des UP est reliée à celle de saisie des coordonnées afin de pouvoir enregistrer un nombre illimité de points et de dessiner les contours de l'UP dans le logiciel de SIG. La table « Inventaire des sites » permet de regrouper, avec 27 champs<sup>98</sup>, les éléments de synthèse sur un site lorsque celui-ci est composé de plusieurs UP. La dernière table « Coordonnées\_photo » permet d'enregistrer les coordonnées et les informations relatives aux anomalies observées lors des prospections aériennes à travers 9 champs<sup>99</sup>.

Les nombreuses autres tables permettent d'enregistrer les éléments communs (communes, départements, chronologie, ...), les éléments plus ponctuels (enquête orale), et d'assurer la gestion du conditionnement du mobilier (listing, étiquettes, ...).

---

<sup>96</sup> Numéro UP, Numéro Site, Numéro Agglomération, Commune, Numéro d'EA, Lieu-dit, Surface, État Parcelle, Conditions climatiques, Anomalies, Prospecteurs, Identification du mobilier, [...], Total, Regroupement mobilier, Commentaires.

<sup>97</sup> Le codage des catégories de mobilier est celui utilisé lors des stages de prospection organisés par F. Trément en troisième année de licence dans le cadre du programme Dyspater (Trément 2011a : 80).

<sup>98</sup> Identifiant, Numéro Agglomération, Commune, Lieu-dit, Numéro de classe (non utilisé), Numéro d'EA, Inventeur, Date d'invention, X, Y, Z, Précision de la localisation, Superficie, Bibliographie, Liste des UP (table liée), Références cadastrales (Année, Section, Parcelle), Commentaire, et 9 marqueurs (superficie, type de construction, activités, implantation, occupation, occupation protohistorique, occupation médiévale, céramique fine, sigillée).

<sup>99</sup> Numéro Fiche, X\_LT2E, Y\_LT2E, X\_LT93, Y\_LT93, Commune, Département, Années, Commentaire.

### 3.5. Un outil de comparaisons inter-régionales : les tableaux de synthèse

Parallèlement à la base de données, quatre tableaux de synthèse ont été définis (Fig. 29 et 30). Le premier permet de lister les différentes modalités des descripteurs pour chaque agglomération potentielle. Il est nécessaire afin de réaliser, ensuite, un tableau disjonctif complet (ou booléen<sup>100</sup>) pour mener les analyses statistiques de type AFC et CAH.

Les trois tableaux suivants (Annexe I.6) ne sont pas de nouveaux outils mais sont directement inspirés des travaux antérieurs (Petit, Mangin 1994 ; Massy 1997). L'objectif est de reprendre ces outils, afin de mener, à partir de champs descriptifs similaires, des comparaisons extra-régionales. Le tableau 2 permet de traiter l'organisation urbaine à travers 6 catégories descriptives : Extension, Inscriptions, Réseaux, Organisation, Habitat, Territoire. Son fonctionnement varie entre un codage en présence/absence ou un décompte. Le tableau 3 est spécifique aux fonctions de l'agglomération. Il permet de détailler les différentes activités, primaires, secondaires et tertiaires, en présence/absence, pour chaque agglomération potentielle. Enfin, le tableau 4 (Annexe I.50) permet d'enregistrer visuellement la chronologie de l'occupation de chaque agglomération. Il est important pour observer les différentes trajectoires des agglomérations.

Si une certaine redondance peut sembler se dégager entre ces différents outils, ils sont complémentaires et nécessaires pour mettre en œuvre des analyses plus précises, qui nécessitent un enregistrement spécifique des informations (analyses statistiques, SIG). L'objectif final est de développer puis de proposer un instrument d'analyse cohérent et opératoire des agglomérations antiques à partir de la combinaison de l'ensemble de ces dispositifs.

### 3.6. Envisager des retours sur le terrain

Le bilan bibliographique réalisé en master a montré un déficit de données archéologiques récentes. En complément de l'affinement des dépouillements bibliographiques, il a été envisagé, dès la première année de la thèse, d'engager des retours sur le terrain.

---

<sup>100</sup> L'exercice consiste à coder des variables qualitatives avec le code 1 pour la modalité observée et 0 pour toute autre modalité. C'est une technique qui autorise des calculs sur les caractères qualitatifs, utilisée pour les analyses des correspondances multiples (ACM) et les classifications. Il faut donc éclater le tableau des observations en autant de colonnes qu'il y a de modalités pour chaque variable et recoder en 0 ou 1 l'expression des modalités pour chaque observation.

Ce travail d'acquisition de nouvelles données ou de vérification n'a cependant pas pu être exhaustif en raison de nombreuses contraintes. Tout d'abord, il s'avère difficile, depuis Clermont-Ferrand, d'envisager des campagnes de prospections terrestres systématiques sur chaque commune dans le temps imparti et avec d'importantes distances à parcourir (Annexe I.7). De fait, les opérations de terrains se sont limitées à trois cités : les Arvernes, les Vellaves et les Lémovices. D'autres facteurs limitatifs ont également dû être pris en compte comme la couverture végétale et l'urbanisation contemporaine. En effet, il est impossible de mener des prospections au sol dans des contextes de prairies ou d'urbanisme total. Pour les prospections aériennes, les zones boisées et urbaines sont aussi des limites à la méthode.

Une sélection de sites a été opérée dès le départ (Fig. 31) : Les Martres-de-Veyre, Le Broc, Charbonnier-les-Mines, Ydes chez les Arvernes, Saint-Jean-d'Aubrigoux chez les Vellaves, Saint-Priest, Mainsat, Ladapeyre, La Souterraine, Pontarion, Saint-Goussaud, Argentat, Blond chez les Lémovices.

La prospection terrestre a été menée en terrain labouré et en zone boisée. La méthodologie utilisée dans les espaces cultivés est celle développée au sein du laboratoire dans le cadre du programme *Dyspater*. Un développement méthodologique a récemment été présenté par F. Trément dans un volume de la *Revue d'Auvergne* (Trément 2011a : 51-96). L'organisation reste classique et consiste en un cheminement linéaire, dans le sens des sillons du labour, avec un espacement de 10 m entre chaque ligne. Celui-ci peut être resserré lors du ramassage au sein des zones de concentration de mobilier. L'enregistrement et la localisation des concentrations s'effectuent par le système des Unités de Prospection (UP), numérotées de 1 à n. F. Trément définit l'UP comme « la plus petite unité d'information spatialement individualisable sur le terrain [...] : parcelle prospectée, site, indice de site, découverte isolée ou épandage » (*ibid.* : 68). Toutes les parcelles prospectées reçoivent automatiquement un numéro d'UP, qu'elles contiennent ou non une information archéologique. Une description précise de la parcelle est notée au sein du *Carnet de Prospection* à l'aide de plusieurs champs<sup>101</sup>, identiques à ceux de la base de données. Chaque parcelle et chaque concentration

---

<sup>101</sup> Date, Numéro d'UP, Commune, Lieu-dit, Conditions climatiques (Brouillard, Couvert, Découvert, Pluie faible, Pluie forte), État de la parcelle (Forêt, Friche, Labouré et hersé, Labouré non hersé, Prairie, Récolté, Plannée visible, Plannée peu visible), Prospecteurs, Numéro des points GPS, Interprétation, Mobilier caractéristique, Croquis.

sont localisées par détournage au moyen d'un GPS de randonnée<sup>102</sup>. Le mobilier est regroupé dans des sachets différents pour chaque UP et étiqueté.

Dans les espaces boisés, la méthode est différente puisqu'il est nécessaire de s'adapter à l'état de la végétation. Ainsi, chaque chablis doit être observé ainsi que chaque anomalie topographique (murs, tertres, ...). Il est cependant nécessaire de s'astreindre à un minimum de rigueur dans la méthode puisqu'il est impossible de prospecter en ligne. L'utilisation d'une boussole pour maintenir une direction peut apporter un soutien non négligeable. De même, pour ne pas observer plusieurs fois le même chablis, surtout lorsqu'il y a plusieurs prospecteurs, il est utile de marquer les points d'observation à l'aide d'une bombe de peinture. La communication par radio entre les prospecteurs est primordiale dans un espace où le contact visuel peut être perdu. Pour l'enregistrement des données, chaque observation positive est considérée comme une UP. Elle est localisée avec le GPS, décrite sur le carnet et le mobilier individualisé dans un sachet spécifique. Lors du traitement des données, un détournage des zones boisées prospectées peut être effectué à l'aide du logiciel de SIG. L'application de cette méthode dans le cadre de la thèse sur les sites de Blond, La Souterraine, Saint-Goussaud, Ladapeyre et Saint-Jean-d'Aubrigoux a fait ses preuves. Elle a permis de vérifier la localisation de sites et la découverte de mobilier antique.

De retour au laboratoire, le mobilier collecté en prospection est lavé avant d'être trié et inventorié selon un protocole qui s'appuie sur les différentes catégories de mobilier développées par P. Bet pour Lezoux et adapté dans le cadre des stages de prospection de licence 3 (*ibid.* : 80). Le mobilier est ensuite conditionné dans des sachets zip par catégorie, étiqueté et marqué. Les sachets sont regroupés par UP avant d'être stockés dans des caisses en matière plastique.

Le couvert forestier permet la conservation de vestiges, ainsi lors des campagnes de prospection terrestre, plusieurs élévations ont été observées à Blond, Saint-Goussaud et La Souterraine. Il est apparu nécessaire de procéder à un relevé topographique de ces vestiges pour les relocaliser précisément et en établir un plan précis. Menés en 2011 sur une seule campagne, ces relevés ont été effectués à l'aide d'une station totale Leica TCR 705 après la fixation de points de référence spatiale obtenus avec un DGPS ProMark 500<sup>103</sup>.

---

<sup>102</sup> Garmin GPS 60, précision moyenne de 4 à 5 mètres.

<sup>103</sup> Le DGPS a été mis à disposition par la plate-forme IntelEspace de la MSH de Clermont (USR 3550).

Les campagnes de prospection aérienne, en Auvergne et en Limousin, ont été effectuées avec le soutien de l'aéroclub d'Auvergne basé à l'aéroport d'Aulnat<sup>104</sup>. Lors du vol, le GPS de randonnée peut enregistrer l'ensemble du trajet à l'aide du mode « Trace »<sup>105</sup>. Parallèlement l'horloge de l'appareil photo<sup>106</sup> était synchronisée avec celle du GPS. À l'aide du logiciel gratuit Microsoft® Pro Photo Tools, il est possible de positionner chaque cliché sur la trace du GPS. Cette méthode permet de relocaliser plus aisément les anomalies photographiées en réduisant le champ de recherche de la parcelle. Chaque cliché est ensuite étudié individuellement. Les photographies les plus pertinentes font l'objet d'une fiche descriptive avec un schéma d'interprétation (Annexes IV) et les anomalies sont enregistrées dans la base de données.

Deux campagnes de prospections géophysiques ont été réalisées sur le site des Montceaux à Ladapeyre. La première, en 2012 a été effectuée par la société Géocarta avec application de la méthode ARP® (résistivité électrique des sols à multi-profondeurs<sup>107</sup>). Cette campagne a permis de découvrir un *fanum* octogonal (Baret 2013b). En juillet et octobre 2014, une seconde campagne a été menée sur le même site par la société AnalyseGC avec les méthodes de radar géologique<sup>108</sup> et de prospection magnétique<sup>109</sup>. Les résultats de cette seconde campagne, non finalisés lors de la rédaction, n'ont pu être intégrés dans la thèse.

---

<sup>104</sup> Trois types d'appareils ont été sollicités selon les disponibilités : Cessna C172 (aile haute, 4 places), Lionceau (aile basse, 2 places) ou Robin DR400 (aile basse, 2 places). Je remercie mon pilote, Jean-Pierre Martin, colonel de l'armée de l'air à la retraite, pour son pilotage toujours parfait et son sens de l'orientation sans comparaison lors de la recherche de sites.

<sup>105</sup> Enregistrement continu de points.

<sup>106</sup> Nikon D60 avec un objectif 18-270 mm.

<sup>107</sup> La résistivité varie avec les paramètres physiques du sous-sol prospecté (texture, profondeur, porosité...) mais également avec les structures anthropiques (archéologie, cavités...) éventuelles. Utilisée en maille large, la technologie permet de mettre en évidence l'hétérogénéité horizontale et verticale des deux premiers mètres du sous-sol. Les informations apportées sont utiles pour guider l'ensemble des études géotechniques, hydrogéologiques et pédologiques (source : geocarta.net).

<sup>108</sup> Le radar géologique utilise la propagation des ondes électromagnétiques dans le sol afin d'en déterminer les hétérogénéités. Une onde électromagnétique de haute fréquence (de quelques dizaines de Mhz à plusieurs GHz) est envoyée dans le sol et s'y propage jusqu'à une interface où une partie de l'énergie est renvoyée vers le dispositif de mesure. Plus une interface sera profonde et plus le temps d'émission/réception sera long. Cela permet de créer des coupes de sol. La profondeur d'investigation du radar géologique dépend du coefficient d'atténuation du sol (proportionnel à la résistivité) et à la fréquence utilisée : en règle générale la profondeur des vestiges détectés augmente avec la fréquence. La profondeur maximum pouvant être atteinte est de l'ordre de 10 m (source : archeo-gc.com).

<sup>109</sup> La prospection magnétique a pour objet l'étude du champ magnétique ambiant, combinaison du champ magnétique solaire, du champ magnétique terrestre, des variations géologiques (de grande et petite longueur d'onde) et des perturbations anthropiques. La mesure porte sur la valeur d'induction magnétique en Tesla. En général, les variations de l'induction sont de l'ordre de quelques dizaines de nT pour un champ ambiant de l'ordre de 47 000 nT. Les effets anthropiques et géologiques sont liés à l'aimantation des matériaux et sont une propriété intrinsèque de ceux-ci. On distingue deux types d'aimantations – l'aimantation induite : c'est une aimantation directement proportionnelle à la susceptibilité magnétique du matériau (la faculté du matériau à s'aimanter sous

### 3.7. Conclusion du chapitre

Ce chapitre consacré à la méthodologie a été l'occasion de présenter l'ensemble des démarches accomplies pour mener à bien la thèse, de l'élaboration du corpus de sites au développement d'outils de travail et à l'organisation d'opérations de terrain. Aucune nouveauté particulière n'a été mise en œuvre, mais il s'est avéré nécessaire d'adapter les outils, les protocoles et les descripteurs archéologiques aux contraintes spécifiques du Massif central.

Les données collectées pour la thèse ont donc deux origines complémentaires : le dépouillement bibliographique aussi exhaustif que possible et le retour sur le terrain pour vérifier et collecter des informations supplémentaires. Le nombre d'agglomérations ainsi exploitées reste faible vis-à-vis du nombre total d'occurrences. Le choix des sites résulte d'une réflexion prenant en compte plusieurs facteurs :

- la distance des sites et donc le temps d'accès ;
- le temps relatif à l'opération et à son exploitation ;
- l'apport relatif des méthodes mises en œuvre vis-à-vis de la problématique de la thèse ;
- l'accessibilité des terrains ;
- la représentativité des sites sélectionnés ;
- l'état de la documentation disponible pour chaque agglomération.

Les sites ont été choisis pour permettre le croisement de différents types d'opérations archéologiques « extensives » puisqu'il ne paraissait absolument pas judicieux, au regard de l'approche envisagée pour la thèse, de procéder à des sondages qui n'auraient apporté que des données ponctuelles, ou à une fouille qui aurait fourni une documentation incomparable sur un petit espace mais au sein d'une seule agglomération. En outre, le temps nécessaire à l'organisation, la mise en œuvre et l'exploitation des résultats de la fouille d'un site, choisi parmi 147, n'aurait pas été compatible avec le temps de la thèse.

---

l'action d'une excitation magnétique) – l'aimantation rémanente : aimantation forte même après la disparition du champ magnétique externe (source : archeo-gc.com).





## Chapitre 4 :

---

# SOURCES ANTIQUES ET DONNÉES ARCHEOLOGIQUES : APPORT POUR LA CARACTÉRISATION DES AGGLOMÉRATIONS

L'étude des agglomérations antiques s'effectue à partir de deux types de sources. Dans un premier temps, il convient d'analyser les sources antiques – textuelles, cartographiques et épigraphiques – afin de recenser les mentions d'agglomérations qui peuvent apparaître et toutes les informations susceptibles de nous éclairer sur leur statut ou leur rôle au sein de la cité. Dans un second temps, il est nécessaire de dépouiller l'ensemble des travaux archéologiques réalisés, à partir des rapports d'opérations et des publications disponibles. À l'issue de ce travail, les lacunes mises en évidence ont montré la nécessité de reprendre des recherches sur le terrain. J'ai donc mené plusieurs campagnes de prospections terrestres, aériennes et géophysiques, complétées par des études ponctuelles (relevés topographiques, enquête orale) et par l'analyse de photographies aériennes de l'IGN.

### **4.1. Les données disponibles au début de l'enquête**

#### **4.1.1. Les sources antiques**

Les sources antiques – littéraires, épigraphiques et les itinéraires – si elles restent rares pour le Massif central, comme pour d'autres espaces (Monteil 2012 : 78), sont susceptibles de nous fournir de précieuses indications. Leur étude ne doit pas être négligée. La période chronologique envisagée dans le cadre de la thèse oblige à intégrer également les auteurs du haut Moyen Âge.

##### *4.1.1.1. Les auteurs antiques*

La présentation du cadre historique de la thèse (chapitre 2) montre que, malheureusement, si les cités étudiées sont parfois mentionnées, par exemple pour la

renommée de leur production agricole ou de leur artisanat (fromage, tissus, ...), aucun des 28 auteurs considérés ne fait mention d'agglomération (Annexe I.8).

Pour le Ier s. av. J.-C., César évoque les *oppida* de Gergovie<sup>110</sup> (*Guerre des Gaules*, II, VII, IV) et d'*Uxellodunum*<sup>111</sup> (*Guerre des Gaules*, II, VIII, XXXII) localisé au Puy-d'Issolud à Vayrac (Lot). Strabon (*Géographie*, IV, 2, 2 et 3) dresse la liste des cités d'Aquitaine sans préciser de localités autres que le chef-lieu des Arvernes et Gergovie. Pour l'Aquitaine, Pomponius Mela ne retient, dans le livre III de sa *Chorographie*, que les Ausques et leur ville *Eliumberrum* (Auch) : « *Aquitanorum clarissimi sunt Ausci [...] urbesque opulentissimae [...] in Auscis Eliumberrum* » (*Chorographie*, III, 2, 20 : 73). Juvénal, dans ses *Satires* (VII, 221), mentionne une production connue chez les Cadurques mais sans localisation précise. Ptolémée ne recense que les chefs-lieux de cités (Nobbe 1990 : 100-101). Dion Cassius, dans son *Histoire romaine* (XL, XXXV), ne mentionne que Gergovie dans son récit de la guerre des Gaules (Germain, de Bussac 2011 : 116). Ausone, dans ses *Villes célèbres*, ne cite qu'Arles, Narbonne, Vienne, Toulouse, Bordeaux. Ammien Marcellin, au livre XV de son *Histoire*, recense parmi les villes d'Aquitaine uniquement Clermont (XV XI, 13), sous la forme « *Aruerni* ». Enfin, Honorius mentionne la cité des Rutènes dans sa *Cosmographia Caesaris* (12 B) ainsi que la ville d'*Augusta Nemetum* (19 B).

Ce rapide résumé montre l'apport très limité des textes antiques pour l'étude des agglomérations du Massif central, qui ne sont jamais mentionnées. Seuls les *oppida* qui ont joué un rôle durant la guerre des Gaules apparaissent, mais il est impossible de savoir, à partir de ces sources, si leur occupation se poursuit après la conquête, et sous quelle forme.

#### 4.1.1.2. Les itinéraires et les documents géographiques

Parmi les différents itinéraires antiques connus, deux méritent une attention particulière. Il s'agit de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger, qui sont les seuls à attester de localités situées dans les cités du Massif central.

L'itinéraire d'Antonin, daté entre le IIe siècle et le milieu du IVe siècle, serait « un recueil de *mansiones* en rapport avec la perception de l'annone » (Chevalier 1972 : 32, 1997 : 56-58). La carte (Fig. 32) proposée par E. Desjardins (1968b) montre que l'ensemble des tracés et des localités reportés contournent le Massif central. Seuls deux localités sont signalées : *Augustoritum* (Limoges, chef-lieu des Lémovices) et *Fines* (non localisé, à la

<sup>110</sup> « *Oppido Gergouia* » (212), « *oppidum Gergouiam* » (234).

<sup>111</sup> « *Oppidum Uxellodunum* » (305).

limite sud-ouest de la cité des Lémovices), ainsi que l'existence d'une voie entre *Argentomagus* (Argenton-sur-Creuse), *Augustoritum* (Limoges), *Fines* et *Vesunna* (Périgueux).

La Table de Peutinger, compilée au IV<sup>e</sup> siècle, signale par des vignettes les villes fortifiées, les villes ouvertes, les stations routières, les stations thermales, les temples, autels, phares et greniers (Duval 1971b : 623 ; Chevalier 1972 : 27-28, 1997 : 53-56 ; Prontera 2006 : 12 ; Talbert 2010 : 118). Les voies sont représentées par des lignes brisées dont chaque extrémité correspond à une station. Plusieurs axes routiers traversent le Massif central comme la voie Lyon à Saintes (Dacko 2013 : 111-112). Le tronçon entre Roanne et Chassenon est ponctué les stations de *Vorogio* (Varennes-sur-Allier), *Aquis Calidis* (Vichy, vignette thermique), *Augustonemetum* (Clermont, vignette avec double tour), *Ubruum* (?), *Fines* (Voingt), *Acitodunum* (Ahun), *Praetorium* (Saint-Goussaud ou Sauviat-sur-Vige), *Augustoritum* (Limoges, vignette avec double tour), *Cassinomago* (Chassenon). Un tronçon entre Clermont et Chantelle (*Cantilia*) ne porte aucune station intermédiaire tout comme celui entre *Praetorium* et *Argentomago* (Argenton-sur-Creuse). L'axe entre Limoges et Périgueux (*Vesonna*, vignette avec double tour) est équipé d'une station nommée *Fines* (Firbeix ?). La dernière grande voie qui traverse le Massif central relie Lyon à Bordeaux et comporte entre *Icidmago* (Usson-en-Forez) et *Diolindum* (Duravel) les stations de *Revezione* (Saint-Paulien), *Condate* (Saint-Bonnet-de-Montauroux), *Anderitum* (Javols), *Ad Silanum* (Nasbinals), *Segoduni* (Rodez, vignette avec double tour), *Carantomago* (Compolibat), *Varadeto* (Varaire), *Bibona* (Cahors, vignette avec double tour). Enfin, au sud de la zone d'étude, deux autres axes peuvent être mentionnés : entre Rodez et Lodève par *Condatomago* (Millau) et entre Cahors et Toulouse (*Tolosa*, vignette avec double tour) avec les stations de *Cosa* (Albias) et de *Fines* (non localisé, hors de la cité des Cadurques).

Seize localités (hors chefs-lieux ; Fig. 33) sont portées sur la table pour l'espace considéré dans cette thèse. Ce sont autant de lieux pour lesquels on dispose des noms antiques (Fig. 34), à examiner dans la recherche d'agglomération.

La *Cosmographie* du Ravennate est une compilation en latin faite à Ravenne par un moine anonyme au IX<sup>e</sup> siècle (Duval 1971b : 825 ; Chevallier 1972 : 35, 1997 : 60). La cosmographie débute par un texte d'introduction et se poursuit par des listes de stations et de fleuves regroupés par région. Les noms indiqués sont ceux du Bas-Empire. La Gaule y est divisée en 7 régions et le Massif central apparaît dans la sixième : *Guasconia olim Aquitania*.

L'auteur mentionne les rivières Loire (*Ligeris*), Cher (*Cares*), Anglin (*Angulis*), Allier (*Alere*), Indre (*Icara*), Creuse (*Crosa*), Vienne (*Vicenna*), Vézère (*Bicera*), Dordogne (*Dronona*), Lot (*Ulta*) et Garonne (*Garruna*). Pour les localités, l'Anonyme ne fait aucune distinction de statut, toutes sont des villes : *Icutmageon* (Usson-en-Forez), *Ribison* (Saint-Paulien), *Condate* (Saint-Bonnet-de-Montauroux), *Andereton* (Javols), *Arivernis* (Clermont), *Limodicas* (Limoges), *Caturcium* (Cahors), *Rodingis* (Rodez), *Albigi* (Albi).

En dehors des chefs-lieux, ce sont trois mentions de localités du Haut-Empire qui sont évoquées dont Albi qui devient un nouveau chef-lieu au IV<sup>e</sup> siècle.

La *Notitia dignitatum* et la *Notitia Galliarum* n'apportent pas d'informations pour l'étude des agglomérations du Massif central. Tout au plus, la liste des cités de la septième province de la *Notitia Galliarum*, la *provincia Aquitanica prima*, recense celle d'Albi, confirmant l'évolution de son statut d'agglomération à celui de chef-lieu de *civitas*.

L'ensemble de ces documents, incontournables pour l'étude de l'organisation des cités antiques, reste d'un apport limité pour les cités du Massif central. Seule la Table de Peutinger, avec la mention des noms antiques de plusieurs agglomérations, apporte de précieuses informations, comme l'a rappelé G. Barruol (2002 : 23) pour le Languedoc, puisque le corpus épigraphique reste muet sur cette question.

#### 4.1.1.3. Les inscriptions

📖 ANNEXES II : CORPUS DES INSCRIPTIONS RETROUVÉES AU SEIN DES AGGLOMÉRATIONS DU MASSIF CENTRAL.

Les inscriptions lapidaires retrouvées dans les cités du Massif central ne permettent pas de dresser une liste des agglomérations. En effet, aucun *vicus* ni aucun nom de localité n'apparaît dans les inscriptions retrouvées. Les inscriptions épigraphiques seront en revanche utilisées dans cette thèse, non pas comme source documentaire, mais comme marqueur d'un certain statut, leur présence dans une agglomération montrant l'importance de celle-ci par rapport aux autres.

Le corpus des agglomérations du Massif central livre 120 inscriptions, réparties au sein de 41 agglomérations potentielles (Fig. 35). Le nombre total d'inscriptions pour chaque agglomération varie entre 0 et 16. Des seuils<sup>112</sup> sont observables dans le nombre d'inscriptions découvertes au sein des agglomérations. Ils ont permis de définir les modalités du descripteur ***Inscription (INS)*** pour les analyses (Fig. 36 et 37).

---

<sup>112</sup> Seuils à 1 inscription (20 agglomérations), 2 (6), 3 (7), 4 (3), 7 (2), 12 (1), 13 (1) et 16 (1).

Pour l'étude, les inscriptions ont été regroupées selon 6 catégories : les bornes milliaires, les dédicaces religieuses, les inscriptions funéraires, les *graffiti*, les textes de magie et les inscriptions indéterminées. La première observation qui apparaît est la prépondérance des inscriptions funéraires, avec 64 entrées (53,33%), suivies des dédicaces religieuses (27 entrées soit 22,50%), des inscriptions de natures indéterminées (16 inscriptions soit 13,33%) et des bornes milliaires (11 bornes épigraphes soit 9,17%). Les *graffiti* et les textes de magie ne sont représentés chacun que par une seule occurrence, soit 0,83% du total pour chaque groupe (Fig. 38)<sup>113</sup>. Le corpus des inscriptions découvertes au sein des agglomérations du Massif central semble proche de celui de l'ouest de la Gaule Lyonnaise présenté par M. Monteil (2012 : 90) dans son mémoire d'HDR. L'auteur ne retient en effet que 8 sites livrant des inscriptions en contexte urbain, en dehors des chefs-lieux, sur un effectif de 100 sites dont 79 agglomérations certaines, probables ou potentielles (ainsi, seul 10% des agglomérations livrent des inscriptions). M. Monteil juge que « l'apport de l'épigraphie à la question des agglomérations secondaires est singulièrement mince pour les régions concernées ici ». Il note qu'il s'agit principalement d'inscriptions religieuses et de la mention de quelques individus (*id.*). Cette remarque sur l'apport des inscriptions, portée par M. Monteil est similaire à celle de J.-L. Massy à propos de la Lorraine (1997)<sup>114</sup>.

La répartition des inscriptions considérées (Fig. 39) montre que la cité qui en livre le plus, en contexte d'agglomération, est celle des Lémovices (37,50%) devant les Arvernes (29,17%), les Vellaves (14,17%), les Gabales à égalité avec les Rutènes (8,33%), devant les Cadurques (2,50% ; Fig. 40). Le corpus d'inscriptions pour les bornes milliaires (Fig. 41) découvertes en contexte d'agglomération est alimenté à 55% par la cité des Arvernes<sup>115</sup>, à 18% par celle des Vellaves<sup>116</sup>, à 18% par celle des Rutènes<sup>117</sup>, et 9% par celle des Lémovices<sup>118</sup>. Les cités des Gabales et des Cadurques ne livrent aucune inscription de ce type. Deux cas particuliers correspondent aux *graffiti* avec 1 exemple pour la cité des

<sup>113</sup> Pour la cité de Nîmes, P. Garmy (2012 : 276-279) obtient un maximum de 27 épitaphes dans l'agglomération de Lattes, 6 agglomérations livrent entre 14 et 10 épitaphes, 7 entre 9 et 4, 11 entre 3 et 1 et 7 agglomérations sans épitaphe. Pour les autres types d'inscriptions, Lattes en livre 45, Uzès 25, 2 en livrent 21, 9 entre 14 et 10, 9 entre 4 et 7, 7 en livrent 3 et 4 n'en livrent aucune. Ainsi, sur un effectif de 33 agglomérations, le nombre d'inscriptions découvertes est incomparable en effectif à celui du Massif central où seulement 42 agglomérations sur 93 (45%) voire sur 147 (28,5%) livrent des inscriptions toutes catégories confondues.

<sup>114</sup> En Lorraine, J.-L. Massy a recensé 54 inscriptions à Scarponne, 30 à Cocheren-Le Hérapel, 27 à Soulosse, 16 à Nasium, 10 à Tarquimpol. Il s'agit là encore principalement de stèles funéraires frustes et l'auteur précise que l'intérêt de cette documentation est réduit pour l'étude des agglomérations (Massy 1997 : 408).

<sup>115</sup> Bègues : INS115-ARV, Gannat : INS118-ARV, Pérignat-sur-Allier : INS116-ARV, Vollore-Ville : INS005-ARV, Ydes : INS006-ARV, Vichy : INS117-ARV. Les codes INS000-XXX renvoie au corpus des inscriptions en annexe.

<sup>116</sup> Saint-Jean-d'Aubrigoux : INS008-VEL, Usson-en-Forez : INS064-ARV.

<sup>117</sup> Espalion : INS113-RUT, Séverac-le-Château : INS114-RUT.

<sup>118</sup> Châteauponsac : INS111-LEM.

Lémovices<sup>119</sup> et les textes de magie avec 1 cas pour la cité des Rutènes<sup>120</sup>. Pour les autres types d'inscriptions, les dédicaces religieuses (Fig. 42) sont majoritairement issues de la cité des Lémovices (37%) et de celle des Arvernes (30%) puisque les Rutènes, Gabales, Cadurques et Vellaves ne livrent respectivement que 11%, 7%, 4% et 11% des inscriptions de cette catégorie. Le corpus des inscriptions funéraires (Fig. 43) est constitué à 44% d'inscriptions des Lémovices, 19% des Arvernes, 19% des Vellaves, 11% des Gabales, 6% des Rutènes et 1% des Cadurques. Enfin pour les inscriptions indéterminées (Fig. 44), 57% des occurrences sont issues de la cité des Arvernes, 31% des Lémovices, 6% des Cadurques et 6% des Gabales.

### *Les inscriptions sur bornes milliaires*

Le corpus des agglomérations antiques du Massif central livre 11 bornes milliaires inscrites. Cinq sont datées du III<sup>e</sup> siècle, une du I<sup>er</sup> siècle, une du II<sup>e</sup> siècle et trois ne sont pas datées. Les inscriptions sur ces bornes n'apportent que peu d'éléments pour l'étude des agglomérations. L'intérêt majeur réside, pour quelques unes d'entre elles, dans la possibilité qu'elles offrent d'attribuer telle ou telle agglomération à une cité. Cette indication est primordiale pour les agglomérations proches des limites de cité. Ainsi, à Vollore-Ville (INS005-ARV), agglomération potentielle non retenue, la borne (datée de Claude) mentionne la distance par rapport à *Augustonemeto* et atteste de sa localisation dans la cité arverne. Celle découverte à Ydes (INS006-ARV) est datée de l'empereur Postume et indique, elle aussi, la distance par rapport à la *c(ivitas) Ar(vernorum)*. Au contraire, la borne de Saint-Jean-d'Aubrigoux (INS008-VEL), datée d'Aurélien, atteste que cette agglomération hypothétique, proche de la limite de cité entre les Arvernes et les Vellaves, est située en territoire vellave puisqu'à treize mille pas de la *C(ivitas) V(ellavorum)*. Les bornes découvertes à Vichy (INS117-ARV), à Gannat (INS118-ARV) et à Bègues (INS115-ARV) indiquent la cité des Arvernes, même si dans ces cas là, la question ne fait pas débat. Les autres bornes, soit trop fragmentaires soit sans indications particulières, ne mentionnent aucune cité.

### *Les dédicaces religieuses*

Vingt-sept inscriptions se rapportent à des événements religieux : dédicaces de monument, *ex-voto*, statuettes de divinités, statues. Ces inscriptions n'apportent que peu d'informations pour l'étude des agglomérations, mais permettent d'approcher la vie

---

<sup>119</sup> Naves : INS035-LEM.

<sup>120</sup> L'Hospitalet-du-Larzac : INS0121-RUT.

quotidienne des habitants par les cultes représentés. Le tableau des différentes divinités qui apparaissent montre des cultes issus du panthéon romain mais également la présence de divinités indigènes : Jupiter, Mars, Mercure, Hercule, mais aussi Sianna, Adidon ou Vracellus (Fig. 45). La présence éventuelle d'un « collègue » est signalée par une inscription à Brive-la-Gaillarde (INS026-LEM) : « colle[---] » et peut-être à Rancon avec les « *Andecamulenses* » (INS036-LEM). La récente découverte d'une inscription à Chassenon (INS112-LEM) permet de supposer la dédicace de l'édifice thermal au dieu Mars Grannus. Cette divinité est déjà attestée sur une inscription découverte au chef-lieu de cité, Limoges : *Postumus Du[m]norigis f(i)lius verg(ob)retus, aqu-/ am Martiam decam-/ noctiacis Granni (de) s(ua) p(ecunia) d(edit)* (AE, 1989 : 521 ; Hourcade, Maurin 2013 : 137-153). Enfin, à Vichy, l'inscription sur un anneau en bronze découverte dans un puits (INS074-ARV) mentionne Mars *Vorocio*. Il est intéressant de noter que *Vorocio* correspond au nom donné sur la Table de Peutinger à Varennes-sur-Allier, agglomération la plus proche de Vichy.

#### *Les inscriptions funéraires*

Ces inscriptions, rares dans le corpus des agglomérations du Massif central, peuvent, parfois, mentionner des individus investis dans les charges de la cité comme *Sextus Donnius Priscianus* qui a rempli toutes les fonctions civiles de sa cité (les Vellaves) et fut receveur des mines de fer (INS050-VEL). Grâce à ce type d'inscription, il est possible d'approcher la place des élites au sein des agglomérations antiques. Une seconde inscription, elle aussi découverte au Puy-en-Velay mentionne un haut dignitaire qui fut également receveur des mines de fer, *gutuater* et préfet de la colonie. Il eut deux enfants, dont l'un a été flamine et deux fois *duumvir* (INS051-VEL). Une inscription du Moutier-d'Ahun (INS106-LEM) sur un support de coffre mentionne *Veneria* et *Luttius Marcinus*, qui ont fait ériger le monument de leur vivant en précisant qu'ils sont « *civis Lugudu 'ne'nsis* ». Enfin, une inscription (INS015-RUT) découverte à La Bastide-l'Évêque (Rutènes), sur une dalle funéraire, précise que Zmaragdus était « *vili(co), quaest(ori) magistro [...] in met[a]llis* ». L'étude de cette inscription a été reprise par J.-M. Pailler dans le cadre du colloque sur les Rutènes. Elle nous apprend que Zmaragdus a été intendant des mines de La Bastide-l'Évêque mais qu'il fut aussi successivement trésorier puis président du collège de la *familia*, c'est-à-dire des esclaves impériaux chargés de l'exploitation des mines (Pailler 2011 : 218). Le nom de Zmaragdus correspond au *cognomen* d'un affranchi impérial (*ibid.* : 220).



### *Les autres inscriptions*

Parmi les différentes inscriptions non classées, exceptées celles qui sont trop lacunaires, un *graffiti* a été retrouvé à Naves (INS035-LEM) sur un enduit peint en 1846. Malheureusement, il ne peut être interprété. Une inscription de magie et de contre-magie (INS121-RUT) a été découverte à L'Hospitalet-du-Larzac lors des fouilles de la nécropole sur une tablette en plomb de forme trapézoïdale<sup>121</sup>.

#### *4.1.1.4. Les auteurs de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge*

Afin de prendre en compte l'hypothèse que certains *vici* mérovingiens pourraient avoir pour origine des agglomérations antiques, il est nécessaire d'étudier les principaux textes du Ve et VIe siècle. Deux auteurs ont été retenus : Sidoine Apollinaire, évêque d'Auvergne en 471 et de Grégoire de Tours, né à Clermont et ensuite évêque de Tours (Annexes I.9 et I.10).

L'évêque Sidoine envoie des *Poèmes* et des *Lettres* à ses amis, dans lesquels il décrit notamment sa *villa* d'*Avitacum* (Sidoine à son cher Domitius, Livre III) et le pays arverne avec ses « océans de blés » (Sidoine à son cher Aper, Livre IV). Les seules villes que l'auteur mentionne sont Clermont (Sidoine à son cher Avitus<sup>122</sup>, Sidoine à son cher Secundus<sup>123</sup>, Livre III), Rodez, Limoges et Javols (Sidoine à Monseigneur l'Évêque Basilius<sup>124</sup>, Livre VII). Cet auteur n'est donc, de fait, d'aucun secours pour l'étude des agglomérations antiques.

La lecture des œuvres de Grégoire de Tours (Fig. 46) permet de recenser en revanche différentes mentions de lieux (chefs-lieux exclus) : Vollore-Ville (qualifiée de château ; *La vie des Pères*<sup>125</sup> 4, 8 : 26), Artonne (qualifiée de bourg ; *La vie des Pères* 5, 5 : 31), Courmon (présence d'un monastère ; *La vie des Pères* 6, 4 : 35), « Lubié » (*La vie des Pères* 13, 6 : 90) et peut-être Chamalières (*La vie des Pères* 13, 6 : 92-94). Dans son ouvrage *De la gloire des bienheureux confesseurs*<sup>126</sup>, Grégoire de Tours fait la mention du bourg d'Artonne (5 : 147),

---

<sup>121</sup> En 1994, P.-Y. Lambert en propose le résumé suivant : « 1. Un groupe d'une douzaine de femmes avait fait agir une sorcière, Severa Tertionica, pour jeter de mauvais sorts sur une personne et pour influencer des juges dans un procès contre elle. 2. Cette personne, pour retourner les mauvais sorts jetés contre elle par le groupe de femmes et leur sorcière, écrit sur la plaque de plomb un message dans une tombe pour qu'il parvienne à la déesse. 3. Une deuxième personne, ayant connaissance de ce message et croyant à la puissance magique de la plaque, la déterre, efface une partie des premières inscriptions, adresse un nouveau message pour se libérer d'autres magies et replace la plaque dans la tombe » (Gruat *et al.* 2011 : 178).

<sup>122</sup> « *Aruerni municipoli* » (Loyen 1970a : 81).

<sup>123</sup> « *Urbem ad Aruernam publicum* » (Loyen 1970a : 101).

<sup>124</sup> « *Burdigala, Petrogorii, Ruteni, Lemouices, Gabalitani, Helusani, Vasates, Canuena, Auscenses* » (Loyen 1970b : 45).

<sup>125</sup> G. de Tours, *La Vie des Pères, La Gloire des Confesseurs*. Trad. Bordiers 2006 : 205 p.

<sup>126</sup> *id.*

du bourg d'Issoire (30 : 169), du bourg de Riom (33 : 172), du *vicus* de Moussages (41 : 180) et du bourg d'Évaux (81 : 216). Enfin, dans son livre sur l'*Histoire des Francs*<sup>127</sup>, il fait plusieurs fois référence à la « ville » d'Albi (1, 2 : 84), au « village » de Brioude (1, 2, XI : 102), au « village » de « Brive sur Corrèze » (2, 7, X : 85), au monastère de Cournon (1, 4 : 235 ?), à la « forteresse du château de Grèzes » (1, 1, XXXIV : 58), à une « grotte de la montagne de Mende » (1, 1, XXXIV : 58), à la « localité » d'*Anicius* (Le Puy-en-Velay ; 2, 10, XXV : 305), à la « forteresse » de Vollore (1, 3, XIII : 153) et de Chastel-Marlhac (1, 3, XIII : 154).

La lecture de cet auteur permet de recenser les différentes localités proposées dans l'historiographie régionale comme des agglomérations antiques du fait de leur mention comme « ville » ou « bourg » par Grégoire de Tours. La cartographie de ces localités permet de se faire une image de la géographie « urbaine » du VI<sup>e</sup> siècle. Celle-ci, à compléter avec d'autres sources, permet de comprendre les différentes trajectoires d'évolution de certaines agglomérations antiques (chapitre 8).

#### *Bilan sur les sources antiques et médiévales*

Dans le cadre de l'étude des agglomérations antiques du Massif central, les sources antiques et médiévales sont d'un apport relativement limité. La contribution la plus importante est la liste des noms antiques qu'il est possible de constituer à partir de la Table de Peutinger et de la *Cosmographie* du Ravennate. Les inscriptions sont également d'un modeste secours, dans ma zone d'étude, pour comprendre le fonctionnement des agglomérations ; mais elles permettent cependant d'affiner leur description et leur classification (chapitres 5 et 7). Je rejoins, de fait, les constats de J.-L. Massy ou de M. Monteil au sujet du mince apport de l'épigraphie (voir *supra*). Contrairement à la cité de Nîmes, étudiée par P. Garmy (2012b), rares sont ici les inscriptions faisant mention de fonctions publiques, civiles ou religieuses découvertes en contexte d'agglomération<sup>128</sup>. Il est donc impossible, pour le Massif central, d'approcher la « vie urbaine » et de percevoir, sauf cas exceptionnel, les liens entre les élites des agglomérations et celles du chef-lieu.

<sup>127</sup> G. de Tours, *Histoire des Francs*. Trad. Latouche 2005 : 680 p.

<sup>128</sup> Sur 12 agglomérations de la cité de Nîmes, six en livrent 1 et six entre 2 et 4 (Garmy 2012 : 279-280).

#### **4.1.2. Les données archéologiques**

L'étude des agglomérations ne pouvant se limiter aux sources antiques ou médiévales, elle se fait, principalement, à partir de données archéologiques, qu'il s'agisse de données brutes (rapports d'opération) ou de données publiées.

##### *4.1.2.1. Les cartes archéologiques de la Gaule*

Les différents volumes de la *Carte archéologique de la Gaule* concernés par l'espace étudié ont été l'un des points de départ de l'élaboration de la liste des agglomérations. Ils ont aussi permis une première collecte, non négligeable, de données archéologiques. Les volumes, vieillissants et loin d'être exhaustifs, ont l'avantage de faire figurer, voire de reproduire, d'anciens signalements de sites qui ne sont publiés que dans les revues de sociétés savantes locales dont les numéros peuvent parfois être difficiles à consulter. La recherche quasi systématique des références anciennes a bien montré la récurrence des reprises, à l'identique, des propos publiés dans les revues locales.

L'intérêt des cartes archéologiques réside malgré tout dans un accès rapide à une importante quantité d'informations archéologiques couvrant les périodes antérieures et postérieures à l'Antiquité. Ces données permettent de suivre les trajectoires d'évolution des agglomérations. Ces publications sont également la source d'un grand nombre de références bibliographiques anciennes et sont un complément non négligeable à l'actuelle base Patriarche. Sur 221 sites supplémentaires recensés dans le cadre de la thèse, 172 sont mentionnés dans les volumes de la *Carte archéologique de la Gaule* et sont absents de la base Patriarche.

##### *4.1.2.2. La base Patriarche et les dossiers communaux des SRA*

Les différents Services régionaux de l'archéologie, en complément des données de la base Patriarche, proposent pour chaque commune un « dossier communal » dont le contenu scientifique (copies d'articles, fiches de sites papiers, photographies, plans, ...) est très variable suivant les communes et les services. Ces dossiers sont cependant incontournables pour glaner des informations anciennes portées sur des courriers, des photocopies d'articles, des plans, des photographies ou sur les anciennes fiches d'enregistrement. Ces fiches papiers, généralement indexées selon les anciens numéros Dracar, apportent, dans certains cas, des informations plus développées que les nouvelles éditions issues de Patriarche.

#### 4.1.2.3. *Les rapports d'opérations*

Accessibles à partir de leur numéro d'enregistrement dans Patriarche, les rapports d'opérations constituent la source principale d'informations pour la constitution des notices. Environ 700 rapports d'opérations archéologiques (soit 40% des sources bibliographiques) ont été consultés (Fig. 47).

Plusieurs observations apparaissent sur l'activité archéologique générale avec une moyenne d'environ 7 rapports d'opérations archéologiques pour les agglomérations de niveaux de fiabilité 1 et 2 (entre 47 pour Lezoux et 0 pour les agglomérations au sein desquelles aucune opération n'a été menée). L'activité archéologique la plus intense paraît avoir lieu en région Midi-Pyrénées avec une moyenne de 12 rapports pour chaque agglomération. Une étude détaillée des types de rapports montre que 169 correspondent à des rapports de prospections, 135 à des fouilles, 117 à des diagnostics (Fig. 48). Le classement en différentes catégories (découvertes fortuites, fouilles préventives, études documentaires, fouilles programmées, prospections, opérations préventives ponctuelles) montre que 47,19% des rapports correspondent à des opérations préventives dites ponctuelles : diagnostics, sondages, sauvetages, évaluations ; 24,39% à des prospections (terrestres et aériennes) et 19,48% à des fouilles programmées, contre seulement 3,17% pour les fouilles préventives. Ainsi, la documentation archéologique « brute » la plus récente conservée dans les SRA correspond à 71% à des diagnostics et des prospections.

La documentation des agglomérations ne s'effectue donc qu'à partir d'informations très ponctuelles, sur de faibles surfaces ou à partir d'informations diffuses sur de vastes espaces ne livrant aucun vestige immobilier (Fig. 49). Cet état des lieux permet de prendre conscience des lacunes documentaires et du retard de la recherche sur les agglomérations antiques au sein du Massif central.

#### 4.1.2.4. *Les données publiées*

Les données publiées (59,45% des sources bibliographiques) correspondent aux mémoires universitaires (2,11%), aux ouvrages (14,34%), aux lettres (0,12%), aux chapitres d'ouvrages (2,40%), aux articles de revues (36,28%), aux articles de colloques (3,92%) et aux documents autres (0,29%).

Les articles de revues représentent la seconde source documentaire la plus abondante après les rapports d'opérations (Fig. 50). Deux grandes catégories de revues peuvent être

dégagées : les revues des sociétés savantes locales, au nombre de 27<sup>129</sup> et les revues d'archéologie nationale ou régionale, au nombre de 8<sup>130</sup>.

La première catégorie correspond principalement à des revues publiées depuis le XIXe siècle par les académies et sociétés savantes régionales ou départementales qui couvrent des champs disciplinaires très variés. Les informations sont égrainées dans différents types d'articles : des procès-verbaux de séances, des articles thématiques, des récits de déplacements sur le terrain. La qualité des informations publiées est très variable et plus ou moins précise, le plus souvent sans localisation claire ou pérenne. Un grand nombre des références étudiées reste cependant irremplaçable pour les découvertes anciennes, lorsqu'il n'y a pas de rapport d'opération archéologique ou que ces derniers sont plus succincts que les articles. Une grande partie de ces références a été largement reprise dans les volumes de la *Carte archéologie de la Gaule*.

Le second groupe se compose de références issues des « Informations archéologiques » de la revue *Gallia*, des articles des différents bilans scientifiques régionaux auxquels succède tant bien que mal le site AdIFi (Archéologie de la France, Information), des articles de synthèses sur un site ou sur une thématique qui peuvent s'appuyer, à titre d'exemples, sur des agglomérations du Massif central.

La consultation de l'ensemble de ces revues n'est pas sans difficultés avec des collections incomplètes ou non disponibles selon les lieux de consultation.

---

<sup>129</sup> Almanach de Brioude et de son arrondissement ; Brayauds et Combrailles, revue d'histoire, folklore, dialecte et archéologie ; Bulletin annuel des Ussellois de Paris ; Bulletin archéologique de la région d'Aurillac ; Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques ; Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne ; Bulletin de Brive ; Bulletin de la Diana ; Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin ; Bulletin de la Société d'agriculture, Sciences et arts de la Lozère ; Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier ; Bulletin de la Société d'Émulation du Bourbonnais ; Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Vichy et de ses environs ; Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze ; Bulletin de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze ; Bulletin du CERRA ; Bulletin du Groupe de Recherche Historique et Archéologique de la Vallée de la Sumène ; Bulletin Historique et Scientifique d'Auvergne ; Chroniques Historiques d'Ambert et de son arrondissement ; Lemouzi ; Les Cahiers du Bourbonnais ; Mémoire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand ; Mémoires de la Société des lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron ; Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse ; Revue d'Auvergne ; Revue de la Haute-Auvergne ; Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn.

<sup>130</sup> Aquitania ; Bilans scientifiques régionaux puis site AdIFi ; Bulletin de la Société préhistorique française ; Congrès archéologique de France ; Gallia (Informations archéologiques et articles) ; Revue Archéologique de Narbonnaise ; Revue Archéologique du Centre de la France ; Travaux d'Archéologie Limousine.

Par comparaison avec les rapports d'opérations, on obtient une moyenne de 6 articles de revue par agglomération (Fig. 51). Un premier constat s'impose, celui de l'indigence générale des données avec une moyenne de 7 rapports et de 6 articles pour chaque site. Cela représente une bibliographie moyenne de 13 références à partir desquelles il faut construire une notice descriptive exhaustive pour chaque agglomération. Sur l'ensemble des références bibliographiques, 60% de la documentation est publiée dans la seconde moitié du XXe siècle, 27,5% au XXIe siècle et seulement 12,5% de la documentation consultée est antérieure à 1950 (Fig. 52). L'augmentation massive de la documentation disponible à partir de 1960 s'explique principalement par les rapports d'opérations dont les deux plus anciens ne datent que de 1961 (Fig. 53). Le second constat est donc celui d'une documentation ancienne qui n'est que faiblement renouvelée par des opérations archéologiques récentes. En dehors des revues et des bilans scientifiques, les autres publications apportent rarement des informations exploitables dans le cadre des notices et de l'étude des agglomérations au cas par cas. Si certaines agglomérations ont été citées en exemple dans des synthèses, il n'y a que rarement des informations utilisables. En effet, il s'agit uniquement de mentions de la présence de tel artisanat ou de tel monument au sein de l'agglomération.

#### 4.1.2.5. Les données du laboratoire d'archéologie du CHEC

Plusieurs travaux de master, de thèses ou des opérations archéologiques, menés dans le cadre des activités du laboratoire, renouvellent les données disponibles sur certaines agglomérations.

Il s'agit principalement des mémoires de maîtrise et de master sur Château-Chervix<sup>131</sup>, sur Ahun<sup>132</sup>, sur les alentours d'Évaux-les-Bains<sup>133</sup>, sur les sanctuaires ruraux arvernes et vellaves<sup>134</sup>, sur les inscriptions du Massif central<sup>135</sup>, sur Aurillac et Arpajon-sur-Cère<sup>136</sup>, sur les alentours de Massiac<sup>137</sup>, sur Banassac et La Canourgue<sup>138</sup>, sur les travaux d'A. Vinatié<sup>139</sup>, sur le Puy-en-Velay<sup>140</sup>, sur les voies antiques arvernes et vellaves<sup>141</sup>, sur la vallée de la Dore

<sup>131</sup> J. Lachaud (soutenu en 2011 sous la direction de B. Pichon).

<sup>132</sup> M. Payne (soutenu en 2011 sous la direction de M.-L. Hacck et de B. Pichon).

<sup>133</sup> A. Serange (soutenu en 2010 sous la direction de F. Trément).

<sup>134</sup> C. Mitton (soutenu en 2006 sous la direction de F. Trément).

<sup>135</sup> A. Blanc (soutenu en 2011 sous la direction de L. Lamoine).

<sup>136</sup> V. Malgouzou (soutenu en 2011 sous la direction de F. Trément).

<sup>137</sup> K. Prêtre (soutenu en 2005 sous la direction de F. Trément).

<sup>138</sup> A. Roche (soutenu en 2006 sous la direction de F. Trément).

<sup>139</sup> M. Calbris (soutenu en 2014 sous la direction de F. Trément).

<sup>140</sup> É. Nectoux (soutenu en 2006 sous la direction de F. Trément et actuellement poursuivi en thèse).

<sup>141</sup> M. Dacko (soutenu en 2007 sous la direction de F. Trément et actuellement poursuivi en thèse).

(Ambert et Courpière)<sup>142</sup>, et sur les Combrailles<sup>143</sup>. Ces travaux m'ont permis de croiser plus rapidement la bibliographie mais aussi de bénéficier d'une vision critique des données disponibles, notamment sur l'interprétation de certains sanctuaires ou de certaines voies.

Des opérations archéologiques ont également été menées et ont fourni des informations de premier ordre comme les sondages réalisés entre 1999 et 2003 au col de Ceyssat par F. Trément, grâce auxquels l'agglomération antique est connue.

Enfin, les nombreux clichés de prospections aériennes issus des missions régulières réalisées depuis 2000 par B. Dousteysier dans le cadre des travaux du CHEC en association avec le Centre d'Études et de Recherches d'Archéologie Aérienne (CERAA) ont en partie pu être exploités<sup>144</sup>. Au cours de ses différentes missions, B. Dousteysier a pu photographier l'agglomération de Charbonnier-les-Mines (63), les structures périphériques du sanctuaire du Broc (63) et plusieurs anomalies aux Martres-de-Veyre (63), à Vic-le-Comte (63), à Corent (63), à Artonne (63), à Bègues (03), et à Gannat (03).

## **4.2. L'acquisition de nouvelles données sur le terrain**

### **4.2.1. Les prospection terrestres**

 ANNEXES III : PROSPECTION TERRESTRE : FICHES D'UP.

À l'issue du travail de master, il s'est avéré nécessaire de réaliser différentes opérations de terrain sur une sélection d'agglomérations (chapitre 3). Entre 2010 et 2012, deux campagnes de prospections terrestres ont été menées en Limousin et en Auvergne. Au total, 74 unités de prospection (UP) ont été enregistrées sur 11 communes correspondant à 10 agglomérations, avec une superficie prospectée totale de 89,57 ha (hors espace boisé) et un ramassage de 4 994 artefacts (Fig. 54). Avant de présenter en détail les résultats des prospections terrestres, observons que 44% des espaces prospectés sont recouverts de forêt, ce qui explique la faiblesse de la superficie totale, calculée uniquement sur la base des parcelles labourées. La distribution des résultats selon la typologie descriptive présentée dans le chapitre 3 montre une grande homogénéité puisque, hormis pour l'épandage, chaque cas de figure a une représentativité comprise entre 11 et 22% avec une moyenne à 14% (Fig. 55). Plusieurs raisons expliquent ces résultats. La couverture boisée ne permet pas d'avoir une vision

---

<sup>142</sup> F. Fassion (soutenue en 2013 sous la direction de F. Trément).

<sup>143</sup> G. Massounie (en cours sous la direction de F. Trément).

<sup>144</sup> En raison du départ, en 2013, de B. Dousteysier, ingénieur d'études au CHEC, au sein de la plate-forme IntelEspace de la MSH de Clermont-Ferrand, l'ensemble des clichés des années 2010 à 2013 n'a pu être exploité du fait des difficultés d'accès au fond photographique.

continue de l'espace prospecté ni la perception de concentrations mais plutôt celle d'éléments isolés. Le choix méthodologique s'est porté sur la prospection des parcelles situées aux abords supposés des agglomérations potentielles, laissées pour compte jusqu'ici par les chercheurs. L'objectif de cette méthode est de compléter les données existantes mais aussi d'appréhender les limites spatiales des agglomérations. De fait, le taux cumulé des résultats, pour les espaces sans occupation, les bruits de fond, les indices de sites et les épandages, représente 49% des parcelles ayant fait l'objet d'investigations (Fig. 56).

#### 4.2.1.1. Argentat

L'agglomération hypothétique d'Argentat, au pied de l'*oppidum* du Puy du Tour, est principalement connue pour la *villa* du Longour, au nord-est du bourg actuel. D'hypothétiques quais et une activité métallurgique sont enregistrés à proximité ainsi que de l'autre côté de la Dordogne. Au sud, à l'Hôpital, une seconde *villa* est signalée dans la base Patriarche, de même qu'un pont aux Basteyroux. Menée en février 2010, la campagne de prospection n'a pas permis de confirmer l'existence de quelconques aménagements de berges, ni celle d'un pont sur la Maronne. À l'Hôpital, l'observation de plusieurs *tegulae* semble confirmer l'hypothèse d'un habitat qui n'a cependant pas été prospecté en raison de l'éloignement par rapport à la zone d'étude. À cause de l'avancement de l'urbanisme mais aussi de la présence principale de prairies, les prospections n'ont pu être menées que sur trois parcelles, numérotées UP 14, 15 et 16 (Annexe I.11 et Fig. 57). Ces trois parcelles n'ont livré, soit que de la céramique moderne (UP 14 et 16), soit aucun artefact (UP 15). De fait, l'hypothèse d'une agglomération sous le bourg actuel ne pourrait être archéologiquement vérifiée que par des opérations d'archéologie préventive (Baret 2010a). Il est cependant possible d'affirmer que l'occupation antique ne semble pas s'étendre en périphérie de la ville actuelle. Les recherches menées à partir de 2011 par R. Gestreau<sup>145</sup> en archéologie subaquatique dans la Dordogne lui ont permis de constater différents aménagements dans le cours de la rivière et la recherche en archives l'a amené à retrouver plusieurs signalements de vestiges à proximité de la *villa* du Longour notamment lors de travaux effectués par EDF aux débuts des années 1980 (informations orales).

---

<sup>145</sup> Ingénieur d'Études au SRA Limousin.



#### 4.2.1.2. *Beaulieu / Charbonnier-les-Mines*

L'agglomération de Charbonnier-les-Mines, connue depuis le XIXe siècle et dont l'interprétation a été confirmée en 2005 à l'occasion d'une campagne de prospection aérienne menée par B. Dousteysier, avait fait l'objet d'un mémoire de maîtrise (V. Doreau en 2007) et d'une première campagne de prospection au sol sans ramassage (Dousteyssier 2009). L'objectif de cette dernière était d'évaluer l'emprise au sol de l'agglomération, à la demande conjointe du SRA Auvergne et de l'entreprise d'exploitation de carrière qui souhaitait s'installer sur le secteur. À l'issue de cette première campagne et des clichés aériens, le site a été inscrit sur la liste complémentaire des monuments historiques afin d'arrêter le projet de carrière.

L'objectif des campagnes de 2010 et 2011 a été de compléter cette première approche, notamment aux abords hypothétiques de l'agglomération afin d'en préciser les contours et de proposer une chronologie de l'occupation par la collecte d'artefacts. Ces prospections ont également été utiles pour affiner les propositions d'interprétations fonctionnelles de certains espaces comme les zones funéraires et cultuelles. Douze parcelles ont été prospectées (Annexe I.11 et Fig. 58). Les deux campagnes ont permis de préciser les limites nord-est (UP 36, 38, 39, 50, 51, 52) puisque les parcelles ne livrent quasiment aucun mobilier sauf au sein d'une petite concentration perçue entre les UP 39 et 51. Le mobilier découvert (céramiques sigillées brûlées, *terra nigra* (forme Menez 72 ou 87), fragments de verre, céramiques à engobe blanc) semble caractéristique d'une incinération. Plus au sud, toujours à l'est de l'agglomération, l'UP 40, quasiment vierge, confirme la limite de l'occupation. Au sein du l'UP 37, qui ne livre que peu de vestiges, une petite concentration a été relevée dans l'angle nord-ouest de la parcelle (céramique commune, amphore) mais ne permet pas de confirmer la présence d'un espace funéraire. Au nord-ouest, la prospection de l'UP 41, dans des conditions de labour peu propices, permet de ne pas étendre l'agglomération jusqu'à cet espace. À l'ouest, les UP 45, 46 et 47 livrent une vision nette de la limite de l'occupation puisqu'il a été possible de délimiter très facilement des concentrations de mobilier (entre 300 et 2 200 artefacts) à l'est de chacune des parcelles. L'UP 47, la plus riche, au niveau du sanctuaire, livre de la céramique protohistorique, de la céramique à engobe orange et rouge, de la céramique à paroi fine avec décor d'applique, des terres cuites architecturales (dont 2 fragments d'antéfixe à engobe blanc), de la céramique à engobe blanc, des fragments de verre, de la *terra nigra*, de la céramique grise, de nombreux fragments de *dolia* et d'amphores (plus

de 100 fragments), de la céramique sigillée (plus de 200 fragments), et de la céramique commune (plus de 1 000 fragments).

L'ensemble de ces découvertes confirme la densité d'occupation de ces espaces à l'ouest de la voie antique qui structure l'agglomération et la présence de monuments publics avec des antéfixes engobés. L'étude du mobilier permet de proposer une chronologie centrée sur le Haut-Empire, avec cependant une installation certainement précoce (occupation protohistorique ?).

Cette densité a été confirmée lors d'un diagnostic réalisé par P. Bet, en préalable de l'aménagement d'un rond-point au sud de l'agglomération. Il a notamment mis au jour des murs, une ruelle empierrée et une structure protohistorique (Bet 2009).

#### 4.2.1.3. *Blond*

Aucune opération de terrain n'avait été menée depuis 1984 avec le sondage entrepris sur la voie antique Limoges-Poitiers par J.-M. Desbordes. La tradition orale gardait l'idée que des élévations étaient présentes dans le bois de la Tourette. Deux campagnes ont été menées en 2010 et en 2011 en complément des relevés topographiques. Neuf points d'observation ont été enregistrés dont deux parcelles prospectées aux abords nord-est du bois (Annexe I.11 et Fig. 59). Les prospections ont permis d'observer un bâtiment qui livre de la *tegula* (UP 11) et des élévations sur trois à quatre assises de moellons. Une pile maçonnée d'environ 2 m de hauteur a également pu être observée. Un second point de découvertes (UP 63) a permis de recueillir, sur ce qui doit être un second bâtiment, de la terre cuite architecturale (*tegulae, tubuli* et une brique à boulette). Les prospections ont également permis de constater la présence de fragments de tuile antique sur une grande superficie à travers l'ensemble du bois, là où des tranchées de mines apparaissent encore très nettement. En dehors du bois, les prospections n'ont pas révélé d'occupation dans l'UP 12 et la prospection de l'UP 13 qui semblait prometteuse n'a pu être achevée en raison du refus du propriétaire.

#### 4.2.1.4. *La Souterraine*

La lecture de l'article publié en 1942 par G. Janicaud incitait à prévoir une campagne de prospection des espaces boisés qui recouvrent actuellement l'agglomération antique de La Souterraine. Deux campagnes ont été menées en 2010 et 2011. Parmi les découvertes réalisées dans la partie boisée, il faut signaler celle d'un fragment de verre fondu de couleur bleue (UP 65) pouvant attester l'hypothèse proposée par G. Janicaud d'un atelier, d'une demi-meule (UP 67), de quelques rares fragments de céramique et d'un grand nombre de fragments de

*tegulae*, parfois encore en place, prisonniers dans les racines d'arbres couchés. Les observations menées (Annexe I.11 et Fig. 60) couvrent quasiment la totalité de la superficie du bois. G. Janicaud (1942) avait observé un « *forum* » ou une place publique dont la description qu'il donne dans son texte correspond à un espace tabulaire, point haut du bois, délimité au sud par deux murs de soutènement et au nord également par deux murs de soutènement parallèles, dont l'un d'eux a livré une demi-meule. Ces murs, tout du moins pour ceux du nord, sont construits en moellons de facture antique et livrent de nombreux fragments de *tegulae*.

Plus à l'ouest (UP 71), un élément sculpté a été observé dans un chablis, le long de murs parcellaires. Apparemment retaillée (coupée en deux de haut en bas), cette sculpture pourrait correspondre à une stèle funéraire (voir notice).

L'espace qui a livré le plus de vestiges (UP 70) coïncide avec un bosquet situé sur une rupture de pente, au sud du bois, au milieu d'une prairie. Cette localisation qui intrigue – le bosquet est isolé au milieu de la prairie – attire l'attention. La prospection de ce dernier a permis le ramassage de fragments de sigillée, d'un fragment de *tubuli*, d'un quart de rond en céramique (colonne ou pilette d'hypocauste ?), d'un fragment de meule, de céramique commune et de *terra nigra*. Le dernier élément découvert correspond à un bloc de granite sculpté en forme de quart supérieur d'œuf, qui pourrait être interprété comme un fragment de couvercle de coffre funéraire si l'on tient compte de la proximité d'une nécropole ayant déjà livré ce type de vestiges en grande quantité.

#### 4.2.1.5. Ladapeyre

Plusieurs visites de terrain ont été réalisées entre 2010 et 2014 (Baret 2010a, 2011, 2013) aux abords de l'agglomération hypothétique des Montceaux à Ladapeyre (Annexe I.11 et Fig. 61). La première a permis de constater l'impossibilité de réaliser une campagne de prospection en l'absence de terrain labouré. De même, après discussion avec D. Dussot<sup>146</sup>, plusieurs bâtiments du lieu-dit seraient construits en remplois. Des observations ont donc été menées mais il est vite apparu délicat de confirmer ces propos en l'absence d'éléments caractéristiques. Si des meules, sans doute modernes, et des blocs cylindriques ont été observés, rien ne permet de leur conférer une origine antique. Un fragment de *tegula* (UP 19) a cependant été collecté dans un petit fossé du lieu-dit. La campagne s'est ensuite orientée vers un espace compris entre les lieux-dits Molle et Folbeix où un sanctuaire est enregistré

---

<sup>146</sup> Ingénieur d'Études au SRA Limousin.

dans la base Patriarche. Il s'agit d'un espace boisé où les prospections ont permis de collecter 4 fragments de *tegulae* confirmant la présence d'un bâtiment qu'il est cependant impossible de caractériser. En 2012, durant la campagne de prospection géophysique, plusieurs fragments de *tegulae* ont pu être collectés (UP 72, 73, 74) confirmant l'existence d'une occupation sur un vaste espace. Le mode de mise en valeur du sol par des prairies ne permet pas de réaliser des campagnes de prospections terrestres extensives et les recherches dans les espaces boisés n'ont pas permis d'observer de vestiges hormis des murets parcellaires. Enfin, le chemin agricole qui dessert cet espace et traverserait l'agglomération du nord au sud, s'il présente deux ornières parallèles, ne peut être qualifié d'antique sans la réalisation de sondages. Ces différentes observations complétées par les découvertes de G. Gouyet, inventeur du site, ont amené, en concertation avec le SRA Limousin, à programmer deux campagnes de prospections géophysiques (voir *infra*).

#### 4.2.1.6. Le Broc

L'intégration du site de Blanède (Le Broc) fait suite à l'étude réalisée par C. Mitton (2006) sur les sanctuaires ruraux arvernes et vellaves. Le sanctuaire est connu grâce à la prospection aérienne (B. Dousteysier) qui a révélé également plusieurs anomalies au sud de celui-ci (Baret 2013a : 53). Au regard des premières photographies et des prospections au sol, C. Mitton a émis l'hypothèse d'une petite agglomération. Alors qu'elle a eu l'occasion de prospector la parcelle située au sud du sanctuaire, celles qui se trouvent aux abords est n'avaient pas fait l'objet d'investigations. Il a paru judicieux de compléter les anciennes campagnes en réalisant des recherches sur ces espaces. En raison du refus de certains agriculteurs, la parcelle à l'est de celle prospectée par C. Mitton n'a pu être intégrée et ce sont 4 parcelles qui ont fait l'objet d'un ramassage de surface (Annexe I.11 et Fig. 62). Dans l'UP 17 ont été mis au jour des indices d'occupation antique (céramiques sigillées, céramiques communes, *tegulae*, céramiques modernes) ne trahissant cependant pas de concentration nette au regard de la densité d'artefacts retrouvés sur l'ensemble de la parcelle. Ces résultats pourraient s'expliquer par le fait que l'on se trouve ici en limite nord-est de l'agglomération. Seule la parcelle au nord du sanctuaire (UP 49) livre un mobilier suffisamment abondant pour confirmer la présence d'un site (céramiques sigillées, céramiques communes, terres cuites architecturales (*tegulae* et *tubuli*), céramiques protohistoriques, céramiques médiévales et modernes). Les parcelles au sud de l'agglomération n'ont malheureusement pas pu être prospectées. L'objectif de départ a cependant pu être atteint et il est maintenant possible de délimiter l'agglomération au nord, à l'est et à l'ouest. La prospection du cours de l'Allier, en

canoë, en 2010, n'a pas permis d'observer d'éventuels aménagements antiques en raison d'un travail contemporain de stabilisation des berges qui a détruit ou recouvert toutes éventuelles traces anciennes (Baret 2010b).

#### 4.2.1.7. *Les Martres-de-Veyre*

Il ne s'agit pas ici à proprement parler de prospection au sol. En effet, même si une campagne avait été prévue en 2010, l'absence d'autorisation du propriétaire, réputé hostile, m'a amené à renoncer à m'engager dans une prospection extensive. Cependant, deux lots de mobilier ont été étudiés. Il s'agit d'ensembles anciennement stockés par l'association archéologique SAUVERA (Cournon-d'Auvergne) qui ont pu être récupérés (Baret 2010b). Une relocalisation de ces ensembles (UP 43 et 44, Annexe I.11 et Fig. 63) a été effectuée. Ils proviennent de l'extrémité ouest de l'agglomération et sont issus des travaux de terrassements de la construction d'une maison au 1 rue Lucie Aubrac (UP 43) et d'une prospection menée par P. Bernard au 5 chemin des Hauts de l'Orme (UP 44). La localisation de ces importants lots de mobilier permet de proposer une extension de l'agglomération en direction de l'ouest. Celle-ci est en partie confirmée par la réalisation d'une fouille préventive, rue du Lot par C. Muller-Pelletier<sup>147</sup> avec la mise au jour d'une voie antique et d'un aqueduc. L'UP 43 livre majoritairement des fragments d'amphore (460, dont une estampille sur Gauloise 4) ainsi que de la céramique sigillée, de la céramique commune, des fragments de *dolia* et des terres cuites architecturales (environ 60 fragments). L'UP 44 livre au contraire un plus important lot de céramique sigillée (134 fragments dont certains sont sur-cuits) et de la céramique commune. En l'absence de description d'éventuels vestiges en place, il est impossible de proposer une interprétation autre que celle d'habitats au sens large pour ces espaces.

#### 4.2.1.8. *Saint-Goussaud*

En raison de la couverture végétale (friche dense et forêt), aucune campagne de prospection n'avait, au départ, été programmée. Cependant avec la présence d'éventuels vestiges conservés en élévation, une visite de terrain a été réalisée et a permis un ramassage de mobilier au niveau du théâtre (*tegulae* et *imbrices*, UP 62, Annexe I.11 et Fig. 64). D'éventuelles pierres de bordure de voie en contrebas du complexe sur les pentes sud complètent les observations. Ces éléments pourraient confirmer l'hypothèse du passage d'une voie romaine d'axe nord-sud. Les ramassages ont été complétés par une prospection dans les

---

<sup>147</sup> INRAP, informations recueillies lors de la visite du chantier.

bois au niveau du sanctuaire lors de la campagne de relevés topographiques menée en 2011 (Baret 2011). La densité du couvert végétal au sol n'a pas permis de réaliser des observations concluantes.

#### 4.2.1.9. *Saint-Jean-d'Aubrigoux*

Suite au travail de master de C. Mitton (2006) sur les sanctuaires ruraux, l'hypothèse d'une agglomération, comportant un lieu de culte et de l'exploitation de la poix, a été intégrée au sein du corpus. Les prospections se sont concentrées en différents lieux : dans le bois, aux alentours des bâtiments encore conservés en élévation et livrant de la *tegulae* et des *tubuli* (UP 1 et 2), en contrebas, dans des parcelles labourées (UP 4, 5 et 6), à proximité du bourg (UP 53), et aux abords de la borne milliaire (UP 54, 55, 56 et 57) profitant de la moindre parcelle en labour et des bois proches (UP 58, 59 et 60 ; Annexe I.11 et Fig. 65). En dehors des environs de l'hypothétique lieu de culte et de production de la poix, les résultats des prospections sont négatifs même à proximité de la borne milliaire. Sur le Suc du Bèze, la végétation couvrante n'a pas permis de mener des observations en continu malgré une importante superficie couverte au sein de la forêt, aux alentours des vestiges conservés.

#### 4.2.1.10. *Ydes*

Une campagne de prospection a été menée entre les lieux-dits Gare de Saignes et Ydes-Bourg. Tentant de profiter au maximum des parcelles labourées dans un espace de prairie, 5 parcelles ont pu être prospectées (Annexe I.11 et Fig. 66). Différents constats sont possibles. Dans les parcelles UP 21 et 24, le nombre d'artefacts recueillis ne semble pas indiquer la présence d'une occupation antique. La question de la taphonomie et du recouvrement, sans doute important, au niveau de la parcelle UP 21 pourrait expliquer ce phénomène et des sondages à la tarière permettraient peut-être de répondre à cette question. La prospection dans la parcelle des thermes (UP 20) a permis de recueillir un mobilier (*tegulae*, *tubuli*, briques) qui confirme l'interprétation proposée historiquement et sa localisation. La parcelle UP 25, au centre de la zone, n'a pas livré d'artefact. Les observations les plus intéressantes ont été menées au lieu-dit Vic (au sud de la Gare de Saigne, UP 23) dans une parcelle très nettement partagée en deux zones par ce qui peut correspondre à un ancien chemin (voie antique (?)) constituée de nombreuses pierrailles) qui apparaît selon un tracé très visible. Au sud de celui-ci, la parcelle est quasiment stérile alors qu'au nord, deux concentrations de mobilier se distinguent. La plus extrême est en bordure de parcelle. Elle correspond sans doute au prolongement d'un site localisé sous la maison de la parcelle

voisine. La seconde concentration, la plus étendue est directement située en bordure de la voie. On retrouve dans ces deux concentrations des fragments d'amphores, de *dolium*, des *tubuli*, de la céramique sigillée, de la céramique commune et des *tegulae*. Sans entrer dans les débats toponymiques, le nom actuel de cet espace – Vic – n'est pas sans rappeler le terme de *vicus*. Les observations menées permettent de reformuler l'hypothèse d'une agglomération sise entre la Gare de Saigne et Vic tandis qu'à Ydes Bourg, l'édifice thermal est sans doute associé à un habitat rural de type *villa*.

#### 4.2.2. Les prospections aériennes

📖 ANNEXES IV : FICHES DE PROSPECTION AÉRIENNE.

L'étude des agglomérations antiques sur un vaste territoire ne peut se satisfaire uniquement de données ponctuelles (diagnostics, fouilles) et nécessite la mise en œuvre de méthodes extensives comme les prospections terrestres qui viennent d'être présentées. D'autres méthodes peuvent également être exploitées comme la prospection aérienne. Si celle-ci est bien développée depuis plus de 30 ans dans la vallée de l'Allier et ses abords directs<sup>148</sup>, certains espaces de la zone d'étude ont été beaucoup moins couverts, comme le nord-ouest du Cantal (Ydes) ou la Haute-Loire (Saint-Jean-d'Aubrigoux). Des choix ont dû être opérés en raison de la superficie de la zone étudiée. Les recherches se sont concentrées sur l'Auvergne et le Limousin (Fig. 67). Cette dernière région n'a pas fait l'objet de prospections aériennes de grande envergure même si plusieurs prospecteurs bénévoles utilisent cette technique sur leurs communes de prédilection. Cependant, tous les espaces n'offrent pas la possibilité de mettre en œuvre ce type de prospection (zones fortement urbanisées, forêts), ce qui a obligé à une sélection. Quatre agglomérations ont fait l'objet de missions en Auvergne et six en Limousin entre 2010 et 2011 (Fig. 68 et 69), soit un total de 1 067 clichés. Les résultats sont restés mitigés, soit en raison d'un couvert végétal peu propice (prairie), soit en raison de la faiblesse du nombre d'anomalies observées. Si l'apport global est limité, les résultats montrent que la méthode peut fonctionner aussi en zone de prairie.

##### 4.2.2.1. Blond

Un seul cliché a été sélectionné pour l'agglomération de Blond (Aérien 44). L'étude attentive des différentes photographies permet d'entrevoir un hypothétique *fanum* de plan carré situé au sud du bois de la Tourette. Signalons au passage que l'observation de clichés

---

<sup>148</sup> Avec la création du CERAA, de la SAUVERA puis à l'université avec les campagnes de B. Dousteysier.

satellites par C. Soyer<sup>149</sup> lui a permis d'entrevoir dans cette même parcelle différentes anomalies linéaires lui laissant penser à la présence de bâtiments. Ces images, malheureusement trop floues, n'ont pu être réellement exploitées.

#### 4.2.2.2. Charbonnier-les-Mines / Beaulieu

Lors de la campagne de 2010, la voie antique, ainsi que le sanctuaire de l'agglomération de Charbonnier-les-Mines ont pu être photographiés. Au niveau du sanctuaire, un double fossé semble délimiter une voie qui contourne le lieu de culte (Aérien 5, 6). Sur certains clichés (Aérien 7, 15, 19), on perçoit très bien la continuité de l'occupation en direction du nord le long de la voie, aux abords de l'actuelle carrière. Un second axe interne semble se dessiner à l'est de la voie principale (Aérien 18). Ces observations ont été complétées, en 2011, par la découverte d'une structure semi-circulaire à l'est de la voie (Aérien 26, 27, 29), tandis que la densité d'occupation au cœur de l'agglomération a été confirmée (Aérien 28). La structure semi-circulaire interroge. B. Dousteysier, qui l'a également observée, l'a interprétée comme une fontaine monumentale lors d'une communication au colloque *Les petites villes et la route de l'Antiquité à l'époque moderne*, tenu à Clermont en mars 2014.

#### 4.2.2.3. Gouzou

En 2010, deux anomalies linéaires sous la forme de deux fossés parallèles ont été observées et photographiées aux Taillis et aux Bouchers (Aérien 36 et 37). Ces deux anomalies pourraient correspondre à une ancienne voie, peut-être antique, ce qui confirmerait le tracé de la voie traditionnellement proposé sur le territoire de cette commune. La même année, une anomalie circulaire (Aérien 38) a été interprétée comme un enclos ou un *tumulus* arasé. En 2011, plusieurs anomalies linéaires perpendiculaires ont été observées aux Garennes. L'interprétation reste encore en suspens mais il est fort probable qu'il ne s'agisse pas d'une occupation antique (Aérien 50). Aux Bouchers, l'anomalie observée en 2010 a pu être retrouvée et suivie sur plusieurs centaines de mètres (Aérien 51, 52, 53, 54). Même si la chronologie ne peut être assurée, l'interprétation comme ancien chemin laisse peu de doute. D'autres observations ont eu lieu sur cette commune, mais rien ne permet de confirmer ou d'infirmer la présence d'une agglomération antique. Seule l'hypothèse du passage d'une voie ancienne semble être validée.

---

<sup>149</sup> Ingénieur d'Études au SRA Limousin.



#### 4.2.2.4. La Souterraine

Les missions réalisées à La Souterraine ont livré de légères anomalies difficilement interprétables. En 2010, un fossé rectiligne ponctué de fosses de part et d'autre a été photographié à La Ribière (Aérien 43). En 2011, au niveau de la parcelle d'une des nécropoles, quelques petites anomalies apparaissent (Aérien 66). Dans la parcelle au sud du bois, à l'est de l'UP 70, de petites anomalies quadrangulaires sont certainement dues aux travaux agricoles (Aérien 67). La prospection aérienne dans cette zone de prairie est très délicate. Le choix de la saison est primordial pour éviter une végétation trop dense, moins propice que lorsque l'herbe est moins fournie comme en 2010.

#### 4.2.2.5. Ladapeyre / Clugnat

Aucune anomalie ne semble en rapport avec une éventuelle occupation antique à l'emplacement de l'agglomération de Ladapeyre. La photographie la plus lisible (Aérien 41) ne correspond finalement qu'à un état ancien du parcellaire (confirmation écrite par G. Gouyet) et seul un tracé de voie sur la commune voisine de Clugnat pourrait être rattaché à l'Antiquité (Aérien 42). Les clichés réalisés en 2011 (Aérien 56, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65) livrent des anomalies qui correspondent majoritairement à un ancien parcellaire encore en place lors des couvertures aériennes réalisées par l'IGN entre les années 1950 et 1968<sup>150</sup>. Deux anomalies (Aérien 57 et 58) pourraient laisser espérer la présence de bâtiments dans la parcelle AM 140 qui jouxte au nord-est l'une des parcelles prospectée en géophysique en 2012 (AM 139). Le bâtiment observable avait été interprété comme un possible *fanum* dans le rapport de 2011 (Baret 2011).

#### 4.2.2.6. Le Broc

Lors de la première mission de 2010, seul le *fanum* était apparu, sans que l'on puisse percevoir le péribole (Aérien 9). Lors de la seconde mission, en 2011, la partie nord-est du péribole a pu être observée. Celui-ci présente une petite pièce carrée dans l'angle nord-est et un porche d'entrée au centre du mur est (Aérien 20). Cette deuxième mission fut effectivement plus productive puisqu'un nombre d'anomalies plus important que celles déjà connues (Mitton 2006) a pu être observé au sud du sanctuaire, confirmant par la même occasion de la présence d'une petite agglomération dans la plaine de Blanède (Aérien 35).

---

<sup>150</sup> Cliché n°IGNF\_PVA\_1-0\_1950-06-09\_C2231-0061\_1950\_F2229-2233\_0182.

#### *4.2.2.7. Les Martres-de-Veyre*

Seuls les deux axes routiers déjà connus sont apparus lors des missions de 2010 (Aérien 1, 2, 21, 22, 23). De petites anomalies linéaires semblent cependant se dessiner aux abords de la voie la plus à l'ouest. En 2011, ces anomalies ont pu être ré-observées (Aérien 31). Elles pourraient, pour partie, correspondre à des ruelles perpendiculaires à la voie principale. Ces observations confirmeraient la présence d'une occupation ordonnée au sud du quartier artisanal fouillé par A.-M. Romeuf.

#### *4.2.2.8. Pontarion*

Un seul cliché a été retenu pour cette commune puisqu'aucune anomalie n'a été décelée lors du survol. Il s'agit d'une vue de la nécropole à incinération en cours de défrichage, certainement en vue du réaménagement touristique de cet espace (Aérien 71).

#### *4.2.2.9. Saint-Jean-d'Aubrigoux*

Aucun cliché n'a été exploité puisqu'aucune anomalie n'a été détectée sur le territoire de la commune.

#### *4.2.2.10. Saint-Priest*

Si plusieurs anomalies ont été observées en 2011 sur les territoires du Montmoreau, du Ganon, de Fontamille et de Méanas (Aérien 45, 46, 47, 48, 49), il paraît bien difficile de rattacher ces dernières à une quelconque occupation antique. La nature anthropique et ancienne de ces observations reste en effet difficile à établir.

#### *4.2.2.11. Ydes*

Deux séries d'anomalies ont fait l'objet d'enregistrements (Aérien 12 et 13). Pour la première, dans une parcelle de la Gare de Saigne, on observe un enclos quadrangulaire avec une petite structure dans le coin inférieur gauche. La seconde, dans une parcelle proche d'Ydes-Bourg, correspond très certainement à un ancien parcellaire.

Quel bilan peut-on tirer de ces campagnes de prospections aériennes ? Tout d'abord, il est indispensable de procéder à des prospections régulières et soutenues lorsque l'on étudie les agglomérations antiques. En effet, en fonction des conditions climatiques, l'état d'avancement des cultures varie d'une année sur l'autre et seuls de fréquents vols entre avril et octobre, chaque année, assurent la possibilité d'observer des anomalies qui ne sont visibles que

brièvement. Il est ensuite nécessaire de confronter les données obtenues avec l'ensemble des autres méthodes de recherches extensives, mais aussi avec d'anciennes photographies et de recouper l'ensemble de la documentation ainsi obtenue.

#### 4.2.3. La prospection géophysique

Suite à la première campagne de prospection terrestre et aérienne menée en 2010 en Limousin et sur les conseils de S. Mauné, rapporteur auprès de la CIRA, j'ai procédé à des prospections géophysiques, que j'ai mises en œuvre en 2012 et en 2014. Le projet de départ portait sur trois communes du Limousin (Blond, La Souterraine et Ladapeyre). Après consultation des propriétaires, afin de solliciter leur autorisation, seuls deux sites pouvaient être traités : La Souterraine et Ladapeyre. Après attribution de la subvention par le SRA, une seule commune a pu finalement bénéficier de cette recherche. En accord avec M. Fabioux<sup>151</sup>, le choix s'est porté sur Ladapeyre en raison du groupement des parcelles pour lesquelles j'avais obtenu l'autorisation des propriétaires. En octobre 2012, la société Géocarta a pu procéder à une prospection électrique (ARP®) au sein de quatre parcelles du lieu-dit Les Montceaux (Fig. 70).

Dans la zone sud (parcelles AM 138 et 139), plusieurs anomalies conductrices peuvent correspondre soit à des fossés d'orientations différentes dont certains (nord-ouest / sud-est) se remarquent sur les autres parcelles, soit à des failles géologiques constituées d'arène granitique. Au nord de la parcelle AM 139, une zone de forte résistivité est interprétée comme une remontée du substrat. Ces deux parcelles n'ont donc pas révélé d'anomalies liées à une occupation antique. La zone nord (parcelle AL 56) livre des anomalies linéaires parallèles liées au travail du sol et une anomalie linéaire au niveau d'une rupture de pente pouvant trahir la présence d'un mur de soutènement. C'est dans cette dernière parcelle qu'un habitat a été repéré en prospection au sol par G. Gouyet.

Enfin, l'espace central (parcelle AL 61) est sans doute celui qui a livré l'anomalie la plus marquante. Elle se présente sous la forme de deux anomalies concentriques de forte résistivité (Fig. 71) interprétées comme un *fanum* octogonal (chapitre 6). D'autres anomalies linéaires conductrices sont présentes autour du temple, mais leur interprétation n'est pas possible (Baret 2013b).

Dans l'attente des résultats de cette première campagne, arrivés tardivement en raison de la réalisation de l'opération en octobre, aucune campagne n'a été programmée en 2013.

---

<sup>151</sup> Conservatrice régionale de l'archéologie du Limousin

Pour la seconde campagne, en 2014, c'est la société AnalyseGC qui a été retenue avec les méthodes géoradar et magnétique. L'opération n'étant pas réalisée lors de la rédaction de ce chapitre, il m'est impossible d'en présenter les résultats.

Bien qu'onéreuses, ces campagnes de prospections géophysiques montrent parfaitement l'intérêt de cette technique notamment pour l'étude des agglomérations dans des espaces de prairies. Elle peut, en effet, fournir rapidement une image complète de l'occupation si elle est réalisée sur une grande superficie, comme en Poitou-Charentes, sur l'agglomération antique des Tours Mirandes (Durand 2010 ; 2011 ; 2012).

#### 4.2.4. Les relevés topographiques

Les observations réalisées lors de la campagne de prospection terrestre de 2010 m'ont amené à envisager la réalisation d'une campagne de relevés topographiques sur différents sites présentant encore des structures conservées en élévation. Menée en 2011, cette opération a été effectuée sur une agglomération vellave : Saint-Jean-d'Aubrigoux, et sur quatre agglomérations lémovices : Blond, Ladapeyre, La Souterraine, Saint-Goussaud. Les relevés ont été effectués à l'aide d'une station totale Leica TCR 705, les points de calages sur le Lambert 2 étendu étant obtenus à l'aide d'un DGPS Magellan ProMark 500. Ce choix de coupler les deux appareils s'explique par la couverture forestière qui limite l'utilisation du DGPS, qui n'a été utilisé que pour implanter des points de référence.

L'état de la végétation au sol à Saint-Jean-d'Aubrigoux n'a pas permis d'obtenir des résultats satisfaisants au regard des plans déjà fournis par la bibliographie. À Ladapeyre, le relevé de certains murs a confirmé, une fois reporté sur le cadastre, qu'il s'agissait de murs de parcelles. À La Souterraine, les relevés ont été effectués dans un milieu difficile, intensément boisé. Les murs relevés et observés correspondent actuellement à des murs de parcelles. Leur facture antique et les *tegulae* retrouvées suggèrent cependant une origine plus ancienne. Le report des relevés, sur le plan cadastral et après géoréférencement du plan publié en 1942 par G. Janicaud, a permis de comprendre ce qu'il interprétait comme une place publique (voir *supra*). À Blond, le bâtiment observé en 2010 a été relevé plus précisément (Fig. 72). Il se présente sous la forme d'un édifice quadrangulaire de 13 x 13 m de côtés, avec un cloisonnement interne délimitant une pièce de 3 m de largeur et dont le mur est semble se prolonger au-delà de son angle avec le mur sud.

Les résultats les plus marquants ont été obtenus sur le théâtre à Saint-Goussaud (Fig. 73). Les relevés effectués sur le sanctuaire sont malheureusement limités à deux

lambeaux de mur de 10 et 5 m de longueur pour une largeur de 0,70 m. Sur le théâtre, encore relativement bien conservé avec trois rangs de gradins, un mur d'enceinte, deux couloirs et des structures de scène, les relevés ont consisté au détournage par les angles des blocs des gradins et au suivi des murs. La localisation des blocs les plus petits a été effectuée par un seul point. Le relevé du mur d'enceinte et des murs à l'avant de l'*orchestra* a été réalisé par la prise de points à espacement régulier. Enfin, deux profils ont été établis au niveau des gradins (Fig. 73). Il en ressort un théâtre de taille modeste. Le diamètre de la scène est d'environ 8,50 m et le diamètre total d'environ 30 m. Ces dimensions en font certainement l'un des plus petits théâtres de Gaule (chapitre 6).

#### 4.2.5. Les informations orales

Lors des opérations de terrain, notamment à Ladapeyre et à Argentat, j'ai eu l'occasion de rencontrer deux prospecteurs locaux. À Argentat, les discussions avec J.-P. Colombain m'ont permis de rencontrer F. Pesteils, responsable du patrimoine de la ville. J'ai pu faire le point avec lui sur les découvertes réalisées sur la commune et visiter la maison du patrimoine. Les discussions avec ces chercheurs locaux n'ont pas permis de faire ressortir d'éléments complémentaires. Tous deux rejettent l'hypothèse d'une agglomération à Argentat et proposent de voir la pérennisation de l'*oppidum* sous la forme de deux *villae*. J'ai également eu l'occasion d'interroger avec J.-P. Colombain différents habitants aux Basteyroux au sujet du pont mentionné sur la Maronne. Aucun d'eux n'a pu nous fournir d'information à ce sujet.

À Ladapeyre, l'échange avec G. Gouyet<sup>152</sup> a débuté suite à mon premier rapport de prospection. Ces échanges ont été fructueux et ont permis de faire le point sur les différents lieux de découvertes avec leur inventeur. Ce dernier a également eu la gentillesse de me faire parvenir des clichés de murs construits en remplois de moellons antiques et les planches du cadastre napoléonien correspondant aux Montceaux. Enfin, lors de notre rencontre à l'occasion de la première campagne de prospection géophysique, G. Gouyet m'a remis une cartographie des découvertes effectuées dans les environs de l'agglomération, sur laquelle figure notamment un gué. Il m'a enfin présenté quelques éléments de mobilier parmi les plus remarquables qu'il ait pu collecter sur le territoire de l'agglomération : sigillée, enduits peints, tesselles de mosaïque, fragments de verre et de bronze.

---

<sup>152</sup> Vice-président de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse.

### 4.3. Les couvertures photographiques de l'IGN

La dernière source exploitée est le fond de photographies verticales de l'IGN pour les années 1950 à 1970. Il s'agit de clichés verticaux à des niveaux d'échelle et de qualité très variables. Leur nombre est également très différent selon les communes. De fait, toutes n'ont pu être traitées : seulement 25 en territoire arverne, 10 chez les Cadurques, 11 chez les Gabales, 15 en territoire lémovice, 19 pour les Rutènes et 3 pour les Vellaves (Annexe I.12). Ce travail long et fastidieux mériterait d'être étendu aux communes et aux années pour lesquelles les clichés ne sont pas disponibles en téléchargement gratuit. En effet, sur les 702 clichés traités, 111 ont livré des anomalies qui ont pu être analysées et intégrées dans les notices d'agglomérations lorsqu'elles semblaient avoir une pertinence pour l'étude menée.

Deux cités dominent dans les résultats obtenus, celle des Arvernes et celle des Lémovices (Fig. 74 et 75). Ces documents ne sont pas négligeables dans l'étude des agglomérations. Ils offrent une vue d'ensemble des zones de recherche, mais surtout ils permettent d'avoir une vision de celles-ci à des périodes où l'urbanisme était moindre et où, par conséquent, le potentiel d'observation était plus grand. Enfin, l'observation d'anciens parcellaires permet d'interpréter certaines anomalies qui apparaissent aujourd'hui en prospection aérienne. Ces clichés présentent cependant des limites importantes. La réalisation des missions ne coïncide que rarement avec les saisons les plus propices pour observer des anomalies dans des parcelles cultivées. La qualité des images et la superficie photographiée ne permettent pas une exploitation systématique des clichés lorsque ceux-ci ne possèdent aucun élément permettant un géoréférencement.



## Chapitre 5 :

---

### ANALYSE CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION

Une fois le corpus constitué (147 agglomérations potentielles), les données collectées au sein des notices et formatées avec les descripteurs, il est nécessaire de filtrer la liste des agglomérations potentielles afin de ne travailler que sur les sites d'agglomération et sur les candidats les plus sérieux au rang d'agglomération. Pour cela, j'ai fait le choix de mener deux grandes analyses. Une première, dite « empirique », correspond aux niveaux de fiabilité qui apparaissent sur les notices en dernière position dans la liste des descripteurs et dans la synthèse proposée en fin de notice. Ils représentent le résultat de l'analyse critique de la documentation présentée dans la notice. La seconde, dite « statistique » met en œuvre différentes méthodes d'analyse à partir des descripteurs. L'intérêt est de tester et de confronter les résultats de différentes méthodes de tri d'un corpus d'agglomérations potentielles, avec pour objectif le rejet des sites qui ne peuvent prétendre au statut d'agglomération. Ce protocole, et la confrontation des résultats, permettent de valider l'opérabilité des deux méthodes de classement si les résultats sont similaires. Si les sites rejetés dans le classement par niveaux de fiabilité sont les mêmes que ceux rejetés par les méthodes statistiques, alors les deux méthodes sont fonctionnelles. En cas de différences, il sera intéressant d'en rechercher les causes. L'intérêt de cette comparaison est de voir si les méthodes statistiques permettent de dépasser le classement effectué à partir du ressenti du chercheur à la lecture d'une notice (démarche « empirico-inductive » (Nuninger *et al.* 2006 : 5)).

#### **5.1. L'analyse empirique par niveaux de fiabilité**

Dès le master, il est apparu nécessaire d'établir un tri des occurrences d'agglomération recensées au sein du corpus afin de classer l'ensemble des sites au regard de la documentation disponible. Trois niveaux de fiabilité ont été définis et ont été utilisés pour présenter les données. L'objectif de ce classement est de rendre compte de la possibilité d'interpréter



empiriquement un site comme agglomération en considérant la qualité de la documentation disponible. Le second objectif de cette classification réside dans le souhait de confronter cette dernière, établie à partir de la synthèse critique des données, aux classifications issues des méthodes statistiques, plus particulièrement en ce qui concerne la liste des sites « rejetés ».

Trois niveaux de fiabilité ont été définis :

- 0 – Site rejeté (FIA0) :

Site proposé comme agglomération dans la bibliographie mais pour lequel les découvertes archéologiques sont trop faibles pour justifier cette hypothèse (découvertes fortuites isolées avec ou sans localisation (mention de *tegulae* ou de céramique voire d'une monnaie), découvertes non interprétables ou douteuses) ou au contraire des découvertes importantes ayant permis une réinterprétation (habitat rural type *villa*, sanctuaire « isolé », ...) à partir des découvertes : plan caractéristique, structure isolée,...

- 1 – Agglomération hypothétique (FIA1) :

Site proposé dans la bibliographie ou après découvertes archéologiques abondantes dans un espace limité (bien ou mal délimité et sur une superficie plus ou moins grande) mais dont les données sont cependant insuffisantes pour proposer une interprétation fiable (notamment insuffisante pour trancher la question entre *villa* et agglomération) en l'état actuel des recherches : pas de plan disponible, densité et variétés des vestiges sans possibilité d'interprétation, mauvaise connaissance de l'environnement archéologique.

Différentes sous-catégories de sites se dégagent dans ce niveau : les *vici* mérovingiens qui semblent occupés durant l'Antiquité mais sans qu'il soit possible d'en interpréter la forme ; des sites de nécropoles importantes sans qu'une occupation proche soit connue ; des lieux de culte avec des bâtiments annexes sans « cohérence urbaine » apparente, par exemple.

- 2 – Agglomération avérée (FIA2) :

Site proposé dans la bibliographie ou après découvertes archéologiques suffisantes pour attester de manière fiable le statut d'agglomération. Il s'agit notamment de sites pour lesquels nous disposons d'un plan (interprétable ou non en ce qui concerne l'organisation interne) grâce à des fouilles ou à l'archéologie aérienne, d'une attestation par une inscription (notamment de *vicus*), d'une mention dans un texte ou sur la table de Peutinger et dont la

localisation est assurée notamment par une densité importante de vestiges sur site, ou bien par la découverte de monuments publics (théâtre, sanctuaire, thermes publics...).

L'utilisation de ces niveaux de fiabilité reste soumise à l'appréciation de la documentation. Codé comme un descripteur avec trois modalités (FIA0, FIA1 et FIA2) ce classement n'est pas pris en compte dans le paramétrage des analyses statistiques qui suivent afin de pouvoir comparer le classement par niveaux de fiabilité avec les classifications automatiques basées sur les seuls descripteurs archéologiques.

Le classement obtenu avec les niveaux de fiabilité (Fig. 76) se compose de 54 occurrences au niveau 0, 55 occurrences au niveau 1, 37 occurrences au niveau 2 et 1 occurrence au niveau 1 pour les IIe et IIIe siècles et au niveau 2 pour la période du deuxième Âge du Fer à l'époque augustéenne.

## **5.2. L'analyse par les méthodes statistiques**

Pour l'analyse statistique, plusieurs méthodes ont été mises en œuvre. L'objectif est de réaliser plusieurs tests afin de croiser les différents résultats, de comprendre les dissemblances et de trier au mieux la liste des agglomérations potentielles pour ne pas rejeter trop vite certains sites qui mériteraient un regard plus attentif.

### **5.2.1. Choix des méthodes statistiques**

La première étape du travail d'analyse est le choix des méthodes et le formatage des données (Annexe I.13). Certaines analyses nécessitent également la transformation des informations dites « qualitatives » pour qu'elles puissent être exploitées par les logiciels d'analyses statistiques ou pour faire l'objet d'une étude de type « palmarès ».

#### *5.2.1.1. Les outils d'analyse à disposition de l'archéologue*

Deux grandes méthodes sont ici mobilisées dans le traitement des données archéologiques pour l'analyse du corpus, la méthode dite du « palmarès » et les analyses statistiques multivariées. Afin de comprendre et de confronter les résultats de celles-ci, j'ai testé ces deux méthodes avec différents paramétrages et différents jeux des données.

*La méthode dite des « points » ou du « palmarès »*

La première méthode, la plus simple et la plus rapide à mettre en œuvre, correspond au classement par « palmarès » ou « score ». Elle consiste à attribuer une note à chaque modalité. La somme des notes produit, non pas « un tableau d'honneur des villes » (Garmy 2012b : 258), mais une hiérarchisation des entités étudiées depuis la tête de réseau, normalement le chef-lieu, jusqu'aux structures les plus petites. Cette méthode trouve son origine dans les travaux de C. Goudineau et V. Kruta (1980 : 386-390) sur les villes antiques de Gaule<sup>153</sup>, dont ils ont établi le classement sur la base de 35 critères<sup>154</sup>. Elle a récemment fait l'objet d'une reprise par P. Garmy pour traiter les agglomérations de la cité de Nîmes (Garmy 2012b : 255-297). À travers 12 critères (Fig. 25), l'auteur établit une hiérarchie qui s'échelonne entre 59 points (Beaucaire, Castelnau-le-Lez) et 9 points (Combas, Milhaud). Nîmes, chef-lieu, obtient le score maximal de 165 points. On regrettera, je pense, l'absence de justification dans l'attribution des points à chaque modalité. En effet, d'importants sauts existent dans la valeur des points entre certaines modalités. Il aurait été intéressant d'expliciter ces écarts afin de permettre une appropriation de la méthode pour le traitement d'autres corpus. P. Garmy scinde la distribution des notes en 4 classes. La classe 1 correspond aux agglomérations ayant obtenu un score compris entre 9 et 22 points, la classe 2 entre 26 et 40, la classe 3 entre 50 et 59, enfin la classe 4 correspond à Nîmes. Il propose ensuite une comparaison entre cette méthode et le classement par superficie. Il observe que 62% des occurrences sont classées de manière similaire avec les deux méthodes, que 35% des cas connaissent un décalage d'une classe et que 3% seulement un décalage de plus d'une classe. L'auteur conclut que la hiérarchisation des villes sur le seul critère de la superficie n'est sans doute pas aberrante mais qu'il reste souhaitable de mettre en œuvre une hiérarchisation multicritères (*ibid.* : 285).

En 2012, dans le cadre de son mémoire d'Habilitation à Diriger les Recherches, M. Monteil a repris cette méthode pour l'appliquer au corpus de Bretagne et Pays de la Loire. Après avoir rappelé l'exercice exemplaire de C. Raynaud (2002 : 39-54) pour le Languedoc-Roussillon, et l'impossible application pour sa zone d'étude, M. Monteil tente une analyse des 58 sites pour lesquels il dispose d'une superficie. Il leur associe un code couleur pour indiquer la pérennité de chacun des sites et observe quatre constats sur la corrélation entre superficie et

---

<sup>153</sup> Sur les 21 villes classées, principalement des chefs-lieux, seule Limoges (à la vingtième position) apparaît pour le Massif central (Goudineau, Kruta 1980 : 387).

<sup>154</sup> Les 35 critères prennent en compte l'extension des villes, des nécropoles, du territoire qu'elles gouvernent, la parure monumentale, l'organisation, l'importance de l'artisanat, les données épigraphiques et le statut juridique (Goudineau, Kruta 1980 : 387).

pérennité de l'occupation. Il note que la chronologie ne modifie pas de manière significative le classement par superficie et observe que les sites occupés le plus durablement correspondent à des sites implantés à La Tène (Monteil 2012 : 325-326). Convaincu de l'intérêt des hiérarchisations multicritères, M. Monteil poursuit avec la méthode de C. Goudineau, qu'il présente comme « peu repris[e] ensuite par les chercheurs » (*ibid.* : 326). Bien que devancé par P. Garmy et malgré les critiques qui pourraient être formulées sur la méthode, M. Monteil estime que la démonstration de P. Garmy est pertinente et peut être suivie. Il choisit d'appliquer la méthode à l'ensemble des sites retenus, qu'ils soient certains, probables ou potentiels. Pour cela, il a développé 8 descripteurs (Fig. 26) avec plusieurs modalités correspondant le plus souvent à une présence/absence. Le neuvième descripteur correspond au « bonus » prenant en compte des équipements particuliers (grande *villa*, port, *domus*, aqueduc, place, enceinte). Les résultats offrent une hiérarchie en quatre classes avec des scores compris entre 12 points et moins de 1 point. La classe A regroupe les agglomérations avec un score compris entre 12 et 6,5 points, la classe B entre 6 et 3,5 points, la classe C entre 3 et 2 points et enfin la classe D entre 1,5 et 1 point. Quinze sites se retrouvent hors classe car ils possèdent un score inférieur à 1 (*ibid.* : 326-329).

#### *Les outils statistiques*

- Le développement des outils statistiques dans les études archéologiques

La seconde catégorie d'outils correspond aux analyses statistiques. En effet, contrairement au principe du « palmarès », qui ne fait appel qu'à une simple addition, les analyses statistiques multicritères mettent en œuvre des procès mathématiques plus élaborés. Ces méthodes sont développées en archéologie dès 1987 par F. Favory, J.-L. Fiches et J.-F. Girardot, qui proposent un essai méthodologique appliqué à la typologie des sites du Beaucairois. Cet article, fondateur, présente dans une première partie la démarche de mise au point de descripteurs pour exprimer l'information archéologique, et, dans une seconde, l'application des méthodes d'analyse factorielle des correspondances (AFC) et de classification ascendante hiérarchique (CAH). Dans un premier temps, les auteurs expliquent la lecture des résultats graphiques de l'AFC en précisant qu'il faut imaginer la projection des points dans des espaces à 41 dimensions pour les graphes des sites et à 43 dimensions pour les graphes des modalités. Bien évidemment, il est impossible de se représenter autant de dimensions, et l'interprétation des résultats ne peut se faire que sur les premières dimensions. Les auteurs publient les résultats pour les plans factoriels regroupant l'axe 2 et 3 et l'axe 1 et

3 qui représentent les trois facteurs aux inerties les plus fortes (Favory, Fiches, Girardot 1987 : 73). Ils livrent les résultats pour chacun des axes en mettant en avant les oppositions observées dans la position des modalités le long de chaque axe. L'analyse suivante correspond à une CAH sur un nombre réduit de descripteurs. Les observations sont regroupées en deux grandes classes avec des subdivisions. La seconde classification porte sur les résultats de l'AFC avec l'ensemble des descripteurs pris en compte et intègre dans les groupes à la fois les sites et les modalités. À la fin de l'article, les auteurs croisent les résultats des deux classifications afin d'établir une typologie. Ils mettent en avant un point important, les sites inclassables. Pour eux, l'intérêt de l'analyse factorielle n'est pas seulement d'offrir une aide à l'établissement de groupes mais aussi de faire ressortir des individus qui « échappent au fonctionnement de la typologie » (*ibid.* : 82). En conclusion de l'article, ils soulignent qu'« il importait surtout de chercher à comprendre ce qui génère la singularité, ce qui peut expliquer le comportement curieux de tel ou tel site. Il fallait accepter finalement de remettre en cause l'information initiale, d'interroger les conditions de production des données soumises à l'analyse et d'évaluer leur qualité intrinsèque » (*ibid.* : 84).

C'est clairement dans la filiation de cette démarche intellectuelle que ce chapitre se place comme l'ensemble de mon travail. De ce point de vue, le programme qui a mis en avant et a amené à une généralisation de l'utilisation des méthodes d'analyses statistiques multivariées est *Archaeomedes*. Appliquée à l'habitat rural, la méthode est explicitée dans le chapitre 6 de l'ouvrage *Archéologie et systèmes socio-environnementaux* (Van der Leeuw, Favory, Fiches 2003), sous les plumes de F. Favory, J.-J. Girardot et C. Raynaud. Contrairement à l'article précédent, la plus grande différence méthodologique réside dans le traitement séparé entre les données archéologiques, avec des descripteurs spécifiques, et les données environnementales (chapitres 7 et 8 de l'ouvrage). Chaque aspect est traité indépendamment de l'autre. Les classes obtenues ne sont croisées que dans l'analyse finale (chapitre 9 de l'ouvrage). S'il n'est pas utile de revenir sur les résultats obtenus, il est nécessaire de s'arrêter quelques instants sur les réflexions portées sur la démarche. Les deux méthodes mises en œuvre sont l'AFC et la CAH. Elles permettent en effet de « visualiser la structure globale des descripteurs pour rendre compte de leur organisation, de leurs complémentarités et de leurs oppositions » (Favory, Girardot, Raynaud 2003 : 203). F. Favory et C. Raynaud, dans un encart intitulé « Commentaire historique sur la structuration des descripteurs » (Favory, Raynaud 2003 : 204-205), exposent clairement l'ambition de la méthode qui est « de dépasser la typologie empirique des établissements, traditionnellement fondée sur les seuls critères de superficie des

établissements et de richesse relative des éléments mobiliers ». Après la présentation des données descripteur par descripteur, les auteurs exposent les résultats de l'AFC, au travers de l'analyse des 3 premiers axes factoriels, puis des classes de la CAH. On peut regretter l'absence, peut-être sous la forme d'un encart, d'une explication sur le passage des résultats par descripteurs à la description des plans factoriels puis des différentes classes (Favory, Girardot, Raynaud 2003 : 219-238). De même, il faut attendre la conclusion de l'ouvrage pour disposer d'un retour critique sur les méthodes statistiques. Ainsi S. Van der Leeuw et F. Audouze concluent que « les statistiques descriptives multivariées (AFC-CAH) employées ici se sont révélées très utiles et ont fourni un très riche potentiel interprétatif que cet ouvrage est loin d'avoir épuisé » (Van der Leeuw, Audouze 2003 : 324-325). Bien évidemment, l'opérabilité et l'apport incomparable des méthodes utilisées sont très bien perçus par le développement des études archéologiques, tant sur l'habitat rural que sur les agglomérations, qui ont vu le jour à la suite du programme *Archaeomedes*, centrées sur des analyses statistiques multivariées trouvant comme point d'orgue le programme *ArchaeDyn*<sup>155</sup>.

Dans le cadre de sa thèse sur les campagnes dans la cité des Bituriges Cubes, C. Gandini (2006) utilise l'AFC et la CAH et met en avant leurs avantages. Pour elle, « l'AFC met en évidence la structure de l'information et le poids de chaque variable dans la différenciation opérée entre les sites ce qui permet de tester la validité des descripteurs utilisés : au lieu de baser la classification sur telle ou telle variable choisie *a priori*, on peut évaluer le pouvoir discriminant de chacune d'entre elles sur l'ensemble des sites analysés. Grâce à l'AFC, l'appareil descriptif peut donc être affiné afin que s'exprime au mieux le pouvoir discriminant de chaque descripteur » (Gandini 2006 : 191). Pour la CAH, l'auteur précise que la méthode permet « de dégager des classes de sites en fonction de leurs ressemblances et de leurs dissemblances sur l'ensemble des descripteurs. Les classes obtenues dépendent donc étroitement de la population analysée et des variables considérées : elles ne sont plus inféodées à des modèles préétablis mais reflètent au contraire étroitement la variété de l'habitat rural [...] Cette méthode de classification permet ainsi d'éliminer les principaux inconvénients qui affectaient les typologies traditionnelles. [...] mais [le classement] résulte d'un traitement automatique des données, éliminant ainsi toute subjectivité dans l'affectation des sites à telle ou telle classe. Par ailleurs, ce procédé permet le traitement de bases de données très conséquentes. Enfin, l'utilisation de la statistique descriptive permet de prendre en compte un grand nombre de variables pour la caractérisation des sites » (*ibid.* : 191-192).

---

<sup>155</sup> Favory (F.), Nuninger (L.) dir. *ACI Archaeodyn, Rapport d'activité scientifique*, 2007.

L'auteur met cependant en garde, en citant F. Bertoncello (1999 : 145), sur l'existence d'une part de subjectivité dans le choix des descripteurs, en amont, et dans l'interprétation des classes. Pour conclure sur les apports de la méthode, l'AFC permet de « repérer les variables qui différencient les établissements entre eux » (Gandini 2006 : 214). Méthodologiquement, on retiendra que C. Gandini, comme dans les études précédentes, n'analyse que les trois premiers axes factoriels (*ibid.* : 215). Enfin, l'auteur fournit en annexe un petit « manuel » sur l'analyse multivariée (Annexe 21), fort intéressant pour appréhender ce type d'étude.

Plus récemment, une autre étude a été menée par L. Lautier dans le cadre d'une thèse sur les systèmes de peuplement des Préalpes de Grasse. L'objectif était de mettre en avant l'apport de l'analyse factorielle à une étude de cas (Lautier 2010). L'auteur procède pour cela à plusieurs analyses dont elle recoupe ensuite les résultats afin de pallier les écueils, soulevés lors d'une première tentative globale, liés à l'état des données. Cette démarche montre qu'il est nécessaire d'étudier des ensembles de sites cohérents : les sites protohistoriques ensemble, les sites antiques ensemble, certains types d'établissements entre eux, les assemblages de mobiliers entre eux, les descripteurs environnementaux ensemble... (*ibid.* : 234-238).

Avant de revenir sur le travail de P. Garmy comme dernier exemple spécifique aux agglomérations, je voudrais rappeler la tentative de F. Bertoncello d'utiliser l'AFC et la CAH pour distinguer l'habitat rural et l'habitat groupé. Les résultats obtenus, s'ils attestent de l'opérabilité de la méthode pour mettre en avant la hiérarchisation de l'ensemble des sites, montrent également que l'appareil descriptif de départ ne permet pas de faire la distinction voulue. En effet, les deux types de sites se retrouvent conjointement dans différentes classes. Ainsi, F. Bertoncello insiste sur le fait qu'il est nécessaire de traiter indépendamment les différents types d'établissements dans les analyses statistiques (Bertoncello 2002).

Après avoir mis en œuvre et analysé les résultats de la méthode du « palmarès », P. Garmy (2012b : 286-297) réalise une CAH sur les mêmes descripteurs. Il justifie le choix de la CAH par la pauvreté « en terme de hiérarchie typologique des villes » de la méthode des scores (*ibid.* : 287). Méthodologiquement, il précise qu'il s'agit de mettre en œuvre une CAH sur le tableau disjonctif complet avec la distance du Chi<sup>2</sup>. L'analyse du dendrogramme obtenu amène l'auteur à distinguer 7 classes qu'il détaille avant de cartographier chaque agglomération selon sa classe dans le « palmarès » et selon sa classe dans la CAH (*ibid.* : 294). Cette cartographie montre la plus grande précision de la CAH sur le « palmarès » puisque les sites de la classe 3 se retrouvent dans deux catégories différentes de la CAH, ceux

de la classe 2 dans 4 et ceux de la classe 1 dans 3. De même certaines catégories de la CAH regroupent des sites de classes différentes.

Ces différentes présentations de travaux employant la méthode du « palmarès » et les méthodes d'analyses statistiques multivariées, attestent leur opérabilité et montrent l'importance de développer, en amont, des réflexions autour des appareils descriptifs et des protocoles d'analyse à suivre. L'objectif est de dépasser le simple classement typologique au sein de groupes prédéfinis. Le choix d'utiliser ces méthodes, récurrentes aujourd'hui en archéologie, nécessite de bien appréhender les limites de ces outils et de ne pas les envisager comme des solutions miracles. Il ne faut pas oublier les biais éventuels et les lacunes des dossiers archéologiques afin de ne pas sur-interpréter les résultats. Pour cela il est nécessaire de mettre en place plusieurs tests afin de pallier au mieux ces contraintes. Les analyses statistiques restent cependant le seul moyen pour effectuer des études de manière objective et selon une procédure reproductible (Perrin 2010).

- Principes de mise en œuvre des analyses factorielles

Avant de présenter les différentes analyses mises en œuvre, il paraît nécessaire, afin de mieux appréhender les interprétations, de revenir sur les principes qui régissent les différents types d'analyses factorielles et qui justifient le choix des méthodes utilisées.

En statistique multivariée, il existe différentes analyses factorielles. L'objectif commun est de rendre intelligible un ensemble important d'observations. Ces méthodes permettent de prendre en compte un grand nombre de descripteurs et de modalités pour caractériser les sites archéologiques. Le type de données implique également le choix de la méthode puisque certaines, comme l'ACP (Analyse en Composante Principale), s'emploient sur des données quantitatives, d'autres comme l'AFC (Analyse Factorielle des Correspondances) ou l'ACM (Analyse des Correspondances Multiples) peuvent être mises en œuvre sur des données quantitatives et/ou qualitatives après la transformation des données de départ sous la forme de tableaux disjonctifs ou de tableaux de contingence pour l'AFC.

Si l'ACP ne s'applique qu'aux variables quantitatives, l'AFC, développée par J.-P. Benzécri en 1973, présente l'intérêt de permettre le traitement de variables qualitatives (Sanders 1989 : 83). Elle est également plus particulièrement adaptée au



traitement des tableaux de contingence<sup>156</sup>. Son avantage est de permettre l'exploitation de données qualitatives puisque dans beaucoup de domaines des sciences humaines et sociales, il est impossible de mesurer quantitativement toutes les variables. En cas de croisement entre données qualitatives et quantitatives, ces dernières doivent être transformées en classes afin d'obtenir une variable qualitative à plusieurs modalités. Le tableau de données doit alors être transformé en tableau disjonctif complet (ou binaire, ou booléen). Il se compose d'autant de colonnes qu'il y a de modalités et autant de lignes qu'il y a d'individus à analyser. L'expression de chaque modalité pour chaque individu est codée par 0 si la modalité n'est pas exprimée ou par 1 si elle s'applique. De fait, la somme de chaque ligne est égale au nombre total de descripteurs (variables) et la somme de chaque colonne correspond à la fréquence d'apparition de la modalité correspondante (*ibid.* : 140-141). Ce tableau peut ensuite être transformé en tableau de contingence (dit de « Burt » lorsqu'il y a plus de 2 variables) et permettre d'analyser l'organisation des modalités entre elles puisque les individus n'apparaissent plus. Les résultats de l'analyse se présentent sous la forme d'axes factoriels qui sont aussi nombreux qu'il y a de modalités. Ces axes correspondent aux droites des moindres carrés les mieux ajustées à l'ensemble des points du nuage. Le premier axe représente l'allongement maximal du nuage et rend compte de la plus grande dispersion des points (donc de la plus grande variance, c'est-à-dire de la combinaison de modalités qui différencie au maximum les individus). Le second axe, perpendiculaire au premier, dans la représentation graphique des résultats sous la forme de plan factoriel, rend compte de la seconde plus grande dispersion des points. L'analyse produit un tableau de coordonnées des individus ou des modalités sur chacun des axes<sup>157</sup>. Les représentations graphiques associées correspondent à des nuages de points projetés généralement selon les axes 1 et 2, 1 et 3 et/ou 2 et 3<sup>158</sup>. Des groupes de points peuvent s'individualiser et correspondre soit à des individus proches, soit à des modalités associées. Cette analyse permet également de faire ressortir le poids des modalités et donc celles qui sont le plus discriminantes. « En effet, la contribution d'un point est fonction de sa distance par rapport à l'axe : plus un point en est éloigné, donc particulier par rapport au barycentre, qui correspond à l'origine des axes, plus il est susceptible de contribuer fortement à la construction de l'axe » (Gandini 2006 : Annexe 21 : 87). Enfin, dans

---

<sup>156</sup> Il s'agit de tableaux constitués de nombres entiers décrivant la répartition d'un ensemble d'individus selon deux séries de modalités (Sanders 1989 : 84).

<sup>157</sup> Le tableau fournit pour chaque dimension, la coordonnée de l'individu ou de la modalité, la contribution à la construction de la dimension (en %) et l'indicateur de la qualité de la représentation sur l'axe (compris entre 0 (mauvaise qualité de la projection sur l'axe) et 1 (bonne qualité de la projection sur l'axe)).

<sup>158</sup> Il est possible, dans les représentations, de projeter ensemble les individus et les modalités, afin de superposer les 2 types d'informations.

les procédures mathématiques mises en œuvre dans l'analyse, l'ACP utilise sur les données quantitatives la métrique euclidienne, tandis que l'AFC utilise celle du  $\text{Chi}^2$ .

Si l'on souhaite travailler directement sur le tableau des données qualitatives brutes, il est possible, non pas de faire une AFC, mais de réaliser directement une ACM. L'Analyse des Correspondances Multiples est une technique factorielle qui s'applique aux tableaux « individus-variables » avec des variables catégorielles. L'intérêt est d'obtenir en sortie une description des données qui préserve les proximités entre individus et met en évidence les liaisons entre les variables.

- Principes de mise en œuvre des classifications automatiques

La particularité des analyses statistiques est de comporter deux étapes. En effet, si les analyses factorielles mettent en avant les modalités les plus discriminantes, les associations de modalités et un premier traitement sur les individus, la réalisation d'une classification, nécessite de faire appel aux outils de classification automatique. Il existe plus précisément deux méthodes automatiques, la classification ascendante et la classification descendante. Seule la première nous intéresse ici. Afin de mettre en évidence des classes d'individus, d'effectuer des regroupements, la CAH (Classification Ascendante Hiérarchique) « procède par regroupements successifs des unités élémentaires en fonction de leurs ressemblances par rapport à un ensemble de critères [...]». Elle permet de tenir compte d'un nombre très important de critères » (Sanders 1989 : 176). La mise en œuvre de la CAH s'effectue sur les résultats de l'analyse factorielle, c'est-à-dire qu'elle mobilise la répartition des modalités sur les axes factoriels. De fait, il est alors possible de préciser à partir de combien d'axes on souhaite réaliser la classification (elle est nativement programmée sur 5 axes dans les logiciels mais il est possible d'en réduire ou d'en augmenter le nombre). Le paramétrage de l'analyse nécessite de faire le choix de la métrique (euclidienne dans le cas d'une analyse effectuée sur des résultats d'ACP, du  $\text{Chi}^2$  dans le cas d'AFC ou d'ACM), et du critère d'agrégation utilisé (plus proche voisin<sup>159</sup>, diamètre maximum<sup>160</sup>, distance moyenne<sup>161</sup>, distance au centre de gravité<sup>162</sup>, moment centré d'ordre 2<sup>163</sup>) puisque ces éléments influencent les résultats. Dans

<sup>159</sup> La distance entre la classe 1 et 2 est la plus petite distance séparant un individu de la classe 1 d'un individu de la classe 2. Il existe alors un risque d'effet de chaînage.

<sup>160</sup> La distance entre C1 et C2 est la plus grande distance séparant un individu de C1 d'un individu de C2. Fonctionne bien lorsque les groupes sont bien distincts.

<sup>161</sup> Entre tous les individus de C1 et de C2, les classes sont plus compactes.

<sup>162</sup> Adaptée lorsqu'il existe des groupes de taille très différente.

<sup>163</sup> Dite de Ward, recherche une partition telle que la variance interne des classes soit minimum et la variance entre les classes soit maximum.

l'analyse des résultats, l'une des valeurs les plus importantes est celle des indices de niveau qui mesure et représente l'importance de la différence entre les classes. L'indice est défini par la distance entre les deux classes formant un nœud. Plus cet indice est élevé, plus la différence entre deux classes est importante. L'interprétation des classes obtenues passe par la mise en évidence des caractères qui définissent chaque classe et la rendent spécifique. La seconde étape de l'analyse correspond à l'interprétation typologique et hiérarchique des individus classés (Gandini 2006 : Annexe 21 : 88).

#### 5.2.1.2. Préparation des données

Les paragraphes précédents ont permis de présenter, dans les grandes lignes, les principes et intérêts des différentes méthodes d'analyse. Ils montrent principalement la démarche à suivre au préalable et les préparations nécessaires avant de pouvoir réaliser les analyses.

À partir du tableau de données (Annexe I.13) et suite à la présentation du corpus des inscriptions au chapitre 4, j'ai choisi de compléter le tableau avec deux modalités supplémentaires, dites « bonus » comme l'a fait M. Monteil (2012 : 326). Le premier « bonus » s'appuie sur le nombre d'inscriptions retrouvées au sein des agglomérations et permet de prendre en considération cette information qui, bien que rare, représente un élément d'appréciation. Il est cependant impossible d'être aussi précis que P. Garmy et d'exploiter le corpus des inscriptions à travers 3 descripteurs différents (Garmy 2012b : 276). Je propose de créer 5 modalités nouvelles, définies selon les seuils de l'effectif d'inscriptions découvertes dans les agglomérations (Fig. 36). Le second « bonus » permet d'inclure les équipements hydrauliques particuliers comme les aqueducs et les châteaux d'eau. Ils sont suffisamment peu nombreux pour être pris en compte comme éléments distinctifs quand ils sont présents (Annexe I.14). Enfin, je me suis posé la question d'un bonus « *domus* », mais comme il ne s'appliquerait que pour 2 cas, cela ne paraissait pas pertinent. Le tableau des données modifiées intègre donc l'ensemble de ces nouveaux éléments (Annexe I.15).

Le second tableau nécessaire à l'analyse (Annexe I.16) permet le calcul du « palmarès » des agglomérations. Il est en effet indispensable de transformer le tableau des modalités en tableau de scores. Cette étape n'est pas automatique puisqu'une réflexion préalable sur l'attribution d'une « note » pour chaque modalité est nécessaire (Annexe I.14). Si pour certains descripteurs, ***Construction (CON)***, ***Monuments publics (PUB)***,

**Superficie (SUP)**, **Durée d'occupation (OCC)**, **Communication (COM)**, l'attribution d'une note croissante selon les degrés de complexité ne pose pas de problèmes méthodologiques, le descripteur **Implantation (IMP)** est plus difficile à évaluer. En effet, est-ce qu'une implantation à une date particulière traduit une place spécifique dans la hiérarchie ? *A priori* non ; ainsi, hormis pour la modalité d'absence de données, j'ai fait la proposition d'une note identique, égale à 1 pour chaque modalité (Annexe I.17). Cependant, il pourrait être intéressant au sein du « palmarès » de faire ressortir les agglomérations précocement implantées et celles tardivement implantées afin de percevoir les dynamiques d'apparition. De fait, j'ai proposé l'attribution d'un point pour les implantations du Haut-Empire, de trois points pour les implantations plus précoces et celles du IIe et IIIe siècles, et de cinq points pour les plus tardives au cours des IVe et Ve siècles. Cependant, cette évaluation risque d'être lissée avec l'addition des valeurs des autres modalités. La réflexion est identique pour **Occupation médiévale (MED)** et j'ai mis en place deux propositions permettant deux analyses comparatives. Enfin, pour les descripteurs **Occupation protohistorique (PRO)**, **Funéraire (FUN)**, **Activités (ACT)**, **Morphologie (MOR)**, si l'attribution des points n'est pas linéaire en raison des associations possibles, l'attribution d'une note n'a pas posée de difficultés particulières.

### 5.2.2. La méthode du « palmarès » : application simple et affinement statistique

La première analyse que j'ai développée met en œuvre le classement par « palmarès ». Je propose cependant plusieurs tests afin d'évaluer l'implication des notes des descripteurs **Implantation (IMP)** et **Occupation médiévale (MED)**.

#### 5.2.2.1 Application simple avec la proposition 1

##### **Résultats du palmarès**

La première proposition de classification par « palmarès » prend en compte une note variable selon la date d'implantation (Fig. 77). L'objectif est de voir s'il est possible par ce biais de faire ressortir les agglomérations implantées précocement ou tardivement de celles classiquement installées au Haut-Empire (41,18%). La même démarche a été suivie pour le descripteur d'occupation médiévale, afin, éventuellement, de mettre en évidence les sites où l'occupation au Moyen Âge est *in situ*. Les données prises en compte couvrent l'ensemble du corpus, c'est-à-dire les trois niveaux de fiabilité, afin de comparer les résultats de la hiérarchie par « palmarès » avec le classement par fiabilité, notamment en ce qui concerne les sites

rejetés (sont-ils les mêmes entre le classement par fiabilité et le classement par « palmarès » ?). Trois additions sont proposées : la première sans les « bonus », la seconde avec et la troisième en ajoutant les niveaux de fiabilité. Les résultats (Fig. 78) montrent pour le calcul sans bonus, une valeur maximale de 41,50 et minimale de 3 avec une moyenne de 17,67. La projection des données sous la forme de boîtes à moustaches<sup>164</sup> pour l'ensemble du Massif central fait ressortir quatre valeurs dites aberrantes<sup>165</sup> : Cahors (41 points), Clermont-Ferrand (41 points), Javols (41,5 points) et Vichy (41 points). Au-delà du fait qu'il s'agisse majoritairement de chefs-lieux, ce qui n'a rien d'étonnant, ces valeurs maximales, considérées comme extrêmes par l'analyse statistique, font ressortir l'importance particulière de Vichy au sein du corpus. Les valeurs restent cependant proches les unes des autres. La deuxième analyse prend en compte les points « bonus ». Si la valeur minimale est inchangée, 3, la valeur maximale augmente à 47 et la moyenne à 18,28. Il est intéressant de constater que la médiane (valeur qui partage l'effectif en deux groupes d'effectifs égaux) reste à 17, ce qui signifie que l'augmentation des valeurs est plus importante dans le groupe de valeurs hautes. Cette observation est confirmée par les quantiles (le 1<sup>er</sup> décile est inchangé : 7, le 1<sup>er</sup> quartile également : 11,5 tandis que le 3<sup>ème</sup> quartile augmente de 1 point et le 9<sup>ème</sup> décile de 1,1 point). Cette seconde analyse fait ressortir 5 valeurs aberrantes : Cahors (43,5 soit + 2,5 points), Clermont-Ferrand (45 soit + 4 points), Javols (45,5 soit + 4 points), Vichy (47 soit + 6 points) et Rodez (42 soit + 4 points). L'affectation des « bonus » est donc plus favorable à Vichy qui dépasse les chefs-lieux et plus défavorable à Cahors. Bien évidemment, cela s'explique par l'absence de descripteurs administratifs qui n'auraient concerné que les chefs-lieux et permis de les placer en tête de la hiérarchie. Le troisième calcul, avec les niveaux de fiabilité n'est donné qu'à titre indicatif.

À l'échelle des cités, en raison d'effectifs très variables, il paraît plus approprié de comparer les quartiles. Dans l'analyse sans bonus, les valeurs minimales sont comprises entre 3 et 13 (en excluant les chefs-lieux), les valeurs maximales entre 25 et 41 (représentées par les moustaches des boîtes, sauf en cas de valeurs aberrantes), et les médianes entre 15,5 et 16,5 (traits foncés à l'intérieur des boîtes). Avec bonus, elles varient entre 3 et 13,5 pour les minimales et entre 26 et 47 pour les maximales. Les dispersions varient entre 12 et 38 (soit 26

<sup>164</sup> Les analyses, calculs et sorties graphiques sont effectuées avec le logiciel de statistiques R distribué sous Licence publique générale GNU.

<sup>165</sup> Une donnée aberrante est une observation qui se trouve « loin » des autres observations (Moore, McCabe G.-P., 1999). La présence d'une donnée aberrante peut signifier toutes sortes de choses. Cela peut être par exemple un cas qui ne fait pas partie de la population que l'on étudie ou bien une erreur de saisie ou de mesure. Toutefois, l'appellation « donnée aberrante » reste très subjective et il n'existe pas de définition mathématique ou statistique des données aberrantes.

points d'écart) sans bonus et entre 13 et 44 (soit 31 points d'écart) avec bonus. Les étendues interquartiles<sup>166</sup> (IQR, représentées par la boîte) des différentes cités, varient entre 3,25 et 13,5 sans bonus et entre 4,375 et 14,25 avec bonus. Enfin, les écarts-types<sup>167</sup> (sd) varient entre 3,59 et 10,76 sans bonus et entre 4,25 et 11,91 avec bonus. Ces différents indices permettent de constater que les différentes cités présentent une hétérogénéité interne qui n'est pas identique entre chacune d'elle. Ainsi, si l'on considère les résultats avec bonus, la cité gabale est la plus homogène (sd = 3,96) alors que celle vellave est la moins homogène (sd = 11,91). Ces indicateurs permettent de s'affranchir des effectifs. Ainsi, les cités des Arvernes, des Cadurques, des Rutènes et des Vellaves, avec les plus forts écarts-types, sont caractérisées par des données descriptives très hétérogènes pouvant correspondre à des investissements archéologiques disparates entre les sites tandis que les cités des Gabales et Lémovices, plus proches du corpus des chefs-lieux, présentent les écarts-types les plus faibles traduisant une plus grande homogénéité des dossiers archéologiques. Les résultats sont assez similaires pour le test sans bonus. L'étude de l'écart interquartile, à travers les valeurs chiffrées ou l'observation des boîtes à moustaches, montre, là encore, un manque d'homogénéité puisque les écarts varient entre 4,375 et 14,25. Si l'on observe l'écart entre la médiane et le troisième quartile, deux groupes de cités s'identifient : les grandes cités (Arvernes, Lémovices, Rutènes et Gabales) avec un écart plus important que chez les Cadurques, à l'opposé cependant des Vellaves où l'écart est beaucoup plus faible entre le premier quartile et la médiane. Il est donc difficile de comparer les différentes cités entre elles en raison des différences d'effectifs et des dispersions importantes. Cependant, il apparaît, avec les bonus, que deux agglomérations ressortent : Vichy chez les Arvernes et Millau chez les Rutènes. De même, on observe que Saint-Paulien se distingue au sein des chefs-lieux par la faiblesse des données disponibles.

Deux conclusions apparaissent. L'application des bonus permet de resserrer les écarts dans les effectifs et de faire ressortir deux agglomérations particulières. Cependant, on se serait attendu à retrouver d'autres agglomérations, qui sont parmi les plus importantes du corpus, au sein des valeurs aberrantes, comme Chassenon par exemple.

Aux regards des commentaires précédents, je ne m'attacherai à présenter que succinctement le classement obtenu avec les bonus (Fig. 77). Le score maximum est de 47

<sup>166</sup> Il s'agit de la différence entre le 3<sup>ème</sup> quartile et le 1<sup>er</sup> quartile. Cette étendue permet de mesurer la dispersion des données autour de la médiane (Roger 2000 : 27). C'est ce calcul qui permet au logiciel d'extraire les valeurs aberrantes puisque cet écart est peu influencé par les valeurs extrêmes.

<sup>167</sup> L'écart-type est la racine carrée de la variance qui est définie comme la valeur moyenne du carré des écarts à la moyenne. C'est un indicateur de dispersion des valeurs (Minvielle, Souiah 2003 : 19-20).

pour Vichy, suivi de 5 chefs-lieux, entre 40,5 et 45,5 points. Saint-Paulien n'obtient que 31 points. Entre le premier groupe et Saint-Paulien, un ensemble d'agglomérations possède des scores compris entre 31,5 et 40 points. Il s'agit des sites des Martres-de-Veyre, Millau, Le Puy-en-Velay, Lezoux, Varennes-sur-Allier, Évaux-les-Bains, Brioude, Villefranche-de-Rouergue. Ces agglomérations sont suivies par les sites d'Albias, Montans, Argentat, Chassenon, La Souterraine, Naves, Albi, Bègues, Voingt et Ahun (entre 29 et 30,5 points). Entre 27,5 et 23,5 points, 16 cas complètent les premières séries avec Ambert, Castres, Banassac, Moissac, Chamalières, Lapalisse, Brive-la-Gaillarde, Ussel, Vayrac, Bagnols-les-Bains, Duravel, Rancon, Castelnau-Montratier, Charbonnier-les-Mines, Corent. Pour la suite du palmarès, je renvoie au tableau complet. Cette rapide énumération permet différents constats. En premier lieu, les chefs-lieux apparaissent en tête, ce qui est rassurant sur l'opérabilité de la méthode. En second, la place particulière de Vichy, qui, en l'absence des marqueurs administratifs, est classée avant les chefs-lieux. Les sites qui suivent sont caractérisés par la présence des trois plus grands centres de production de céramique : Les Martres-de-Veyre, Millau, qui sont aussi les mieux connus dans leur ensemble, puis Lezoux et Varennes-sur-Allier. Il est intéressant de constater que les autres centres de production, moins bien caractérisés en dehors de la seule production, sont moins bien classés. Bien plus qu'une hiérarchie urbaine, ces résultats font ressortir le « palmarès » de l'état des connaissances sur les agglomérations. En effet, des agglomérations importantes, telle que Chassenon, qui possède la plus impressionnante parure monumentale, ou Charbonnier-les-Mines, n'obtiennent respectivement qu'un score de 30 et de 23,5 points puisque pour l'une sauf pour les monuments, les connaissances sont très lacunaires et pour l'autre, malgré des clichés aériens attestant l'importance du site, le dossier archéologique reste indigent.

Pour dépasser ce constat, il est apparu important, à l'image des travaux de M. Monteil (2012 : 327) et de P. Garmy (2012b : 282), de procéder à des regroupements en classes. Contrairement à P. Garmy qui définit ses classes en observant les sauts entre les scores, et à M. Monteil qui ne donne pas d'explication, j'ai choisi de m'appuyer sur les déciles et quartiles pour constituer les classes. En effet, à défaut de pouvoir observer de réels sauts<sup>168</sup>, il m'a semblé pertinent d'utiliser des marqueurs statistiques, plus évidents à justifier qu'une

---

<sup>168</sup> La lecture graphique fait ressortir un seul saut important aux alentours de 30 points et de petits seuils qui m'avaient dans un premier temps permis d'obtenir 7 classes : entre 0 et 5 points, 5 et 10, 10 et 15,5, 15,5 et 20,5, 20,5 et 25, 25 et 30, >30. La comparaison avec les classes obtenues par les marqueurs statistiques a montré une proximité des classes.

lecture graphique, d'autant qu'à défaut d'obtenir des classes qui suivent des effets de seuils significatifs, elles offrent pour certaines des effectifs équivalents.

*Constitution de classes et comparaison avec le classement empirique*

Les classes définies sont au nombre de 7 (Annexe I.18). La classe 1 regroupe les sites aux scores supérieurs à 31, la classe 2, entre 30,5 et 24, la classe 3, entre 23,5 et 17,5, la classe 4 entre 17 et 12, la classe 5 entre 11,5 et 7,5, la classe 6 entre 7 et 3,5 et la classe 7 les scores inférieurs à 3.

La classe 1 est composée des 6 chefs-lieux de cités, auquel s'ajoutent 7 agglomérations avérées, 1 hypothétique et, plus étonnant, 1 site rejeté. Globalement, il s'agit des sites pour lesquels l'attestation comme agglomération ne fait pas de doute. Les agglomérations sont majoritairement centrées sur la production de céramique sigillée (3/7) et plus largement de céramique (5/7) mais disposent aussi d'un artisanat très diversifié et d'édifices monumentaux avérés ou supposés. Ces sites sont situés sur d'importants carrefours de voies terrestres et possèdent un franchissement voire un port. Ils sont majoritairement implantés avant la conquête, en tout cas avant la fin du Ier s. ap. J-C. Ils offrent les modes de construction les plus complets, des superficies élevées, d'un minimum de 20 ha et d'une durée d'occupation d'un minimum de 300 ans. Tous connaissent une réoccupation médiévale *in situ*. Si la présence d'inscriptions n'est pas systématique, c'est dans ce groupe que l'on retrouve les effectifs les plus élevés. Enfin, du point de vue des espaces funéraires, ce sont les nécropoles mixtes qui dominent. Deux sites sortent du lot. Brioude qui est classé à un niveau de fiabilité 1, mais dont l'état des connaissances, sans pour autant permettre d'en interpréter la forme, permet au site de rejoindre le groupe de tête et Villefranche-de-Rouergue qui fait partie des sites rejetés dans le classement par fiabilité, mais rejoint cette classe en raison d'une durée d'occupation longue, d'une nécropole mixte, d'artisanat diversifié avec une exploitation minière, d'une situation de carrefour important et d'une réoccupation médiévale *in situ*. Que dire de ces résultats ? Tout d'abord, cela conforte dans un premier temps le classement par fiabilité, même si l'on constate des situations particulières qui peuvent surprendre. Ensuite, le « palmarès » est bien celui de l'état des connaissances puisque des sites délicats à interpréter, malgré un dossier archéologique assez développé, peuvent être classés avec des scores élevés. Enfin, deux cités sont absentes de ce groupe : les Gabales et les Cadurques.

La classe 2 comporte 23 sites, dont 15 considérés comme des agglomérations avérées et 8 comme des agglomérations hypothétiques. Il s'agit majoritairement d'agglomérations



caractérisées par une implantation comprise entre le Ier s. av. J.-C. et la fin du Ier s. ap. J.-C. succédant à une occupation protohistorique qui peut prendre différentes formes, groupées ou non. Les modes de construction restent globalement riches et diversifiés, les monuments sont fréquents mais avec des associations plus réduites. Les espaces funéraires sont plus diversifiés avec une majorité de nécropoles à incinérations. La variabilité des superficies est beaucoup plus grande avec des sites pour lesquels l'étendue n'est pas mesurable (5/23). Les activités artisanales sont beaucoup moins diversifiées ou moins bien perçues, sauf pour les sites de production de céramique. Les durées d'occupation restent majoritairement longues (vers 500 ans et plus) avec des réoccupations médiévales *in situ* ou déplacées. Les sites sont installés à des carrefours routiers avec un franchissement pour quelques uns d'entre eux. Les inscriptions peuvent être présentes mais sont plus rares. Globalement, le faciès des sites est proche de la classe 1 avec de subtiles différences liées principalement aux dossiers archéologiques qui sont plus indigents. Enfin, le marqueur des aménagements hydrauliques offre, comme pour la classe 1, une grande variabilité.

La classe 3 regroupe majoritairement des sites dits hypothétiques (21/35), quelques agglomérations dites avérées (10/35) réparties tout au long de la hiérarchie des scores et 4 sites rejetés. Les implantations sont beaucoup plus variables, et les dates s'étendent sur toute la période avec des occupations antérieures moins fréquemment groupées. Les modes de construction sont moins diversifiés et moins riches : 20 sites ne livrent que des tuiles, des moellons et du mortier. Les édifices monumentaux se limitent de plus en plus à des sanctuaires (18/35), parfois associés à des thermes (2) ou un théâtre (3). Les nécropoles à incinération restent majoritaires tandis que l'artisanat tend à disparaître (17/35) ou à n'être représenté que par une seule activité (10/35). Les durées d'occupation sont toujours très variables et l'occupation médiévale tend à se déplacer (14/35) ou à être absente (10/35). La présence de rues, ou de quartiers spécialisés, est marquée par l'absence d'information (19/35). Les superficies sont très variables, mais le nombre de sites pour lequel on ne peut faire de proposition est plus important (17/35). L'implantation sur les axes de communication se simplifie au profit, sauf quelques rares cas, d'une installation sur un seul axe (18/35) ou sur un simple carrefour terrestre (9/35). C'est également la première classe qui regroupe des sites pour lesquels on ne connaît aucun axe terrestre (5/35). Il s'agit d'une classe de transition entre les sites d'agglomérations bien ou relativement bien connus et les premiers sites plus délicats à interpréter ou assez mal connus dans leur ensemble avec des sites phares comme Castelnau-Montratier, Charbonnier-les-Mines, Corent, Le Mont-Dore, le col de Ceysnat, Onet-le-

Château, Blanzat ou La Roche-Blanche. Si leur qualité d'agglomération ne peut pour autant être mise en doute, ces sites restent dans l'ensemble moins bien documentés. L'analyse de cette classe montre encore plus la hiérarchisation des dossiers archéologiques interrogés à travers les descripteurs qu'une hiérarchie urbaine, avec l'apparition plus marquée des sites rejetés mais parfois aussi bien renseignés archéologiquement que certaines agglomérations.

Avec la classe 4, le ratio entre agglomérations avérées (6/40) et sites rejetés (16/40) s'inverse mais les sites hypothétiques dominant encore (18/40). Il s'agit de sites implantés moins précocement, seulement 12 le sont avant notre ère, 20 au Ier siècle et 8 à partir du IIe siècle. Ils réoccupent plus rarement un habitat groupé protohistorique (6/40) et n'offrent majoritairement qu'une occupation diffuse (21/40) ou inconnue (11/40). La richesse et la diversité des modes de construction reste similaire à la classe précédente comme pour les édifices monumentaux (absence : 22/40, sanctuaire : 14/40, association de monuments : 1/40). Les nécropoles (10/40) tendent à disparaître au profit des incinérations isolées (9/40) ou de l'absence de données (21/40). Les superficies deviennent faibles (13/40 comprises entre 0 et 15 ha) ou inaccessibles (26/40). Les durées d'occupation sont toujours très variables et les trajectoires de réoccupations médiévales offrent plus de diversité (16/40 ne sont pas perçues, 10 sont *in situ* et 14 se déplacent). Les activités artisanales sont présentes voire diversifiées (15/40) mais moins représentées que les sites sans informations (25/40). Seuls 2 sites présentent un carrefour avec franchissement tandis que la majorité est implantée soit sur un seul axe (22/40) soit sur un carrefour terrestre (8/40) avec cependant 8 cas pour lesquels on ne dispose pas de données. Les inscriptions sont quasiment absentes ou en exemplaire unique. Cette classe est plus hétérogène dans sa composition puisque des sites sont clairement des agglomérations (L'Hospitalet-du-Larzac, Le Broc) tandis que d'autres sont de grosses *villae* (Pierre-Buffière, Saint-Merd-les-Oussines) ou des sanctuaires « isolés » (Saint-Pierre-Bellevue, Margerides). Elle regroupe les agglomérations les plus mal caractérisées avec des sites mieux documentés mais qui ne sont pas des agglomérations. Cette classe mérite d'être affinée et montre bien les limites de la méthode en réunissant des agglomérations, des agglomérations hypothétiques et des sites rejetés par le classement par niveaux de fiabilité.

La classe 5 est majoritairement dotée de sites rejetés (16/22) et de seulement 6 cas hypothétiques. Les sites apparaissent majoritairement au Haut-Empire et succèdent plus rarement à une occupation protohistorique (11/22). Les modes de construction s'affaiblissent avec la présence majoritaire de *tegulae* et de moellons. Les monuments sont absents puisque seuls 3 *fana* sont recensés. L'incinération domine avec un retour plus fréquent des nécropoles

(8/22) notamment en raison des grandes nécropoles isolées des Lémovices, mais une grande part des sites reste non renseignée (6/22). Il est impossible de proposer une superficie des sites (19/22) et le nombre de cas présentant une activité artisanale est également faible (7/22). Les durées d'occupation sont plus difficiles à proposer (11/22 sans informations) tandis que les trajectoires d'évolution au Moyen Âge restent diversifiées. Aucune morphologie particulière n'est recensée et les inscriptions restent extrêmement ponctuelles. Enfin, le raccordement au réseau de communication se fait majoritairement par un seul axe (11/22) ou par une localisation sur un carrefour routier (5/22) lorsqu'il peut être renseigné (4 cas ne livrent pas d'information). Cette classe recouvre très certainement des sites qui ne sont pas des agglomérations ou dont l'hypothèse reste douteuse en raison de la faiblesse des dossiers archéologiques. Il faut donc être très prudent avec des sites qui, comparativement à ceux de la classe précédente, sont plus difficilement interprétables.

La classe 6 recense 14 cas rejetés et 1 hypothétique, avec une implantation non renseignée ou majoritairement du Ier siècle, et des modes de construction correspondant à des tuiles seules ou accompagnées de moellons. Rares sont les sites qui pérennisent une occupation protohistorique (5/15), généralement diffuse, et seulement 2 sites livrent un lieu de culte. Les données funéraires sont rarement présentes et correspondent principalement à des nécropoles isolées (6/15 cas). Aucune superficie n'est mesurable et les durées d'occupation, rarement perceptibles, n'excèdent pas 100 ans (3 cas). Les activités artisanales sont absentes (sauf un cas avec des mines) et il est impossible de proposer une réoccupation médiévale (11/15). Enfin, lorsqu'il est possible de le préciser, les sites ne sont desservis que par 1 seule voie (10/15). Cette classe regroupe des sites qui ne peuvent pas être considérés comme des agglomérations.

Enfin, la dernière classe est limitée aux 3 sites rejetés qui présentent les dossiers archéologiques les plus indigents et qui ne sont pas des agglomérations.

#### *5.2.2.2. Application simple avec la proposition 2*

##### ***Résultats du palmarès***

Selon le même protocole que pour la première analyse, la deuxième proposition affecte à l'implantation un score identique de 1 quelle que soit la date d'installation comme pour l'occupation médiévale qui est, quelle que soit la situation, notée 1 s'il y a une pérennité (Fig. 79). Les trois additions (sans bonus, avec bonus, avec niveaux de fiabilité) offrent des

valeurs minimales de 1 et maximales de 39 sans bonus, de 1 et de 45 avec bonus et de 1 et 47 avec les niveaux de fiabilité. Les moyennes obtenues sont de 16,06 sans bonus, 16,67 avec bonus et 17,60 avec fiabilité. Les médianes sont de 15, 15 et 15,5. Comparativement à la première proposition, la diminution des *minima* et des *maxima* est de 2 points. Les boîtes à moustaches font ressortir les 4 mêmes valeurs aberrantes dans les trois situations : Cahors, Clermont-Ferrand, Javols et Vichy.

À l'échelle des cités et en excluant les chefs-lieux, si je ne reprends ici que les valeurs avec bonus, les moyennes varient entre 15,08 (Rutènes) et 19,25 (Vellaves), les médianes entre 13,5 (Rutènes) et 21,25 (Cadurques). L'étendue interquartile varie entre 3,25 (Gabales) et 11,625 (Arvernes) ce qui marque des dispersions importantes pour certaines citées et plus faibles pour d'autres (Fig. 80). L'écart-type varie entre 4,13 (Gabales) et 10,52 (Vellaves). Dans cette seconde proposition, il est difficile de réfléchir à l'échelle de l'ensemble des résultats du palmarès et il est nécessaire de procéder à une division en classes. Il existe cependant deux valeurs aberrantes : Vichy (bien au dessus des autres valeurs) et Saint-Paulien (bien en dessous) pour les chefs-lieux.

Rapidement, les résultats placent l'agglomération de Vichy en tête avec 45 points (calcul avec bonus), suivie de Javols, Clermont-Ferrand, Cahors, Rodez, Limoges (entre 41,5 et 36,5 points ; tandis que Saint-Paulien n'a que 27 points). On retrouve ensuite les principaux centres de production de céramique avec Les Martres-de-Veyre (36), Millau (36), mais aussi Le Puy-en-Velay (35), Lezoux (34) suivis d'Évaux-les-Bains (30,5), Chassenon (30), Varennes-sur-Allier (30), Bègues et Brioude (29,5). Enfin, sans entrer dans le détail, des sites comme Montans (26,5) et Banassac (24) ou encore Charbonnier-les-Mines (21,5), Coirent (21,5) et le col de Ceyssat (20,5) qui sont des sites emblématiques sont classés plus loin dans la hiérarchie.

#### ***Constitution de classes et comparaison avec le classement empirique***

La division en classes s'opère selon les mêmes bornes statistiques : la classe 1 regroupe alors les individus ayant un score supérieur à 29, la classe 2 entre 28,9 et 22, la classe 3 entre 21,5 et 15,5, la classe 4 entre 15 et 11, la classe 5 entre 10,5 et 6,5, la classe 6 entre 6,1 et 1,5, la classe 7 un score inférieur à 1,5 (Annexe I.19).

La classe 1 comporte 16 sites dont un seul dit hypothétique (Brioude) et cinq chefs-lieux. Les scores s'échelonnent entre 29 (Ahun) et 45 points (Vichy). La date d'implantation

varie entre le Ier s. av. J.-C. et la fin du Ier s. ap. J.-C. L'occupation protohistorique antérieure peut prendre des formes très variées : 5 ont une occupation diffuse, 5 une occupation groupée et 5 succèdent à un *oppidum*. Seul Évaux-les-Bains ne semble pas livrer d'occupation antérieure. Les modes de construction sont parmi les plus riches et diversifiés avec hypocaustes et décorations. La présence de monuments est quasi systématique sauf pour les centres de production de céramique (Les Martres-de-Veyre, Lezoux, Varennes-sur-Allier). Le paysage monumental varie entre un simple sanctuaire (3 cas) ou des associations plus développées comme des thermes et un sanctuaire (3 cas), un sanctuaire et un théâtre (1 cas), des thermes, un sanctuaire et un théâtre (1 cas) mais aussi avec une place publique pour les chefs-lieux. Le domaine funéraire ne ressort que sous la forme de nécropoles, majoritairement mixtes (10 cas). Les superficies s'échelonnent entre 12 ha (1 cas) et plus que 40 ha (7 cas). Les durées d'occupation sont longues, entre 200 ans et plus de 500 avec des réoccupations médiévales *in situ* (12 cas). Le descripteur des activités montre une grande hétérogénéité des données disponibles avec 4 cas sans information, 5 qui présentent des activités sans dominante, 6 avec une activité plus développée que les autres et enfin 1 cas avec une extraction minière. Pour la morphologie, les agglomérations livrant des vestiges de rues dominant avec 9 cas. C'est dans ce groupe que l'on retrouve les marqueurs d'inscriptions les plus élevés. Les aménagements hydrauliques ne sont pas systématiques (6 cas sans constructions particulières) mais l'on retrouve un cas de *castellum divisiorium* (Vichy). Enfin, le raccordement au réseau viaire est marqué par les carrefours selon différentes modalités : un carrefour de voies terrestres (4 cas), un carrefour entre une voie terrestre et une voie fluviale avec un port (1 cas), un carrefour de voies terrestres avec un franchissement (9 cas) mais aussi avec un port (2 cas).

La classe 2 reste dominée par les agglomérations dites avérées (13 cas sur 22). On y retrouve cependant le dernier chef-lieu, Saint-Paulien, 8 cas hypothétiques, et, étonnamment, le cas rejeté de Villefranche-de-Rouergue. L'implantation des sites n'est pas différente de la classe 1 et montre une grande diversité entre le Ier s. av. J.-C. et le Ier s. ap. J.-C. Les sites pérennisent des établissements de l'Âge du Fer, mais la proportion entre occupation diffuse et occupation groupée s'équilibre (10 cas pour chaque situation). La diversité des modes de construction se maintient mais les éléments de confort (hypocauste et décoration) tendent à se réduire (13 cas sur 22). La présence des édifices monumentaux diminue aussi avec seulement 4 agglomérations qui offrent une association de plusieurs édifices, 6 avec seulement un lieu de culte, 3 avec uniquement des thermes et 8 sans monument connu. Le paysage funéraire est

toujours diversifié avec des nécropoles à incinération (10 cas) et des nécropoles mixtes (4 cas alors qu'elles étaient majoritaires dans la classe 1). La superficie offre une diversité plus complète puisque toutes les modalités du descripteur sont représentées avec notamment 5 cas pour lesquels il n'est pas possible de faire une proposition. Les durées d'occupation restent longues et tous les sites, sauf deux, sont réoccupés au Moyen Âge (13 *in situ*, 7 avec un déplacement). Les activités restent diversifiées mais la part des sites sans activité dominante est croissante (8 cas) ainsi que celle des sites sans activité connue (6 cas). La seule différence avec la classe 1 pour la morphologie est l'augmentation du nombre de sites pour lesquels il n'y a aucune donnée particulière (4 cas). Les inscriptions sont plus rares avec 14 agglomérations sans épigraphie. Quelques aqueducs sont présents mais en petit nombre (6 cas). Enfin, le raccordement au réseau de communication se simplifie avec, pour la première fois, des sites installés sur une seule voie (8 cas), à un carrefour de voies (5 cas), sur un simple franchissement (1 cas), sur un carrefour de voies avec un franchissement (8 cas). Sans grandes différences par rapport à la classe précédente, on retrouve ici des sites moins bien connus notamment dans leur mode de construction, leur superficie, leurs monuments et les activités. Il s'agit cependant soit d'agglomérations soit de sérieux candidats, même si de rares cas intriguent du fait de leur rejet lors du classement par niveaux de fiabilité (Villefranche-de-Rouergue, Moissac).

La classe 3 comporte 38 sites avec 13 agglomérations avérées (elles sont réparties sur l'ensemble des scores de la classe), 20 agglomérations hypothétiques et 5 sites rejetés qui correspondent notamment à deux grands sites de sanctuaires lémovices (Saint-Pierre-Bellevue, Margerides). Cette classe regroupe des cas plus délicats à interpréter avec des agglomérations parmi les plus mal connues et des sites potentiels pour lesquels il est difficile de se prononcer. La présence plus nombreuse de sites rejetés montre également les limites de la méthode dès que l'on commence à atteindre des scores qui faiblissent (entre 21,5 et 15,5) et qui sont inférieurs à la moyenne et à la médiane. La diversité des dates d'implantation est plus grande que pour les classes précédentes avec notamment des implantations tardives. Cette diversité se traduit aussi dans les occupations antérieures avec une majorité d'habitats dispersés (21 cas et 10 cas avec habitats groupés ou *oppida*) mais aussi une croissance des sites sans informations disponibles (7 cas). Les modes de construction sont tout aussi variés que pour la classe 2. Aucune observation particulière n'est possible si ce n'est une disparition plus importante des systèmes de chauffage et de la décoration en bas de classe. Les monuments sont soit absents (9 cas) soit représentés uniquement par un sanctuaire (24 cas)

malgré quelques rares associations (Corent, Onet-le-Château, Le Mont-Dore, Saint-Goussaud). Le monde funéraire tend à s'équilibrer de plus en plus entre sépultures isolées (11 cas) et nécropoles qui restent cependant majoritaires (22 cas). Les durées d'occupation ne présentent pas de spécificités et sont très variables. De plus en plus de cas ne présentent pas de réoccupation médiévale (13 cas). Les activités artisanales disparaissent petit à petit (20 cas d'absence). Les éléments morphologiques sont aussi de moins en moins marqués (22 cas d'absence). Les inscriptions et les aménagements hydrauliques sont quasiment absents. Enfin, le raccordement au réseau viaire se modifie totalement avec 18 sites installés le long d'une seule voie et 3 sans information. Les carrefours se simplifient aussi avec 12 carrefours de voies et seulement 5 carrefours entre une voie terrestre et une rivière.

La classe 4 voit presque la disparition des agglomérations avérées (3) au profit des sites rejetés (15) avec une majorité de sites hypothétiques (19). Cette catégorie regroupe notamment de grands sites de *villae* comme Pierre-Buffière et Saint-Merd-les-Oussines, montrant l'inopérabilité de la méthode pour distinguer les deux formes d'habitat, groupé ou isolé. C'est dans cette classe que l'on retrouve les implantations les plus tardives mais qui sont mal caractérisées (Mende, Uzerche, Fraissinet-de-Fourques). Les modes de construction ne livrent pas d'observation particulière, hormis l'apparition de quelques sites « à *tegulae* », en raison de la présence importante d'habitats ruraux. Les occupations antérieures groupées (5 cas) sont beaucoup plus rares au profit d'occupations diffuses (19 cas) mais les sites continuent de pérenniser une implantation humaine plus ancienne. Les monuments sont beaucoup plus rares (25 cas sans) avec majoritairement des lieux de culte (9 cas). Pour les espaces funéraires, si un équilibre entre sépultures isolées (8 cas) et nécropoles (10) se confirme, c'est surtout la disparition de l'information qui est marquante (19 cas). Les superficies sont soit faibles (8 cas entre 0 et 12 ha) soit impossibles à définir (29 cas). Les activités artisanales sont globalement absentes (25 cas sur 37) et la morphologie des sites pratiquement non perceptible dans 31 cas. Les inscriptions semblent mieux représentées que dans la classe 3 certainement en raison de la découverte d'épithaphes à proximité des sites de *villae*. Enfin, le raccordement au réseau viaire n'est pas perçu dans 9 cas et limité à une seule voie dans 21 cas. Clairement, cette classe regroupe des sites qui ne sont pas des agglomérations et des occurrences pour lesquelles l'interprétation est délicate en raison de la faiblesse de la documentation archéologique. Ces sites ne peuvent apparaître sur une cartographie de l'armature urbaine des cités qu'avec un examen individuel des cas.

La classe 5 regroupe des sites qui ne sont clairement pas des agglomérations, sauf, peut-être, pour les rares agglomérations hypothétiques qui apparaissent en raison de grandes nécropoles. Ces dernières sont systématiquement localisées dans la cité des Lémovices. Les dates d'implantation restent variables, cependant rares sont les sites occupés durant la Protohistoire (12 sur 24). Les modes de construction se limitent à des tuiles et des moellons. Hormis 3 sanctuaires, aucun monument n'est connu. Les superficies ne sont pas perceptibles (21 cas) comme les durées d'occupation (11 cas). Les sites ne se pérennisent pas au Moyen Âge dans au moins 15 cas. Malgré quelques variabilités observées, les sites sont desservis par une seule voie terrestre. Ces sites ne sont pas à prendre en compte dans la hiérarchie urbaine.

Les classes 6 et 7 ne regroupent aucunement des agglomérations antiques.

### 5.2.2.3. Comparaison des résultats entre les deux tests

Quelles sont les différences qui ressortent entre les deux classifications ? En prenant comme point de départ les classes du premier palmarès (Fig. 81), dans la classe 1, Villefranche-de-Rouergue et Saint-Paulien sont déclassés d'une classe (classe 2) dans le palmarès 2. Dans la classe 2, Chassenon, Bègues et Ahun sont surclassés d'une classe (classe 1) dans le palmarès 2 tandis que Vayrac, Bagnols-les-Bains et Rancon sont déclassés d'une classe (classe 3). Dans la classe 3, Blot-l'Église, Lanuéjols et Salles-la-Source sont surclassés (classe 2) dans le palmarès 2 alors que Grèzes et Uzerche sont déclassés (classe 4). Dans la classe 4, l'Hospitalet-du-Larzac, Saint-Pierre-Bellevue, Le Broc, Allanche, Blond et Margerides sont surclassés (classe 3) dans le palmarès 2 et seul Saint-Martin-le-Vieux est déclassé (classe 5). Dans la classe 5, Gelles et Savennes sont surclassés (classe 4) dans le palmarès 2 tandis que Crozant et Salon-la-Tour sont déclassés (classe 6). Dans la classe 6, Rempnat, Saint-Julien-aux-Bois, Saint-Poncy, La Chapelle-Laurent sont surclassés (classe 5) dans le palmarès 2. Dans la classe 7, Montchamp et Olby sont surclassés (classe 6) dans le palmarès 2.

S'il y a quelques modifications limitées à un saut d'une classe, les changements majeurs concernent les sites des trois premières classes du palmarès 1 avec la remontée d'agglomérations comme Chassenon, Bègues et Ahun de la classe 2 à la classe 1 mais aussi Salles-la-Source et Blot-l'Église de la classe 3 à la classe 2. Pour les groupes inférieurs, les changements ne concernent *a priori* pas des agglomérations.



La description des classes pour chaque palmarès montre que les descripteurs d'implantation et d'occupation médiévale ne sont pas discriminants puisqu'aucun groupe particulier ne se détache pour les sites implantés précocement ou tardivement ni pour ceux pérennisés *in situ* ou déplacés à l'époque médiévale en raison du lissage lié aux autres descripteurs dans le score final. Pour pallier ce problème, il faudrait abusivement augmenter les points attribués aux différentes modalités concernées au risque que le palmarès final n'ait plus de sens global. De ce fait, je retiendrai la proposition 2 et les résultats du palmarès 2 pour mener une analyse de la structuration des cités à partir de cette méthode de classification. Le descripteur ***Implantation (IMP)***, pris individuellement, permet dans ce cas de décrire les phénomènes d'apparition et non de hiérarchiser les sites.

Enfin, cette méthode est-elle pertinente pour distinguer les agglomérations, les agglomérations hypothétiques et les sites qui ne paraissent pas être des agglomérations ? Les comparaisons avec le classement par niveaux de fiabilité, notamment par l'analyse de la composition des différentes classes des deux palmarès proposés, montrent qu'il faut malheureusement constater que, hormis pour les classes 1 et 2, les deux palmarès ne sont pas adaptés pour procéder à un tel tri sauf dans le cadre des classes contenant les sites aux scores les plus faibles. Cette technique semble cependant permettre d'affiner les catégories d'agglomérations en dépassant la seule distinction entre agglomérations avérées et agglomérations hypothétiques mais ne permet pas d'extraire automatiquement les sites à exclure pour la suite de l'étude.

Il est donc nécessaire de faire appel aux niveaux de fiabilité affectés lors de la rédaction des notices. La méthode seule du « palmarès » n'est ainsi pas pertinente pour trier, en amont des analyses, un corpus d'agglomérations potentielles.

#### *5.2.2.4. ACP et CAH sur les tableaux de scores*

La transformation des données qualitatives en tableau quantitatif afin de mener les analyses par « palmarès » offre la possibilité de réaliser des analyses factorielles. Il est alors possible d'aller plus loin dans la réflexion et de voir si l'application d'analyses statistiques permet de dépasser les limites précédemment soulevées au regard des résultats de la méthode du « palmarès ». L'analyse choisie est celle dite en composantes principales (ACP) qui s'applique sur les tableaux de données quantitatives. Celle-ci est suivie d'une classification ascendante hiérarchique. J'ai mené plusieurs tests afin de tenter de dégager des grandes tendances de résultats. L'objectif est d'aller plus loin que le simple classement par score

puisque ce dernier peut lisser les résultats, ne dégage pas des groupes fonctionnels et ne permet pas de proposer efficacement une liste de sites à exclure. La première analyse porte sur les scores utilisés pour établir le palmarès 1, la seconde pour le palmarès 2, la troisième exclut les descripteurs *Implantation (IMP)* et *Occupation médiévale (MED)*.

#### *Retour sur le palmarès 1*

Dans le cas du palmarès 1, les résultats de l'ACP font ressortir 13 axes factoriels. Le premier explique 33,64% de la variance, le second 10,14%, le troisième 8,90%, le quatrième 8,34% et le cinquième 6,57%. Ces cinq premiers axes expliquent 67,61% de la variance (Fig. 82). Seuls les résultats des 5 premières dimensions, ont été extraits du logiciel de statistiques R<sup>169</sup>. Le premier axe (Fig. 83) est majoritairement expliqué par les variables *Superficie (SUP)* (contribution de 13,36), *Monuments Publics (PUB)* (11,114), *Morphologie (MOR)* (10,53), *Inscription (INS)* (10,1493), *Construction (CON)* (9,22), *Occupation (OCC)* (8,51) et *Hydraulique (HYD)* (8,04). Les vecteurs de ces variables étant très proches, cela indique une forte corrélation entre elles. Il faut cependant faire attention, les faibles valeurs des  $\cos^2$  pour ces variables indiquent une mauvaise projection dans le plan factoriel<sup>170</sup> et il ne faut donc pas croire en une forte corrélation entre ces variables comme peut le laisser penser, à première vue, l'observation du graphe factoriel (Fig. 84 : plan factoriel des variables). Ainsi, les individus projetés ont une coordonnée sur l'axe d'autant plus élevée que la superficie est élevée, qu'il y a de monuments, qu'ils recensent d'inscriptions, qu'ils ont une occupation longue, des modes de constructions variés et riches et des aménagements hydrauliques développés. *A contrario*, plus la coordonnée est faible, voire négative, plus il s'agit de sites à faible superficie, avec peu d'inscriptions voire aucune, pas de monuments et une occupation courte. La dimension 1 semble expliquer la première division de l'arbre hiérarchique entre les classes 1 à 6 et 7 à 10 avec cependant une proximité relative entre les classes 6 et 10 selon le plan factoriel. La dimension 2 est majoritairement construite par la variable *Occupation Médiévale (MED)* (31,57) puis *Occupation Protohistorique (PRO)* (16,08), *Superficie (SUP)* (10,25), *Monuments Publics (PUB)* (8,9), et *Morphologie (MOR)* (7,3). Ainsi, les sites aux coordonnées les plus élevées sur l'axe 2 ont tendance à avoir une occupation médiévale *in situ*, succéder à un *oppidum* avec un déplacement et avoir une

<sup>169</sup> Il s'agit du réglage standard lors de la configuration des analyses avec la librairie FactoMineR.

<sup>170</sup> Le passage d'une représentation vectorielle en 3D à une projection sur un plan induit une erreur de perspective qu'il faut contrôler avec le  $\cos^2$  de l'angle entre le point réel et sa projection. Ainsi si  $\cos^2 = 1$ , la projection est bonne (le point réel et le point projeté sont confondus) et si  $\cos^2 \approx 0$  alors les points sont très éloignés (Perrin 2010).

occupation longue. À l'opposé (en raison d'une corrélation négative des vecteurs avec l'axe), les sites ont, outre une tendance inverse pour les descripteurs déjà mentionnés mais aussi une superficie faible voire inconnue, peu ou pas de monuments et pas d'information morphologique. La dimension 2 explique les secondes divisions de l'arbre hiérarchique entre les classes 1 à 3 et 4 à 6 ainsi qu'entre la classe 7 et les classes 8 à 10. La dimension 3 est fortement expliquée par les activités (57,13) et les inscriptions. Ainsi, les individus ayant une coordonnée fortement positive correspondent à des sites d'activités diversifiées avec une dominante (ou bien une seule activité) et avec une tendance à livrer plus d'inscriptions. À l'opposé, les individus avec des coordonnées négatives ne livrent aucune activité et aucune inscription. Cette dimension explique la séparation entre les classes 6 et 10 de l'arbre hiérarchique alors que, sur le plan factoriel des dimensions 1 et 2, elles semblent proches. Enfin, sans entrer dans le détail, les dimensions 4 et 5 sont principalement le fait des descripteurs **Implantation (IMP)** (35,20 pour la dimension 4 en corrélation négative et 30,58 pour la dimension 5 en corrélation positive), **Communication (COM)** (15,58 et 17,87), **Activité (ACT)** pour la dimension 4 (10,54), **Hydraulique (HYD)** (22,06) et **Funéraire (FUN)** (14,21) pour la dimension 5 (Annexe I.20 et I.21).

Les résultats de l'ACP ont fait ensuite l'objet d'une classification. Le logiciel laissant le choix de la coupure dans l'arbre pour la création des classes, 10 classes ont été distinguées et correspondent aux branches formant les quatrièmes nœuds. Par défaut, le logiciel proposait un découpage en 4 classes (Fig. 85). Il fournit également une définition de chaque classe selon la contribution des descripteurs (Annexe I.22) et selon la contribution des axes factoriels (Annexe I.23). La classe 1 comprend 13 sites (Fig. 86). Elle est définie par les dimensions 1 et 3. Elle correspond à des sites présentant plutôt des activités diversifiées avec dominante, une absence de réoccupation médiévale ou un déplacement de celle-ci, une superficie inconnue, une absence d'éléments funéraires et des modes de construction sans éléments de confort. La classe 2 regroupe 33 sites et est définie à partir des axes 1, 2 et 3. Douze descripteurs sont pris en compte pour regrouper ensemble des individus plutôt mal caractérisés. La classe 3, avec 20 individus, est construite à partir des axes 2 et 4 et des descripteurs **Construction (CON)**, **Funéraire (FUN)**, **Activité (ACT)** et **Occupation médiévale (MED)**. Il en ressort des sites avec des modes de construction plutôt diversifiés et avec quelques cas d'éléments de confort, mais qui restent mal connus du point de vue funéraire (absence ou sépulture isolée), sans activités artisanales connues ni réoccupation médiévale. La classe 4, construite à partir des 5 dimensions, regroupe 19 sites autour des descripteurs **Occupation médiévale (MED)** (plutôt

des réoccupations *in situ*), **Activité (ACT)** (mal connues ou absentes), **Funéraire (FUN)** (absence ou sépultures isolées), **Superficie (SUP)** (non définie), **Construction (CON)** (sans éléments de confort), **Morphologie (MOR)** (inconnue) et **Implantation (IMP)** (à tendance non définie). La classe 5, avec 12 sites, est construite sur les axes 2 et 4 et autour des descripteurs **Implantation (IMP)**, **Occupation (OCC)**, **Occupation protohistorique (PRO)**, **Construction (CON)**, **Morphologie (MOR)** et **Superficie (SUP)**. Les sites sont caractérisés par une méconnaissance de leur superficie, une absence d'éléments morphologiques ainsi que par des modes de construction sans éléments de confort. Les implantations sont soit tardives soit très précoces (avec dans ce cas une occupation protohistorique à tendance groupée) et une occupation longue. La classe 6 est construite sur les axes 1, 2 et 3 autour de 7 descripteurs. Elle compte 12 sites qui se caractérisent par une occupation médiévale principalement *in situ*, une occupation longue avec un habitat protohistorique plutôt groupé, l'apparition d'aqueducs et d'inscriptions, des modes de construction plutôt riches avec des éléments de confort mais une méconnaissance des activités artisanales. La classe 7 avec 13 sites, bâtie sur les axes 1 et 3, présente globalement pour l'ensemble des descripteurs les valeurs les plus élevées, notamment en ce qui concerne les inscriptions, les monuments, la superficie, les nécropoles mixtes, les modes de construction, les raccordements aux axes de communication les plus complexes, la présence de rues, d'aqueducs voire de *castellum divisorium*, une réoccupation médiévale *in situ*, des occupations longues, une implantation plutôt précoce qui fait suite à un *oppidum* mais avec un déplacement de l'occupation. On retrouve dans cette classe les chefs-lieux. La classe 8, avec 7 individus est obtenue à partir des axes 1, 2, 4 et 5 autour des modalités d'éléments hydrauliques (présence d'aqueduc), de superficies élevées, de monuments variés et nombreux, de rues, d'éléments de construction avec indices de confort et d'une occupation médiévale à tendance inconnue. La classe 9 comporte 14 sites. Elle se distingue à partir des axes 2, 3 et 4 et des descripteurs **Morphologie (MOR)** (présence de rues), **Activité (ACT)** (diversifiées avec dominante ou mines), **Superficie (SUP)** (moyenne à importante mais surtout qui peut être définie) et une implantation au Haut-Empire. Enfin, la classe 10, avec 10 sites, est définie à partir des axes 1, 3, 4 et 5. Elle regroupe des sites implantés précocement sur des carrefours d'axes de communication, avec des nécropoles, des activités diversifiées avec ou sans dominante, une superficie perceptible, quelques rues et une occupation médiévale *in situ*.

La caractérisation des différentes classes obtenues peut se synthétiser ainsi :

- Classe 1 : artisanat diversifié avec dominante
- Classe 2 : ensemble mal caractérisé

- Classe 3 : construction diversifiée
- Classe 4 : réoccupation médiévale *in situ*, sépulture isolée, modes de construction simples
- Classe 5 : implantation tardive ou précoce, occupation longue
- Classe 6 : réoccupation médiévale *in situ*, occupation longue, occupation protohistorique groupée, aqueduc et inscriptions, éléments de confort, artisanat peu ou pas connu
- Classe 7 : valeurs les plus élevées des descripteurs
- Classe 8 : aqueduc, superficie élevée, monuments publics variés et nombreux, rues, éléments de confort
- Classe 9 : rues, activités artisanales diversifiées mais avec dominante ou mines, superficie observable, implantation au Haut-Empire
- Classe 10 : implantation précoce, sur des carrefours, nécropoles, activités artisanales diversifiées mais sans forcément de dominante, rues possibles, réoccupation médiévale *in situ*

#### ***Retour sur le palmarès 2***

Pour le palmarès 2, les résultats de l'ACP font également ressortir 13 axes factoriels, puisqu'il y a 13 descripteurs pris en compte. Le premier axe explique 33,41% de la variance, le second 10,51%, le troisième 8,43%, le quatrième 8,39% et le cinquième 7,32%. Ces cinq premiers axes expliquent 68,08% de la variance (Fig. 87). Le premier axe est majoritairement expliqué (Fig. 88 et 89) par les variables ***Superficie (SUP)*** (contribution de 13,73), ***Monuments Publics (PUB)*** (11,37), ***Morphologie (MOR)*** (11,01), ***Inscription (INS)*** (10,0186), ***Construction (CON)*** (9,45), ***Occupation (OCC)*** (8,1827) et ***Funéraire (FUN)*** (8,1324). Il est donc très proche de celui construit avec les données du palmarès 1. Seul le descripteur ***Hydraulique (HYD)*** est supplanté par le descripteur ***Funéraire (FUN)***. Les  $\cos^2$  de la projection des vecteurs dans le plan sont faibles (entre 0 et 0,5). Il faut donc faire preuve de prudence dans la recherche de corrélations entre les variables. Ainsi les individus projetés ont une coordonnée sur l'axe d'autant plus élevée que la superficie est élevée, qu'il y a de monuments, qu'ils recensent d'inscriptions, qu'ils ont une occupation longue, des modes de construction variés et riches, et que sont présentes des nécropoles à incinération ou des nécropoles mixtes. La dimension 1 explique, là encore, la première division de l'arbre hiérarchique entre les classes 1 à 3 et 4 à 8 avec cependant une proximité relative entre les classes 3, 6 et 7 selon le plan factoriel. La dimension 2 est majoritairement construite par les

variables **Occupation médiévale (MED)** (42,92), **Activité (ACT)** (16,3495), **Construction (CON)** (10,078) et **Occupation protohistorique (PRO)** (8,41). L'occupation médiévale, enregistrée dans ce cas en présence/absence, prend plus d'importance que dans le cas précédent. Le descripteur **Activité (ACT)** est également plus discriminant pour cet axe que dans le cas du palmarès 1 aux dépens d'**Occupation protohistorique (PRO)**. Ainsi, les sites aux coordonnées les plus élevées sur l'axe 2 ont tendance à avoir une réoccupation médiévale et des activités artisanales diversifiées mais avec une dominante. Ces sites paraissent également occupés à l'époque protohistorique (*oppidum*). À l'opposé, en raison d'une corrélation négative des vecteurs avec l'axe, les sites ont, outre une tendance inverse pour les descripteurs déjà mentionnés, des modes de construction moins élaborés (pas d'éléments de confort) et pas de monuments. La dimension 2 explique les secondes divisions de l'arbre hiérarchique entre les classes 1 à 2 avec 3 ainsi qu'entre la classe 5 et les classes 4, 6, 7, 8. La dimension 3 est fortement expliquée par les activités (38,55) puis la morphologie (17,23). Ainsi, les individus ayant une coordonnée fortement positive correspondent à des sites d'activités diversifiées avec une dominante (ou bien une seule activité) mais pour lesquels on ne dispose pas d'information sur leur morphologie ni leur superficie. Cette dimension semble expliquer la séparation entre la classe 2 et les classes 1 et 3, ainsi qu'entre les classes 4 et 5 et les classes 6 à 8 de l'arbre hiérarchique, alors que sur le plan factoriel des dimensions 1 et 2, les classes 1 et 2 ainsi que 4 et 8 sont proches. Enfin, sans entrer dans le détail, les dimensions 4 et 5 sont principalement le fait des descripteurs **Implantation (IMP)** (42,829, avec une date d'implantation connue ou non), **Occupation protohistorique (PRO)** (14,87) pour la dimension 4 et **Communication (COM)** (29,45), **Funéraire (FUN)** (29,17) et **Hydraulique (HYD)** (16,34) pour la dimension 5 (Annexe I.24 et I.25).

Les résultats de l'ACP ont fait l'objet d'une classification. Huit classes ont été distinguées. Par défaut, le logiciel proposait un découpage en 4 classes (Fig. 90). On dispose, là encore, d'une définition de chaque classe selon la contribution des descripteurs (Annexe I.26) et selon la contribution des axes factoriels (Annexe I.27). La classe 1 avec 6 sites (5 chefs-lieux et Vichy) est construite à partir des dimensions 1 et 4 et autour de 10 descripteurs pour lesquels les individus obtiennent les notes maximales (Fig. 91). La classe 2 comporte 7 individus. Elle est issue des dimensions 1, 2, 3 et 5 avec les descripteurs **Hydraulique (HYD)**, **Morphologie (MOR)**, **Superficie (SUP)**, **Monuments publics (PUB)**, **Construction (CON)** et **Occupation médiévale (MED)**. Il s'agit de sites livrant les monuments les plus nombreux et les plus importants mais aussi des aqueducs, des rues, une

superficie élevée, des modes de constructions riches mais dont on ne perçoit pas les réoccupations médiévales. La classe 3 avec 16 sites s'individualise à partir des dimensions 1 et 5. Il s'agit de sites implantés sur des carrefours complexes, avec des nécropoles à incinération voire mixtes, une superficie calculable, des rues, de rares inscriptions, des modes de construction riches, une réoccupation médiévale mais surtout des activités artisanales développées (ce qui distingue cette classe de la classe 2). La classe 4, issue des dimensions 1, 2, 4 et 5, s'articule avec 23 sites autour de 9 descripteurs pour lesquels les sites offrent les valeurs parmi les plus faibles. La classe 5 (35 sites) présente un faciès similaire. Elle est construite à partir des mêmes dimensions mais avec des contributions différentes. Contrairement à la classe 4, les sites ont une date d'implantation connue, quelques monuments, une occupation majoritairement plus longue que les précédents, mais pas de réoccupation médiévale. Il est surprenant de retrouver dans cette classe des sites comme le col de Ceysat, l'Hospitalet-du-Larzac, Saint-Goussaud pour lesquels le qualificatif d'agglomération fait peu de doute alors que la majorité des autres sites sont plutôt des sites rejetés ou hypothétiques. Ces derniers sont cependant distingués dans une sous-classe de l'arbre. La classe 6, avec 22 sites, ressort des dimensions 2, 3 et 4. Seuls trois descripteurs discriminent la classe : **Activité (ACT)**, **Morphologie (MOR)** et **Inscription (INS)**. Les sites présentent, en effet, de fortes activités artisanales avec dominante ou extraction minière, des rues, mais ne livrent que rarement voire jamais d'inscriptions. La classe 7 (15 sites) est définie par les dimensions 1 et 3. Tous les sites connaissent une réoccupation médiévale et sont occupés sur une longue durée avec notamment des occupations protohistoriques groupées. Quelques-uns livrent des aqueducs mais ne semblent pas présenter d'activités artisanales. Enfin, la classe 8 comporte 29 sites. Elle est issue des dimensions 2, 3 et 4. Elle regroupe des sites fortement opposés à partir de 9 descripteurs. Les sites présentent souvent une réoccupation médiévale, une date d'implantation connue, une occupation protohistorique, une occupation longue mais aucun n'a livré d'aqueduc, peu ont un monument public, les modes de construction sont peu développés et il n'y a pas d'éléments de confort. Enfin, les superficies sont rarement définissables et les sites n'ont aucune morphologie particulière.

Les différentes classes obtenues peuvent se caractériser de manière plus synthétique :

- Classe 1 : chefs-lieux et Vichy, résultats les plus élevés sur les descripteurs
- Classe 2 : monuments diversifiés, rues, aqueducs, superficies élevées et éléments de confort mais globalement sans réoccupation médiévale

- Classe 3 : implantation à des carrefours complexes, avec des nécropoles à incinération ou mixtes, une superficie connue, des rues, quelques inscriptions, une réoccupation médiévale et des activités artisanales
- Classe 4 : valeurs parmi les plus faibles des descripteurs
- Classe 5 : valeurs également les plus faibles mais avec une date d'implantation connue et parfois un lieu de culte
- Classe 6 : activités artisanales prépondérantes avec dominante ou mines, présence de rues
- Classe 7 : sites occupés à la Protohistoire et réoccupés au Moyen Âge, quelques aqueducs, mais pas d'activités artisanales
- Classe 8 : sites occupés à la Protohistoire et réoccupés au Moyen Âge, rares monuments publics, modes de construction sans confort

Un rapide constat ressort. Avec deux classes en moins, cette étude paraît moins pertinente que la première. La simplification des descripteurs *Implantation (IMP)* et *Occupation médiévale (MED)* se fait ressentir dans l'analyse. En effet, si pour un simple calcul du palmarès ces données ont tendance à être lissées dans le résultat, l'application de méthodes factorielles et de classification automatique permet une prise en compte plus pertinente si on utilise les scores du palmarès 1 (notes différentes pour chacune de ces modalités).

De même, on observe que ces méthodes statistiques trouvent leur limite dans la difficulté de regrouper ensemble les sites qui ne sont pas considérés comme des agglomérations dans le classement par niveaux de fiabilité.

#### *Analyse sans les descripteurs Implantation (IMP) et Occupation médiévale (MED)*

En excluant les descripteurs *Implantation (IMP)* et *Occupation médiévale (MED)*, les résultats de l'ACP ne font plus ressortir que 11 axes factoriels, puisqu'il y a 2 descripteurs en moins. Le premier explique 37,26% de la variance, le second 10,49%, le troisième 9,34%, le quatrième 8,68% et le cinquième 6,84%. Ces cinq premiers axes expliquent 72,63% de la variance (Fig. 92). Le premier axe est majoritairement expliqué (Fig. 93 et 94) par les variables *Superficie (SUP)* (contribution de 15,49), *Monuments Publics (PUB)* (12,66), *Morphologie (MOR)* (11,84), *Construction (CON)* (10,69), *Inscription (INS)* (10,61), *Hydraulique (HYD)* (8,72) et *Funéraire (FUN)* (8,64). Il est très proche de celui construit avec les données du palmarès 2. Les  $\cos^2$  de la projection des vecteurs dans le plan sont



faibles, seul **Superficie (SUP)** offre une valeur de 0,6349. Il faut de nouveau faire preuve de prudence dans la recherche de corrélations entre les variables. Ainsi les individus projetés sur la dimension 1 ont une coordonnée sur l'axe d'autant plus élevée que la superficie est élevée, qu'il y a de monuments, qu'ils recensent d'inscriptions, qu'ils présentent des rues ou des quartiers différenciés, des modes de constructions variés et riches, et que sont présentes des nécropoles à incinération ou des nécropoles mixtes. La dimension 1 explique ici aussi la première division de l'arbre hiérarchique entre les classes 1 à 3 et 4 à 7 ce qui est assez explicite sur le plan factoriel. La dimension 2, est construite quasiment uniquement par les variables **Activité (ACT)** (62,96) et **Inscription (INS)** (10,96). Le descripteur **Activité (ACT)** devient beaucoup plus discriminant lorsque l'on retire les marqueurs chronologiques. Ainsi, les sites aux coordonnées les plus élevées sur l'axe 2 ont tendance à avoir des activités artisanales diversifiées mais avec une dominante. La dimension 2 ne semble pas engendrer de séparation entre des classes mais plutôt intervenir dans des distinctions intra-classes. La dimension 3 est fortement expliquée par **Occupation protohistorique (PRO)** (49,08), **Occupation (OCC)** (15,42), **Morphologie (MOR)** (12,63) et **Superficie (SUP)** (9,39). Ainsi, les individus ayant une coordonnée fortement positive correspondent à des sites avec une occupation protohistorique de type *oppidum*, avec des durées d'occupation longue, mais sans marqueurs morphologiques ni superficie connue (corrélation négative). Cette dimension explique la séparation de la classe 2 d'avec les classes 1 et 3 ainsi que de la classe 5 d'avec les classes 4, 6, 7 et 8 de l'arbre hiérarchique alors que, sur le plan factoriel des dimensions 1 et 2 les classes 1 et 2 ainsi que 6 et 7 sont proches. Enfin, sans entrer dans le détail, les dimensions 4 et 5 sont principalement le fait des descripteurs **Communication (COM)** (39,28), **Funéraire (FUN)** (27,65) et **Hydraulique (HYD)** (10,45, en corrélation négative) pour la dimension 4 et **Occupation (OCC)** (44,81 en corrélation négative), **Hydraulique (HYD)** (17,06), **Construction (CON)** (11,51 en corrélation négative) et **Occupation protohistorique (PRO)** (9,75) pour la dimension 5 (Annexe I.28 et I.29).

Les résultats de l'ACP ont fait l'objet d'une CAH et 7 classes ont été constituées. Par défaut, le logiciel proposait un découpage en 3 classes (Fig. 95). On dispose toujours parmi les résultats d'une définition de chaque classe selon la contribution des descripteurs (Annexe I.30) et selon la contribution des axes factoriels (Annexe I.31). La classe 1 avec 46 sites (Fig. 96) est construite autour des dimensions 1, 2, 3 et 5. Elle est formée par les descripteurs **Occupation (OCC)**, **Occupation protohistorique (PRO)**, **Monuments publics (PUB)**, **Hydraulique (HYD)**, **Superficie (SUP)**, **Activité (ACT)** et **Morphologie (MOR)**. Elle

regroupe des sites présentant des durées d'occupation relativement longues mais pour lesquels on connaît mal l'occupation antérieure. Les sites ne possèdent pas de monuments ou très occasionnellement, aucun aqueduc, une superficie difficile à appréhender, des activités peu présentes et aucun élément morphologique. La classe 2 issue des axes 1, 2 et 5 présente, pour les 11 descripteurs, les 30 sites les moins bien décrits du corpus. La classe 3 regroupe 16 sites à partir des dimensions 1, 2, 3 et 5 principalement autour des descripteurs *Activité (ACT)*, *Occupation (OCC)*, *Superficie (SUP)*, *Funéraire (FUN)* et *Construction (CON)*. Il s'agit de sites présentant des activités artisanales diversifiées avec dominante ou mines, mais dont l'occupation est courte ou mal connue, la superficie plutôt inconnue, le funéraire mal perçu et des modes de constructions peu évolués. La classe 4 ne regroupe que 6 sites, Vichy et 5 chefs-lieux. Elle est construite sur les dimensions 1, 2 et 5 et 10 descripteurs pour lesquels les sites affichent les valeurs maximales. La classe 5, sur la base de la seule dimension 3 et des descripteurs *Occupation protohistorique (PRO)* et *Occupation (OCC)*, individualise 9 sites surtout connus pour leur occupation protohistorique de type *oppidum* avec un déplacement de l'occupation pour l'Antiquité. La classe 6, avec 28 sites, est issue des dimensions 1, 3 et 4. Les marqueurs discriminants sont *Morphologie (PRO)* avec des sites présentant soit des rues, soit des quartiers différenciés, *Hydraulique (HYD)* avec la présence d'aqueduc, *Superficie (SUP)*, souvent élevée mais surtout mesurable, *Monuments publics (PUB)* présents en nombre et diversifiés, *Construction (CON)* avec des éléments de confort (chauffage, décoration), et des durées d'occupation parmi les plus longues. Enfin, la classe 7 (18 sites) autour des dimensions 1, 2, 4 et 5 est formée sur 8 descripteurs. On retrouve des sites implantés sur des carrefours, souvent assez développés, avec des superficies perceptibles est élevées, des nécropoles à incinération, des rues ou des quartiers différenciés, la présence forte d'activités artisanales diversifiées avec dominante, des modes de construction évolués, une occupation longue, et qui livrent des inscriptions.

Les différentes classes obtenues peuvent se caractériser ainsi :

- Classe 1 : sites à occupation longue mais occupation protohistorique mal connue, pas de monuments, pas d'aqueduc, superficie et les activités artisanales mal perçues.
- Classe 2 : sites les moins connus
- Classe 3 : activités diversifiées avec dominante ou mines mais sites mal caractérisés sur les autres marqueurs
- Classe 4 : chefs-lieux et Vichy, valeurs maximales des descripteurs
- Classe 5 : sites pérennisant un *oppidum* avec déplacement de l'occupation antique

- Classe 6 : sites les mieux documentés après la classe 5, notamment en raison de la présence de monuments publics, de superficie connue et de modes de construction riches
- Classe 7 : sites parmi les mieux documentés qui se distinguent de la classe 6 par un nombre important de sites artisanaux parmi les plus développés

La discrimination entre les sites ne se faisant plus sur des descripteurs chronologiques, d'autres descripteurs prennent une plus grande importance comme *Activité (ACT)*. Néanmoins, les tendances fortes et les limites de l'analyse restent sensiblement identiques entre les trois tests.

### *Conclusion*

À l'issue de ces séries d'analyses, il ressort quatre propositions de classification, chacune avec ses spécificités. Il est difficile d'en privilégier une sur les autres. En effet, le premier constat est l'intérêt d'appliquer une ACP et une CAH sur les scores des « palmarès ». Cela permet de dépasser le simple classement par points qui lisse l'information dans le résultat final et ne permet pas de dégager des groupes de sites partageant les mêmes descripteurs, ni de séparer réellement les sites des trois niveaux de fiabilité. Les analyses statistiques s'affranchissent de certains biais. Cependant, j'ai bien montré qu'en fonction des choix effectués – scores différents selon la date d'implantation ou non, scores différents selon l'évolution au Moyen Âge (analyse sur palmarès 1 et sur palmarès 2), non prise en compte de ces deux descripteurs – pour tenter d'affiner le tri, les résultats diffèrent mais ne permettent pas d'exclure aisément les sites à rejeter.

Je mettrai cependant en exergue quelques tendances lourdes qui ressortent d'ores et déjà de chaque analyse. Tout d'abord, un premier groupe se distingue systématiquement, celui des chefs-lieux, auquel s'ajoute un nombre variable, selon l'analyse, de sites qui sont les mieux caractérisés, comme Vichy (qui est le plus récurrent et parfois le seul), Les Martres-de-Veyre, Millau et Lezoux. Un second groupe se distingue également toujours très nettement, celui des sites présentant les ensembles monumentaux les plus développés : Chassenon, Onet-le-Château, Coirent, Naves, Castelnau-Montratier, auxquels peuvent s'ajouter dans une moindre mesure Voingt et Luzech. Un troisième groupe apparaît aussi fréquemment, celui des sites artisanaux et miniers, où l'on retrouve notamment les ateliers de production de céramique sigillée d'un rang inférieur à Lezoux et Millau comme Montans, Banassac, Le Rozier, Cajarc, Lapalisse, Varennes-sur-Allier, auxquels s'ajoutent notamment Blond et Blot-

l'Église. Pour les autres catégories, on observe régulièrement un ensemble de sites relativement bien connus sur certains aspects mais au sein duquel l'appareil descriptif, dans son application sous forme de scores, n'est pas suffisamment discriminant pour détacher les sites d'agglomérations potentielles des importantes *villae* connues. Enfin, d'autres classes, beaucoup plus délicates à exploiter, regroupent, parfois selon un ou deux découpages, l'ensemble des sites les plus mal connus, pour lesquels l'argumentaire archéologique est indigent et où seule l'intervention du chercheur permet de distinguer les agglomérations des sites qui n'en sont pas. De même, j'attirerai l'attention sur la valeur subjective des scores attribués aux différentes modalités. En effet, cette attribution se fait selon l'évaluation d'une modalité d'un descripteur en fonction des autres modalités et il est parfois délicat de juger du degré de supériorité d'une modalité par rapport à une autre. C'est bien cette observation qui avait justifié dès le départ la réalisation de deux palmarès avec un traitement différent de deux descripteurs. De fait, afin de dépasser ce biais, et d'aller plus loin dans les tests, il me paraît intéressant de faire appel à d'autres types d'analyses factorielles qui exploitent directement les modalités des descripteurs dans leur formulation codifiée.

Je terminerai en rappelant que l'objectif de ces différents tests était de savoir si la méthode du « palmarès » était apte à trier l'ensemble du corpus et notamment à distinguer une agglomération d'un habitat rural afin de rejeter certains sites du corpus. La réponse est à nuancer puisque l'on a pu constater que certaines classes regroupent à la fois des agglomérations et des habitats ruraux. L'intervention du chercheur est donc nécessaire pour exclure certains sites puisque les analyses jusqu'ici mise en œuvre n'ont pas montré une opérabilité optimale dans cette tâche alors qu'elles offrent une classification plus fine pour les autres sites qui permet d'aller au-delà de la simple distinction entre agglomérations avérées et hypothétiques. Ce classement typologique fera l'objet d'un autre chapitre. Pour l'instant, aucune des analyses statistiques effectuées ne permet donc de remplacer efficacement la classification empirique des niveaux de fiabilité basée sur l'analyse critique de la documentation par le chercheur.

### **5.2.3. Les méthodes statistiques multivariées ACM et CAH**

Les limites des méthodes précédentes ayant été mises en évidence, d'autres solutions peuvent être envisagées afin d'améliorer les classifications. Pour cela, j'ai choisi de mettre en œuvre l'Analyse des Correspondances Multiples (ACM) suivie d'une CAH. Cette analyse factorielle permet de travailler directement sur les données qualitatives présentées dans un

tableau « individus-variables ». Son intérêt est de travailler directement à partir des codes des modalités sans introduire d'évaluation chiffrée de ces dernières les unes par rapport aux autres. En raison de données globalement indigentes et de qualité variable, il me paraît important de s'interdire d'insérer un nouvel échelon subjectif dans le traitement des données. La réalisation de tests sur le corpus du Massif central montre qu'il faut rechercher d'autres solutions pour pallier les biais qui sont apparus avec la méthode du « palmarès » et ses dérivées.

Avant de mettre en œuvre ces nouvelles analyses, il est nécessaire de s'intéresser à la fréquence de chaque modalité au sein du corpus. En effet, les modalités trop rares peuvent créer une anomalie dans l'analyse. Sur les conseils exprimés par C. Gandini (2006, Annexe 21 : 86), une fréquence de 5% doit correspondre au seuil minimal en dessous duquel il est nécessaire d'associer les individus au sein d'une autre modalité. L'analyse du tableau des fréquences (Fig. 97) montre 33 modalités (sur 92) avec une fréquence inférieure à 5%. Plusieurs propositions sont faites pour améliorer les taux. Pour **Implantation (IMP)**, la modalité IMP2 n'est pas fusionnée car elle apporte une information particulière qu'il serait dommage de perdre. Les modalités IMP6, IMP7, IMP8 sont fusionnées dans une modalité IMP13 qui correspond à une implantation entre 100 et 250 tandis que IMP9, IMP11 et IMP12 sont réunis dans une modalité IMP14 (implantation entre 250 et 450) afin de garder un marquage progressif des dates d'implantation. Pour le descripteur **Construction (CON)**, la modalité CON0 d'absence de données ne peut être fusionnée valablement avec une autre. Pour **Occupation protohistorique (PRO)**, PRO1 est fusionnée avec PRO0, et PRO4 avec PRO42, sans poser de problème au regard des sites concernés. Pour **Monuments publics (PUB)**, si PUB1 peut être fusionnée avec PUB0, les autres modalités représentent toutes une information distincte et ne peuvent être réunies. Pour **Funéraire (FUN)**, FUN1 est réunie avec FUN0, FUN2 avec FUN21 et FUN3 avec FUN31 puisque dans ces deux derniers cas, s'il y avait eu une découverte de coffres, la mention nous serait parvenue. Pour **Occupation (OCC)**, chaque modalité correspond à une classe de 100 ans. Il ne paraît pas pertinent de créer une classe de 200 ans alors que le taux est proche de 5%. Pour **Occupation médiévale (MED)**, MED1 est associée à MED3, partant du principe que si aucune occupation médiévale n'est connue sur le site, c'est qu'elle a dû se déplacer à une plus ou moins grande distance. Pour **Communication (COM)**, COM1 est fusionnée avec COM0, COM4 avec COM41, dans la mesure où COM4 ne correspond pas réellement à une modalité indépendante mais dispose de subdivisions permettant de préciser l'information. Pour **Hydraulique (HYD)**,

HYD2 est fusionnée avec HYD3. S'il y a un *castellum* c'est qu'un aqueduc devait l'alimenter. Enfin, les modalités non spécifiées ici n'ont pas été fusionnées avec une autre en raison des informations particulières qu'elles apportent.

Ainsi, les analyses à suivre sont fondées sur le nouveau tableau de données comportant 74 modalités (Annexe I.32).

### 5.2.3.1. Résultats de l'analyse

La réalisation de l'ACM sur le nouveau tableau des modalités aboutit à la définition de 63 dimensions (Annexe I.33), qui n'expliquent donc qu'un pourcentage faible de la variance du nuage de points (8,07% pour la dimension 1 ; 4,52% pour la dimension 2 ; 4,01% pour la dimension 3 ; 3,79% pour la dimension 4 ; 3,63% pour la dimension 5). Sur la dimension 1 (Annexe I.34), s'opposent majoritairement les modalités IMP0 (coordonnées négatives maximales) et IMP3 (coordonnées positives maximales). Elle est également fortement marquée dans les coordonnées positives maximales par les modalités CON31/32, PUB8, FUN5, SUP6, MED2, MOR1, COM421, INS5 et HYD1. Elle oppose fortement les modalités SUP0 (coordonnées négatives) et SUP6 (coordonnées positives) tout comme OCC0 et OCC6. Au regard de l'arbre hiérarchique et des classes identifiées, la dimension 1 explique la séparation principale entre les classes 1, 2, 3 et les suivantes, mais aussi la séparation des classes 4 et 5 avec les classes 6 à 9 puisque sur le graphe factoriel des dimensions 1 et 2 (Fig. 98) ces classes s'opposent par rapport à l'origine de l'axe 1. De plus, sur le graphe factoriel des descripteurs (axes 1 et 2 ; Fig. 99), on observe une proximité entre **Occupation médiévale (MED)**, **Activité (ACT)** et **Occupation protohistorique (PRO)**, une proximité entre **Communication (COM)**, **Inscription (INS)**, **Funéraire (FUN)** et **Hydraulique (HYD)**, une autre entre **Construction (CON)**, **Monuments publics (PUB)**, **Superficie (SUP)** et **Morphologie (MOR)**. Seules **Implantation (IMP)** et **Occupation (OCC)** paraissent plus isolées. La dimension 2 est construite principalement autour des modalités IMP4, en opposition à IMP0 et IMP14 (coordonnées négatives), PUB3 en opposition marquée à PUB8 (coordonnées négatives). Elle est aussi guidée par les modalités SUP3, MED3 et MOR2. Enfin, elle dissocie OCC0 (coordonnées négatives) et OCC3, ACT0 (coordonnées négatives) et ACT3. La dimension 2 explique fortement la séparation entre les classes 6 et 7 et les classes 4 et 5, et isole, comme la dimension 1, la classe 2 de l'ensemble des autres classes. La dimension 3 montre des contributions beaucoup plus fortes, puisque dans les cas précédents elles ne dépassaient pas la valeur 6, sur les modalités CON31 (12,57 en coordonnées

negatives), PUB2 (8,60 en coordonnées negatives), OCC4 (6,65) et CON421 (6,10). La dimension 4 est marquée par les modalités PRO3/42 (cas unique des Martres-de-Veyre non fusionné en raison d'une particularité dans la pérennisation d'occupations protohistoriques ; 5,33), et CON421 (5,96). La dimension 5 est elle construite à partir de IMP2 (5,1), PRO41 (6,45), PUB2 (6), FUN32 (7,05), ACT3 (5,04), COM41 (5,53). La réalisation de la CAH conduit à la définition de 9 classes (Fig. 100). Les résultats de l'analyse, présentés dans les annexes I.35<sup>171</sup> et I.36 ainsi que sur l'arbre hiérarchique (Fig. 101), montrent que la classe 1 (3 sites) se définit notamment autour des modalités COM411 et COM421 puisque 100% des individus porteurs de ces modalités sont dans cette classe comme pour la modalité PRO3/42. De même, 100% des individus de la classe portent les modalités OCC4, FUN5, ACT3 et MED2. Pour finir, aucun site de la classe 1 n'est décrit par les modalités MOR0 et HYD0. Il s'agit de sites installés sur des carrefours routiers, avec franchissements et ports, une occupation longue, des activités artisanales diversifiées avec dominantes, des modes de construction riches, une réoccupation médiévale *in situ* et des nécropoles mixtes. La classe 2 correspond à 5 chefs-lieux (Saint-Paulien est en classe 3). Le lecteur trouvera en annexe 35 la description de la classe. La classe 3 (13 sites) présente uniquement des sites avec la modalité OCC6. Elle regroupe également 60% des sites avec la modalité SUP4, 71,42% avec IMP2. Au sein de la classe, 53,85% des individus ont la modalité MOR1, 76,92% la modalité MED2, 46,15% la modalité COM42, 53,84% la modalité CON31/32, et 38,46% la modalité FUN5. On note cependant quelques anomalies avec 3,49% des sites SUP0 qui sont dans la classe 3 comme 2,32% des sites ACT0 et 3,06% des sites MOR0. Par ailleurs, aucun des sites de la classe n'est caractérisé par les modalités OCC3, PRO0, MED0. Il s'agit de sites, à occupation très longue, avec des superficies importantes, une implantation précoce, des rues, une réoccupation médiévale *in situ*, installés sur des carrefours avec franchissement, des modes de construction riches, des nécropoles fréquemment mixtes. Si l'on regarde les individus, la classe regroupe notamment des centres de production de céramique sigillée (Lezoux, Varennes-sur-Allier, Montans) mais pas uniquement, puisque Chassenon, Saint-Paulien, le Puy-en-Velay et quelques cas plus étonnants comme Riom-ès-Montagnes et Villefranche-de-Rouergue font partie du groupe. La classe 4 (23 sites) regroupe 100% de sites définis par les modalités ACT0, MOR0 et HYD0 mais pas l'ensemble de ces sites. De même, 78,16% des sites de la classe ont la modalité MED0, 73,91% la modalité PRO0, 91,30% la

---

<sup>171</sup> Pour la lecture des valeurs, l'indicateur « Cla/Mod » correspond au pourcentage des individus, regroupés dans la classe, présentant la modalité, rapportés à l'effectif total. L'indicateur « Mod/Cla » correspond au pourcentage d'individus présentant la modalité au sein de l'effectif de la classe.

modalité PUB0, 86,95% la modalité SUP0. D'autres individus de la classe, plus rares, sont caractérisés par les modalités OCC2 (30,43%), CON2 (47,82%), INS2 (13,04%), IMP1 (4,34%), PRO2 (21,73%), MED3 (8,69%), PUB3 (8,69%) et MED2 (13,04%). La classe est également définie par une absence totale de sites portant les modalités FUN5, PRO3, HYD1, MOR1, ACT3, MOR2, ACT2, OCC6. Il s'agit de sites ne présentant aucune activité artisanale, rarement une réoccupation médiévale ou une occupation protohistorique, aucun élément de morphologie et uniquement des lieux de cultes, mais en petit nombre. La superficie des sites n'est quasiment jamais mesurable, les modes de construction sont limités à la tuile et aux moellons. Quelques rares inscriptions, jamais plus de 2 par sites, sont signalées. La classe 5 (43 sites) est définie par 95,34% de sites MOR0, 44,18% OCC0, 88,19% SUP0. Elle regroupe également 68% des sites du corpus qualifiés par IMP0, 53,12% par IMP1, 69,56% par COM0, 73,33% par CON1 et 100% des CON0. De même, 55,81% des sites de la classe 5 ont une modalité FUN0, 97,67% la modalité HYD0 et 72,09% la modalité PUB0. Elle regroupe également 100% des sites IMP14 et 40% des sites OCC6. Enfin, elle est composée de 81,39% de sites INS0. D'autres modalités apparaissent également mais beaucoup plus ponctuellement. Il s'agit de sites très mal caractérisés d'où sont absents les éléments morphologiques, hydrauliques, les monuments publics, les inscriptions, les éléments funéraires. Il n'est pas possible de préciser la superficie ni la date d'implantation ou la durée d'occupation, les modes de construction (hormis de la tuile) et souvent l'existence d'une voie n'est pas assurée. Un petit groupe de sites se caractérise cependant par des durées d'occupation longues, des nécropoles à incinération ou mixtes, par la présence d'aqueduc, de quartiers différenciés, d'éléments de chauffage et de décoration avec une implantation au Haut-Empire sur un carrefour de voies. Il ressort qu'un affinement de cette classe est nécessaire puisqu'elle regroupe des individus qui ont leur place dans l'armature urbaine tandis que d'autres doivent en être exclus. La classe 6 (13 sites) se caractérise par 60% des sites SUP3, 45% des sites PRO41, 50% des sites PUB6, 66,67% des sites HYD3. Parmi les sites de la classe, 53,84% sont décrits par la modalité CON32, 38,46% par OCC4, 46,45% par ACT3, 46,45% par MOR2, 38,46% par MOR1. Plus rarement, quelques cas possèdent les modalités MED2 (7,69%), PUB0 (15,38%), SUP0 (7,69%) et MOR0 (7,69%). Il s'agit de sites relativement bien caractérisés, dont l'interprétation comme agglomération ne fait aucun doute, avec notamment des monuments publics, des rues, de l'artisanat, une occupation protohistorique bien identifiée, souvent un *oppidum*, des superficies inférieures à 20 ha et des modes de construction diversifiés et riches. La classe 7 (38 sites) est construite autour des sites présentant à 52,63% la modalité OCC3, 55,26% PUB3, 50% IMP4, 60,53% PRO2,



94,73% HYD0, 44,74% MED3 mais aussi 42,10% SUP0 et 39,47% ACT0. La classe regroupe aussi 50% des sites CON3, 45,16% des sites COM3, 50% des sites INS1, 53,84% des sites SUP2, 47,05% des sites IMP5, 40% des sites MOR2. Les autres modalités restent beaucoup plus faibles. Il s'agit d'une catégorie mélangée comme la classe 5 mais avec cependant des sites beaucoup mieux caractérisés qui se présentent comme des occupations d'environ trois siècles (il est possible de préciser la durée d'occupation pour tous les sites), avec des lieux de cultes, des modes de construction sans richesse et implantés au Haut-Empire. Quelques-uns peuvent avoir livré une inscription et pérennisé une occupation protohistorique diffuse (aucun site ne succède à un *oppidum*). Les superficies sont inférieures à 12 ha en général et de rares cas possèdent des rues. Quelques individus ont des caractéristiques plus développées (OCC6, HYD 1, MOR1) mais restent rares. Au regard des sites de la classe, il s'agit soit d'agglomérations dites hypothétiques, soit d'agglomérations avérées encore mal connues. La classe 8 (4 sites) se caractérise par 100% de sites PUB2, HYD1, OCC6, MED2, 75% de CON31 et 50% de SUP1. Il s'agit d'exemples présentant uniquement des thermes comme bâtiments publics, avec système de chauffage et aqueduc, une occupation longue qui se poursuit *in situ* au Moyen Âge et dont la superficie est inférieure à 5 ha pour deux d'entre eux. La classe 9 (11 sites) regroupe 71,42% des sites PUB5 du corpus, 62,5% des sites CON31, 37,5% des sites INS3 et 40% des sites IMP13. Elle se compose de sites à 63,64% FUN32, 36,36% OCC2, 45,45% HYD1, 90,91% ACT0. Ces sites présentent une parure monumentale assez développée avec des aqueducs, des nécropoles à incinération, des inscriptions, mais aucune activité artisanale et une durée d'occupation limitée à deux siècles pour un tiers d'entre eux. Une synthèse des modalités caractéristiques des classes est proposée en figure 102.

Cette méthode paraît offrir plus de pertinence en croisant plus efficacement les descripteurs entre eux. Elle ne constitue pas de classes autour d'un seul descripteur fort comme dans les analyses précédentes, qui groupaient systématiquement entre eux les sites présentant des édifices monumentaux au détriment d'autres caractéristiques. De même, la réalisation de l'ACM puis de la CAH directement sur les modalités détache bien, dans une classe spécifique, les chefs-lieux. Cette méthode fait également ressortir l'importance de deux agglomérations (Millau et Les Martres-de-Veyre), plus en retrait dans les autres analyses, avec toujours une prépondérance de Vichy. La classe 3 complète les classes 1 et 2 sur la première branche principale de l'arbre. La majorité des classes regroupe des sites de manière convaincante, notamment pour les classes 4 (sites qui ne sont pas des agglomérations), 6, 8 et

9 malgré quelques cas particuliers qui posent question. Seules les imposantes classes 5 et 7 mélangent des sites de formes très variées, mettant bien en relief l'indigence générale de nombreux dossiers archéologiques. Ce sont les deux classes qui illustrent les limites de la méthode dans la recherche des sites à exclure. Il apparaît donc nécessaire d'effectuer, ensuite, un tri manuel au sein de ces deux classes. Cependant on constate que les résultats, lorsqu'il s'agit de valider ou non l'interprétation d'un site comme agglomération, sont plus pertinents qu'avec les méthodes précédentes liées au classement par « palmarès ».

### 5.2.3.2. Comparaison avec la classification par niveaux de fiabilité

Le logiciel R, comme l'ensemble des logiciels de statistiques, offre la possibilité, en plus des variables actives et des individus actifs, d'ajouter dans les différents résultats obtenus (tableaux et graphiques) des variables et des individus illustratifs. Cela permet d'étudier la projection des trois modalités de fiabilité au sein du nuage de points du graphe factoriel de l'ACM (Fig. 103) mais aussi du graphe des descripteurs afin de comparer les résultats de ces deux classifications (Fig. 104). La figure 104 montre une corrélation plutôt importante de **Fiabilité (FIA)** avec l'axe 1 de l'ACM, ce qui montre une répartition bien ordonnée des sites sur cet axe selon leur niveau de fiabilité, alors que ce classement n'est pas pris en compte dans l'analyse. De même, le descripteur **Fiabilité (FIA)** apparaît proche du groupe « **Inscription (INS), Funéraire (FUN), Communication (COM)** », ce qui tend à montrer une corrélation entre ces derniers et les niveaux de fiabilité. Ainsi, une description des sites par ces trois descripteurs donnerait un classement proche de celui obtenu par l'attribution des modalités FIA0, FIA1 et FIA2.

Sur le graphe factoriel (Fig. 103), la position des trois modalités FIA0, FIA1 et FIA2 confirme les observations précédentes. FIA0 obtient la coordonnée la plus faible sur l'axe 1, suivi par FIA1 et enfin FIA2 avec la coordonnée la plus élevée. Le graphe montre également une partition selon l'axe 2 entre FIA0 et FIA1 puisque la première a une coordonnée négative sur cet axe, tandis que FIA1 et FIA2 ont une coordonnée positive. Ainsi, FIA0 est très proche des modalités CON0, OCC0, COM0, CON1, IMP0, SUP0, PUB0, CON2, PRO0, OCC2, ACT0, MOR0 tandis que des modalités plus variées gravitent autour de FIA1 et FIA2. Par rapport aux individus et aux classes de la CAH, si l'on compare le graphe factoriel de l'ACM sur lequel apparaissent les classes de la CAH (Fig. 103) et celui sur lequel les individus apparaissent selon les niveaux de fiabilité (Fig. 105), on constate une cohérence dans la répartition des sites. La projection des sites, sur le graphe issu de l'ACM, est cohérente vis-à-

vis des niveaux de fiabilité comme l'atteste la mise en couleur des individus selon leur niveau de fiabilité. Ainsi, le croisement entre les résultats de l'ACM et le classement par niveaux de fiabilité montre une cohérence entre les propositions de fiabilité faites manuellement lors de la rédaction des notices et la classification statistique. La description des sites par des variables archéologiques valide donc le classement empirique proposé en sites rejetés, agglomérations hypothétiques et agglomérations avérées et inversement, l'analyse statistique offre une classification cohérente des sites par rapport aux résultats attendus. Avec un peu plus de détails, on peut dire que les classes 4 et 5 (sauf quelques exceptions comme Ussel) correspondent à des sites rejetés, la classe 7 aux agglomérations hypothétiques et les classes 1, 2, 3, 6, 8 et 9 à différentes catégories d'agglomérations avérées (Fig. 106). Il est, en effet, normal que pour les agglomérations avérées, plusieurs classes puissent être définies dans la mesure où il s'agit des sites les mieux caractérisés.

### **5.3. Les sites retenus pour l'étude**

Ce chapitre a été l'occasion de mettre en œuvre différentes analyses, soit empiriques, soit à partir des descripteurs archéologiques. Il permet de confronter différentes méthodes pour appréhender le corpus et comprendre les limites de chaque classification dans le tri des agglomérations potentielles, notamment pour exclure les sites qui ne peuvent prétendre au statut d'agglomération.

Deux directions ont été suivies en concordance avec les études les plus récentes (Monteil 2012 ; Garmy 2012b). La méthode des « palmarès » a permis de dégager une hiérarchie de l'état de la documentation au regard d'une description homogène. Cette méthode comporte plusieurs limites, déjà exprimées : la subjectivité dans l'attribution des points aux modalités, la pertinence des points accordés, la pertinence des écarts entre les points au sein d'un descripteur. La dispersion des scores finaux oblige à procéder à des regroupements en classes. Cependant, sur quel critère procéder au découpage ? Comment justifier les bornes de chaque classe ? Cette question n'est pas abordée par M. Monteil ou P. Garmy. Pour ce dernier, les sauts dans les scores permettent de proposer des classes sans intervenir sur le tableau des résultats. Dans le cas de M. Monteil, il est nécessaire d'étudier la liste des individus et de proposer une césure empirique (Monteil 2012 : 327). C'est aussi, en partie, le cas ici, car pour exclure certains sites, il est nécessaire de confronter le classement par niveaux de fiabilité et le palmarès dans la mesure où certains sites dits « rejetés » sont associés à des agglomérations avérées en raison de scores relativement élevés.

Afin de dépasser ces lacunes, j'ai envisagé de procéder à des analyses factorielles sur le tableau des scores de chaque individu. L'objectif premier est de prendre en considération non plus le score final pour établir des classes mais l'ensemble du profil de chaque site au travers des points accordés à chaque modalité. La limite première reste celle de l'attribution des points. Si l'on accepte celle-ci, il paraît plus judicieux, au regard des résultats obtenus, de procéder ainsi pour la mise en place de classes. En effet, l'application de l'ACP puis de la CAH sur le tableau des scores permet d'établir des classes sans se préoccuper des césures à effectuer dans le score final. En cela, on supprime l'intervention du chercheur dans la définition des classes. Au regard des résultats obtenus, relativement homogènes entre les différents tests, ce choix semble plus judicieux même si, là encore, le tri n'est pas totalement satisfaisant.

Il paraît donc plus prudent d'appliquer directement une analyse factorielle et une classification sur le tableau des modalités avec une ACM. Chaque site est analysé directement à partir des modalités, sans évaluation de ces dernières. Les classes obtenues montrent l'opérabilité de la méthode puisque leur constitution est cohérente. Cette méthode est, à mon sens, la plus pertinente pour trier de grands corpus de sites. Il en ressort plusieurs observations. Tout d'abord, la méthode est plus efficace pour classer les sites qui sont bien documentés. Dans le cas contraire, certaines classes regroupent des formes très variées en raison de lacunes dans la description. Le croisement de cette classification et de celle par niveaux de fiabilité montre une concordance plus grande entre les deux qu'avec les autres formes d'analyses statistiques, malgré, là encore, quelques sites erratiques dans les classes 3, 7 et 9. Pour les classes 4 et 5, si elles regroupent les sites les moins bien documentés, elles ne distinguent pas totalement les sites à rejeter et les sites mal documentés qui sont cependant à conserver.

Ainsi, j'encourage à prendre en considération l'utilisation combinée de niveaux de fiabilité dans une première étape, et d'analyses par ACM et CAH dans une seconde, afin d'exclure, en croisant les deux classifications, les sites qui ne peuvent prétendre au statut d'agglomération (Fig. 107).

La réalisation de cet exercice permet d'obtenir la liste des sites conservés pour la suite de l'étude. Un rapide bilan par cité (Fig. 108 et Fig. 109) montre que chez les Arvernes, 35 sites sont retenus (combinant 20 agglomérations hypothétiques et 15 avérées), chez les Cadurques, 8 sites sont retenus (6 agglomérations hypothétiques et 2 avérées), chez les Gabales, 10 sites sont retenus (9 agglomérations hypothétiques et 1 avérée), chez les

## PARTIE 2 : Constitution du corpus

Lémovices, 23 sites sont retenus (12 agglomérations hypothétiques et 11 avérées), chez les Rutènes, 13 sites sont retenus (6 agglomérations hypothétiques et 7 avérées), chez les Vellaves, 4 sites sont retenus (2 agglomérations hypothétiques et 2 avérées).

**PARTIE 3**

---

**TRAITEMENT ET ANALYSES DES DONNÉES**



## Chapitre 6 :

---

### ANALYSES PAR DESCRIPTEUR

Avant de proposer une classification des sites retenus, il convient d'explorer les données collectées pour chacun d'entre eux. Pour cela j'organiserai la présentation descripteur par descripteur en gardant la distinction précédente entre les agglomérations avérées et les agglomérations hypothétiques afin de ne pas lisser les données entre des sites qui ne sont pas documentés de manière identique.

#### **6.1. Caractéristiques dominantes des agglomérations du Massif central**

L'analyse globale de l'ensemble des modalités appliquées au corpus du Massif central permet de proposer quelques observations préliminaires (Fig. 110 à 112). Tout d'abord on note que 11 modalités au sein de 3 descripteurs (IMP8, IMP9, IMP10, IMP13, PRO4, PUB4, PUB8, FUN2, ACT1, COM1 et COM4) ne sont appliquées à aucun site. Cela traduit, pour l'implantation, qu'aucune agglomération ne s'installe ni au III<sup>e</sup> siècle, ni dans la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle, ni dans la seconde moitié du Ve siècle. De même, il est systématiquement possible, lorsque l'occupation antérieure correspond à un *oppidum* (PRO4), de préciser s'il y a déplacement ou non de l'occupation antique (PRO41 ou PRO42). Concernant les édifices monumentaux, cela signifie l'absence de théâtre isolé et donc l'association systématique des théâtres avec un autre monument. De même, aucune agglomération ne présente une parure monumentale complète (thermes, sanctuaire, théâtre et place publique) dans l'état actuel des connaissances. Enfin, l'absence de la modalité ACT1 est plus délicate à interpréter. En effet, si dans 45,16% des cas aucune donnée n'est disponible (ACT0) pour attester ou non d'une activité artisanale, aucun site ne présente d'absence d'activité archéologiquement avérée (ACT1). Enfin, aucune agglomération, hypothétique ou avérée, n'est installée en dehors d'un axe routier (COM1), même si la confirmation archéologique de certaines mentions peut être discutée. De même, en cas d'installation sur un



carrefour entre un axe routier et un axe fluvial (COM4), on retrouve systématiquement les traces d'un franchissement (pont ou gué) ou du moins l'on peut préciser la forme du carrefour.

Avant de poursuivre, il paraît important de s'arrêter sur le constat de l'opérabilité des descripteurs et des modalités mis en œuvre. En effet, l'absence de données pour quelques modalités s'explique par la possibilité de préciser l'information avec une autre modalité (PRO4 est rare car il est possible d'affiner avec PRO41 ou PRO42 par exemple). Dans d'autres cas, cette absence traduit un phénomène historique, par exemple l'absence d'implantation au III<sup>e</sup> siècle ou l'absence de théâtre comme seul édifice monumental. Ainsi on peut affirmer que l'ensemble des modalités est représentatif de phénomènes observables au sein des agglomérations (toutes les modalités sont représentées au sein du corpus). Les descripteurs mis en œuvre appliquent bien la dernière règle énoncée par P. Garmy sur la nécessité de « se présenter en séries continues, c'est-à-dire être renseignées pour tous les individus du corpus, sans données manquantes » (Garmy 2012b : 259).

Pour l'implantation des sites, les modalités dominantes sont IMP1 (17,20%) et IMP4 (38,71%). Cette observation peut trahir un phénomène à la fois de pérennité des habitats groupés protohistoriques et une implantation plus importante de nouvelles agglomérations au cours de la première moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. Le descripteur de construction laisse apparaître une relative variabilité des modes de construction avec cependant une fréquence des sites équipés de systèmes d'hypocauste (CON31 et CON31/32), similaire à la fréquence des sites qui n'en sont pas dotés (CON3). Les modalités de l'occupation protohistorique montrent que plus de 40% des agglomérations présentent une occupation protohistorique antérieure diffuse (PRO2) tandis que 23,66% des agglomérations hypothétiques et avérées n'offrent pas d'information sur une occupation antérieure (absence de données ou absence d'occupation ?). Enfin, environ 17,21% de ces mêmes sites pérennisent une occupation de type *oppidum*. Pour les édifices monumentaux, deux observations majoritaires ressortent. L'absence de monuments dans 36,56% des agglomérations hypothétiques et avérées et une large domination des sanctuaires comme seuls monuments (PUB3 : 37,63%). Si les incinérations semblent majoritaires au sein des agglomérations, la présence ou l'absence de coffre semble équivalente (9,68% à la fois pour les incinérations isolées avec et sans coffre (FUN21, FUN22), 18,28% pour les nécropoles à incinérations sans coffre (FUN31) et 19,35% pour les nécropoles avec coffres (FUN32)). Ces

résultats invalident la suggestion de voir la présence de coffres funéraires comme un marqueur des agglomérations, à l'échelle du Massif central. La cartographie des coffres pour les cités arverne et lémovice montre de nombreuses découvertes isolées qui invalident également cette hypothèse à l'échelle de la cité (Montzimir 2013). L'analyse de la distribution des agglomérations pour lesquelles il est possible de percevoir leur superficie montre une répartition homogène au sein des différentes classes (entre 7,5% et 12,90% pour les modalités entre SUP1 et SUP6). L'écrasante proportion de la modalité SUP0 (40,86%) correspond aux sites dont il n'est pas possible de définir la superficie en raison de dossiers archéologiques lacunaires. La durée d'occupation est marquée par deux phénomènes : la domination des sites occupés entre deux et trois siècles (OCC3 et OCC4 : 27,17% et 13,04%) et l'importance des occupations longues (OCC6) avec 35,87% des agglomérations hypothétiques et avérées. Pour les activités artisanales, 45,16% des agglomérations ne livrent aucune information (ACT0) et la présence d'une activité dominante (ACT3 : 21,51%) est équivalente à son absence (ACT2 : 27,96%). Enfin, seulement 5,38% des agglomérations présentent, en plus de l'artisanat, une activité d'extraction minière (ACT4). La pérennité de l'occupation antique au Moyen Âge est équitablement répartie entre une absence d'occupation ou d'information (MED0 et MED1), une occupation *in situ* (MED2) et une occupation déplacée (MED3). Si 47,31% des agglomérations ne présentent pas d'éléments morphologiques (rues, sectorisation), elles sont plus nombreuses à offrir des quartiers différenciés (MOR2 : 32,26%) qu'à livrer des vestiges de rues (MOR1 : 18,28%). Pour terminer, si seulement 8,60% des agglomérations hypothétiques ou avérées ne semblent desservies par aucune voie terrestre (COM0), elles sont plus nombreuses à être installées sur un carrefour (COM3 à COM421 : 48,39% dont 26,88% avec un cours d'eau) au contraire de celles desservies par une seule voie (COM2 : 43,01%).

## 6.2. Présentation des résultats par descripteur

La présentation des résultats pour chaque descripteur suit une logique identique pour chacun d'entre eux, avec dans un premier temps les résultats pour l'ensemble de la zone d'étude puis les résultats pour chaque cité.

### 6.2.1. Implantation (IMP)

À l'échelle du Massif central (Fig. 113), l'implantation des agglomérations se fait majoritairement sur les modalités IMP1 à IMP5 (43 FIA1, 1 FIA1/2, 37 FIA2), c'est-à-dire

entre l'Âge du Fer à la fin du Ier s. ap. J.-C. puisque seulement 4 agglomérations hypothétiques sont comptabilisées sur les modalités suivantes. Si l'on affine l'analyse, 8 agglomérations hypothétiques, 8 avérées et 1 cas particulier paraissent déjà implantés à l'Âge du Fer et correspondent à des sites qui se pérennisent durant l'Antiquité. À la période suivante, 5 agglomérations hypothétiques et 12 avérées s'implantent entre la conquête et la fin du Ier s. av. J.-C. (IMP2 et IMP3). Le pic d'implantations, à la fois pour les sites hypothétiques et les agglomérations avérées, est atteint dans la première moitié du Ier s. ap. J.-C. (IMP4) avec respectivement 23 et 13 occurrences. Dans la seconde moitié de ce siècle (IMP5), seules 7 agglomérations hypothétiques et 5 avérées sont nouvellement implantées. Pour les périodes suivantes (IMP6 à IMP13) on observe l'apparition ponctuelle de sites hypothétiques dans la première moitié du IIe siècle (IMP6), dans la seconde moitié du IIe siècle (IMP7), dans la seconde moitié du IVe siècle (IMP11) et dans la première moitié du Ve siècle (IMP12).

À l'échelle du Massif central, ces résultats montrent que l'armature urbaine est totalement en place à la fin du Ier s. ap. J.-C. avec une croissance progressive entre la conquête et le début du Ier siècle (IMP2, IMP3), une accélération dans la première moitié du Ier siècle (IMP4) avant un ralentissement dans la seconde (IMP5) suivi d'un quasi-arrêt.

Au sein de la cité arverne (Fig. 114), le phénomène observé est similaire à l'ensemble du Massif central. Seuls 4 cas hypothétiques ne fournissent pas de données suffisantes pour proposer une date d'implantation (Chaudes-Aigues<sup>172</sup>, Riom-ès-Montagnes<sup>173</sup>, Allanche<sup>174</sup>, Massiac<sup>175</sup>). Pour les implantations avant conquête (IMP1), 1 site hypothétique (Le Monteil<sup>176</sup>) et 2 agglomérations avérées (Voingt<sup>177</sup>, Lezoux<sup>178</sup>) apparaissent. Dans la

<sup>172</sup> L'hypothèse de thermes antiques apparaît dès le XIXe siècle, suite à la comparaison des eaux de Chaudes-Aigues avec celles de Naples par Sidoine Apollinaire qui donne le nom de *Calentes Baioe*, vers 450. Cependant les vestiges décrits au XVIIIe et XIXe siècle restent flous et aucune chronologie n'est avancée.

<sup>173</sup> Si des monnaies et la datation de l'atelier de potier semblent attester d'une occupation jusqu'au IVe siècle, les éléments antiques mis au jour (canalisation, antéfixe, coffres funéraires et urnes) ne permettent pas de dater l'implantation de l'occupation. Seules les fosses d'extraction de sable, fouillées en 2006 par F. Baucheron, offrent une chronologie de leur comblement dans le courant du Ier siècle ou au début du IIe siècle.

<sup>174</sup> Si une occupation de La Tène III peut être attestée, et si le mobilier antique montre une occupation jusqu'au IIe/IIIe siècle, aucun élément ne marque l'implantation de l'occupation autour du sanctuaire occupé de La Tène III au IIe siècle (Mitton 2006).

<sup>175</sup> La datation <sup>14</sup>C d'un bois de la mine (1850 +/- 100 BP) ne permet pas de proposer une date d'implantation pour l'hypothétique agglomération liée à l'extraction. La seule date d'implantation d'une occupation groupée sur la commune correspond à la basilique du plateau de Saint-Victor, entre la fin du IVe siècle et le début du Ve siècle (Tixier, Liabeuf 1984).

<sup>176</sup> Un petit *oppidum* est signalé mais les données sont insuffisantes pour préciser la chronologie de l'occupation protohistorique ainsi que la rupture ou la continuité avec l'implantation antique qui est légèrement déplacée.

<sup>177</sup> Des « fonds de cabanes gauloises » datées du Ier s. av. J.-C. sont signalées (Charbonneau 1957) ainsi que des monnaies qui couvrent l'ensemble de la période du Ier s. av. J.-C. à la fin du IIIe s. ap. J.-C.

seconde moitié du Ier s. av. J.-C. (IMP2 et IMP3), 3 sites hypothétiques (Brioude<sup>179</sup>, Arpajon-sur-Cère<sup>180</sup>, Artonne<sup>181</sup>) et 6 agglomérations avérées (La Roche-Blanche<sup>182</sup>, Ambert<sup>183</sup>, Corent<sup>184</sup>, Charbonnier-les-Mines<sup>185</sup>, Varennes-sur-Allier<sup>186</sup>, Les Martres-de-Veyre<sup>187</sup>) sont recensés. Le plus grand nombre d'agglomérations hypothétiques (9 : Issoire<sup>188</sup>, Mauriac<sup>189</sup>, Saint-Flour, Ydes, Chamalières, Cournon-d'Auvergne, Lapalisse<sup>190</sup>, Pérignat-sur-Allier, Blot-l'Église<sup>191</sup>) et avérées (6 : Blanzat<sup>192</sup>, le col de Ceyssat<sup>193</sup>, le Mont-Dore<sup>194</sup>, Le Broc, Bègues<sup>195</sup>, Vichy<sup>196</sup>) connaît une implantation dans le courant de la première moitié du Ier s. ap. J.-C. Les dernières agglomérations arvernes s'implantent dans la seconde moitié du Ier

<sup>178</sup> Un four du second Âge du Fer a été fouillé en 1987 au sein du groupe de Saint-Taurin. Il atteste d'une fréquentation aux alentours du changement d'ère (Bet, Delor 2002).

<sup>179</sup> Des vestiges de La Tène finale ont été observés sous les niveaux romains lors de plusieurs opérations menées en centre-ville (institution Saint-Julien, Clos des Cordeliers). Il s'agit de niveaux d'occupation sans autres précisions (Philibert, Simonnet 1986 : 201-227).

<sup>180</sup> Les vestiges structurés mis au jour en 2009 par D. Parent sont datés de La Tène finale tandis que le *fanum* polygonal d'Aron, non loin du centre de l'agglomération antique, est construit à l'époque augustéenne.

<sup>181</sup> Si des traces d'occupation de La Tène C et D ont été relevées à la Mothe et l'Étang (CAG 63/2 : 14), le caractère groupé de ces vestiges n'est pas avéré et les implantations romaines retenues dans l'hypothèse livrent du mobilier précoce, notamment de la *terra nigra*, de la seconde moitié du Ier s. av. J.-C. (CAG 63/2 : 16).

<sup>182</sup> L'implantation de l'activité métallurgique est datée par J.-J. Hatt, J. Lassus et M. Labrousse de la période augustéenne. Un bâtiment, fouillé en 2002 lors d'une évaluation menée par l'INRAP, est également daté de la période augustéenne. Enfin, si le rempart est daté du Ier s. av. J.-C. on ne connaît rien de l'occupation protohistorique interne hormis le *fanum* mis en place entre 30 av. J.-C. et 10 ap. J.-C.

<sup>183</sup> L'implantation serait augustéenne pour J. Gagnaire (1992).

<sup>184</sup> Si une occupation aux Âges du Bronze et du Fer est attestée, la « romanisation » de l'occupation et son évolution vers une agglomération antique débutent dans le courant de la période augustéenne avec la reconstruction en dur du sanctuaire et celle du théâtre dans la seconde moitié du Ier s. av. J.-C. (Poux 2011 : 88).

<sup>185</sup> Lors du diagnostic réalisé par P. Bet, des fosses ont livré du mobilier daté de La Tène III (Bet 2009 : 9).

<sup>186</sup> Si un habitat groupé est connu entre le IIIe et le IIe s. av. J.-C., l'occupation antique ne semble débiter qu'aux alentours du changement d'ère comme l'atteste notamment le four à chaux qui est daté de la période augustéenne grâce à son remplissage (Lallemand 2005 : 87).

<sup>187</sup> Les fouilles livrent du mobilier de la période augustéenne (*terra nigra*, amphores italiques) permettant de dater l'implantation antique dans sa forme agglomérée, avec une production de céramique qui débute au changement d'ère (Vallat 2002 : 1219). Des niveaux d'occupation laténienne apparaissent également sans pouvoir en proposer une interprétation. C'est également sans compter l'occupation protohistorique du site du Bay, au sud, et de l'*oppidum* de Corent.

<sup>188</sup> Des niveaux de sols du Ier siècle ont été mis au jour à l'Îlot de la Ferronnerie (Collectif 2002b : 104).

<sup>189</sup> Du mobilier du Ier siècle a été mis au jour dans la fouille du sanctuaire par O. Lapeyre en 1984.

<sup>190</sup> L'enclos du *fanum* est mis en place dans la première moitié du Ier siècle (Liegard, Fourvel 2001 : 106-119) tandis que la production de céramique débute au IIe siècle (Corrocher 1993 : 47-50).

<sup>191</sup> Les travaux menés par H. Delhoofs depuis 2012 confirment une implantation dans le courant du Ier siècle.

<sup>192</sup> Les bâtiments publics seraient construits à partir du règne d'Auguste mais essentiellement sous Claude pour les structures d'habitat (Eychart 1965 : 88).

<sup>193</sup> L'installation est principalement marquée dès le premier tiers du Ier siècle par l'aménagement des terrasses qui reçoivent ensuite les bâtiments (Trément 2003 : 211).

<sup>194</sup> Une inscription du Ier siècle est gravée sur un autel funéraire (Mitton 2006 : 265).

<sup>195</sup> Si l'occupation antique fait suite à un *oppidum*, avec un léger décalage, il n'est pas possible de préciser son implantation plus finement qu'au cours du Ier siècle.

<sup>196</sup> L'agglomération succède à l'*oppidum* de Cusset, avec une descente dans la plaine. L'occupation antique débute timidement peu avant le règne de Néron.

siècle (IMP5) avec 3 sites hypothétiques (Courpière<sup>197</sup>, Châtel-de-Neuvre<sup>198</sup>, Toulon-sur-Allier<sup>199</sup>) et 1 agglomération avérée (Ceyrat<sup>200</sup>).

En résumé, 4 agglomérations hypothétiques et 8 agglomérations avérées paraissent implantées ou s'implanter avant le changement d'ère. Il faut noter que l'état de la documentation ne permet pas d'être très précis sur la nature des occupations et certains sites peuvent aisément se voir qualifier d'une modalité différente tant il est parfois difficile de trancher entre IMP1, IMP2 ou IMP3 au regard des données disponibles. Enfin 9 agglomérations hypothétiques et 6 avérées s'installent durant la première moitié du Ier siècle, suivies dans la seconde moitié par 3 sites hypothétiques et 1 agglomération avérée. La dynamique d'implantation montre, pour la cité arverne, une structuration complète à la fin du Ier s. ap. J.-C. avec un dynamisme plus important entre le changement d'ère et 50 ap. J.-C.

Au sein de la petite cité des Vellaves (Fig. 114), il est impossible de construire un discours à partir de seulement 4 sites. Cependant, la première moitié du Ier siècle (IMP4) reste la période charnière avec l'implantation de 2 agglomérations hypothétiques (Saint-Jean-d'Aubrigoux<sup>201</sup>, Bas-en-Basset<sup>202</sup>). Les deux agglomérations avérées s'implantent dans la seconde moitié du Ier s. av. J.-C. (IMP2) pour Le Puy-en-Velay<sup>203</sup> et dans la seconde moitié du Ier s. ap. J.-C. pour Usson-en-Forez<sup>204</sup> (IMP5).

Malgré des effectifs également réduits et symptomatiques de l'état des recherches, au sein de la cité des Gabales, la période 50 av. J.-C. – 50 ap. J.-C. est la plus importante phase d'implantation (Fig. 114). En effet, seule l'agglomération hypothétique de Grèzes<sup>205</sup> s'implanterait avant la conquête (IMP1). Dans la seconde moitié du Ier s. av. J.-C. (IMP3), deux agglomérations hypothétiques, Nasbinals et La Canourgue livrent du mobilier attestant une installation précoce (sigillée de La Graufesenque datée à partir de 10 av. J.-C. à Nasbinals ; mobilier augustéen à La Canourgue). Entre 0 et 50 ap. J.-C. (IMP4), deux

<sup>197</sup> La production de céramique débute dans la seconde moitié du Ier siècle (Valaude 1994).

<sup>198</sup> Le mobilier découvert dans la nécropole est daté entre le IIe et le IIIe siècle (CAG 03 : 106).

<sup>199</sup> Les premières productions de céramiques sont datées de la période flavienne (Lallemand, Vallat 2002).

<sup>200</sup> La construction du théâtre et du *fanum* est datée de la seconde moitié du Ier siècle (Le Barrier 2006).

<sup>201</sup> Le mobilier mis au jour comprend notamment de la sigillée de La Graufesenque.

<sup>202</sup> L'occupation antique fait suite à un habitat groupé de hauteur avec un déperchement au cours du Ier siècle.

<sup>203</sup> É. Nectoux (2007) date l'installation de la ville antique juste après la conquête, sur les occupations laténiennes présentes.

<sup>204</sup> La nécropole serait installée à partir de 30 ap. J.-C. mais principalement à la fin du Ier siècle (Gabayet, Hammache 2005 : 20-21).

<sup>205</sup> Un *oppidum* est reconnu sur le Truc et l'occupation antique semble pérenniser le site sans discontinuité. À partir du Ier s. ap. J.-C., une occupation s'installe en contrebas, à environ 1 km de distance.

agglomérations hypothétiques (Saint-Bonnet-de-Montauroux, Lanuéjols<sup>206</sup>) apparaissent. Durant la seconde moitié du Ier siècle (IMP5) une seule agglomération avérée, Banassac<sup>207</sup>, et une seule agglomération hypothétique, Le Rozier<sup>208</sup>, s'implantent. Quelques agglomérations hypothétiques semblent s'installer plus tardivement comme Bagnols-les-Bains dans la première moitié du IIe siècle (IMP6) avec la construction de l'édifice thermal (CAG 48) ainsi que Fraissinet-de-Fourques<sup>209</sup> dans la seconde moitié du IVe siècle (IMP11) ou encore Mende dans la première moitié du Ve siècle (IMP12) lors du transfert du siège épiscopal depuis Javols (Fages 1996, 2001). En effet, si des vestiges des IIIe et IVe siècles apparaissent à Mende rien n'indique qu'une agglomération soit présente.

Le schéma esquissé pour le Massif central et la cité des Arvernes transparait également chez les Gabales malgré deux implantations tardives qui sont d'ailleurs les plus récentes du corpus.

Le cas des Rutènes (Fig. 114) diffère légèrement puisque le pic d'implantations a lieu lors de la conquête (IMP2 avec 3 sites). Il est suivi d'une absence de nouvelles installations avant le début du Ier s. ap. J.-C. (IMP4). C'est également la première cité après celle des Arvernes où l'on retrouve 2 occurrences parmi les agglomérations hypothétiques qui ne fournissent pas suffisamment d'éléments pour proposer une date d'implantation (Compolibat et Lanuéjols). Avant la conquête (IMP1), deux agglomérations hypothétiques (Buzeins<sup>210</sup>, Saint-Sulpice<sup>211</sup>) paraissent déjà installées. L'agglomération avérée de Millau correspond également, dès l'Âge du Fer, à deux occupations, une de 8 ha à La Graufesenque et une de 4 ha au Rajol (Schaad 2007 : 37). Lors de la conquête (IMP2), trois agglomérations avérées apparaissent (Albi<sup>212</sup>, Castres<sup>213</sup>, Montans<sup>214</sup>). Les implantations suivantes ont lieu durant la première moitié du Ier s. ap. J.-C. (IMP4) avec deux nouvelles agglomérations hypothétiques

<sup>206</sup> Si le mausolée est daté des IIe-IIIe siècles, l'occupation mise en évidence à Finiols sur 9 hectares, est datée pour sa troisième phase d'occupation des Ier et IIe siècles.

<sup>207</sup> La production de céramique débute en 60 ap. J.-C.

<sup>208</sup> La production de céramique est reconnue entre 50 et 80 ap. J.-C. (Bémont 1986 : 110).

<sup>209</sup> Il s'agit uniquement du lieu de culte creusé dans la falaise et non de l'ensemble des 8 habitats qui ne sont pas finement datés.

<sup>210</sup> Le lieu de culte semble assurer le maintien d'une occupation laténienne (CAG 12 : 119).

<sup>211</sup> Le site présente une occupation pérenne et sans interruption depuis le Paléolithique (CAG 81).

<sup>212</sup> Si l'occupation durant La Tène III n'est pas nette, une densification de celle-ci, pour prendre alors la forme d'une agglomération, a lieu à partir de 50 av. J.-C.

<sup>213</sup> Malgré une méconnaissance des formes d'occupation depuis le Néolithique, la structuration en agglomération semble s'opérer au moment de la conquête.

<sup>214</sup> Un *oppidum* existe au nord de l'agglomération antique et une production de céramique durant l'Âge du Fer permet d'attester l'existence d'un habitat groupé dès 50 av. J.-C. voire même plus tôt.

(La Bastide-l'Évêque, Espalion<sup>215</sup>) et deux avérées (Salles-la-Source, Onet-le-Château<sup>216</sup>). Enfin, une seule agglomération avérée s'installe dans la seconde moitié du Ier siècle à L'Hospitalet-du-Larzac où l'occupation des phases précoces (20 av. – 20 ap. J.-C. puis 20 ap. J.-C. à 60) se structure en habitat groupé à partir de 60 sur une superficie de 10 ha.

À la différence des cités précédentes, les agglomérations rutènes s'implantent de manière plus précoces puisque 8 sont déjà en place avant le changement d'ère, soit 61% des sites (contre 45% chez les Arvernes), alors que seulement 5 se structurent durant le Ier s. ap. J.-C., soit 39% (contre 55% chez les Arvernes).

La cité des Cadurques (Fig. 114), en raison d'un effectif également moindre, présente une évolution des implantations différente. Si un seul site hypothétique n'offre pas de données suffisantes pour être classé (Saint-Paul-de-Loubressac), 3 sont déjà implantés avant la conquête (IMP1 : Luzech<sup>217</sup>, Moissac<sup>218</sup>, Vayrac<sup>219</sup>) ainsi que 2 agglomérations avérées (Albias<sup>220</sup>, Castelnau-Montratier<sup>221</sup>). Il faut ensuite attendre la première moitié du Ier s. ap. J.-C. (IMP4) pour que 2 nouvelles agglomérations hypothétiques émergent : Duravel et Cajarc. La chronologie de la première est issue, au-delà du corpus céramique, de l'analyse de colonnes en marbre des Pyrénées (des Ier-IIe siècles) tandis que c'est la production de céramique (débutant en 40) qui permet de proposer une date d'implantation pour la seconde (Bémont 1986 : 33).

Comme pour la cité des Rutènes, l'implantation des agglomérations paraît plus précoce dans cette cité du sud avec 71% des agglomérations déjà en place à l'Âge du Fer et seulement 29% de nouvelles agglomérations qui apparaissent dans la première moitié du Ier siècle. Deux agglomérations avérées pérennisent un habitat groupé protohistorique.

Chez les Lémovices (Fig. 114), le schéma de départ réapparaît avec un maximum d'implantations atteint durant la première moitié du Ier siècle. On retrouve également pour cette cité, une agglomération hypothétique qui ne fournit pas suffisamment de données pour

<sup>215</sup> L'occupation paraît débuter dès les premières années du Ier siècle tandis que la production de céramique n'apparaît que dans le courant de la seconde moitié du Ier siècle.

<sup>216</sup> La construction de l'ensemble des bâtiments débute dans le courant du Ier siècle.

<sup>217</sup> L'*oppidum* de l'Impenal continue d'être occupé à la période romaine sans interruption.

<sup>218</sup> Une importante occupation protohistorique perdure durant l'Antiquité sans interruption perceptible même si les deux formes restent encore à caractériser et à localiser précisément.

<sup>219</sup> L'occupation sur l'*oppidum* du Puy-d'Issolud (*Uxellodunum*) ne semble pas s'interrompre entre l'Âge du Fer et l'Antiquité.

<sup>220</sup> Un habitat groupé de plaine précède l'occupation antique comme l'atteste une nécropole de 11 incinérations protohistoriques et le mobilier découvert.

<sup>221</sup> Les fouilles ont mis au jour des vestiges de l'Âge du Bronze et de l'Âge du Fer attestant d'une occupation antérieure qui reste cependant à interpréter (Baret 1991 à 1998).

proposer une date d'implantation (Château-Chervix). Quatre agglomérations sont déjà implantées à l'Âge du Fer (IMP1) dont 1 hypothétique (Gouzon<sup>222</sup>) et 3 avérées (Saint-Gence<sup>223</sup>, Naves, La Souterraine<sup>224</sup>). Il faut ensuite attendre la seconde moitié du Ier s. av. J.-C. pour que 2 nouvelles agglomérations émergent à Saint-Goussaud<sup>225</sup> et Rancon<sup>226</sup> (soit 27,3%). C'est dans la première moitié du Ier s. ap. J.-C. que la majorité des agglomérations s'implante avec 6 agglomérations hypothétiques (Mainsat<sup>227</sup>, Ladapeyre<sup>228</sup>, Bersac-sur-Rivalier<sup>229</sup>, Saint-Julien-aux-Bois, Sauviat-sur-Vige, Le Grand-Bourg) et 5 avérées (Blond, Ahun, Ussel, Brive-la-Gaillarde<sup>230</sup>, Chassenon<sup>231</sup>), soit 50% du corpus. Le nombre d'implantations décroît ensuite dans la seconde moitié du Ier siècle avec les 3 agglomérations hypothétiques d'Argentat, Bessines-sur-Gartempe, Toulx-Sainte-Croix<sup>232</sup> et celle, avérée, d'Évaux-les-Bains dont la construction des thermes est datée de la fin du Ier siècle (soit 18,2%). Enfin, l'implantation la plus tardive, dans la seconde moitié du IIe siècle, correspond à l'agglomération hypothétique de Pontarion<sup>233</sup> à laquelle on pourrait rajouter la deuxième phase d'occupation de Saint-Gence<sup>234</sup>.

On retrouve dans cette cité le schéma mis en évidence chez les Arvernes et les Gabales avec une implantation urbaine centrée sur la première moitié du Ier s. ap. J.-C.

Quelques observations s'imposent. Tout d'abord il est nécessaire de rappeler les difficultés que représente le choix entre les modalités IMP1, IMP2 et IMP3 en raison de l'état de la documentation archéologique pour ces périodes. En effet, dans certains cas, le choix n'est fondé que sur quelques fragments de céramique. À l'usage, il apparaît donc plus

<sup>222</sup> Des fosses protohistoriques ont été mises au jour lors d'un diagnostic en 2006 sur la RN145.

<sup>223</sup> Un habitat groupé protohistorique protégé par un rempart perdure jusqu'au début du Ier s. ap. J.-C. d'après les fouilles menées par G. Lintz depuis 2000.

<sup>224</sup> Aux Champs-des-Citernes, sous l'habitat antique, J.-F. Flécher a mis au jour en 1993 des vestiges structurés datés de 70 av. J.-C.

<sup>225</sup> Les premières monnaies mises au jour sur le sanctuaire sont datées entre 50 av. J.-C. et 14 ap. J.-C. (Bost 1977).

<sup>226</sup> L'occupation protohistorique reste à caractériser.

<sup>227</sup> La nécropole est datée du IIe siècle mais les vestiges mobiliers mis au jour sur l'ensemble des communes permettent de proposer une occupation dès le Ier siècle dans la mesure où l'agglomération n'est pas encore localisée.

<sup>228</sup> Les vestiges mobiliers n'étant pas caractéristiques, l'implantation de l'agglomération est proposée dès le Ier siècle.

<sup>229</sup> La nécropole qui livre des monnaies remontant jusqu'aux années 60.

<sup>230</sup> L'atelier de production de statuettes en terre cuite est daté du Ier siècle (Desbordes 1983 : 431).

<sup>231</sup> Le complexe monumental est construit à partir du Ier siècle mais il existe des vestiges d'habitats antérieurs sans que l'on puisse préciser la nature de l'occupation (Doulan *et al.* 2012 : 281-283).

<sup>232</sup> La construction du lieu de culte est datée de la deuxième moitié du Ier siècle.

<sup>233</sup> Les sondages menés par G. Rabichon livrent de la céramique datée entre le IIe et le IIIe siècle tout comme l'utilisation de la nécropole qui est datée entre la deuxième moitié du IIe siècle et la fin du IIIe d'après les fouilles de G. Lintz entre 1986 et 1990.

<sup>234</sup> Les IIe et IIIe siècles sont attestés par un bâtiment fouillé à La Gagnerie (Lintz 2002).



judicieux d'envisager de fusionner ces trois modalités en une seule servant à marquer les agglomérations implantées avant le changement d'ère. Pour les autres modalités, hormis quelques cas mal documentés, la difficulté est moindre.

À l'échelle du Massif central (Fig. 115), on remarque un maximum d'implantations dans la première moitié du Ier s. ap. J.-C. et une très nette diminution des implantations après 50. Cette observation est bien illustrée par les cités arverne, vellave et lémovice (elle est encore plus marquée chez les Lémovices que chez les Arvernes). Ce phénomène n'est pas identique chez les Gabales, Rutènes et Cadurques. Les Gabales présentent une évolution totalement différente des autres cités avec plus de la moitié des agglomérations qui s'implantent après 50. Chez les Rutènes et les Cadurques, les agglomérations implantées dès le Ier s. av. J.-C. sont plus nombreuses que pour les siècles suivants. Le contact direct avec la Narbonnaise, urbanisée précocement (Raynaud 2002 : 43), peut certainement expliquer ce décalage chronologique, qui nécessite encore d'être affiné.

### 6.2.2. Construction (CON)

Pour ce descripteur (Fig. 116), il est frappant de noter que les agglomérations hypothétiques se retrouvent massivement dans les modalités CON2 et CON3 avec 16 occurrences chacune, puis dans les modalités CON1 et CON32 avec 7 occurrences chacune. À l'opposé, les agglomérations avérées sont majoritairement décrites par les modalités CON3 (10 cas), CON32 (11 cas) et CON31/32 (13 cas). Hormis 1 cas, ces agglomérations n'apparaissent pas dans les modalités CON0 et CON2. Ainsi, à l'échelle du Massif central, au sein des agglomérations avérées, les modes de construction sont plus complets et plus diversifiés (tuiles, moellons, mortier, hypocauste et éléments de décorations), tandis que dans les agglomérations hypothétiques les éléments de chauffage et de décoration sont moins fréquents.

Chez les Arvernes (Fig. 117), l'observation précédente est encore plus nette. Aucune agglomération avérée n'est recensée avec les modalités CON0, CON1 et CON2 alors que l'on retrouve 5 agglomérations hypothétiques (Massiac, Issoire, Riom-ès-Montagnes, Allanche, Courpière). La modalité CON3, qui semble être le pivot, comptabilise 11 agglomérations hypothétiques (Chaudes-Aigues, Le Monteil, Mauriac, Saint-Flour, Arpajon-sur-Cère, Artonne, Cournon-d'Auvergne, Lapalisse, Toulon-sur-Allier, Pérignat-sur-Allier, Blot-l'Église, Bas-en-Basset) et 3 avérées (Ambert, Charbonnier-les-Mines, Le Broc). La modalité CON31 ne recense qu'une seule agglomération hypothétique, Ydes. Pour les modalités

CON32 et CON31/32, les agglomérations avérées sont majoritaires (5 pour CON32 avec Blanzat, Corent, La Roche-Blanche, Ceyrat, Bègues et 7 pour CON31/32 avec Voingt, le col de Ceysat, Le Mont-Dore, Varennes-sur-Allier, Les Martres-de-Veyre, Lezoux, Vichy) puisque seules 2 agglomérations hypothétiques (Brioude, Châtel-de-Neuvre) sont caractérisées par CON31/32.

Chez les Vellaves (Fig. 117), en raison de l'effectif, aucune observation ne peut être faite si ce n'est un équilibre entre CON3 et CON31/32 avec chacune une agglomération hypothétique et une agglomération avérée.

La cité gabale (Fig. 117) se démarque, elle aussi, pour une autre raison. En effet, si la seule agglomération avérée se voit attribuer la modalité CON32 (Banassac), les agglomérations hypothétiques sont majoritairement (5 sur 8) incluses dans les modalités CON0 (Mende), CON1 (Fraissinet-de-Fourques, Grèzes) et CON2 (Saint-Bonnet-de-Montauroux, Le Rozier, Nasbinals). Une seule est recensée pour la modalité CON31 (Bagnols-les-Bains) et 2 pour la modalité CON32 (Lanuéjols, La Canourgue). Ainsi, on remarque par rapport aux cités précédentes, que les modes de construction semblent moins riches et moins diversifiés dans cette cité avec une absence des éléments de confort.

Au sein du corpus des agglomérations rutènes (Fig. 117) les agglomérations hypothétiques sont concentrées dans les modalités CON1 (La Bastide-l'Évêque), et CON2 (Compolibat, Lanuejols, Saint-Sulpice, Espalion) et seule Buzeins apparaît à la modalité CON32. Les agglomérations avérées sont quant à elles toutes qualifiées par les modalités CON3 (Salles-la-Source, Albi, Castres), CON32 (Montans) et CON31/32 (L'Hospitalet-du-Larzac, Onet-le-Château, Millau).

Pour la cité des Cadurques (Fig. 117), les effectifs ne permettent, là encore, pas de réelles observations. On retrouve Les agglomérations hypothétiques aux modalités CON1 (Saint-Paul-de-Loubressac), CON3 (Luzech), CON31 (Moissac) et CON32 (Cajarc, Vayrac, Duravel). Les agglomérations avérées sont toutes regroupées dans la modalité CON32 (Castelnau-Montratier et Albias).

La cité des Lémovices (Fig. 117) est caractéristique du phénomène observé au départ. En effet, une seule agglomération avérée (Ussel) est comptabilisée avec la modalité CON1 contre 2 hypothétiques (Gouzon, Sauviat-sur-Vige). La modalité CON2 ne regroupe que des

agglomérations hypothétiques (Pontarion, Mainsat, Bersac-sur-Rivalier, Saint-Julien-aux-Bois, Le Grand-Bourg). Les agglomérations avérées (Blond, Saint-Goussaud, Brive-la-Gaillarde) n'apparaissent qu'à partir de la modalité CON3 avec des sites hypothétiques (Château-Chervix, Bessines-sur-Gartempe, Toulx-Sainte-Croix). Au-delà, les agglomérations avérées sont majoritaires ou les seules pour CON31 (Rancon, Ahun). Pour CON32 et CON31/32, on recense 4 agglomérations avérées (Naves, Évaux-les-Bains, La Souterraine, Chassenon) et 2 hypothétiques (Argentat, Ladapeyre).

Comme on vient de le remarquer, même si pour certaines cités les effectifs ne permettent pas de construire un discours, à l'échelle du Massif central (Fig. 118), pour le niveau de fiabilité 1, 45,45% des agglomérations affichent des modalités comprises entre CON1 et CON2 alors que seulement 2,70% des agglomérations avérées sont ainsi caractérisées. À partir de la modalité CON3 la tendance s'équilibre entre les agglomérations hypothétiques (29,09%) et avérées (27,03%) avant de s'inverser dans les modalités supérieures. Pour ces dernières, qui caractérisent la présence d'un système de chauffage et de décoration, le corpus des agglomérations avérées est massivement représenté avec 70,27% de l'effectif contre seulement 25,45% de l'effectif des agglomérations hypothétiques. Quel sens peut-on donner à cette observation ? Cette modalité est sans aucun doute, plus qu'une autre, représentative de l'état des dossiers archéologiques. Le descripteur **Construction (CON)** correspond bien à la perception que l'on peut avoir des sites. Enfin, si, pour l'implantation, les disparités entre les cités semblaient correspondre à un phénomène historique, ici, elles sont uniquement le fait, soit de faibles effectifs, soit d'une qualité variable des données entre les cités.

### 6.2.3. Occupation protohistorique (PRO)

Comme l'a bien montré le descripteur **Implantation (IMP)**, de fréquentes agglomérations connaissent une occupation antérieure. Il est donc important de la prendre en compte au moyen d'un descripteur spécifique (Fig. 119). Le descripteur **Implantation protohistorique (PRO)** permet de considérer les différentes possibilités entre une absence d'occupation, une occupation diffuse et les différentes formes d'occupation groupée avec ou non un déplacement de l'occupation antique. Ainsi, à l'échelle de la zone d'étude, on constate que 46,23% des agglomérations hypothétiques et avérées sont précédées par une occupation protohistorique diffuse contre 30,10% livrant une forme groupée. Enfin, 23,65% n'offrent pas de données suffisantes. Plus précisément, 16 agglomérations hypothétiques et 4 avérées ne

sont pas suffisamment connues pour étudier l'occupation antérieure (PRO0) et 2 agglomérations hypothétiques ne seraient pas précédées par une occupation à l'Âge du Fer (PRO1). Pour l'occupation diffuse (PRO2), 26 agglomérations hypothétiques et 17 avérées sont recensées. Les formes d'occupation groupée prennent ensuite des apparences différentes. Majoritairement, on retrouve des agglomérations avérées (9) avec la modalité PRO3 qui marque l'existence d'un habitat groupé qui n'est pas qualifié d'*oppidum*. Les agglomérations hypothétiques sont moins représentées avec seulement 3 occurrences. Dans la catégorie « *oppidum* », 5 agglomérations avérées et 4 hypothétiques sont implantées à l'emplacement de l'*oppidum* (PRO41) tandis que 3 agglomérations avérées et 4 hypothétiques ne sont pas installées sur le site protohistorique (PRO42) mais connaissent un déplacement.

Le cas de la cité arverne (Fig. 120) offre la même image que l'ensemble du Massif central. Seules 3 agglomérations hypothétiques ne permettent pas d'observer une quelconque occupation antérieure (PRO0 : Chaudes-Aigues, Courpière, Blot-l'Église). La modalité PRO2 des occupations protohistoriques diffuses regroupe 70% des agglomérations hypothétiques (Issoire<sup>235</sup>, Riom-ès-Montagnes<sup>236</sup>, Brioude<sup>237</sup>, Allanche<sup>238</sup>, Mauriac, Saint-Flour<sup>239</sup>, Ydes<sup>240</sup>, Arpajon-sur-Cère, Massiac<sup>241</sup>, Artonne<sup>242</sup>, Chamalières, Châtel-de-Neuvre<sup>243</sup>, Lapalisse<sup>244</sup>, Toulon-sur-Allier<sup>245</sup>) et 53,33% des agglomérations avérées (Voingt<sup>246</sup>, Ambert, le col de Ceysat<sup>247</sup>, Charbonnier-les-Mines<sup>248</sup>, Le Mont-Dore<sup>249</sup>, Le Broc<sup>250</sup>, Ceyrat<sup>251</sup>, Lezoux<sup>252</sup>). L'occupation protohistorique est uniquement attestée par la présence de céramique ou de quelques structures datées principalement de l'Âge du Fer sans qu'il soit cependant possible d'interpréter la forme de l'occupation dont les manifestations sont dispersées sur les territoires

---

<sup>235</sup> Fours à céramique.

<sup>236</sup> Habitat du Hallstatt.

<sup>237</sup> Niveaux d'occupation de La Tène à l'institution Saint-Julien et rue Champanne.

<sup>238</sup> Habitat de La Tène III.

<sup>239</sup> Nécropole tumulaire.

<sup>240</sup> Épée de l'Âge du Bronze final III et hache en bronze.

<sup>241</sup> Habitat groupé (?) du Néolithique et de l'Hallstatt sur le plateau de Chalet.

<sup>242</sup> Habitat de La Tène C et D1 à la Mothe et l'Étang, métallurgie de La Tène C.

<sup>243</sup> Mobilier du Néolithique et de l'Âge du Bronze.

<sup>244</sup> Four de potier du second Âge du Fer à Lachat.

<sup>245</sup> Mobilier néolithique.

<sup>246</sup> Habitats de La Tène.

<sup>247</sup> Céramique de la fin de l'Âge du Fer.

<sup>248</sup> Fosses livrant du mobilier de La Tène II et III.

<sup>249</sup> Structure en bois sous les niveaux romains.

<sup>250</sup> Mobilier de l'Âge du Fer.

<sup>251</sup> Céramique de La Tène moyenne.

<sup>252</sup> Four de potier du second Âge du Fer.

pris en compte. Deux agglomérations, l'une hypothétique (Pérignat-sur-Allier<sup>253</sup>), l'autre avérée (Varennes-sur-Allier<sup>254</sup>) paraissent occupées antérieurement par un site d'habitat groupé mais qui ne serait pas un *oppidum* (PRO3). Enfin, parmi les agglomérations qui pérennisent un site d'*oppidum* seules 4 agglomérations avérées (Blanzat<sup>255</sup>, Corent, La Roche-Blanche<sup>256</sup>, Bègues<sup>257</sup>) semblent installées à l'emplacement du site protohistorique (PRO41) tandis que 2 (Les Martres-de-Veyre<sup>258</sup>, Vichy<sup>259</sup>) laissent apparaître un déplacement de l'occupation (PRO42) tout comme 2 agglomérations hypothétiques (Le Monteil<sup>260</sup>, Cournon-d'Auvergne<sup>261</sup>).

Il se dégage de ces observations une pérennité des principaux *oppida* de la cité, notamment du bassin de Clermont, sous la forme d'agglomérations *in situ*. Cette question de l'évolution de la répartition spatiale de l'habitat groupé entre la fin de l'Âge du Fer et l'Antiquité sera abordée plus en détail dans le chapitre 8.

La cité des Vellaves reste, en raison de ses effectifs, toujours en marge des analyses (Fig. 120). On peut toutefois observer qu'une agglomération hypothétique (Saint-Jean-d'Aubrigoux) ne présente, en l'état actuel des données, pas d'occupation antérieure (PRO0) et une seconde prolonge l'occupation d'un *oppidum* (Mont Malorum), au pied de celui-ci (PRO42, Bas-en-Basset). Les deux agglomérations avérées se répartissent entre une occupation diffuse (PRO2, Usson-en-Forez) et un habitat groupé (PRO3, Le Puy-en-Velay avec 3 464 mentions de vestiges protohistoriques recensés par É. Nectoux (2007)).

Parmi les agglomérations gabales hypothétiques (Fig. 120) 3 cas sur 9 (soit 33%) ne semblent pas occupés antérieurement (PRO0 ou PRO1) : Saint-Bonnet-de-Montauroux, Fraissinet-de-Fourques et La Canourge. Plus de 55% des agglomérations hypothétiques présentent une occupation protohistorique diffuse (PRO2) : Bagnols-les-Bains<sup>262</sup>, Mende<sup>263</sup>, Lanuéjols<sup>264</sup>, Le Rozier<sup>265</sup> et Nasbinals<sup>266</sup>. Une seule agglomération hypothétique pérennise *in*

<sup>253</sup> Habitat groupé de l'Âge du Bronze aux Varennes.

<sup>254</sup> Habitat groupé au IIIe-IIe siècle av. J.-C. sur 20 ha (Lallemand 2004 : 21).

<sup>255</sup> *Oppidum* des Côtes de Clermont.

<sup>256</sup> *Oppidum* de Gergovie.

<sup>257</sup> *Oppidum* des Charmes.

<sup>258</sup> Au pied de l'*oppidum* de Corent.

<sup>259</sup> *Oppidum* de Cusset.

<sup>260</sup> *Oppidum* de Chastel-Marlhac.

<sup>261</sup> Village néolithique et de l'Âge du Bronze aux Queyriaux, *oppidum* de Gondole au sud.

<sup>262</sup> *Tumulus*.

<sup>263</sup> Nécropole tumulaire.

<sup>264</sup> Occupation de l'Âge du Bronze et de l'Âge du Fer à Finiols.

<sup>265</sup> Présence de 7 « caps barrés » (CAG48).

<sup>266</sup> Céramiques au lac de Saint-Andéol.

*situ* un *oppidum* (PRO41 : Grèzes<sup>267</sup>). Seule l'agglomération avérée de Banassac<sup>268</sup> est antérieurement occupée par un habitat groupé (PRO3).

Le schéma général dégagé se matérialise également au sein de la cité des Rutènes (Fig. 120). En effet, si 2 agglomérations hypothétiques ne livrent pas suffisamment de données pour attester une occupation (PRO0 : La Bastide-l'Évêque, Lanuéjols), la majorité des agglomérations hypothétiques (Buzeins<sup>269</sup>, Compolibat<sup>270</sup>, Espalion<sup>271</sup>) et avérées (l'Hospitalet-du-Larzac<sup>272</sup>, Salles-la-Source<sup>273</sup>, Albi<sup>274</sup>, Castres<sup>275</sup>) sont qualifiées par la modalité PRO2 trahissant une occupation antérieure diffuse. Trois agglomérations, une hypothétique (Saint-Sulpice<sup>276</sup>) et deux avérées (Onet-le-Château<sup>277</sup>, Millau<sup>278</sup>) pérennisent un habitat protohistorique groupé (PRO3). Enfin, une seule agglomération avérée, Montans<sup>279</sup>, prolonge l'occupation d'un *oppidum* sans déplacement (PRO41).

La cité des Cadurques présente elle aussi des particularités liées à la composition du corpus (Fig. 120). En effet, si l'on retrouve 2 agglomérations hypothétiques pour lesquelles il n'est pas possible de se prononcer (PRO0 : Duravel et Cajarc), seules une agglomération hypothétique (Saint-Paul-de-Loubressac : occupation de l'Âge du Fer enregistrée dans la base Patriarche) et une agglomération avérée (Castelnau-Montratier : mobilier laténien découvert dans les différentes fouilles et sondages menés au Moulin du Souquet) sont précédées par une occupation diffuse (PRO2). La seconde agglomération avérée, Albias (habitat groupé protohistorique de plaine et nécropole ainsi qu'*oppidum* signalé sur une commune voisine au Truc de Montmilan), succède à un habitat groupé protohistorique (PRO3). Enfin, 50% des agglomérations hypothétiques pérennisent une occupation de type *oppidum*, sans déplacement du site (PRO41). Il s'agit des sites de Vayrac (*oppidum* d'*Uxellodunum* au Puy d'Issolud), Moissac (site de hauteur protohistorique au Récaté) et Luzech (*oppidum* de l'Imperial).

<sup>267</sup> *Oppidum* du Truc fouillé par P. Prunières.

<sup>268</sup> Un village néolithique et un habitat fortifié de l'Âge du Fer sont connus au cap barré à Lou Clapio (Fages 1994).

<sup>269</sup> Occupation du premier et deuxième Âge du Fer au sommet du Puech.

<sup>270</sup> Monnaies gauloises (Marre 1916 : 564).

<sup>271</sup> Habitat du second Âge du Fer (CAG 12).

<sup>272</sup> Nécropole du second Âge du Fer et zone de grillage du minerai (Lequément 1986).

<sup>273</sup> Nécropole tumulaire.

<sup>274</sup> Mobilier de La Tène III dans le quartier du Casteviel, rue de l'Ort-en-Salvy, au Jardin National.

<sup>275</sup> Nécropoles protohistoriques à Gourjade, Martinet, Sainte-Foy.

<sup>276</sup> Nécropole de La Tène III.

<sup>277</sup> Nécropole du premier Âge du Fer, occupations du second Âge du Fer.

<sup>278</sup> Habitats groupés laténiens de 8 ha à La Graufesenque, de 4 ha au Rajol et au Roc, *oppidum* à la Granède.

<sup>279</sup> *Oppidum* au Rougé, dans la partie nord de l'agglomération antique.

Dans la cité lémovice (Fig. 120), 58,33% des agglomérations hypothétiques et 36,36% des avérées ne livrent pas de données suffisantes pour établir la forme de l'occupation antérieure (PRO0 : Pontarion, Mainsat, Bersac-sur-Rivalier, Saint-Julien-aux-Bois, Bessines-sur-Gartempe, Sauviat-sur-Vige, Le Grand-Bourg, Blond, Rancon, Évaux-les-Bains, Saint-Goussaud). Le second groupe le plus important, avec la modalité PRO2 (occupation antérieure diffuse) réunit 3 agglomérations hypothétiques (Château-Chervix<sup>280</sup>, Gouzou<sup>281</sup>, Ladapeyre<sup>282</sup>) et 2 agglomérations avérées (Chassenon<sup>283</sup>, Brive-la-Gaillarde<sup>284</sup>). Les deux derniers cas de figure correspondent à des occupations groupées (PRO3) où l'on comptabilise 1 agglomération hypothétique (Toulx-Sainte-Croix<sup>285</sup>) et 4 agglomérations avérées (Ahun<sup>286</sup>, Saint-Gence<sup>287</sup>, Naves<sup>288</sup>, La Souterraine<sup>289</sup>). Enfin, dans le dernier groupe (PRO42) sont enregistrées l'agglomération hypothétique d'Argentat<sup>290</sup> et l'agglomération avérée d'Ussel<sup>291</sup>.

Malgré les différents cas de figures que représente chacune des cités et qui viennent d'être exposés, il ressort que 67,27% des agglomérations hypothétiques livrent des vestiges d'une occupation antérieure à l'Antiquité (20% succèdent à un habitat groupé ; Fig. 121). Ce chiffre est encore plus élevé pour les agglomérations avérées avec 89,47%, quelle que soit la forme de l'occupation, et dont 44,74% pérennisent un habitat groupé. Comme pour le descripteur *Implantation (IMP)*, il est parfois difficile de trancher la question entre la modalité PRO3 des habitats groupés et les modalités PRO41 ou PRO42 des *oppida*. J'ai donc choisi d'appliquer les modalités PRO41 et PRO42 uniquement dans le cadre des sites où l'appellation d'*oppidum* apparaissait dans la bibliographie sans revenir sur les débats terminologiques. Ainsi, certains sites pourraient être décrits par la modalité PRO3, PRO41 ou PRO42 selon l'évolution des recherches.

<sup>280</sup> *Tumulus* du premier Âge du Fer.

<sup>281</sup> Fosses livrant de la céramique protohistorique lors des diagnostics de la RN145.

<sup>282</sup> Hache en bronze et trésor de monnaies gauloises.

<sup>283</sup> Fossés protohistoriques et trous de poteaux découverts lors des fouilles de l'aqueduc en 2008 livrant de la céramique du second Âge du Fer (Doulan *et al.* 2012 : 196-197).

<sup>284</sup> Mobilier protohistorique dont 1 drachme d'Apollonie d'Illyrie.

<sup>285</sup> Hypothèse d'un *oppidum* mais les vestiges semblent plus récents. Le mobilier protohistorique décrit a disparu, cependant, les découvertes permettent de retenir l'hypothèse d'un habitat groupé sur la colline à défaut de l'interpréter comme *oppidum*.

<sup>286</sup> Habitat groupé du « Camps de César » dont la fortification par levée de terre reste douteuse avec un mobilier principalement antique.

<sup>287</sup> Habitat groupé (2,36 ha) et fortifié avec artisanat étudié depuis 2000 par G. Lintz.

<sup>288</sup> F. Loubignac, dans son master, propose un habitat groupé protohistorique de 30 ha autour du sanctuaire.

<sup>289</sup> La céramique protohistorique est récurrente sur l'étendue de l'agglomération antique et un habitat avec de l'artisanat a été fouillé par J.-F. Flécher en 1993 au Champ des Citernes.

<sup>290</sup> *Oppidum* du Puy du Tour sur la commune voisine de Montceaux-sur-Dordogne, daté entre La Tène moyenne et finale.

<sup>291</sup> *Oppidum* de type éperon barré au « Camp de César ».

#### 6.2.4. Monuments publics (PUB)

Composants, sans aucun doute, les plus caractéristiques des villes antiques, les édifices monumentaux sont plus fréquents au sein des agglomérations du Massif central (59,14% des agglomérations hypothétiques et avérées du corpus) que l'état des recherches ne pourrait le laisser penser (Fig. 122). Il faut cependant noter que 27 agglomérations hypothétiques et 10 agglomérations avérées (9 FIA2 et 1 FIA1/2) semblent en être dépourvues (PUB0 et PUB1). Parmi la distribution et l'assemblage de la parure monumentale, 5 agglomérations hypothétiques et 1 avérée ne sont dotées que de thermes (PUB2). On remarque ensuite que 41,81% des agglomérations hypothétiques et 32,43% des agglomérations avérées, soit les taux les plus élevés, ne sont équipées que d'un lieu de culte (PUB3). Enfin, pour l'ensemble du Massif central, les assemblages PUB5, PUB6 et PUB7 ne renseignent que des agglomérations avérées avec 7 occurrences pour l'association entre thermes et sanctuaire, 6 entre sanctuaire et théâtre et 1 seule qui associe thermes, sanctuaire et théâtre.

Comme pour les descripteurs précédents, les effectifs de la cité arverne traduisent très bien le phénomène observé pour l'ensemble du Massif central (Fig. 123). On retrouve en effet, 6 agglomérations hypothétiques (Riom-ès-Montagnes, Saint-Flour, Massiac, Cournon-d'Auvergne, Toulon-sur-Allier, Pérignat-sur-Allier) qui ne livrent aucune information sur d'éventuels monuments (PUB0) et 2 agglomérations avérées (Vareennes-sur-Allier, Les Martres-de-Veyre). Un cas particulier, celui de Lezoux, classé dans la modalité PUB1 qui correspond à une absence de monument, est longtemps apparu sans édifice. Cependant une fouille de 2004 a mis en évidence un bâtiment monumental en hémicycle qui n'est cependant toujours pas interprété (Collectif 2004 : 103). Pour la modalité PUB2, des thermes isolés, on ne retrouve que 3 agglomérations hypothétiques (Chaudes-Aigues, Ydes, Chamalières). Il est intéressant de noter que cette catégorie regroupe 2 sites pour lesquels l'interprétation comme thermes publics restent encore à confirmer (Chaudes-Aigues, Ydes).

Les sanctuaires comme unique représentant de la parure monumentale sont les plus fréquents (PUB3). En effet, 11 agglomérations hypothétiques (Issoire<sup>292</sup>, Le Monteil<sup>293</sup>, Brioude<sup>294</sup>, Allanche<sup>295</sup>, Mauriac<sup>296</sup>, Aurillac/Arpajon-sur-Cère<sup>297</sup>, Artonne<sup>298</sup>, Courpière<sup>299</sup>,

<sup>292</sup> Tradition d'un temple à Isis (Mitton 2006 : 178-180).

<sup>293</sup> Murs d'un *fanum* hypothétique mis au jour lors d'une fouille clandestine à Jalaniac (Mitton 2006 : 109).

<sup>294</sup> Temple à Mars et Mercure mentionné par G. de Tours avec différents artefacts mis au jour pouvant s'y rapporter : statuettes, fragment de buste en pierre, colonnes cannelées mais aucune structure.

<sup>295</sup> *Fanum* identifié au Puy de Mathonière par A. Vinatié (Mitton 2006 : 8-16).

<sup>296</sup> *Fanum* polygonal fouillé par O. Lapeyre en 1984 à l'intérieur de la prison.



Châtel-de-Neuvre<sup>300</sup>, Lapalisse<sup>301</sup>, Blot-l'Église) et 7 avérées (Blanzat<sup>302</sup>, Ambert<sup>303</sup>, col de Ceysat<sup>304</sup>, Charbonnier-les-Mines<sup>305</sup>, La Roche-Blanche<sup>306</sup>, Le Broc<sup>307</sup>, Bègues<sup>308</sup>) ne semblent offrir que ce type d'édifices publics<sup>309</sup>. Les effectifs se réduisent ensuite pour les associations de monuments et se resserrent autour des seules agglomérations avérées avec 3 cas pour la modalité PUB5 (Voingt<sup>310</sup>, Le Mont-Dore<sup>311</sup>, Vichy<sup>312</sup>) et 2 pour PUB6 (Corent<sup>313</sup>, Ceyrat<sup>314</sup>).

Le corpus vellave ne permet que très peu d'observations (Fig. 123). On retrouve des agglomérations hypothétiques et des agglomérations avérées avec les modalités PUB0 (Bas-en-Basset et Usson-en-Forez) et PUB3 (Saint-Jean-d'Aubrigoux<sup>315</sup> et Le Puy-en-Velay<sup>316</sup>).

---

<sup>297</sup> Temple d'Aron à 16 pans coupés à Aurillac, fouillé entre 1977 et 1983 par G. Degoul, M. Dumontet et O. Lapeyre.

<sup>298</sup> *Fanum* mis au jour en prospection aérienne par le CERAA en 2002 (Mitton 2006 : 32-37).

<sup>299</sup> Deux lieux de culte sont rapportés par la tradition, l'un est rejeté par C. Mitton (2006 : 146), l'autre à Tarragnat, en l'honneur de Mars, reste suggéré par la découverte d'un vase votif en argent.

<sup>300</sup> L'église serait selon la tradition construite sur un oratoire antique. Si des blocs monumentaux attestent d'un édifice, C. Mitton reste prudente sur l'interprétation (Mitton 2006 : 40).

<sup>301</sup> *Fanum* avec enclos palissadé mis au jour lors des fouilles de S. Liegard et A. Fourvel en 2001.

<sup>302</sup> Deux *fana* ont été fouillés par P. Eychart au sein d'un ensemble cultuel dont l'interprétation des autres bâtiments reste circonspecte (Eychart 1965 : 86-87).

<sup>303</sup> Puits et fosses à offrandes (Gagnaire 1992 : 80).

<sup>304</sup> Lors des sondages de F. Trément menés de 2000 à 2003, 8 structures différentes sont interprétées comme des espaces culturels (Mitton 2006 : 309-312).

<sup>305</sup> En prospection aérienne (Dousteyssier 2005 : 198), un *fanum* à double *cella* a été mis au jour.

<sup>306</sup> Un sanctuaire à deux *fana* est connu depuis 1935. Il a été fouillé à de nombreuses reprises jusqu'en 2010 notamment par M. Garcia (Garcia 2009).

<sup>307</sup> Mis au jour en prospection aérienne (Dousteyssier 2004), un *fanum* a été reconnu au nord de l'agglomération antique (Mitton 2006 : 69-77).

<sup>308</sup> Un bâtiment photographié en 2006 par B. Dousteyssier est interprété par J. Besson (2006 : B008) comme un *fanum*.

<sup>309</sup> On notera, toutefois, que les sanctuaires ne peuvent, à eux seuls, attester de la présence d'une agglomération, puisque plusieurs sites rejetés présentent un édifice de culte.

<sup>310</sup> Deux *fana*, l'un reconnu en prospection aérienne (cliché D. Chevalier du CERAA), l'autre fouillé au XIXe siècle par A. Tardieu puis antérieurement à 1961 par G. Charbonneau sont connus. Un édifice thermal a également été photographié lors de la même mission du CERAA en 1989.

<sup>311</sup> Les thermes du Mont-Dore sont connus depuis 1575 tandis que le temple qui fait face à l'édifice est connu depuis 1824.

<sup>312</sup> Si l'édifice thermal est encore aujourd'hui inconnu, en 1826 J.-L. Alibert signale des vestiges de piscines et de marbre lors de la construction du bâtiment actuel. Il en est de même pour les lieux de culte qui ne sont actuellement attestés que par les découvertes d'éléments architecturaux : frises, colonnes, chapiteaux, pilastres, ...

<sup>313</sup> Si le sanctuaire est connu depuis au moins 1992 avec les fouilles de V. Guichard, reprises ensuite par M. Poux de 2001 à 2005, le théâtre a été découvert en 2010 et fouillé en 2011 par M. Poux.

<sup>314</sup> Interprété comme le théâtre d'*Augustonemetum* et d'abord connu sous la forme d'un mur, le théâtre de Montaudou a été étudié entre 2005 et 2008 par Ch. Le Barrier dans le cadre du PCR sur *Augustonemetum*. Les fouilles et prospections géophysiques ont montré qu'un *fanum* accompagne l'édifice (Le Barrier 2008).

<sup>315</sup> Si C. Mitton valide l'hypothèse de l'existence d'un lieu de culte en raison du mobilier mis au jour, il ne saurait cependant correspondre au bâtiment fouillé (Mitton 2006 : 110-119).

<sup>316</sup> Traditionnellement localisé sous la cathédrale, le supposé lieu de culte n'est connu que par les découvertes de blocs architecturaux monumentaux : frises, corniches, architraves, colonnes, chapiteaux.

La cité des Gabales offre un faciès différent avec 7 agglomérations hypothétiques qui ne livrent aucun vestige de bâtiment monumental (PUB0 et PUB 1 ; Fig. 123). On retrouve ensuite 2 agglomérations (une hypothétique et une avérée) dotées seulement de thermes (PUB2) : Bagnols-les-Bains<sup>317</sup> et Banassac<sup>318</sup>. Une seule agglomération hypothétique, Nasbinals<sup>319</sup>, est dotée d'un lieu de culte (PUB3).

Les édifices monumentaux en contexte d'agglomération semblent moins connus pour la cité rutène (Fig. 123). En effet, on retrouve 4 agglomérations hypothétiques et 4 agglomérations avérées avec la modalité PUB0 (Compolibat, Saint-Sulpice, La Bastide-l'Évêque, Espalion, l'Hospitalet-du-Larzac, Albi, Castres, Montans). Seules 2 agglomérations hypothétiques se partagent la modalité PUB3 (Buzeins<sup>320</sup>, Lanuejols<sup>321</sup>). Enfin, 1 agglomération avérée, Onet-le-Château<sup>322</sup>, est dotée de thermes et d'un sanctuaire (PUB5). Deux autres agglomérations, Salles-la-Source<sup>323</sup> et Millau<sup>324</sup>, sont équipées d'un sanctuaire et d'un théâtre (PUB6).

On ne retrouve que peu de monuments dans la cité des Cadurques (Fig. 123) puisque deux agglomérations hypothétiques ne livrent aucun vestige (PUB0 : Cajarc, Saint-Paul-de-Loubressac), une seule agglomération hypothétique est dotée de thermes (PUB2 : Moissac<sup>325</sup>) et trois autres ne disposent que d'un lieu de culte (PUB3 : Duravel<sup>326</sup>, Vayrac<sup>327</sup>, Luzech<sup>328</sup>).

---

<sup>317</sup> Le bâtiment thermal est connu depuis 1774 et étudié par P. Peyre (1976) mais nous ne disposons d'aucun plan.

<sup>318</sup> La description d'un bâtiment thermal, peut-être associé à une *villa*, est proposée par F. André en 1860.

<sup>319</sup> Un lieu de culte, à l'ouest du lac de Saint-Andéol, a été découvert en 1953 et fouillé en 1956 (Fau 2007). Seuls les tas de déblais sont aujourd'hui observables et la description des fouilles n'a fait l'objet que d'une note de deux pages.

<sup>320</sup> Les structures fouillées en 1875 puis en 1963 sont interprétées après analyse du mobilier par Ph. Gruat (CAG12 : 118) comme un lieu de culte. Cette hypothèse est reprise par P. Pisani dans une synthèse récente (Pisani 2011 : 662).

<sup>321</sup> Dépôt votif de statuettes en terre cuite, de vases entiers, de céramique à engobe blanc, de sigillée, de verre, fouillé en 1977 par D. Espinasse.

<sup>322</sup> Le bâtiment thermal a été fouillé entre 1874 et 1875. Son étude a été reprise par A. Bouet en 2003 et P. Pisani en 2011 lors des fouilles du complexe (Pisani 2011 : 668-669).

<sup>323</sup> L'étude du théâtre, découvert en 1874 a été menée entre 1994 et 1996 par J.-E. Guilbaut (Pisani 2011 : 666). Le sanctuaire a été fouillé en 1974 par l'abbé Cérés (1874 : 185-190).

<sup>324</sup> L'édifice de spectacle reste uniquement connu par photographie aérienne et son interprétation reste hypothétique puisque celle d'un nymphée est également avancée (Schaad 2007 : 214). Le complexe cultuel de La Graufesenque est mieux connu avec 2 *fana* et un temple gréco-romain selon les phases de construction (Schaad 2007 : 102).

<sup>325</sup> L'édifice thermal a été mis au jour en 1949 sous le chœur de l'église Saint-Martin. Le caractère public reste encore à attester (Labrousse 1951 : 136-137).

<sup>326</sup> Il s'agit du monument du Roc de Pile qui correspond à un massif de maçonnerie de 4,50 m de hauteur et de 10 m de diamètre. Il pourrait s'agir d'un temple rond.

<sup>327</sup> Des murs maçonnés, des enduits peints, des *tegulae* et de la sigillée sont interprétés comme un bâtiment cultuel dans Patriarche.

<sup>328</sup> *Fanum* carré sur l'*oppidum* de l'Impernal (Royère, Besse 1991).

Les deux agglomérations avérées, Castelnaud-Montrât<sup>329</sup> et Albias<sup>330</sup>, sont, elles aussi, uniquement équipées d'un sanctuaire.

Comme la cité des Arvernes, celle des Lémovices offre un paysage plus varié (Fig. 123). En effet, si l'on retrouve 7 agglomérations hypothétiques (Château-Chervix, Argentat, Gouzon, Mainsat, Saint-Julien-aux-Bois, Bessines-sur-Gatempes, Sauviat-sur-Vige) et 3 avérées (Ussel, Brive-la-Gaillarde, Saint-Gence) avec la modalité PUB0, donc sans traces de monuments connus, 5 agglomérations hypothétiques (Pontarion<sup>331</sup>, Ladapeyre<sup>332</sup>, Bersac-sur-Rivalier<sup>333</sup>, Toulx-Sainte-Croix<sup>334</sup>, Le Grand-Bourg<sup>335</sup>) et 2 avérées (Blond<sup>336</sup>, Rancon<sup>337</sup>) restituent un sanctuaire (PUB3). On retrouve ensuite l'association entre des thermes est un sanctuaire (PUB5) dans les agglomérations avérées d'Évaux-les-Bains<sup>338</sup>, Ahun<sup>339</sup> et La Souterraine<sup>340</sup>, l'association entre un sanctuaire et un théâtre (PUB6) à Naves<sup>341</sup> et Saint-Goussaud<sup>342</sup>. Enfin, seule l'agglomération de Chassenon est caractérisée par la modalité PUB7 associant thermes, sanctuaire et théâtre<sup>343</sup>.

<sup>329</sup> La structure XI est interprétée comme une esplanade devant recevoir un temple dédié aux eaux et uniquement attesté par les découvertes de colonnes, corniches, chapiteaux. Une hypothèse de théâtre ou de mausolée ou de château d'eau est proposée par M. Labrousse (1964 : 461) au sud-est mais n'a pas été retenue en raison de la faiblesse des informations.

<sup>330</sup> Un temple « périptère » livrant une colonne cannelée est signalée à Sainte-Rafine (Souleil 1912 : 172). L'hypothèse d'un théâtre, dont il resterait une construction semi-circulaire, uniquement proposée en 1857 par J.-U. Devals, n'a pas été retenue.

<sup>331</sup> Un temple à Priape est proposé par J.-F. Bonnafoux (1843 : 35) au regard de plusieurs découvertes : colonnade, fronton avec sculpture d'un homme et d'une femme nue, statuette de taureau en bronze.

<sup>332</sup> *Fanum* octogonal que j'ai pu mettre au jour lors de prospections géophysiques.

<sup>333</sup> Sculpture d'un visage barbu assimilé à Jupiter (Anonyme 1973 : 301).

<sup>334</sup> Petit *fanum* fouillé entre 1983 et 1988 (CAG 23 : 88).

<sup>335</sup> L'inscription INS085-LEM mise au jour à Salagnac appartiendrait au fronton d'un temple (Barrières, Desbordes 1981 : 78).

<sup>336</sup> Observation d'une anomalie aérienne que j'ai photographiée en 2010 (Annexe, Aérien 44).

<sup>337</sup> Inscription de dédicace d'un temple à Pluton (INS036-LEM).

<sup>338</sup> Les thermes sont dégagés entre 1838 et 1858, l'étude a été reprise en 1993 par J. Roger (2008 : 164-170). Ils sont reliés à un temple, situé sous l'actuelle église et dont un mur a été dégagé par J. Roger en 2006 (Roger 2008 : 170-176), par une galerie maçonnée et couverte de 700 m. Les observations anciennes sur la construction et les propositions de datation (1971) ont été confirmées par C. Maniquet en 2011.

<sup>339</sup> L'édifice thermal a été fouillé en 1977 par J. Bugeaud, mais nous n'en avons aucun plan. Le temple est uniquement attesté par le texte de la vie de Saint-Martial du pseudo-Aurélien qui mentionne des temples consacrés à Jupiter, Mercure et à la Mère des Dieux (Bugeaud 1976 : 468).

<sup>340</sup> En 1986, D. Dussot fouille à La Roseraie un édifice thermal d'une quinzaine de salles dont certaines chauffées. Sur le plan de l'agglomération proposée par G. Janicaud, plusieurs bâtiments sont interprétés comme des lieux de culte, notamment la structure 4 qui a livré, entre autres, une statuette de Mercure en argent de 11 kg, la structure 5 qui posséderait une colonnade ainsi qu'un bassin en granite et qui a livré une pelle à feu et une pelle à parfum en bronze.

<sup>341</sup> Le site de Tintignac, régulièrement fouillé par C. Maniquet depuis 2000, dispose d'un théâtre, d'un sanctuaire avec *fanum* à double *cella*, d'un lieu de culte en demi-cercle et d'un bâtiment à galerie.

<sup>342</sup> Le plan du théâtre a été repris lors d'une campagne de relevés que j'ai menée en 2011 et celui du sanctuaire a été fourni par J.-P. Bost qui en a repris les fouilles en 1976.

<sup>343</sup> Les monuments de cette agglomération, temple octogonal, thermes, *fana*, théâtre sont démesurément incomparables avec les édifices des autres sites du corpus (Doulan *et al.* 2012).

Ainsi, comme pour les Arvernes et les Rutènes, les modalités d'association de monuments n'apparaissent que dans le cadre des agglomérations avérées.

Plus généralement, on peut observer que 50,91% des agglomérations hypothétiques et 34,21% des agglomérations avérées disposent d'un seul type d'édifice, généralement un sanctuaire. Seule la catégorie des agglomérations avérées est concernée par un équipement composé de plusieurs monuments avec 34,21% qui en possèdent 2 types différents et seulement 2,63% qui en offrent 3 (thermes, sanctuaire, théâtre). Pour terminer, 49,09% des agglomérations hypothétiques et 28,95% des agglomérations avérées ne sont pas dotées de monuments (Fig. 124).

Après avoir montré le panorama des monuments présents au sein des agglomérations du Massif central, il me paraît important de m'intéresser aux édifices eux-mêmes, afin d'avoir une vision complète de la morphologie des agglomérations antiques.

#### 6.2.4.1. Les lieux de cultes

La majorité des édifices monumentaux correspond à des lieux de culte (35 agglomérations n'ont qu'un temple<sup>344</sup> comme seul monument et dans 14 cas il est associé à un ou plusieurs autres bâtiments) mais rares sont les édifices pour lesquels nous disposons d'informations exploitables<sup>345</sup>. En effet, seules 27 agglomérations avérées ou hypothétiques<sup>346</sup> livrent des vestiges suffisants pour étudier 38 structures cultuelles (Annexe I.37). Parmi celles-ci, 32 peuvent être caractérisées comme des *fana*<sup>347</sup>, 1 comme un temple de type gréco-

<sup>344</sup> Ce constat, n'est pas propre au Massif central et rejoint parfaitement l'observation d'I. Fauduet, qui à l'échelle de la Gaule, constate que même les « petites agglomérations, ou villages d'artisans » – ce qui pourrait globalement qualifier les sites du Massif central – « sont dotés de lieux de culte » (Fauduet 2010 : 57).

<sup>345</sup> Attention, je ne prends ici, comme pour les thermes et les théâtres ensuite, et comme cela a été le cas dans la présentation générale du descripteur, que les sanctuaires situés dans des agglomérations hypothétiques et avérées. Les lieux de culte présents dans le corpus au sein de sites rejetés (nombreux en Limousin), ne sont pas pris en considération dans les études présentées ici.

<sup>346</sup> À titre de comparaison, en Franche-Comté (Mangin, Jacquet, Jacob 1986), 10 agglomérations disposent d'un lieu de culte (11 sans) ; en Côte-d'Or (Bénard *et al.* 1994), 19 agglomérations disposent d'un lieu de culte dont 13 de type *fanum*, 4 avec un plan mixte et 2 de plein air (contre 14 sans) ; en Lorraine (Massy 1997), 15 agglomérations, dont 9 de type *fanum*, 5 avec un plan mixte et 1 autre (contre 21 sans) ; en Bretagne/Pays-de-la-Loire (Monteil 2012), 19 agglomérations disposent d'un *fanum*, 8 d'un sanctuaire de plan mixte ; enfin en région Centre (Bellet *et al.* 1999), 19 agglomérations livrent un *fanum*, 2 un sanctuaire de plein air (contre 12 agglomérations sans lieu de culte connu).

<sup>347</sup> « Le temple gallo-romain, dit *fanum*. Ce type d'édifice cultuel, répandu à partir de l'époque augustéenne dans les anciens territoires celtiques, se caractérise par un plan centré, qui est constitué le plus souvent d'une *cella* carrée au centre, pièce réservée à la statue de la divinité, entourée d'une galerie ou déambulatoire. [...] La galerie, fréquentée par les fidèles, se présente le plus souvent sous la forme d'un portique [...]. Par ce « promenoir » [...] le temple gallo-romain [...] se distingue du temple gréco-romain dont la *cella*, rectangulaire, est précédée d'un *pronaos*. [...] L'entrée est souvent disposée à l'Est [...]. De nombreuses variantes ont été observées : en dehors du temple à « double carré » concentrique, on rencontre des formes polygonales ou

romain<sup>348</sup> (Millau) et enfin 4 présentent des formes particulières (Nasbinals, Naves (2), Onet-le-Château). Différentes formes apparaissent (Fig. 125) : 17 ont une galerie carrée, 8 une galerie rectangulaire<sup>349</sup>, 1 hexadécagonale (Aurillac), 1 octogonale cruciforme (Chassenon), 2 de forme décagonale (Chassenon), et un nouveau *fanum* découvert en prospection géophysique en 2012 (Baret 2013b), de forme octogonale (Ladapeyre). Enfin, 6 ne permettent pas de faire de propositions. La forme des *cellae* est également variable : carrée (20 cas dont 3 dans des galeries rectangulaire (Allanche, Charbonnier-les-Mines, Naves) notamment à cause de la présence de 2 *cellae* et 1 sans galerie (Le Monteil)), rectangulaire (4 cas dont 1 sans galerie (Buzeins), les autres étant toujours entourées d'une galerie rectangulaire), polygonale (Mauriac, sans galerie connue), circulaire sans galerie (Duravel), octogonale à l'extérieur et circulaire à l'intérieure (Chassenon), circulaire (dans une galerie octogonale à Ladapeyre ou hexadécagonale à Aurillac) ou encore décagonale (dans une galerie décagonale à Chassenon). Enfin, 6 sites ne livrent pas de vestiges de *cella*, avec des formes de galerie variables également. Concernant la taille des édifices (Fig. 126), les galeries connues ont des dimensions relativement homogènes entre 7,8 x 7,8 m à Blanzat, pour les plus petits, à 20 x 20 m à Saint-Goussaud (25 x 13 m à Charbonnier-les-Mines mais avec deux *cellae*<sup>350</sup>) pour les formes quadrangulaires avec cependant un cas exceptionnel, celui de Naves, 20,65 x 43 m, en raison de la présence de deux *cellae*. Les formes polygonales offrent des diamètres de 15,4 m (Ladapeyre), 18,8 m (Aurillac) et 36 m (Chassenon). Le bâtiment en demi-cercle de Naves a, quant à lui, un diamètre de 95 m. Pour les *cellae*, les dimensions varient entre 4,40 x 4,83 m (Blanzat) et 7,80 x 7,80 m (Ceyrat, Naves) pour les formes quadrangulaires et entre 3,8 m (Mauriac) et 17,78 m (Chassenon) de diamètre pour les édifices polygonaux et circulaires<sup>351</sup>. Enfin, le péribole, loin d'être systématique, est peu représenté dans le Massif central avec seulement 8 attestations. Les formes, dimensions et modes de construction sont

---

circulaires... » (Fauduet 2010 : 9). Bien exposé dans l'ouvrage, je n'entrerais pas ici dans les débats terminologiques autour du mot de *fanum*. I. Fauduet présente notamment les différents emplois de *fanum*, *templum*, *aedes* dans les textes antiques (Fauduet 2010 : 12-13).

<sup>348</sup> Pour I. Fauduet (2010 : 52) : « Des temples classiques, [...], on n'en rencontre guère en dehors de la Narbonnaise ». La présence d'un temple de ce type, qui arrive dans les dernières phases de construction du complexe cultuel de La Graufesenque, au IIe siècle, à la place d'un *fanum*, traduit-elle l'existence d'une influence de la Narbonnaise sur le développement de l'agglomération de Millau, à un moment où la production de sigillée entame son déclin ?

<sup>349</sup> Plus fréquents dans le Nord-Est de la Gaule, ces types de plans sont généralement adoptés pour des édifices précédés d'un escalier monumental (Fauduet 2010 : 99).

<sup>350</sup> Pour I. Fauduet, les temples à galerie et double *cella* se rencontrent principalement entre Centre-Est et en Limousin, même si des exceptions existent comme Charbonnier-les-Mines, Sierentz, Saint-Christol (Fauduet 2010 : 107).

<sup>351</sup> Pour mémoire, I. Fauduet propose une moyenne de 5 à 10 m de côté pour les *cellae*, entre 10 et 17 m pour les galeries et jusqu'à plus de 30 m sur un côté pour les édifices à double *cella* (Fauduet 2010 : 125-126). Ainsi, les dimensions des édifices des agglomérations du Massif central correspondent parfaitement à l'ensemble des constructions de Gaule.

tout aussi variables. On retrouve des formes carrées ou rectangulaires, avec maçonnerie ou palissade. Pour les dimensions, elles varient de 29 m, à Aurillac, jusqu'à 140 x 53 m, pour l'un des plus grands de Gaule (Le Broc). Enfin, pour la chronologie, lorsqu'elle est perceptible, elle est majoritairement centrée autour du II<sup>e</sup> siècle avec une mise en place à La Tène III pour les plus précoces et un abandon quasi-systématique au III<sup>e</sup> siècle.

La majorité des lieux de culte sont, comme ailleurs en Gaule, de forme carrée (47,22% du corpus pour les galeries, 51,61% pour les *cellae*), avec des dimensions que l'on pourrait qualifier de standardisées autour d'une moyenne d'environ 13,45 m pour les galeries et d'environ 6,2 m pour les *cellae*. D'autre part, des lieux de culte, sans édifice connu, existent également au sein des agglomérations. En effet, à Chamalières, un sanctuaire de plein air a été mis au jour à la Source des Roches et fouillé en 1968 par A.-M. Romeuf et M. Dumontet. À l'emplacement de deux bassins, elles ont exhumé 8 850 fragments d'*ex-voto* et daté la fréquentation entre Auguste et Tibère (Dumontet, Romeuf 2000). À Nasbinals, un culte, mentionné dans les textes antiques est également reconnu au lac de Saint-Andéol.

Avant de suivre la même démarche pour les théâtres, je souhaite exposer avec plus de détail, une découverte que j'ai pu réaliser grâce à la campagne de prospection géophysique que j'ai menée à Ladapeyre en 2012. Ainsi, dans l'emprise supposée de l'agglomération hypothétique des Montceaux (Baret 2013b), les résultats de la prospection électrique (Géocarta ARP©) ont révélé différentes anomalies. L'anomalie qui suscite le plus d'intérêt se situe dans la partie centrale de la zone de recherche. Elle se caractérise par une anomalie résistante, en voie 1 (0-50 cm de profondeur) et en voie 2 (0-100 cm de profondeur), de forme octogonale. L'anomalie se présente sous l'aspect de deux formes géométriques emboîtées. Celle extérieure, de forme octogonale a un diamètre de 15,4 m, une superficie de 177,72 m<sup>2</sup> et un périmètre de 48,65 m. La longueur des 8 côtés est respectivement de : 6,70 ; 6,44 ; 5,80 ; 6,11 ; 4,83 ; 5,82 ; 6,58 ; 6,35 m. Cette structure correspond à la galerie du *fanum*. L'anomalie centrale, dont la forme est moins bien caractérisable : octogonale ou circulaire, a un diamètre de 7 m, une superficie de 33,47 m<sup>2</sup> et un périmètre de 21,15 m. Elle correspond à la *cella* du *fanum*. La galerie a une largeur moyenne de 4 m, les murs ont une épaisseur d'environ 0,80 à 1 m (Baret 2013b). Cet ensemble d'anomalies a été interprété comme un *fanum* octogonal (Fig. 71).

Des *fana* polygonaux sont connus en Gaule avec différentes configurations (Annexe I.38 et Fig. 127) : octogonale, hexagonale, pentagonale, hexadécagonale, décagonale, dodécagonale, heptagonale. La plus fréquente est celle à 8 côtés

(octogonale). Ce type de plan reste cependant assez rare au sein du corpus des *fana* de Gaule. D'après I. Fauduet (2010 : 102), « les édifices polygonaux qui présentent plus de quatre côtés sont moins courants. On les rencontre surtout dans l'Ouest et l'Est de la Gaule et ils sont rares dans le nord de la Gaule Belgique (quelques-uns chez les Trévires, à Trèves, Dalheim...) et en Germanie ; celui qui a été mis au jour à Avenches présente douze pans (Morel 1993). En Bretagne en revanche, plusieurs ont été signalés (Rodwell 1980a). Ils ont le plus souvent une forme octogonale, en général à la fois pour la *cella* et la galerie. Certains sont de grandes dimensions, à Chassenon, au Hérapel, Douarnenez. Deux temples du territoire arverne ont plus de huit côtés, à Aurillac et à Mauriac (ce dernier n'aurait pas de galerie), 16 et 10 côtés respectivement, un seul est heptagonal, à Comblessac, et un de forme pentagonale, à Saint-Usage. D'autres, plus rarement, adoptent un plan cruciforme pour la galerie (Sanxay, « Les Craches des ruines »). Depuis 1992, plusieurs édifices de ce type ont été mis au jour en Aquitaine romaine, par photo aérienne à Corme-Ecluse, Neuvy-Pailloux et Saint-Maur (Fauduet 2005), ainsi que dans l'Ouest, à Guérande et à Vannes. Celui de Condé-sur-Iton est l'un des rares à avoir été découvert au nord de la vallée de la Loire. Dans l'Est de la Gaule, le temple polygonal reconnu à Amel jouxte un *fanum* de plan carré et celui de Chavéria, qui comporte six pans, succède à un bâtiment carré »<sup>352</sup>.

Il s'agit pour la cité des Lémovices (Fig. 128) du deuxième exemple de *fanum* octogonal après celui de Chassenon (35 sanctuaires sont connus chez les Lémovices<sup>353</sup> dont 1 octogonal (Chassenon) et 6 circulaires (Puy-Malsignat, Fontanières, La Chapelle-Saint-Martial, Azerables, Vareilles), tous dans le département de la Creuse). L'analyse de l'inventaire des *fana* polygonaux de Gaule (Fig. 129) permet quelques observations. Tout d'abord, la fréquence, toute relative, des plans octogonaux au sein du corpus des *fana* polygonaux puisqu'ils représentent 22 occurrences sur 38. Les dimensions, d'une grande variété (de 10 à 40 m de diamètre pour la galerie) offrent une moyenne de 9 m de diamètre pour la *cella* et de 19 m pour la galerie (Fig. 130). Ainsi, avec des dimensions de 7 et 15 m de diamètre, le temple de Ladapeyre entre parfaitement dans les caractéristiques observées. Même s'il fait partie des plus petits modèles, il ne possède pas les dimensions les plus réduites (Condé-sur-Iton avec 4,5 et 12 m et Plaudren avec 5,8 et 10 m). Les exemples connus les plus proches sont ceux de Saint-Gervais et Trèves. Enfin, il est intéressant de noter que quasiment

<sup>352</sup> Pour O. de Cazanove (2012 : 163-164), les temples octogonaux sont assez nombreux dans certaines régions comme la Bretagne, le Centre et l'Est. L'auteur précise également que ce type de plan est en vogue à partir de la période julio-claudienne.

<sup>353</sup> D'après les Cartes archéologiques de la Gaule.

tous les exemples connus en Gaule sont situés en contexte d'agglomération (chef-lieu ou agglomérations).

La question des cultes ne peut malheureusement pas être abordée ici. En effet, seul le temple de Mauriac est associé à un culte de Mercure (Deribier-du-Châtelet 1852 : 62), mais sans argumentaire archéologique, et celui de Nasbinals à Minerve et Vénus en raison de la découverte de plusieurs statuettes à l'effigie de ces deux déesses. Si l'on recherche parmi les inscriptions étudiées au chapitre 4, quelques-unes d'entre elles suggèrent l'existence de lieux de culte dont nous n'avons aucun vestige comme à Rancon où une inscription (INS036-LEM) attesterait l'existence d'un temple à Pluton et un autel à Hercule (INS037-LEM). À Lezoux une statue portant l'inscription de Mercure (INS046-ARV) pourrait, là encore, suggérer un temple à cette divinité tout comme à Courpière où la découverte d'un vase votif portant une inscription à Mars (INS069-ARV) suggère un lieu de culte à Tarragnat. À Voingt, des tessons portant l'inscription *TOTATES*, trouvés non loin de l'un des temples, indiqueraient un culte à ce dieu (Clémenton, Ganne 2009 : 153-169). Enfin, à Millau, au quartier du Rajol, ce qui pourrait correspondre à une *cella* a livré un piédestal à *Vracellus* (INS093-RUT) et à la Graufesenque, dans la zone cultuelle une plaquette en bronze porte le nom de *Caunones* (INS094-RUT). Les données sont trop lacunaires pour pouvoir présenter, comme avec l'ensemble des inscriptions, une ébauche du paysage cultuel à partir des seuls monuments urbains.

#### 6.2.4.2. Les théâtres

Moins fréquents que les lieux de culte, les théâtres sont représentés au sein du Massif central par 10 monuments dont 7 au sein d'agglomérations et 3 au sein de chefs-lieux (Cahors, Javols, Limoges ; Annexe I.39)<sup>354</sup>. Bien évidemment, il s'agit systématiquement d'agglomérations avérées avec cependant un cas particulier, celui de Ceyrat. En effet, situé dans l'actuelle banlieue clermontoise, le théâtre de Montaudou est localisé à 1,4 km à vol d'oiseau du chef-lieu antique. Agglomération spatialement indépendante ou *suburbium* de la ville antique, la question ne peut malheureusement pas être tranchée à l'heure actuelle. Sans compter les chefs-lieux, seules trois cités sont dotées de théâtres en contexte d'agglomération : les Arvernes (Ceyrat, Corent), les Lémovices (Chassenon, Naves, Saint-

<sup>354</sup> À titre de comparaison, en Franche-Comté (Mangin, Jacquet, Jacob 1986), 1 agglomération dispose d'un théâtre (17 sans) ; en Côte-d'Or (Bénard *et al.* 1994), 5 agglomérations disposent d'un théâtre (contre 23 sans) ; en Lorraine (Massy 1997), 1 agglomération (contre 35 sans) ; en Bretagne/Pays-de-la-Loire (Monteil 2012), 8 agglomérations disposent d'un théâtre et 1 d'un édifice à arène ; enfin en région Centre (Bellet *et al.* 1999), 8 agglomérations disposent d'un théâtre (contre 24 sans).



Goussaud), les Rutènes (Millau, Salles-la-Source). L'étude de ces monuments est relativement rapide car ils restent très mal connus. Celui de Montaudou, a été réétudié dans le cadre du PCR *Augustonemetum* par Ch. Le Barrier entre 2005 et 2008. L'édifice présente un diamètre extérieur de 81 m et un rayon de 40,5 m. Il est ouvert en direction du nord-est et présente plusieurs états de construction avec un premier théâtre plus petit (51 m de diamètre). Celui de Corent, mis au jour lors des fouilles de 2010, a été étudié lors de la campagne de 2011 par M. Poux. Il succède à un premier édifice semi-circulaire construit en bois et daté de La Tène. Le théâtre antique présente, cas rare dans ce corpus, un bâtiment de scène, une *orchestra* de 10,26 m de diamètre et une zone de gradins délimitée par un mur périmétral quadrangulaire. Il est ouvert à l'est et M. Poux estime sa capacité à 500 places (Poux 2011). Chez les Lémovices, le théâtre de Chassenon n'est connu que par des fouilles anciennes. Il est localisé au nord du complexe monumental, en appui sur une pente naturelle. La *cavea* a un diamètre de 70 m et l'arène un diamètre de 50 m. Plusieurs murs rayonnants supportaient des voûtes en plein cintre qui délimitaient une galerie périphérique (Doulan *et al.* 2012 : 108). Le théâtre de Naves a été fouillé en 1847. Orienté vers l'est, il est également assis sur une pente naturelle et offre un diamètre de 85 m. Trois *maeniana* ont été observées au sein de la *cavae* et quatre vomitoires, regroupés par deux, sont présents au nord-ouest et au nord-est. Les gradins paraissent avoir été installés sur des remblais puisqu'aucun mur rayonnant n'a été mis en évidence<sup>355</sup>. À Saint-Goussaud, le théâtre connu depuis le début du XXe siècle, a été étudié à plusieurs reprises. En 1964, le Touring Club de France dégage les deux premières séries de gradins et le couloir nord. En 1967, M. Chaussade dégage le couloir sud et met au jour trois marches d'accès. Les gradins, qui présentent un mur de clôture circulaire, toujours observable lors des relevés de 2011, sont installés sur la pente naturelle. En l'absence de plan, j'ai mené en 2011 une campagne de relevés topographiques sur le théâtre et le sanctuaire de Saint-Goussaud. Ce fut l'occasion d'observer l'état de conservation des vestiges et de constater que les trois premiers gradins sont encore perceptibles ainsi que les deux couloirs d'accès à l'*orchestra* et le mur de clôture de la *cavae*. Deux édicules sont installés en avant du théâtre, de l'autre côté des deux couloirs d'accès. Le diamètre total du théâtre est d'environ 30 m avec une *orchestra*/scène de 8 m de diamètre (Baret 2011). Des constructions en bois devaient constituer une partie des gradins<sup>356</sup>. Enfin, au sein de la cité rutène, une hypothèse de théâtre a

<sup>355</sup> Cette technique pour l'installation de la *cavea* est adoptée dès 50 ap. J.-C. à l'image de ce qui se fait déjà pour les amphithéâtres (Dumasy 2007 : 449).

<sup>356</sup> Pour la Gaule Lyonnaise, M. Matter soulignait, dès 1992, « une simplicité dans les moyens employés pour ne pas dire, plus justement dans nombre de cas, une rusticité dans la réalisation : emploi très rare de grand appareil, recours aux matériaux locaux (silex, tuf, calcaire...), utilisation importante du bois d'où, souvent, absence de

été relevée à Millau. Il s'agit en réalité d'une anomalie observée en prospection aérienne. Elle se présente sous la forme d'un hémicycle inscrit dans une forme rectangulaire de 24,70 x 16,80 m. Deux hypothèses sont proposées, celle d'un théâtre d'une capacité estimée à 500 personnes ou celle d'un nymphée dans la mesure où cette structure semble raccordée à un canal (Schaad 2007 : 214). Un second édifice de spectacle, attesté celui-ci, est localisé au sein de l'agglomération antique de Salles-la-Source. Mis au jour en 1874 par l'abbé Cérès, son étude a été reprise entre 1994 et 1996 par J.-E. Guilbaut. L'édifice de forme outrepassée et d'un diamètre de 40 m, s'ouvre au sud. Contrairement à Saint-Goussaud où le théâtre fait face au temple, ici, il lui tourne le dos. Un mur de scène de 60 m de longueur a également pu être observé. Les gradins, dont une dizaine de rangs ont pu être étudiés, sont constitués de pierres plates posées de chant qui devaient supporter une structure en bois. La construction du monument est datée de 145 (Pisani 2011 : 666). Si les effectifs ne sont pas suffisants pour mener une étude des dimensions, des formes et de leur répartition sur les territoires, il est cependant possible de rappeler que les plus petits sont ceux de Coirent (diamètre de l'*orchestra* de 10,26 m) et de Saint-Goussaud (diamètre de l'*orchestra* de 8 m). Les autres édifices restent dans des dimensions similaires entre 75 et 92 m de diamètre extérieur. À l'échelle des Gaules, si les deux premiers cas représentent sans aucun doute les deux plus petits édifices connus, le module des autres monuments rentre parfaitement dans les tailles des théâtres connus partout ailleurs (entre 40 et 148 m de diamètre). Plus précisément, sur 70 édifices dont j'ai pu retrouver les dimensions, pour 47 elles sont comprises entre 35,8 et 90 m de diamètre tandis que seulement 23 ont un diamètre compris entre 96 et 148 m. Les édifices de spectacle du Massif central, si l'on adjoint ceux des chefs-lieux, sont donc totalement représentatifs des monuments du corpus des Gaules<sup>357</sup> (Fig. 131). Ces observations confirment les propos de F. Dumasy (2007 : 451) pour qui « l'ambition des villes secondaires – et des sanctuaires – a été de se doter de cet édifice le plus rapidement possible, quitte à l'adopter sous des formes simplifiées ».

Enfin, les théâtres ne sont jamais isolés au sein des agglomérations et sont toujours associés à un temple<sup>358</sup>. Deux configurations semblent possibles. Soit, il paraît exister une

---

vestiges (Matter 1992 : 32). L'hypothèse d'éléments en bois pour les gradins et la scène avait déjà été avancée par A. Grenier en 1958 dans son *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, troisième partie : théâtres, amphithéâtres, cirques, p. 871.

<sup>357</sup> La forme de ces théâtres correspond totalement à la typologie des théâtres dits « gallo-romains » caractérisés notamment par la disparition du bâtiment de scène au profit d'une estrade ou d'une tribune. Cependant, cette dernière, souvent trop exiguë, impliquait que les représentations devaient avoir lieu dans l'*orchestra* qui est régulièrement circulaire avec un arc outrepassé (Fincker, Tassaux 1992 : 54-56 ; Matter 1992 : 32).

<sup>358</sup> Comme le rappelle F. Dumasy, C. Jullian avait déjà fait remarquer que « les théâtres de la Gaule sont tous, sans exception à moi connue, dans le voisinage et la dépendance d'un temple » (Dumasy 2011 : 195).

mise en scène entre le théâtre et le temple, comme à Saint-Goussaud où, en l'absence de mur de scène, les spectateurs avaient une vue plongeante sur le sanctuaire. Soit, plus fréquemment, le théâtre tourne le dos au temple comme à Ceyrat, Corent, Chassenon, Naves, Salles-la-Source<sup>359</sup>.

#### 6.2.4.3. Les édifices thermaux

Dernier monument étudié, les édifices thermaux possèdent quelques représentants dans le Massif central (Annexe I.40)<sup>360</sup>. Au Mont-Dore, les vestiges sont connus depuis 1575. Ils ont été mis au jour lors des différents travaux de constructions des thermes modernes en 1708, 1808 et 1817 avec plusieurs descriptions également en 1813 et 1846. Plusieurs piscines ont été dégagées lors des différents travaux de construction ainsi que deux galeries. L'ensemble du bâtiment mesure 85 x 28,50 m et l'accès se faisait par le mur sud. À Ydes, la question de thermes publics ou privées reste posée même si j'opterais pour des thermes privés. Le bâtiment a été fouillé en 1829 par J.-B. Deribier-du-Chatelet et réobservé en 1982 et 1985 par O. Lapeyre. Cinq pièces ont été dégagées, dont deux chauffées par un hypocauste (elles ont livré plusieurs pilettes encore en place) alimentées depuis un *prae-furnium*. Une canalisation de 0,45 m de large alimentait le bâtiment depuis un affluent de la Sumène. Pour A. Bouet, cet édifice ne présente pas un plan qui attesterait d'une vocation curative comme cela a pu être proposé (Bouet 2003 : 632). Il commente le plan et définit la succession des pièces suivante : *Caldarium* (H), *Laconicum* (G), *Tepidarium* (E), *Frigidarium* (B) avec *Piscina* (D) et le *Praefurnium* en I (Fig. 132). Le dernier édifice thermal de la cité arverne en contexte d'agglomération est celui de Chamalières. Il est mentionné pour la première fois en 1575 et fouillé entre 1878 et 1882 notamment par P.-P. Mathieu et A. Tardieu. Les vestiges encore en place comprennent trois piscines, une première de 10 x 7,55 m, celle centrale de 10 x 6,50 x 1,25 m et une dernière de 16 x 8 m. À l'ouest, quatre salles sur hypocauste sont dégagées. La salle G est notamment décorée d'enduits peints et de mosaïques. Entre 1946 et 1948, P.-F. Fournier met au jour une nouvelle piscine au nord-ouest. Malgré l'existence d'un

<sup>359</sup> Dans le cadre d'une association, temple – théâtre, M. Fincker et F. Tassaux (1992 : 57-60) rappelaient les observations déjà réalisées depuis C. Jullian. Trois configurations sont en effet observées : une relation d'axialité, une relation d'alignement et une relation de proximité. Dans le cas d'une double relation d'axialité et d'alignement, le regard du spectateur peut être dirigé vers le temple et celle du fidèle du sanctuaire vers l'intérieur du théâtre, comme ce devait être le cas à Saint-Goussaud. Cette disposition trahit une volonté de fonctionnement en binôme (Fincker, Tassaux 1992 : 61).

<sup>360</sup> À titre de comparaison, en Franche-Comté (Mangin, Jacquet, Jacob 1986), 6 agglomérations disposent de thermes (12 sans) ; en Côte-d'Or (Bénard *et al.* 1994), 7 agglomérations disposent d'un édifice thermal (contre 21 sans) ; en Lorraine (Massy 1997), 10 agglomérations (contre 26 sans) ; en Bretagne/Pays-de-la-Loire (Monteil 2012), 9 agglomérations disposent de thermes ; enfin en région Centre (Bellet *et al.* 1999), 11 agglomérations disposent d'un balnéaire (contre 21 sans).

plan réalisé en 1884, et les différentes interventions, nous n'avons que peu d'informations à disposition quant au nombre de salles et à leur fonction. Enfin, un édifice, non étudié, photographié en aérien, à Voingt est interprété comme un bâtiment thermal (CERAA 1989).

La cité cadurque n'offre qu'un seul édifice balnéaire à Moissac. Fouillée en 1949, sous le chœur de l'église Saint-Martin, la structure a livré une « piscine » enduite de mortier rouge et dallée de marbre blanc (Labrousse 1947 : 476). Le plan proposé ne comporte actuellement que deux salles sur hypocauste. L'édifice est daté du III<sup>e</sup> siècle.

Chez les Rutènes, un seul bâtiment est connu, celui d'Onet-le-Château. Il a été fouillé en 1870, 1874 et 1875 par l'abbé Cérés. L'édifice a une emprise de 2 100 m<sup>2</sup> et de 3 400 m<sup>2</sup> avec le portique de 3 m qui encadre la construction sur 3 côtés. Une étude a été reprise par A. Bouet en 2003. De forme symétrique, ce qui date sa construction au I<sup>er</sup> siècle, le bâtiment est de facture relativement soignée. Il se compose de deux *frigidaria* qui encadrent le vestibule. Ils sont chacun dotés de deux piscines, une ronde (38,5 m<sup>2</sup>) et une quadrangulaire (22,80 m<sup>2</sup>). Le vestibule donne également accès à l'unique *tepidarium* (7,70 m<sup>2</sup>) encadré par deux cours de service. À la suite de la salle tiède, se développe le *caldarium*, composé d'un vaste bassin circulaire (59,50 m<sup>2</sup>) encadré par deux cuves quadrangulaires sur hypocauste et deux petits bassins semi-circulaires ce qui représente une pièce de 360 m<sup>2</sup> avec 5 bassins. Quatre *praefurniae* assurent le chauffage du *caldarium* et du *tepidarium* (par l'intermédiaire de conduits de chauffe). Deux foyers sont accessibles par l'extérieur, les deux autres par des chambres de chauffe de 98 m<sup>2</sup> chacune dans les angles du bâtiment. Enfin, la palestres, connue en partie par les fouilles du XIX<sup>e</sup> siècle et précisée avec les sondages de 2010, se présente à l'avant de l'édifice sur une largeur de 43,50 m et une longueur de 30 m (Bouet 2003 : 627-628).

Les Lémovices disposent à Évaux-les-Bains, La Souterraine et Chassenon d'édifices parfois très monumentaux. À Évaux-les-Bains, le dégagement des thermes a débuté en 1838 pour s'achever en 1858. Il a abouti à leur destruction. Les soubassements et le gros œuvre sont en granite alors que les élévations emploient le petit appareil régulier. L'épaisseur des murs varie entre 1 et 1,30 m. L'établissement comprend au moins 5 piscines rondes ou rectangulaires et des « baignoires » individuelles. La riche décoration était composée de marbre, de porphyre rouge ou vert, de griotte, de cipolin et de serpentine. Des mosaïques de tesselles de terre cuite, de verre, de coquilles de fruits de mer formaient les sols. Des acrotères et des antéfixes ont également été découverts ainsi que des éléments de colonnades (dont une colonne entière), des chapiteaux en calcaire de style corinthien, des fragments de frises

figurant des personnages (partie supérieure, tête et torse nus d'une femme tenant sa chevelure flottante d'une main en position verticale ainsi qu'une figure drapée assise ou accroupie ; Fillioux 1862 : 196-197). Une abondante statuaire a également été mise au jour : tête chevelue et barbue, buste de femme, bras d'un corps drapé, haut-relief d'une divinité aquatique avec un trident, statuette en bronze d'Esculape, figurines en terre blanche. Le mobilier céramique est lui aussi très abondant. Les fouilles plus récentes (1993) menées par J. Roger (2008 : 164-170) ont permis de dégager deux salles et un couloir d'accès à l'est du bâtiment en amont de l'agrandissement du bassin moderne. À La Souterraine, en 1986, la construction d'un hangar a permis à D. Dussot de diriger une opération de sauvetage sur un établissement thermal situé au sud de l'agglomération antique à La Roseraie. Les recherches ont permis de localiser un édifice d'une superficie de 2 500 m<sup>2</sup> composé d'une quinzaine de salles froides ou chauffées par deux foyers d'hypocauste. Trois pièces ont pu être fouillées et l'intervention a montré un réaménagement partiel à la fin du II<sup>e</sup> siècle ou au début du III<sup>e</sup> siècle. Enfin, les thermes les plus impressionnants, et parmi les plus monumentaux de Gaule, sont ceux, sur deux étages, de Chassenon. Le bâtiment présente un plan symétrique de type « doubles impériaux » et s'inscrit dans un carré de 115 m de côté. Il présente deux niveaux de construction : un rez-de-chaussée technique et un étage public de bains. Deux trajets sont restitués à l'intérieur des thermes. Le premier, au nord, serait dextrogyre et hygiénique tandis que le second au sud, serait sinistrogyre et curatif (Doulan *et al.* 2012 : 133). En 2003 et 2004, des prospections géophysiques menées par C. Bobée, à l'est du bâtiment, ont permis de compléter le plan des salles de l'hypothétique entrée de l'édifice. À l'arrière de l'édifice, la pièce d'angle sud-ouest permettait au public de sortir et de se diriger vers le sanctuaire par deux ouvertures larges de 3,41 m, avec des seuils en dalles d'impactite. Le mur sud, large de 1,50 m en fondation supportait la branche secondaire de l'aqueduc qui venait alimenter les thermes par l'intermédiaire d'une cuve intégrée dans la maçonnerie (*ibid.* : 136). Des latrines étaient situées dans l'angle nord-ouest des thermes, au point le plus bas du site. Elles se présentent sous la forme d'une pièce rectangulaire de 12,80 x 14,60 m. Elles sont accessibles aux visiteurs depuis la galerie nord par une porte de 2,80 m de largeur. Elles pouvaient accueillir 49 personnes. Le sol de la pièce était recouvert de dalles d'impactite (*ibid.* : 137). Parmi les particularités des autres salles, il faut signaler que le gymnase comportait un plancher flottant et la piscine de la palestres était accessible par un escalier de 4 marches. Elle comportait également un système de vidange sous la forme d'une colonne creuse qui permettait à partir de l'angle nord-ouest d'évacuer l'eau dans un caniveau situé à 4 m en contrebas (*ibid.* : 137-138). Un des éléments caractéristiques du bâtiment est l'existence d'un niveau technique

permettant également de s'affranchir de la pente du terrain à l'aide de salles de soutènement sous le niveau du sol des bains. Dans ces galeries techniques, les dégagements ont permis de mettre au jour une chaudière destinée à alimenter les bassins et les piscines d'eau chaude à l'aide de tuyaux de plomb de 6 à 8 cm de diamètre (*ibid.* : 138-139). Les recherches récentes menées sur l'édifice permettent de proposer 5 phases chronologiques : la phase 1 correspond au début du Ier s., la phase 2 correspond au fonctionnement des thermes entre 75 et 250 avec deux tranches de travaux (en 75 et vers la fin du IIe s.), la phase 3 correspond à la dégradation de l'édifice dans la seconde moitié du IIIe siècle avec dans un premier temps un abandon ou une dégradation progressive puis dans un second un incendie entre 275 et 280, la phase 4 voit la transformation du bâtiment en carrière au IVe siècle et la phase 5 des réoccupations domestiques entre 375 et 525 (*ibid.* : 144-148).

D'autres édifices, malgré l'absence de plan sont perceptibles à travers des descriptions anciennes comme à Bagnols-les-Bains. Ainsi, P. Peyre (Peyre 1976) propose différentes descriptions du bâtiment thermal en reprenant toutes les observations qui ont pu avoir lieu en 1774, « c'était sous une coupole octogone bâtie de pierres énormes et placées au milieu de ce carré que se trouvait la source dont l'ouverture était garnie d'un tuyau de plomb où l'on voyait encore les restes d'une soupape de même métal », en 1826, « il restait encore six salles « elles étaient construites en sous-sols, privées d'air et de jour sous leurs voûtes surbaissées, et les entrées étaient si basses qu'il fallait se plier en deux pour passer de l'une à l'autre ». [...] En faisant la route, on découvrit vers cette même date dans le voisinage de la source thermale, des briques, des ossements et un chapiteau corinthien avec feuilles d'acanthé qui fût brisé », en 1837, « en construisant l'aqueduc des bains particuliers, on trouva des urnes, des vases, des monnaies et un sol antique bien conservé ». Les thermes seraient constitués de 3 salles, « dont la distribution en trois salles, conservées jusqu'à nos jours, offre une grande analogie avec celle des bains dont Vitruve nous a transmis la description » (Jacob 1839). À Banassac, une description de la fouille menée en 1859 sur le secteur des thermes est proposée par F. André en 1860 (André 1860 : 48) : « Il [le bassin sud] est parfaitement cimenté et mesure 6,80 m d'un côté sur 5 de l'autre. On monte dans le suivant, plus élevé de 0,50 m environ, par un petit escalier pratiqué dans l'épaisseur et aux dépens de murs séparatifs. Ce second bassin, dont 3 côtés ont été mis à nu, est plus grand ; il a 5,90 m sur plus de 7 m. [...] Il me paraît presque certain, d'après tout cela, que cet endroit était ce que les Romains appelaient, dans leurs bains, le *tepidarium*, d'où l'on pénétrait successivement dans les pièces diverses des thermes ».

Il serait bien difficile, en raison des données disponibles et du faible nombre d'édifices, de tenter une quelconque analyse et de rechercher, au-delà du simple comparatisme cas par cas, des éléments de discussion et d'analyse dans l'ensemble de la Gaule<sup>361</sup>. Si ces monuments permettent généralement d'appuyer l'hypothèse de l'agglomération, il reste difficile d'aller au-delà. On peut cependant constater que les édifices thermaux sont fréquemment associés à un lieu de culte (7 cas contre 6 où ils apparaissent seuls). C'est notamment le cas à Onet-le-Château, où l'ensemble forme un grand complexe monumental avec deux lieux de culte et des bâtiments annexes, à Évieux-les-Bains, où les deux édifices sont reliés par une grande galerie couverte et maçonnée de 700 m de long, à Voingt où *fanum* et thermes (?) paraissent associés dans leur alignement, au Mont-Dore où les deux entrées se font face tandis qu'à La Souterraine et Ahun, les deux édifices ne semblent pas entretenir une quelconque relation. Ainsi, si cette association n'est, d'après I. Fauduet, pas la plus fréquente (il s'agit de celle d'un sanctuaire et d'un théâtre), elle a déjà été observée à Ribemont-sur-Ancre, Champlieu, Eu, Vieil-Evreux, Sceaux-de-Gâtinais. Elle précise cependant qu'elle est plus fréquente dans le Centre-Ouest de la Gaule, et prend l'exemple de Chanceaux-sur-Choisille où les thermes sont reliés au sanctuaire par une voie (Fauduet 2010 : 60). Cette dernière configuration n'est pas sans rappeler celle, plus monumentale encore, d'Évieux-les-Bains.

Pour terminer, il faut rappeler que lors des fouilles des thermes d'Évieux-les-Bains, une inscription en 6 fragments a été mise au jour sur le fronton : *COMITES H N [---] S* (INS027-LEM). De même, en 2012, lors des fouilles sur les thermes de Chassenon, une inscription portant la mention de Mars Grannus et de la déesse Cobrandia a été mise au jour sur une plaque en calcaire (INS112-LEM). Ces inscriptions confirment le lien entre les édifices

---

<sup>361</sup> Dans son étude sur les thermes des provinces gauloises, A. Bouet n'intègre dans son catalogue que les thermes de Chassenon, Onet-le-Château et Ydes pour l'espace ici considéré (Bouet 2003 : 613, 627, 632). L'auteur ne propose qu'une lecture des plans et dans le cas de Ydes, s'il rejette l'hypothèse de bains curatifs, il ne se prononce pas sur la nature privée ou publique des termes. Dans sa synthèse, les thermes de Chassenon ressortent dans la catégorie des édifices possédant une palestre à *natatio* (Bouet 2003 : 710). Caractéristique des édifices construits dans la seconde moitié du Ier s., seul le site de Chamiers (Dordogne) apparaît, pour l'Aquitaine romaine, dans cette catégorie avec Chassenon. Ces deux sites, ainsi que les bains de Limoges, sont également les uniques représentants pour l'Aquitaine des bâtiments disposant de piscines chauffées (Bouet 2003 : 713). Seul Chassenon, ainsi que Drevant, Rom et Saint-Bertrand-de-Comminges apparaissent comme des édifices disposant d'une vaste salle à l'avant du bâtiment qui peuvent correspondre à des vestiaires, ou à un gymnase couvert (Chassenon). Chassenon est également, avec Limoges, le seul représentant pour l'Aquitaine des édifices juxtaposant deux itinéraires (Bouet 2003 : 714-715). Les thermes symétriques sont plus nombreux en Aquitaine. A. Bouet classe dans cette catégorie les sites déjà mentionnés de Chassenon, Drevant, Limoges auxquels il ajoute Périgueux, Montréal, Bourges mais aussi ceux qu'il qualifie à vocation thérapeutique d'Évieux-les-Bains et Nérès-les-Bains (Bouet 2003 : 716). Dans l'étude sur la superficie, seuls Chassenon et Onet-le-Château sont classés dans la catégorie des thermes de plus de 2 000 m<sup>2</sup> avec, pour l'Aquitaine, ceux de Chamiers et de Barzan. Enfin, Chassenon, avec Cahors et Onet-le-Château, est le seul représentant des thermes avec un canal de chauffe à évidemment circulaire/ovoïde ou quadrangulaire pour l'Aquitaine (Bouet 2003 : 721).

thermaux et les cultes, mais aussi, comme la construction elle-même de tels monuments, l'implication des élites dans l'installation de monuments à destination du public au sein des agglomérations (Pichon, Baret 2013).

S'il apparaît que les édifices monumentaux ne sont pas très nombreux, ils ne sont pas pour autant absents du corpus des agglomérations du Massif central. Ainsi, les cités étudiées ne sont pas en marge du phénomène monumental et les élites participent, comme ailleurs, au développement des villes. Même si la densité de ces monuments, sauf peut-être pour les sanctuaires, reste faible, ils contribuent à l'organisation urbaine des cités et permettent de rehausser, dans la hiérarchie, les agglomérations qui peuvent offrir à la population des services comme les bains ou les spectacles. Ces caractéristiques ne les opposent pas pour autant aux agglomérations plus « artisanales ». Toutes ces agglomérations procèdent à l'armature de la cité afin d'offrir à l'ensemble de la population tous les services et toutes les productions dont elle a besoin.

#### **6.2.5. Espaces funéraire (FUN)**

Les espaces funéraires sont également un élément important des agglomérations antiques. En effet, leur localisation sert régulièrement à définir les limites des villes antiques. À l'échelle de la zone d'étude (Fig. 133), il ne semble pas se dégager de phénomène particulier. En effet, pour la première modalité qui correspond à l'absence d'information (FUN0), on peut constater que les agglomérations hypothétiques (13) sont majoritaires par rapport aux agglomérations avérées (4). Pour la modalité FUN1 (absence avérée d'éléments funéraires) on ne retrouve qu'une agglomération hypothétique. Pour les sépultures isolées, on observe une régularité entre les agglomérations hypothétiques et avérées au sein de FUN21 (incinération sans coffre) et de FUN22 (incinération avec coffre) avec, pour l'une et l'autre, 6 agglomérations hypothétiques et 3 avérées. Pour FUN3 (nécropole à incinération) qui fonctionne sur le même principe que FUN2, une seule agglomération avérée apparaît. Les résultats pour FUN31 (nécropole à incinérations sans coffre) et FUN32 (nécropole à incinérations avec coffre) sont identiques avec, dans le premier cas, 9 agglomérations hypothétiques et 8 avérées et, dans le deuxième cas, 9 agglomérations hypothétiques et 9 avérées. Cette distribution prouve bien que la présence de coffres funéraires n'est pas suffisante pour attester du caractère « urbain » de la nécropole. Enfin, le cas des inhumations apparaît avec les deux dernières modalités puisque 6 agglomérations hypothétiques et seulement 2 avérées livrent des nécropoles à inhumations (FUN4) tandis que 5



agglomérations hypothétiques et 8 avérées offrent des espaces funéraires qui allient incinérations et inhumations (FUN5).

Pour la cité des Arvernes (Fig. 134), la première observation qui saute aux yeux correspond au pic du nombre d'agglomérations hypothétiques (7 : Issoire<sup>362</sup>, Le Monteil<sup>363</sup>, Riom-ès-Montagnes<sup>364</sup>, Ydes<sup>365</sup>, Cournon-d'Auvergne<sup>366</sup>, Lapalisse<sup>367</sup>, Pérignat-sur-Allier<sup>368</sup>) pour la modalité FUN31 (nécropole à incinérations sans coffre) ce qui représente 24,14% des sites pour lesquels on dispose d'informations. La seconde observation concerne la faiblesse du nombre d'agglomérations présentant uniquement des incinérations isolées (FUN21 et FUN22) avec respectivement 1 agglomération hypothétique (Allanche<sup>369</sup>) et 2 avérées (Corent, La Roche-Blanche) pour FUN21 et une seule avérée pour FUN22. Les nécropoles à incinérations sans coffre (FUN31) concernent 7 agglomérations hypothétiques et 1 avérée (Varenes-sur-Allier<sup>370</sup>) et les nécropoles avec coffres (FUN32) sont présentes dans 2 agglomérations

<sup>362</sup> Au faubourg du Pont une nécropole à incinération aurait livré au XIXe siècle « des urnes chargées de caractères romains » (CAG 63 : 100). Au nord de la rue de Bange, en 1930, une quarantaine de vases cinéraires, en 1932, d'autres vases et des os calcinés, et en 1933, 27 sépultures, ont été mis au jour. Grâce à l'analyse de la céramique sigillée, P.-F. Fournier date la nécropole de la période flavienne et antonine (Mondanel 1982).

<sup>363</sup> À La Grange, six *ossaria* cylindriques en tuf ont été mis au jour (Roche-Mercier 1996 : 1080-1081). En 1892, au bord de la route menant de Jalaniac au Monteil, à 150 m du village, une nécropole a été mise au jour par E. Bourgeade. Il décrit avoir rencontré des substructions de 30 x 15 m divisées en quatre compartiments. Trois contenaient des *ossaria* en terre, deux urnes en verre et des offrandes, le quatrième a livré une statue, grandeur nature, en arkose, datée de la fin du Ier siècle ou du début du IIe siècle, pour Delort (1905 : 372) ou du IVe siècle (Héron de Villefosse 1899 : 328). Le personnage représenté pourrait être un magistrat. En 1904, à 100 m de là, à 80 cm de profondeur, l'exploitant du terrain, en creusant une tranchée de drainage, a mis au jour un coffre en bois contenant une incinération et 22 vases, verres et fioles pratiquement intacts (Delort 1905 : 374).

<sup>364</sup> Avant 1905, au nord de l'agglomération, lors de la construction de la gare SNCF, en rive gauche du ruisseau des Sarrazins, L. de Ribier (1929 : 3) signale plusieurs urnes funéraires en terre grise micacée, lustrées en noir, entourées de briques, une urne ou coffre en tuf, des carrelages de foyer, des conduits d'eau en terre et bois. Du mobilier a également été retiré d'un puits en pierres sèches, notamment des monnaies du IVe siècle (Mondanel 1982 : 104).

<sup>365</sup> À Lasparrots, J.-B. Deribier-du-Chatelet a découvert des murs en pierres sèches qui entoureraient une nécropole d'après les urnes funéraires exhumées à l'intérieur (CAG 15 : 180).

<sup>366</sup> Lors du diagnostic mené dans la parcelle des Queyriaux, U. Cabezuelo a mis au jour quatre dépôts de crémation.

<sup>367</sup> S. Liegard et A. Fourvel ont mis au jour une nécropole de 38 incinérations (dont 1 urne) lors des fouilles de la parcelle BN 114 en 2001. Les fouilleurs ne relèvent aucune information dans la forme et l'organisation des fosses d'incinération permettant de dégager un schéma évolutif de la nécropole (Liegard, Fourvel 2001 : 77).

<sup>368</sup> À Champmot, en 1970, lors de l'exploitation d'une sablière, 20 tombes à incinération ont été mises au jour par J.-L. Daniel. Les incinérations se présentent sous la forme d'urnes en céramique déposées dans des fosses. Un fragment de coffre quadrangulaire et 2 urnes en verre dont une à fond plat (Isings 51) ont également été mis au jour. La nécropole est datée par la céramique sigillée de Lezoux du Ier au IIIe siècle (CAG 63/2 : 250 ; Pagenel 1991-1994 ; Dumontet 1970).

<sup>369</sup> La structure n°3 d'A. Vinatié est interprétée comme une tombelle et il signale également en 1991 la présence d'une incinération (fragment de verre) au puy de Mathonière.

<sup>370</sup> Deux zones de sépultures sont actuellement connues. La première est localisée rue Nicolas Morand et a notamment livré 44 fosses et des urnes. La seconde est située rue de Beupuy. Elle se compose d'un enclos quadrangulaire et « plusieurs centaines de vases cinéraires » ont été mis au jour ainsi que des urnes en verre. M. Channac rapporte que la bibliographie ancienne indique que le musée de Moulins conserve plus de 500 vases (Channac 2007 : 8). Ces deux zones, proches l'une de l'autre, sont localisées à environ 700 m au nord-est

hypothétiques (Mauriac<sup>371</sup>, Arpajon-sur-Cère<sup>372</sup>) et 3 avérées (Voingt<sup>373</sup>, le col de Ceysnat<sup>374</sup>, Charbonnier-les-Mines<sup>375</sup>). Enfin, on retrouve des nécropoles à inhumations (FUN4) dans 2 sites hypothétiques (Blot-l'Église<sup>376</sup>, Brioude<sup>377</sup>) et 2 avérées (Le Broc<sup>378</sup>, Ambert<sup>379</sup>). Parallèlement, les nécropoles mixtes (FUN5) ressortent en nombre puisqu'elles sont recensées dans 4 agglomérations hypothétiques (Châtel-de-Neuvre<sup>380</sup>, Chamalières<sup>381</sup>, Saint-Flour<sup>382</sup>, Artonne<sup>383</sup>) et 4 avérées (Lezoux<sup>384</sup>, Les Martres-de-Veyre<sup>385</sup>, Vichy<sup>386</sup>, Bègues<sup>387</sup>).

---

du centre de l'agglomération. L'ensemble de la nécropole est estimé à 6 ha (Lallemand, Vallat 2001 : 15) voire 8 ha (Channac 2007 : 8).

<sup>371</sup> Une petite nécropole à incinérations a été observée au XIXe siècle, en 1838 puis en 1851, dans la partie sud-est du cimetière. Elle livre notamment du verre et de la céramique datés de l'époque romaine (Mondanel 1982 : 100).

<sup>372</sup> Plusieurs urnes cinéraires sont connues sur les communes d'Arpajon et Aurillac et une nécropole à incinérations a été découverte dans l'enclos Larmandie à Arpajon (Mondanel 1982 : 91).

<sup>373</sup> Plusieurs nécropoles et lieux de sépultures ont été localisés aux abords de l'agglomération antique : à l'entrée est du site, le long de la voie d'Agrippa, au sud du site et à l'ouest. La nécropole la plus importante est celle des Communaux formant un rectangle de 10 x 35 m, sur le sommet d'une colline et orientée sud-ouest. En 1992, F. Boussahba en a étudié 61 incinérations. Un chemin empierré sur une longueur de 35 m permettait d'y accéder. L'étude menée montre une utilisation dans la deuxième moitié du Ier siècle au IIIe-IVe siècle avec les deux tiers des sépultures datant du IIe siècle. Il s'agit en général de simples fosses circulaires ou ovales avec ou sans réceptacle, quelques fois avec un *ossarium* en granite. De même, six *ustrina* rectangulaires ont été localisées par G. Charbonneau (CAG 63/2 : 338 ; Fournier 1949 : 129-130 ; Fournier 1951 : 114 ; Fournier 1954 : 201). Au lieu-dit le Coin, G. Charbonneau signale une nécropole de 2 000 m<sup>2</sup> où il a vu des « boîtes en pierre ». J. et A. Dumas y ont dégagé un *ossarium* (0,80 m de hauteur, base carrée de 0,55 m) au cours de travaux agricoles (CAG 63/2 : 341). Au lieu-dit Las Faissas/Chez Rozet, au moins 7 sépultures en fosses avec des urnes funéraires en céramique ont été mises au jour (CAG 63/2 : 341).

<sup>374</sup> Quatre coffres funéraires et une stèle funéraire ont été mis au jour dans la zone méridionale de l'agglomération ainsi qu'un important bûcher funéraire (Trément 2003 : 72-73 ; Trément, Humbert 2004 ; Trément 2013b).

<sup>375</sup> La proposition d'une nécropole à incinérations provient des nombreuses découvertes réalisées aux Pagezies qui peuvent se rapporter à ce type d'espace : cachets d'oculiste, urne avec cendres et ossements, vases lacrymatoires, tessons de céramiques fines brûlées (Dousteyssier 2009, Baret 2010).

<sup>376</sup> En 1958 des inhumations ont été mises au jour lors du creusement d'une tranchée d'adduction (Delhoofs 2012a : 48).

<sup>377</sup> Place Grégoire de Tours, la base Patriarche enregistre un cimetière et en 2007, F. Gauthier a fouillé au Clos Saint-Verny une nécropole à inhumation de l'Antiquité et du Moyen Âge.

<sup>378</sup> Les auteurs de la CAG 63/2 (44) mentionnent la découverte, en 1845, de plusieurs sépultures « dont l'une était formée de briques cannelées, posées de chant, et présentait, placée à son chevet, une plaque de terre cuite décorée ». Une datation par thermoluminescence place sa réalisation à la période mérovingienne. À Champ de Bataille, P.-P. Mathieu signale « beaucoup de squelettes debouts et serrés » et A. Tardieu note que l'on a trouvé des monnaies romaines sur le même site (Mondanel 1982 : 161).

<sup>379</sup> De nombreux ossements mis au jour en 1880 lors des travaux de la voie SNCF suggère à J. Gagnaire (1992 : 21, 51) la présence d'une nécropole.

<sup>380</sup> Aux Gravoches, à 2 km du bourg, une nécropole mixte a été fouillée en 1886 par A. Bertrand. Le mobilier comprend notamment 9 vases en terre. La chronologie proposée comprend l'Âge du Bronze et les IIe-IIIe s. ap. J.-C. (CAG 03 : 106).

<sup>381</sup> Plusieurs sépultures, incinérations ou inhumations, sont connues ainsi qu'une nécropole mixte dans le parc de l'ancien château de Montjoli. Deux sondages ont été réalisés par M. Souchon, M. Dumontet et P. Bet entre 1959 et 1969. Le nombre de sépultures n'a cependant pas été précisé (Vallat 2002 : 169-170).

<sup>382</sup> Une possible nécropole a été mise en évidence sur le site de la gare SNCF par la découverte des deux oenochoés entières, une urne grise, des crânes et ossements (CAG 15 : 156).

<sup>383</sup> En 1782, sur la propriété Ogier, une nécropole a livré des inhumations et des incinérations.

<sup>384</sup> Plusieurs espaces funéraires sont recensés sur Lezoux. La nécropole la plus connue est celle des Religieuses.

<sup>385</sup> Une nécropole mixte succède à une nécropole de La Tène D1 aux Chaumes d'Alios. Les premières découvertes sont datées de 1851 dans la carrière de sable qui les détruisit en grande partie ainsi que la

La cité vellave (Fig. 134) n'est pas représentative d'un phénomène particulier. Les agglomérations sont toutes renseignées par une modalité différente : FUN0 (Saint-Jean-d'Aubrigoux), FUN21 (Bas-en-Basset<sup>388</sup>), FUN31 (Usson-en-Forez<sup>389</sup>) et FUN5 (Le Puy-en-Velay<sup>390</sup>).

La cité des Gabales (Fig. 134) présente elle aussi la particularité de n'avoir qu'une seule agglomération avérée caractérisée par la modalité FUN31 (Banassac<sup>391</sup>). La répartition des agglomérations hypothétiques relève d'une observation intéressante puisque quasi équitable entre FUN0 (3 cas : Fraissinet-de-Fourques, Saint-Bonnet-de-Montauroux, Nasbinals), FUN4 (3 cas : Mende<sup>392</sup>, Lanuéjols<sup>393</sup>, Le Rozier<sup>394</sup>) et FUN1 (La Canourgue), FUN21 (Bagnols-les-Bains<sup>395</sup>), FUN22 (Grèzes<sup>396</sup>) qui regroupent également 3 cas. Si les effectifs ne permettent pas de proposer une analyse on constate cependant qu'hormis pour les sites avec une nécropole à inhumations, seule l'agglomération avérée dispose d'une nécropole à incinérations. Dans tous les autres cas, soit il n'y a pas d'information, soit il s'agit de sépultures isolées.

---

construction d'un lotissement. L'excellente conservation des inhumations (textiles, cheveux, chaussures) de la nécropole s'explique par la présence d'émanations carboniques liées à une source proche. Cette nécropole comporte donc plus d'une douzaine d'inhumations et moins d'une vingtaine d'incinérations sur une superficie avoisinant les 2-3 ha. Aucune organisation particulière ne semble se dégager, si ce n'est un enfouissement plus important des inhumations que des incinérations (Vallat 2002 : 1217).

<sup>386</sup> Les vestiges funéraires sont fréquents au sein de l'agglomération sous différentes formes : incinérations, inhumations, nécropoles, stèles funéraires. Trois principaux espaces funéraires semblent se dégager : le quartier des bains Callou, en bordure de la voie romaine, occupé de la fin du Ier siècle jusqu'à l'époque moderne (16 sépultures en pleine terre au 42 rue Callou, 8 inhumations au 46, ...). À la limite entre la rue Laprugne et l'avenue Paul-Doumer, en mars 1864, une salle voûtée (1,40 x 1,20 x 2,20 m) avec un couloir d'accès (8 x 1 x 1,15 m) a été mise au jour. Elle disposait au moins de trois niches recevant des urnes funéraires. Les inventeurs interprètent cet édifice comme un *columbarium* (CAG 03 : 149). Enfin, à la Ville-aux-Juifs, au nord-est de la gare, les travaux de J.-L. Beaulieu et A. Bertrand au XIXe siècle ont permis d'observer des incinérations en fosse, en urne, avec stèle, des inhumations en pleine terre, sous tuile, des sarcophages et trois cippes (CAG 03 : 149).

<sup>387</sup> Une nécropole mixte est signalée à la sortie de l'*oppidum* (Besson 2008 : 11).

<sup>388</sup> Trois incinérations contenues dans des vases en céramique sont enregistrées dans la base Patriarche avec des dépôts d'offrande (sigillée, amphore, verre) ainsi qu'une mention de C.-F.-J. Mangon-de-la-Lande qui en indique « plusieurs » aux Alhors.

<sup>389</sup> Douze incinérations datées du Ier ou IIe siècle ont été mises au jour en 2005 lors d'un diagnostic (Gabayet, Hammache 2005 : 20-21) et une inscription funéraire en écriture cursive est signalée dans le mur de l'église.

<sup>390</sup> Deux inhumations en coffre de *tegulae* ont été mises au jour au cœur de l'agglomération, cependant la nécropole connue par de nombreuses inscriptions en réemploi dans la cathédrale n'a pas été localisée.

<sup>391</sup> Quatre incinérations ont été découvertes dans un petit bâtiment au Champ del Mas en 1990. Pour M. Feugère, une nécropole doit être localisée le long de la voie (Gros *et al.* 1990).

<sup>392</sup> Plus de vingt tombes ont été découvertes à proximité des thermes à En Crouzas, organisées autour d'un petit bâtiment carré de 3 m de côté.

<sup>393</sup> Un ou deux mausolées accompagnés d'une nécropole du Bas-Empire (Llopis 1998).

<sup>394</sup> Quarante-deux tombes romaines ont été mises au jour en 1977 (Thuault 1977).

<sup>395</sup> Des ossements ont été mis au jour près de la source thermale et lors de la construction de la RN101.

<sup>396</sup> Un cippe inscrit est signalé depuis 1890 par Héron de Villefosse.

Chez les Rutènes (Fig. 134) on note, de prime abord, l'absence de coffres funéraires puisque les modalités FUN22 et FUN32 ne recensent aucun site. On observe également que les agglomérations hypothétiques dominant (2 pour 1) au sein des modalités FUN0 (Buzeins, Compolibat) et FUN21 (Saint-Sulpice, Espalion<sup>397</sup>, Montans<sup>398</sup>). Pour FUN31, ce sont les agglomérations avérées (L'Hospitalet-du-Larzac<sup>399</sup>, Onet-le-Château<sup>400</sup>, Albi<sup>401</sup>) qui sont majoritaires avec une seule agglomération hypothétique (La Bastide-l'Évêque<sup>402</sup>) tout comme pour FUN5 avec deux agglomérations avérées (Castres<sup>403</sup>, Millau) et une hypothétique (Lanuéjols<sup>404</sup>).

La cité cadurque (Fig. 134) présente également un profil pour lequel aucune analyse n'est possible. Les modalités FUN21 (Saint-Paul-de-Loubressac<sup>405</sup>), FUN22 (Moissac<sup>406</sup>), FUN32 (Duravel<sup>407</sup>) et FUN4 (Vayrac<sup>408</sup>) recensent chacune une seule agglomération hypothétique. On retrouve les deux agglomérations avérées dans les modalités FUN22 (Castelnau-Montratie<sup>409</sup>) et FUN5 (Albias<sup>410</sup>). Enfin, deux agglomérations hypothétiques (Cajarc, Luzech) ne livrent pas suffisamment d'informations (FUN0). Dans cette cité, seules 3 agglomérations dont 1 avérée livrent des coffres funéraires.

La cité des Lémovices (Fig. 134) offre un profil assez différent. En effet, on retrouve dans un premier temps des agglomérations avérées et hypothétiques pour chaque modalité

<sup>397</sup> Une nécropole est enregistrée à Biounac dans la base Patriarche.

<sup>398</sup> Deux incinérations de nourrissons ont été mises au jour au Rougé et plusieurs urnes en terre cuite sont signalées le long de la voie Montans-Albi.

<sup>399</sup> A. Vernhet a fouillé dans les années 1980 une importante nécropole comprenant plus de 223 incinérations sur une superficie de 1 ha. Elles sont datées de la fin du Ier siècle au début du IIe siècle (Lequément 1986 : 310).

<sup>400</sup> En 2010, une nécropole à incinération a été localisée en bordure de la rue Laroque avec deux groupes de 6 fosses funéraires (CAG 12 : 342).

<sup>401</sup> Plusieurs incinérations ont été mises au jour en différents points, au cimetière Saint-Salvy, à Lices Pempidou, place Jean Jaurès, au Jardin National et rue de l'Ort-en-Salvy.

<sup>402</sup> À Combalou des vases contenant des cendres et ossements, recouverts de grosses pierres, sont alignés le long d'une voie (CAG 12 : 102).

<sup>403</sup> Des tombes en lauzes ont été mises au jour en 1993 sur le plateau Saint-Jean.

<sup>404</sup> Lors de la construction de la mairie, des tombes romaines et des sarcophages ont été mis au jour (CAG 12 : 188).

<sup>405</sup> En 1964, l'abbé Vialettes signale une possible incinération flavienne (Labrousse 1966 : 442).

<sup>406</sup> En 1821, des urnes cinéraires sont signalées à proximité de l'église Saint-Martin.

<sup>407</sup> À cinquante mètres du Roc de Pile, des « boîtes en pierre renfermant des urnes cinéraires, des fioles à parfum en verre et en terre » sont anciennement signalées ainsi qu'une nécropole contenant « une quarantaine de crânes humains ».

<sup>408</sup> Au lieu-dit Temples, les restes osseux de trois individus ont été mis au jour en 1986 (Labrousse 1970 : 431).

<sup>409</sup> Deux mausolées sont signalés, l'un au sud de l'agglomération, l'autre a été observé dans les ruines de l'église Saint-Cernin au XVIIIe siècle.

<sup>410</sup> Plusieurs espaces funéraires sont connus dont une nécropole qui a livré 120 incinérations (Ier siècle) et 3 inhumations (IIe siècle) lors de la construction de l'A20 sur la commune voisine de Cayrac. Deux autres nécropoles sont anciennement signalées à Tenans et à Cos. De même, plusieurs mentions ponctuelles de restes humains sont connues dans la bibliographie.

renseignée. Dans un second temps seuls 2 sites (une agglomération hypothétique, Château-Chervix, et une agglomération avérée, Blond) ne livrent pas d'information ce qui est peu comparativement aux autres cités. De même, les modalités FUN1, FUN2, FUN21 ne concernent aucun site. Ainsi, on retrouve pour FUN22 (incinération avec coffre) 4 agglomérations hypothétiques (Gouzon<sup>411</sup>, Ladapeyre<sup>412</sup>, Toulx-Sainte-Croix<sup>413</sup>, Le Grand-Bourg<sup>414</sup>) et 1 avérée (Chassenon<sup>415</sup>). Pour FUN3, seule une agglomération avérée (Brive-la-Gaillarde<sup>416</sup>) est enregistrée comme pour FUN31 (Naves<sup>417</sup>) avec cependant une agglomération hypothétique (Argentat<sup>418</sup>) et Saint-Gence<sup>419</sup>. La modalité qui caractérise le maximum de sites est FUN32 (nécropole à incinérations avec coffres) avec 6 agglomérations avérées (Rancon<sup>420</sup>, Évaux-les-Bains<sup>421</sup>, Saint-Gousaud<sup>422</sup>, Ahun<sup>423</sup>, Ussel<sup>424</sup>, La

<sup>411</sup> À Lauradoueix, une sépulture à incinération en coffre funéraire en granite a été découverte (CAG 23 : 136). Le long de l'axe Autun-Limoges, lors des opérations de diagnostic, trois sépultures à incinération (seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle – II<sup>e</sup> siècle) ont été mises au jour, alignées le long de l'un des fossés de la voie.

<sup>412</sup> Un fragment de coffre funéraire à fronton triangulaire anépigraphé, découvert par G. Janicaud en 1930, est déposé dans le bourg.

<sup>413</sup> Plusieurs découvertes de sépultures à incinération avec ou sans coffre sont anciennement signalées.

<sup>414</sup> Plusieurs lieux de découvertes livrent notamment des incinérations, des coffres funéraires de différentes formes, des urnes en verre et de la céramique.

<sup>415</sup> Selon L. Bourgeois, l'implantation de l'église et du cimetière médiéval en marge de l'agglomération aurait pu se faire sur l'emplacement d'une nécropole antique (Doulan *et al.* 2012 : 275). Trois zones funéraires sont pressenties suite à la découverte de quelques sarcophages.

<sup>416</sup> De nombreuses incinérations sont mentionnées sur le territoire de la commune, à Chanoux, à Malemort, près de l'église Saint-Pierre, place C. de Gaulle, à Lacamp avec une chronologie qui couvre l'ensemble de l'Antiquité.

<sup>417</sup> Lors d'un diagnostic réalisé en 2002 au Puech Redon, C. Maniquet a mis au jour une nécropole à incinérations du II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> siècle. Deux sépultures ont livré des structures et du mobilier non associés, sept des structures sans mobilier et sept autres du mobilier en épandage dans la stratigraphie. La nécropole semble installée sur la voie alors que cette dernière n'est plus en service (AdIFI N2007-LI-0009).

<sup>418</sup> En 1827, à Croissy, des urnes en céramique grise ont été découvertes fermées dans une petite construction de briques (Lalande 1891 : 208). Au nord de la *villa*, en 1860, quatre sépultures avec des urnes cinéraires ovoïdes contenant des cendres ont été mises au jour. D'après P. Lalande, le propriétaire du terrain en aurait découvert plusieurs par la suite (CAG 19 : 51).

<sup>419</sup> À Veyrac, à La Chatrusse, une petite nécropole à incinérations de la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. a été mise au jour en 1991 par J. Perrin. Elle comprend 6 sépultures dont 4 urnes en céramique (CAG 87 : 160).

<sup>420</sup> En 1911, dans le bourg, plusieurs coffres funéraires (5) associés à un nombre indéterminé, « une trentaine » pour G. Lintz (2007 : 212), de sépultures sans coffre (Desbordes, Perrier 1982 : 50) ont été découverts.

<sup>421</sup> Deux importantes nécropoles ont été localisées aux abords de l'agglomération. La première, au nord, au bord de l'actuelle route menant à Chambon, a livré au XIX<sup>e</sup> siècle plusieurs coffres funéraires avec des urnes en terre (Dussot 1992 : 96). La deuxième nécropole, aux Ajailoux, le long de la voie menant à Ahun a livré plus d'une centaine de sépultures à incinération en urne posée en pleine terre ou en coffre. Un bâtiment, interprété comme un *ustrinum*, de 2 x 3 m a également été reconnu. Aucun plan d'ensemble ni de localisation précise sur le cadastre n'a été réalisé. Des sondages menés par D. Dussot, en préalable de la construction d'un habitat privé, ont permis d'attester la localisation de la nécropole par la mise au jour de 3 coffres et de plusieurs fosses (avec ou sans urnes) et d'un mur qui semble limiter la nécropole (Roger 2008 : 176-178).

<sup>422</sup> À Lavaud, à 2 km au sud du Puy-de-Jouer, en bordure de la RN 62, M. Laucagne et le TCF ont dégagé, en 1965, une petite nécropole composée de quatre coffres munis de leur couvercle et datés par le mobilier du II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècle (Vatin 1967 : 300-301).

<sup>423</sup> De nombreux coffres funéraires ou stèles sont dispersés dans la ville (Sabourin 1992 : 452-453). La seule nécropole qui puisse être localisée avec certitude est celle fouillée lors de la construction de l'I.M.P. Les Hirondelles en 1974 et 1976 avec la découverte d'une vingtaine de sépultures à incinération. J. Bugeaud (1976 : 467) signale une deuxième nécropole « à mi-hauteur entre Le Moutier et Ahun, incluait à la fois coffres en

Souterraine<sup>425</sup>) et 6 agglomérations d'hypothétiques (Pontarion<sup>426</sup>, Mainsat<sup>427</sup>, Bersac-sur-Rivalier<sup>428</sup>, Saint-Julien-aux-Bois<sup>429</sup>, Bessines-sur-Gartempes<sup>430</sup>, Sauviat-sur-Vige<sup>431</sup>). Aucune nécropole à inhumation ou mixte n'est enregistrée.

---

granite et puits funéraires ; six puits furent fouillés, qui restituèrent un abondant mobilier abrité pour l'essentiel au musée de Guéret ».

<sup>424</sup> Une incinération en coffre avec urne en verre a été découverte à l'emplacement de l'école Saint-Martin. Différents sarcophages en pierre noire ont également été signalés en 1924 dans une couche contenant des *tegulae* (CAG 19 : 176). Au Camp de César, trois incinérations antiques en urne en terre cuite ovoïde ont été mises au jour (CAG 19 : 177). À Montplaisir, une importante nécropole a été découverte et fouillée de 1769 à 1780. Elle a livré notamment une cinquantaine de coffres en granite et plus de 400 urnes placées en pleine terre (CAG 19 : 177). Un coffre portant une inscription a été découvert au Pont-des-Salles. Chez l'Empereur, plusieurs sépultures en coffres de granite avec urnes en terre cuite sont signalées par M. Vazeilles (CAG 19 : 178). À Montjoly, une incinération en coffre cylindrique de granite sans urne et sans mobilier a été observée par G. Lintz (CAG 19 : 178).

<sup>425</sup> Pour G. Janicaud (1942 : 246), trois nécropoles bordaient la ville antique au nord-est, à l'est et au sud-ouest. La nécropole la plus importante se trouvait au nord-est. L'auteur précise que le demi-hectare de la parcelle était entièrement remplis de coffres en granite. Selon G. Janicaud, Y.-J.-J. Fesneau aurait extrait plus de 500 coffres et découvert un enclos carré de 3 m de côté au sol en ciment avec une statue en pierre blanche adossée au mur ouest sur un socle quadrangulaire (Janicaud 1942 : 248). La nécropole livre également des urnes en terre et en verre, des monnaies, de la céramique et des fragments de statues en pierre ou en métal. Une deuxième nécropole au sud-ouest (Champ des Citernes) aurait livré une vingtaine de coffres. Un troisième groupe de 7/8 coffres a été mis au jour au centre de l'agglomération. Enfin, le long des axes antiques plusieurs sépultures, groupées ou isolées sont signalées, notamment à la Porte de la Garenne ainsi que dans la zone des *tumuli* de Bridiers (Janicaud 1942 : 249).

<sup>426</sup> De 1986 à 1990, G. Lintz a fouillé aux Sagnes une importante nécropole à incinération comptant plus de 305 sépultures. La nécropole est composée de trois murs en pierres sèches de délimitation, d'un enclos et d'espaces de circulation. Les sépultures sont de différents types : fosses profondes avec ou sans urnes, coffres, fosses superficielles. Un important lot de mobilier a été mis au jour lors des fouilles dont 115 coffres. La nécropole est datée de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle à la fin du III<sup>e</sup> siècle.

<sup>427</sup> La nécropole a été fouillée lors de plusieurs campagnes, la première entre 1971 et 1978 (J.-Y. Autexier, S. Morel) a permis de mettre au jour 41 sépultures, elle a été poursuivie de 1979 à 1980 (S. Morel) avec la découverte de 25 nouvelles sépultures, puis de 1981 à 1982 (J.-Y. Autexier) avec 9 fosses et un coffre étudiés. L'étude de la nécropole montre que 70% de sépultures correspondent à une simple fosse, 15% à une urne en pleine terre et 15% à des coffres funéraires qui ont perdu leur couvercle en raison de la faible profondeur d'enfouissement. Le mobilier céramique et monétaire découvert associé aux différentes sépultures permet aux fouilleurs de proposer une datation du II<sup>e</sup> siècle. Une seconde nécropole à incinération de 300 m<sup>2</sup> est également signalée à Vallette (commune de Saint-Priest). Le nombre de sépulture n'est pas précisé (CAG 23 : 116).

<sup>428</sup> La nécropole du Puy-de-l'Âge, dit Cimetière des Idolâtres, a été mise au jour dès 1875. Cinquante coffres funéraires en pierre ont été découverts, alignés symétriquement avec des intervalles de 1 m. Une grande partie des coffres a perdu ses couvercles mais quelques uns ont été retrouvés, de formes plates, coniques ou pyramidales. Les coffres contenaient des urnes en céramique avec os calcinés et charbons.

<sup>429</sup> Une vaste nécropole à incinération a été mise au jour au XIX<sup>e</sup> siècle. Deux courriers datés de 1846 et de 1857, conservés aux archives départementales, selon G. Lintz, listent les découvertes : 4 coffres funéraires, 17 urnes en terre cuite, clous, monnaie pour la première, 72 urnes, monnaies de Marc-Aurèle, poignard, couteau et ciseaux pour la seconde. Cette dernière lettre signale la présence de *tegulae* et de substructions à proximité (Pigeyre 2004a, 2004b ; CAG 19 : 145).

<sup>430</sup> En avril 1883, à 500 m du Mas-Barbu, une nécropole a été fouillée par la Société Archéologique et Historique du Limousin. Deux types de sépultures ont été découverts : des urnes en terre cuite déposées directement dans la terre et des coffres de granite, cubiques ou cylindriques renfermant des urnes cinéraires. Le mobilier qui accompagnait les incinérations comprenait de la céramique, du verre, des clous et de la terre noire de bûcher.

<sup>431</sup> Plusieurs nécropoles ont été mises au jour sur le territoire de la commune. En mars 1862, à Pontaully, une quinzaine de coffres funéraires en pierre contenant des urnes en céramique et « un nombre encore plus élevé d'urnes en terre cuite enfouies à même le sol » ont été mis au jour avec un abondant mobilier : trident en fer, céramique sigillée, ... (CAG 87 : 188). En 1952, aux Farges, 8 incinérations, dont 7 en coffre de pierre ont été découvertes accompagnées de céramique, débris de fer, monnaies, poignard et clous (Perrier 1956 : 237 ; Desbordes 1977 : 447-448 ; Lintz 1979 : 17-38 ; CAG 87 : 188). À 250 m au sud des Farges, au Vignaud, en mars 1975, un laboureur met au jour un coffre renfermant une urne en verre Morin-Jean 1 ainsi que deux flacons

La cité des Lémovices est connue pour sa richesse en coffres funéraires mais la présence d'une nécropole à incinérations en coffre n'est pas suffisante pour attester d'une agglomération puisque au sein du corpus de départ, 5 sites rejetés livrent ce type de vestiges. Il ne faut, en effet, pas oublier l'existence de nécropoles rurales (Ferdière 1988 : 262). La question du seuil qui permettrait de distinguer une petite nécropole d'habitat rural, d'une nécropole rurale et d'une nécropole d'agglomération est cependant difficile à résoudre.

Malgré l'importance des nécropoles pour l'étude des agglomérations antiques, les espaces funéraires restent difficiles à appréhender en raison des modestes informations qui sont à disposition. Deux difficultés apparaissent, celle de la chronologie des nécropoles et celle des sépultures isolées qui posent de nombreuses questions quant à leur localisation à l'intérieur des agglomérations, notamment sur la fréquentation de ces dernières. En effet, la présence de ces sépultures isolées, si elles le sont réellement, ne démontreraient-elles pas alors la désaffectation de l'agglomération (Georges 2012 : 108) ?

#### **6.2.6. Superficie (SUP)**

La question de la superficie des agglomérations, si elle paraît importante et incontournable, n'est pas sans poser de nombreuses difficultés. En effet, ne pouvant faire des propositions fermes, j'ai, lorsque cela a été possible, dû effectuer des estimations, qui peuvent parfois être supérieures ou inférieures à la réalité. Cinq classes ont été définies à partir de la courbe des superficies et des paliers observables (Baret 2013a : 64). Le tableau mis à jour des superficies relevées est présenté en figure 135. Ainsi, à l'échelle du Massif central (Fig. 136), on observe que 38 sites ne fournissent pas d'éléments suffisants (SUP0) pour établir une superficie (soit 40,86% de l'effectif des agglomérations hypothétiques ou avérées). Les effectifs sont ensuite relativement bien répartis dans les différentes modalités et seules SUP4 (30 à 30 ha) et SUP6 (plus de 40 ha) présentent une variation importante entre agglomérations hypothétiques (respectivement 2 sites et 1 site) et agglomérations avérées (7 et 7 sites). Pour SUP1 (0 à 5 ha), c'est le phénomène inverse avec une domination des agglomérations hypothétiques (8) par rapport au site avéré (1). La modalité suivante (SUP2 : 5 à 12 ha)

---

Morin-Jean 14, 3 balsamaies Morin-Jean 34 et 25 et de la céramique commune et sigillée. En 1978, lors d'une fouille de contrôle, G. Lintz a découvert dans une sépulture qui a livré un coffre sans son couvercle, un cachet d'oculiste, de la céramique et un anneau en bronze. Il date la fosse funéraire fouillée du IIIe siècle (Desbordes 1977 : 447-448 ; Lintz 1979 : 17-38 ; CAG 87 : 188). À Vallegeas, en 1950, un coffre cylindrique accompagné de céramique, de débris de verre et de fer a été mis au jour et signalé en 1952 par G. Chaumont (Perrier 1956 : 236-237 ; CAG 87 : 189). Aux Ribières, huit coffres en pierre ont été découverts en 1947 à proximité de la voie romaine (Perrier 1956 : 236 ; CAG 87 : 189).

concerne un nombre équivalent de 6 agglomérations hypothétiques et 6 avérées, tout comme SUP3 (12 à 20 ha) avec 5 sites. La dernière modalité (SUP5 : 30 à 40 ha) présente elle aussi des chiffres équivalents de 3 agglomérations hypothétiques et 4 avérées. Le seul constat qui ressort à l'échelle du Massif central est l'homogénéité des superficies entre les deux niveaux de fiabilité et des effectifs proches pour chaque classe de superficie.

À l'échelle de la cité arverne (Fig. 137) 11 agglomérations hypothétiques (Issoire, Chaudes-Aigues, Le Monteil, Ydes, Arpajon-sur-Cère, Massiac, Chamalières, Courpière, Cournon-d'Auvergne, Châtel-de-Neuvre, Toulon-sur-Allier) et 3 avérées (Le Mont-Dore, La Roche-Blanche, Ceyrat) ne fournissent pas assez d'éléments (SUP0). Seule la modalité SUP1 ne concerne qu'une seule agglomération hypothétique (Pérignat-sur-Allier). La suivante, SUP2, caractérise, elle aussi, peu de sites avec 1 agglomération hypothétique (Mauriac) et 1 agglomération avérée (Le Broc). Celle qui regroupe le nombre le plus important est SUP3 avec 3 sites hypothétiques (Saint-Flour, Artonne, Lapalisse) et 3 avérées (Blanzat, le col de Ceysat, Bègues). SUP4 et SUP6 représentent les deux modalités pour lesquelles les agglomérations avérées dominent avec respectivement 2 sites avérés (Varennes-sur-Allier, Les Martres-de-Veyre) pour 1 agglomération hypothétique (Riom-ès-Montagnes) et 4 sites avérés (Ambert, Corent, Vichy, Lezoux) pour 1 agglomération hypothétique (Blot-l'Église). La modalité SUP5 concerne également autant d'agglomérations hypothétiques (Brioude, Allanche) que d'avérées (Voingt, Charbonnier-les-Mines). La seule observation à noter est la conformité de la série arverne avec l'ensemble du Massif central.

Chez les Vellaves, une seule agglomération (Le Puy-en-Velay) permet une estimation de la superficie correspondant à la modalité SUP4 (Fig. 137).

La cité gabale voit sa seule agglomération avérée (Banassac) être caractérisée par la modalité SUP1 (Fig. 137). Trois agglomérations hypothétiques sont recensées en SUP0 (Grèzes, Mende, Nasbinals), 4 en SUP1 (Bagnols-les-Bains, Fraissinet-de-Fourques, Saint-Bonnet-de-Montauroux, Le Rozier), 1 en SUP2 (La Canourgue) et 1 en SUP3 (Lanuéjols).

Pour les Rutènes (Fig. 137), une spécificité apparaît, puisque seules des agglomérations avérées sont caractérisées par les modalités SUP4 (Montans), SUP5 (Millau) et SUP6 (Salles-la-Source). SUP0 recueille 4 agglomérations hypothétiques (Buzeins, La Bastide-l'Évêque, Saint-Sulpice, Espalion) et 1 avérée (Castres) tandis que SUP2 comprend 1



hypothétique (Lanuejols) et 2 avérées (L'Hospitalet-du-Larzac, Onet-le-Château). Enfin, SUP3 s'applique à 1 agglomération hypothétique (Compolibat) et 1 avérée (Albi).

Un phénomène similaire s'observe chez les Cadurques (Fig. 137), puisque les deux agglomérations avérées sont les seules affectées des modalités SUP3 (Castelnau-Montratier) et SUP4 (Albias) tandis que les agglomérations hypothétiques se répartissent équitablement entre SUP0 (Vayrac, Moissac), SUP1 (Cajarc, Saint-Paul-de-Loubressac) et SUP2 (Duravel, Luzech). Aucune agglomération n'est décrite par SUP5 et SUP6.

La cité des Lémovices, reprend un schéma plus classique mais avec quelques spécificités (Fig. 137). En effet, en SUP0 domine les agglomérations hypothétiques avec 8 cas (Pontarion, Gouzon, Mainsat, Bersac-sur-Rivalier, Saint-Julien-aux-Bois, Bessines-sur-Gartempe, Sauviat-sur-Vige, Le Grand-Bourg) contre 3 pour les avérées (Saint-Goussaud, Ussel, Saint-Gence), tandis qu'en SUP2 (3 avérées : Blond, Rancon, Brive-la-Gaillarde et 1 hypothétique : Toulx-Sainte-Croix), SUP4 (2 avérées : Évaux-les-Bains, La Souterraine et 1 hypothétique : Ladapeyre) et SUP6 (2 avérées : Naves, Chassenon) ce sont les agglomérations avérées qui sont majoritaires. La modalité SUP5 caractérise à la fois 1 agglomération hypothétique (Château-Chervix) et 1 agglomération avérée (Ahun) alors que SUP3 ne s'applique à aucun cas.

L'étude des superficies des agglomérations soulève plusieurs questions. Tout d'abord il faut se demander de quelle superficie l'on parle. En effet, s'agit-il de la superficie de la zone la plus densément occupée, de la superficie estimée de l'ensemble de l'agglomération ou de la superficie de l'extension maximale des vestiges ? Il est rarement envisageable de comparer des surfaces identiques puisqu'il n'est pas possible de mesurer la superficie de chaque agglomération de manière similaire. De même, que signifie cette superficie ? En aucun cas il faut imaginer une étendue correspondant à une zone occupée en continue. Pour chaque agglomération, il faut bien comprendre que l'espace mesuré se compose de « pleins et de vides ». Le corpus des agglomérations du Massif central ne présente quasiment jamais des sites avec une occupation continue sur l'ensemble de la superficie estimée. Les chiffres sont donc majoritairement des ordres de grandeur qu'il est nécessaire de manipuler avec précaution puisque la réalité est sans doute inférieure.

### 6.2.7. Durée d'occupation (OCC)

L'étude des durées d'occupation est un élément important dans l'analyse des agglomérations antiques. Six modalités ont été définies par classe de 100 ans. À l'échelle du Massif central (Fig. 138), 84,94% des agglomérations (avérées et hypothétiques) ont une occupation comprise entre 200 et plus de 500 ans et plus de la moitié ont une durée d'occupation minimale de 200 à 300 ans. Plus précisément, 2 agglomérations hypothétiques ne livrent pas assez d'éléments datants et sont caractérisées par la modalité OCC0 (pas d'information). Les modalités OCC1 (moins de 100 ans) et OCC2 (de 100 à moins de 200 ans) regroupent respectivement 4 agglomérations hypothétiques pour 1 avérée et 5 agglomérations hypothétiques pour 2 avérées. Les effectifs d'agglomérations sont ensuite plus important avec 16 agglomérations hypothétiques et 10 avérées en OCC3 (de 200 à moins de 300 ans). La modalité OCC4 est la seule à offrir un écart largement positif en faveur des agglomérations avérées (9 contre 3 agglomérations hypothétiques). Pour OCC5, il s'agit de la modalité caractérisant une occupation longue qui recense le moins d'effectif avec 6 agglomérations hypothétiques et 2 avérées. C'est en effet la modalité OCC6 qui caractérise le nombre le plus important d'agglomérations hypothétiques (20) et avérées (13). Ainsi, les agglomérations avérées sont régulièrement inscrites dans les modalités OCC3, OCC4, OCC6 alors que les agglomérations hypothétiques sont majoritairement décrites par les modalités OCC3 et OCC6.

Le profil des durées d'occupation des agglomérations arvernes (Fig. 139) illustre bien les observations faites à l'échelle de l'ensemble de la zone d'étude avec une accentuation de la situation pour les agglomérations hypothétiques (Allanche<sup>432</sup>, Ydes<sup>433</sup>, Artonne<sup>434</sup>, Courpière<sup>435</sup>, Cournon-d'Auvergne<sup>436</sup>, Châtel-de-Neuvre<sup>437</sup>, Toulon-sur-Allier<sup>438</sup>, Blot-l'Église<sup>439</sup>) puisqu'elles sont 8 contre 6 avérées (Ambert<sup>440</sup>, le col de Ceysat<sup>441</sup>, Charbonnier-

<sup>432</sup> Le mobilier découvert en prospection pas A. Vinatié et C. Mitton leur permet de proposer une occupation entre le Ier et le IIIe siècle.

<sup>433</sup> Les informations issues du mobilier et de la borne milliaire permettent de proposer une occupation du Ier au IIIe siècle.

<sup>434</sup> L'occupation romaine se prolonge sans discontinuité apparente sous la forme d'un *vicus* mérovingien.

<sup>435</sup> L'étude du mobilier céramique permet de proposer une occupation entre la seconde moitié du Ier siècle et la fin du IIe siècle.

<sup>436</sup> L'occupation, principalement perçue par la production de sigillée, s'étend entre le Ier et le IIIe siècle.

<sup>437</sup> La nécropole montre une fréquentation des IIe et IIIe siècles (CAG 03 : 106).

<sup>438</sup> La production de céramique se poursuit depuis le Ier siècle jusqu'au milieu du IIIe siècle (Lallemand, Vallat 2002).

<sup>439</sup> Les différentes opérations, anciennes ou récentes (Delhoofs 2012) permettent de proposer une occupation comprise entre le Ier et le IVe siècle voire au-delà.

<sup>440</sup> J. Gagnière (1992) propose trois phases d'occupation entre le règne d'Auguste et la fin du IIe siècle.

les-Mines<sup>442</sup>, Le Mont-Dore<sup>443</sup>, Le Broc<sup>444</sup>, Bègues<sup>445</sup>) à la modalité OCC3. De même, seules 2 agglomérations hypothétiques (Saint-Flour<sup>446</sup>, Pérignat-sur-Allier<sup>447</sup>) sont recensées à la modalité OCC4 contre 4 agglomérations avérées (Blanzat<sup>448</sup>, Corent<sup>449</sup>, Les Martres-de-Veyre<sup>450</sup>, Vichy<sup>451</sup>). Pour OCC6, les agglomérations hypothétiques sont majoritaires avec 10 cas (Issoire<sup>452</sup>, Chaudes-Aigues<sup>453</sup>, Le Monteil<sup>454</sup>, Riom-ès-Montagnes<sup>455</sup>, Brioude<sup>456</sup>, Mauriac<sup>457</sup>, Arpajon-sur-Cère<sup>458</sup>, Massiac<sup>459</sup>, Chamalières<sup>460</sup>, Lapalisse<sup>461</sup>) alors que les agglomérations avérées ne sont représentées que par 2 occurrences (Varennes-sur-Allier<sup>462</sup>, Lezoux<sup>463</sup>). Les agglomérations avérées sont aussi présentes en OCC1 (La Roche-Blanche<sup>464</sup>), en OCC2 (Ceyrat<sup>465</sup>) et en OCC5 (Voingt<sup>466</sup>). On constate que les agglomérations avérées

---

<sup>441</sup> Pour F. Trément (2003) l'occupation est assurée entre La Tène finale et le milieu du IIIe siècle.

<sup>442</sup> L'occupation semble débuter à La Tène II ou III (Bet 2009) et se poursuivre jusque dans le premier tiers du IIIe siècle (Fournier 1961).

<sup>443</sup> Seuls les éléments architecturaux sont datés du IIe siècle par D. Tardy (Collectif 2008 : 125).

<sup>444</sup> Datée uniquement à partir du mobilier de prospection, l'occupation couvre les Ier, IIe et IIIe siècles.

<sup>445</sup> Les données sont insuffisantes pour aller au-delà de la précision du Haut-Empire.

<sup>446</sup> Les sondages réalisés au Bel Air ont mis au jour du mobilier couvrant une période comprise entre le Ier et la fin du IIe siècle.

<sup>447</sup> Les fouilles de J.-F. Pasty (2010) montre une occupation entre le Ier et le IIIe siècle voire le IVe siècle.

<sup>448</sup> Suite à ses fouilles, P. Eychart propose une occupation entre la fin du Ier s. av. J.-C. et au moins jusqu'au IIIe siècle.

<sup>449</sup> L'*oppidum* est fréquenté jusqu'au début du IVe siècle.

<sup>450</sup> Les vestiges mobiliers, notamment liés à la production de sigillée, permettent de proposer une occupation allant de la période augustéenne (voire avant) jusqu'au début du IIIe siècle.

<sup>451</sup> L'occupation antique s'étend de la seconde moitié du Ier siècle jusqu'à la fin du IIIe siècle puis s'atténuerait avant de reprendre au VIe siècle.

<sup>452</sup> Le mobilier mis au jour dans la nécropole permet de proposer une occupation flavienne et antonine. Un mur du Bas-Empire est également connu à l'emplacement de l'ancien lycée Pomel. Issoire devient par la suite un *vicus* mérovingien.

<sup>453</sup> Sans vestiges, il est difficile de dater la construction de l'édifice thermal qui est mentionné en 450 par S. Apollinaire.

<sup>454</sup> L'occupation antique se place dans le prolongement d'un *oppidum* et est pérennisée par un *vicus* mérovingien.

<sup>455</sup> Seule la présence de monnaies permet de supposer une occupation jusqu'au IVe siècle.

<sup>456</sup> L'occupation antique qui débute au Ier siècle se poursuit jusqu'au Ve et au-delà avec un *vicus* mérovingien au VIe siècle.

<sup>457</sup> Le mobilier mis au jour couvre les Ier et IIe siècles mais l'occupation se poursuit (avec ou sans interruption ?) au VIe siècle.

<sup>458</sup> J.-L. Boudartchouk (1998) propose une occupation continue entre le Ier et le Ve siècle puis au Moyen Âge.

<sup>459</sup> L'occupation à proximité de la mine n'est pas clairement datée. Cette occupation du Ier siècle a pu être prolongée à partir du IVe siècle sur le plateau de Saint-Victor.

<sup>460</sup> L'ensemble des vestiges mis au jour atteste d'une occupation entre le Ier et le IVe siècle.

<sup>461</sup> Datée en partie par la production potière, l'occupation est nette aux IIe et IIIe siècles mais semble se prolonger jusqu'au haut Moyen Âge et au-delà avec le *vicus berberensem*.

<sup>462</sup> L'agglomération est implantée dès les IIIe/IIe s. av. J.-C. et se pérennise jusqu'à la fin du IIIe s. ap. J.-C. (Lallemant 2004).

<sup>463</sup> Grâce à l'étude des productions céramiques, on constate une occupation depuis l'Âge du Fer jusqu'au IVe siècle et au-delà avec un (ou des) village(s) médiéval(vaux).

<sup>464</sup> Les différentes fouilles menées sur le plateau montrent une occupation entre La Tène D2b et Tibère, seul le sanctuaire semble continuer d'être fréquenté jusqu'au IIIe siècle.

<sup>465</sup> Les deux phases de construction mises en évidence lors des fouilles correspondent à la fin du Ier siècle et la seconde moitié du IIe siècle (Le Barrier 2005, 2006, 2007, 2008).

<sup>466</sup> Le mobilier mis au jour atteste une occupation du Ier au début du Ve siècle.

connaissent une plus grande diversité de durée d'occupation. Ces observations restent cependant fortement liées au niveau différentiel de documentation entre les agglomérations avérées et les agglomérations hypothétiques, qui moins bien caractérisées, sont plus facilement regroupées dans des modalités moins variées.

Chez les Vellaves (Fig. 139), les deux agglomérations hypothétiques (Saint-Jean-d'Aubrigoux<sup>467</sup>, Bas-en-Basset<sup>468</sup>) sont caractérisées par la modalité OCC3 tandis que les modalités OCC4 (Usson-en-Forez<sup>469</sup>) et OCC6 (Le Puy-en-Velay<sup>470</sup>) qualifient chacune l'une des deux agglomérations avérées.

Le profil des agglomérations gabales (Fig. 139) est également divergent dans la mesure où la seule agglomération avérée, Banassac<sup>471</sup>, se situe à la modalité OCC6 tandis que les agglomérations hypothétiques sont entre OCC1 (Le Rozier<sup>472</sup>), OCC3 (Saint-Bonnet-de-Montauroux<sup>473</sup>), OCC5 (Grèzes<sup>474</sup>, Lanuéjols<sup>475</sup>, Nasbinals<sup>476</sup>, La Canourgue<sup>477</sup>) et OCC6 (Bagnols-les-Bains<sup>478</sup>, Fraissinet-de-Fourques<sup>479</sup>, Mende<sup>480</sup>).

La distribution des durées d'occupation chez les Rutènes (Fig. 139) montre une séparation relativement nette entre agglomérations hypothétiques centrées sur les premières modalités - OCC0 (Compolibat), OCC1 (La Bastide-l'Évêque<sup>481</sup>, Lanuejols<sup>482</sup>), OCC2

<sup>467</sup> Le mobilier céramique et monétaire découvert lors des fouilles du bâtiment couvre une chronologie comprise entre le Ier et le IIIe siècle (Fournier 1965 : 393-394 ; Vatin 1967 : 304 ; Poursat 1971).

<sup>468</sup> Le mobilier découvert ne semble pas aller au-delà du IIe siècle.

<sup>469</sup> Le mobilier mis au jour sur l'ensemble de l'agglomération, de la nécropole et la borne milliaire permettent de proposer une occupation comprise entre 300 et 400 ans.

<sup>470</sup> L'occupation est continue depuis le Ier siècle.

<sup>471</sup> Implantée dès l'Âge du Fer, l'occupation ne semble pas s'interrompre jusqu'au Ve siècle d'après le corpus monétaire.

<sup>472</sup> Les ateliers sont datés entre 50 et 80 (Bémont 1986 : 110).

<sup>473</sup> La céramique sigillée de Banassac permet d'attester une occupation dès 60 et une monnaie de Gallien de l'étendre jusqu'aux alentours de 250.

<sup>474</sup> Occupé depuis l'Âge du Fer, le Truc est au minimum fréquenté jusqu'à la fin du IIe siècle.

<sup>475</sup> Si le mausolée est daté des IIe-IIIe siècles, le site de Finiols est fréquenté également au Ier et IIe siècle tandis que des monnaies laissent penser à une poursuite de l'occupation au IVe siècle sur la commune.

<sup>476</sup> Les céramiques sigillées et les monnaies couvrent une période allant du Ier s. av. J.-C. au IVe s. ap. J.-C.

<sup>477</sup> Le site est occupé du Ier s. av. J.-C. au IVe s. ap. J.-C. avec cependant un hiatus au IIIe siècle.

<sup>478</sup> Si les thermes semblent construits au IIe siècle, l'exploitation de la source se prolonge jusqu'au Moyen Âge. La découverte de sigillée de Banassac du Ier siècle atteste d'une occupation plus précoce.

<sup>479</sup> Si les structures d'habitat ne peuvent être plus précisément datées que du Haut-Empire, le lieu de culte est, au plus tardif, daté des IIIe-IVe siècles.

<sup>480</sup> Une fréquentation existe dès le Ier siècle comme l'atteste les sigillées de Banassac, cependant l'occupation se densifie à partir du IIIe siècle après le martyr de Saint-Privat jusqu'à provoquer le déplacement du siège épiscopal au Ve siècle.

<sup>481</sup> Seul le Ier siècle est attesté.

<sup>482</sup> L'occupation du lieu de culte semble très courte dans la première moitié du Ier siècle, et le reste de l'occupation n'est pas clairement daté.

(Espalion<sup>483</sup>), OCC5 (Buzains<sup>484</sup>) et OCC6 (Saint-Sulpice<sup>485</sup>) – tandis que les agglomérations avérées sont majoritaires sur les modalités supérieures : OCC2 (Onet-le-Château<sup>486</sup>), OCC3 (L'Hospitalet-de-Larzac<sup>487</sup>), OCC4 (Salles-la-Source<sup>488</sup>, Millau<sup>489</sup>), OCC6 (Albi<sup>490</sup>, Castres<sup>491</sup>, Montans<sup>492</sup>).

L'analyse reste de nouveau délicate chez les Cadurques (Fig. 139) puisque les deux agglomérations avérées (Castelnau-Montratier<sup>493</sup>, Albiac<sup>494</sup>) sont réunies en OCC6 avec 3 sites hypothétiques (Duravel<sup>495</sup>, Vayrac<sup>496</sup>, Moissac<sup>497</sup>). Les autres agglomérations hypothétiques se répartissent entre OCC1 (Cajarc<sup>498</sup>), OCC2 (Saint-Paul-de-Loubressac<sup>499</sup>) et OCC5 (Luzech<sup>500</sup>).

Chez les Lémovices (Fig. 139) on ne retrouve des agglomérations avérées qu'à partir de la modalité OCC3, alors que les agglomérations hypothétiques sont plus nombreuses en OCC0 (Saint-Julien-aux-Bois), OCC2 (Pontarion<sup>501</sup>, Gouzon, Mainsat<sup>502</sup>) et OCC3 (Ladapeyre, Bersac-sur-Rivalier<sup>503</sup>, Bessines-sur-Gartempe, Sauviat-sur-Vige, Toulx-Sainte-Croix<sup>504</sup>), absentes en OCC4 et OCC5 et 3 en OCC6 (Château-Chervix<sup>505</sup>, Argentat<sup>506</sup>, Le

<sup>483</sup> L'occupation est datée des Ier et IIe siècles.

<sup>484</sup> L'occupation est au minimum attestée entre le Ier et le IIe siècle mais elle pourrait être implantée plus anciennement.

<sup>485</sup> Les données ne permettent pas d'affiner la chronologie au-delà de l'ensemble de la période romaine.

<sup>486</sup> Le complexe monumental est construit au milieu du Ier siècle et fréquenté jusqu'au IIe siècle.

<sup>487</sup> Les fouilles ont montré 4 phases d'occupation entre 20 av. J.-C. et la fin du IIIe siècle.

<sup>488</sup> L'occupation couvre l'ensemble des Ier, IIe, IIIe siècles voire aussi le IVe siècle.

<sup>489</sup> Installée dès l'Âge du Fer l'occupation est discontinuée jusqu'à la fin du IIIe siècle puis reprend vers la fin du VIe siècle.

<sup>490</sup> Implantée dès le Ier s. av. J.-C. l'occupation est continue.

<sup>491</sup> L'installation remonte au Ier siècle et se prolonge jusqu'à aujourd'hui sans discontinuité.

<sup>492</sup> L'habitat groupé paraît implanté dès le IIe s. av. J.-C. et perdure jusqu'à la fin du IIIe s. ap. J.-C.

<sup>493</sup> Les éléments mobiliers et funéraires permettent de retracer une occupation continue de la seconde moitié du Ier s. av. J.-C. jusqu'au haut Moyen Âge.

<sup>494</sup> Les découvertes permettent de proposer une occupation longue et continue depuis l'Âge du Fer jusqu'à la fin de l'époque romaine au minimum.

<sup>495</sup> Le marbre découvert est daté du Ier siècle tandis que la mosaïque est caractéristique des IVe-Ve siècles.

<sup>496</sup> L'*oppidum* est occupé en continu jusqu'au haut Moyen Âge si ce n'est jusqu'au Moyen Âge central (sarcophage).

<sup>497</sup> Quelques éléments mobiliers attestent d'une occupation dès la fin de l'Âge du Fer qui continue au moins jusqu'à la seconde moitié du IIIe siècle date de la construction de l'édifice thermal auquel succède une église mérovingienne.

<sup>498</sup> Seule la production de céramique, entre 40 et 80, offre un élément de datation.

<sup>499</sup> La céramique sigillée permet de dater l'occupation à Vis des Ier et IIe siècles.

<sup>500</sup> L'*oppidum* du second Âge du Fer est occupé sans discontinuité jusqu'au IIIe siècle. Le *fanum* est ensuite transformé en nécropole à l'époque médiévale.

<sup>501</sup> Les sondages de G. Rabichon livrent du mobilier des IIe et IIIe siècles.

<sup>502</sup> La nécropole semble fréquentée au IIe siècle.

<sup>503</sup> La nécropole livre des vestiges des Ier et IIe siècles.

<sup>504</sup> La fréquentation du *fanum* est datée entre le Ier et le IIIe siècle.

<sup>505</sup> Peu d'éléments permettant d'affiner la forme de l'occupation ni les éventuelles lacunes entre le Ier siècle et le *vicus* carolingien.

Grand-Bourg<sup>507</sup>). Les agglomérations avérées se répartissent équitablement entre OCC3 (Blond<sup>508</sup>, Rancon, Ahun<sup>509</sup>), OCC4 (Saint-Goussaud<sup>510</sup>, La Souterraine<sup>511</sup>) et OCC6 (Évaux-les-Bains<sup>512</sup>, Ussel<sup>513</sup>, Brive-la-Gaillarde<sup>514</sup>, Chassenon<sup>515</sup>). Les modalités OCC4 (Saint-Gence<sup>516</sup>) et OCC5 (Naves<sup>517</sup>) ne caractérisant qu'une seule agglomération avérée chacune.

En conclusion, si aucun schéma particulier ne semble se dégager, les agglomérations avérées paraissent, cependant, majoritairement se répartir dans les modalités supérieures à OCC3 avec une absence totale dans les modalités inférieures pour les cités vellave, gabale, cadurque et lémovice. Au sein des modalités supérieures, la répartition reste globalement homogène et il ne semble pas se dessiner de trajectoire particulière entre les différentes durées d'occupation ni entre les cités<sup>518</sup>. Ce lissage dans la répartition des agglomérations au sein des différentes modalités devrait cependant pouvoir être nuancé avec un affinement des chronologies.

### 6.2.8. Activités (ACT)

La question des activités présentes au sein des agglomérations permet de percevoir le rôle et la place de chacune au sein de l'économie des cités. Il est, au-delà de la simple question de la présence ou de l'absence, intéressant de spécifier s'il s'agit d'une activité

<sup>506</sup> L'occupation prend place dès l'Âge du Fer au sommet de l'*oppidum* puis se prolonge en contrebas durant l'Antiquité avant d'être poursuivie sous la forme d'un *vicus* mérovingien, cependant les données trop lacunaires ne permettent pas de mettre en évidence d'éventuels hiatus.

<sup>507</sup> L'occupation antique, mal caractérisée, se prolonge semble-t-il jusqu'au Moyen Âge.

<sup>508</sup> Du Ier au IIIe siècle sans précisions supplémentaires.

<sup>509</sup> La céramique couvre l'ensemble du Haut-Empire.

<sup>510</sup> L'étude des monnaies montre une fréquentation du sanctuaire de la seconde moitié du Ier s. av. J.-C. à la fin du IIe s. et au IVe avec une absence au IIIe siècle.

<sup>511</sup> Installée depuis l'Âge du Fer, l'occupation perdure jusqu'à la fin du IIIe siècle.

<sup>512</sup> La construction des bains débute à la fin du Ier siècle, ils sont remis en état après un incendie au IVe siècle avant un abandon rapide qui ne traduit cependant pas un abandon de l'occupation d'après Grégoire de Tours.

<sup>513</sup> L'étude des monnaies montre une occupation du Ier s. à 423, cependant elle semble se prolonger bien au-delà, jusqu'au Moyen Âge.

<sup>514</sup> L'occupation semble discontinue depuis le Ier siècle.

<sup>515</sup> L'agglomération est caractérisée par 5 phases d'occupation entre le IIe s. av. J.-C. et le début du VIe s. (Doulan *et al.* 2012).

<sup>516</sup> Si l'occupation court entre le 2<sup>ème</sup> Âge du Fer et le IIIe s. un hiatus semble exister au Ier siècle.

<sup>517</sup> Pour C. Maniquet, l'occupation est avérée du IIe s. av. J.-C. au IIIe s. ap. J.-C.

<sup>518</sup> À titre de comparaison C. Raynaud (2002 : 43) comptabilisait pour le Languedoc-Roussillon, pour des durées d'occupation à partir du Ier s. ap. J.-C. : 7 cas pour 1 siècle, 8 pour 2 siècles, 4 pour 3 siècles, 6 pour 4 siècles, 3 pour 5 siècles, 4 pour 6 siècles, 1 pour 7 siècles, et 25 pour 10 siècles. On constate alors facilement un important groupe d'agglomérations qui possède une durée d'occupation très longue se détacher du reste du corpus. En Lorraine (Massy 1997), 2 agglomérations ont une occupation comprise entre 100 et 200 ans, 9 entre 200 et 300 ans, 10 entre 300 et 400 ans, 6 entre 400 et 500 ans et 7 plus de 500 ans. En Côte-d'Or (Bénard *et al.* 1994), 4 agglomérations ont une occupation de 200 à 300 ans, 9 de 300 à 400 ans et 3 de plus de 500 ans. Enfin, en Franche-Comté (Mangin, Jacquet, Jacob 1986), 1 agglomération a une durée d'occupation de 100 ans, 5 de 100 à 200 ans, 7 de 200 à 300 ans et 5 de 300 à 400 ans.

« dominante » pouvant générer une diffusion large, si l'on retrouve une grande diversité des activités de production et si certaines agglomérations présentent des spécialités particulières.

Pour répondre au mieux à ces questions, le descripteur d'activités tente de distinguer non le panel des activités, mais leur présence éventuelle, leur diversité et s'il existe une dominante particulière. Enfin, l'une des particularités du Massif central étant sa richesse minière, une modalité permet de marquer l'activité d'extraction. À l'échelle de la zone d'étude (Fig. 140), 45,16% des agglomérations (hypothétiques et avérées) ne fournissent pas d'information sur l'éventuelle présence d'une activité artisanale (ACT0). De même, pour aucun site il n'est possible d'affirmer l'absence d'activité (ACT1). Les agglomérations présentant une diversité d'activités artisanales (ACT2) paraissent légèrement plus nombreuses que leurs homologues pour lesquelles une activité semble prégnante. Ainsi, 14 agglomérations hypothétiques et 12 avérées sont classées à la modalité ACT2 tandis que 9 agglomérations hypothétiques et 11 avérées sont regroupées sous ACT3.

Si l'on exclut les 8 agglomérations hypothétiques (Issoire, Chaudes-Aigues, Mauriac, Saint-Flour, Ydes, Arpajon-sur-Cère, Chamalières, Châtel-de-Neuvre) et les 4 avérées (Corent, Le Mont-Dore, Le Broc, Ceyrat) qui ne livrent aucune donnée, les agglomérations arvernes (Fig. 141) montrent un relatif équilibre entre les agglomérations hypothétiques (6 : Artonne<sup>519</sup>, Le Monteil<sup>520</sup>, Riom-ès-Montagnes<sup>521</sup>, Brioude<sup>522</sup>, Allanche<sup>523</sup>, Pérignat-sur-Allier<sup>524</sup>) et les agglomérations avérées (5 : Voingt<sup>525</sup>, Blanzat<sup>526</sup>, Ambert<sup>527</sup>, le col de

<sup>519</sup> Des scories non ferreuses ont été découvertes en prospection dans la zone d'épandage de vestiges de 15 ha menée par A. Camérani, Chr. Jouannet et Y. Pognat en 1993.

<sup>520</sup> Un four antique a été retrouvé intact avant 1955, année où J. Sirat rapporte sa destruction (CAG 15 : 136).

<sup>521</sup> Au Coudert, M. Vazeilles met au jour en 1947 un fond d'atelier de potier de 3 x 3 m. La production comprend de la céramique fine datée du Bas-Empire.

<sup>522</sup> Une hypothétique zone artisanale avec une production de sigillée est localisée au Clos des Cordeliers (Philibert, Simmonet 1986 : 203).

<sup>523</sup> A. Vinatié (1991 : 91) a observé des traces d'artisanat du fer (scories, zone de rejets) au sein d'une structure de 30 m de côté.

<sup>524</sup> Lors des fouilles de 2010 menées par J.-F. Pasty, des scories de fer, des lamelles de cuivres ont été observées sur l'ensemble de la superficie. Des meules ont également été découvertes près du bâtiment 3 et un moule à fausses monnaies du IIIe s. a été mis au jour.

<sup>525</sup> Plusieurs activités ont été mises en évidence : carrière d'extraction de pierres (Fraisie 1989 : 23), métallurgie du fer (scories, foyer circulaire), du bronze (Fournier 1947 : 462), miroitier (Charbonneau 1957 : 122), production de céramique (moules, deux fours de potiers avec une chambre de chauffe commune (Chevalier 1990 : 3)). De l'extraction minière est signalée à 5 km (Fraisie 1989 : 22).

<sup>526</sup> Lors des fouilles de P. Eychart, une échoppe de savetier (Eychart 1969 : 289) a été mise au jour. L'accès à la boutique se faisait par un escalier et un abondant mobilier a été découvert : clous de chaussures, petit marteau, pointe à tracer, objets en fer.

<sup>527</sup> Les fouilles de J. Gagnaire ont permis de découvrir plusieurs vestiges d'activités métallurgiques à La Masse, notamment du bronze (aires brûlées, creusets, foyers). Une activité de meunerie est également présente dans la première moitié du Ier s. (Gagnaire 1992).

Ceyssat<sup>528</sup>, Charbonnier-les-Mines<sup>529</sup>) qualifiées avec la modalité ACT2. Les occurrences d'agglomérations présentant une activité dominante (ACT3) sont plus nombreuses pour les sites avérées (6 : La Roche-Blanche<sup>530</sup>, Bègues<sup>531</sup>, Varennes-sur-Allier<sup>532</sup>, Les Martres-de-Veyre<sup>533</sup>, Vichy<sup>534</sup>, Lezoux<sup>535</sup>) que les sites hypothétiques (4 : Courpière<sup>536</sup>, Cournon-

<sup>528</sup> Neuf gros fragments de meules découverts dans les déblais d'un diagnostic en 1999 laisse F. Trément (2003 : 78) envisager une activité de boulangerie en lien avec les fonctions d'accueil des voyageurs et des pèlerins.

<sup>529</sup> Des scories sont signalées par B. Dousteysier dans une parcelle prospectée (Dousteysier 2009 : 6), un four de potier a été mis en évidence lors du diagnostic de P. Bet (2009 : 9), enfin, la présence de cachets d'oculistes permet d'envisager la présence de médecins.

<sup>530</sup> Les fouilles de J.-J. Hatt entre 1942 et 1948 dans le « quartier artisanal » ont mis au jour une activité de métallurgie du bronze avec des cendres, des scories et un four de fondeur daté du second Âge du Fer jusqu'au règne de Néron (Garcia 2008).

<sup>531</sup> Des déchets d'ateliers de bronziers ont été mis au jour lors de travaux de canalisation (Besson 2008 : 11). Une activité potière a été observée en deux points : au Centre National (sigillée et céramique plombifère du Ier siècle et de la première moitié du IIe s.) et à l'Arbre Sully (Vertet 1966 : 3).

<sup>532</sup> Quatre ateliers de métallurgie sont répartis sur l'ensemble de l'agglomération. Ils livrent des scories de fer, des résidus de forge, des scories et fragments de bronze. Une production de céramique et de la tableterie sont également signalées sur l'atelier du 11 rue de la Villette. Un four à chaux a parallèlement été mis au jour dans l'atelier de la rue du 4 septembre. Enfin, l'activité principale correspond à la production de céramique avec 8 ateliers reconnus. Ils existent depuis le second Âge du Fer et les productions recensées comprennent de la céramique dorée au mica, de la céramique à engobe rouge, de la céramique commune, des lampes à huile, des statuettes en terre blanche, de la céramique plombifère. La production se poursuit au minimum durant tout le Ier siècle (Lallemand, Vallat 2002).

<sup>533</sup> Lors des fouilles du quartier artisanal, A.-M. Romeuf a mis en évidence la présence d'os découpés pouvant attester une production de jetons en os. Une petite forge a également été fouillée et datée du début du Ier s. (Vallat 2002 : 1222). L'activité principale reste la production de céramique sigillée mise en évidence dès le XIXe siècle. Les fouilles de J.-R. Terrisse, entre 1937 et 1957, ont fait ressortir la présence de dépotoirs et de 3 fours, dont l'un entièrement dédié à la cuisson de céramique sigillée. Ce four semble avoir fonctionné entre le début du Ier siècle et 170 (Vallat 2002 : 1219). Dans le quartier artisanal fouillé par A.-M. Romeuf, à proximité de la forge, un four de potier a également fonctionné entre le Ier et le IIe siècle. Dans la partie nord du chantier, elle a aussi mis au jour un petit four du IIe s. qui a servi à la cuisson de sigillée, de métallescente et de céramique commune. C'est un ensemble de 14 fours datés entre le Ier siècle et la fin du IIe siècle qui a, au total, été mis en évidence au sein de l'agglomération (Vallat 2002 : 1222). Enfin, deux meuneries hydrauliques ont été fouillées par A.-M. Romeuf. Elles sont datées du Ier siècle et du IIe siècle (Romeuf 2001). Un entrepôt a parallèlement été observé au sud-est de la chambre de meunerie (10 x 3 m).

<sup>534</sup> Plusieurs activités artisanales ont été mises en évidence au sein de l'agglomération : tableterie : une première au sein d'un atelier de bronzier, une seconde en complément d'une activité de boucherie qui fonctionne jusqu'au règne de Domitien. Plusieurs autres points de découvertes livrent des déchets : charnières, jetons, sifflet, épingles à cheveux, aiguilles à chas, cuillères à fard, poinçons, dé, manches de couteaux ; métallurgie : creusets, moules, scories, lingot en cuivre, poids, masse de fer informe, moule de lampe en bronze, clous en fer, outils (burin, herminette, hache, gouge, tenaille), lamelles en argent ; céramique : four pour lampes à huile, atelier de statuettes en terre blanche des Ier et IIe s., un complexe, de 11,5 ha du Ier et IIe siècle avec 14 fours de production de sigillée lisse et moulée, statuettes, céramique plombifère, céramique à engobe blanc, lampe, parois fines engobées. D'autres ateliers produisaient plus particulièrement de la céramique plombifère. Une zone d'extraction de l'argile a été mise au jour avec un atelier de TCA rue de l'Emballage. Les autres activités recensées regroupent des ateliers de travail du bois, de la pierre, et de sculpture.

<sup>535</sup> L'activité principale reste la production de céramique sigillée. Je rappellerai cependant la diversité des productions : *terra nigra*, commune, engobe rouge, métallescente, parois fine engobée, céramique noire du Bas-Empire, vases à boire type Beuvray et Aco, TCA, plombifère. Des fosses d'extraction d'argile et de sable ont également été mises en évidence avenue du Général de Gaulle et à Mon Repos (Collectif 1998 : 61, 2013 : 102). Enfin, de la métallurgie est également signalée au Bel Air (minerai de fer, scories, coulées de fer).

<sup>536</sup> En 1978 lors de la construction du collège, H. Vertet, P. Bet et P. Valaude ont fouillé 3 fours à céramique sigillée. La production est datée entre la deuxième moitié du Ier s. et le IIe s. (Valaude 1994).



d'Auvergne<sup>537</sup>, Lapalisse<sup>538</sup>, Toulon-sur-Allier<sup>539</sup>). Enfin, la modalité ACT4 ne recense que 2 agglomérations hypothétiques : Massiac<sup>540</sup> et Blot-l'Église<sup>541</sup>.

La situation chez les Vellaves est beaucoup plus simple (Fig. 141). En effet, si 1 agglomération avérée (Usson-en-Forez) ne livre pas d'information, les 3 autres occurrences (Saint-Jean-d'Aubrigoux<sup>542</sup>, Bas-en-Basset<sup>543</sup>, Le Puy-en-Velay<sup>544</sup>) sont toutes décrites par la modalité ACT2.

La cité gabale est sans doute celle qui livre le moins d'informations sur les activités artisanales (Fig. 141). En effet, 7 agglomérations hypothétiques (Bagnols-les-Bains, Fraissinet-de-Fourques, Grèzes, Mende, Lanuéjols, Nasbinals, La Canourgue) sont recensées avec la modalité ACT0 et seulement 1 en ACT2 (Saint-Bonnet-de-Montauroux<sup>545</sup>) et 1 en ACT3 (Le Rozier<sup>546</sup>). Banassac, unique représentante des agglomérations avérées, est classée

<sup>537</sup> Aux Queyriaux, une production de céramique sigillée est attestée depuis le XIXe siècle. Entre 1997 et 1998, les prospections par carroyage ont permis de bien localiser le complexe et de collecter sur 4 000 m<sup>2</sup> des fragments de fours, de moules et d'identifier les productions (20% de Drag. 37). Deux groupes de pâtes ont été identifiés par P. Bet (Vallat 2002 : 658-964).

<sup>538</sup> Un atelier de production de céramique sigillée est connu depuis 1860. Il fonctionne durant la seconde moitié du IIe s. Les vestiges autour du centre de production s'étendent sur une superficie de 4 ha. Les fouilles de S. Liégard et A. Fourvel montrent également une production du début du Ier s. et les estampilles mises au jour attestent de noms communs à Vichy et Lezoux (Liegard, Fourvel 2001 : 32 ; Corrocher 1993 : 47-67).

<sup>539</sup> L'activité potière, seule à avoir actuellement été attestée sur le site, livre d'importants vestiges. Deux zones de production ont été mises en évidence. Au Larry, connu depuis le XIXe siècle, les campagnes de fouilles ont mis au jour un atelier de sigillée et de statuettes en terre blanche, de métallescente, de céramique à bandes peintes en rouge. Les fours sont disposés en batteries de 10 à 15 unités (Lallemand, Vallat 2002). Les productions s'échelonnent tout au long du Haut-Empire. Le second secteur, La Forêt, est lui aussi connu depuis le XIXe siècle. Plusieurs fours ont pu être fouillés entre 1850 et 1980. La production comprend de la sigillée, de la métallescente, de la céramique à vernis rouge pompéien, de la céramique commune et des statuettes en terre blanche (Lallemand, Vallat 2002). Pour terminer, un indice de métallurgie a été relevé à Vermillère.

<sup>540</sup> Le site d'extraction minière à la Mine des Anglais a été fouillé entre 1976 et 1977 par L. Tixier et A. Vinatié. Une datation sur les bois donne une date de 1850 +/- 100 BP. C'est l'extraction minière de plomb-argentifère et d'antimoine, attestée pour l'Antiquité, ainsi que des zones de traitement du minerai, notamment des séchoirs sur hypocauste, qui aurait donné naissance à une agglomération (Poursat 1977 : 423 ; Vinatié 1980 : 575).

<sup>541</sup> Aux Puys d'Argentière, au sud-est de l'agglomération, les travaux du BRGM ont permis de constater l'existence de galeries d'extraction de plomb-argentifère datées du Haut-Empire (Massounie 2008 : 7).

<sup>542</sup> Une activité de distillation de la poix a été mise en évidence lors de la fouille menée entre 1979 et 1981 par M. Fiquet. De nombreux vases de stockage présentant des résidus de résine ont été retrouvés ainsi que de la sigillée de La Graufesenque permettant de dater l'activité du Ier siècle (Poursat 1979 : 474, 1981 : 451).

<sup>543</sup> Un atelier de métallurgie mis au jour lors de la construction d'une route en 1826 aux Guérets est enregistré dans la base Patriarche. Un second atelier est signalé dès le XIXe siècle par C.-F.-J. Mangon-de-la-Lande. Enfin, un atelier de potier est attesté par la fouille d'un four et la découverte de statuettes, céramiques communes et sigillées.

<sup>544</sup> Rue du Séminaire, B. Rémy et M. Provost (CAG 43 : 98) signalent des scories de bronze. En 1989, R. Gounot et I. Romée rapportent la présence d'un éventuel four à chaux accompagné de mortier et de fragments de marbre.

<sup>545</sup> Lors des sondages, des débris brûlés et des scories de forge laissent penser à une petite activité de métallurgie. Un four à chaux est également signalé à 150 m en aval de la rivière Allier (Etiévant 1896 : 16-20).

<sup>546</sup> Le centre de production de céramique sigillée du Rozier est connu pour être une annexe de celui de La Graufesenque. En effet, parmi les 21 noms de potiers connus, 18 sont communs aux deux centres. Les fouilles ont permis de mettre au jour une grande aire de préparation de l'argile avec 11 bacs de décantation, des moules et accessoires d'enfournement ainsi que les restes d'un four arasé (Thuault 1977, 1979).

en ACT3 avec une importante production de céramique sigillée, reconnue entre 60 et 180, avec 75 potiers différents. Dans son mémoire, sous la direction de F. Trément, A. Roche a recensé de nombreux sites métallurgiques associés à des stations de résinier. Elle mentionne également des fours à chaux sur la commune voisine de La Canourgue (Roche 2006).

La situation chez les Rutènes est plus diversifiée (Fig. 141). Seules 1 agglomération hypothétique (Saint-Sulpice) et 2 avérées (L'Hospitalet-du-Larzac, Onet-le-Château) ne livrent pas d'information (ACT0). De même, elles ne sont que 2 à présenter un artisanat sans dominante (ACT2) dont 1 agglomération hypothétique (Compolibat<sup>547</sup>) et 1 avérée (Castres<sup>548</sup>). Quatre agglomérations avérées (Salles-la-Source<sup>549</sup>, Albi<sup>550</sup>, Montans<sup>551</sup>, Millau<sup>552</sup>) et deux hypothétiques (Lanuejols<sup>553</sup>, Espalion<sup>554</sup>) offrent alors une activité plus développée parmi la diversité des activités présentes (ACT3). Enfin, seules 2 agglomérations hypothétiques affichent une activité d'extraction minière (ACT4) : Buzeins<sup>555</sup> et La Bastide-l'Évêque<sup>556</sup>.

La situation chez les Cadurques est, elle aussi, variée (Fig. 141). Cependant, les deux agglomérations avérées ne sont pas représentatives de cette diversité puisque seule

<sup>547</sup> Des fragments informes de plomb peuvent faire penser à une petite activité de métallurgie (Marre 1916 : 578). Une production de céramique est également suggérée par la présence d'un cachet en terre cuite et de fragments de sole de four.

<sup>548</sup> Impasse Saint-Jean, le nombre élevé de scories pourrait attester de la présence d'un atelier de métallurgie. De même, selon A. Caraven-Cachin, des fours de potiers auraient été détruits en 1847.

<sup>549</sup> À Cadayrac, un four de tuilier et un dépotoir ont été fouillés par L. Llech en 1988. La production est datée du Ier siècle et comprenait outre des tuiles, des antéfixes, claveaux, plaques foyer, briques, conduits hydrauliques, pesons, vase de stockage.

<sup>550</sup> Une activité de potiers a été mise en évidence en 4 lieux avec la découverte de moules, de 5 fours, de dépotoirs. La production identifiée comprend des urnes et plats de cuisson, vases à engobe blanc, à décors à l'éponge.

<sup>551</sup> La production de céramique notamment sigillée n'est plus à présenter. Il ne faut cependant pas oublier la production de tuiles entre 140 et 160. La production de sigillée est datée de l'époque claudienne jusqu'au IIe siècle. Au nord, un atelier isolé à Crambade a fonctionné entre 15 et 20. De même, 11 fours sont datés de la période gauloise (Martin 1973). Une extraction d'argile devait avoir lieu sur place étant donné la géologie du sous-sol.

<sup>552</sup> La production de céramique sigillée et de TCA est datée principalement entre le Ier et le début du IIe siècle. Un atelier de bronzier, découvert à La Graufesenque, est daté des IIe et IIIe siècles (Schaad 2007).

<sup>553</sup> P. Bouscayrol (CAG 12 : 188) signale la mise au jour de scories de fer et de cuivre en nombre lors de la construction de la salle polyvalente en 1999-2000 accompagnée de *tegulae* et *imbrices*.

<sup>554</sup> La production de céramique sigillée a été étudiée par J.-L. Tilhard (2009).

<sup>555</sup> Pour Ph. Gruat, l'ensemble des éléments qu'il a pu recenser (*imbrices* surcuites, vases de stockage) atteste de la présence d'un atelier de tuilier (CAG 12 : 119). Un puits de mine, encore en activité au XIXe siècle, a été observé par L. Balsan qui l'associe à la découverte d'un lingot de plomb. Ph. Gruat propose de rapprocher ces éléments de fragments de minerais conservés au musée Fenaille et découverts lors des fouilles de bâtiments au XIXe siècle (CAG 12 : 118).

<sup>556</sup> À Teulières, un four de grillage (Morasz 1990) a été anciennement mis au jour et interprété de manière variable : grillage, réduction (A. Grenier) ou potier. À la Vernhe, plusieurs bas fourneaux en blocs de granite ont été observés avec de la sigillée, des amphores, des meules. Les analyses chimiques montrent une teneur en plomb anormale (15g/kg) attestant une activité de métallurgie du fer et du plomb (CAG 21 : 104).

Albias<sup>557</sup> est classée en ACT2 tandis que Castelnau-Montratier ne livre pas d'information (ACT0). Les agglomérations hypothétiques, majoritairement classées aussi en ACT0 (Duravel, Vayrac, Moissac), se retrouvent également en ACT2 (Saint-Paul-de-Loubressac<sup>558</sup>) et ACT3 (Cajarc<sup>559</sup>, Luzech<sup>560</sup>).

En territoire lémovice (Fig. 141), aucune agglomération ne compte d'activité dominante (ACT3) et une seule agglomération avérée est classé en ACT4 : Blond<sup>561</sup>. La majorité des sites lémovices dont 9 agglomérations hypothétiques (Pontarion, Gouzon, Mainsat, Bersac-sur-Rivalier, Saint-Julien-aux-Bois, Bessines-sur-Gartempe, Sauviat-sur-Vige, Toulx-Sainte-Croix, Le Grand-Bourg) et 5 avérées (Rancon, Évaux-les-Bains, Saint-Goussaud, Ahun, Ussel) ne révèlent aucune donnée sur d'éventuelles activités artisanales (ACT0). L'ensemble des autres agglomérations, dont 3 hypothétiques (Château-Chervix<sup>562</sup>, Argentat<sup>563</sup>, Ladapeyre<sup>564</sup>) et 4 avérées (Naves<sup>565</sup>, Brive-la-Gaillarde<sup>566</sup>, La Souterraine<sup>567</sup>, Chassenon<sup>568</sup>) sont toutes caractérisées par la modalité ACT2.

<sup>557</sup> La découverte au XIXe siècle de deux *signacula* en bronze permet de supposer l'existence d'une production de céramique. De nombreux poids de tisserands et fusaïoles sont recensés dans la bibliographie pouvant laisser penser à une activité de tissage développée (Labrousse 1965 : 470).

<sup>558</sup> Des vestiges d'activité de forge ont été mis au jour en prospection par Ch. Baret en 2001. Deux sites de production de céramique et de TCA sont connus à Prouysse, avec au IVe siècle des vases ovoïdes, cruches, mortiers, plats à marli, coupelles, bols, lampes (Labrousse 1964, 1966, 1970), et à la Chapelle Saint-Gervais avec des *tegulae*, *imbrices*, poids de tisserands, et de la céramique commune (CAG 46 : 214).

<sup>559</sup> Un centre de production de céramique sigillée ainsi que de TCA, parois fines, céramique à engobe blanc, et céramique commune a été identifié. Le deuxième four aurait été tardivement transformé en four à chaux (Pau 1968 à 1978).

<sup>560</sup> Dans le bâtiment 6, deux fours, l'un de grillage, l'autre de réduction ont été mis au jour lors de fouilles (Labrousse 1951 : 140). Un four de potier est signalé dans la CAG 46 (113) à La Pistoule.

<sup>561</sup> B. Cauuet (1994 : 5) suggère l'existence d'une production métallurgique à Blond basée sur la présence de tranchées de mines au nord et à l'ouest de l'agglomération, au contact de l'espace habité. Les analyses réalisées par l'université de Limoges montrent des filons de cassitérite et de mispickel (Lacotte 1998 : 7-15).

<sup>562</sup> Un bas quartier artisanal a été fouillé par J.-F. Priot (entre 1980 et 1981) sur la *villa*.

<sup>563</sup> Un indice de métallurgie est enregistré dans la base Patriarche avec la découverte de fragments de fer, de scories et de *tegulae*.

<sup>564</sup> G. Gouyet (1998) localise un quartier artisanal au nord de l'agglomération suite à la découverte d'un moule de fonderie et de fragments de bronze coulé.

<sup>565</sup> Des niveaux charbonneux fouillés en bordure du « Tribunal » laissent supposer l'existence d'une activité de métallurgie. Selon G. Simmonot, 25 tranchées aurifères sont localisées à moins de 5 km autour du site de Tintignac.

<sup>566</sup> Une production de figurines en terre cuite a bien été mise en évidence par les travaux de F. Moser et C. Moser-Gautrand (1981, 1993) ainsi que la production de céramique sigillée avec deux groupes de productions datés entre le Ier siècle et le troisième quart du IIe siècle. Un four de tuilier a également été mis au jour (Moser 1986 : 87).

<sup>567</sup> Les fouilles menées par J.-F. Flécher ont permis de mettre au jour un bâtiment interprété comme une structure utilitaire de type hangar ou grange, datée de la fin du Ier siècle jusqu'au IIIe siècle, approvisionnée en eau et qui pourrait être associée à l'origine à l'atelier de potier protohistorique (Flécher 1993 : 18). Un atelier de chauxfourmier a également été mis en évidence lors de ces mêmes fouilles. Lors de la campagne de relevés de 2011, dans le bois, un fragment de coulure de verre bleuté a pu être collecté. Si cela reste léger pour attester d'un artisanat verrier, il n'est pas impossible de proposer l'existence d'une modeste production de verre au sein de l'agglomération.

Quel bilan peut-on tirer de cette présentation (Annexe I.41) ? Tout d'abord, il est possible de remarquer que seulement 51 des 93 agglomérations hypothétiques et avérées (54,83%) livrent des vestiges archéologiques d'activités artisanales (24 agglomérations avérées, soit 63,16% et 27 agglomérations hypothétiques, soit 49,09%). Plus précisément (Fig. 142), la majorité des sites ne présente qu'un seul type de production artisanale (17 agglomérations hypothétiques et 7 avérées). Un autre cas est récurrent, celui de la présence de 2 activités de types différents avec 6 cas d'agglomérations avérées et 6 cas d'agglomérations hypothétiques. Au-delà, pour 3 types d'activités différentes on ne retrouve qu'une seule agglomération hypothétique chez les Arvernes et deux avérées, une chez les Gabales et une chez les Lémovices. Pour 4 types d'activités, seules deux agglomérations avérées arvernes sont concernées. Les activités artisanales ne sont pas les seules présentes au sein des agglomérations. On recense notamment 2 agglomérations hypothétiques chez les Arvernes qui présentent uniquement de l'extraction minière ainsi qu'une agglomération hypothétique et 2 avérées qui livrent des vestiges d'une activité artisanale et de l'extraction minière, mais une seule agglomération avérée, chez les Arvernes, offre 3 activités artisanales différentes et de l'extraction minière. Parmi les minerais extraits, on retrouve fréquemment du plomb argentifère, de l'antimoine, de l'étain, de la cassitérite et du mispickel. Enfin, 4 agglomérations avérées livrent des vestiges d'activités artisanales et de carrières (2 avec un seul artisanat, 1 avec deux artisanats et 1 avec 4 artisanats différents). Les carrières recensées correspondent à de l'extraction de sable, d'argile et d'impactite. Ces observations permettent de constater également que ce sont les agglomérations avérées qui majoritairement montrent une plus grande diversité des activités présentes.

Quelles sont les différentes activités artisanales recensées (Fig. 143) ? L'activité la plus représentée est la production de céramique (15 agglomérations hypothétiques et 15 agglomérations avérées<sup>569</sup>) avec une large part pour la céramique sigillée, mais l'on retrouve également beaucoup d'autres productions : céramique métallescente, statuettes en terre blanche, céramique commune, céramique à vernis rouge pompéien, céramique plombifère, *terra nigra*, céramique à engobe rouge, parois fine engobée, céramique à engobe blanc, terre cuite architecturale, céramique dorée au mica, lampe à huile, poids de tisserand, céramique

---

<sup>568</sup> Des carrières d'impactite liées à la construction du centre monumental ont été fouillées ou observées tout autour de l'agglomération (Doulan *et al.* 2012 : 647-262). Des scories associées à des structures d'habitats attestent d'une activité de métallurgie au sein de l'agglomération (*ibid.* : 273).

<sup>569</sup> En Lorraine, J.-L. Massy (1997) recense 16 agglomérations sur 36 qui présentent des activités de production de céramique. En Franche-Comté (Mangin 1986), ce sont 12 agglomérations sur 18 et en Côte-d'Or, 4 sur 27 (Bénard *et al.* 1994).

décorée à l'éponge. Il n'est cependant pas possible d'être exhaustif ni de proposer une réelle étude des associations entre les productions. Si certains ateliers sont bien connus, pour beaucoup on ne connaît que très peu ou pas du tout les productions. La seconde activité la plus fréquente correspond à la métallurgie<sup>570</sup> (12 agglomérations hypothétiques et 16 avérées). Pour cette activité, la production majoritaire est celle du bronze (2 agglomérations hypothétiques et 8 avérées) puis du fer (4 agglomérations hypothétiques et 4 avérées). Les productions de plomb, argent et cuivre, ne sont représentées que par un ou deux cas (Fig. 144). Si l'on exclut ici les mines (5 cas) et les carrières<sup>571</sup> (5 cas), la fréquence des autres activités est ainsi ordonnée : production de chaux (2 hypothétiques + 3 avérées), tabletterie (0 + 3), meunerie (0 + 2), boulangerie (0 + 1), boucherie (0 + 1), poix (1 + 0) et le faux monnayage (1 + 0). On recense aussi quelques cas uniques de fabrication de sabots (Blanzat), de tissage (Albias) et de verrerie (La Souterraine)<sup>572</sup>.

Pour conclure, on constate, que certaines activités sont caractéristiques des agglomérations avérées : la boulangerie, les carrières, la meunerie, la tabletterie, la boucherie et que la métallurgie du bronze est beaucoup plus présente dans les agglomérations avérées que dans les hypothétiques, loin devant le fer.

### 6.2.9. Occupation médiévale (MED)

Si l'occupation antérieure à l'Antiquité est importante pour appréhender les phénomènes d'implantation et si les durées d'occupation peuvent renseigner sur le devenir des agglomérations, l'étude de leur évolution est nécessaire pour avoir une vision d'ensemble des dynamiques urbaines et dépasser, si possible, le Haut-Empire qui livre malheureusement la majeure partie de la documentation. Ainsi, le descripteur, à travers 4 modalités, permet de marquer s'il y a une poursuite de l'occupation, si celle-ci s'effectue *in situ* ou s'il existe un déplacement. Pour les sites réoccupés sur place, j'ai étudié ensuite les formes de l'occupation.

<sup>570</sup> En Lorraine (Massy 1997), 16 agglomérations livrent des vestiges de métallurgie du fer et 7 du bronze. En Franche-Comté (Mangin 1986), 12 agglomérations offrent une production de fer et 5 de bronze. Enfin, en Côte-d'Or (Bénard *et al.* 1994), ce sont 11 agglomérations qui présentent une métallurgie du fer et 5 du bronze.

<sup>571</sup> Des mines sont présentes dans 2 agglomérations lorraines (Massy 1997) et 2 de Côte-d'Or (Bénard *et al.* 1994). Des carrières sont présentes dans 5 agglomérations lorraines (Massy 1997), 3 de Franche-Comté (Mangin 1986) et 2 de Côte-d'Or (Bénard *et al.* 1994).

<sup>572</sup> Seul le corpus de Lorraine (Massy 1997) offre quelques éléments de comparaison pour d'autres productions artisanales avec de la production de verre dans 4 agglomérations, de la tabletterie dans 6, de l'artisanat du bois dans 7, du textile dans 6, de la sculpture dans 3 et de la boulangerie dans 3. En Franche-Comté, seule 1 agglomération est dotée d'un artisanat du bois (Mangin 1986).

À l'échelle du Massif central (Fig. 145), 10 agglomérations avérées et 14 hypothétiques n'offrent, a priori, pas d'information (MED0). Dans trois cas (2 hypothétiques et 1 avérée) il est possible d'avancer l'absence de réoccupation médiévale proche (MED1). Dans les cas de réoccupation, 19 agglomérations hypothétiques et 17 avérées connaissent une réoccupation sur place (MED2) tandis que pour 20 agglomérations hypothétiques et 10 avérées elle se déplace (MED3).

Chez les Arvernes (Fig. 146), aucune agglomération ne livre d'information permettant d'affirmer une absence de réoccupation (MED1). On retrouve cependant 6 agglomérations avérées (Voingt, Blanzat, le col de Ceysnat, Corent, La Roche-Blanche, Bègues) et 2 hypothétiques (Châtel-de-Neuvre, Pérignat-sur-Allier) en MOD0 en raison de l'absence de données. La réoccupation ou la poursuite de l'occupation sur place (MED2) concerne 8 agglomérations hypothétiques (Issoire<sup>573</sup>, Chaudes-Aigues<sup>574</sup>, Riom-ès-Montagnes<sup>575</sup>, Mauriac<sup>576</sup>, Ydes<sup>577</sup>, Arpajon-sur-Cère<sup>578</sup>, Chamalières<sup>579</sup>, Lapalisse<sup>580</sup>) et 5 avérées (Le Mont-Dore, Varennes-sur-Allier<sup>581</sup>, Les Martres-de-Veyre<sup>582</sup>, Vichy<sup>583</sup>, Lezoux). Un

<sup>573</sup> À l'époque mérovingienne, Issoire est connu comme *vicus Iciodorensis*. L'évêque de Clermont dirige son église au VI<sup>e</sup> siècle et au VII<sup>e</sup> siècle et Saint-Priest fait ses études dans cette localité. Un atelier monétaire mérovingien est connu par la découverte de monnaies. Au Xe siècle, le bourg d'Issoire est fortifié (Fournier 1962 : 145-54).

<sup>574</sup> Au Moyen Âge, Chaudes-Aigues reste un centre thermal thérapeutique disposant de plusieurs maladreries et couvents.

<sup>575</sup> L'occupation du dyke de Chateaufort se poursuit au Moyen Âge toujours sous la forme d'un petit groupement de cabanes (CAG 15 : 147). L'église est mentionnée au début du IX<sup>e</sup> s. Une charte attribuée à Clovis semble attester l'existence d'un bourg au XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle : « Dans la vallée arrosée par la Véronne, au village de Riom, sont deux églises, l'une à Saint-Georges et l'autre à Saint Etienne, ... » (Deribier-du-Chatelet 1978 : 101).

<sup>576</sup> Un monastère a été fondé par Théodechilde vers le VI<sup>e</sup> siècle (CAG 15 : 127). Aucun vestige n'en a été retrouvé. Un atelier monétaire mérovingien (*vicaria Mauriacense*) est supposé sur la commune (découverte de trois tiers de sous d'or au XIX<sup>e</sup> siècle (CAG 15 : 129).

<sup>577</sup> Église Saint-Georges du XII<sup>e</sup> s.

<sup>578</sup> Un monnayage mérovingien est supposé sur la commune d'Arpajon-sur-Cère à partir d'un triens de Prou n°2490 : A/ *Apargone*, R/ *Leoderamnus* (CAG 15 : 71). Une nécropole chrétienne est datée du Ve au XIII<sup>e</sup> s. Aurillac ne se développe qu'à partir de l'époque carolingienne avec la fondation de l'abbaye de Saint-Géraud (Sauget, Usse, Usse 1999 : 229).

<sup>579</sup> Abbaye de Saint-Benoît fondée en 665 et nécropole mérovingienne.

<sup>580</sup> Au haut Moyen Âge puis au Moyen Âge, l'occupation se poursuit avec la construction d'une église, d'une motte castrale puis d'un château. Un *vicus berberensem*, mentionné par Grégoire de Tours est localisé à Lubié (Fournier 1962 : 127-129).

<sup>581</sup> La position du rempart (détruit au XVIII<sup>e</sup> siècle) et du fossé nord-est de la ville franche, créée *ex-nihilo*, n'est pas précisément connue. La ville bénéficie d'une charte de franchise par Philippe-Auguste en 1203. Une nécropole médiévale est connue face à la gendarmerie, là où se situait l'ancienne église Saint-Pierre de Vouroux. Un atelier monétaire mérovingien est connu sous le vocable *Vorocio*.

<sup>582</sup> Selon G. Fournier, une grande *villa Martialis* du Ve siècle mentionnée par Sidoine Apollinaire serait localisée à Saint-Martial (Fournier 1962 : 204-205). Aucune attestation archéologique ne permet cependant de valider cette hypothèse. Par la suite, entre les territoires de la Ribeyre-Eparou et le Lot, à Saint-Martial, un village est attesté par les textes à partir du Xe siècle avec une église et un cimetière. Le village décline au début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'église interdite en 1703 est détruite en 1789 (Fournier 1999 : 6-14).

déplacement (MED3) a été constaté pour 10 agglomérations hypothétiques (Le Monteil<sup>584</sup>, Brioude<sup>585</sup>, Allanche<sup>586</sup>, Saint-Flour<sup>587</sup>, Massiac<sup>588</sup>, Artonne<sup>589</sup>, Courpière<sup>590</sup>, Cournon-d'Auvergne<sup>591</sup>, Toulon-sur-Allier<sup>592</sup>, Blot-l'Église<sup>593</sup>) et 4 avérées (Ambert<sup>594</sup>, Charbonnières-Mines<sup>595</sup>, Le Broc<sup>596</sup>, Ceyrat<sup>597</sup>).

<sup>583</sup> L'occupation se prolonge tout au long des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles et jusqu'à nos jours. Le site est connu comme viguerie carolingienne.

<sup>584</sup> Grégoire de Tours mentionne le *castrum Meroliacense*, à Chastel-Marlhac, au nord de l'agglomération supposée située à Jalaniac, lors des événements du premier tiers du VI<sup>e</sup> siècle avec le passage de Thierry. Selon G. Fournier, il emploie, pour désigner ce lieu, indifféremment les termes de *castrum*, *castellum*, *munitio* et *caster* (Fournier 2011 (1962) : 336).

<sup>585</sup> Au VI<sup>e</sup> siècle, le *vicus Brivatensis* avait, pour Grégoire de Tours, un rôle religieux, administratif, il possédait une prison et était un centre de regroupement des impôts, de frappe monétaire et un marché. Dans les environs, il existait le *castrum Victoriacum* pris par les troupes de Thierry (Fournier 2011 (1962) : 163). Le *vicus* et le *castrum* sont détruits avant 817. Au début du IX<sup>e</sup> siècle, Brioude possède une enceinte. Fin IV<sup>e</sup>, début V<sup>e</sup> siècle, la *cellula* est transformée en basilique (Fournier, Fizellier-Sauget 1999 : 144). Place Grégoire-de-Tours, F. Gauthier a fouillé en 2006 le bâti religieux et date le baptistère de la première période, soit au minimum le milieu du IV<sup>e</sup> siècle.

<sup>586</sup> Aucune occupation postérieure au III<sup>e</sup> siècle ne semble se faire sur le site de l'agglomération antique potentielle. Un village médiéval, abandonné, est localisé au sud de l'agglomération antique. Bourg et église fortifiés sont installés vers 1360 dans la vallée de l'Allanche.

<sup>587</sup> Le promontoire sur lequel est installé le bourg actuel, face à l'agglomération antique est occupé à l'époque carolingienne ; un château et une église sont installés au Xe siècle.

<sup>588</sup> Le plateau Saint-Victor est défendu à partir des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle par un *castrum* de type éperon barré. Une double ligne de défense composée de deux fossés (creusés en plein roc sur 60 m de long, 4 m de profondeur avec un parapet de 7 m de hauteur et de 4 m de large au sommet) et un rempart en pierres sèches coupent le plateau en deux. Au VII<sup>e</sup> siècle, une nécropole est installée jusqu'à l'époque carolingienne. Le village est composé de 13 cases carrées ou rectangulaires de 30 à 60 m<sup>2</sup> avec des murs en pierre et terre d'un mètre d'épaisseur. Elles sont enterrées de 1,5 m. Une case circulaire occupe le centre avec une enceinte de 60 x 40 m. Le cartulaire de Brioude (charte 335) signale un lieu de culte avec la nécropole (CAG 15 : 124, TCF 1972). Un atelier mérovingien est attesté dans la *vicaria de Massiagio* en 933.

<sup>589</sup> Au VI<sup>e</sup> siècle, un *vicus Arthonensis* est mentionné par Grégoire de Tours : « *in Arthonensis vici pratis* » (*Liber vitae Patrum*, V, 2) ; « *apud Arthonam arvernensem vicum. [...] in eo vico, ad vicum Arthonensem* » (*Liber vitae Patrum*, V). Artonne est alors le siège d'une paroisse (archiprêtres et prêtres) avec un groupe baptismal et un atelier monétaire. Au XI<sup>e</sup> siècle, Artonne est qualifiée de *villa* et le siège d'un chapitre (Fournier 1962 : 135).

<sup>590</sup> Église au XIII<sup>e</sup> s.

<sup>591</sup> L'occupation médiévale de la commune de Cournon se localise sur la butte du bourg actuel avec une châtellenie épiscopale au XIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, dans la plaine alluviale, au nord de l'agglomération antique, à proximité du passage de la voie antique, un monastère est signalé à deux reprises par Grégoire de Tours (*Liber vitae Patrum*, VI, 1). Saint Gal y aurait été moine. La localisation de ce dernier n'est cependant pas assurée.

<sup>592</sup> Église Sainte-Marthe et Saint-Martin des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

<sup>593</sup> Le site est identifié comme le lieu d'émission de monnaies mérovingiennes (tiers de sol en or) légendées : BLOTE FIT ET VALDOLEMUS. Pour J.-P. Chambon, Blot est le chef-lieu de l'un des 19 archiprêtres de l'ancien diocèse de Clermont (Delhoofs 2012a : 13). La première mention textuelle de Blot date de 1234 (adjudication du fief par l'abbé de Mozac). Un château est construit en 1515.

<sup>594</sup> Le village médiéval s'installe plus au nord, sur une motte (1219). En 1239, la charte de franchise accorde le droit de fortifier la ville. La dernière enceinte élevée date de 1439.

<sup>595</sup> Au XIII<sup>e</sup> s. le village de Charbonnier, au sud de l'agglomération antique, est le siège d'une commanderie d'Hospitaliers (Chassaing 1886 : 158-159).

<sup>596</sup> G. Fournier (2011 (1962) : 105, 430) montre une importante occupation dans cette partie de la plaine de l'Allier. Il fait notamment mention d'une vigne du chapitre de Brioude dans les dépendances de Blanède, en 881, mais aussi de la fondation d'une église à Blanède en 906 sur un *fundus* des chanoines de Brioude. Il relève également plusieurs mentions de la *villa* de Grézin - *villam que dicitur Crizilonus* – en 755-756, 898, 906, 927 et 948 et une mention en 879 pour la *villa* de La Baraque.

<sup>597</sup> Sur la butte de Montrognon, un château est édifié au XII<sup>e</sup> siècle (Charly-Arbaret 1998 : 15).

La cité vellave (Fig. 146), toujours à part en raison de l'effectif des agglomérations ne renseigne que 2 modalités avec 1 agglomération hypothétique en MOD0 (Saint-Jean-d'Aubrigoux) et trois agglomérations en MOD2 (Bas-en-Basset<sup>598</sup>, Usson-en-Forez<sup>599</sup>, Puy-en-Velay<sup>600</sup>).

Chez les Gabales (Fig. 146), la seule agglomération avérée, Banassac<sup>601</sup>, est décrite par la modalité MED2 comme 4 agglomérations hypothétiques (Bagnols-les-Bains<sup>602</sup>, Grèzes<sup>603</sup>, Mende<sup>604</sup>, Le Rozier<sup>605</sup>). Les autres occurrences se répartissent entre MED0 (Saint-Bonnet-de-Montauroux), MED1 (Fraissinet-de-Fourques, La Canourgue<sup>606</sup>) et MED3 (Lanuéjols<sup>607</sup>, Nasbinals<sup>608</sup>).

La cité rutène (Fig. 146) offre une plus grande diversité de cas pour les agglomérations avérées que pour celles hypothétiques qui ne sont renseignées que par les modalités MED0 (Buzeins, Compolibat) et MED3 (La Bastide-l'Évêque<sup>609</sup>, Lanuejols<sup>610</sup>, Saint-Sulpice<sup>611</sup>,

<sup>598</sup> Chef-lieu de vicairie remparé selon Cassini, fin Xe s. La présence d'un hôpital du XIIe s. est reconnue. Le château de Rochebaron, dont les ruines actuellement visibles datent du XV<sup>e</sup> siècle, est mentionné pour la première fois en 1173 dans le cartulaire du prieuré de Chamalières-sur-Loire.

<sup>599</sup> Un château fort est signalé dès le Xe siècle (954-981) avec une enceinte urbaine au niveau du bourg actuel. Un pont et un péage sont installés au Moyen Âge au hameau de Pontempeyrat (Verrier 2010).

<sup>600</sup> L'agglomération devient chef-lieu du diocèse avant la fin du VI<sup>e</sup> s. Elle possède une enceinte au haut Moyen Âge et l'occupation est continue depuis le I<sup>er</sup> siècle jusqu'à nos jours.

<sup>601</sup> Plusieurs sites d'habitats médiévaux sont signalés sur la commune notamment par G. Fages ainsi qu'un château au XIII<sup>e</sup> siècle. Un atelier de monnaies mérovingiennes est également connu vers 675. L'agglomération devient chef lieu de vicairie carolingienne.

<sup>602</sup> L'utilisation de la source thermale se poursuit au Moyen Âge sous la dépendance des barons du Tournel (Fiches 2002 : 912).

<sup>603</sup> Réutilisation au Ve siècle avant la construction d'un site castral sous Charlemagne : *in vicaria gredoneses* (998).

<sup>604</sup> Une importante occupation s'installe à partir du haut Moyen Âge, voire à partir du III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle. D'après G. Fages (1996, 2001) le siège épiscopal est transféré de Javols à Mende vers le Ve siècle. Mende se serait développée autour du tombeau de Saint-Privat (martyrisé au III<sup>e</sup> siècle dans une grotte du Mont Mimat par les Alamans). Un pèlerinage expliquerait le déplacement de l'évêché et la mise en place d'un habitat groupé à Mende.

<sup>605</sup> L'église Saint-Sauveur est bâtie en 1075.

<sup>606</sup> Le site est connu en 1053 comme *villa canonica*. Le château Saint-Etienne est construit au XII<sup>e</sup> s.

<sup>607</sup> Il existe au moins trois points d'occupation médiévale sur la commune : Finiols, Saint-Genès (martyr au III<sup>e</sup> siècle) et à Chapieu où un camp romain serait localisé. Le château aurait été disputé entre les évêques et les barons du Tournel. Il est détruit au XVI<sup>e</sup> siècle par ordre de Richelieu (Roussel 1859 : 36). Enfin, un monastère aurait existé au sud de la commune et serait appelé Boissonnades.

<sup>608</sup> Les recherches menées par Laurent Fau dans le cadre d'un PCR sur les dépendances de la Domerie d'Aubrac ont donné lieu à des sondages menés en 1995 et 1996 sur le site du Barthas, un exemple modèle de groupement d'habitat d'époque médiévale, comme il en existe une série, abandonnée, sur l'ensemble du plateau de l'Aubrac.

<sup>609</sup> Au Cayla, sont localisées une occupation médiévale ruinée et une église disparue. L'église romane du bourg est construite au XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>610</sup> Une nécropole du haut Moyen Âge a été diagnostiquée au Roumegas (Amiel 2003) à l'emplacement d'une occupation antique (amphores, briques, tuiles). L'habitat semble donc s'être déplacé sur un autre emplacement.

<sup>611</sup> Un château fort du Moyen Âge classique s'installe sur le territoire actuel de la commune.



Espalion<sup>612</sup>). Les agglomérations avérées se répartissent au sein de toutes les modalités. On retrouve 1 cas en MED0 (Onet-le-Château), 1 cas en MED1 (L'Hospitalet-du-Larzac), 4 en MED2 (Albi<sup>613</sup>, Castres<sup>614</sup>, Montans<sup>615</sup>, Millau<sup>616</sup>) et 1 cas en MED3 (Salles-la-Source<sup>617</sup>).

Le cas est inversé chez les Cadurques (Fig. 146) avec les agglomérations avérées qui ne sont décrites que par la modalité MED0 (Castelnaud-Montratier) et MED3 (Albias<sup>618</sup>). Les agglomérations hypothétiques se répartissent alors entre MED0 (Cajarc), MED2 (Duravel<sup>619</sup>, Vayrac<sup>620</sup>, Moissac<sup>621</sup>) et MED3 (Saint-Paul-de-Loubressac<sup>622</sup>, Luzech<sup>623</sup>).

La configuration des réoccupations dans la cité des Lémovices (Fig. 146) est équilibrée puisque l'on retrouve des agglomérations avérées et hypothétiques dans les trois modalités MED0, MED2 et MED3. Seule MED1 ne caractérise aucun site. En MED0 on recense 7 agglomérations hypothétiques (Gouzon, Mainsat, Ladapeyre, Bersac-sur-Rivalier, Saint-Julien-aux-Bois, Bessines-sur-Gartempe, Sauviat-sur-Vige) et 2 avérées (Naves, Saint-Goussaud). En MED2, 3 agglomérations hypothétiques (Argentat<sup>624</sup>, Toulx-Sainte-Croix<sup>625</sup>, Le Grand-Bourg<sup>626</sup>) et 5 avérées (Rancon<sup>627</sup>, Évaux-les-Bains<sup>628</sup>, Ussel<sup>629</sup>, Brive-la-

<sup>612</sup> Le château de Calmont d'Olt est implanté au IXe siècle sur le dyke basaltique dominant la vallée.

<sup>613</sup> Une phase de rétractation semble se produire au IIe siècle avec un abandon des quartiers artisanaux. Un redécollage urbain débute à partir du IVe siècle lorsque la ville se dote d'un évêché et devient chef-lieu de la *civitas Albigensis*. L'occupation reste continue depuis l'époque romaine et vers 660, la ville se dote d'un rempart.

<sup>614</sup> Un monastère est fondé en 673. Il devient chef-lieu d'archiprêtré puis de diocèse en 1317.

<sup>615</sup> Une nécropole a été découverte au Rougé et un rempart semble enserrer la ville.

<sup>616</sup> Pour A. Soutou c'est à La Graufesenque qu'il faut localiser l'atelier monétaire mérovingien (Schaad 2007 : 28). *Amiliavensis vicaria* vers 873, *ministerium* vers 912, *vicus famosissimus* (Miracles de Sainte Foy, première moitié du XIe s.), vicomté dès le IXe s., chef-lieu de comté réunissant les vicomtés de Mende et Gévaudan aux XIIe et XIIIe s.

<sup>617</sup> Une importante nécropole mérovingienne a été découverte à Souyri aux abords du « camp militaire », dénomination donnée à tort par l'abbé Cérés à une structure composée d'amas de pierres livrant très peu de vestiges antiques à environ 5 km au sud sur le versant opposé (Cérés 1874 : 191-194).

<sup>618</sup> Une bastide est créée en 1150 par le vicomte de Bruniquel.

<sup>619</sup> Un prieuré dépendant de Moissac est construit au XIe s.

<sup>620</sup> De la céramique grise retrouvée au Puy-d'Issolud est datée Bas-Empire / haut Moyen Âge. On recense également la découverte de deux tiers de sous d'or du VIIe siècle. Un sarcophage trapézoïdal en calcaire local est daté du Xe-XIe siècle (Labrousse 1957 : 277-278). Trois inhumations et un ossuaire wisigothique ou mérovingien ont été mis au jour en 1971 au lieu-dit Les Temples, sur le Puy-d'Issolud (Labrousse 1972 : 503).

<sup>621</sup> L'église Saint-Martin est édifiée durant la période mérovingienne et l'abbaye Saint-Pierre dans la première moitié du VIIIe s.

<sup>622</sup> Habitats, silo et cimetière du Moyen Âge sont localisés vers le bourg actuel à plus de 5 km au nord.

<sup>623</sup> Le *fanum* est réutilisé comme nécropole à l'époque médiévale. Un château fort est installé au XIe siècle sur la butte de la Pistoule, en contrebas de l'*oppidum* dans la boucle du Lot.

<sup>624</sup> Des tiers de sous d'or sont frappés du nom du *vicus* au VIIIe siècle et Argentat devient le siège d'une vicairie au IXe siècle (Courteix 1992 : 150).

<sup>625</sup> Le *fanum* est transformé en baptistère au IIIe s. et un atelier de frappe de monnaie est installé.

<sup>626</sup> La *villa* de Salagnac est offerte aux chanoines de la cathédrale de Limoges en 768 par Pépin-le-Bref.

<sup>627</sup> Une châellenie est attestée vers 1045-1050 et Rancon devient archiprêtré au XIIIe s. (Desbordes, Perrier 1982 : 43).

Gaillarde<sup>630</sup>, Saint-Gence<sup>631</sup>) apparaissent. La modalité MED3 regroupe 2 agglomérations hypothétiques (Château-Chervix<sup>632</sup>, Pontarion<sup>633</sup>) et 4 avérées (Blond<sup>634</sup>, Ahun<sup>635</sup>, La Souterraine<sup>636</sup>, Chassenon<sup>637</sup>) en MED3.

Il est difficile de proposer une synthèse des données qui viennent d'être présentées (Annexe I.42) puisqu'on peut facilement constater une grande diversité des trajectoires d'évolution et surtout des chronologies variées<sup>638</sup>. Quelques constats s'imposent cependant : dans 14 cas un atelier de frappe monétaire mérovingien est installé dans ou à proximité de l'emprise de l'agglomération antique ; dans 13 cas le site devient un chef-lieu de vicairie ; dans 8 cas nous disposons d'une attestation comme *vicus* mérovingien ; enfin dans 3 cas d'une attestation de *castrum*. Il serait cependant nécessaire de confronter ces évolutions pour les agglomérations antiques à l'ensemble des sites de *vici* mérovingiens, de *castra*, et de chefs-lieux de vicairie de la zone d'étude pour appréhender la représentativité des anciennes agglomérations antiques qui se pérennisent au sein des formes d'organisation des territoires médiévaux. Malheureusement, comme je le montrerai dans le chapitre de synthèse, ce travail est difficile en l'absence d'études systématiques à l'échelle du Massif central. Enfin, 3 agglomérations antiques – Le Puy-en-Velay, Albi, Mende – deviennent chef-lieu de diocèse, alors que dans 4 cas un monastère ou une abbaye s'implante à la place de l'agglomération antique. De même, la présence d'une église est assez récurrente (20 cas recensés mais un affinement serait nécessaire).

<sup>628</sup> D'après Grégoire de Tours (*Historia Francorum*) l'occupation se poursuit au IVE s. malgré l'abandon des thermes. La collégiale castrale est sous la tutelle des évêques de Limoges jusqu'en 936.

<sup>629</sup> La construction de l'église Saint-Julien a lieu au XIIe s. et la ville est enclose avec 5 portes. Elle devient possession des Ventadour dès le XIIe s.

<sup>630</sup> Grégoire de Tours (*Historia Francorum*, VII, 10) mentionne l'incendie d'une église en 584. Un atelier monétaire mérovingien aurait frappé des monnaies légendées BRIVA VICO (CAG 19 : 75-76). Enfin, durant le Moyen Âge, la ville de Brive disposait d'une enceinte.

<sup>631</sup> Une occupation villageoise réapparaît au cours du Moyen Âge.

<sup>632</sup> Chef-lieu d'une subdivision du comté carolingien sous le nom *vicaria carvicense* (Priot 1995 : 61). Une église à Saint-Silvain est bâtie au XIIe s.

<sup>633</sup> Un château s'installe au XVe siècle au bord de la rivière à 500 m du cœur de l'agglomération.

<sup>634</sup> Des *triens* mérovingiens du VIIe s. portent le nom de BLATOMAGO. L'église fortifiée du XIIe s. est implantée au sud à environ 1 km de l'agglomération antique où est encore implanté le bourg actuel.

<sup>635</sup> *Triens* mérovingien légendé ADEDUNO VICO. La crypte de l'église est construite au XIe s. sous le patronage de l'abbé de l'abbaye carolingienne du Moutier d'Ahun, la commune voisine.

<sup>636</sup> Un donjon du XIIIe s. est installé à 1 km à l'ouest de l'agglomération à l'emplacement actuel du village de Bridiers.

<sup>637</sup> La phase 5 (Ve – VIe s.) de l'occupation correspond à l'implantation du village de Chassenon autour de l'église (Doulan *et al.* 2012).

<sup>638</sup> À titre de comparaison, 7 agglomérations de Franche-Comté connaissent une occupation mérovingienne (sur 18 ; Mangin 1986), 14 en Lorraine (sur 36 ; Massy 1997) et 38 en Languedoc-Roussillon (sur 61 ; Raynaud 2002). Il n'y a plus que 5 agglomérations en Franche-Comté qui sont toujours occupées à l'époque carolingienne, 11 en Lorraine et 31 en Languedoc-Roussillon. Enfin, 33 agglomérations de Languedoc-Roussillon sont dotées d'une église et 5 deviennent un évêché.

### 6.2.10. Morphologie (MOR)

Le descripteur de morphologie permet de faire ressortir au sein des agglomérations une éventuelle structuration par des rues ou par l'existence de quartiers spécialisés. Quelques rares cas (2 agglomérations avérées à l'échelle du Massif central) cumulent également les deux éléments. Les observations sont relativement rapides pour ce descripteur. Pour l'ensemble de la zone d'étude (Fig. 147), 38 agglomérations hypothétiques et 6 avérées ne livrent aucun vestige de rue ni ne présentent une occupation sectorisée (MOR0). Les vestiges de rues sont attestés au sein de 2 agglomérations hypothétiques et de 15 avérées tandis qu'une organisation en quartiers spécialisés apparaît au sein de 15 agglomérations hypothétiques et de 15 avérées.

Chez les Arvernes (Fig. 148), si les agglomérations hypothétiques dominent au sein de la modalité MOR0 avec 15 cas contre 1 seul pour les agglomérations avérées (Le Mont-Dore), les autres modalités sont, elles, dominées par les agglomérations avérées. Pour MOR1, ne sont recensées qu'une seule agglomération hypothétique (Chamalières<sup>639</sup>) et 3 avérées (Corent<sup>640</sup>, Ceyrat<sup>641</sup>, Vichy<sup>642</sup>). Pour MOR2, on comptabilise 4 agglomérations hypothétiques (Riom-ès-Montagnes<sup>643</sup>, Mauriac<sup>644</sup>, Lapalisse<sup>645</sup>, Blot-l'Église<sup>646</sup>) et 9 avérées (Voingt<sup>647</sup>, Ambert<sup>648</sup>, le col de Ceyssat<sup>649</sup>, La Roche-Blanche<sup>650</sup>, Le Broc<sup>651</sup>, Bègues<sup>652</sup>, Varennes-sur-Allier<sup>653</sup>, Les

<sup>639</sup> Avenue Claussat, F. Baucheron a fouillé en 2001 un tronçon de *decumanus* large de 6,50 à 7 m et daté de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle (Darteville 2005 : 68).

<sup>640</sup> Les fouilles des différents quartiers suggèrent l'existence de ruelles qui n'ont pas forcément d'aménagement remarquable.

<sup>641</sup> Une portion de chemin empierré, qui borde le bâtiment 1, a été mise au jour lors des sondages de 2005 (Le Barrier 2005).

<sup>642</sup> La rue Callou et l'avenue Victoria sont proposées comme des *decumani* et plusieurs observations depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle attestent de dalles calcaires. Des *cardines*, sur la base d'observations du XIX<sup>e</sup> siècle, sont proposées pour les rues Jean Jaurès, Georges Clémenceau (Corrocher 1981 : 95-97).

<sup>643</sup> Deux espaces funéraires délimitent l'occupation tandis qu'au nord, aux abords de l'agglomération, un atelier de potier a été mis au jour par M. Vazeilles en 1947.

<sup>644</sup> Une zone cultuelle, plus qu'un quartier en lui-même et des espaces funéraires bien à l'écart de la concentration de vestiges liés à l'habitat a pu être mise en évidence par le croisement des données disponibles.

<sup>645</sup> La nécropole et la zone funéraire s'individualisent nettement de l'espace d'habitat et d'artisanat.

<sup>646</sup> La cartographie des données permet de bien mettre en évidence le secteur minier à l'écart de l'agglomération, un espace cultuel, une zone de nécropole et plusieurs espaces d'épandage de mobilier qu'il n'est pour l'instant pas possible de caractériser du point de vue des activités.

<sup>647</sup> La cartographie des vestiges met en évidence la présence de 3 espaces funéraires, d'un complexe bains/lieu de culte au centre de l'agglomération et d'une zone d'habitats au nord.

<sup>648</sup> Plusieurs secteurs ont été individualisés lors des fouilles (Gagnaire 1992) : une zone d'activité métallurgique, la zone du moulin, une zone d'habitats, une zone funéraire.

<sup>649</sup> Plusieurs espaces se distinguent clairement à la fouille avec un espace funéraire rejeté de l'autre côté de la voie, un espace cultuel, un espace d'habitat/accueil des pèlerins et une seconde zone d'habitat, détachée à l'ouest de l'agglomération (Trément 2003, 2013b).

<sup>650</sup> L'organisation des fouilles qui ont eu lieu sur le plateau crée certainement une sectorisation artificielle mais on distingue dans l'état actuel un espace cultuel, des zones d'habitats éparpillées sur la partie est du plateau et un quartier artisanal au sud.

Martres-de-Veyre<sup>654</sup>, Lezoux<sup>655</sup>). Enfin, les deux seules agglomérations avérées qui sont caractérisées par la modalité MOR1/2 sont situées chez les Arvernes, à Blanzat<sup>656</sup> et à Charbonnier-les-Mines<sup>657</sup>.

Au sein de la cité vellave (Fig. 148), une seule agglomération est caractérisée avec la modalité MOR1 : Le Puy-en-Velay. É. Nectoux (2007) émet l'hypothèse d'un *cardo* constitué des rues C. de Polignac et de Viennes ainsi que d'un *decumanus* au niveau de la rue Rochetaillade. Des vestiges de rues ont également été observés lors de travaux d'adduction rue des Capucins en 1864, rue Courrierie et place du Martouret en 1869, rue Panessac en 1864. Les trois autres sites sont regroupés dans la modalité MOR0.

La distribution, au sein de la cité des Gabales (Fig. 148), montre l'absence de rues attestées mais une tendance importante à l'existence de quartiers différenciés au sein des agglomérations avec pour MOR2, 6 agglomérations hypothétiques (Bagnols-les-Bains<sup>658</sup>, Fraissinet-de-Fourques<sup>659</sup>, Grèzes<sup>660</sup>, Lanuéjols<sup>661</sup>, Le Rozier, Nasbinals) et la seule

<sup>651</sup> Sans pouvoir interpréter tous les espaces, les photographies aériennes montrent clairement deux espaces différenciés : le sanctuaire au nord et l'ensemble de l'agglomération qui se développe perpendiculairement à l'axe du sanctuaire, au sud (Baret 2013a).

<sup>652</sup> Les données actuelles montrent l'installation du lieu de culte au sud de l'ancien *oppidum* tandis que le quartier artisanal s'installe sous le carrefour routier à environ 500 m au sud du temple, avec une zone de nécropole entre les deux, différents bâtiments (habitat ?) gravitent autour du quartier artisanal.

<sup>653</sup> Sans doute l'un des plus beaux exemples de différenciation entre la zone de nécropole rejetée à 500 m à l'est, une zone d'habitat encadrée au nord-est par un vaste quartier artisanal et à l'est par une petite zone d'activités. Même au sein du grand quartier artisanal, une organisation paraît se dessiner avec au centre la production de céramique et, rejetées sur les bordures, la métallurgie et la production de chaux. Les fosses et dépotoirs sont quant à eux présents dans tous les espaces.

<sup>654</sup> Autre très bel exemple, au sein duquel a été distingué une vaste zone artisanale organisée en deux espaces : meunerie et métallurgie / production de céramique, encadrée au nord par un potentiel espace portuaire, à l'est une vaste zone d'épandage de mobilier sans doute liée à de l'habitat et contenant un bâtiment observé en aérien et interprété comme des thermes. À l'ouest du quartier artisanal se développe au nord la nécropole et au sud l'habitat.

<sup>655</sup> S'il ne s'agit pas réellement d'une sectorisation par activité, le cas de Lezoux présente une première concentration d'ateliers de production et d'habitats au niveau du bourg actuel, autour d'un possible édifice public. Six autres concentrations d'ateliers et d'habitats, d'importance variable, gravitent autour du cœur comme autant de petites agglomérations formant ainsi une organisation polynucléaire.

<sup>656</sup> Sur les Côtes-de-Clermont, les différentes fouilles et sondages de P. Eychart lui ont permis de mettre en évidence plusieurs vestiges de rues présentant notamment des dallages de pierres ainsi qu'une organisation en quartier avec un premier espace cultuel dans la partie nord et une multitude de structures d'habitat ainsi qu'un quartier artisanal plus au sud.

<sup>657</sup> La présence de ruelles, perpendiculaires à la voie qui structure l'ensemble de l'agglomération, visibles en aérien, a été confirmée lors du sondage de P. Bet en 2009. Si le cœur de l'agglomération ne présente à l'heure actuelle aucune organisation fonctionnelle perceptible, un quartier cultuel se détache clairement à l'ouest de la voie tandis qu'une zone funéraire semble rejetée à l'est, dos à l'agglomération, sur le versant opposé.

<sup>658</sup> L'agglomération paraît organisée en deux espaces : une zone thermale à l'ouest et une zone d'habitat à l'est, les deux étant séparées par le cours d'eau.

<sup>659</sup> Ce village agricole semble s'organiser au pied d'un sanctuaire éloigné de moins d'un kilomètre, en deux espaces : un regroupement de cabanes et une zone agricole dont le parcellaire ressort encore aujourd'hui.

agglomération avérée (Banassac). Enfin, les trois dernières agglomérations hypothétiques ne livrent pas de données suffisantes (MOR0).

Les agglomérations rutènes (Fig. 148) présentent un profil différent des sites gabales. En effet, ce sont ici les vestiges de rues (MOR1) qui dominent avec 1 agglomération hypothétique (Lanuejols<sup>662</sup>) et 6 avérées (L'Hospitalet-du-Larzac<sup>663</sup>, Onet-le-Château<sup>664</sup>, Albi<sup>665</sup>, Castres<sup>666</sup>, Montans<sup>667</sup>, Millau<sup>668</sup>). Seules 1 agglomération hypothétique (Espalion<sup>669</sup>) et 1 agglomération avérée (Salles-la-Source<sup>670</sup>) sont recensées en MOR2. Enfin, 4 agglomérations hypothétiques ne livrent pas d'éléments suffisants (MOR0).

La cité cadurque (Fig. 148) s'individualise également avec 3 agglomérations hypothétiques à la fois en MOR0 et en MOR2 (Luzech<sup>671</sup>, Cajarc<sup>672</sup>, Duravel<sup>673</sup>) tandis que toutes les agglomérations avérées (Castelnaud-Montratier<sup>674</sup>, Albias<sup>675</sup>) sont qualifiées par la présence de rues (MOR1).

---

<sup>660</sup> Deux pôles espacés d'environ 1 km sont connus. Un premier au niveau du Truc et de l'ancien *oppidum* avec quelques vestiges également aux bas des pentes et un second espace à l'ouest présentant une zone d'épandage de mobilier et un mur monumental qui reste énigmatique dans sa fonction.

<sup>661</sup> Mausolée et nécropole au nord, au niveau de l'actuel bourg, et une vaste zone d'habitat à 800 m au sud dont on ne sait rien de l'organisation interne (agglomération, *villa* ?).

<sup>662</sup> Des vestiges de rues pavées sont signalés dans la CAG 12 (188).

<sup>663</sup> Des vestiges de rues perpendiculaires à la voie ont été observés lors des fouilles préalables à la construction de l'A75. De plus, la nécropole est rejetée au nord à plus de 450 m du noyau de l'agglomération.

<sup>664</sup> Le complexe monumental semble constituer un quartier bien distinct du reste de l'agglomération dont on ne connaît que deux petites nécropoles au sud-ouest mais aucun vestige d'habitat à l'heure actuelle. Des espaces pavés permettent de desservir l'ensemble des édifices du complexe.

<sup>665</sup> Place du Vigan, P. Pisani (2011 : 645) a mis au jour une possible rue large de 3 m avec un trottoir.

<sup>666</sup> Pour A. Caraven-Cachin, les habitats du plateau Saint-Jean seraient desservis par une rue de 2 m de largeur (CAG 81 :111).

<sup>667</sup> À Labouygue plusieurs vestiges de rues ont été observés lors des différents travaux (Le Noheh 2006).

<sup>668</sup> Les fouilles de 1965 à 1972 ont permis de mettre au jour une rue d'axe est-ouest qui rejoint la place de l'aire culturelle centrale de La Graufesenque. Elle se présente sous la forme d'une bande de roulement empierrée de 2,20 m de large entre deux fossés (Schaad 2007 : 79). Si l'agglomération semble se constituer de 3 quartiers « indépendants » et si celui de La Graufesenque paraît très spécialisé autour de la production de sigillée, il ne s'organise pas exclusivement sur l'activité artisanale puisqu'un complexe cultuel est implanté, ainsi qu'un nymphée ou un théâtre.

<sup>669</sup> Les deux espaces artisanaux sont espacés de plus d'un kilomètre avec une possible occupation à mie-chemin et une sépulture à 800 m plus au nord de la zone artisanale est.

<sup>670</sup> Deux pôles se détachent : au sud le quartier monumental avec lieu de culte, théâtre et un bâtiment, et, à environ 1,5 km au nord, un espace de production de céramique.

<sup>671</sup> L'occupation sur le plateau se structure en trois espaces minimum : une zone culturelle au sud, une zone d'habitats au centre et une zone artisanale au nord à 200 m du quartier d'habitats.

<sup>672</sup> Très mal connus, deux espaces artisanaux se distinguent à moins de 400 m l'un de l'autre.

<sup>673</sup> Une zone d'habitat est reconnue au sud du bourg actuel tandis qu'une nécropole a été mise en évidence à 400 m plus au sud.

<sup>674</sup> Les fouilles ont montré qu'une ruelle séparait les bâtiments IV, V, X, XII du bâtiment XI (Baret 1991 à 1995). L'emprise de la fouille restant limitée, l'ensemble de l'agglomération n'est pas connu et il n'est pas possible de savoir si la ruelle sépare des quartiers différenciés.

<sup>675</sup> J.-U. Devals (1857) signale la présence de « rues ». J. Momméja écrit en 1878 que le cimetière de la ville antique est traversé par une rue pavée ou un chemin antique (Momméja 1878 : 82).

Enfin, chez les Lémovices (Fig. 148), toutes les agglomérations hypothétiques sont classées en MOR0, sauf une qui affiche une sectorisation de ses espaces (MOR2 : Pontarion<sup>676</sup>). Les agglomérations avérées, dont 4 ne livrent pas d'éléments (MOR0 : Rancon, Saint-Goussaud, Ussel, Saint-Gence), ne sont que 3 à être structurées par des rues (MOR1 : Naves<sup>677</sup>, La Souterraine<sup>678</sup>, Chassenon<sup>679</sup>) et 4 à présenter des quartiers spécialisés (MOR2 : Blond<sup>680</sup>, Évaux-les-Bains<sup>681</sup>, Ahun<sup>682</sup>, Brive-la-Gaillarde<sup>683</sup>).

En conclusion, il apparaît clairement qu'hormis lors d'attestations, rares, de rues<sup>684</sup> et pour quelques agglomérations mieux connues, il est encore très difficile de proposer des schémas d'organisation, de décrire des trames urbaines et de définir des quartiers spécialisés<sup>685</sup>. Ce descripteur montre, au-delà de l'indigence des données, l'existence majoritaire de formes agglomérées qui s'éloignent des schémas d'urbanisme « classique ». La majorité des agglomérations du corpus devait certainement manquer de continuité urbaine et se composer d'associations de groupes de bâtiments avec de nombreux espaces laissés vides, à l'image de nos hameaux ou bourgades actuels.

<sup>676</sup> Trois espaces sont bien attestés : une nécropole surplombant l'agglomération à 300 m à vol d'oiseau au sud-est, une zone d'épandage correspondant sans doute au cœur du site mais qui reste intérieurement inconnue hormis le fait d'être traversée par une voie qui devait la structurer et un hypothétique lieu de culte, un peu plus isolé au nord-ouest à environ 500 m.

<sup>677</sup> Les fouilles menées par C. Maniquet à Tintignac en 2009 et 2010 ont permis de mettre au jour de nombreux vestiges d'espaces de circulation entre les différents monuments. Le quartier monumental, malgré l'absence de connaissance équivalente du reste de l'agglomération, semble bien s'individualiser au cœur de celle-ci de même qu'une nécropole marque certainement la limite est de la ville.

<sup>678</sup> Trois voies/rues mises en évidence lors des fouilles menées par J.-F. Flécher au Champ des Citernes semblent avoir fixé l'installation de l'habitat dans ce secteur dès le Ier siècle (Flécher 1993 : 92) et le raccorder au cœur de l'agglomération où G. Janicaud reconnaît 3 « rues » : la voie Jolie (Voie Julia pour Y.-J.-J. Fesneau), la voie Noire et le chemin communal 49 (Janicaud 1942 : 245).

<sup>679</sup> Les prospections aériennes de J.-R. Perrin (Doulan *et al.* 2012) ont mis en évidence l'existence de nombreux tronçons de voies au sein de l'agglomération. Hormis le complexe monumental au centre de l'agglomération, les différents quartiers périphériques ne sont pas suffisamment connus pour en appréhender leurs spécificités.

<sup>680</sup> Deux principaux espaces se distinguent : la zone d'habitat et la zone d'exploitation minière. Au sud, des anomalies aériennes pourraient laisser suggérer l'existence d'une zone culturelle (Baret 2010).

<sup>681</sup> La galerie monumentale que l'on peut également considérer comme une rue relie les thermes à l'hypothétique lieu de culte situé, lui, au cœur de l'ensemble urbain qui semble délimité en périphérie par des zones funéraires et des habitats ruraux.

<sup>682</sup> Trois espaces sont alignés le long de la voie : d'abord la zone thermale à l'est, puis le quartier d'habitat et enfin, en direction du sud, l'espace funéraire. Vers l'ouest, à la sortie du bourg actuel, une *villa* paraît délimiter de ce côté l'habitat groupé.

<sup>683</sup> Encore mal différenciée, l'occupation du centre de Brive-la-Gaillarde livre principalement un quartier artisanal au sud duquel des bâtiments (habitats) ont été observés lors de travaux d'aménagement.

<sup>684</sup> À titre de comparaison, en Franche-Comté (Mangin, Jacquet, Jacob 1986) des rues ont été fouillées dans 6 agglomérations sur 18. En Côte-d'Or (Bénard *et al.* 1994) elles sont mentionnées pour 8 agglomérations sur 28. Enfin, en Lorraine (Massy 1997) 11 agglomérations présentent des rues contre 25 sans.

<sup>685</sup> Seule l'étude de la Franche-Comté (Mangin, Jacquet, Jacob 1986) fournit des données comparatives avec 8 agglomérations qui possèdent des quartiers spécialisés sur 18.

### 6.2.11. Réseaux de communication (COM)

La situation vis-à-vis du raccordement aux différents axes de communication, terrestres et fluviaux offrent une plus grande diversité de cas représentés par les 9 modalités. À l'échelle de la zone d'étude (Fig. 149) trois phénomènes majeurs semblent se détacher : COM2 (installation sur 1 axe routier) avec 27 agglomérations hypothétiques et 13 avérées, COM3 (installation sur un carrefour terrestre) avec 12 agglomérations hypothétiques et 8 avérées, COM42 (installation sur un carrefour terrestre à proximité d'un franchissement) avec 8 agglomérations hypothétiques et 10 avérées. Très peu de cas (6 agglomérations hypothétiques et 2 avérées) n'offrent pas suffisamment d'informations pour être caractérisés (COM0). Les modalités COM1 et COM4 ne caractérisent également aucun site tandis que COM41 s'applique pour 2 agglomérations hypothétiques et 2 avérées et COM421 pour 2 agglomérations avérées.

La figure 150 montre deux grandes tendances pour les agglomérations avérées : une implantation sur 1 seul axe routier ou sur un carrefour de voies terrestres dont l'une des voies est dotée, dans l'emprise de l'agglomération ou aux abords, d'un franchissement. Pour les agglomérations hypothétiques, elles sont majoritairement installées sur un seul axe routier.

Les agglomérations de la cité arverne sont majoritairement décrites par la modalité COM2 (Fig. 157). Si en COM0, on retrouve 2 agglomérations hypothétiques (Chaudes-Aigues, Le Monteil) et 1 avérée (Corent), COM2 regroupe 13 cas hypothétiques (Issoire<sup>686</sup>, Riom-ès-Montagnes<sup>687</sup>, Mauriac<sup>688</sup>, Saint-Flour<sup>689</sup>, Ydes<sup>690</sup>, Arpajon-sur-Cère<sup>691</sup>, Massiac<sup>692</sup>,

<sup>686</sup> La voie Clermont – Saint-Paulien passerait au château de Saint-Roch et traverserait la plaine de Lavaur.

<sup>687</sup> Selon M. Vazeilles (1947 : 81-95), « un vieux chemin dit « L'Estrade » monte à travers le bois de Laqueuille. Sa chaussée au nord-est de Rignac est caractéristique d'une voie gallo-romaine... ». En 1972, la voie aurait été bien visible dans le bois de Laqueuille selon les membres du TCF (CAG 15 : 146).

<sup>688</sup> La voie impériale des Boissières recouvrirait un tronçon de voie romaine (CAG 15 : 128). Il pourrait s'agir de la voie Clermont-Figeac.

<sup>689</sup> La voie venant de Clermont-Ferrand en direction des Gabales et Rutènes passerait à proximité de l'agglomération d'après A. Vinatié (Vinatié, Maigne 1999 : 336).

<sup>690</sup> La voie romaine Clermont-Rodez a été vue en 1879 à la Gare de Saigne. Après avoir traversée la plaine de Vic, elle se poursuivrait au pied du coteau de la rive gauche de la Sumène par le Réjeat et La Gorce. Elle arrivait ensuite à Fontado/Fontalado où a été découverte la borne (CAG 15 : 179). P.-F. Fournier pense que cette voie rejoint au nord la voie Clermont-Limoges (Fournier 1969 : 293). Les prospections menées en 2010 sur la commune ont permis d'observer au lieu-dit Vic un hypothétique tracé de chemin qui pourrait correspondre à celui proposé dans la bibliographie pour la voie antique. Sur site, le tracé se matérialise par une bande bien délimitée de matériaux pierreux (petits galets et cailloutis) qui traverse la parcelle d'est en ouest (Baret 2010).

<sup>691</sup> En 1906, P. Marty signale les vestiges d'une voie romaine qui se dirigeait vers un passage à gué sur la Cère. Il repère 4 sépultures le long de ce tracé (Scherding 1989 : 33).

<sup>692</sup> Un ancien chemin, reliant la Limagne à Figeac, longe la commune au nord-est. Le chemin monte sur le plateau en utilisant une vallée sèche puis reste sur la crête. Les tronçons repérés ont une largeur comprise entre 3,50 et 8 m avec quelques fragments de pavages (CAG 15 : 119).

Chamalières<sup>693</sup>, Courpière<sup>694</sup>, Cournon-d’Auvergne<sup>695</sup>, Châtel-de-Neuvre<sup>696</sup>, Pérignat-sur-Allier<sup>697</sup>, Blot-l’Église<sup>698</sup>) et 6 cas avérés (Blanzat<sup>699</sup>, le col de Ceyssat<sup>700</sup>, Charbonnier-les-Mines<sup>701</sup>, La Roche-Blanche<sup>702</sup>, Le Broc<sup>703</sup>, Ceyrat<sup>704</sup>). L’implantation sur un carrefour

<sup>693</sup> La voie antique Saintes-Lyon par Clermont-Ferrand passe traditionnellement par Chamalières. Elle est alors dénommée voie des Villards et a été observée à différentes reprises en plusieurs points de son parcours dès 1789. Elle se présente notamment sous la forme d’un chemin pavé (CAG 63/2 : 68 ; Vallat 2002 : 268-269).

<sup>694</sup> P.-P. Mathieu propose un tracé de la voie Clermont-Lyon, nommée Chemin Ferré passant par la commune de Courpière près du Château de La Barge (CAG 63/2 : 87).

<sup>695</sup> Aux Queyriaux, une campagne de diagnostic conduite en 2008 par U. Cabzuelo a notamment permis de mettre en évidence le tracé d’une voie antique. Il s’agit d’un aménagement linéaire composé de galets et de blocs de calcaire d’une largeur de 6 m et d’une épaisseur de 0,30 m. Elle suit un tracé nord-sud et devait rejoindre la voie Clermont-Lyon au nord. Au sud, elle se prolonge dans le même axe que la voie qui traverse actuellement l’*oppidum* de Gondole. U. Cabezuelo propose d’y reconnaître le « pavage en galets de rivière » observé en 1940 par P.-F. Fournier (Cabzuelo 2008 : 54).

<sup>696</sup> L. Fanaud propose le passage d’une voie Le Veudre – Vichy par Châtel (CAG 03 : 106).

<sup>697</sup> Marquée par la présence d’une borne milliaire, le passage de la voie Clermont-Lyon a été reconnu par prospection aérienne (D. Miallier, G. Boudriot, B. Dousteysier) au lieu-dit Cros Long plus au nord par rapport au lieu d’implantation de l’hypothétique agglomération. Différentes anomalies rectilignes observées sur les clichés montrent différents tracés pouvant attester de voies annexes ou de différents points de franchissement de l’Allier (Miallier 1998 ; Dousteysier 2005, 2006, 2007, 2009). Un axe semble également desservir la nécropole (Pagenel 1991-1994 ; Boudriot 1984 (fiche SRA)) au lieu-dit Charreyre-Basse.

<sup>698</sup> P. Miallier signale que les parcelles qu’il a prospectées se situent de part et d’autre de la voie Clermont-Bourges (Miallier 1985 : 1). Cet axe est apparu sur les photographies aériennes réalisées par D. Miallier en 1997. Il se présente sous la forme d’une chaussée empierrée bordée de fossés latéraux avec une largeur de 6 m d’un fossé à l’autre. H. Delhoofs (2012a : 33) note que la voie apparaît toujours sur le cadastre « napoléonien » dressé en 1833 et correspond au « chemin de Blot à Combronde ». Lors du sondage qu’il a réalisé en 2012 entre les parcelles ZO 23 et 24, le fouilleur a dégagé une voie empierrée reconnue sur une largeur de 2,60 m et d’axe ouest-nord-ouest / est-sud-est. Elle est bordée de fossés parallèles distants de 2,50 m. Datée entre 250 et 350, elle scelle le bâtiment du Haut-Empire (Delhoofs 2012a : 56-60).

<sup>699</sup> À quelques mètres du ruisseau des Guelles, une fouille a permis de découvrir des murs gallo-romains construits au bord d’un empierré limité par une bordure de pierres alignées qui pourrait correspondre à une voie d’accès au plateau (Eychart 1969 : 303).

<sup>700</sup> La voie antique Clermont/Saintes traverse la commune de Ceyssat (CAG 63/2 : 58). Elle passe précisément par l’agglomération antique, au niveau du col. Vers le milieu du XIXe siècle, une borne milliaire, découverte sur la commune d’Enval, indiquait que la voie partait en direction du col de Ceyssat (Trément 2003 : 42-43). En juin 1999, une opération d’archéologie préventive, en lien avec l’aménagement du stationnement au col, sous la direction de B. Mortagne de Sury, a mis en évidence un radier de galets épais de 0,40 à 0,60 m et large de 8 m, dans le terrain délimité dans la boucle de la D68. Sa datation n’a pu être assurée en raison de l’absence de fouille (Trément 2003 : 77). Un relevé LiDAR mené en 2012 a permis de préciser le tracé de la voie, sondée par F. Trément (2003, 2013b), au niveau du col (Collectif 2013 : 97-99).

<sup>701</sup> En 1856 ; P.-P. Mathieu mentionne une voie antique sur la commune de Charbonnier-les-Mines, qu’il précise encore utilisée au XIIIe siècle. En 1874, J.-B. Bouillet signale également le passage de la voie Clermont - Saint-Paulien sur la commune de Beaulieu (Bouillet 1874 : 177-178). Les différentes missions aériennes menées depuis 2005 sur le site attestent effectivement de la présence d’une voie d’axe nord-sud présentant des fossés latéraux qui traverse l’ensemble de l’agglomération. La voie est située en bas de pente et offre une largeur d’environ 5 m. Elle semble se diriger au sud vers Brioude et Saint-Paulien (chef-lieu des Vellaves) et au nord vers Le Broc où une borne anépigraphie a été retrouvée.

<sup>702</sup> D’après le comte de Caylus, le plateau était desservi par un chemin d’accès depuis l’ouest jusqu’au centre de l’*oppidum*. La trace de ce chemin est indiquée sur son plan du XVIIIe siècle. Il aurait été détruit lors du remembrement effectué sous la Révolution (Grenier 1943 : 77). En 2009, un sondage de M. Dacko montre que la voie entrant par la porte ouest garde son orientation sur 200 m. Elle est utilisée jusqu’aux années 20 ap. J.-C. et semble conditionner le secteur artisanal (Dacko, Garcia 2012 : 194). Deux axes principaux, perpendiculaires au premier permettraient de traverser le site du nord au sud, tandis que le réseau secondaire est plus difficile à percevoir (Dacko, Garcia 2012 : 195).

<sup>703</sup> En 1857, P.-P. Mathieu signale qu’une voie « passe devant une grande pierre longue, dressée à côté de Brossel, et que l’on a regardé comme une colonne milliaire, bien qu’elle ne porte aucune inscription ». P.-F. Fournier a procédé à son dégagement et a observé une base carrée (0,75 m de côté). Le fût a une hauteur de



terrestre (COM3) ne concerne alors que 4 agglomérations hypothétiques (Allanche<sup>705</sup>, Artonne<sup>706</sup>, Lapalisse<sup>707</sup>, Toulon-sur-Allier<sup>708</sup>) et 3 avérées (Voingt<sup>709</sup>, Le Mont-Dore<sup>710</sup>, Lezoux<sup>711</sup>). Enfin, la position sur un carrefour doté d'un franchissement (COM42) n'apparaît qu'au sein d'une agglomération hypothétique (Brioude<sup>712</sup>) et de 3 avérées (Ambert<sup>713</sup>, Bègues<sup>714</sup>, Varennes-sur-Allier<sup>715</sup>). La présence d'un port avec une implantation

---

1,95 m et un diamètre de 0,60 m (CAG 63/2 : 44). La voie se dirigerait en direction de la cité vellave depuis Clermont. Elle a pu être observée plus au sud au niveau de l'agglomération de Charbonnier-les-Mines.

<sup>704</sup> Une portion de voie empierrée a été mise au jour dans les sondages de 2005. Elle est réalisée en blocs de basalte de 0,10 à 0,25 m de dimensions. Elle est inclinée dans le sens de sa largeur (3,60 m) et passe à proximité du bâtiment 1 mis au jour cette même année (Le Barrier 2005).

<sup>705</sup> La voie Massiac-Figeac passerait par le Suc de Mourcaïrol. D'après Pagès-Allary (1905 : 127), elle relierait « Neussargues-Pachou, Laval-Joursac, Moissac, le lac de Sainte-Anastasie et Allanche - Les Vêrines [...] et au-dessus de Peyrusse, les vestiges certains d'une voie romaine ». A. Vinatié a observé une pierre plantée en 1968 correspondant, pour lui, à une borne. Cette voie pourrait être d'origine néolithique et se pérenniser au Moyen Âge, notamment comme axe de transhumance (Vinatié 1991 : 124-127).

<sup>706</sup> Au lieu-dit La Croix Rouge, un tracé d'ancien chemin a été observé en prospection aérienne (Y. Pognat en 1992). Il est de direction nord-sud et recoupe à angle droit la voie antique est-ouest reliant Artonne à Randan et Vichy (CAG 63/2 : 15). La voie Clermont-Vichy par Randan traverse Artonne d'est en ouest sous les noms de Chemin Ferré ou Chemin du creux du lac (CAG 63/2 : 15). Pour P.-P. Mathieu, elle passerait à La Croix des Rameaux puis à Chantelle et Nêris-les-Bains. Elle franchirait la Morge à Saint-Myon puis se raccorderait à la voie Riom-Clermont.

<sup>707</sup> Selon L. Fanaud, trois axes antiques traverseraient la commune : la voie Clermont – Autun par Vichy, Cusset, Bost, Lapalisse, Le Donjon, la voie Clermont – Lyon par Vichy, Vouroux, Ariolica, Roanne, Feurs (Corrocher 1993 : 49) et un axe secondaire de Rongères à Lapalisse (Liegard, Fourvel 2001 : 13).

<sup>708</sup> S. Liegard et A. Fourvel rapportent en 1994 l'existence de deux voies au sud de Moulins : une première passant par Nomazy, Fromentau, La Grande Locaterie et par le parc du Château de Toulon ; une seconde par La Tireuse, Rancy, Les Plantes et dans le parc du Château de Toulon (Liegard, Fourvel, 1994 : 5). L. Fanaud propose le tracé d'une voie reliant Nevers à Varennes-sur-Allier.

<sup>709</sup> Le sud de l'agglomération antique est traversé d'est en ouest par la voie d'Agrippa Clermont-Saintes. Le tracé correspondrait, en partie, à l'actuelle D19. En 1986, le CERAA a mis au jour, à 30 cm sous la route actuelle, le pavage en pierre de basalte jointées à la terre de la voie antique avec une des bordures (CAG 63/2 : 334). Au nord de la route, dans la parcelle 672 (commune de Giat), le tracé de la voie a été observé par P. Denimal sur 100 m avec une largeur de 8 m et deux fossés bordiers de 1,50 m (CAG 63 : 334). Des *umbones* étaient encore observables en 1989 sur le côté sud de la D19 (Fraisie 1989 : 23). Un deuxième axe, nord-sud (Condat – Verneugheol) longe la nécropole des Communaux et coupe la voie d'Agrippa à l'angle de la nécropole. Observées par G. Charbonneau en 1957, des incinérations semblent alignées le long du fossé est (Charbonneau 1957 : 121).

<sup>710</sup> J.-B. Bouillet (1846 : 122) rapporte que l'on arrivait au Mont-Dore par une voie dirigée du nord au sud. Auparavant, en 1813, M. Pasumot publiait que deux routes permettaient d'accéder au Mont-Dore : l'une venant de Clermont et une autre arrivant par l'ouest (CAG 63/2 : 200). En 1819, É. Bertrand propose un tracé pour la voie de Clermont : elle « suivait les puys de l'Angle dans un flanc desquels elle est très bien conservée sur une longueur de près d'une lieue » (CAG 63/2 : 200).

<sup>711</sup> À la Croix de Chadeyras, un diagnostic (Bet 2010) a mis en évidence la présence d'une voie de circulation (large de 3 m), bordée de 2 fossés espacés de 6 m. Cette voie avait déjà été aperçue en 1994 sur une trentaine de mètres de longueur en direction de Lempty (Collectif 2013 : 97, Collectif 1996a : 81). Lors d'un diagnostic au 12 rue Ch. Fabre, en 2011, une voie empierrée, est-ouest, d'environ 3 m de large a été fouillée. Sa mise en place serait postérieure au milieu du IIe s. (Collectif 2013 : 105 ; Baucheron 2011).

<sup>712</sup> L'agglomération serait située le long de l'itinéraire Clermont - Saint-Paulien, plus précisément à un embranchement entre la voie de Clermont au sud et la bifurcation en direction du Velay (Fournier 1969 : 160). La voie en direction de Saint-Paulien devait franchir l'Allier au niveau du pont de la Bajasse ou à Vieille Brioude (Vernet 1991).

<sup>713</sup> Deux grandes voies encadrent le pays d'Ambert : la voie Bollène qui reliait Lyon à Bordeaux au sud et au nord la voie qui reliait Lyon à Clermont (Gagnaire 1992a : 16 ; Gagnaire 1987 : 4). Bien qu'encore inconnue, l'installation de l'agglomération le long de la Dore devait nécessiter la mise en place d'un ou plusieurs franchissements.

sur un carrefour avec franchissement (COM421) n'existe que dans 2 cas avérés : Les Martres-de-Veyre<sup>716</sup> et Vichy<sup>717</sup>.

<sup>714</sup> Une voie, attestée par la borne milliaire découverte en 1972, traversait l'*oppidum* puis l'agglomération antique. Elle a été observée sur plusieurs kilomètres au nord (Besson 2008 : 9). Elle reliait Clermont-Ferrand à Bourges. Une deuxième voie devait provenir de Gannat comme peut en attester la découverte d'une borne milliaire en 1994 aux Chazoux par U. Cabezuelo (Besson 2008 : 9). La borne milliaire de Bègues a été mise au jour en 1972 devant l'Arbre de Sully sur la place communale. Sans aucun doute déplacée, elle possède une face épigraphique avec 3 lignes subsistantes et mesure actuellement 0,49 m de hauteur et 0,41 m de diamètre (Germain 1979 : 8 ; Besson 2008 : 9). L'autre intérêt de cette borne est de montrer l'appartenance de l'agglomération à la cité des Arvernes, remontant au nord la limite avec les Bituriges (entre les vallées de la Sioule et de la Bouble). Deux franchissements sont signalés sur la Sioule, un pont et un pont ou gué. C'est par le premier que passerait la voie Clermont-Bourges.

<sup>715</sup> Trois principaux axes routiers sont signalés sur la commune : un axe reliant Varennes-sur-Allier à Nevers, la voie de Clermont à Lyon par Vichy, Varennes, Roanne et Feurs et la voie Clermont à Autun par Vichy et Varennes. Ces axes routiers ont pu être observés ponctuellement dans le bourg de Varennes, notamment rue Antoine Fayard où ils se présentaient sous la forme d'un empierrement de galets. Deux observations ont également été menées rue de l'Hôtel de Ville. Aux Luteaux, au sud de l'agglomération, un axe secondaire (3,50 m de large) présente deux fossés (6,40 m de large avec les fossés) et des ornières. Cette voie ne se dirige pas en direction de l'agglomération mais semble se raccorder à un axe plus important (Vallat 2009 : 78-79). Face à la gare SNCF, 18 pieux alignés (ou une trentaine (CAG 03 : 135) retirés au XIX s.) proviendraient d'un pont daté du Bas-Empire (Lallemand 1998 : 6). Un mur est associé à cet aménagement. En 1990, J. Bergeron et A. Blanchet font parvenir un rapport sur les observations et les interventions qu'ils ont menées aux Pochots. Ils rapportent qu'en 1985, ils ont observé en rive droite « deux rangés d'ilots de maçonnerie à peu près parallèles, orientés ouest/sud-ouest sur une longueur de 18 m environ ». Les deux blocs sont écartés de 8 à 8,50 m. En rive gauche, ils observent également quelques blocs maçonnés avec le même écartement. En 1988, ils notent la présence de quelques pilotis dans le prolongement des maçonneries. Lors de leur dégagement, ils repèrent un deuxième groupe de pilotis. La datation <sup>14</sup>C réalisée sur l'un des pieux indique une origine antique à la structure (Bergeron 1990 : 1). Plus précisément la date calibrée donne une fourchette de 145 à 410. La datation par dendrochronologie également réalisée sur 4 pieux propose une date d'abattage de 227 (Bergeron, Blanchet 1990 : 6).

<sup>716</sup> Une voie de tradition romaine, mentionnée dans les textes médiévaux (*Ad viam romanam* (1060-1062, cartulaire de Sauxillanges)) est localisée dans le secteur de Saint-Martial. Pour le Dr. Lhéritier il s'agirait de la voie de Clermont à Saint-Paulien (Vallat 2002 : 1224). Les différentes prospections aériennes menées depuis les années 1980 sur la commune ont permis d'observer deux axes se rejoignant au niveau des terrains de sport et un axe longeant l'Allier (Baret 2011). Ces chemins étaient encore existants au XIXe siècle. Rue du Lot, lors d'une opération de diagnostic menée par G. Alfonso en 2006, une voie est-ouest a été observée sur 6 m de large (Collectif 2006 : 113-114). Une borne anépigraphie a été identifiée par M. Dacko et B. Dousteysier dans le secteur du Bay (Lauranson 2012 : 23) où un franchissement devait exister. J.-R. Terrisse suppose l'existence d'un port en bordure nord du quartier artisanal notamment en raison de la production de céramique sigillée. Pour J. Romeuf, il se situerait au niveau d'un bras mort, en contrebas du quartier artisanal, protégé par une digue (Romeuf 1978 : 15). Les berges ayant été énormément modifiées il est difficile aujourd'hui d'apporter des informations complémentaires. Les prospections au sol le long des berges menées par P. Vallat en 1993 ou en canoë menées depuis la rivière en 2010 dans le cadre de la thèse n'ont pas permis d'observer de quelconques aménagements (Baret 2010).

<sup>717</sup> L'agglomération antique de Vichy est installée à un carrefour routier. Une première voie, observée en différents points reliait Clermont à Lyon en passant par Vichy, Vouroux, Ariolica, Roanne et Feurs. Une seconde, reliait Clermont à Autun par Vichy, Cusset, Bost, Lapalisse, Le Donjon. Une voie secondaire relierait directement Vichy à Vouroux. Enfin, rue Neuve, une voie est enregistrée dans la base Patriarche sans informations complémentaires, de même, Boulevard Est, 3 fossés et un empierrement sont interprétés comme une voie. Notons que deux embarcations en bois d'époque romaine ont été mises au jour sur la commune attestant la navigabilité de la rivière Allier. L. Mosnier rapporte l'existence d'une quinzaine de pieux en chêne entre le square Albert Ier et celui du Général Leclerc, mis au jour lors de la construction d'un égout boulevard de Russie (hauteur de 2,5 m et diamètre de 0,20 m). Le mobilier collecté comprend une gaffe, une ancre en fer et deux anses d'amphore (CAG 03 : 140). Un pont est signalé dès le XIXe siècle. Il serait situé en aval du pont moderne « là où Ch.-A. Gravier du Monsseaux dit avoir vu enlever diverses fois d'énormes pieux plantés dans la rivière » (CAG 03 : 140). Depuis le XIXe siècle, les différents auteurs localisent le pont au niveau de l'avenue Walter-Stucki. L'hypothèse d'un gué et non d'un pont est également avancée (CAG 03 : 141). En 2007, O. Troubat mène une campagne de prospection subaquatique et de relevés afin de faire un état des lieux des

Comme pour le Massif central, on observe une implantation majoritaire des agglomérations hypothétiques sur 1 seul axe routier et une plus grande diversité pour les agglomérations avérées avec, en premier, un seul axe puis, en second, une position de carrefour routier avec franchissement. À noter, enfin, l'absence de cas correspondant à une implantation sur un simple franchissement de cours d'eau (Fig. 151).

L'analyse des implantations des agglomérations vellaves n'est malheureusement pas possible (Fig. 157). En effet, la modalité COM2 regroupe les deux agglomérations hypothétiques (Saint-Jean-d'Aubrigoux<sup>718</sup>, Bas-en-Basset<sup>719</sup>) et une agglomération avérée (Usson-en-Forez). La seconde agglomération avérée, Le Puy-en-Velay<sup>720</sup>, est décrite par la modalité COM42 (Fig. 152).

Chez les Gabales la diversité paraît plus importante, mais avec cependant de faibles effectifs (Fig. 157). Ainsi seuls 2 cas ne peuvent être renseignés (COM0 : Mende et La Canourgue). Une large majorité de sites sont regroupés avec la modalité COM2 : la seule agglomération avérée, Banassac<sup>721</sup>, et quatre agglomérations hypothétiques (Fraissinet-de-Fourques<sup>722</sup>, Grèzes<sup>723</sup>, Lanuéjols<sup>724</sup>, Nasbinals<sup>725</sup>). Ensuite, on ne retrouve que des cas

données concernant les franchissements antiques de Vichy (pont et gués). L'auteur met en évidence la présence de deux gués, un en amont et l'autre en aval du pont. Le Gué Stucki, en amont a pu être observé (rupture de pente marquée par un fond de sable et de gravier compact typique des gués. Le passage a été réalisé lors d'une crue. Il est resté praticable avec une hauteur d'eau de 0,40 m. Le deuxième gué, au niveau de la passerelle des courses, attesté dans la bibliographie sous la forme de « gros pavés et des grandes dalles » n'a pu être observé en raison des nombreux réaménagements de cette zone depuis 1868 (retenue de branches, ...). Concernant le pont, il est actuellement constitué de 76 pieux de bois disposés en 5 groupes sur une longueur totale de 165 m. Les pieux de chêne sont soit de section circulaire (0,40 à 0,45 m de diamètre) soit rectangulaire. Une datation <sup>14</sup>C a donné une date de 1920 +/- 35 BP (68,2%) soit un âge calibré de 30 +/- 35 ans qui attesterait d'une construction dans la première moitié du Ier siècle (Troubat 2007).

<sup>718</sup> La borne milliaire, gravée en 275 jalonnait la voie dite « Bolène » reliant Lyon à Rodez (Gounot 1989 : 116) et traversant la commune.

<sup>719</sup> Un axe routier qui relierait Bas à Saint-Didier-la-Séauve (Saint-Didier-en-Velay) a été signalé sur la commune de Bas-en-Basset en deux lieux. Sur les bords de la Loire où elle se trouve par endroit à 2 ou 3 m au-dessus du niveau de la rivière, à d'autres, au niveau de l'eau. Le pavage de la voie se compose de tuiles concassées, de mortier de chaux sur 10 cm d'épaisseur et de céramique noire, à engobe blanc, sigillée dont certains fragments estampillés Arlio, Arrio, Gristi (CAG 43 : 42). La même voie est également signalée à Labiec. Elle est décrite comme pavée par J.-M. Theillère au XIXe siècle (CAG 43 : 43).

<sup>720</sup> Au couvent de l'instruction, un carrefour de voies dallées (dalles de basalte) a été mis au jour (Nectoux 2007). Sur la Borne, un pont antique est supposé après une observation menée entre 1821 et 1823 à l'emplacement du pont Neuf, en basses-eaux. Il se présente comme un « petit pont construit en belles pierres de grès de Blavozy » (CAG 43 : 87).

<sup>721</sup> S'il n'y a pas de découvertes à ce sujet, la tradition fait passer par Banassac une voie Nord-Sud reliant La Graufesenque, Banassac et Javols. De plus, des drainilles connecteraient Banassac aux voies Régordane et Bolène.

<sup>722</sup> Sur le croquis du site de Perjuret, J. Chambrun (1981) fait figurer une voie au nord-ouest du site, mais aucune information supplémentaire n'est apportée.

<sup>723</sup> D'après Balmelle (1937) : « La voie antique, venue de la Boulène, joignait Grèzes, pour se diriger ensuite sur Chirac et le pays des Rutènes ».

<sup>724</sup> Une portion de voie aurait été découverte dans les sondages réalisés en 1997 aux abords du mausolée (Llopis 1997).

uniques : COM3 : Le Rozier<sup>726</sup>, COM41 : Bagnols-les-Bains<sup>727</sup>, COM42 : Saint-Bonnet-de-Montauroux<sup>728</sup>. Là encore, au regard des résultats, il est difficile de proposer une synthèse (Fig. 153).

La cité rutène, malgré une certaine diversité est également très marquée par la modalité COM2 (Fig. 157). En effet, si aucune agglomération n'apparaît avec les modalités COM0 et COM1, il y a 4 agglomérations hypothétiques (Buzeins<sup>729</sup>, Compolibat<sup>730</sup>, La Bastide-l'Évêque<sup>731</sup>, Espalion<sup>732</sup>) et 3 agglomérations avérées (L'Hospitalet-du-Larzac<sup>733</sup>, Salles-la-Source<sup>734</sup>, Onet-le-Château<sup>735</sup>) qui sont installées sur un seul axe routier (COM2). Les autres modalités ne recensent généralement qu'un seul cas : COM3 (1 agglomération

<sup>725</sup> Le site d'*Ad Silanum* est localisé sur la voie reliant *Anderitum* (Javols) à *Segodunum* (Rodez). Sur le terrain, 4 points d'observation d'une voie sont recensés et permettent de localiser *Ad Silanum* à Puech-Crémat bas. Un tracé est donc proposé sur une partie de la commune de Nasbinals (il est d'ailleurs noté sur la carte topographique de l'IGN disponible sur le site Géoportail©). Deux bornes milliaires auraient été découvertes sur la commune de Marchastel (dans le village et au hameau de Rieutort-d'Aubrac ; CAG 48 : 101).

<sup>726</sup> Une voie de vallée reliait Le Rozier à Millau et une deuxième à Banassac (Bémont 1986 : 111).

<sup>727</sup> Bagnols se situerait à proximité d'une voie secondaire, *strata Soteirena*, attestée par les textes médiévaux (Fiches 2002 : 912). Cette voie relierait Mende à Villefort *via* Lanuejols, le col de la Loubière et desservirait les centres miniers. Étant donné la morphologie de l'agglomération qui semble installée de part et d'autre de la rivière il est possible d'envisager la présence de franchissements (gué ou pont) mais aucun vestige n'atteste cependant cette hypothèse.

<sup>728</sup> Le site est localisé au carrefour de la voie d'Agrippa, de Lyon à Nîmes et de la voie Régordane, de l'Auvergne à Toulouse. Le carrefour de voies étant situé sur une confluence (Allier-Chapeauroux) il semble que 3 franchissements soient nécessaires : deux sur l'Allier (un premier commun aux deux voies et un deuxième pour la voie Régordane) et un sur le Chapeauroux pour la voie d'Agrippa. Différents éléments de pont sont mentionnés : « mis en communication par un pont dont les vestiges se remarquent encore sur un rocher de la rive gauche [...] L'exploration des environs nous a fait reconnaître l'emplacement et les débris de plusieurs ponts [...] au point D, se trouve un petit bloc [...] ce bloc faisait probablement partie de la culée, ... », « existe sur la rive gauche, à 300 m en aval du confluent [...] une culée presque complète avec plusieurs retombées de la voûte adjacente, et à 6 m de là, on voit encore les restes d'une pile triangulaire » (Etiévant 1896 : 16 et 19).

<sup>729</sup> D'après la CAG 12, « le chemin qui mène au Puech de Buzeins depuis l'ouest vers le nord, correspond à un tronçon de voie romaine constitué de petits pavés sur plusieurs niveaux » (CAG 12 : 119 ; Bousquet 1845 : 342). A. Albenque signale également une « voie ancienne » au sud de Surguières (CAG 12 : 119).

<sup>730</sup> S'il s'agit bien du site de *Carantomagus*, ce dernier se localise sur la voie Rodez – Cahors, à 33,5 km de Rodez, à 24, 560 km de Varaire (*Varadeto* à 33,5 km de Cahors). Cette voie est localisée à 1 200 m du site de Cranton (Cabaniols 1874 : 161). L'abbé Cabaniols signale le passage proche d'autres chemins sans en donner de datation.

<sup>731</sup> Une « voie romaine » est signalée à Combalou, ferme de la Devèze dans la CAG 12, d'après les observations de G. Bou entre 1963 et 1966.

<sup>732</sup> La voie reliant Saint-Bertrand-de-Comminges à Lyon par Javols serait parallèle à la limite communale sud-est. Repérée sur presque 9 km. Une branche secondaire, à l'ouest de Biounac se dirigerait vers Espalion (CAG 12 : 159). Un fragment de borne milliaire est également signalé.

<sup>733</sup> L'agglomération est installée de part et d'autre de la voie Rodez à Saint-Thibéry par Millau et Lodève. Le tracé semble assez bien connu et est attesté en différents points (nécropole, sondages). Lors de la fouille de la nécropole, A. Vernhet a étudié sa structure sur une longueur de 50 m : elle est construite au début du I<sup>er</sup> siècle et est composée d'un hérisson supportant une bande de roulement en petits pavés. Elle est élargie à 7,5 m entre 150 et 250. L'étude de la voie montre une origine préromaine de cet axe (CAG 12 : 173).

<sup>734</sup> La voie romaine Rodez-Lyon passe à proximité du site de Cadayrac (Llech 1988).

<sup>735</sup> Le site est desservi par la voie reliant Rodez à Lyon, sans que son tracé ne soit pour autant connu avec précision. La voie reliant Cahors par Rignac devait aussi traverser la commune (CAG 12 : 336).

hypothétique : Lanuejols<sup>736</sup>), COM41 (1 agglomération avérée : Montans<sup>737</sup>), COM411 (1 agglomération avérée : Millau<sup>738</sup>), COM42 (1 agglomération hypothétique : Saint-Sulpice<sup>739</sup> et 2 avérées : Albi<sup>740</sup>, Castres<sup>741</sup>).

Si les agglomérations hypothétiques sont majoritairement installées sur un seul axe routier comme au sein des cités précédentes, les agglomérations avérées sont plus fréquemment implantées sur des carrefours à proximité d'un franchissement (Fig. 154).

Hormis pour les modalités COM0 et COM2, la cité cadurque ne présente que des cas uniques (Fig. 157). En effet, en COM0 on retrouve à la fois un site hypothétique et une agglomération avérée : Cajarc et Castelnau-Montriat. Deux agglomérations hypothétiques (Vayrac<sup>742</sup>, Luzech<sup>743</sup>) et une avérée (Albias<sup>744</sup>) sont caractérisées par une installation sur un

<sup>736</sup> La route D48 (rue des jonquilles) et le chemin des Prades sont identifiés comme d'anciennes voies romaines pavées (CAG 12 : 188).

<sup>737</sup> Plusieurs axes de communication ont pu être en partie fouillés sur la commune (rues ?). Il faut cependant noter que le site se trouve sur l'axe antique Toulouse-Albi. Une voie composée d'un revêtement en galets a été reconnue à Balségure. Les axes des différentes voies connues laissent supposer l'existence d'un franchissement mais qui n'est actuellement pas repéré.

<sup>738</sup> Millau est situé sur un important axe reliant par Rodez, Lodève et Saint-Thibéry, la voie de Lyon à Bordeaux et la *via Domitia*. Cet axe empierré a été observé sur une largeur de 6 à 7 m. Le tracé a été reconnu par D. Rey, A. Albenque, A. Soutou et P. Clément. Un tronçon a été reconnu près de l'Hospitalet, en bordure de la nécropole de la Vayssière par P. Sillières. Les observations les plus récentes menées dans Millau sur la voie permettent de dater sa construction du début du Ier siècle et son utilisation jusqu'au début du Ve siècle. La voie descend des flancs du Larzac, traverse Millau et le Tarn selon une direction rectiligne qu'elle conserve jusqu'au Moyen Âge. Deux voies secondaires ont été observées : l'une en direction du sud-est se détache de la principale pour aller à Nîmes par la Blaquièrre, Nant, Sauclières, le Vigan et Sauve. La seconde, vers le nord-nord-est, rejoignait Banassac par Troussit, Aguessac, Compeyre, Suège, Engayresque et le Villaret jusqu'à Javols par Cadoule, Saint-Bonnet-de-Chirac, le Truc de Grèzes et la Boulaine. La voie reconnue à Millau traversait le Tarn sur un pont de pierre, encore en partie visible avant les travaux sur le lit du Tarn, qui enjambait la rivière au niveau du Four-à-Chaux, au passage du « Batelier ». Une culée du pont (massif de pierres maçonnées) était encore présente en rive sud. En juin 1971, lors d'une plongée de vérification, R. Rouquet a retrouvé les restes d'une pile en pierres calcaires, taillées et maçonnées, à 12 m de la culée, à une profondeur de 3 m (Schaad 2007 : 48).

<sup>739</sup> D'après les auteurs de la CAG 81 (240), le site de la Pointe est situé au carrefour de 3 voies : Toulouse-Rodez, Toulouse-Albi, et une « route du vin » par la vallée de l'Agoût. Deux gués sont signalés à proximité du lieu-dit la Pointe.

<sup>740</sup> La voie Béziers-Cahors traverserait la ville (rue de la République, porte Ronel, actuelle D99). Une autre voie reliait Albi à Toulouse mais aussi à Castres et à Narbonne (Biget 1983 : 29). Un gué devait permettre de franchir le Tarn. Il se situerait, en rive droite face aux rues Rinaldi et Porta (CAG 81 : 56).

<sup>741</sup> À proximité de La Pause, une borne milliaire (haut. 1,25 m) est signalée en 1862 (CAG 81 : 111). Enfin en 1872, A. Caraven-Cachin a suivi sur 7 km un tronçon de voie partant de Castres. Il passait par Cabrolles, Mons (Roquecourbe), L'Espargne (Saint-Gremier), La Dourelié (Montfa), La Chicane (Montfa), Roquaut (ou Rocan) (Montfa), Troupi et se dirigeait ensuite vers Montredon-Labessonnié (CAG 81 : 112). Un pont d'une largeur de 6 m est localisé non loin de la borne de La Pause (CAG 81 : 111).

<sup>742</sup> À Maraval J.-P. Girault signale en 1991 la présence d'un chemin pavé orienté nord-est/sud-ouest et traversant la D119.

<sup>743</sup> Pour l'époque gauloise, seule une voie dessert l'*oppidum*. Cette voie rejoint au nord l'axe Cahors – Bordeaux (De Cougny 1875 : 446). Il n'y a pas d'autres informations pour l'époque romaine.

<sup>744</sup> La construction de l'autoroute A20 a été l'occasion de fouiller (D. Rigal en 2003) un tronçon de la voie Toulouse-Cahors sur 30 m de longueur. Mise en place à la période augustéenne, elle mesure 9 m de large et connaît par la suite 3 réfections au cours du Ier siècle. La voie est l'axe directeur d'un parcellaire encore visible sur les communes de Cayrac et Réalville.

seul axe (COM2) tandis qu'en COM3 (Duravel<sup>745</sup>), COM41 (Saint-Paul-de-Loubressac<sup>746</sup>) et COM42 (Moissac<sup>747</sup>) on ne recense qu'une seule agglomération hypothétique pour chaque modalité. En raison de l'effectif et de sa répartition dans les différentes modalités, aucune synthèse ne peut être proposée (Fig. 155).

La cité des Lémovices présente un faciès différent puisque dans le cas des agglomérations hypothétiques comme des agglomérations avérées, la situation de carrefour routier (COM3) est largement dominante (Fig. 157). En effet, on retrouve en COM0 une seule agglomération hypothétique (Bessines-sur-Gartempe) et en COM2 seulement 2 (Saint-Julien-aux-Bois<sup>748</sup>, Sauviat-sur-Vige<sup>749</sup>) ainsi qu'une agglomération avérée (Blond<sup>750</sup>). La modalité COM3 regroupe 5 sites hypothétiques (Château-Chervix<sup>751</sup>, Mainsat<sup>752</sup>, Ladapeyre<sup>753</sup>, Bersac-sur-Rivalier<sup>754</sup>, Toulx-Sainte-Croix<sup>755</sup>) et 5 agglomérations avérées (Saint-Goussaud<sup>756</sup>, La

<sup>745</sup> Le site serait localisé sur la voie Lyon-Bordeaux, plus précisément au carrefour avec la voie Agen-Auvergne.

<sup>746</sup> Un amas de pierres correspondant à un gué a été observé en 2011 sur la berge sud. Sur le rivage d'en face, des moellons calcaires sont encastrés dans la paroi sur une dizaine de mètres. Au sol, visibles par endroits, l'aménagement est en pierres calcaires et rares galets de rivière. Cet élément de voirie est probablement à rattacher à la voie reliant *Tolosa* à *Divona* (informations Patriarche).

<sup>747</sup> La localisation d'une agglomération à Moissac repose notamment, pour les archéologues, sur sa position de carrefour routier : voie Toulouse – Bordeaux par Agen aurait traversé le Tarn sur un pont donnant sur la rue Saint-Jacques-du-Port (non retrouvée), chemin de Moissac à Montauriol, voie Castres-Moissac (peut-être médiévale), voie dite « Clermontoise », voie vers l'Albigeois, voie Cahors-Auch. Des pavements seraient signalés sur la commune aux XIV-XV<sup>e</sup> siècles. La situation de carrefour de voies terrestres et la présence de la rivière permet de suggérer la présence de franchissements notamment pour la voie Toulouse-Bordeaux. L'observation d'un cliché IGN de 1958 laisse supposer la présence d'un pont à droite du pont Napoléon. Il n'est cependant pas possible de proposer une datation à partir de ce document.

<sup>748</sup> Selon E. Bombal, une voie secondaire Argentat-Allanche passerait par le hameau de La Garde (CAG 19 : 146).

<sup>749</sup> La voie romaine reliant Limoges à Ahun traverserait la commune de Sauviat-sur-Vige d'après A. Bosvieux qui en fait la description en 1869. D'après lui, elle passerait par les bois de Montpeyrat, de Montandy, de Pontaully, entre les Ribières et les Valades, au nord de Nouhaud (Perrier 1956 : 234-235 ; CAG 87 : 189). En mai 1998, à la sortie de les Ribières, le long de la D12 en direction du nord, un bloc taillé de 1,88 x 0,53 m a été observé par P. Martin à l'entrée d'un pré. Ce bloc, positionné au bord du tracé supposé de la voie antique, interroge P. Martin qui propose l'hypothèse d'une borne (lettre adressée au SRA Limousin).

<sup>750</sup> En 1985, J.-M. Desbordes propose que la voie qui traverse le bois de la Tourette corresponde à la voie Limoges-Poitiers et résume les résultats d'un sondage mené par D. et P. Reynaud en 1984. La voie serait large de 6 m, encadrée par deux fossés. La chaussée serait profilée dans un massif d'arène argilo-limoneuse rapportée, soigneusement damée sur une hauteur maximale de 2 m (Desbordes 1985 : 423).

<sup>751</sup> Plusieurs axes routiers semblent traverser la commune (Priot 1995 : 62-63, Lachaud 2011 : 94). Cependant, un seul, l'axe venant de l'est correspondrait à une voie romaine et franchirait la Breuilh. Un chemin de crête d'origine préromaine semble traverser la commune selon un axe nord-sud.

<sup>752</sup> Une voie antique formerait la limite entre les communes de Mainsat et La-Serre-Bussière-Vieille au lieu-dit Montmoreau (CAG 23 : 98). La voie Ahun - Évaux-les-Bains est signalée près de Chaussade et forme la limite de commune avec Tardes.

<sup>753</sup> Trois voies sont signalées sur la commune. Si l'on en croit G. Gouyet (1998), l'une d'elle devait traverser l'agglomération. En effet, le chemin nord-sud menant de la D68 à la D40 présente des ornières parallèles qu'il reste délicat de dater (Baret 2011) tout comme le chemin menant des Montceaux à Molle, qui présente d'après G. Gouyet (1998) des ornières d'une profondeur de 2 à 6 cm et qui livrent du mobilier : fragments de bronze coulé et deux têtes de clous.

<sup>754</sup> Un tronçon de voie antique, « pavé de larges dalles », a été observé à la côte 455 du chemin qui va de Bersac au Puy-de-l'Âge (nécropole). La voie est direction est-ouest (Eygun 1959 : 487). G. Chasseneuil signale une voie

Souterraine<sup>757</sup>, Chassenon<sup>758</sup>, Naves<sup>759</sup>, Saint-Gence<sup>760</sup>). La modalité COM41 ne caractérise également qu'un seul site, celui de Rancon<sup>761</sup>. Enfin, 4 sites hypothétiques (Pontarion<sup>762</sup>, Argentat<sup>763</sup>, Gouzon<sup>764</sup>, Le Grand-Bourg<sup>765</sup>) et 4 agglomérations avérées

---

de Limoges à Folles à 300 m à l'ouest de la nécropole. Elle se poursuivrait jusqu'à Argenton-sur-Creuse (Chasseneuil 1983). Selon l'auteur, à 100 m au sud, une autre pouge viendrait de Bersac, et, au nord, passerait un chemin de Laurière à Rancon dit de Saint-Goussaud à Rancon.

<sup>755</sup> Le bourg de la commune correspond à un carrefour de voies antiques. La première reliait Bourges à Limoges. Elle passe aux Pierres-Jaumâtres, près de Pradeau et sur le versant occidental de la colline du bourg. La seconde relie Évaux-les-Bains à Aigurande. Elle passe par Pontaret, Lavaud, sur le versant méridional de la colline, à Chatenet, Chaumeix et Chaubier (CAG 23 : 89).

<sup>756</sup> Trois voies antiques semblent traverser la commune à proximité du Puy-de-Jouër, voire le franchir : Limoges-Aigurande, vers Bridiers (La Souterraine) et vers Tintignac (Naves). Les prospections menées en 2011 ont permis de relever et de photographier des blocs pouvant s'apparenter à une bordure de voie sur le chemin qui descend sur le flanc sud du puy. Si l'interprétation est correcte, l'alignement et l'orientation des blocs montrent que la voie (en direction de Limoges ?) ne suit pas l'axe actuel du chemin (Baret 2011 : 60).

<sup>757</sup> Plusieurs voies traversaient l'agglomération antique, Y.-J.-J. Fesneau (1862 : 211) propose les axes en direction d'Ahun puis Clermont (à l'est) et Limoges (au sud). D. Dussot complète le nœud routier avec le passage des voies de Bourges à Bordeaux et vers Poitiers (Dussot 1989 : 97). Il faut rajouter enfin, les voies en direction d'Argenton et d'Aigurande (Janicaud 1942 : 244). La voie observée par D. Dussot (fiche de site SRA), est reconnue sur une largeur de 2,10 m (ornières bien visibles). En prospection, les observations, sur le chemin longeant à l'est, du nord au sud, la parcelle de la nécropole C1 du plan de G. Janicaud peuvent corroborer l'hypothèse d'une voie antique (Baret 2010 : 117). En effet, des pierres de bordures semblent apparaître dans le chemin actuel.

<sup>758</sup> L'agglomération antique se situe en bordure occidentale du territoire des Lémovices, au contact des Pictons au nord, des Pétrucos au sud, des Santons et Angoumoisins à l'ouest sur l'axe Lyon – Saintes et peut-être sur l'axe Poitiers – Périgueux, ce qui en ferait un carrefour routier. La ville est mentionnée sur la Table de Peutinger entre Limoges et *Sermanicomagus* (Luxé ?, Saint-Cybardeaux ?) sur la voie dite d'Agrippa.

<sup>759</sup> Au Puech Redon, lors d'un diagnostic mené en 2007 par C. Maniquet, ce dernier a mis au jour un fossé bordier d'une voie orientée nord-sud. Une autre voie a pu être diagnostiquée en 2011 par C. Maniquet à Combe el Faure. Deux sondages ont permis de mettre au jour un large fossé à fond plat (cavée routière ?) orienté est-ouest. Le mobilier découvert se limite à quelques terres cuites architecturales. Vers l'ouest cette voie reprend grossièrement la RD58 en passant à proximité de Céron où un carrefour avec un axe nord-sud permet l'accès à Lestrade puis les Pouges et Arriaux. Vers l'est, grâce à la photographie aérienne, on constate que la voie se poursuit au-delà de la route de Bel Aspect en lisière sud du bois du Puy de l'Aiguille (Maniquet 2001). Plusieurs autres axes routiers (Tulle-Tintignac, Clermont-Périgueux notamment) sont mentionnés dans la bibliographie sans pour autant que nous disposions d'un argumentaire archéologique. Ces hypothèses ne sont fondées que sur des observations topographiques.

<sup>760</sup> À la Chatre-Plane, un tronçon de voie antique de 3 m de large, d'axe nord/est-sud/ouest a été observé en photographie aérienne par J. Perrin en 1990 (CAG 87 : 159 ; fiches SRA). La voie Limoges-Poitiers, d'axe nord-sud traverse le bourg et longe l'occupation antique. Elle est bien attestée par archéologie aérienne et observée lors de certaines fouilles (Lintz 2005 : 156-157). Elle présente une bifurcation en direction du nord-ouest à partir de la Gagnerie (Lintz 2002 : 6). Les deux voies présentent une chaussée empierrée et bordée de fossés. L'axe nord-sud a une largeur de 5 m.

<sup>761</sup> Une voie antique, nord-sud, Limoges – Argenton-sur-Creuse, longerait l'agglomération à l'ouest et franchirait la Gartempe avec un gué (Desbordes 1982 : 45). Un pont antique a également pu précéder le pont médiéval (Michel 2006 : 33). Cette hypothèse est étayée par l'utilisation en remploi de blocs de grand appareil. Une deuxième voie passerait près de Villevit et de la Maison Neuve. Deux bornes milliaires de la voie Limoges-Argenton sont signalées sur la commune. La première, dite « la Pierre du Passer » est au bord de la Gartempe au pied de l'ancien pont (diamètre 0,58 m), la seconde dont il ne subsiste que la base et l'amorce du fût a été transportée au moulin de Bersac (Desbordes 2010 : 30). C. Michel (2006 : 35-36), dans son mémoire de master suggère également l'existence d'une voie reliant Rancon et Bridiers, Rancon et Poitiers.

<sup>762</sup> L'ensemble du site serait traversé par la voie Lyon – Saintes (Rabichon 1993, Desbordes 2010). Une deuxième voie, venant du Puy Lautard (commune de Saint-Pierre-Bellevue, voir notice) rejoindrait la nécropole de Pontarion puis l'agglomération. Enfin, une troisième voie venant d'Aubusson remonterait au nord-ouest vers Chateauponsac et Bellac, formant ainsi un carrefour au niveau du temple (Lintz 2001). Un pont traversant le Thaurion est signalé par J.-F. Bonnafoux en 1843 (CAG 23 : 140). La bibliographie expose aussi la présence d'un gué antique (Lintz 2001).

(Évaux-les-Bains<sup>766</sup>, Ahun<sup>767</sup>, Ussel<sup>768</sup>, Brive-la-Gaillarde<sup>769</sup>) sont implantés sur un carrefour à proximité d'un franchissement (COM42).

Contrairement aux autres, la cité des Lémovices (Fig. 156) se caractérise par la prédominance des implantations sur des carrefours (routiers ou routiers et fluviaux), à la fois

<sup>763</sup> Le site semble être un important carrefour de voies à toutes les périodes historiques. Pour l'époque romaine, il faut signaler le passage de la voie en direction d'Aurillac, de Pleaux, de Tulle, de Brive, d'Ussel, et d'Egletons (Bombal 1909). Un gué est notifié dans la littérature au sud de la ville sur la Dordogne. Un pont construit en schiste lié au mortier est signalé aux Basteyroux, et aurait permis à la voie venant d'Aurillac de franchir la Maronne. Ce pont aurait été détruit au XIXe siècle. Une culée aurait été prise dans la construction du nouveau pont suspendu construit en 1847 (Bombal 1909 : 253). Lors des campagnes de prospection menées en 2010, aucune trace n'a pu être retrouvée sur place ni même dans la mémoire des habitants (Baret 2010).

<sup>764</sup> Deux axes antiques ont été reconnus sur la commune. Une voie « secondaire » menant, d'après D. Dussot, de Pierrefitte à Clermont a été observée au Gouzin. La voie Autun-Limoges a pu être observée à l'est de Gouzon lors de différentes opérations de diagnostic archéologique en amont de la mise à 2 x 2 voies de la RN 145. Elle se présente notamment sur une largeur comprise entre 8 et 10 m encadrée par 2 fossés de 3 à 5 m de large (Roger 2004). Au moins deux gués sont connus sur la commune. Pour le premier, aux Chaumes, l'origine antique n'est pas attestée. Le deuxième aurait permis de franchir la Goze à l'est de Gouzon. Il aurait été en fonction jusqu'au XIXe siècle (Roger 2004).

<sup>765</sup> Deux grands axes antiques se rencontrent sur le territoire de la commune : un premier reliant Ahun à La Souterraine passant par Ceury, au sud de la Ribière et de Livergnat, près de Celles, au bourg et à Salagnac. Le second reliant Saint-Goussaud à Aigurande passe près de Masdot, de la Tuilerie, à Salagnac (CAG 23 : 125). Concernant le deuxième axe (Saint-Goussaud à Aigurande), les auteurs de la CAG 23 signalent un passage à gué sur la Gartempe.

<sup>766</sup> Un important carrefour de voies terrestres avec au moins trois itinéraires qui se croisent : Autun-Limoges, Clermont-Aigurande, Bourges-Périgueux. C'est ainsi huit destinations différentes qui s'offrent depuis Évaux : Nérès, Bourges, Toulx, Limoges, Aigurande, Clermont, Vichy et vers le nord (Lintz 1992 : 91). Plusieurs franchissements sont nécessaires puisque toutes les voies traversent un ou plusieurs cours d'eau, notamment la Tardes et le Cher.

<sup>767</sup> De nombreuses voies ont été localisées sur la commune : Ahun – Limoges, passant par la Chapelle-Saint-Martial, Pontarion, Bourgneuf, Sauviat, le Châtenet-en-Dognon et Saint-Priest-Taurion (Bordier 1981 : 9), puis en direction de la Creuse par Le Moutier-d'Ahun, Parsac, Toulx-saint-Croix, Boussac-les-Églises, Saint-Pierre-le-Bost (Bordier 1981 : 14). Elle est jalonnée par deux bornes leugaires épigraphes distantes de 2,2 km élevées sous les règnes des empereurs Valérien et Gallien (*C.I.L.* XIII, 8911a et 8912). Il s'agit d'une voie de cailloutis d'une largeur de 4,5 m (Bordier 1981 : 14) ; Ahun – Limoges par Saint-Goussaud (Bordier 1981 : 9) ; Clermont – Poitiers (Ahun – Bridiers, Ahun – Le Puy) ; Ahun – Poitiers (Ahun – Le Mas du Theil) ; Clermont – Ahun. Une troisième borne milliaire a été découverte à Massenon, sur la voie Ahun – Limoges par Pontarion avec un fût tronqué et anépigraphe dont l'interprétation pose problème. Une dernière borne a été découverte en 1991 par Mimon à Pierre la Lieue.

<sup>768</sup> Plusieurs voies sont supposées sur la commune : Clermont-Périgueux, franchit la Sarsonne à Ebrail par un gué puis emprunte la rue de Masset, Michelet, des Barlauds. Elle quittait Ussel par Montplaisir et traversait la Diège à 300 m en amont du pont des Salles. Au Petit-Ponty, elle se présente comme un hérisson de pierres d'une largeur de 3 à 4 m, surélevée de 0,50 m (CAG 19 : 178). En 2009, lors d'une opération préventive au Theil, un itinéraire pouvant correspondre à cette voie a pu être observé ; plusieurs « anciens » chemins (signalés dans la CAG 19) : Ussel vers le sud-ouest ; Ussel-Bort ; Ussel-La Courtine ; Ussel vers l'est à partir de la voie Clermont-Périgueux au niveau du Theil. Deux gués sont signalés sur la commune, pour le passage de la voie Clermont-Périgueux aux franchissements de la Sarsonne et de la Diège.

<sup>769</sup> Selon J.-M. Desbordes (1981 : 457), Brive serait située à un carrefour de voies, l'une vers Limoges au nord, l'une vers Toulouse au sud, l'une vers Clermont à l'est et la dernière vers Périgueux à l'ouest. Trois franchissements sont signalés sur la Corrèze. Le plus ancien, un gué, dessert notamment les structures antiques et protohistoriques de Roumégoux (10 ha en rive droite, commune de Malmort), un pont plus proche du centre de Brive et le troisième, plus récent, au pied des remparts médiévaux (Desbordes 1981 : 457-458). Au Pont-du-Buy, lors de l'édification du pont moderne, deux culées d'un pont romain détruit en 1406 ont été mises au jour à 4 m en aval en rive droite du pont moderne et 6 m en rive gauche. Elles ont une largeur de 3,60 m pour un édifice de 30 m de longueur et disposant de 5 arches (CAG 19 : 75).



dans le cas des agglomérations hypothétiques (81,81%), mais aussi dans le cas des agglomérations avérées (91,17%).

La présentation fait apparaître l'existence de franchissements sous la forme de ponts ou de gués. Ces derniers restent cependant très mal connus. On dénombre 16 agglomérations (6 hypothétiques et 10 avérées) dotées d'un pont et 13 agglomérations (7 hypothétiques et 6 avérées) dotées d'un gué<sup>770</sup> (Fig. 158).

Enfin, 5 agglomérations sont à la fois dotées d'un pont et d'un gué comme Argentat (FIA1, Lémovices), Rancon (FIA2, Lémovices), Brive-la-Gaillarde (FIA2, Lémovices), Bègues (FIA2, Arvernes), Vichy (FIA2, Arvernes). Pour 11 autres cas, du fait de l'implantation, il est tout à fait possible d'envisager l'existence d'un franchissement : Bagnols-les-Bains (FIA1, Gabales), Mende (FIA1, Gabales), Le Rozier (FIA1, Gabales), Duravel (FIA1, Cadurques), Montans (FIA2, Rutènes), Château-Chervix (FIA1, Lémovices), Évaux-les-Bains (FIA2, Lémovices), Ahun (FIA2, Lémovices), Ambert (FIA2, Arvernes), Le Broc (FIA2, Arvernes), Cournon-d'Auvergne (FIA2, Arvernes).

### **6.3. Autres données**

Suite au travail de master, j'ai pu constater qu'un certain nombre de structures, faiblement représentées, ou seulement mentionnées, ne pouvaient faire l'objet d'un descripteur à part entière. Il convient cependant de ne pas passer sous silence ces éléments qui complètent les dossiers archéologiques et permettent d'affiner les analyses statistiques avec les catégories « bonus », à l'image du choix réalisé par M. Monteil (2012 : 326), qui intègre notamment les aqueducs et entrepôts.

#### **6.3.1. Autres monuments publics**

##### *6.3.1.1. Place publique*

Rare dans le corpus, une esplanade publique a été notamment mise en évidence à Corent (FIA2, Arvernes) dès 2007 et confirmée lors des fouilles de 2010. Ainsi, à l'est du sanctuaire et au nord du théâtre, un espace rectangulaire d'environ 4 000 m<sup>2</sup> se caractérise par l'absence de structure. Le terrassement de cette esplanade, qui a effacé toutes traces

---

<sup>770</sup> En Franche-Comté (Mangin 1986) 2 ponts (et 2 hypothétiques ponts) ont été recensés au sein de 18 agglomérations ainsi que 4 gués (et 1 hypothétique). En Lorraine (Massy 1997) 3 ponts (et 4 hypothétiques) sont recensés au sein de 36 agglomérations ainsi que 3 gués (et 4 hypothétiques).

d'occupation antérieure, est daté au plus récent de la fin de l'Âge du Fer (Poux 2010 : 350). Les différents rapports d'opération ne précisent cependant pas l'évolution de cet espace pour l'Antiquité.

Sans doute moins un espace public qu'une cour, les fouilles des Varennes à Pérignat-sur-Allier (FIA1, Arvernes) montrent l'organisation des différents bâtiments le long de deux axes délimitant ainsi au nord-ouest un vaste espace non bâti (Pasty 2010 : fig. 175). Préférant pour ma part l'interprétation comme domaine agricole, cet espace correspondrait plutôt à la cour du domaine. Si l'hypothèse d'un petit hameau se confirmait, cette zone pourrait alors s'apparenter à une esplanade publique.

Les Vellaves, les Gabales et les Cadurques n'offrent aucun exemple recensé de ce type de vestiges. Chez les Rutènes, si le plan de L'Hospitalet-du-Larzac (FIA2) montre des zones non bâties, il n'est pas pour autant possible d'interpréter celles-ci comme des places publiques (CAG 12). À Onet-le-Château (FIA2), plusieurs aires empierrées autour des monuments ont été observées lors des fouilles (Pisani 2011). Ces dernières assurent la circulation entre les bâtiments et peuvent accueillir des rassemblements. Enfin, à Castres (FIA2), A. Caravan-Cachin signale la présence d'une place carrée à l'emplacement de laquelle les fouilles n'ont livré que des monnaies (CAG 81 : 107).

Les deux derniers exemples sont localisés dans la cité des Lémovices à La Souterraine (FIA2) et à Chassenon (FIA2). Dans le premier cas, deux espaces sont décrits par G. Janicaud. Le premier est une construction rectangulaire dont les substructions de la paroi sud supportaient des grands blocs carrés (bases de colonnes ?) et une salle avec un sol pavé qui livre une table de pierre et des poids en terre cuite. Dans la partie nord, G. Janicaud signale un second espace plan, rectangulaire, séparé de la grande nécropole par des habitations, qu'il interprète comme une place. C'est ce que, d'après lui, Y.-J.-J. Fesneau interprétait comme un *forum* (Janicaud 1942 : 246). Lors des prospections et des relevés menés en 2011, il apparaît que cet espace situé dans la partie boisée correspond à une plateforme confortée par des murs de soutènement, orientés est-ouest. Un quatrième mur est visible depuis le chemin sud. Ainsi, deux plateformes semblent être mises en place dont une centrale correspondant au secteur le plus élevé dans le bois actuel.

À Chassenon, au sein du complexe monumental, un vaste espace fermé entre le sanctuaire à l'ouest, les thermes à l'est, le théâtre au nord et l'aqueduc au sud, pourrait correspondre à une esplanade publique. Cependant, le relief, entre le sanctuaire qui

correspond au point le plus haut et les thermes au point le plus bas, est important et cet espace ne présente pas une surface plane (Doulan *et al.* 2012).

Il est évident au regard de ces quelques exemples, mal caractérisés, qu'il n'est pas possible d'intégrer finement ces espaces dans la morphologie des sites, n'y de construire un discours sur l'organisation des espaces publics à partir de ces quelques cas<sup>771</sup>.

### 6.3.1.2. Basiliques et autres monuments<sup>772</sup>

À Brioude (FIA1, Arvernes), à la fin du IV<sup>e</sup> siècle ou au début du V<sup>e</sup> siècle, la *cellula* est transformée en basilique (Fournier, Fizellier-Sauget 1999 : 144). Lors des fouilles, celle-ci a livré plusieurs fragments de colonnes cannelées, qui sont associées à un lieu de culte, et un mur antique (Tavernier 1963 : 241-254). À Massiac (FIA1, Arvernes), sur le plateau Saint-Victor, une basilique du Bas-Empire a été fouillée. Les différentes opérations ont mis au jour du marbre vert, de la mosaïque et du mortier de tuileau. Un rempart semble enclore l'ensemble du site (Tixier, Liabeuf 1984). La cathédrale d'Albi (FIA2, Rutènes) est précédée par un premier édifice du IV<sup>e</sup> siècle. Il est détruit par un incendie en 666 et reconstruit sous le patronyme de Sainte-Cécile en 920 (Biget 1983). Enfin, au Puy-en-Velay (FIA2, Vellaves), pour A. Aymard le baptistère Saint-Jean aurait été construit sur les fondations d'une ancienne basilique, mentionnée par Grégoire de Tours. Cependant les *basilicae propincae* de Grégoire de Tours se développeraient à l'extérieur de la ville et É. Nectoux (2007 : 123-124) les localise à Espaly-Saint-Marcel.

D'autres monuments, non interprétés, sont ponctuellement recensés comme au col de Ceysat (FIA2, Arvernes), où l'opération d'archéologie préventive menée en novembre 1999 par G. Vernet, lors de la démolition des ruines de l'ancien hôtel du Puy-de-Dôme, a permis d'identifier de nombreux éléments antiques utilisés en remploi : une trentaine de moellons en trachyte, 58 blocs de plus grande taille, un grand linteau, une corniche, 16 chaperons de mur, des blocs semi-cylindriques pouvant attester la présence d'un monument construit en grand appareil avec une façade présentant des colonnes engagées et des corniches (Trément 2003 : 78). À Grèzes (FIA1, Gabales), un mur en grand appareil calcaire est encore visible dans le

<sup>771</sup> À titre de comparaison, M. Monteil (2012 : 282) recense deux probables places au sein de son corpus. Trois sont recensées en Franche-Comté (Mangin 1986), sept en Côte-d'Or (Bénard *et al.* 1994), une seule en Lorraine (Massy 1997).

<sup>772</sup> En Lorraine, une hypothétique basilique a été recensée à Sarrebourg (Massy 1997). En Côte-d'Or (Bénard *et al.* 1994), seule Alésia dispose d'un *forum* (compris comme un ensemble incluant temple, basilique, place).

fond d'une bergerie (Fages 1987). À Lanuéjols (FIA1, Rutènes), une construction circulaire de 90 m de diamètre est signalée au XIXe siècle par C. Alric comme un amphithéâtre. Aucune autre mention plus récente n'a cependant été retrouvée. À Castelnau-Montratier (FIA2, Cadurques), plusieurs plateformes construites avec de puissants murs pouvaient accueillir des édifices monumentaux. D'autres constructions du complexe ne sont pas interprétées (Baret 1991 à 1998). Des portiques et un éventuel édifice de spectacle (pièce circulaire avec pilier central et cloisons rayonnantes) au sud sont également signalés (Labrousse 1964 : 461). À Ahun (FIA2, Lémovices) trois blocs massifs et une pierre épigraphe ont été mis au jour à proximité de l'église lors de travaux de gaz. Ces éléments sont rattachés à un monument public (Sabourin 1992 : 455).

### 6.3.1.3. Entrepôts

Seulement deux agglomérations avérées<sup>773</sup> livrent des vestiges d'entrepôts. Aux Martres-de-Veyre (Arvernes), au sud-est de la chambre de meunerie, un entrepôt de 10 x 3 m a été construit au IIe siècle. L'édifice dispose d'un sol bétonné en pouzzolane lié par un enduit blanc de chaux. Les murs sont construits en colombage, seul le mur ouest qui soutenait la toiture à une pente avait un bâti de bonne qualité (Vallat 2002 : 1220). Un petit bassin était creusé dans l'angle ouest de l'édifice. À l'Hospitalet-du-Larzac (Rutènes), à l'ouest de la voie « de vastes bâtiments, souvent d'un seul tenant, occupant une surface intra-muros allant jusqu'à 600 m<sup>2</sup> » sont interprétés comme de vastes entrepôts (Pons 1994).

### 6.3.2. Structures domestiques

Les structures d'habitation sont apparues, à l'issue du master, comme le point faible au sein des dossiers archéologiques des agglomérations. Ceci explique pourquoi aucun descripteur n'a été développé autour de cette question. Après le travail de reprise des notices, un rapide état des lieux permet cependant de nuancer cette première observation. En effet, 67,27% des agglomérations hypothétiques et 89,47% des agglomérations avérées fournissent quelques bribes d'informations (Annexe I.43 et Fig. 159). Les taux atteignent jusqu'à 100% pour les deux catégories chez les Vellaves et pour les agglomérations avérées des Lémovices. Il est donc nécessaire de s'attarder quelques instants sur ces structures.

<sup>773</sup> Quatre probables entrepôts sont signalés par M. Monteil (2012 : 295) au sein de son corpus. Sept apparaissent en Côte-d'Or (Bénard *et al.* 1994).

Chez les Arvernes, 15 agglomérations hypothétiques, soit 75% des sites de cette catégorie, présentent des vestiges d'habitations (Allanche<sup>774</sup>, Arpajon-sur-Cère<sup>775</sup>, Artonne<sup>776</sup>, Blot-l'Église<sup>777</sup>, Brioude<sup>778</sup>, Chamalières<sup>779</sup>, Corent<sup>780</sup>, Cournon-d'Auvergne<sup>781</sup>, Le Monteil<sup>782</sup>, Mauriac<sup>783</sup>, Pérignat-sur-Allier<sup>784</sup>, Riom-ès-Montagnes<sup>785</sup>, Saint-Flour<sup>786</sup>, Toulon-

<sup>774</sup> A. Vinatié interprète plusieurs structures observées et reportées sur son plan comme de l'habitat (structures 2 et 5) en raison notamment de la présence de *tegulae* (Vinatié 1991 : 91).

<sup>775</sup> Dans le bourg, de nombreux points de collecte de mobilier antique (rue Dauzier, rue du Général Leclerc, place de la mairie, place de la République, rue Goby), l'observation d'un mur antique sur 13 à 17 m de longueur, la mise au jour de trois fûts de colonne, d'une chronologie courant jusqu'au IIe siècle, invite le chercheur à localiser dans ces espaces des éléments d'occupation, mais pour lesquels nous ne disposons que de modestes descriptions du mobilier.

<sup>776</sup> La localisation des structures d'habitats n'est perçue que par le biais de prospections terrestres, menées par A. Camérani, Chr. Jouannet et Y. Pognat en 1993. Ils ont, en effet, mis au jour sur plus de 15 ha une importante densité de mobilier antique couvrant les Ier et IIe siècles. Aux Chaves et Domades, en 1985, les vestiges d'un mur antique, encore en élévation sur 1 m de hauteur, ont été observés lors de travaux routiers (CAG 63/2 : 16).

<sup>777</sup> Lors d'un sondage réalisé par P. Miailler en 1985, une couche d'occupation antique a pu être fouillée au Coudert-Vert complétant les informations de prospections qui attestaient la présence de mobilier antique en surface sur de grandes superficies. Le sondage mené en 2012 par H. Delhoofs confirme la densité de l'occupation par la mise au jour d'au minimum deux pièces d'habitats avec un foyer domestique. L'occupation paraît scellée par un incendie daté du IIIe siècle. Enfin, les photographies aériennes attestent de la présence de nombreux bâtiments dans l'emprise supposée de l'agglomération.

<sup>778</sup> Chaque petit sondage mené au sein de la ville livre des vestiges d'occupation antique. Si le mobilier est systématiquement abondant, les vestiges structurés restent rares. Dans la propriété Nauton, entre 1964 et 1965, les fouilles ont révélé les vestiges d'un mur revêtu d'un enduit rose et d'un dallage en brique supportant des pilettes d'hypocauste (Soubrier 1967 : 249-254). Au Clos des Cordeliers, M. Philibert et L. Simonnet ont fouillé en 1981 un sol en terre battue du Ier siècle, remanié au IIe et remplacé par un sol en béton.

<sup>779</sup> L'habitat est également perçu par du mobilier (meule, céramique sigillée, *tegulae*) mais aussi par la mise au jour, rue Desaix, de deux murs revêtus de marbre. Lors de l'extension de la clinique Notre-Dame, une fouille préventive menée en 1997 a permis la mise au jour de plusieurs murs, tuiles, meules, fossés et trous de poteaux. La fouille a notamment été marquée par la mise au jour d'un bassin circulaire de 6 m de diamètre avec une rampe d'accès (Collectif 1999 : 57). D'autres vestiges structurés ont été découverts lors de la construction de la résidence de l'Arsenal, en 1991, par A. Fourvel. Il s'agit d'un ensemble de pièces bordé à l'est par une galerie ouvrant sur une cour, sans doute dotée d'un bassin. À l'ouest du bâtiment, une esplanade extérieure aménagée en pouzzolane a pu être identifiée (Collectif 1992 : 42).

<sup>780</sup> Les anomalies aériennes permettant de supposer la présence d'habitats, sont, petit à petit, confirmées par les fouilles (Poux 2006, 2013). Cependant, pour l'Antiquité aucune structure n'a été actuellement intégralement fouillée et seuls des murs ont été étudiés ainsi qu'une cave maçonnée avec un escalier d'accès, datée du IIe siècle. Elle est associée à un cellier, une canalisation et des constructions sur solins à l'est du sanctuaire (Poux 2013 : 47). À l'ouest, un petit bâtiment antique a également été perçu à la fouille sur une seule assise tout comme le fragment d'un second mur (Poux 2013 : 111).

<sup>781</sup> Si du mobilier antique a été mis au jour aux abords de la parcelle où se localisent les ateliers de potiers, les seuls vestiges structurés ont été fouillés en 2003 par G. Alfonso en préalable aux travaux d'aménagement de la station d'épuration, plus au sud, en contrebas des Queyriaux. Ainsi, un bâtiment antique très arasé de 120 m<sup>2</sup> a pu être étudié malgré l'absence de niveaux de sol. Deux espaces étaient délimités par les murs avec cependant l'espace sud-ouest qui semble ouvert au sud-est. Le fouilleur note l'absence de rejets domestiques (Alfonso 2003 : 4-12).

<sup>782</sup> La présence d'habitat n'est perçue qu'à partir du mobilier (meule, *tegulae*, passoire, fragments de verre) ainsi que de lambeaux de murs (Mitton 2006 : 109 ; Roche-Mercier 1996 : 1061).

<sup>783</sup> L'occupation du centre historique de la commune, est marquée par la présence récurrente de céramique, d'un sol en mortier de tuileau et d'un fragment de mur (CAG 15 : 126-127).

<sup>784</sup> Les fouilles de J.-F. Pasty en 2010 ont livré une occupation antique comprenant plusieurs bâtiments, dont une cave, répartie en 4 phases d'occupation : 60-80 : sur solin ou fondations en galets, bâtiments d'une seule pièce ; 120-140 : reconstruction de bâtiments, couverture en tuiles estampillées, activité de mouture, bâtiments avec plusieurs pièces ; fin du IIe siècle : nouvelle organisation, construction d'un grand édifice en L, présence d'un édicule avec cave ; IIIe siècle : mise en place de deux nouveaux bâtiments, dont un sur cave. L'occupation dure jusqu'au IVe siècle (Pasty 2010).

sur-Allier<sup>787</sup>, Ydes<sup>788</sup>). Quatorze agglomérations avérées (93,33% des cas) livrent également quelques éléments pouvant correspondre à des bâtiments domestiques (Ambert<sup>789</sup>, Bègues<sup>790</sup>, Blanzat (Côtes-de-Clermont)<sup>791</sup>, Ceyrat<sup>792</sup>, Charbonnier-les-Mines<sup>793</sup>, le col de Ceysat<sup>794</sup>, La Roche-Blanche (plateau de Gergovie)<sup>795</sup>, Le Broc<sup>796</sup>, Le Mont-Dore<sup>797</sup>, Les Martres-de-Veyre<sup>798</sup>, Lezoux<sup>799</sup>, Varennes-sur-Allier<sup>800</sup>, Vichy<sup>801</sup>, Voingt<sup>802</sup>).

<sup>785</sup> L'habitat hypothétique est uniquement perçu par « des amoncellements chaotiques de pierres, de blocs... » selon M. Vazeilles (CAG 15 : 147).

<sup>786</sup> Au Bel Air, seul le mobilier mis au jour lors des différents sondages ainsi que les fragments de murs observés permettent d'attester la présence d'habitats.

<sup>787</sup> Un habitat de potier a été fouillé en 1979. Il se présente sous la forme d'un bâtiment trapézoïdal (6,5 x 20 x 7,5 m), daté de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle. La construction est orientée est-ouest et l'espace d'habitat est séparé de l'atelier par une cloison construite sur un soubassement en calcaire. Un foyer de cheminée a été mis au jour lors des fouilles (Vertet, Bet 1980).

<sup>788</sup> Seul le mobilier atteste d'occupations : meule, céramique, bague, anneau en argent, marteau, pioche, cuillère en argent, statuettes, briques, plaques foyers. En 2010, la prospection d'une parcelle à Vic a permis de confirmer la présence d'une importante concentration de mobilier antique, en bordure d'un éventuel chemin ancien (Baret 2010).

<sup>789</sup> Les différentes fouilles réalisées ont permis d'étudier, à La Masse, plusieurs vestiges de bâtiments livrant de la céramique, une meule, un anneau en bronze (Gagnaire 1992) et au Prairies, un vaste espace de 3 500 m<sup>2</sup> riche en vestiges dont deux fondations de murs, des trous de poteaux, de la céramique avec 4 phases de construction (Richardson, Dunkley 1994 : 14).

<sup>790</sup> Si les découvertes de mobilier sont importantes dans le bourg, seules les fouilles de H. Vertet en 1966, dans le parc du centre national de Repos des Routiers, ont permis de mettre au jour des vestiges structurés : une cave creusée dans le rocher et une pièce d'habitation. Une seconde fouille en 1968 a permis de compléter le plan du bâtiment avec une seconde pièce et une citerne.

<sup>791</sup> Les différentes fouilles menées par P. Eychart lui ont permis d'avancer l'existence d'au moins 16 habitations situées en zone basse par rapport au sanctuaire, sur une superficie d'environ vingt hectares. Il a notamment mis au jour plusieurs structures d'habitats organisées selon une trame viaire (Eychart 1965, 1969).

<sup>792</sup> Lors des sondages de 2005, aux abords du théâtre, trois murs parallèles sont interprétés par H. Dartevelle comme les vestiges d'un habitat (Dartevelle 2006 : 143). Sur le chemin de Montaudou, les travaux de gazoduc ont mis au jour deux angles de murs et une citerne maçonnée. En 2010, H. Dartevelle a conclu dans le rapport du PCR *Augustonemetum* à l'existence d'au moins sept habitats différents l'invitant à proposer l'hypothèse d'une petite agglomération (Dartevelle 2010 : 158).

<sup>793</sup> L'habitat est resté longtemps perçu uniquement par les photographies aériennes et le mobilier découvert en prospection au sol. En 2009, un sondage réalisé par P. Bet, a permis de mettre notamment au jour un bâtiment large de 4,90 m, daté de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle, un second bâtiment séparé du premier par un espace pavé de galets, et plusieurs murs d'un troisième et quatrième bâtiment (Bet 2009 : 2-3).

<sup>794</sup> En 1963, M. A. Mignonnat a dégagé, face aux auberges, à une cinquantaine de mètres au sud de la route, une construction de 2,75 x 9,75 m bâtie en petit appareil irrégulier. Un mur de refend sépare l'édifice en deux pièces (Trément 2003 : 72-73 ; Fournier 1963 : 501-502).

<sup>795</sup> Les fouilles anciennes (Aucler, 1861, Labrousse 1945) ont mis au jour en différents lieux du plateau plusieurs vestiges de bâtiments facilement interprétables comme de l'habitat.

<sup>796</sup> L'habitat est seulement attesté par l'étude des anomalies aériennes et les campagnes de prospections au sol (Baret 2013).

<sup>797</sup> En 1995, un diagnostic mené avant la construction d'une maison de retraite, place C. de Gaulle, a permis, dans l'un des quatre sondages, de mettre au jour des traces d'occupation antique : sol en terre battue recouvert par un niveau d'épandage de *tegulae* avec des tessons de poterie commune et des fragments de verre (Collectif 1995 : 85). Du mobilier antique est également signalé en plusieurs points dans la *Carte Archéologique de la Gaule* (63/2 : 85).

<sup>798</sup> Plusieurs lots de mobilier tendent à attester la présence d'habitats rue du Lot. De même, lors de ses campagnes de fouilles, A.-M. Romeuf a mis au jour au sud de l'entrepôt, des murs datés du I<sup>er</sup> siècle et du II<sup>e</sup> siècle qu'elle interprète comme de l'habitat. Lors de l'aménagement du camping municipal, P. Vallat (Collectif 1998 : 63) a observé une couche d'occupation des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles ainsi qu'un mur en moellons de basalte.

On constate que malgré la récurrence des mentions (21 mentions de vestiges structurés, 8 mentions de mobilier antique), l'état de la documentation est très lacunaire. Les plans sont rares et les descriptions, souvent anciennes, ne permettent pas de mener une étude approfondie de ces structures, qui, pour beaucoup, sont interprétées comme domestiques à défaut d'une autre interprétation.

L'ensemble des quatre agglomérations vellaves livrent elles aussi des vestiges d'habitats : à Bas-en-Basset (il s'agit principalement de murs<sup>803</sup>), à Saint-Jean-d'Aubrigoux<sup>804</sup>, à Usson-en-Forez<sup>805</sup> et au Puy-en-Velay<sup>806</sup>.

Chez les Gabales, seules les agglomérations hypothétiques offrent quelques données (Bagnols-les-Bains<sup>807</sup>, Fraissinet-de-Fourques<sup>808</sup>, Grèzes<sup>809</sup>, La Canourgue<sup>810</sup>, Lanuéjols<sup>811</sup>,

<sup>799</sup> Hormis les nombreuses mentions de découvertes de céramique sur l'ensemble de la commune, plusieurs sondages ont durant ces dix dernières années mis au jour des structures non interprétées par les fouilleurs qui pourraient correspondre à de l'habitat.

<sup>800</sup> La présence d'habitat est attestée par différents marqueurs : de nombreuses fosses livrant un mobilier très riche et varié (céramique, verre, enduits peints, amphores, ...) mais aussi quelques murs maçonnés accompagnés eux aussi d'un riche mobilier ainsi que d'enduits peints, meules, parures, tubulures, marbre, canalisations, sol en mortier, caves et hypocauste ou plus simplement par la présence de mobilier antique.

<sup>801</sup> L'habitat est régulièrement attesté par la découverte de mobilier céramique et de quelques structures maçonnées. Sans rentrer dans les détails du fait d'une bibliographie relativement indigente sur ces espaces, il convient de préciser que dans quelques zones des vestiges d'habitats ont pu être attestés. En 2004, lors d'une opération d'évaluation, S. Liégard a fouillé à l'angle de l'avenue Victoria et de la rue Jean Jaurès un espace livrant des niveaux de sols d'habitats couplés à des éléments d'aqueduc ou d'égout et des trous de poteaux (Liégard 2004). Plus récemment, la fouille du garage Palace, réalisée par K. Chuniaud (2010), représente la plus grande superficie fouillée dans un quartier urbain de Vichy antique. Elle a livré deux principaux bâtiments structurés par des axes de circulation. Leur vocation allie l'habitat et le commerce (dépeçage et récupération de matériau pour la tabletterie). Les deux bâtiments attestent une romanisation des usages : maçonneries à la chaux, charpentes massives (grandes portées), tuiles, portiques, décor peint. En 2000, dans la ZAC des 4 Chemins, une fouille préventive a mis au jour une occupation matérialisée par des restes de constructions : murs, caniveau, démolition de murs en terre, lambeaux de sol en terre battue, foyer, fosses et trous de poteaux. L'occupation s'implante vers la fin du I<sup>er</sup> siècle et se développe jusqu'au début du III<sup>e</sup> siècle. L'état de conservation n'a cependant pas permis d'établir de plans des bâtiments.

<sup>802</sup> Quatre bâtiments ont été fouillés entre 1946 et 1990. L'un d'entre eux livre également un escalier menant à une cave. Plusieurs points de découverte de mobilier antique complètent l'ensemble des connaissances (Fournier 1947 : 462 ; Fournier 1954 : 201 ; CAG 63/2 : 337).

<sup>803</sup> Dix-sept murs ont été observés aux Prés-Bas. Ils sont construits en moellons de granite et mortier de chaux. Deux murs ont été mis au jour à l'angle de la rue du Commerce. Du mobilier céramique découvert lors de prospections attestent d'autres occupations (Lauranson 2007).

<sup>804</sup> Entre 1965 et 1971, J. Orelle a mené une fouille, à Fontboine, sur un bâtiment dont il ne reste que les fondations. Il a ainsi dégagé plusieurs murs formant un édifice rectangulaire de 11,50 x 7,80 m. Celui-ci est divisé en trois pièces par deux murs de refend perpendiculaires. Des traces de dallage en brique ont été observées dans deux pièces. Parmi le mobilier découvert, plusieurs fragments de *tubuli* ont été collectés. R. Gounot rapporte en 1989, la découverte par J. Orelle, lors des fouilles, de fragments de marbre, d'enduits peints et de verre à vitre (Gounot 1989 : 116).

<sup>805</sup> Hormis les découvertes de mobilier, seule une couche d'occupation observée dans une tranchée au sud de la place de l'église peut se rattacher à un habitat (Gabayet, Hammache 2005 : 14-15).

<sup>806</sup> De nombreux fragments de murs et du mobilier antique ont été anciennement signalés (entre 1857 et 1870).

<sup>807</sup> Des découvertes de céramique permettent d'envisager la présence d'une occupation au niveau de l'ancien Hôtel du Midi.

Nasbinals<sup>812</sup>, Saint-Bonnet-de-Montauroux<sup>813</sup>). Malgré ces mentions, les données restent lacunaires puisque seuls 4 sites offrent des vestiges structurés mais avec des emprises limitées. Quatre autres cas n'offrent que des mentions de mobilier.

Chez les Rutènes, 5 agglomérations hypothétiques (Buzeins<sup>814</sup>, Compolibat<sup>815</sup>, La Bastide-l'Évêque<sup>816</sup>, Lanuéjols<sup>817</sup>, Saint-Sulpice<sup>818</sup>) et 6 agglomérations avérées (Albi<sup>819</sup>,

<sup>808</sup> Au Perjuret, un ensemble d'habitats groupés (8 structures) a pu être attribué à l'Antiquité suite aux sondages réalisés par J. Chambrun. Il décrit cinq huttes rondes et trois ovales entre 6 et 12 m de diamètre. Les deux structures les plus grandes étant complétées par une avancée.

<sup>809</sup> Les différents lieux d'occupation antique ne sont perçus qu'à partir de découvertes de mobilier céramique.

<sup>810</sup> Un ensemble de 13 structures a été localisé dont 5 fouillées : habitat 1 : 20 x 70 x 10,68 m (5 pièces avec hypocauste, enduits peints, piscine), il est daté de la fin du Ier siècle ; habitat 2 : 9 x 7,50 m (construit en appareil non soigné, il possède un dallage de briques recouvert de cendres) il est daté du Ier siècle ; habitat 3 : 10,70 x 12,20 m (appareil soigné et régulier, enduits, deux bâtiments contigus, le plus important étant divisé en trois parties : la pièce centrale est pourvue d'une porte avec un seuil de grès, un petit appentis est accolé à l'est, l'installation a lieu vers la conquête et s'ensuit des remaniements dans la deuxième moitié du Ier siècle, au IIe siècle, un abandon au IIIe siècle et une réoccupation au début du IVe siècle) ; habitat 4 : 13,30 x 7,20 m, augustéen ; habitat 5 : 7,50 x 5,30 m, il est daté du dernier quart du Ier s. av. J.-C. et remanié dans la seconde moitié du Ier siècle puis occupé jusque sous Trajan.

<sup>811</sup> Plusieurs espaces ont révélé la présence d'une occupation antique. Aux Terres bleues, la base Patriarche recense une occupation antique ainsi qu'à Saint-Genès (Geniès). Il s'agirait là d'un oratoire dédié à Saint Genès, martyr au IIIe siècle (Roussel 1869 : 35). À Vareilles, C. Bouquet (1956) signale la présence de 7 fonds de cabanes avec des *tegulae* (CAG 48). Le secteur le plus important et le mieux documenté est celui de Finiols. L'étendue maximale de l'occupation avoisine 9,24 ha. Une fouille de sauvetage menée en 1986 par J.-M. Hours a permis de dégager des murs et du mobilier. Le fouilleur propose quatre phases d'occupation : Âge du Bronze, Âge du Fer, Ier-IIe siècles et médiévale. Étant donné la faible superficie, il est difficile de proposer une interprétation : *villa* ou habitat groupé si l'on prend en compte l'étendue maximale des vestiges de plus de 9 ha

<sup>812</sup> Différentes structures ont pu être repérées à Puech-Crémat bas par J. Paul (1958) dont une enceinte rectangulaire de 40 x 30 m construite en pierres sèches et couverte de *tegulae*. La structure livre également du mobilier céramique, commune et sigillée, du verre, des clous, des monnaies. Le site semble abandonné suite à un incendie (Gallet de Santerre 1959 : 475, 1962 : 640). Trois bâtiments auraient été observés, un premier de 50 x 20 m, les deux autres de 35 x 20 m (Chardonnet et Ferdière in Fiches 2002 : 948). Dans le cadre d'un PCR, L. Fau en reconnaît un quatrième de 30 x 40 m (Fiches 2002 : 948).

<sup>813</sup> Les découvertes de mobilier (céramique commune, sigillée, ferrures, broches, mors, clef, ...) dans les sondages réalisés montrent une occupation résidentielle du site. Des découvertes identiques au Nouveau Monde, sur la rive opposée laisse penser au fouilleur que l'occupation était répartie de part et d'autre de la rivière (Etiévant 1896 : 17).

<sup>814</sup> Les différentes fouilles menées sur le site ont permis le dégagement de 3 bâtiments. Le bâtiment B, bâti sommairement en pierres sèches, d'une dimension de 20 x 7 m est situé au sud-sud-est, en contrebas du bâtiment A. Il est divisé en deux espaces de 5 x 1,20 m et 5 x 3,30 m. On a retrouvé plus de 770 fonds de vases, 1 peson, 3 fibules en bronze, 1 trousse de toilette en bronze, 2 épingles à cheveux, une aiguille en bronze, un hameçon en bronze, et des monnaies (Cérès 1879 : 60 ; CAG 12 : 118). Le bâtiment C, fouillé par l'abbé Cérès et non repositionné par L. Balsan, correspond à une structure de 6 x 5,55 m, aux murs maçonnés de 0,60 m d'épaisseur. Le mobilier retrouvé (céramique, monnaie, lampe à huile, sigillée, clous en fer, valves d'huîtres) permet au fouilleur de proposer une datation au Ier siècle (Cérès 1879 : 61 ; CAG 12 : 118). P. Pisani (2011 : 664) compare ce bâtiment à celui de Bouvigny-Boeyffles (Nord-Pas-de-Calais) ou encore à celui de Saint-Georges-sur-Allier (Puy-de-Dôme). Pour les bâtiments D et E, seuls des angles ont été retrouvés par L. Balsan, associés à 19 monnaies de Constantinople ainsi que des statuettes en terre blanche et de la sigillée datant de la fin de la production de La Graufesenque (CAG 12 : 118).

<sup>815</sup> L'abbé Cabaniols a procédé à différentes fouilles et mis au jour deux bâtiments : bâtiment 1 : 26 x 15 m avec des pierres d'angle en grès importé (bâtiment public ?) : « Les deux murs nord et de l'est avaient, dans la terre, 1 m d'élévation ; le premier avait 74 cm de largeur, le second 64 cm. Le mur méridional avait 1 m de hauteur ; mais cette dimension diminuait à mesure que l'on s'avancait vers l'ouest ; le mur occidental avait disparu, sauf à l'angle nord-ouest du champ. Il est vraisemblable que la porte de l'édifice était de ce côté » (Marre 1916 : 588). Des murs internes et externes ont pu être observés : « Dans l'intérieur de la substruction, parallèlement au mur



Castres<sup>820</sup>, L'Hospitalet-du-Larzac<sup>821</sup>, Millau<sup>822</sup>, Montans<sup>823</sup>, Salles-la-Source<sup>824</sup>) offrent quelques informations. Comme pour les cités arvernes et gabales, les agglomérations rutènes

---

oriental et à 2 m de distance, se trouvaient les fondations d'un deuxième mur formant pour ainsi dire une galerie et, 2 m plus loin, il existait les traces d'un second mur parallèle, partant du nord et se dirigeant vers le sud » (Marre 1916 : 588). Le bâtiment 2, 10 x 6 m, correspond à l'observation de pierres lors des labours (Marre 1916 : 590). Le mobilier associé à ces bâtiments est classique : céramique commune, *tegulae*, *imbrices*, sigillée de La Graufesenque, verre, brique, patère, objets métalliques dont une clef, clous, poinçon, un fragment de sculpture représentant le siège d'un personnage, fragments de meules.

<sup>816</sup> Au Puech de Serre et au Puech de la Vernhe des traces d'occupation antique (céramique, sigillée, amphore, mobilier métallique) attestent d'une occupation humaine à proximité des mines.

<sup>817</sup> Le secteur d'habitat peut être localisé entre l'espace funéraire au nord, l'espace cultuel à l'est et la zone artisanale à l'ouest, là où les vestiges les plus nombreux ont été découverts (rues, canalisation, céramique ; Bouscayrol 2003).

<sup>818</sup> De nombreuses découvertes sur la commune peuvent correspondre à des vestiges d'habitat. L'agglomération hypothétique semblerait être installée au lieu-dit la Pointe où sont signalés de la sigillée, des briques en quart de rond, des vestiges de construction, 21 pesons, de l'amphore, des meules, du verre et des monnaies (CAG 81 : 240).

<sup>819</sup> Plusieurs bâtiments ont été mis au jour lors d'opérations de sauvetage. Place Sainte-Claire, J. Lautier a suivi, en 1983, un mur sur une longueur de 1,30 m (largeur : 0,35 m), construit en blocs de calcaire (0,40 x 0,25 x 0,10 m). En 1985, il a pu observer la fondation d'un mur sur 15 m de longueur (galets roulés liés à l'argile). Rue de l'Ort-en-Salvy, J. Lautier a mis au jour 5 murs en galets liés à l'argile (épais. 0,90 m) se recoupant à angle droit. Il date ceux-ci du Ier siècle avec plusieurs reconstructions au IIe siècle en petit appareil. Un four domestique, des sols en terre battue et une canalisation en pierre sèche complètent l'édifice.

<sup>820</sup> Sur le plateau, plusieurs lieux de découvertes livrent du mobilier antique pouvant correspondre à de l'habitat sans pour autant qu'il soit possible de caractériser ce dernier.

<sup>821</sup> A. Vernhet et S. Ruiné-Lacabe exposent qu'« on devine une juxtaposition de grands bâtiments rectangulaires d'une dizaine de mètres de large et de vingt à trente mètres de long. Les pièces qu'ils abritent sont de petites dimensions (entre 2 et 6 m de côté). On devait en compter une dizaine par bâtiment. Leurs murs (épais. 0,55 m) sont bâtis en pierres calcaires liées à la chaux et au sable dolomitique. Certains étaient intérieurement enduits et peints. [...] Les sols étaient le plus souvent en béton de tuileau. En deux points ont été retrouvées des tesselles en pierres noires et blanches, en pâte de verre bleue ou verte, ou en terre cuite. [...] Les bâtiments sont organisés de part et d'autre d'une voie. Large de 6 à 7 m [...]. L'espace de circulation ainsi obtenu est délimité sur la longueur par de longs blocs de dolomie. À l'ouest de cette bordure, un réseau de fossés de drainage permet une bonne évacuation des eaux de ruissellements. À l'ouest de la voie ont été mis au jour « de vastes bâtiments, souvent d'un seul tenant, occupant une surface intra-muros allant jusqu'à 600 m<sup>2</sup> ». Cette taille permet cependant d'exclure une fonction d'habitat et il faut sans doute plutôt y voir de vastes entrepôts. À l'est de la voie, ont été découverts « des bâtiments de taille plus réduite, scindés en plusieurs pièces et bordés de ruelles menant toutes, perpendiculairement, à la voie principale ». Il s'agit vraisemblablement d'habitats ou d'installations artisanales. Les niveaux d'occupation de ces bâtiments se réduisent souvent à quelques sols de terre battue ou de cailloutis aménagés sur des remblais peu épais » (CAG 12).

<sup>822</sup> Les fouilles menées jusqu'en 1952 au sud-sud-ouest de la ferme de Miquel ont permis de mettre au jour une *domus* des Ier et IIe siècles avec sols bétonnés et mosaïques (Vidal 2007 : 31). L'édifice présente au moins quatre étapes de construction dont le plan fonctionnel paraît être celui d'une maison à *atrium* et péristyle. Dans la partie méridionale du sondage, deux pièces ouvertes à l'est présentent des sols en *opus signinum* décorés d'inclusions de tesselles blanches disposées à intervalles réguliers. La construction de la *domus* est datée de quelques années avant le début de la production de céramique (Schaad 2007 : 70-73). Dans le quartier du Rajol, une fouille menée en 1904 par J. Artières et D. Rey a permis la découverte d'un édifice maçonné avec des sols en béton de tuileau et une salle de 5,30 x 3,76 m ornée d'une mosaïque à décor géométrique de tesselles noires et blanches (*ibid.* : 49). Lors des fouilles du même quartier, entre 1972 et 1973, un groupe de bâtiments du IIe siècle orienté nord-ouest – sud-est avec des murs maçonnés et des sols en béton de tuileau a été dégagé ainsi qu'un espace libre délimité par un épais mur de soutènement parementé sur un côté en contrebas (*ibid.* : 49). Au quartier du Roc, en juin 1992, des travaux de voirie ont permis à J. Pujol de dégager un bâtiment abandonné dans le courant du IIe siècle. Il était accompagné d'un bassin de forme oblongue, maçonné de moellons de tuf local et recouvert d'un enduit d'étanchéité. Le sol de l'une des pièces était constitué d'un béton de tuileau sur un hérisson de pierres (30 cm d'épaisseur). La même année, J. Pujol a mis au jour à la clinique Saint-Côme deux murs antiques du Ier siècle (*ibid.* : 51-53). La fouille de sauvetage menée en 1988 par A. Vernhet à l'arrière du bâtiment d'accueil de La Graufesenque a permis de mettre au jour une série de pièces maçonnées. Cependant, comme le souligne D. Schaad, la faible empreinte et le manque de description des structures dégagées rendent

sont partagées entre la présence de vestiges structurés (7 cas, principalement au sein des agglomérations avérées) et la simple mention de mobilier céramique (4 cas, majoritairement au sein des agglomérations hypothétiques).

La cité des Cadurques n'offrent que peu d'information puisque seulement 2 agglomérations hypothétiques (Duravel<sup>825</sup>, Luzech<sup>826</sup>) et 1 agglomération avérée (Albias<sup>827</sup>) offrent de rares éléments de réflexion.

Au sein de la cité lémoivice, 6 agglomérations hypothétiques (À Argenta<sup>828</sup>, Château-Chervix<sup>829</sup>, Gouzon<sup>830</sup>, Ladapeyre<sup>831</sup>, Pontarion<sup>832</sup>, Sauviat-sur-Vige<sup>833</sup>) et 11 avérées

toute interprétation difficile (*ibid.* : 208-210). Les prospections aériennes menées à La Graufesenque ont permis de révéler deux ensembles de bâtiments dans le prolongement des pièces du secteur nord, répartis de part et d'autre du canal et du bassin (6,85 m de large, 25 m de longueur visible). Les plans restent cependant difficiles à interpréter (*ibid.* : 213-214).

<sup>823</sup> Les fouilles menées à Labouygue ont livré des bâtiments pouvant correspondre à l'habitat de potiers puisqu'associés à des structures de productions. Le long du CD 87, dans la traversée de Montans, en 1986, H. Ruffat a étudié 120 ensembles stratigraphiques dont certains correspondent à un quartier d'habitats des années 25 à 60. Ainsi, quatre piliers carrés délimitent une rue ou une place ; des murs en galets, en tuiles et tuf montrent des bâtiments orientés sud-est, le tout associé à un dépotoir. Les niveaux flaviens livrent des enduits peints, des tuiles, de la mosaïque, des parois de four « vitrifiées ». Au lieu-dit « Guillemot », outre la découverte du plus ancien four de Montans, une voie mise en place avec un habitat qui la recouvre progressivement a été découverte au bord de la route de Briatexte. L'occupation se maintient jusqu'au II<sup>e</sup> siècle.

<sup>824</sup> À 500 m au sud du *fanum*, un bâtiment antique de 18 x 14,50 m a été localisé par l'abbé Cérés (1874 : 184-185). Les murs extérieurs ont une épaisseur de 0,80 m et les murs de refend 0,50 m. Le mobilier découvert se compose d'une fibule en bronze, trois anses en bronze, de fragments d'amphores, de lampes en terre cuite. Des déchets de cuisines ont été également découverts : valves d'huîtres, ossements de boeufs, de moutons, de chèvre et de sanglier. L'abandon serait consécutif à un incendie. Le long de l'enceinte, l'abbé Cérés note la présence de concentrations de *tegulae* qui pourraient attester de la présence d'habitats.

<sup>825</sup> Dans le bourg, une mosaïque a été découverte en 1970. Il s'agirait d'une mosaïque issue des ateliers du Sud-Ouest, datant des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup>. En 1981, le sauvetage mené par G. Depuyrot permet de mettre au jour à l'Oratoire une occupation antique (*tegulae* sur l'ensemble de l'emprise), 3 murs et un sol en ciment rose.

<sup>826</sup> Plusieurs bâtiments ont été découverts dans les alentours du sanctuaire. Le bâtiment 4 est interprété comme des dépendances du sanctuaire. Le bâtiment 5 est construit en terrasses à 25 m en contrebas du *fanum*. Il comprend deux grands murs (30 m et 10,20 m) construits en petit appareil avec à leur jonction un gros contrefort circulaire. La construction est datée du I<sup>er</sup> siècle. Le bâtiment 2 correspond à un mur long de 18,50 m en petit appareil avec des contreforts semi-circulaires. Le mobilier est aussi daté du I<sup>er</sup> siècle.

<sup>827</sup> L'abondance de mobilier découvert sur la commune (lampe, manche de couteau, moulin à grains, bijoux, clochette en bronze, céramique, amphores, verreries dont *millefiori* (Labrousse 1980 : 503), agrafe en bronze, pêne de serrure, compas en bronze, clef en bronze, lampes à huile...) montre une importante occupation et la présence d'habitats qu'il est cependant difficile d'appréhender précisément.

<sup>828</sup> J.-M. Courteix (1992 : 149) signale une extension des vestiges antiques vers le centre de la ville d'Argentat, en rive droite, notamment vers le pont, autour de l'église Saint-Pierre et sous la place Delmas. P. Lalande (1881 : 145) signale que : « Les vestiges les plus intéressants sont ceux que l'on voit encore au Peuch, entre Argentat et le village de Longour. On y a découvert en 1861 des substructions qu'un de nos collègues, M. Vachal, me fit examiner en 1865. Quelques fouilles ont donné de beaux échantillons de poterie samienne, de la poterie noire vernissée, plus rare que la poterie rouge, des fragments d'urnes cinéraires, des briques d'appareil avec moulures en creux. De nombreux morceaux de tuiles à rebord jonchent le sol. Les principaux objets ont été déposés à la bibliothèque communale d'Argentat où je les ai vus ».

<sup>829</sup> Hormis quelques découvertes de céramique et de tuile, des fragments de murs ont été mis au jour à l'Espinasse, au nord de la commune : « Les terres dites de Lespinasse, au sud du bourg, sont parsemées de débris extrêmement nombreux de tuiles à rebord, de grosses briques et de tuiles courbes. En labourant, on a rencontré plusieurs murs, construits en petit appareil, avec un mortier dur, à chaux abondante » (Demartial 1926 : LXXV).

(Ahun<sup>834</sup>, Blond<sup>835</sup>, Brive-la-Gaillarde<sup>836</sup>, Chassenon<sup>837</sup>, Évaux-les-Bains<sup>838</sup>, La Souterraine<sup>839</sup>, Naves<sup>840</sup>, Rancon<sup>841</sup>, Saint-Gence<sup>842</sup>, Saint-Goussaud<sup>843</sup>, Ussel<sup>844</sup>) livrent des vestiges d'occupation.

---

Un diagnostic mené en 2011 par A. Jégouzo (INRAP) place du 8 mai et dans le bourg confirme la présence de vestiges antiques dans les tranchées les plus profondes.

<sup>830</sup> La majorité des découvertes est caractérisée uniquement par de la céramique et de la *tegula*, avec de rares moellons. On retiendra cependant l'occupation, mise au jour dans le bourg en 1838, qui a livré de la sigillée, de la céramique commune, une boucle de ceinture en bronze, quatre cônes en argent, une fibule en or, un collier avec des perles en or (7), des perles en pâte de verre (70) et des perles en ambre (51).

<sup>831</sup> La localisation des espaces d'habitats ne repose que sur les découvertes de mobilier (dont des enduits peints, de la mosaïque) et la tradition d'un réemploi de moellons antiques dans la construction de certaines fermes du lieu-dit (Baret 2013).

<sup>832</sup> G. Rabichon a réalisé un sondage en 1993 sous la forme de deux tranchées d'un mètre de large espacées de deux mètres. Le fouilleur a mis au jour deux niveaux d'occupation livrant du mobilier des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles.

<sup>833</sup> Selon J. Perrier (1956 : 235), « quelques archéologues du siècle dernier avaient cru voir dans le bois d'Espagne les substructions d'une importante station antique et sont allés même jusqu'à proposer d'y reconnaître l'emplacement du *Praetorium* de la carte de Peutinger ».

<sup>834</sup> L'article de J. Sabourin (1992) permet de délimiter les zones d'épandage de mobilier et d'identifier dans ces secteurs les espaces d'habitat et d'artisanat sans précisions supplémentaires puisque les découvertes se limitent à des céramiques, des amphores, des *tegulae* voire un ou deux vestiges de murs en petit appareil. Au lieu-dit La Planèze, à proximité d'Auriolle, un bâtiment (24 x 14 m) avec hypocauste a été observé en 1810 (Bonnafox 1847 : 97) puis fouillé par J.-P. Bost en 1976.

<sup>835</sup> Lors des prospections dans le bois de la Tourette, en 2010 et 2011, il a été possible d'observer et de relever différentes structures correspondant à deux bâtiments. Le premier dont les murs sont encore en élévation sur 2 à 3 assises de moellons correspond à un bâtiment d'environ 13 x 13 m avec un cloisonnement interne dans l'axe est-ouest délimitant deux pièces dont l'une mesure 3 m de large. Le bâtiment livre de nombreux fragments de *tegulae* (Baret 2011 : 15). À l'angle sud-ouest du bâtiment, une pile maçonnée de 0,8 x 0,9 m pour 2,10 m de hauteur a pu être observée en 2010 et 2011 (Baret 2010 : 21). Cette pile était déjà décrite en 1904 (Jouhannaux 1904 : 687-688). Un deuxième bâtiment, entièrement effondré a été observé en 2011. Il correspond actuellement à un amas de moellons et de *tegulae* auxquels se mêlent des fragments de *tubuli* d'hypocauste (Baret 2011 : 15).

<sup>836</sup> Entre 1983 et 1984, les travaux d'adduction de gaz ont permis la découverte de tuiles, de céramique et d'un fragment de base de colonne, dans les rues du Clocher, du Perron ainsi qu'à l'angle des rues Blaise Raynal et du Docteur Massénat (Desbordes 1985).

<sup>837</sup> En 2007, deux interventions dans le secteur de Longeas, aux abords de l'aqueduc, ont permis de mettre au jour un bâtiment en matériaux périssables du début de l'époque romaine. Deux états de construction ont pu être mis en évidence. Le premier état correspond à un bâtiment construit sur poteaux. Le second état montre une restructuration du bâtiment avec un léger décalage vers le sud des structures. Il présente un remblai homogène qui recouvre l'état précédent et qui a servi de niveau de sol. Le bâtiment est construit avec des parois de clayonnage recouvert de torchis. Ce dernier bâtiment a subi un incendie comme l'atteste la rubéfaction du torchis à la base du mur. L'occupation mise au jour est antérieure à la fin du I<sup>er</sup> siècle (Doulan *et al.* 2012 : 220-224). Cet espace est par la suite bouleversé par la mise en place de l'aqueduc et d'un important bâtiment maçonné avec des structures hydrauliques et des dépotoirs. Ce bâtiment est implanté perpendiculairement à 6,60 m au sud de l'aqueduc. Il marque la limite des niveaux de circulation perpendiculaire à l'aqueduc (passages piétons et charretiers). Le bâtiment, connu par 3 murs périphériques, mesure 14,75 m en largeur et plus de 18 m de longueur. Trois pièces, une cave et une cour avec appentis ont été reconnues lors des fouilles. La pièce 3 (5,80 x 5 m) présente un sol en béton de tuileau très compact. La pièce 2 (3 x 5 m) possède le même type de sol, percé par une cave maçonnée de 3,30 x 2,60 m, creusée dans une fosse de 4,10 x 3,60 m et de 2 m de profondeur. Les murs ont un simple parement de moellons grossiers recouverts d'un épais mortier de chaux. Un bloc quadrangulaire d'impactite au centre de la cave semble correspondre à la première marche d'un escalier. La pièce 1 est délimitée par un mur de refend (4,10 x 5 m). Elle présente le même type de sol que les autres pièces. La cour est séparée par un solin large de 0,70 à 0,80 m dans le prolongement du mur est de la cave. Elle est traversée du sud au nord par un canal construit en gros blocs d'impactite. Ce bâtiment correspond à un modèle de demeure urbaine (des exemples similaires ont été fouillés à Limoges par J.-P. Loustaud et C. Maniquet en 1998) au sein de laquelle des activités artisanales pouvaient prendre place (*ibid.* : 229-240). L'abandon du bâtiment a lieu entre la fin du III<sup>e</sup> siècle et le IV<sup>e</sup> en concomitance avec celui de l'aqueduc.

<sup>838</sup> Plusieurs découvertes de *tegulae* et de céramique au sud du bourg permettent de circonscrire l'étendue de l'agglomération et d'attester la présence d'habitats sans qu'il soit cependant possible d'en appréhender la forme et la densité.

<sup>839</sup> Lors des travaux de la RN 145, une campagne de fouilles préventives a été conduite par J.-F. Flécher de 1992 à 1993 aux Champs des Citernes. Plusieurs bâtiments ont été mis au jour. Le bâtiment 7, orienté nord-nord-est, de 11,20 x 3,50 m, est chauffé par hypocauste et était couvert de tuiles. Le bâtiment est composé de deux pièces d'inégales dimensions (6,80 m<sup>2</sup> et 17,40 m<sup>2</sup>). Un foyer et son cendrier étaient situés au sud, permettant de chauffer en premier lieu la plus grande des deux pièces. Ce bâtiment, isolé, n'a pas livré d'élément de datation et la proposition d'une utilisation au IIe siècle ne repose que sur la datation des structures similaires voisines. Le bâtiment 9 (38 m<sup>2</sup>, 7,50 x 5,10 m) est orienté nord-nord-est et dispose d'un appentis sur sa façade est. La construction est fruste, le sol est fait d'une couche de tuf rapporté. Le bâtiment comporte une cheminée à foyer ouvert placée contre le mur nord construit à partir de tuiles en remploi. Cette structure est interprétée comme une modeste unité d'habitation. Le bâtiment 10, le plus important en superficie (134 m<sup>2</sup>) mesure 17,70 x 7,55 m. Il est orienté nord-sud et délimité par des murs extérieurs de 0,60 m d'épaisseur. L'édifice est divisé en 3 pièces reconnues partiellement et dispose d'une galerie large de 2 m et longue de 16,40 m. Le plan général répond à une volonté de symétrie avec une pièce centrale (7,70 m de large) flanquée de part et d'autre de deux pièces plus petites (3,85 m). À l'est de cette construction, plusieurs murs similaires dans leur construction avec le reste du bâtiment constituent des couloirs d'accès dont l'utilisation reste délicate à appréhender en raison de la superficie des fouilles. Ce bâtiment est complété par une avant-cour constituée de briques concassées, d'un ensemble de 6 trous de poteaux quadrangulaires régulièrement espacés (1,60 m) pouvant correspondre à une avancé du toit de la galerie, d'un drain orienté vers le sud-ouest. L'ensemble du bâtiment 10 a été installé sur un emplacement occupé au Ier s. av. J.-C. par un habitat muni d'un foyer. Les découvertes permettent seulement de proposer une occupation au IIe siècle. Enfin, la fouille a livré différents bâtiments en terre et bois avec soubassement en pierres : le bâtiment 1 (20 m<sup>2</sup>, fin IIe-début IIIe siècle), le bâtiment 2 (42 m<sup>2</sup>, foyer, sol en tuiles concassées, IIIe siècle), bâtiment 3 (16 m<sup>2</sup>), bâtiment 4 (50 m<sup>2</sup>), bâtiment 5 correspondant à un hangar pour l'atelier de chauxfournier immédiatement au nord. G. Janicaud décrit en 1942 les structures conservées dans l'espace boisé. Il commence par le numéro 2 qui correspond pour lui à un habitat relativement important avec jardin et dont l'entrée donnait sur la voie Jolie. Elle était alors marquée, selon l'auteur, par deux coffres au bord du chemin. Au nord, de l'autre côté de la voie, le numéro 3 correspond à une construction à 6 pièces avec pavage de béton. Plusieurs inhumations et une monnaie de Commode y ont été retrouvées. L'auteur signale également plusieurs autres substructions qu'il rattache à de l'habitat, fouillé mais non localisé par Y.-J.-J. Fesneau.

<sup>840</sup> Plusieurs indices d'habitats ont pu être relevés sur la commune plus ou moins proche du site de Tintignac (Loubignac, master non achevé). En l'état actuel des connaissances, aucun espace ne semble correspondre pour autant à un groupement d'habitats.

<sup>841</sup> Plusieurs parcelles de la commune livrent régulièrement des *tegulae* et de la céramique. J.-M. Desbordes et J. Perrier rapportent qu'« au bourg de Rancon, en 1949, «une voûte sous terre, soutenue par nombre de pilier pavée de quartelage de briques ; le temps avoit effacé la marqueterie qui estoit dessus à l'invention des romains» ce qui semble définir une salle gallo-romaine d'hypocauste avec ses pilettes » (Desbordes, Perrier 1982 : 49). Les travaux d'adduction d'eau menés dans le bourg de Rancon en 1954-55 ont montré la présence de nombreux vestiges sauf une fois dépassée la partie orientale et méridionale de la place G. Bonnet et jusqu'à la rue de la Mioune (Desbordes, Perrier 1982 : 51). Des prospections, menées en 1982, ont montré la présence de vestiges (tuiles et céramique) sur le plateau à l'est du bourg de Rancon (Desbordes, Perrier 1982 : 52).

<sup>842</sup> Plusieurs structures attestant la présence d'habitats (fossés dépotoirs, trous de poteaux) ont été fouillées ou observées en différents lieux du bourg comme à La Gagnerie où des moellons de petit appareil, des *tegulae* et de la céramique des IIe et IIIe siècles ont été découverts. Pour le Ier siècle on retrouve un bâtiment sur poteaux, une canalisation en bois, une dizaine de petits creusements, un bassin de 7,40 x 7 m et un puits (Lintz 2002 : 14-16). Aux Prades, autrefois interprété comme un *ustrinum* avec fosses funéraires (CAG 87 : 159-160), le site est maintenant enregistré comme un habitat avec des fosses dépotoirs livrant du mobilier augustéen. À La Côte, plusieurs fosses dépotoirs du Ier s. av. J.-C. ont été mises au jour en 1967. Au Patureau, fouillé de 1997 à 1999, de très nombreuses fosses, 6 puits et des traces d'artisanat ont été mis au jour. Les fouilles menées par G. Lintz depuis 2000 dans le bourg ont bien mis en évidence la présence d'un habitat du deuxième Âge du Fer jusqu'au Ier s. ap. J.-C. Il estime la superficie à 10 ha (Lintz 2002 : 6).

<sup>843</sup> Plusieurs bâtiments sont signalés dans les écrits de l'abbé Dercier (plus d'une vingtaine). Il signale notamment un bâtiment divisé en 8 pièces qu'il situe au sud et qu'il a reporté sur son schéma mais sans tenir compte des distances puisqu'il est localisé à plus d'un kilomètre au sud-est, tout comme une structure de deux pièces située à 3,5 km au sud. Enfin, les autres structures localisées entre le sanctuaire et le théâtre n'ont pu être observées lors des prospections (Baret 2011).

### 6.3.3. Les équipements hydrauliques

#### 6.3.3.1. Canalisations

Les canalisations sont sans aucun doute l'équipement hydraulique le plus fréquemment signalé. Des mentions ont été recensées pour les agglomérations arvernes dans 7 sites hypothétiques (Riom-ès-Montagnes<sup>845</sup>, Mauriac<sup>846</sup>, Ydes<sup>847</sup>, Arpajon-sur-Cère/Aurillac<sup>848</sup>, Massiac<sup>849</sup>, Chamalières<sup>850</sup>, Châtel-de-Neuvre<sup>851</sup>) et 7 avérées (Voingt<sup>852</sup>, Blanzat<sup>853</sup>, Ambert<sup>854</sup>, Le Mont-Dore<sup>855</sup>, La Roche-Blanche<sup>856</sup>, Les Martres-de-Veyre<sup>857</sup>, Vichy<sup>858</sup>).

<sup>844</sup> Dans le quartier du Champ Rouge, entre le gué sur la Sarsonne et la rue de Masset, on note la présence de *tegulae*, de briques et de céramique. À partir du Moulin-du-Peuch, jusqu'à 1 km au sud-sud-est, de nombreuses traces d'habitat sont signalées. C'est là que l'aigle, de 1,67 m de hauteur a été découvert (CAG 19 : 176).

<sup>845</sup> À Potte, plusieurs tuyaux en résineux (diamètre intérieur compris entre 8 et 10 cm) auraient été observés en 1969. La canalisation longerait le ruisseau des Sarrazins en se dirigeant vers la gare SNCF et l'agglomération antique (CAG 15 : 147).

<sup>846</sup> Un drain, observé lors des fouilles de 1985 dans la prison, s'engage sous le mur de la *cella* (Lapeyre 1985). Un autre drain a été observé en 1986, rue E. Delalo par J. Missonnier (1988 : 29-30).

<sup>847</sup> En 1818, aux Bourgeades (sud-est des thermes), une lionne-fontaine en domite (0,37 x 0,56 m) servait de griffon à une fontaine (CAG 15 : 180).

<sup>848</sup> À proximité du temple, dans la ZAC de Belbex, le 25 octobre 1978, C. Marchi a mis au jour une vasque en roche volcanique, un tuyau en bois avec un collier en fer et un niveau de *tegulae* (CAG 15 : 73).

<sup>849</sup> À proximité de la mine, à la confluence des ruisseaux de La Fontaine Salée et du Suc de l'Église, une meule et une laverie pour le minerai avec une canalisation d'eau ont été repérées (Vinatié 1980 : 575).

<sup>850</sup> Avenue de Clermont, au couvent de Saint-Mart, G. Grange signale la présence de substructions antiques correspondant à des « canaux et des souterrains maçonnés ». Des dépôts calcaires sont présents sur la paroi interne de certains tuyaux (CAG 63/2 : 65 ; Vallat 2002 : 328-330). Boulevard Pasteur, une canalisation en plomb ou en terre cuite a été observée sans précision (CAG 63/2 : 67 ; Vallat 2002 : 316). Au 7 av. J. Claussat, lors de fouilles menées dans une cave en 1931, une canalisation antique a été mise au jour par E. Desforges. Elle a livré des tessons de céramique sigillée. Elle était construite avec des tuiles mises bout à bout et est datée de la fin du IIe siècle, début du IIIe siècle (CAG 63/2 : 67 ; Vallat 2002 : 265-296).

<sup>851</sup> À Pelgat, une canalisation en céramique est signalée par les auteurs de la CAG 03.

<sup>852</sup> En 1943, sur la parcelle 674 (Giat), G. Charbonneau a fouillé, à une profondeur de 2,80 m, une canalisation d'une largeur de 0,24 m et d'une hauteur de 0,33 m. Elle est construite avec des pierres de basalte et de schiste cimentées, recouvertes de dalles de basalte (CAG 63/2 : 342, Charbonneau 1957 : 121).

<sup>853</sup> En 1994, dans le sondage effectué par V. Guichard, un caniveau antique construit en pierre (0,50 à 0,60 m de largeur), bordant un chemin est mentionné sans autres précisions.

<sup>854</sup> Sur le site de la Croix de Beauvialle, en surplomb de l'agglomération, des travaux d'aménagement, en 1981, ont livré un ensemble de canalisations provenant d'une source en direction de l'agglomération. Il s'agit de tuyaux d'argile (longueur : 0,30 m, diamètre intérieur : 0,04 m) avec des jointures recouvertes par des fragments de tuiles liées à l'argile (CAG 63/2 : 11).

<sup>855</sup> « De nombreux conduits de plomb [...] ont fait voir que l'on pouvait à volonté amener toutes les sources dans la grande piscine » (Bertrand 1819, Bouillet 1846 : 123).

<sup>856</sup> Au centre du plateau, dans le bâtiment mis au jour en 1946 par M. Labrousse, un caniveau se dirige vers le nord-ouest (Garcia 2008).

<sup>857</sup> À la Croix Saint-Jacques / La Tuilerie, une canalisation en céramique, d'un diamètre de 12 cm, scellée au plomb a été mise au jour fortuitement en bordure de la route RD 225 avant 1970. Cette canalisation d'orientation est-ouest, ne semble pas alimenter l'agglomération (Vallat 2002 : 1201 ; CAG 63/2 : 186). En 1884, J. Vazeilles a découvert un conduit en terre destiné à alimenter en eau les ateliers de potiers (Vallat 2002 : 1218). En 1993, L. Savy a observé une canalisation en terre cuite au nord du chantier d'A.-M. Romeuf. Elle servait à canaliser l'eau du bief du Ier siècle vers les fours de potiers du IIe siècle (Vallat 2002 : 1221).

<sup>858</sup> Plusieurs tuyaux en plomb sont recensés au sein de l'agglomération dont l'un avec une inscription ainsi qu'une clef de robinet en bronze.

Chez les Vellaves, plusieurs canalisations sont également recensées à Bas-en-Basset<sup>859</sup> et au Puy-en-Velay<sup>860</sup>.

La cité des Gabales ne livre qu'une seule mention à Banassac où, dans la description des thermes, l'auteur signale la présence de tuyaux (André 1860 : 48).

Chez les Rutènes on recense des canalisations principalement dans les agglomérations avérées (L'Hospitalet-du-Larzac<sup>861</sup>, Albi<sup>862</sup>, Millau<sup>863</sup>) puisqu'on n'en retrouve que dans une agglomération hypothétique : Lanuejols<sup>864</sup>.

Assez pauvre en vestiges hydrauliques, la cité des Cadurques n'offrent que deux mentions à Duravel<sup>865</sup> (FIA1) et à Castelnau-Montratier<sup>866</sup> (FIA2).

Enfin, chez les Lémovices, seules quelques agglomérations avérées livrent des vestiges de canalisations : Naves<sup>867</sup>, Ahun<sup>868</sup>, Ussel<sup>869</sup>, La Souterraine<sup>870</sup>, Saint-Gence<sup>871</sup> et Chassenon<sup>872</sup>.

<sup>859</sup> Le long de la route reliant Bas à Aurec, au lieu-dit La France, trois sondages ont été menés par L. Simonnet et Y. Theillère en 1988. Les archéologues ont mis au jour dans le sondage 3 trois caniveaux en *tegulae* et un bassin semi-circulaire recouvert d'un mortier rose. Le fond du bassin est constitué de fragments de tuiles mêlés à du mortier. L'ensemble repose sur une couche d'argile et un soubassement en pierres de gros modules (CAG 43 : 41).

<sup>860</sup> Différents types de canalisations ont été mis au jour au sein de l'agglomération. Des fragments de conduites en céramique conservés dans les réserves du musée auraient été découverts place du Martouret (CAG 43 : 88). Entre les rues Chênebouterie et Grenouillit, un fragment de canalisation en bois aurait été découvert au XIXe siècle avec un creuset et des tessons d'amphores (CAG 43 : 88). Un caniveau en pierre volcanique est signalé en 1868 par A. Aymard sous les caves du musée (CAG 43 : 90). É. Nectoux (2007) mentionne la découverte de plusieurs fragments de tuyaux en bois avec emboîtures de fer dans le secteur sauvegardé de la ville. Elle précise cependant qu'en l'absence de contexte de découverte, aucune datation ne peut être proposée pour ces vestiges. Elle informe également de l'hypothèse d'une fontaine sur l'actuelle place du Clauzel.

<sup>861</sup> Des canalisations de pierres et de tuiles permettent l'alimentation en eau (récupération des eaux pluviales) des citernes (CAG 12 : 175).

<sup>862</sup> Rue de l'Ort-en-Salvy, J. Lautier a mis au jour 5 murs en galets liés à l'argile (épais. 0,90 m) se recoupant à angle droit. Il date ces murs du Ier siècle avec plusieurs reconstructions au IIe siècle en petit appareil. Un four domestique, des sols en terre battue et une canalisation en pierre sèche complètent l'édifice.

<sup>863</sup> Au quartier du Roc (ouest de Millau), en 1973, une tranchée a permis la mise au jour de deux conduites d'eau antiques encore en connexion sur plusieurs mètres. Les tuyaux étaient en terre cuite avec des scellements au plomb (Schaad 2007 : 51). Entre le *fanum* 2 et l'annexe, une canalisation évacuait les eaux de la source de Font-Vive. Elle se jette dans la rue en passant dans un conduit aménagé dans le mur du *temenos*. Elle a une section rectangulaire de 0,15 m de large pour une hauteur (sous dalle) de 0,20 à 0,30 m. Les parois sont réalisées en dalles de lauzes et le fond de fragments de *tegulae* et de pierres (*ibid.* : 98). Plusieurs canalisations d'environ 3 m de longueur ont été observées lors des fouilles du secteur sud de La Graufesenque, entre les pièces 20 et 24 et entre les pièces 24 et 25 (*ibid.* : 175-177).

<sup>864</sup> Dans la zone supposée de l'agglomération, les auteurs de la CAG rapportent la mise au jour de canalisations en terre cuite jointées au plomb (CAG 12 : 188).

<sup>865</sup> Sur le site de l'Oratoire, la base Patriarce enregistre la présence de canalisations.

<sup>866</sup> Le quartier occidental, orienté nord-ouest et sud-est est alimenté par des canalisations, notamment en plomb. Un deuxième réseau d'égouts et de caniveaux permettait l'évacuation des eaux usées (Labrousse 1966 : 441). Les bâtiments VI et VIII sont interprétés comme un nymphée alimentant une fontaine (structure XVI ; Labrousse 1966 : 440 et Baret 1993).

6.3.3.2. *Aqueduc*<sup>873</sup>

De rares aqueducs sont recensés au sein des agglomérations arvernes. Des mentions existent pour les agglomérations hypothétiques de Riom-ès-Montagnes<sup>874</sup> et Chamalières<sup>875</sup> ainsi que pour celles avérées de Voingt<sup>876</sup>, Le Mont-Dore<sup>877</sup>, Les Martres-de-Veyre<sup>878</sup>, Vichy<sup>879</sup>, Lezoux<sup>880</sup>.

Aucune structure n'a été découverte dans les agglomérations vellaves.

<sup>867</sup> Une source aménagée a été localisée à Souleilhavoup avec un départ de conduite en brique. Elle est située à 800 m des « Boutiques ».

<sup>868</sup> Lors de la construction de La Poste et de la maison voisine, de nombreuses tuiles antiques et une canalisation (évacuation) ont été mises au jour.

<sup>869</sup> Dans le quartier de Bourbonnoux, des conduites d'eau ont été mises au jour (CAG 19 : 176).

<sup>870</sup> G. Janicaud (1942 : 253) mentionne la découverte en plusieurs lieux de l'agglomération de conduites d'eau en granite (longues dalles creusées d'un canal à section circulaire) ainsi que des canalisations en terre cuite.

<sup>871</sup> Les seuls éléments mis au jour pour le Ier siècle comprennent un bâtiment sur poteaux, une canalisation en bois (canalisant une source en bordure de parcelle), une dizaine de petits creusements, un bassin de 7,40 x 7 m et un puits (Lintz 2002 : 14-16).

<sup>872</sup> À l'extrémité de la branche secondaire de l'aqueduc qui alimentait les thermes, un bassin intégré à la maçonnerie des murs sud permettait la répartition entre différents conduits en plomb qui alimentaient l'ensemble de l'édifice balnéaire (Doulan *et al.* 2012 : 122). Entre les deux bâtiments perpendiculaires à l'aqueduc, fouillés en 2007, un réseau de 2 canalisations en bois a été mis en évidence par la découverte d'anneaux de jointure en fer, espacés de 1,80 à 1,95 m et d'un diamètre légèrement inférieur à 10 cm (*ibid.* : 244-245).

<sup>873</sup> M. Monteil (2012 : 283) recense des aqueducs au sein de 4 chefs-lieux et 5 agglomérations. M. Mangin (1986) en relevait 4 hypothétiques en Franche-Comté tandis que J.-L. Massy (1997) en comptabilise 10 en Lorraine.

<sup>874</sup> Aux Routisses, le tracé d'un aqueduc est signalé par J.-B. Deribier-du-Chatelet (CAG 15 : 146) et repris ensuite par M. Vazeilles.

<sup>875</sup> Un important aqueduc, qui devait alimenter la ville d'*Augustonemetum* traverse Chamalières en suivant le tracé de la voie des Villards. Il a été étudié en différents points (Bois des Villards, La Font de l'Arbre, Vignettes, au stade du Colombiers où l'eau devait être captée). Son débit est estimé à 5 000 – 6 000 m<sup>3</sup>. Cette canalisation souterraine a été décrite depuis le XVIIIe siècle (P. Audigier, A. Audollent (canalisation voûtée de 0,75 à 0,97 m de hauteur, 0,62 à 0,68 m de large), E. Desforges, P.-F. Fournier ; CAG 63/2 : 68 ; Vallat 2002 : 270-271, Fournier 1965 : 395-398).

<sup>876</sup> Au lieu-dit Chez Rozet/Les Poux, G. Charbonneau a dégagé en 1943, une canalisation voûtée en plein cintre (longueur : 550 m, hauteur : 1,62 m, largeur : 0,98 m). Les parois sont construites en basalte et schiste cimentés, la voûte, en *tegulae* (CAG 63/2 : 342).

<sup>877</sup> J.-B. Bouillet (1846 : 122) relate que des piscines et des aqueducs ont été découverts en 1808.

<sup>878</sup> En 2007, parallèlement à la voie observée par G. Alfonso, rue du Lot, un aqueduc a été fouillé lors d'une opération préventive par C. Muller-Pelletier (Collectif 2007 : 123).

<sup>879</sup> Un diagnostic mené dans la cour de la Banque de France (Poirot 2012) a permis de découvrir le prolongement des deux aqueducs découverts en 2005-2006 dans la parcelle voisine (Garage Palace) fouillée par K. Chuniaud (2010). Repris par J. Corrocher et les auteurs de la CAG 03, L. Mosnier et A. Morlet proposent la description d'aqueducs provenant de sources et alimentant la ville antique : un premier réunissait les sources du Vernet dans un réservoir au Puy-Besseau puis il conduisait l'eau dans la ville par la gare. Entre 20 et 25 regards ont été recensés par ces auteurs sur une distance de 3 km avec une pente moyenne de 0,254 m au km (CAG 03 : 142).

<sup>880</sup> Lors d'un diagnostic mené au lieu-dit Les Colis, une portion d'aqueduc a pu être fouillée. Elle se présente sous la forme d'une tranchée aux parois verticales, large de 0,40 m et profonde de 2,43 m. À l'intérieur, la conduite est construite d'une succession de *tegulae* posées à plat et d'*imbrices* posées par-dessus. L'étanchéité est assurée par des joints en argile verte pure (Collectif 2013 : 61). Les *tegulae* sont de taille plus importante que celles habituellement utilisées pour les toitures et les tuiles en bâtière ont sans doute été, elles aussi, fabriquées spécifiquement. Une dizaine de *tegulae* portaient l'estampille MACCI (Collectif 2013 : 62). Un aqueduc de construction similaire avait déjà été mis au jour en 1975 au terrain Botella. Une seconde portion d'aqueduc a également été observée dans la largeur d'un second sondage mais à une profondeur inférieure. Des tranchées d'installation ont de même été observées en différents points (Collectif 2013 : 109).

Trois mentions sont notées chez les Gabales : à Bagnols-les-Bains<sup>881</sup> (FIA1), Nasbinals<sup>882</sup> (FIA1) et Banassac<sup>883</sup> (FIA2).

En territoire rutène, seules deux agglomérations avérées livrent des vestiges d'aqueduc : Onet-le-Château<sup>884</sup> et Millau<sup>885</sup>.

Pauvres en canalisation, les Cadurques ne restent cependant pas sans vestiges d'aqueduc puisque 3 agglomérations, 2 hypothétiques (Vayrac<sup>886</sup>, Moissac<sup>887</sup>) et 1 avérée (Castelnau-Montratier<sup>888</sup>) en sont dotées.

Mieux équipées, 6 aqueducs sont recensés chez les Lémovices au sein d'une agglomération hypothétique (Argentat<sup>889</sup>) et de 5 agglomérations avérées (Naves<sup>890</sup>, Rancon<sup>891</sup>, Évaux-les-Bains<sup>892</sup>, Saint-Goussaud<sup>893</sup>, Chassenon<sup>894</sup>).

<sup>881</sup> Dans un texte décrivant les thermes M. Jacob précise qu'« au milieu [...] se trouvait un aqueduc en pierre » (ASASACP 9, 1839 : 50).

<sup>882</sup> P. Miquel signale en 1985 à la Direction des Antiquités la présence de vestiges d'un aqueduc romain au niveau de la tourbière du Pendouliou ainsi que sur le risque de sa destruction par l'exploitation de la tourbière (Miquel 1985).

<sup>883</sup> La description des thermes mentionne la présence d'un conduit en pierres cimentées recouvert de dalles (André 1860 : 48).

<sup>884</sup> La campagne de photographies aériennes menée en 1984 par J. Dhombres a mis en lumière le tracé de l'aqueduc. Sur les clichés, est apparu un alignement de traces carrées (1,20 m de côté) espacées régulièrement de 3,20 m. Vingt venaient de l'ouest en direction des thermes, puis l'aqueduc, selon un angle de 125°, prenait la direction du temple B. Ces traces ont été interprétées comme les restes des piles de la partie aérienne de l'aqueduc. Celui-ci, d'abord souterrain sur 1 200 m (sondages de L. Dausse en 1984), prenait sa source près de Fontanges où existe une résurgence, à 3 km du site des Balquières. La hauteur estimée de l'aqueduc est de 5 m (Pisani 2011 : 669, CAG 12 : 341). P. Pisani pense qu'au niveau de l'angle de l'aqueduc devait exister une dérivation pour alimenter les thermes.

<sup>885</sup> Un canal de plus de 500 m de longueur a été fouillé entre 1974 et 1981 à La Graufesenque. Il alimentait en eau les ateliers depuis la Dourbie (Schaad 2007 : 23). Le canal traverse une grande partie de la plaine de La Graufesenque et se déverse dans un bassin correspondant à un élargissement en bordure nord du chantier de fouilles de 1973 à 1981. Quatre états ont été observés. Le premier correspond à l'implantation du canal. Il a principalement été mis en évidence dans le tiers ouest de la fouille avec une largeur moyenne de 0,70 m. La profondeur conservée est de 1,30 m. Le fond est constitué de petits éclats de calcaire inclus dans la matrice argileuse. À l'état 2, le mur sud du canal est arasé et le canal comblé. Par-dessus, deux nouveaux murs sont construits offrant alors une largeur de 0,92 m pour le passage de l'eau. Le sol n'a pas été conservé. L'état 3 n'affecte qu'une portion du canal avec notamment la reconstruction d'une partie du mur sud. De même des encoches sont réalisées à la surface des murs pour accueillir des poutrelles supportant des planches. L'état 4 correspond au creusement d'un petit fossé dans le remblai du canal après son abandon dans le courant du II<sup>e</sup> siècle (*ibid.* : 144-146).

<sup>886</sup> Un aqueduc, ou « galerie drainante », daté de la fin de l'Âge du Fer et du début de l'époque romaine a été mis au jour au Puy-d'Issolud lors de sondages menés en 2010 par J.-P. Girault (Girault 2010).

<sup>887</sup> Deux éléments d'aqueduc sont signalés à l'église Saint-Martin et dans la cour du petit séminaire.

<sup>888</sup> Un aqueduc est construit par arasement du mur M2 de la galerie I (Baret 1994).

<sup>889</sup> Deux aqueducs sont signalés sur la commune. Le premier est découvert vers 1960 au niveau de la rue Gilbert Dellange, il se peut qu'il s'agisse de l'aqueduc desservant la *villa* du Longour décrit par J.-M. Desbordes. Le deuxième a été découvert par E. Bombal en 1984 à Chadiac. Il s'agit d'une prise d'eau suivie d'un aqueduc.

<sup>890</sup> Lors des fouilles de 2009, C. Maniquet a mis au jour un important aqueduc à 11,15 m de profondeur. Celui-ci, orienté est-ouest, est entièrement taillé dans la roche en place sous la forme d'un passage voûté d'une hauteur d'environ 1,90 m et d'une largeur d'1 m. Il a pu être suivi sur 10,20 m vers l'est (AdIFI N2009-LI-0004).



### 6.3.3.3. Château d'eau<sup>895</sup>

Quelques rares mentions de *castellum divisorum* peuvent être rappelées. À Vichy (FIA2, Arvernes), entre les 12 et 18 rue Jean-Jaurès, J.-L. Beaulieu aurait vu un *castellum divisorum*. Il s'agit d'une construction rectangulaire de 2 m de côté avec un fond en ciment et dont partent deux aqueducs maçonnés. A. Morlet complète le dispositif d'un deuxième réservoir de 4 m en amont du premier qu'il a observé lors des terrassements de la Banque de France. Un deuxième diviseur d'eau avec 4 ouvertures latérales est signalé au 15-17 avenue Victoria par L. Mosnier et A. Morlet (CAG 03 : 142). À Castelnau-Montratier (FIA2, Cadurques), en rive gauche, au sud du site, un sondage a permis de dégager un édifice avec escalier (4 marches), une pièce circulaire avec un pilier central d'où partaient des cloisons rayonnantes. Deux masques de théâtre (un tragique et un comique) en grès ainsi qu'une urne « pleine » ont été découverts sur place. M. Labrousse interprète cet édifice soit comme un mausolée soit comme un théâtre, voire comme un château d'eau (Labrousse 1964 : 461). À Luzech (FIA1, Cadurques), le bâtiment 7 est interprété comme un édifice lourd et d'une certaine hauteur (tour ou château d'eau ; Labrousse 1951 : 140).

### 6.3.3.4. Puits et citernes<sup>896</sup>

Différentes mentions de puits et de citernes apparaissent dans la documentation archéologique de quelques agglomérations chez les Arvernes comme celles avérées de Voingt<sup>897</sup>, Ambert<sup>898</sup>, La Roche-Blanche<sup>899</sup>, Ceyrat<sup>900</sup>, Bègues<sup>901</sup>, Varennes-sur-Allier<sup>902</sup>,

<sup>891</sup> Près du pont médiéval, en rive droite, en 1967, un captage de source et deux couverceaux d'aqueduc ont été mis au jour (Desbordes, Perrier 1982 : 51).

<sup>892</sup> Un aqueduc alimentait les thermes en eaux froides. Il prenait sa source à l'est de Reterre à la Valazière et aux sources de Coust (un *ex-voto* en or, de 863 g, a été découvert en 1838). Son tracé est guidé par les courbes de niveaux sur une distance de 17 km. Il serait entièrement enterré et composé d'un conduit en granite couvert de dalles plates. D'une section intérieure de 0,20 x 0,17 m, il devient trapézoïdal et plus large (0,31 à 0,34 x 0,35 à 0,47 m) à partir de Tornage (Dequaire 1965, Lintz 1992 : 96).

<sup>893</sup> M. Chaussade (1967 : 308) rapporte qu'« un petit aqueduc voûté conduit les eaux d'une source au milieu d'un champ placé à une grande distance des habitations actuelles ».

<sup>894</sup> Un important aqueduc alimentait notamment les thermes. En partie souterrain, en partie sur pont, sa description développée est disponible dans la notice de Chassenon au sein du corpus.

<sup>895</sup> Quatre sont recensés en Lorraine (Massy 1997) et trois en Franche-Comté (Mangin 1986).

<sup>896</sup> Treize sont recensés en Lorraine (Massy 1997) et cinq en Franche-Comté (Mangin 1986).

<sup>897</sup> Plusieurs puits et sources ont été mis au jour dans l'emprise de l'agglomération. À Las Faissas, près de la voie, deux puits en moellons de basalte maçonnés ont été découverts. En 1946, l'un d'eux a été vidé sans découverte de mobilier (CAG 63/2 : 342, Fournier 1947 : 462, Charbonneau 1957 : 121). D'après G. Charbonneau, à la source du Fontéchal/Fontéchelle, le captage romain (madriers en chêne assemblés à l'aide de chevilles et de cercles en fer) a été détruit en 1933 (CAG 63/2 : 342, Charbonneau 1957 : 121).

<sup>898</sup> Dans le secteur 7 des fouilles de J. Gagnaire, 3 puits ont livré de riches vestiges (puits 1 : profondeur : 2,10 m ; diamètre : 1 m ; construction : moellons plus ou moins bien appareillés, liés à l'argile grise ; datation : première moitié du Ier siècle ; mobilier : matériaux de construction, enduits peints, céramique tibérienne, coques de noisettes, noyaux de merise, sigillée, scories ; puits 2 : profondeur : 2,50 m ; diamètre : 0,90 m ; construction : pierres sèches en assises plus ou moins régulières ; datation : deuxième moitié du IIe

Vichy<sup>903</sup>, Les Martres-de-Veyre<sup>904</sup>, Corent<sup>905</sup>, et hypothétiques d'Ydes<sup>906</sup>, Pérignat-sur-Allier<sup>907</sup>. Enfin, à Chaudes-Aigues (FIA1), une trentaine de captages de sources d'eau chaude ont été recensés sur la commune et à Lezoux (FIA2) de très nombreux puits sont enregistrés, sans précisions, dans la base Patriarche.

---

siècle ; mobilier : noyaux de merise, de prunes, coques de noix, de noisettes, sigillée du IIe siècle ; puits 3 : profondeur : 1,90 m ; diamètre : 0,90 m ; construction : pierres sèches en assises plus ou moins régulières ; datation : deuxième moitié du Ier siècle ; mobilier : fragments de bois, lichens, feuilles de buis, aiguilles de résineux, graines de merise, de noisettes, de noix, de prunes, céramique commune, fibule de la deuxième moitié du IIe siècle (CAG 63/2 : 10 ; Mitton 2006 : 17-24)). L'ensemble des ces puits est interprété comme des puits rituels par J. Gagnaire (1992 : 80). Il s'appuie pour cela sur l'abondance des ossements animaux, notamment des crânes de chevaux et de bœufs, ainsi que des mâchoires inférieures sur le sol autour des puits. Lors des fouilles de sauvetage, réalisées en 1993 par M. Richardson et J. Dunkley aux Prairies, trois puits ont été fouillés. Ils sont implantés de manière logique dans le parcellaire, dans différents enclos dépendants de plusieurs bâtiments. Ils se présentent tous sous la même forme : appareillés en petits blocs (0,2 x 0,3 m) grossièrement parementés et disposés en assises irrégulières sans mortier (puits 4 : profondeur : 1,60 m ; mobilier : céramique, bois, noisettes, feuilles ; abandon dans la première moitié du IIe siècle ; puits 19 : profondeur : 1,80 m ; mobilier : tuiles (couverture du puits), céramique, ardoise de fibule ; daté du milieu du IIe siècle ; puits 50 : profondeur : 2,60 m ; mobilier : tuiles, bois, noisettes, graines, cuir, champignon ; abandon dans la seconde moitié du IIe siècle). Les puits sont interprétés comme source d'eau claire par la présence de vases à puiser et la présence d'un poisson à l'intérieur de certains (CAG 63/2 : 11 ; Richardson, Dunkley 1994 : 16-18).

<sup>899</sup> Entre 1945 et 1946, M. Labrousse réalise au centre du plateau une série de sondages. Seuls les sondages D, F et H ont livré des aires dallées et une citerne (1,9 x 1,5 m, profondeur : 2,7 m). La citerne est bâtie en pierres sèches (Garcia 2008).

<sup>900</sup> Lors de sondages préalables à la mise en place d'un gazoduc sur le chemin de Montaudou, deux angles de murs appartenant à deux ensembles différents ont été observés en 2009 ainsi qu'une citerne maçonnée (Darteville 2010 : 157-158). La chronologie proposée couvre la seconde moitié du Ier siècle et la première moitié du IIe siècle.

<sup>901</sup> Un puits accompagné de sigillée, d'éléments fauniques et de *tegulae* est signalé au nord-est du bourg.

<sup>902</sup> Au moins 3 puits sont recensés au sein de l'agglomération. Deux sont situés à l'extrémité nord de l'agglomération. Le premier dans la propriété de M. Baudet est associé à un atelier de TCA, le second dans le quartier de la Gare est associé à un riche habitat (trésor monétaire, sculptures, statuettes, colonne en marbre, enduits peints). Le troisième est situé en limite ouest au niveau du centre de l'agglomération, au 21 rue de la Brunette. Il a livré 20 cruches datées des Ier et IIe siècles.

<sup>903</sup> Trois captages de sources sont inventoriés dans la base Patriarche. Pour la source Chomel, d'une température de 43,6°, un captage romain a été étudié en 1944. Il s'agit d'un puits octogonal avec un coffrage et des madriers en chêne puis en maçonnerie (*opus caementicium*). Un riche mobilier a également été mis au jour : 2 fragments de colonne toscane, plaques de marbre blanc moulurées, *tegulae*, tuyaux en terre cuite, céramique sigillée, peignes en bois, ossements, dalles de terre cuite, un as de Domitien (daté de 84), un strigile, un chien en bronze (CAG 03 : 143). Pour la source Lucas, de 28°, le captage a été mis au jour en 1844. Pour J.-L. Beaulieu, l'eau était conduite jusqu'à un bassin de distribution par des tuyaux en trachyte (CAG 03 : 143). Les auteurs de la CAG mentionnent une troisième source dite de l'Hôpital, de 34,4°, dont un captage romain a été observé en 1942, à 2,5 m de profondeur sous la forme d'un puits surmonté d'une margelle octogonale. Le haut du puits recevait un bassin suffisamment grand pour se baigner (CAG 03 : 144). Au moins 6 puits sont recensés au sein de l'agglomération (2 rue Callou et 4 au 8 avenue Thermale/5-7 avenue Victoria).

<sup>904</sup> 12 sources thermo-minérales sont localisées.

<sup>905</sup> Un puits parementé de blocs de basalte a été aménagé dans une grande fosse cylindrique occupant tout l'angle nord-est du péribole (Poux 2002 : 10). Les structures au sud de l'entrée du sanctuaire ont été perturbées par la construction d'un puits délimité par un parement en pierres sèches de forme rectangulaire (1,3 x 1 m). L'élévation totale de 50 cm est constituée de remplois de fragments de quarts de ronds de colonnes (Poux 2004 : 28).

<sup>906</sup> À La Jarrige, en 1885, A. Magne a mis au jour un puits carré, boisé avec des rondins de chêne reliés par des traverses. Il l'attribue à l'époque romaine (CAG 15 : 180).

<sup>907</sup> Mis au jour lors des fouilles des Varennes (Pasty 2010), un puits était situé vers les bâtiments 4 et 5 et semble déjà fonctionner avec le bâtiment 4 dès le IIe siècle. Il reste en eau jusqu'au IVe siècle. Un autre puits est localisé à proximité du bâtiment 6. Il est remblayé au IVe siècle et livre un cheval écorché et un bouc décapité.

Si aucune information n'a été relevée pour les cités vellave, gabale (si ce n'est quelques mentions sans précision pour Banassac) et cadurque, chez les Rutènes les agglomérations avérées de l'Hospitalet-du-Larzac<sup>908</sup>, Montans<sup>909</sup> et Millau<sup>910</sup> offrent quelques structures.

Enfin, au sein des agglomérations lémovices, de nombreux puits ont été recensés à Naves<sup>911</sup> (FIA2), Évau-les-Bains<sup>912</sup> (FIA2), Saint-Goussaud<sup>913</sup> (FIA2), Ussel<sup>914</sup> (FIA2), La Souterraine<sup>915</sup> (FIA2), Saint-Gence<sup>916</sup> (FIA1/2), Gouzon<sup>917</sup> (FIA1) et Chassenon<sup>918</sup> (FIA2).

#### 6.3.3.5. Fontaines

Quelques rares vestiges de fontaines ont été recensés dans la bibliographie comme à Ydes<sup>919</sup> (FIA1, Arvernes), à Vichy<sup>920</sup> (FIA2, Arvernes), au Puy-en-Velay<sup>921</sup> (FIA2, Vellaves), à Lanuejols<sup>922</sup> (FIA1, Rutènes), à Millau<sup>923</sup> (FIA2, Rutènes), à Onet-le-Château<sup>924</sup> (FIA2,

---

<sup>908</sup> Les fouilleurs de l'A75 notent la présence de citernes enterrées, d'une capacité pouvant atteindre 50 m<sup>3</sup> alimentées par des canalisations de pierres et de tuiles. Ces constructions, nécessaires dans un espace dépourvu de points d'eau, représentent une information importante livrée par la fouille car peu attestées dans les Causses.

<sup>909</sup> E. Rossignol signale, en 1859, la présence d'une citerne carrée au fond cimenté, dans un jardin du village (CAG 81 : 170). De même, il mentionne, sur la commune, l'existence de plusieurs puits qu'il aurait vidés.

<sup>910</sup> Plusieurs puits, bassins et aménagements liés au captage de sources ont été recensés.

<sup>911</sup> Une source aménagée a été localisée à Souleilhavoup avec un départ de conduit en brique. Elle est située à 800 m des « Boutiques ». Un important puits, découvert lors des fouilles de 2001 a été fouillé entièrement en 2009. Il se présente sous la forme d'un entonnoir de 13,20 m de profondeur avec une ouverture de 3,60 m et un diamètre de 1 m à sa base. Des marches étaient taillées dans les parois nord et sud afin de pouvoir descendre dans le puits (AdIFI N2009-LI-0004).

<sup>912</sup> De très nombreux puits (plus d'une quarantaine) ont été aménagés notamment pour alimenter les thermes à partir de différentes sources d'eau chaude (Lintz 1992 : 93). Dans le centre d'Évau, une dizaine de puits ont été découverts en 1870 et qualifiés de funéraires. G. Lintz (1992 : 92) met en garde sur cette interprétation et décrit l'un d'eux. Il mesurait 11 m de profondeur et 0,80 m de diamètre. Il livre une dizaine de poteries, des tuiles, des charbons, des os d'oiseaux et des faines).

<sup>913</sup> Plusieurs puits sont signalés parmi les découvertes liées aux travaux de l'abbé Dercier. Pour A. Laporte (1966 : 71), il s'agit sans doute plus de citernes alimentées par les eaux de pluies en raison de l'absence de sources ou de nappes phréatiques.

<sup>914</sup> Dans le quartier du Masset, trois puits ont été mis en évidence. L'un d'eux a livré deux meules en basalte, de la céramique commune et sigillée, deux lampes en terre cuite (CAG 19 : 176).

<sup>915</sup> Dans l'espace boisé, G. Janicaud (1942 : 252) rapporte la présence de nombreux puits à eau et l'absence d'aqueduc pour alimenter la ville.

<sup>916</sup> Plusieurs puits de l'époque romaine ont été fouillés sur la parcelle de la Gagnerie, ainsi que deux au Pâtureau et un autre dans le bourg (Lintz 2012 : 64-65). La principale différence observée avec les puits protohistoriques et augustéens se situe au niveau de l'aménagement des margelles, absentes sur les puits antérieurs. Ils ont notamment livré des objets en bois : douelle et peson (Lintz 2012 : 66).

<sup>917</sup> Un puits gallo-romain a été découvert en 1999 par C. Maniquet au lieu-dit Lavaud avec un drainage ou un parcellaire, fouillé l'année suivante (Massan 2000). Les fouilleurs ont mis au jour un exutoire pour le trop plein du puits, des fosses et des fossés datés de l'époque antique.

<sup>918</sup> De très nombreux puits d'époque romaine sont signalés anciennement dans le bourg actuel de Chassenon (Doulan *et al.* 2012 : 209-210). Ils sont reportés sur la carte présente dans la notice de Chassenon.

<sup>919</sup> En 1818, aux Bourgeades (sud-est des thermes), une lionne-fontaine en domite (0,37 x 0,56 m) servait de griffon à une fontaine (CAG 15 : 180).

<sup>920</sup> Une lionne-fontaine est également signalée sans précision (CAG 03 : 142).

<sup>921</sup> É. Nectoux (2007) mentionne l'hypothèse d'une fontaine sur l'actuelle place du Clauzel.

<sup>922</sup> Une fontaine « présumée antique » est localisée à Font-Gallone à proximité du lieu de culte (CAG 12 : 188).

Rutènes), à Castelnau-Montratier<sup>925</sup> (FIA2, Cadurques) et à La Souterraine<sup>926</sup> (FIA2, Lémovices).

### 6.3.3.6. Égouts<sup>927</sup>

Plus rares que les autres structures hydrauliques, quelques agglomérations sont dotées d'égouts. Chez les Arvernes, on en retrouve la mention notamment dans les agglomérations avérées des Martres-de-Veyre<sup>928</sup> et de Vichy<sup>929</sup>.

Chez les Vellaves, aucune agglomération n'est équipée d'un système d'évacuation des eaux usées.

Chez les Gabales seule l'agglomération de Banassac<sup>930</sup> semble équipée. Il en est de même chez les Rutènes avec Onet-le-Château<sup>931</sup> et chez les Cadurques avec Castelnau-Montratier<sup>932</sup>.

Les infrastructures lémovices ne semblent guère plus développées puisque la mention d'égouts n'apparaît qu'à Argentat<sup>933</sup> (FIA1) et à Chassenon<sup>934</sup> (FIA2).

---

<sup>923</sup> Un déversoir de fontaine sculpté en forme de mufle de lion a été mis au jour en rive droite du Tarn (information Patriarche).

<sup>924</sup> Au niveau de la façade sud du temple B devait se situer une probable fontaine constituant le débouché de l'aqueduc (Pisani 2011 : 668-669 ; CAG 12 : 343).

<sup>925</sup> Les bâtiments VI et VIII sont interprétés comme un nymphée alimentant une fontaine (structure XVI ; Labrousse 1966 : 440 ; Baret 1993).

<sup>926</sup> Une fontaine à gradins, découverte à Bridiers, est enregistrée dans la base Patriarche.

<sup>927</sup> Six sont recensés en Lorraine (Massy 1997) et deux en Franche-Comté (Mangin 1986).

<sup>928</sup> L'évacuation des eaux dans le quartier artisanal se faisait par un grand canal mis au jour par A.-M. Romeuf en 1978, en contrebas du quartier artisanal. Il a été dégagé sur 170 m de longueur. D'axe nord-nord-ouest/sud-sud-est, il est interrompu au nord par la carrière moderne et au sud par un déversoir. Il est creusé sur une profondeur d'un mètre dans la marne et construit avec deux murs parallèles (larg. 0,80 m) espacés de 2 à 2,5 m. Le canal est élargi dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle. Il collecte notamment les eaux provenant des biefs des moulins (Vallat 2002 : 1221).

<sup>929</sup> Des égouts ont été mis au jour à l'ouest de l'agglomération. Au 1 place de la Source de l'Hôpital, un radier de caniveau a été mis au jour en 1946 (CAG 03 : 142). Au 42 rue Callou, en 1971, un égout de 0,40 m de large, d'orientation sud-sud-ouest/nord-nord-ouest construit avec des murs en pierres calcaires recouvert de *tegulae* a été dégagé. Dans le quartier des bains Callou, A. Bertrand publie en 1865 la mention d'un égout déversant dans l'Allier les eaux thermales (CAG 03 : 142).

<sup>930</sup> Un égout est enregistré dans Patriarche associé à un atelier de potiers sur le terrain Boudon de la Roquette.

<sup>931</sup> Trois égouts ont été repérés lors des fouilles des thermes et servaient à l'évacuation des eaux usées, rejetées dans le ruisseau de l'Auterne en contrebas.

<sup>932</sup> Un réseau d'égouts et de caniveaux permettaient l'évacuation des eaux usées (Labrousse 1966 : 441).

<sup>933</sup> En 1974, lors de la construction d'un nouveau bâtiment EDF sur une parcelle contiguë à la *villa* du Longour, un mur a été dégagé sur 1 m d'élévation. Au pied de ce mur, trois canaux de drainage à section rectangulaire et dont la base était constituée de *tegulae*, mis bout à bout se dirigeaient vers la Dordogne. Les piédroits étaient construits en moellons et recouverts de dalles (Desbordes 1985 : 417).

<sup>934</sup> Au sein des thermes un système de vidange sous la forme d'une colonne creuse qui permettait à partir de l'angle nord-ouest d'évacuer l'eau dans un caniveau situé à 4 m en contrebas (Doulan *et al.* 2012 : 137-138).

En conclusion, les équipements hydrauliques (Fig. 160) sont assez bien représentés dans les agglomérations du Massif central, principalement dans celles qui sont avérées. On retrouve cependant une grande diversité d'équipement : des canalisations avec 10 occurrences dans les agglomérations hypothétiques (18,18% des sites) et 20 au sein des sites avérés (52,63%), des aqueducs avec 7 et 14 occurrences (soit 12,72% et 36,84% des sites), des châteaux d'eau (un seul cas au sein d'une agglomération avérée), des puits et des citernes avec 6 et 19 occurrences (soit 10,90% et 50% des sites), des fontaines avec 3 et 5 occurrences (soit 5,45% et 13,15%) et des égouts avec 1 et 6 occurrences (soit 1,82% et 15,79%).

Il n'est pas étonnant que les agglomérations avérées fournissent le plus d'informations sur l'équipement hydraulique, cependant on constate que les agglomérations hypothétiques livrent aussi une grande diversité d'équipements. Cet équipement, que l'on peut également retrouver en contexte rural, n'est malgré tout pas suffisant pour attester les interprétations comme agglomération des sites mais il participe à la réflexion et justifie leur prise en compte comme « bonus » pour affiner les hiérarchies proposées.

#### 6.3.4. Les ports<sup>935</sup>

Rares sont les vestiges portuaires reconnus. En effet, seules 4 agglomérations livrent quelques éléments. À Millau (FIA2, Rutènes) un éventuel paladier pour l'arrêt des troncs lors du flottage mériterait une étude. Il se présente comme un mur de 1,30 m d'épaisseur, 5 à 6 m de longueur en gros appareil. La structure est située en contrebas du chemin allant de la ferme de la Graufesenque à celle de Ranquesouque à 1 m sous le niveau de la Dourbie (Schaad 2007 : 28-29). À Châtel-de-Neuvre (FIA1, Arvernes), un port sur l'Allier est signalé sur la commune voisine de La Ferté-Hauterive. La datation de ce dernier n'est cependant pas assurée. Aux Martres-de-Veyre (FIA2, Arvernes), J.-R. Terrisse suppose l'existence d'un port en bordure nord du quartier artisanal notamment en raison de la production de céramique sigillée. Pour J. Romeuf, il se situerait au niveau d'un bras mort, en contrebas du quartier artisanal, protégé par une digue (Romeuf 1978 : 15). Les berges ayant été énormément modifiées il est difficile aujourd'hui d'apporter de quelconques informations. Les prospections au sol le long des berges menées par P. Vallat en 1993 ou en canoë depuis la rivière en 2010 dans le cadre de la thèse n'ont pas permis d'observer d'aménagements (Baret 2010b). À Vichy (FIA2, Arvernes), d'après les auteurs de la CAG 03, L. Mosnier rapporte

<sup>935</sup> En Franche-Comté, 2 hypothétiques ports ont été enregistrés (Mangin 1986). En Côte-d'Or, 4 agglomérations sont dotées d'un port et 1 cas reste hypothétique (Bénard *et al.* 1994). Deux agglomérations de Lorraine sont équipées d'un port et un cas reste hypothétique (Massy 1997). Seul le cas de Rezé paraît recensé pour les Pays de la Loire et la Bretagne par M. Monteil (2012).

l'existence d'une quinzaine de pieux en chêne (hauteur de 2,5 m et diamètre de 0,20 m) mis au jour lors de la construction d'un égout boulevard de Russie, entre le square Albert Ier et celui du Général Leclerc. Le mobilier collecté comprend une gaffe, une ancre en fer et deux anses d'amphore (CAG 03 : 140). De plus, deux embarcations en bois d'époque romaine ont été mises au jour sur la commune attestant de la navigabilité de la rivière Allier. La première embarcation a livré un chargement de céramique sigillée de Lezoux du milieu du IIe siècle (CAG 03 : 140). La seconde a été mise au jour Place des Quatre Chemins.



## Chapitre 7 :

---

### ANALYSES STATISTIQUES

L'importante masse d'informations recueillies ne peut être exploitée de manière manuelle plus finement que ce qui a été présenté dans le chapitre précédent. Pour aller au-delà, il est nécessaire de faire appel aux analyses statistiques multivariées appliquées aux descripteurs archéologiques. Suite aux différents tests présentés dans le chapitre 5 et aux observations qui ont suivi, le choix s'est directement porté sur l'association ACM et CAH pour établir une classification la plus aboutie possible des sites retenus en s'appuyant sur le tableau des données modifiées (voir 5.2.3.) pour les seules agglomérations avérées et hypothétiques retenues (Annexe I.44). De même, afin d'explorer un peu plus le corpus, plusieurs analyses complémentaires ont été menées afin d'évaluer l'implication des descripteurs *Implantation (IMP)* et *Occupation Médiévale (MED)* mais également pour comprendre les corrélations entre les descripteurs et entre les modalités.

#### **7.1. Classification des agglomérations du Massif central**

L'analyse débute par la réalisation d'une nouvelle ACM sur le tableau des modalités des sites retenus. L'analyse engendre la définition de 63 dimensions (Annexe I.45) qui n'expliquent qu'un pourcentage faible de la variance du nuage de points, comme pour les analyses précédentes, en raison du nombre élevé de modalités (7,68% pour la dimension 1 ; 4,80% pour la dimension 2 ; 4,21% pour la dimension 3 ; 4,14% pour la dimension 4 ; 3,91% pour la dimension 5).

Sur la dimension 1 (Annexe I.46), s'opposent majoritairement les modalités IMP0 (coordonnées négatives) et IMP1 / IMP3 (coordonnées positives maximales). Cette dimension est également fortement marquée, dans les coordonnées positives maximales, par les modalités CON31/32, PUB8, FUN5, SUP6, MED2, MOR1, COM421, INS5 et HYD1. Elle oppose fortement les modalités SUP0 (coordonnées négatives) et SUP6 (coordonnées



positives) tout comme OCC0 et OCC6. Au regard de l'arbre hiérarchique et des classes identifiées, la dimension 1 explique la séparation principale entre les classes 1, 2 et les suivantes, mais aussi la séparation entre la classe 3 et les autres classes puisque sur le graphe factoriel des dimensions 1 et 2 (Fig. 161) les trois premières classes s'opposent aux autres par rapport à l'origine de l'axe 1. De plus, sur le graphe factoriel des descripteurs (axes 1 et 2 ; Fig. 162), on observe des valeurs supérieures pour les descripteurs qui renseignent le plus un urbanisme développé : *Inscription (INS)*, *Monuments publics (PUB)*, *Superficie (SUP)*, *Construction (CON)* et *Morphologie (MOR)*.

La dimension 2 est construite principalement autour des modalités IMP13, CON31, PUB2 en opposition marquée à PUB6 (coordonnées négatives). Elle est aussi guidée par les modalités SUP3, MED2 et MOR1/2. Enfin, elle dissocie OCC4 (coordonnées négatives) et OCC6, ACT0 (coordonnées positives) et ACT3 (coordonnées négatives). La dimension 2 explique fortement la séparation entre les classes 1, 2, 3, 7, 8, 9 et les classes 4, 5, 6.

La dimension 3 s'appuie sur les modalités IMP2, CON32 qu'elle oppose à CON31/32 (coordonnées négatives), PRO41, PUB8 (coordonnées négatives) opposée à PUB2, FUN21 opposée à FUN32 (coordonnées négatives), SUP1, OCC1 opposée à OCC3 (coordonnées négatives), ACT3 (contribution supérieure à 9), MOR0 (coordonnées négatives) opposée à MOR2, COM41 opposée à COM3 (coordonnées négatives), INS5 opposée à INS0 (coordonnées négatives) et HYD3.

La dimension 4 est marquée par les modalités IMP1, CON32 opposée à CON3 (coordonnées négatives), PUB6, FUN22, OCC5, ACT0, MED0, INS2.

La dimension 5 est elle construite à partir de IMP14 (contribution supérieure à 15), CON0 (17,86), FUN4 (5,22), COM0 (10,41), INS3 (6,64).

La réalisation de la CAH conduit à la définition de 9 classes (Fig. 163). Les résultats de l'analyse, présentés dans les annexes I.47<sup>936</sup> et I.48 ainsi que sur l'arbre hiérarchique (Fig. 164), montrent que la classe 1, qui correspond à 5 chefs-lieux, se définit notamment autour des modalités PUB8 (100% des sites avec cette modalité sont dans cette classe), INS5 (50% des sites sont dans cette classe) et SUP6 (33% des sites sont dans cette classe). De même, 100% des individus de la classe portent les modalités PUB8, MOR1, CON31/32,

---

<sup>936</sup> Pour la lecture des valeurs, l'indicateur « Cla/Mod » correspond au pourcentage des individus présentant la modalité, au sein de l'effectif total, regroupés dans la classe. L'indicateur « Mod/Cla » correspond au pourcentage d'individus présentant la modalité au sein de l'effectif de la classe.

OCC6, MED2. Pour finir, aucun site de la classe 1 n'est décrit par les modalités MOR0 et INS0.

La classe 2 (11 sites, dont 1 chef-lieu : Saint-Paulien) est constituée à partir des modalités COM421 (100% des sites COM421 du corpus ainsi caractérisés sont dans cette classe), SUP4 (60% des sites du corpus ainsi caractérisés), IMP2 (50% des sites du corpus ainsi caractérisés), MED2 (90% des sites de la classe), OCC6 (81% des sites de la classe), PUB0 (72% des sites de la classe), CON31/32 (63% des sites de la classe), MOR1 (54% des sites de la classe), FUN5 (54% des sites de la classe). Aucun site n'est, parallèlement, caractérisé par les modalités MED0 et OCC3. Il s'agit donc d'agglomérations installées sur des carrefours terrestres avec franchissement et port (Vichy, Varennes-sur-Allier, Les Martres-de-Veyre), avec une occupation médiévale *in situ*, l'absence majoritaire d'édifices monumentaux, des modes de construction riches et variés, présentant des rues, des nécropoles mixtes et une occupation longue. Ce sont les agglomérations parmi les plus importantes des cités mais dont on ne connaît pas ou mal les monuments, avec cependant deux cas étranges, ceux de Riom-ès-Montagnes et Argentat.

La classe 3 (14 sites) présente des agglomérations définies par ACT0 (78,5% des sites de la classe), PUB5 (85,7% des sites PUB5 du corpus), CON31 (83% des sites CON31 du corpus), INS4 (60% des sites INS4 du corpus), mais aussi HYD1 (57% des sites de la classe), FUN32 (50% des sites de la classe). Aucun site n'est caractérisé par les modalités FUN0, ACT3, CON3. Il s'agit donc également d'agglomérations parmi les plus importantes des cités, notamment celles qui présentent une parure monumentale la plus complète, des nécropoles à incinérations en coffre, mais dont on ne connaît pas les activités artisanales. Une série de sites (Pontarion, Ydes, Le Grand-Bourg, Rancon, Ussel, Moissac) qui sont dans cette classe restent cependant moins bien caractérisés que les autres agglomérations.

La classe 4 (24 sites) regroupe des agglomérations caractérisées par les modalités HYD0 (100% des sites de la classe), IMP0 (62,5% des sites IMP0 du corpus), MED3 (70% des sites de la classe), PRO2 (62,5% des sites de la classe), CON3 (58% des sites de la classe), IMP4 (54% des sites de la classe), mais aussi ACT2 (50% des sites de la classe), ACT4 (66% des sites ACT4 du corpus), OCC3 (50% des sites OCC3 du corpus). Aucun site n'est cependant décrit par les modalités CON32, IMP1 et HYD1. Il s'agit donc de petites agglomérations, occupées de manière lâche à la Protohistoire et qui connaissent une poursuite de l'occupation au Moyen Âge mais avec un déplacement de l'occupation. La date de leur implantation est, soit inconnue, soit elle a lieu dans la première moitié du Ier s. ap. J.-C. L'occupation reste majoritairement limitée au Haut-Empire. Les sites livrent des vestiges

d'artisanat et d'extraction minière. On retrouve également dans cette classe d'importants sites comme Charbonnier-les-Mines ou le col de Ceysnat qui restent malgré tout encore mal caractérisés.

La classe 5 (21 sites) est définie par 90% de sites HYD0, 85,7% de sites ACT0, 80% de sites MOR0 et INS0, 76% de sites SUP0. La classe regroupe également 47% des sites FUN32 du corpus, 40% des sites PRO0 et 41% des sites CON2. Hormis quelques rares cas pour lesquels l'attestation comme agglomération ne fait guère de doute (Usson-en-Forez, Arpajon-sur-Cère, L'Hospitalet-du-Larzac, Saint-Goussaud), il s'agit des agglomérations les moins bien caractérisées, tant du point de vue de l'artisanat que de la parure urbaine, et pour lesquelles seules de nouvelles découvertes pourront valider l'hypothèse de l'interprétation comme agglomération ou la rejeter.

La classe 6 (15 sites) correspond à des agglomérations qualifiées par les modalités PUB6 (83% des sites PUB6 du corpus), OCC5 (75% des sites OCC5 du corpus), PRO41 et INS2 (60% des sites PRO41 et INS2 du corpus). De même, 66% des sites de la classe sont définis par CON32, 53% par IMP1 et 46% par MED0. Aucun site ne présente les modalités CON2 et FUN32. Il s'agit d'agglomérations implantées précocement, prenant place à la suite d'un *oppidum* et qui ont une occupation longue mais qui ne se pérennise pas forcément au Moyen Âge. Inversement par rapport à d'autres classes, certains sites comme Coirent, Naves et Millau sont étonnement classés ici, ce qui fait que certains sites présentent une parure monumentale développée.

La classe 7 (1 site) est bâtie sur la seule combinaison CON0 (100% des sites CON0 du corpus) et IMP14 (100% des sites IMP14 du corpus), correspondant à Mende, qui est sans doute l'agglomération du corpus qui s'implante la plus tardivement et dont on ne connaît que peu de vestiges.

La classe 8 (1 site) correspond aussi à l'association unique des modalités IMP13 et COM41 issues du site de Bagnols-les-Bains.

La classe 9 (7 sites) se développe autour des modalités SUP1, ACT3, MOR2 (71% des sites de la classe), CON32 (57% des sites de la classe) ainsi que OCC1 (60% des sites OCC1 du corpus) et COM41 (50% des sites COM41 du corpus). Les agglomérations correspondent notamment à des centres de production artisanale implantés à un carrefour avec franchissement mais dont on ne connaît que peu de choses en dehors de la production. Seul le site de Gergovie paraît étonnant dans cette classe.

Une synthèse des modalités caractéristiques des classes est proposée en figure 165.

## 7.2. Analyse avec IMP comme variable illustrative

La possibilité de faire ressortir visuellement certains descripteurs de l'analyse en les considérant à la fois comme des variables actives et variables illustratives a été mise en œuvre avec le descripteur *Implantation (IMP)*. L'objectif était de voir si un phénomène particulier pouvait apparaître entre les différentes classes d'agglomérations et les dates d'implantation. Le graphe factoriel (Fig. 166) présente les sites d'une couleur différente selon la modalité du descripteur *Implantation (IMP)* ainsi que les ellipses de confiance autour des centres de gravité de chaque modalité. Au premier regard, il ressort une dispersion importante de ces modalités sur l'ensemble du nuage, ne laissant ressortir aucune corrélation particulière entre les classes et les modalités. Cependant, on peut noter malgré tout un rapprochement entre les modalités IMP1, IMP2 et les classes 1, 2.

Cette étude ne fait donc ressortir aucun phénomène particulier d'implantation entre les classes définies par la CAH. Seuls les sites des classes 1, 2 voire 3 montrent globalement une implantation précoce dans le courant du Ier s. av. J.-C. De fait, ce descripteur ne paraît pas être particulièrement discriminant dans la constitution des classes.

## 7.3. Analyse avec MED comme variable illustrative

La même procédure a été suivie avec le descripteur *Occupation médiévale (MED)*, dans un souci de cohérence avec les questionnements présentés lors des analyses par « palmarès » dans le chapitre 5. Le graphe factoriel (Fig. 167), conçu sur le même principe que le précédent montre trois nuages de points assez dispersés et croisés. Si MED0 et MED3 semblent très proches et plutôt concerner les classes 4 à 6, MED2 paraît plus proche des classes 1, 2 voire 3. Cependant, il faut bien remarquer que ces trois modalités couvrent l'ensemble des classes et, comme pour *Implantation (IMP)*, aucun phénomène particulier, aucune corrélation plus évidente ne semble se dessiner entre les classes et ces modalités.

On peut tout juste avancer, avec prudence, une tendance générale des sites les mieux caractérisés (classes 1, 2 voire 3) à connaître une réoccupation *in situ* à la période médiévale.

Cette dispersion des modalités sur l'ensemble du nuage de points montre que la modalité *Occupation médiévale (MED)* n'est pas particulièrement discriminante. Malgré tout, elle participe à la création et à la compréhension de la classification, même s'il ne semble pas exister de phénomène particulier, entre les classes, dans la pérennité des agglomérations.

## 7.4. La CAH sur les descripteurs

Le module *ClustOfVar*<sup>937</sup> du logiciel R offre la possibilité de réaliser une classification des variables. Il permet de mettre en avant les variables fortement liées entre elles (Ricco 2008). L'observation de l'arbre (Fig. 168) montre dans un premier temps deux groupes de descripteurs. Au sein du premier, deux sous-groupes peuvent être individualisés avec tout d'abord le descripteur ***Implantation (IMP)*** qui paraît plus proche de ***Construction (CON)*** et ensuite un rapprochement entre les descripteurs ***Hydraulique (HYD)***, ***Monuments publics (PUB)***, ***Inscription (INS)***, ***Superficie (SUP)*** et ***Morphologie (MOR)***. Ce regroupement n'est pas surprenant puisqu'il s'agit des variables qui ne sont généralement mobilisées que pour les agglomérations les mieux connues et pour lesquelles la croissance des modalités traduit un développement plus important du site. Dans le second groupe, trois rapprochements apparaissent : ***Occupation (OCC)*** et ***Occupation médiévale (MED)*** – l'existence d'une corrélation entre des sites à occupation longue et des sites avec réoccupation médiévale est rassurante pour l'opérabilité de la méthode – ***Occupation protohistorique (PRO)*** et ***Communication (COM)*** – cette proximité est plus difficile à expliquer, sauf à penser que les sites implantés sur des habitats groupés protohistoriques sont mieux raccordés aux réseaux de communication – ***Funéraire (FUN)*** et ***Activités (ACT)*** – la corrélation ne paraît *a priori* pas évidente à expliquer.

Le module permet d'aller au-delà, et de tenter une classification des modalités à partir de l'indice de Dice<sup>938</sup>. Pour cela il est nécessaire d'établir le codage disjonctif complet du tableau de données. Une suite de commandes (Ricco 2008 : 21) permet ensuite d'obtenir le tableau des indices (Annexe I.49) et l'arbre hiérarchique associé (Fig. 170).

L'observation du tableau simplifié (Fig. 169) fait ressortir 9 modalités fortement corrélées (indice compris entre 1 et 1,5) avec d'autres modalités. Il s'agit de CON0 avec IMP13 (1,5) ; PRO3/42 avec IMP13 (1,5), IMP14 (1,5) et CON0 (1) ; PUB7 avec IMP13 (1,5), IMP14 (1,5), CON0 (1), PRO3/42 (1) ; OCC0 avec CON0 (1,5), PRO3/42 (1,5) et PUB7 (1,5) ; MOR1/2 avec CON0 (1,5), PRO3/42 (1,5) et PUB7 (1,5) ; COM411 avec IMP13 (1,5), IMP14 (1,5), CON0 (1), PRO3/42 (1), OCC0 (1,5) et MOR1/2 (1,5) ; COM421 avec CON0 (1,5), PUB7 (1,5) et COM411 (1,5) ; HYD3 avec COM421 (1,5). Ces corrélations montrent que ces modalités sont les plus fréquemment associées dans la

<sup>937</sup> <http://cran.r-project.org/web/packages/ClustOfVar/index.html>

<sup>938</sup> L'indice de Dice s'appuie sur les co-occurrences des modalités des variables qualitatives chez les individus de l'échantillon (Ricco 2008 : 7). Il sert de mesure de similarité et correspond au carré d'une distance euclidienne entre les indicatrices (0 ou 1) de modalités des variables qualitatives. Plus l'indice est proche de 1, plus les modalités sont similaires.

description des individus. Afin de ne pas alourdir le discours, seules les modalités qui présentent entre elles un indice entre 2 et 3 sont présentées. Il s'agit de IMP14 avec IMP13 ; de PUB2 avec CON31 ; de OCC0 avec IMP13 et IMP14 ; de MOR1/2 avec IMP13, IMP14 et OCC0 ; de COM41 avec IMP13, CON0, PRO3/42 et PUB7 ; de COM411 avec PUB6 et COM41 ; de COM421 avec IMP13, IMP14, OCC0 et MOR1/2 ; de INS4 avec COM411 ; de INS5 avec PUB8 ; de HYD3 avec IMP13, IMP14, CON0, PRO3/42, PUB7, OCC, MOR1/2 et COM411. On remarque, une nouvelle fois, que l'analyse fait ressortir les liens les plus forts entre des modalités qui décrivent soit des sites bien caractérisés (INS5 avec PUB8) soit qui font ressortir le poids de la description de certains sites particuliers, notamment ceux des classes 7 et 8 ainsi que celui des Martres-de-Veyre. Cette analyse montre donc bien à la fois l'opérabilité de la méthode des descripteurs et des analyses statistiques multivariées mais aussi les limites de ces analyses lorsque certains sites affichent une description qui diffère de manière importante de celle de la masse des autres sites. Cela représente aussi un intérêt de la méthode, celui de faire ressortir des sites « inclassables ».

L'observation de l'arbre hiérarchique (Fig. 170) associé apporte des informations complémentaires. Il fait ressortir un premier groupe de modalités, bien indépendantes de l'ensemble des autres : HYD1, CON31/32, FUN5 et MOR1. Ces dernières correspondent sans doute à l'une des associations de modalités parmi les plus fréquentes au sein du corpus. Ensuite 10 couples de modalités présentent des proximités régulières : INS0 avec HYD0 (ce sont les modalités qui marquent l'absence de « bonus » et qui sont le plus fréquemment associées puisque les deux descripteurs de « bonus » ne concernent que les agglomérations les plus développées), SUP0 et MOR0 (absence de données de superficie et absence de morphologie particulière, ce qui n'est pas étonnant), OCC6 et MED2 (occupation longue et pérennité à la période médiévale *in situ*), PUB3 et OCC3 (présence uniquement d'un lieu de culte et durée d'occupation relativement courte ; il s'agit des modalités les deuxièmes plus fréquentes des descripteurs **Monuments Publics (PUB)** et **Occupation (OCC)**), IMP1 et PRO3 (implantation précoce et occupation protohistorique diffuse), PUB8 et INS5 (parure monumentale complète et nombre d'inscriptions le plus élevé ; on perçoit ici l'influence des chefs-lieux), CON31 et PUB2 (modes de construction incluant un système de chauffage par hypocauste et présence de thermes), PRO3/42 et COM421 (occupation protohistorique antérieure mêlant habitat groupé et *oppidum* avec l'installation sur un carrefour de voies avec franchissement et port ; il s'agit du site des Martres-de-Veyre), PUB7 et COM411 (parure monumentale développée et installation sur un carrefour entre voie terrestre et fluviale) et enfin PUB5 et INS3 (thermes, sanctuaires et présence de 3 inscriptions). Ces différents

couples attestent d'associations entre modalités tout à fait cohérentes dans la description des sites, soit pour les cas les mieux caractérisés, soit, au contraire, pour les cas les moins bien connus.

En conclusion, ces analyses sur les descripteurs et les modalités mettent en lumière l'opérabilité de l'appareil descriptif, à la fois pour les descripteurs qui se complètent de manière cohérente, mais aussi à l'échelle des modalités avec des associations, généralement par deux, qui sont récurrentes et logiques. Ces analyses valident à la fois le choix des descripteurs mais aussi celui de la méthodologie mise en œuvre (ACM et CAH). Elles font cependant ressortir une des limites de la méthode. En effet, si les résultats sont pertinents et cohérents lorsque les sites sont suffisamment bien documentés pour avoir une description complète, dans le cas de sites aux données lacunaires, voire quasi inexistantes, les méthodes statistiques ont des difficultés à traiter ces individus et font parfois ressortir des cas particuliers dans des classes à un seul individu.

## **7.5. Synthèse et proposition de hiérarchie**

Ce chapitre a été l'occasion d'un retour aux analyses statistiques multivariées, à partir des descripteurs archéologiques, pour le corpus des seuls sites retenus à la fin du chapitre 5. Il permet d'aller plus loin dans la classification de ces sites que ce qui avait été préalablement proposé avec la même méthode puisqu'ici seules les agglomérations avérées et hypothétiques sont retenues. Il ne s'agit plus de chercher à rejeter statistiquement des sites mais à obtenir une classification plus fine des sites retenus comme agglomérations.

Les réflexions menées dans les chapitres 8 et 9 prennent en considération les classes obtenues dans ce chapitre ainsi que la hiérarchie proposée ci-dessous.

Pour clore ce chapitre et répondre à une attente légitime lorsque l'on traite d'agglomérations et d'armature urbaine, je propose un essai de hiérarchie. Le passage de la classification fonctionnelle obtenue par l'analyse statistique à une hiérarchisation n'est pas un exercice simple. Pour cela, il est nécessaire de reprendre la description des classes et leur composition (Fig. 163 à 165). En effet, en raison de la présence dans plusieurs classes de sites qui avaient des niveaux de fiabilité différents (FIA1 ou FIA2), il est nécessaire de procéder parfois à un découpage des classes en plusieurs niveaux hiérarchiques et de regrouper dans certains niveaux hiérarchiques des sites issus de plusieurs classes puisque ces dernières n'ont,

en effet, pas de vocation hiérarchique les unes au regard des autres puisque la CAH fait ressortir des faciès archéologiques et non une organisation subordonnée.

Proposition hiérarchique (Annexe I.50 et Fig. 171) :

- Niveau 1 : les chefs-lieux (classe 1 et 2 pour Saint-Paulien).
- Niveau 2 : sites de la classe 2 (Albi, Albias, Castres, Le Puy-en-Velay, Les Martres-de-Veyre, Lezoux, Varennes-sur-Allier, Vichy), de la classe 3 (Ahun, Chamalières, Chassenon, Évaux-les-Bains, La Souterraine, Le Mont-Dore, Onet-le-Château, Ussel, Voingt), de la classe 4 (Charbonnier-les-Mines, le col de Ceyssat), de la classe 6 (Corent, Millau, Naves, Salles-la-Source) et de la classe 9 (Banassac, Montans). Il s'agit des agglomérations les plus importantes des cités du Massif central, avec un rayonnement qui dépasse bien souvent le territoire de la cité. Ces agglomérations présentent des faciès différents, principalement liés à l'état de la documentation qui a tendance à distinguer des agglomérations dont les connaissances sont centrées soit sur les édifices monumentaux soit sur les productions artisanales.
- Niveau 3 : agglomérations issues des classes 3 (2 agglomérations), 4 (19 agglomérations), 5 (3 agglomérations), 6 (2 agglomérations), 9 (3 agglomérations) donc de faciès variés. Il s'agit de plus petites agglomérations, dont l'état des connaissances est fortement variable d'un site à l'autre. Ces agglomérations complètent l'armature urbaine des cités sans pour autant avoir un rayonnement important qui devait être limité à la cité ou à un espace local.
- Niveau 4 : plusieurs classes sont ici aussi regroupées : 2 (2 agglomérations), 3 (1 agglomération), 4 (3 agglomérations), 5 (1 agglomération), 6 (9 agglomérations), 7 (1 agglomération). Il s'agit également de petites agglomérations, sans doute de niveau local mais qui ne sont pas suffisamment documentées pour affirmer leur statut d'agglomération.
- Niveau 5 : dernier niveau. La question de la présence d'une agglomération peut encore se poser pour ces sites qui sont issus majoritairement de la classe 5 (16 agglomérations) et des classes 3 (2 agglomérations), 8 (1 agglomération) et 9 (2 agglomérations). Petits sites aux dossiers archéologiques insuffisants pour valider l'hypothèse mais aussi pour l'infirmier. Sites d'agglomérations hypothétiques les plus mal connus.



Un rapide bilan de la répartition des classes et des niveaux hiérarchiques par cité (Fig. 172) montre que chez les Arvernes, le corpus est majoritairement composé de sites de la classe 4 (41,67%), c'est-à-dire des agglomérations plus ou moins importantes mais relativement mal caractérisées. Ce phénomène n'est pas étonnant puisque les Arvernes fournissent la part la plus importante de sites de cette classe (62,5%). Les Arvernes offrent également 45,45% des agglomérations de la classe 2. Parallèlement 28,57% des sites rutènes sont dans la classe 4 ce qui représente aussi 16,67% des sites de cette classe. Chez les Lémovices, les sites les plus fréquents sont ceux des classes 3 (33,33%) et 5 (37,5%).

Le second phénomène observable est l'absence de certaines classes dans plusieurs cités. Ainsi, la classe 1 n'est pas présente chez les Vellaves, la classe 2 chez les Gabales, la classe 3 chez Vellaves et Gabales, la classe 4 chez les Cadurques, la classe 6 chez les Vellaves, la classe 9 chez les Vellaves et Rutènes. Les classes 7 et 8 ne sont présentes que chez les Rutènes. Ce phénomène s'explique par la variabilité des effectifs entre les cités qui engendre une non-représentation de certaines classes dans les cités aux effectifs les plus réduits.

Concernant la hiérarchie proposée, tous les niveaux sont présents dans chaque cité sauf le niveau 4 qui est absent chez les Vellaves, mais le faible nombre d'agglomérations dans cette cité explique ce phénomène. La répartition des cités au sein de chaque niveau n'est pas homogène mais la distribution de chaque niveau au sein des cités reste cohérente entre chacune d'elles. Au niveau 2, on retrouve, par exemple, majoritairement des agglomérations des cités arverne, rutène et lémovice, comme au niveau 3. Au niveau 4, les cités gabale et cadurque sont plus représentées que celle rutène mais restent inférieures à celles des Arvernes et des Lémovices. Le phénomène est similaire au niveau 5. Enfin, pour les cités arverne, lémovice et rutène, les agglomérations sont majoritairement réparties entre les niveaux 2 et 3 tandis que pour les Gabales et les Cadurques, ce sont principalement les niveaux 4 et 5 qui sont les plus représentés. La encore, l'ensemble des observations ne s'explique sans doute pas uniquement par un phénomène historique mais aussi en raison de dossiers archéologiques hétérogènes et d'effectifs très variables entre les cités.

Enfin, la carte proposée (Fig. 173) permet de visualiser l'ensemble de ces résultats et de leur donner une matérialité avant de poursuivre les réflexions par le biais d'analyses spatiales qui prendront comme point de départ cette proposition cartographique.

**PARTIE 4**

---

**SYNTHÈSE : DE L'AGGLOMÉRATION À LA CITÉ**



---

## FORMES ET DYNAMIQUES DES AGGLOMÉRATIONS

Après avoir proposé une classification des agglomérations et une hiérarchie de celles-ci, il convient de s'intéresser plus précisément aux agglomérations elles-mêmes, à leur forme, à leur composition mais aussi à l'évolution chronologique de l'armature urbaine. En effet, le corpus des agglomérations antiques du Massif central offre suffisamment d'informations pour proposer différentes synthèses chronologiques et thématiques. Il s'agit ici de proposer un bilan des connaissances en répondant à différentes questions, récurrentes dans l'étude de l'habitat groupé.

### **8.1. Évolution chronologique de l'armature urbaine des cités du Massif central**

La première question qu'il convient d'étudier est celle de l'évolution chronologique de l'armature urbaine du Massif central entre la fin de la Protohistoire et le début du Moyen Âge. En effet, si le chapitre 6 a permis de montrer que la majorité des agglomérations se met en place à la fin du Ier s. ap. J.-C., il paraît pertinent de s'attarder plus précisément sur les rythmes de mise en place et les trajectoires d'évolution des différents sites (Fig. 174 et Annexe I.51).

#### **8.1.1. État des lieux au second Âge du Fer**

La fin du second Âge du Fer est marquée en Gaule par le phénomène des *oppida*. Ces habitats fortifiés, de hauteur ou de confluence dans la majorité des cas, doivent-ils être pris en compte comme phénomène urbain. En effet, pour les spécialistes d'archéologie grecque et romaine, il est difficile d'imaginer l'existence de villes en Gaule préromaine selon un schéma différent des sites méditerranéens (Fichtl 2012 : 5). Les protohistoriens préfèrent parler de « proto-urbanisation ». De même, dans les prérequis concernant cette période chronologique,

S. Fichtl, dans son étude de la *civitas* gauloise (*ibid.* : 16), insiste sur le fait que « dans quelques cas, la capitale de la *civitas* celtique ne possède, à l'époque romaine, qu'un statut de *vicus* ». De plus, pour l'auteur, la *civitas* de Gaule n'est pas centrée sur une ville comme pour les autres *civitates* du monde romain ou oriental, mais sur un territoire, généralement beaucoup plus vaste que dans le cas des cités-États (*id.*). L'examen des chapitres de l'ouvrage *Les peuples gaulois* permet également d'établir une liste des *oppida* connus pour les différentes cités du Massif central. Lorsque l'auteur présente un long travail sur la définition des limites des *civitates*, il expose le modèle des polygones de Thiessen appliqué à partir des *oppida* principaux, dont il donne la liste (*ibid.* : 51-59). Pour les Arvernes, l'auteur retient le traditionnel site de Gergovie mais signale l'importance durant tout le I<sup>er</sup> siècle du site de Corent, comme l'attestent les recherches archéologiques récentes (Poux 2001 à 2012). Pour la cité vellave, l'auteur note l'*oppidum* de Marcilhac comme seul *oppidum* répertorié, et pour la cité des Gabales le site du Truc de Saint-Bonnet-de-Chirac (Fichtl 2012 : 57). Chez les Rutènes, S. Fichtl signale deux importants *oppida*, celui de Miramond et celui de Montmerlhe, qu'il retient pour son étude. Chez les Lémovices, il propose l'*oppidum* de Villejoubert à Saint-Denis-des-Murs. Enfin, chez les Cadurques, s'il identifie l'*oppidum* d'*Uxellodunum* au site du Puy d'Issolud, le cas de Murcens pourrait selon lui être également un candidat valable (*ibid.* : 58). Pour l'étude de l'organisation des *civitates*, il complète le corpus avec les autres sites fortifiés, les grands habitats ouverts et les sanctuaires (*ibid.* : 75). Avant d'entrer dans le vif de son sujet, l'auteur ressent la nécessité de faire le point sur les termes d'*oppidum*, d'habitat ouvert et de sanctuaire. Les questionnements sur ces différents sites d'habitats sont très proches, si ce n'est similaire avec ceux existant pour la période romaine au sujet des agglomérations et des différentes formes que ces dernières peuvent prendre. En effet, S. Fichtl note pour l'habitat ouvert que « sous ce vocable se cache encore une fois une variété importante de sites, du village, simple regroupement de fermes, à des sites dans lesquels les fonctions commerciales et artisanales prédominent » (*ibid.* : 76). Pour B. Pichon (2009), c'est bien sous la forme d'habitats ouverts que se manifestent dès le milieu du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. les premières agglomérations, sur des surfaces relativement étendues (entre 3 et 30 ha). Ces sites sont principalement connus en Gaule centrale avec de très beaux exemples comme Nanterre, Bordeaux ou Lyon. Concernant les *oppida* importants, pour B. Pichon, il s'agit de « véritables villes avant la conquête césarienne » (*id.*). Ainsi, l'organisation des territoires de la fin de l'Âge du Fer peut, du point de vue des « capitales », être séparée en deux groupes : les *civitates* avec un site placé en position centrale (comme les Lémovices, les Arvernes ou les Éduens) et celles avec un site excentré (comme chez les

Cadurques) (Fichtl 2012 : 80). Le rôle des sanctuaires dans l'organisation des cités a fait l'objet de plusieurs études. S. Fichtl rappelle celle de C. Marchand (1991) qui, à partir d'un corpus d'une centaine de *fana*, a montré que les sanctuaires n'étaient pas disposés aléatoirement dans l'espace mais qu'ils définissaient des territoires plus restreints au sein de la *civitas* que S. Fichtl propose d'assimiler aux *pagi* (Fichtl 2012 : 81). Il applique ensuite le modèle des polygones de Thiessen à l'intérieur des *civitates*. Pour cela, il établit une liste de sites qu'il retient pour l'étude. Pour l'espace qui m'intéresse, l'auteur ne traite que des territoires arverne, lémovice et cadurque pour lesquels il retient les sites de Corent, Gergovie, Cusset, Villejoubert, Yssandun, Aubusson, Sainte-Feyre (Puy-de-Gaudy), le Puy-d'Issolud, Les Césarines, Murcens et Luzech (*ibid.* : 89). L'auteur relève une assez bonne corrélation dans le cas de certaines cités comme celle des Lémovices, notamment si l'on ajoute l'*oppidum* du Puy-du-Tour à l'analyse (*ibid.* : 92).

L'organisation de la *civitas* des Arvernes est structurée en deux pôles. Le pôle central est constitué par les trois sites de Corent, Gergovie et Gondole tandis que le pôle septentrional est encadré par l'*oppidum* de Viermeux à Cusset et par l'agglomération ouverte de Varennes-sur-Allier (*ibid.* : 217), avec notamment une culture matérielle spécifique dans cette région. Chez les Lémovices, S. Fichtl constate que les sites sont disposés le long des axes de communication mis en évidence par J.-M. Desbordes (ces axes mériteraient une reprise critique) mais également en bordure de *civitas*, notamment pour les sites du sud (*ibid.* : 240).

Enfin, chez les Rutènes, P. Gruat et L. Izac-Imbert ont brossé, dans le cadre du colloque de 2007 sur la cité des Rutènes, un état des connaissances sur la *civitas* protohistorique. En plus du rôle des *oppida*, ils mettent en avant celui des agglomérations ouvertes de Naucelle (Camp-Grand), L'Hospitalet-du-Larzac (La Vayssière), Saint-Sulpice, Albi, Montans et Millau, malgré un déficit documentaire (Gruat, Izac-Imbert 2011 : 147) aux côtés des sites fortifiés de hauteur qui sont implantés le long des cours d'eau notamment dans les vallées de l'Aveyron, du Viaur, du Cérou, du Céor et sur le plateau du Larzac (*ibid.* : 152). Parmi ces sites, les auteurs comptabilisent Millau (La Granède), Monestiés (La Barthelière), Cagnac-les-Mines (Celles), Castres (plateau Saint-Jean), Sorèze (Berniquaut). En conclusion, ils mettent en avant l'image d'un espace « fortement structuré autour d'agglomérations interconnectées contrôlant tant les ressources minières que les principaux secteurs artisanaux » (*ibid.* : 168).

Pour suivre l'évolution entre l'armature urbaine de la fin de l'Âge du Fer et celle du Ier s. ap. J.-C., j'ai établi une liste des sites d'*oppida* des six cités et des sites d'habitats groupés fortifiés ou non, les plus récurrents dans la bibliographie. La figure 175 présente 72 sites (Annexe I.52) qualifiés soit d'*oppida*, soit de sites fortifiés ou d'éperons barrés (Benkova, Guichard 2008 ; Colin 1998 ; Fichtl 2005, 2012 ; Pion 2009 ; Ralston 1992). Bien évidemment, je reprends à mon compte les propos d'A. Bouet et F. Tassaux, pour qui « l'établissement d'une carte générale des agglomérations au milieu du Ier s. av. J.-C. est pour l'instant illusoire » (Bouet, Tassaux 2005 : 268). La répartition de ces sites, au sein des cités, n'est ni régulière, ni homogène sur les territoires, cependant plusieurs observations sont à prendre en compte. Premièrement, il apparaît nettement que tous les *oppida* ne se pérennisent pas sous la forme d'une agglomération antique. En effet, sur la carte apparaissent les agglomérations antiques occupées à la protohistoire. Ainsi, pour 16 sites protohistoriques lémovices, l'occupation antique, si elle existe, ne semble pas correspondre à une agglomération contrairement aux sites de Saint-Gence, Naves, Ussel et peut-être Monceaux-sur-Dordogne (Puy-du-Tours) avec Argentat. L'occupation sur ces sites ne connaît soit aucun déplacement soit de l'ordre de quelques centaines de mètres (Annexe I.53). Parallèlement d'autres agglomérations antiques connaissent une occupation protohistorique comme La Souterraine, Chassenon, Brive-la-Gaillarde et peut-être Ahun et Gouzon. Chez les Arvernes, 16 sites ne paraissent pas réoccupés par une agglomération tandis que 8 se pérennisent à l'Antiquité sous la forme d'une agglomération : Cusset avec Vichy (il s'agit du plus important déplacement de l'occupation au sein du corpus), Bègues, Blanzat (Côtes de Clermont), Gergovie, Gondole avec Cournon-d'Auvergne (Les Queyriaux), Corent avec Corent et Les Martres-de-Veyre (seul cas où une agglomération antique se développe sur l'*oppidum* et où une seconde se développe au pied de l'*oppidum*, mais qui peut aussi être liée à l'occupation protohistorique du Bay), Brioude et Le Monteil (avec un déplacement sur plusieurs centaines de mètres vers le sud au Haut-Empire). Quelques cas comme Chemilly et Saint-Pourçain-sur-Sioule pourraient être associés à des agglomérations avec Toulon-sur-Allier et Varennes-sur-Allier. Cette dernière connaît cependant une occupation protohistorique *in situ*. En effet, plusieurs agglomérations antiques apparaissent comme occupées durant le second Âge du Fer comme Châtel-de-Neuvre, Lapalisse, Artonne, Lezoux, le col de Ceysat, Ambert, Charbonnier-les-Mines, Riom-ès-Montagnes, Allanche, Massiac. Dans d'autre cas, l'occupation reste hypothétique comme pour Voingt, Issoire, Mauriac, Arpajon-sur-Cère. Chez les Vellaves, six *oppida* ne correspondent pas à des agglomérations antiques tandis que Marcelliac donne naissance au chef-lieu Saint-Paulien (*Ruessio*), que l'occupation du Puy-en-

Velay se poursuit et se développe durant l'Antiquité et enfin à Bas-en-Basset, l'occupation humaine située durant la Protohistoire sur le Mont Malorum semble descendre dans la plaine de la Loire à l'époque romaine. Chez les Gabales, un seul *oppidum*, celui de Grèzes se pérennise sous la forme d'une agglomération antique puisque Saint-Bonnet-de-Chirac n'est pas retenu comme agglomération. Certaines agglomérations connaissent parallèlement une occupation protohistorique comme Banassac ou plus hypothétiquement Mende, Lanuéjols et Fraissinet-de-Fourques. La *civitas* rutène n'offre que 4 *oppida* : Salles-la-Source, Centrès (Miramont), Laissac (Montmerlhe), Montans<sup>939</sup>. Seules Salles-la-Source et Montans deviennent des agglomérations antiques. Neuf autres agglomérations livrent des occupations protohistoriques : Espalion, Buzéins, Millau<sup>940</sup>, l'Hospitalet-du-Larzac<sup>941</sup>, Castres<sup>942</sup>, Saint-Sulpice<sup>943</sup>, Albi, Compolibat et Onet-le-Château. Enfin, chez les Cadurques, sur cinq *oppida*, seuls deux (le site d'*Uxellodunum* et Luzech) se développent comme agglomération durant l'Antiquité. De plus, si deux agglomérations (Moissac, Albias) sont occupées durant la Protohistoire, la question reste en suspens pour Castelnaud-Montratier et Saint-Paul-de-Loubressac.

Il est indubitable qu'une transformation du paysage des habitats groupés a lieu entre le second Âge du Fer et le Ier s. ap. J.-C. En effet, rares sont les *oppida* qui continuent d'être occupés sous une forme agglomérée (13 sur 72 soit 18% pour lesquels la réoccupation est *in situ* ; Fig. 176)<sup>944</sup>. Parallèlement, sans prendre part à l'armature proto-urbaine des cités,

<sup>939</sup> Agglomération ouverte pour P. Gruat et L. Izac-Imbert (2011 : 149-150), qui livre notamment un bâtiment gaulois, une série de fours et un dépôt de huit barres de fer.

<sup>940</sup> Agglomération ouverte pour P. Gruat et L. Izac-Imbert.

<sup>941</sup> Plusieurs fosses ont livré du mobilier des IIe et Ier s. av. J.-C. entre la nécropole et l'agglomération antique (*ibid.* : 147).

<sup>942</sup> Site fortifié de hauteur pour P. Gruat et L. Izac-Imbert.

<sup>943</sup> Agglomération de confluent pour P. Gruat et L. Izac-Imbert.

<sup>944</sup> M. Monteil (2012 : 260) note pour la Bretagne et les Pays-de-la-Loire « qu'une partie de ces agglomérations préromaines est abandonnée entre les années 50 av. n. è. et l'époque augustéenne » ce qui conforte les observations pour le Massif central d'autant plus que l'auteur ajoute que sur « 79 sites recensés en tant qu'agglomérations antiques, 5 ou 6 seulement s'inscrivent dans la continuité de petits *oppida* occupés à La Tène finale ». Dans d'autres cas de figure, M. Monteil (2012 : 261) relève des « légères translations » de l'habitat entre un village laténien et une agglomération antique ou depuis un site fortifié avec une agglomération antique qui se développe au pied de l'*oppidum*.

En Côte-d'Or, J. Bénard (1994 : 256) notait qu'« ailleurs [c'est-à-dire en dehors d'Alésia, Vertault et Mâlain], les données dont nous disposons actuellement établissent clairement une forte présence humaine dès avant la conquête, soit sur les sites mêmes, soit à proximité immédiate ». Ainsi l'auteur recense 2 agglomérations sur 26 qui succèdent à un *oppidum* (Alésia et Vertault) et 12 qui connaissent une occupation protohistorique (Bénard *et al.* 1994 : 257). *A contrario*, M. Mangin, B. Jacquet et J.-P. Jacob notaient en 1986 pour la Franche-Comté qu'il « ne semble pas y avoir en Franche-Comté, de préurbanisation de type indigène ou mixte pendant la période de La Tène finale et l'époque préaugustéenne ni même augustéenne » tout en mettant en avant les lacunes de la recherche à cette date (Mangin, Jacquet, Jacob 1986 : 224). Ainsi 4 agglomérations antiques présentent des structures protohistoriques et 10 livrent du mobilier sur les 18 de l'étude. En Lorraine (Massy 1997 : 430-431) seules 4 agglomérations sur 36 présentent une occupation protohistorique et l'auteur note que « les traces d'une



plusieurs sites d'agglomérations antiques (51 sur 99 soit 51,51% des agglomérations) sont déjà fréquentés au second Âge du Fer. Il n'est cependant pas actuellement possible de se prononcer sur la forme de cette occupation pour la majorité d'entre-elles<sup>945</sup>. La disparition, en un sens, de nombre d'*oppida* conduit à l'apparition d'espaces qui paraissent délaissés par le phénomène urbain antique alors qu'ils sont intégrés durant le second Âge du Fer comme la vallée de la Vézère chez les Lémovices, de l'Alagnon chez les Arvernes ou au sud-est de la Loire chez les Vellaves. Enfin, en raison de la faiblesse du nombre de sites d'habitats groupés protohistoriques qui se pérennisent sous la forme d'agglomérations antiques, le nombre de création *ex nihilo* paraît plus important<sup>946</sup>. L'origine des agglomérations antiques reste encore mal perçue en raison des lacunes documentaires et de l'absence de recherches mais il est possible de nuancer les propos tenus par M. Mangin et F. Tassaux en 1992 qui annonçaient que « l'origine de la majorité des agglomérations secondaires d'Aquitaine reste pour l'instant inconnue » (Mangin, Tassaux 1992 : 468). Il faut cependant noter que les auteurs ne semblaient alors retenir pour leur réflexion que les sites présentant non pas une occupation protohistorique mais une forme agglomérée de l'habitat laténien. Ils ont cependant bien mis en avant l'abandon d'un certain nombre d'agglomérations préromaines, qu'il s'agisse d'*oppida* ou d'exemples plus modestes. J'exclurai néanmoins de leur démonstration le site de Gergovie, qui en effet ne paraît pas abandonné et dont l'occupation antique, si elle reste mal connue, l'est toutefois mieux que celle de l'Âge du Fer, contrairement à ce qu'ont affirmé A. Bouet et F. Tassaux à son propos (Bouet, Tassaux 2005 : 270). La remarque est similaire pour le site du Puy-d'Issolud (*id.*). Les disparitions rapides des sites de Coirent ou de l'Impérial, qu'ils proposaient, sont également à relativiser (*ibid.* : 271).

---

proto-urbanisation ne sont pas encore mises en évidence à l'emplacement des futures agglomérations antiques » (Massy 1997 : 422). Enfin, chez les Turons, seuls 2 *oppida* sur 5 correspondent à des agglomérations antiques (Hervé 2012 : 43).

<sup>945</sup> Je rejoins parfaitement les propos de M. Monteil qui note qu'« un grand nombre de sites retenus ont livré des mobiliers de La Tène finale, mais jamais dans des conditions suffisamment satisfaisantes pour statuer sur le caractère aggloméré ou non de l'occupation associée ». Déjà en 1992, la question avait été posée par F. Dumasy à propos des agglomérations Bituriges sans pouvoir proposer de réponses en raison de la faiblesse des prospections et des fouilles (Dumasy 1992 : 443). En 1994, J. Metzler mettait en avant un problème identique pour la Gaule Belgique en relevant que nombre d'agglomérations antiques livrent des structures ou du mobilier de La Tène finale sans pour autant que l'on puisse connaître l'étendue et l'organisation de l'occupation (Metzler *in* Petit, Mangin 1994 : 251). De même, pour l'auteur « les structures économiques nécessaires pour le fonctionnement des agglomérations primaires ou secondaires gallo-romaines étaient déjà en place à La Tène finale ».

<sup>946</sup> M. Monteil (2012 : 261) qui constate le même phénomène appuyait son propos sur des observations similaires réalisées chez les Turons par Ch. Hervé, en Aquitaine par A. Bouet et F. Tassaux (2005 : 270-271) et mis plus largement en avant par J.-L. Fiches en 2006.

### 8.1.2. Le Haut-Empire

Au Ier s. ap. J.-C., 45 agglomérations peuvent être recensées dans le Massif central (45,91% des sites). Si certaines pérennisent une occupation protohistorique, 33 apparaissent à partir de la seconde moitié du Ier siècle<sup>947</sup>. À la fin du Ier siècle, 95 agglomérations sont recensées au sein du Massif central, soit 95,95% des sites, chefs-lieux compris (Fig. 176). Le développement dans le courant du Ier siècle des agglomérations d'Aquitaine a déjà été observé par M. Mangin et F. Tassaux en 1992. Ils notaient aussi une monumentalisation à partir de la seconde moitié du Ier siècle, principalement durant l'époque flavio-antonine (Mangin, Tassaux 1992 : 469). En Lyonnaise, A. Ferdière (2011) a noté que les agglomérations prennent place durant le second tiers du Ier siècle. Ce phénomène confirme les propos de B. Pichon (2009), qui observe à l'échelle des Trois Gaules, un développement des agglomérations plus tardif que celui des chefs-lieux.

Au siècle suivant, seulement deux agglomérations semblent nouvellement perceptibles (Pontarion, au milieu du IIe siècle et Saint-Priest/Mainsat au début du IIe siècle). Le nombre d'agglomérations au IIe siècle est de 93 puisque 4 agglomérations ne paraissent plus fréquentées à la fin du Ier siècle (Le Rozier, Cajarc, La Bastide-l'Évêque et Lanuéjols ; Fig. 177)<sup>948</sup>. De même, l'agglomération d'Onet-le-Château ne semble plus occupée à partir de la deuxième moitié du IIe siècle. À la fin du IIe siècle, 13 agglomérations ne seraient plus fréquentées<sup>949</sup> (Fig. 174). Ainsi, au début du IIIe siècle seules 79 agglomérations livrent des vestiges d'occupation puisqu'aucune agglomération ne semble apparaître ou être réoccupée au cours du IIIe siècle<sup>950</sup> (Fig. 178).

<sup>947</sup> M. Monteil (2012 : 261) montre pour la Bretagne et les Pays de la Loire qu'il existe une « forte pulsion autour du milieu du Ier siècle qui s'affirme dans le dernier quart du même siècle ». En Côte-d'Or c'est entre Tibère et les Flaviens que les « agglomérations gauloises se muent en villes gallo-romaines » (Bénard *et al.* 1994 : 258). La période flavienne est également marquée comme celle d'un important développement urbain en Franche-Comté (Mangin, Jacquet, Jacob 1986 : 224) et c'est à partir de l'époque tibéro-claudienne que les premières agglomérations de Lorraine sont perceptibles (Massy 1997 : 423).

<sup>948</sup> En Côte-d'Or (Bénard *et al.* 1994 : 259), le IIe siècle paraît correspondre à une période de maintien et de prospérité générale jusqu'à la fin du siècle qui est marquée par une première crise. Cette crise, qui n'est pas générale en Franche-Comté est cependant bien marquée sur plusieurs sites comme Lons et Mandeure (Mangin, Jacquet, Jacob 186 : 224). En Lorraine, J.-L. Massy (1997 : 423) avoue qu'il ne lui est pas possible d'apprécier l'évolution chronologique des agglomérations au long du Ier, IIe et au début du IIIe siècle.

<sup>949</sup> B. Pichon note pour l'ouest de la Gaule Belgique les premiers signes de régression dans les dernières décennies du IIe siècle (Pichon 2012 : 127). Plus généralement, dans un article sur *L'urbanisation des Trois Gaules* (Pichon 2009 : 89), l'auteur, dans la dernière phrase de sa conclusion, constate globalement les premiers signes de déclin (abandons de monuments, rétractation) à partir des années 160/180. Dans la cité des Turons, C. Hervé (2012 : 44) note « une rupture dans l'occupation des sites à la fin du IIe s. ou au début du IIIe s. ».

<sup>950</sup> L'observation est identique à la fois pour le IIIe et le IVe siècle en Bretagne et Pays de la Loire (Monteil 2012 : 261).

### 8.1.3. L'Antiquité tardive

Durant la première moitié du III<sup>e</sup> siècle, 6 agglomérations (Allanche, Courpière, Blot-l'Église, Châtel-de-Neuvre, Les Martres-de-Veyre et Bas-en-Basset) semblent décliner (Fig. 174). Huit autres cas (Moissac, Compolibat, La Souterraine, le col de Ceysat, Le Broc, Cournon-d'Auvergne, Bègues, Saint-Jean-d'Aubrigoux) ne sont plus perceptibles à partir du troisième quart du III<sup>e</sup> siècle. Ils sont suivis, avant la fin du siècle, par 18 autres agglomérations.

Au début du IV<sup>e</sup> siècle, 49 sites d'implantation d'agglomérations du Haut-Empire semblent toujours fréquentés puisque 2 anciennes agglomérations seraient de nouveau occupées (Fig. 179)<sup>951</sup>. En effet, une occupation, dont la forme reste à préciser, à Saint-Paul-de-Loubressac et à Buzéins est de nouveau perceptible au début du IV<sup>e</sup> siècle. Une timide reprise des occupations avait déjà été notée pour l'Aquitaine antique par M. Mangin et F. Tassaux (1992 : 470) avec, pour plusieurs cas apparus ou réapparus au IV<sup>e</sup> siècle, une importante pérennité durant les siècles suivant comme Clion, Levroux, Vertonne, Blaye, Brioude, Rom, Brioux, Aulnay, Pons, Angoulême, Niort, Brive, Albi. De plus, si l'on ne connaît pas encore réellement la forme de l'occupation à Mende avant le IV<sup>e</sup> siècle, c'est à partir de cette période que le site commencerait à s'affirmer comme agglomération avant de devenir chef-lieu avec le déplacement de l'évêché au V<sup>e</sup> siècle (Fages 2001). À Massiac, sans que l'on puisse savoir s'il y a une lacune, une continuité ou s'il s'agit d'une nouvelle occupation, différente de celle existant à proximité de la Mine des Anglais, le site de Saint-Victor<sup>952</sup> commence à être occupé à partir du IV<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>951</sup> En Bretagne et Pays de la Loire, M. Monteil (2012 : 269) constate la disparition de 47 sites entre le III<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle. En Côte-d'Or, les événements de 275/276 marque une rupture profonde dans la prospérité des villes. Si de nombreuses destructions sont perceptibles, les occupations reprennent plus modestement et se maintiennent jusqu'aux années 350 (Bénard *et al.* 1994 : 259). Les observations pour le III<sup>e</sup> siècle sont similaires en Franche-Comté. La région présente également un renouveau à la période constantinienne. Celui-ci est attesté sur plusieurs sites comme Mandeuve, Grozon et Vincelles (Mangin, Jacquet, Jacob 1986 : 224). En Lorraine, J.-L. Massy n'a pas suffisamment de preuves archéologiques pour mettre en avant la date de 275 comme moment de rupture mais il la constate plus largement aux alentours de 250 sur plusieurs sites comme à Bliesbruck, au Hérapel, à Senon, à Baâlon et à Scarponne Hettange-Grande. Il observe également une réoccupation de l'ensemble des sites sous Constantin (Massy 1997 : 423). Pour la Suisse, D. Paunier propose l'évolution suivante : transformation ou création à l'époque augusto-tibérienne, développement sous Claude et les Flaviens, déclin ou abandon à la fin du III<sup>e</sup> siècle (Paunier 1994 : 80-81).

<sup>952</sup> Le plateau Saint-Victor est défendu à partir des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle par un *castrum* de type éperon barré. Une double ligne de défense composée de deux fossés (creusés en plein roc sur 60 m de long, 4 m de profondeur avec un parapet de 7 m de hauteur et de 4 m de large au sommet) et un rempart en pierres sèches coupent le plateau en deux. Une riche basilique du Bas-Empire a également été fouillée sur le site (Tixier, Liabeuf 1984).

Ce siècle est également marqué par l'abandon de plusieurs sites<sup>953</sup> (Fig. 174). À partir de la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle, cinq agglomérations ne paraissent plus fréquentées (Saint-Sulpice, Sauviat-sur-Vige, Corent, Pérignat-sur-Allier, Usson-en-Forez). Avant la fin du siècle, six autres agglomérations seraient délaissées (Lanuéjols, La Canourgue, Albias, Saint-Paul-de-Loubressac, Voingt, Saint-Flour).

Au début du V<sup>e</sup> siècle, 38 sites d'agglomérations du Haut-Empire sont encore occupés et constituent l'armature urbaine du Massif central si la forme de l'occupation n'a pas évolué (Fig. 180).

#### 8.1.4. Pérennité au haut Moyen Âge

Un seul site livre une réoccupation à partir du V<sup>e</sup> siècle, Les Martres-de-Veyre, avec la *villa Martialis* mentionnée par Sidoine Apollinaire (Fournier 1962 : 204-205). De même, une seule agglomération (Nasbinals) ne livre plus de vestiges à partir du milieu du siècle, même si son lieu de culte continue d'être fréquenté d'après Grégoire de Tours (*De gloria beatorum confessorum*, VII, 2). Avant la fin du siècle, trois agglomérations, Fraissinet-de-Fourques, Duravel et Buzains qui semblaient de nouveau fréquentées au IV<sup>e</sup> siècle (Fig. 174), seraient délaissées.

Au début du VI<sup>e</sup> siècle, ce sont donc 35 sites d'agglomérations du Haut-Empire qui sont encore fréquentés. Treize possibles réoccupations sont également recensées : Banassac, Moissac, Luzech, Castelnaud-Montratier, Lanuejols, Ahun, La Souterraine, Bersac-sur-Rivalier, Blot-l'Église, Issoire, Voingt, Le Broc, Vichy. Il s'agit principalement de sites de carrefour mais qui ne sont pas disposés de manière homogène sur le territoire. Ainsi, quarante-huit anciens sites d'agglomération sont fréquentés au début du VI<sup>e</sup> siècle (Fig. 181). Les effectifs varient entre 1 et 18 sites au sein des cités. Les formes d'occupation sont cependant difficilement perceptibles et tous ne doivent certainement pas correspondre à une agglomération. De même, il est nécessaire de compléter la carte par d'autres formes d'habitats groupés qui trouvent leur origine au V<sup>e</sup> siècle. C'est notamment le cas pour Saint-Germain-Lembron avec son église du V<sup>e</sup> siècle ou les sites de *castra* de Chastel-Marlhac (Le Monteil), le Suc de Lermu à Charmensac, l'éperon barré de Saint-Flour, Chastel et Lastour à Chastel-sur-Murat (Vergain *et al.* 2005 : 123). La forme des occupations sur les sites d'agglomération est variable. Dans certains cas, elle ne peut pas être précisée en raison de la faiblesse des attestations, dans d'autres cas, elle a évolué à l'image de la *villa Martialis* des Martres-de-

<sup>953</sup> Dans l'ouest de la Gaule Belgique, l'ensemble des édifices monumentaux, hors chef-lieu, disparaît pour les derniers au IV<sup>e</sup> siècle (Pichon 2012 : 127).

Veyre, dès le Ve siècle. L'annexe I.43 synthétisait déjà le devenir au Moyen Âge des agglomérations pour lesquelles on dispose d'informations. Il s'avère qu'il s'agit en général de données plus récentes, souvent à partir de la période carolingienne.

Pour le VIe siècle, les textes de Grégoire de Tours (chapitre 4) et les monnaies renseignent sur le statut d'un certain nombre de sites (Fournier 2011 [1962]). Ainsi, 15 *vici* mérovingiens sont recensés par G. Fournier pour l'Auvergne dont 8 correspondant à des agglomérations du Haut-Empire (Fig. 182 et 183). Malheureusement, pour beaucoup de ces sites, comme pour les *castra* de Vologne et de Thiers, peu d'informations sont disponibles notamment sur la forme de l'occupation antérieure (Vergain *et al.* 2005). D'autres localités sont également mentionnées par l'évêque (chapitre 4) et peuvent compléter la cartographie des lieux centraux pour le VIe siècle. G. Fournier (2011 [1962]) fournit également pour cette période une liste des monastères attestés et qui pourraient avoir regroupé de l'habitat (Fig. 184). Malheureusement, en raison de l'état des recherches sur ce siècle, les observations ne peuvent être menées en grande partie que sur l'Auvergne actuelle.

Parmi les observations intéressantes, au cas par cas, celui du Monteil est singulier par les déplacements d'occupation qu'il a connu. En effet, à l'Âge du Fer, un *oppidum* se développe à Chastel-Marlhac. Le site paraît délaissé durant l'Antiquité puisque l'occupation s'installe plus au sud à Jalaniac avant de revenir à l'emplacement de l'*oppidum* au VIe siècle sous la forme d'un *castrum*. Quelques agglomérations se pérennisent également sous la forme de *vici* mérovingiens (Fig. 183). Ces *vici* ou bourgades pour G. Fournier (2011 : 127) seront ensuite des sièges de paroisse mais ne sont plus les seuls lieux à concentrer l'habitat. En effet, comme le note R. Le Jan (2003 : 110), « entre le IVe et le VIIe siècle, l'une des transformations majeures intervenues dans les sociétés post-romaines occidentales fut le passage d'un monde jusqu'alors centré sur les cités à des sociétés segmentaires articulées sur de multiples lieux de pouvoir : les villes bien sûr, mais aussi les palais, les centres fortifiés, les monastères et autres fondations religieuses où rois et aristocrates pouvaient exprimer publiquement leur statut, et même les centres domaniaux ». Ainsi, le christianisme, qui prend de l'importance à partir du IVe siècle, introduit des modifications profondes dans l'organisation de l'habitat groupé. À ce titre, je rejoins volontiers les propos de R. Le Jan (2003 : 111), pour qui il « convient de ne pas perdre de vue qu'il s'agit d'une évolution longue qui a commencé au IIIe siècle et qu'elle doit être envisagée moins en termes de déclin que de transformation d'un système global de sociétés ». Les sites d'agglomération du Haut-Empire occupés au VIe siècle restent nombreux, mais il est parfois difficile de connaître la forme de l'occupation pour l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge (l'agglomération antique

de Cournon-d'Auvergne semble, par exemple, remplacée par un monastère déplacé plus au nord). De plus, l'armature urbaine du Massif central est complétée par de nouveaux sites comme les *vici* et les *castra*. La question des villages peut aussi être posée et l'extension des travaux menés en Auvergne est nécessaire pour appréhender l'évolution des structures urbaines à l'échelle du Massif central.

Il s'agit cependant d'un nouveau sujet qui pourrait prendre comme étendue chronologique une fourchette comprise entre le IV<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle, puisqu'avec le christianisme et l'apparition de nouvelles formes d'habitats groupés, c'est une toute nouvelle armature urbaine qui se met en place. Cette étude aurait pour exemple les travaux de S. Jesset (2012) et d'A. Moreau et E. Zadora-Rio (2012) pour le Loiret et la Touraine. Leurs analyses font notamment ressortir trois situations dans l'évolution entre l'agglomération antique et l'occupation du haut Moyen Âge, dont la caractérisation est l'objectif du premier article :

- agglomération antique distante du bourg actuel sans occupation du haut Moyen Âge ou très faible ;
- glissement de l'occupation entre Antiquité et haut Moyen Âge ;
- superposition des deux occupations (Jesse 2012 : 112).

A. Moreau et E. Zadora-Rio balayent, d'entrée de jeu, le postulat selon lequel tous les *vici* mérovingiens sont des agglomérations antiques, trop rapidement confirmé par la découverte de n'importe quel vestige antique (Moreau, Zadora-Rio 2012 : 131).

Pour prolonger la réflexion<sup>954</sup>, si l'on regarde la carte des vicairies carolingiennes (Fig. 185) et celle des « Bonnes Villes » (Fig. 186), on observe une persistance (Hiérnard 1995 : 50 ; Dutour 2003 : 68) de plusieurs sites d'agglomérations antiques comme : Châtel-de-Neuvre, Issoire, Le Broc, Massiac, Mauriac, Brioude, Lezoux, Ambert, Le Puy-en-Velay, Saint-Paulien, Bas-en-Basset, Grèzes qui ont le statut de vicairie à l'époque carolingienne. L'absence de données pour les autres cités ne permet pas d'effectuer de comparaison entre elles. Enfin, au XIV<sup>e</sup> siècle, plusieurs « Bonnes Villes » correspondent à d'anciennes agglomérations antiques comme Clermont, Issoire, Brioude, Saint-Flour, Mauriac, auxquelles on peut ajouter Aurillac si on l'englobe avec l'agglomération d'Arpajon-sur-Cère. On constate, à travers le Moyen Âge, la persistance de plusieurs agglomérations antiques qui sont restées, au fil des siècles, d'importants marqueurs du territoire, même si l'étude se limite à

<sup>954</sup> Je remercie ici une nouvelle fois, T. Areal, doctorant en histoire médiévale, pour ces indications bibliographiques et les séances de travail sur l'évolution des habitats groupés entre Antiquité et Moyen Âge.

l'Auvergne<sup>955</sup>. De même, d'autres lieux de peuplement que des agglomérations ont sans doute également connu une telle persistance. Ces observations rejoignent l'hypothèse de P. Van Ossel (2010 : 15) « de voir dans les agglomérations antiques se perpétuant à l'époque mérovingienne l'origine des villages du Moyen Âge ».

### 8.1.5. Les promotions urbaines

À la fin de l'Antiquité, plusieurs agglomérations connaissent une promotion dans la hiérarchie urbaine en devenant chef-lieu de cité ou de diocèse. C'est notamment le cas dans le Massif central pour Le Puy-en-Velay, qui supprime Saint-Paulien à la tête de la cité, de Mende, qui succède à Javols et d'Albi, qui devient chef-lieu d'un nouveau diocèse (Ferdrière éd. 2004). Plus tardivement, en 1317, Saint-Flour devient également chef-lieu de diocèse par soustraction d'un territoire au diocèse de Clermont, ainsi que Castres chez les anciens Rutènes.

#### 8.1.5.1. Le Puy-en-Velay (cité des Vellaves)

Dès le VI<sup>e</sup> siècle, le Puy-en-Velay commence à apparaître dans les textes comme la ville importante de la cité vellave. C'est le siège de l'évêque pour Grégoire de Tours au moins à partir du VI<sup>e</sup> siècle : « *Ingressus autem Vellavae urbis terminum, ad locum quem Anicium vocitant accredit et ad basilicas propinquas cum omni exercitu testitit, instruens aciem, qualiter Aurelio, ibidem tunc consistentem episcopo, bellum inferret* » (*Histoire des Francs*, X, 25). Au VII<sup>e</sup> siècle, l'anonyme de Ravel cite encore les villes d'*Icidmago*, *Ribision* et *Condate* (Rouchon 1947 : 12). Il s'agit de la dernière mention du chef-lieu de cité sous son nom romain (*Ruessium*). La mention suivante, vers 940, évoque le siège de la *vicaria* comme *civitas vetula*. Le Puy-en-Velay devient alors « *civitas nuova* », le terme de « *civitas* » désignant la ville. *Ruessium* est officiellement déchu de son rang de centre politique et religieux de la cité des Vellaves au Xe siècle. La date du transfert de capitale n'est donc pas certaine. D'après D. Barras (Barras 2001), *Ruessium* décline à partir de III<sup>e</sup> siècle, et les vestiges du IV<sup>e</sup> siècle sont très peu nombreux. Le transfert du siège épiscopal aurait lieu au VI<sup>e</sup> siècle, lorsque le Puy-en-Velay serait devenu *Podium* et siège épiscopal (Fray 2002 : 229 ; Nectoux 2006).

---

<sup>955</sup> Dans la cité des Bituriges Cubes, F. Dumasy (1994 : 221) relève qu'environ 50% des vigueries correspondent à des agglomérations antiques.

#### 8.1.5.2. Mende (*cité des Gabales*)

Mende, qui livre peu de vestiges du Haut-Empire, est attestée comme siège de l'évêché au milieu du Xe siècle après Javols (l'évêque Etienne y bâtit la cathédrale) mais le transfert a pu se faire avant, au VIIIe siècle, en raison de l'essor du culte de Saint-Privat, martyrisé au IIIe siècle dans une grotte du Mont Mimat par les Alamans. Mende continue d'être appelée *vicus* jusqu'au VIIe siècle. Une importante occupation s'installe à partir du haut Moyen Âge voire à partir du IIIe ou IVe siècle. Ainsi, d'après G. Fages (1996, 2001) le siège épiscopal aurait été transféré de Javols à Mende dès le Ve siècle. L'occupation de Javols décline, elle, à partir du IIIe siècle (Ferdrière, Ode 2003 : 215).

#### 8.1.5.3. Albi (*cité des Rutènes*)

À Albi, l'occupation se densifie depuis la fin du Ier s. av. J.-C. malgré une phase de rétractation qui semble se produire au IIe siècle avec l'abandon des quartiers artisanaux. Un redécollage urbain a lieu à partir du IVe siècle lorsque la ville se dote d'un évêché et devient chef-lieu de la nouvelle *civitas Albigensis* comme l'atteste la *Notitia Galliarum* (Prévoit 1989 : 54). Le premier évêque mentionné est Diogenianus (Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, II, 3 ; *Le livre des martyrs*, 56-57) mais aucun évêque n'est connu pour le Ve siècle. L'occupation se poursuit jusqu'à nos jours et vers 660, la ville se dote d'un rempart dont la première mention apparaît dans le testament de Desiderius de Cahors (Prévoit 1989 : 54).

### Conclusion intermédiaire

Avant toute chose, il convient de bien prendre en considération que l'évolution chronologique présentée, même succinctement, repose pour beaucoup de sites, particulièrement pour les IVe et Ve siècles, sur des données archéologiques faibles. Les occupations ne sont fréquemment attestées que par la présence de mobilier qui ne permet pas d'appréhender la forme et la durée réelle de l'occupation. Il est donc difficile pour ces périodes de qualifier les occupations encore en place sur les sites d'agglomération du Haut-Empire. Ce biais archéologique n'est pas propre au Massif central ; il est commun aux Trois Gaules (Pichon 2012 : 132). La période du Bas-Empire reste délicate à appréhender et les formes d'habitats groupés qui apparaissent aux Ve et VIe siècles<sup>956</sup> mériteraient d'être

---

<sup>956</sup> Pour A. Moreau et E. Zadora-Rio (2012 : 131), on ne peut plus ignorer l'existence de créations au Ve et VIe siècles.



intégrées plus largement pour comprendre l'évolution de l'armature urbaine des cités<sup>957</sup> avec l'essor de ces nouveaux pôles (Raynaud 2002). L'intérêt des *castra* du IXe siècle est, à ce sujet, non négligeable car, comme l'a montré L. Schneider (2004 : 11), les travaux de terrain sur ces sites ont mis en évidence des agglomérations perchées de la fin de l'Antiquité jusqu'ici ignorées. Pour le chercheur, « la compréhension du phénomène des sites de hauteur de la fin de l'Antiquité ou plus généralement des temps préféodaux passe nécessairement par des tentatives d'histoire globale et d'approche systémique » (Schneider 2004 : 11). De même, L. Schneider (2004 : 13) pense que « la réorganisation des territoires des anciennes cités gallo-romaines marquée tout au long des Ve et VIe s. par la création de nouveaux ressorts épiscopaux s'est peut-être appuyée également sur la mise en place à un niveau secondaire d'un nouveau réseau d'agglomérations ». Enfin, on constate l'absence de rempart au sein du Massif central avant le haut Moyen Âge, ce qui limite le nombre de « villes<sup>958</sup> » si l'on exclut les chefs-lieux. Malgré tout, le phénomène urbain ne semble pas limité, au-delà du IIIe siècle, aux seuls chefs-lieux. En cela, le Massif central s'intègre pleinement dans les phénomènes observés à l'échelle des Trois Gaules (Pichon 2012 : 132).

## **8.2. La place des édifices monumentaux dans le territoire des cités**

La présentation des données au chapitre 6 a mis en évidence le phénomène monumental dans les cités du Massif central. En effet, de nombreuses agglomérations présentent une parure monumentale plus ou moins étoffée. Quelle est la place de ces monuments au sein des cités et comment se répartissent-ils au sein des espaces ? Comment les monuments publics structurent-ils les territoires ? Pour répondre à ces questions, il ne faut pas oublier que les données disponibles sont limitées en raison de l'absence de fouilles extensives sur les sites (Bouet, Tassaux 2005 : 272).

### **8.2.1. Les théâtres**

Les théâtres sont les édifices monumentaux les moins fréquents dans le Massif central, 6 agglomérations seulement en étaient dotées. Dans un autre cas, il est difficile, actuellement, de préciser s'il s'agit du théâtre du chef-lieu (Clermont-Ferrand) ou d'une agglomération

---

<sup>957</sup> Pour C. Hervé (2012 : 45), dans le cas de la cité des Turons, « sur la moitié environ du corpus des agglomérations secondaires, nous observons une permanence d'occupation entre la période gallo-romaine et le VIe siècle. Mais la comparaison de corpus fait également ressortir des sites nouveaux. [...] Le réseau a pu également se renouveler partiellement, avec la naissance de nouvelles agglomérations au haut Moyen Âge ».

<sup>958</sup> Les villes sont notamment définies pour le Moyen Âge par la présence d'un rempart (Pichon 2012 : 130).

proche (Ceyrat)<sup>959</sup>. Ce dernier exemple pourrait correspondre à ce que W. Van Andringa (2002 : 115) identifie comme des « ensembles religieux extra-urbains doublés le plus souvent d'une agglomération ». Aucun théâtre n'est identifié seul au sein des agglomérations (Fig. 187), il est systématiquement associé à un autre monument. Dans 5 cas, il est accompagné d'un lieu de culte<sup>960</sup> comme à Saint-Goussaud, Naves, Corent, Salles-la-Source et Millau ainsi qu'à Ceyrat (chapitre 6). L'exemple de Saint-Goussaud est particulièrement intéressant pour étudier la mise en scène des deux édifices. Le théâtre, adossé à la pente naturel du site<sup>961</sup>, surplombe le sanctuaire, implanté sur un espace plat en contrebas. Les gradins ouverts en direction du temple permettent aux spectateurs d'avoir, en l'absence de mur de scène, une vue plongeante sur le lieu de culte. Entre les deux édifices, une voie antique longe le mur d'enceinte du sanctuaire. Dans les autres cas, le théâtre tourne le dos au temple sauf à Corent où, si les gradins tournent bien le dos au sanctuaire et que le théâtre est en avant par rapport à l'édifice de culte, les deux constructions sont bel et bien côtes à côtes. À Naves, le théâtre est implanté en contrebas, profitant du relief, de l'ensemble du complexe religieux qui au-delà du sanctuaire à double *cella* comporte deux autres grands édifices de culte.

Dans un seul cas le théâtre est associé à la fois à un sanctuaire et à des thermes. En effet, l'agglomération de Chassenon présente la parure monumentale la plus complète du Massif central en dehors des chefs-lieux. On retrouve sur le site à la fois un grand sanctuaire, un édifice thermal, un théâtre, un pont aqueduc et deux petits édifices de cultes polygonaux. L'ensemble est réuni dans un important centre monumental où les constructions ont mis à profit le relief existant (Doulan *et al.* 2012).

Le faible nombre d'édifices recensés dans chaque cité (2 chez les Arvernes, 3 chez les Rutènes, 4 chez les Lémovices, 1 seul chez les Gabales et chez les Cadurques, aucun de connu

<sup>959</sup> Pour l'Ouest de la Gaule Lyonnaise, M. Monteil (2012 : 286) recense huit théâtres au sein d'agglomération avec une moyenne d'un édifice par cité. Il corrèle ce petit nombre avec les faibles superficies des cités concernées. En Côte-d'Or, J. Bénard recense 3 théâtres et 2 théâtres supposés pour 28 agglomérations (Bénard *et al.* 1994 : 216). En Franche-Comté, un seul théâtre est comptabilisé (Mangin, Jacquet, Jacob 1986 : 215). En Lorraine, un seul théâtre et un seul amphithéâtre sont recensés (Massy 1997 : 414).

<sup>960</sup> Il n'y a rien d'étonnant à cette association, la plus fréquente, notamment en raison de la fonction religieuse des théâtres sans oublier leur fonction politique (Bouet 2008 : 270 ; Dumasy 2011 : 193). F. Dumasy rappelle également que les théâtres de type gallo-romain sont souvent associés à des sanctuaires de type *fanum*. Elle cite notamment le cas de Naves (Dumasy 2011 : 200). De plus, pour elle, l'implantation du théâtre répond à un circuit religieux tracé lors des processions qui relient les différents secteurs de la ville (Dumasy 2011 : 202). Cependant, pour W. Van Andringa (2002 : 116), « les théâtres doivent être considérés avant tout comme des équipements urbains traditionnels, implantés dans le cadre d'agglomérations secondaires dont certaines ont le statut attesté de *vicus* [...] ». En ce sens, le *vicus* apparaît bien comme un prolongement du fait urbain sur le territoire ».

<sup>961</sup> Pour F. Dumasy (2007 : 460), les édifices où la *cavae* est réduite à la pente sur lequel le théâtre s'appuie apparaissent plus tardivement entre la fin du Ier siècle et le début du IIe siècle.

chez les Vellaves) ne permet pas de mailler l'ensemble du territoire des cités de manière homogène. En effet, chez les Arvernes, seul Corent à 15 km du chef-lieu dispose d'un théâtre pour l'ensemble de la cité, si l'on considère que le théâtre de Montaudoux est celui du chef-lieu. Chez les Rutènes, la disposition des deux agglomérations (Salles-la-Source à 11 km du chef-lieu et Millau à 50 km du chef-lieu) permet de couvrir une petite partie du territoire mais les deux-tiers sud-ouest restent à l'écart. Il est cependant envisageable qu'Albi et Castres disposaient d'un tel monument permettant ainsi de desservir plus largement le territoire. La cité la mieux équipée, avec 4 édifices, est celle des Lémovices avec en plus du chef-lieu, trois agglomérations disposant d'un théâtre : Saint-Goussaud (33 km), Chassenon (38 km) et Naves (68 km). La disposition de ces trois villes permet de mailler, un peu mieux que pour les autres cités, le territoire.

Plusieurs constats s'imposent. Tout d'abord, toutes les cités ne sont pas égales dans leur dotation monumentale puisque pour trois d'entre elles seul le chef-lieu peut accueillir des spectacles et les populations doivent se rendre dans la capitale pour assister aux manifestations organisées<sup>962</sup> (il faut malgré tout rester prudent puisque des théâtres en bois qui n'auraient laissé aucune trace ont pu exister). Cette bipartition des cités a déjà été relevée, à l'échelle de la Gaule, par F. Dumasy et M. Fincker en 1992. Le deuxième constat correspond à l'absence visible d'une volonté politique de couvrir l'ensemble du territoire. Cette observation est d'autant plus marquée chez les Arvernes puisque les seuls théâtres existants sont espacés de 11 km à vol d'oiseau. L'implantation des théâtres ne répond donc à aucune planification territoriale<sup>963</sup> ou organisation particulière mais s'explique certainement par un financement effectué par des évergètes locaux (Pichon 2009). Le rôle des élites dans le financement et la décision de construire un théâtre explique, selon F. Dumasy (2011 : 201), les traits régionaux spécifiques des édifices de Gaule, même s'ils répondent également aux exigences des règles romaines. La dernière remarque concerne le statut des agglomérations disposant d'un théâtre. Puisque celles-ci sont rares<sup>964</sup>, leur statut devait être plus élevé au sein

---

<sup>962</sup> En 1989, M. Matter constatait qu'en Gaule Lyonnaise, seules 20 cités sur 30 possèdent un édifice de spectacle (Matter 1989 : 46). De même, les cités du Massif central ne semblent pas entrer dans la répartition spatiale des édifices de spectacles mis en avant par F. Dumasy (2011 : 210) qui constatait à l'échelle de la Gaule une généralisation de l'amphithéâtre et une absence du théâtre qui était alors présent au sein des agglomérations. En effet, certaines cités du Massif central ne possèdent aucun théâtre en dehors du chef-lieu et les chefs-lieux de l'ensemble des cités étudiées disposent d'un théâtre. Quant à l'absence de théâtre dans certaines cités, elle l'impute uniquement à l'état de la recherche (Dumasy 2011 : 212).

<sup>963</sup> On peut cependant relever que chez les Arvernes, les théâtres sont situés dans la zone la plus peuplée de la cité.

<sup>964</sup> W. Van Andringa (2002 : 115) note cependant, pour l'ensemble des provinces gallo-romaines, « un succès sans précédent et sans autre exemple de théâtres associés à des ensembles, sanctuaires et/ou villages, distincts du chef-lieu ».

de la cité étant donné qu'elles peuvent fournir aux populations un service peu répandu. Bien évidemment, d'autres édifices devaient exister, comme à Vichy ou à Lezoux, mais ils restent aujourd'hui méconnus ou inconnus.

Concernant la chronologie des édifices, le théâtre de Corent présente deux états de construction pour la période romaine. À l'état 3 (seconde moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.), le théâtre romain, qui fait suite à un édifice d'assemblée de l'Âge du Fer, ne peut être restitué en plan en raison de son faible état de conservation car il est en grande partie détruit par l'édifice de l'état 4.1 (I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) et de l'état 4.2 (début à la fin du II<sup>e</sup> siècle). Durant ces deux dernières périodes, le théâtre se caractérise par une reconstruction du mur de scène et l'adjonction du *postscaenium*. Il est abandonné et détruit dès la fin du II<sup>e</sup> siècle ou au tout début du III<sup>e</sup> siècle (Poux 2011 : 78-87). À Salles-la-Source, seule la construction est datée approximativement autour de 145 (CAG 12 : 575 ; Pisani 2011 : 666), tandis qu'à Naves, l'abandon du théâtre interviendrait au milieu du IV<sup>e</sup> siècle. Sans les remettre en question, en raison du peu d'informations disponibles, ces datations nuancent les propos de B. Pichon pour qui, à l'échelle des Trois Gaules, « les plus grands édifices de spectacles sont aussi l'objet de reconstructions plus monumentales dans les dernières décennies du II<sup>e</sup> siècle. Les théâtres de dimensions plus réduites paraissent avoir fait l'objet de moins de restaurations » (Pichon 2012 : 125). On constate en effet, non pas une restauration pour Salles-la-Source mais une construction au milieu du II<sup>e</sup> siècle, tandis qu'à Corent c'est au cours du I<sup>er</sup> siècle que la monumentalisation du théâtre semble avoir lieu.

La localisation des édifices de spectacle au sein des agglomérations est difficilement perceptible en l'absence de données sur l'étendue et la forme des sites (Fig. 201). Si pour M. Monteil (2012 : 286) ces monuments sont installés « en périphérie des sites », le corpus du Massif central n'est pas suffisant pour proposer une telle observation. À Chassenon, le théâtre ferme au nord le complexe monumental qui semble implanté au centre de l'agglomération. À Saint-Goussaud, en l'absence de localisation de l'habitat il n'est pas permis de localiser le théâtre dans l'agglomération. À Salles-la-Source, le théâtre est installé à l'ouest de l'agglomération antique, mais en dehors des monuments, rares sont les informations archéologiques disponibles. Enfin, à Naves, le théâtre est implanté au sein du complexe monumental. Ce dernier est installé au sud-ouest de l'agglomération antique dont les quartiers d'habitats sont encore mal localisés.

Enfin, la dimension des édifices (Annexe I.40) varie entre 30 m (Saint-Goussaud) et 93 m (Cahors) de diamètre extérieur. Il s'agit globalement de petits édifices, voire pour les cas de Saint-Goussaud et de Corent des plus petits édifices connus en Gaule. Ils restent assez, voire très, mal connus du point de vue architectural en raison de l'absence de fouilles suffisantes.

### 8.2.2. Les thermes

Les édifices thermaux publics sont légèrement plus nombreux au sein du Massif central que les théâtres (Fig. 188). Il est possible d'en dénombrer sept chez les Arvernes, trois chez les Gabales, deux chez les Rutènes, deux chez les Cadurques et cinq chez les Lémovices, chefs-lieux compris<sup>965</sup>. La cité vellave, ne présente aucun édifice connu. Les thermes comme seul édifice public ne se rencontrent que dans trois cités : chez les Arvernes, à Chamalières, Ydes et Chaudes-Aigues, chez les Gabales, à Banassac et Bagnols-les-Bains, chez les Cadurques, à Moissac.

L'association de monuments la plus fréquente comprend des thermes et un sanctuaire. On en recense trois cas chez les Arvernes (Vichy, Voingt, Le Mont-Dore), un seul chez les Rutènes (Onet-le-Château) et trois autres chez les Lémovices (Évaux-les-Bains, La Souterraine, Ahun). Les Lémovices disposent également de la seule agglomération, Chassenon, où sont associés thermes, sanctuaire et théâtre.

L'analyse de l'emplacement des agglomérations équipées ne fait ressortir aucune géographie particulière et correspond tout à fait aux observations générales sur l'armature urbaine des cités du Massif central. La seule observation qui ressort est la localisation quasi systématique des agglomérations équipées de thermes sur les axes interrégionaux (Voingt, Le Mont-Dore, Bagnols-les-Bains, Chassenon) ou sur d'importants carrefours (Vichy, Évaux-les-Bains, Ahun, La Souterraine, Banassac, Onet-le-Château). Cette implantation et le lien avec la route pourrait expliquer pourquoi ces agglomérations sont dotées d'édifices parfois démesurés (Évaux, Chassenon, Onet) si l'on accepte de localiser au sein de ces agglomérations des structures d'accueil pour les voyageurs.

Comme pour les théâtres, ces rares agglomérations à fournir un service de bains, devaient avoir une position hiérarchique supérieure au sein de l'armature urbaine des cités.

---

<sup>965</sup> En Côte-d'Or, J. Bénard comptabilise six agglomérations qui disposent d'un à deux édifices thermaux (Bénard *et al.* 1994 : 216). Sept sont dénombrées en Franche-Comté (Mangin, Jacquet, Jacob 1986 : 215) et dix en Lorraine (Massy 1997 : 426-427).

Il faut noter que dans plusieurs cas, comme Ydes, Chaudes-Aigues, Bagnols-les-Bains, Moissac, l'édifice thermal, lorsque le bâtiment est attesté, constitue non seulement le seul bâtiment public connu mais surtout reste l'un des rares indices permettant de proposer l'hypothèse d'une agglomération. Dans le cas d'Ydes, le caractère public des thermes reste discuté. Pour ma part, je propose de restituer ces thermes dans le cadre d'un domaine agricole localisé au sud d'une agglomération et non à l'habitat groupé. Le cas du Mont-Dore présente la particularité, dans mon corpus, d'associer architecturalement le bâtiment thermal avec un sanctuaire. La vocation curative et culturelle de l'édifice peut dans ce cas être invoquée (Van Andringa 2002 : 113). Une situation, proche, existe à Évaux-les-Bains avec la longue galerie qui dessert l'édifice thermal depuis l'hypothétique cœur de l'agglomération, puisque les thermes sont rejetés bien au-delà de l'espace urbanisé. La galerie relierait plus précisément les thermes et un lieu de culte. Il est tout à fait possible, dans ce cas, d'envisager un cheminement processionnel entre les deux édifices. La monumentalité du bâtiment thermal d'Évaux-les-Bains, situé en bordure est de la cité, fait écho à la monumentalité encore plus importante des thermes de Chassenon, à l'opposé de la cité, en limite ouest. L'importance du complexe monumental de cette agglomération lui confère une position hiérarchique sans comparaison au sein de la cité mais aussi au sein du Massif central. Cette agglomération fait des Lémovices, la cité qui présente la monumentalisation la plus poussée du Massif central.

Chronologiquement, il n'est possible de proposer une date de fonctionnement que pour de rares cas comme Moissac (courant du III<sup>e</sup> siècle) et Chassenon. Les recherches récentes menées sur l'édifice de *Cassinomagus* permettent de proposer 5 phases chronologiques : la phase 1 correspond au début du I<sup>er</sup> siècle, la phase 2 au fonctionnement des thermes entre 75 et 250 avec deux tranches de travaux (en 75 et vers la fin du II<sup>e</sup> siècle), la phase 3 à la dégradation de l'édifice dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle avec dans un premier temps un abandon ou une dégradation progressive puis dans un second un incendie entre 275 et 280, la phase 4 voit la transformation du bâtiment en carrière au IV<sup>e</sup> siècle et la phase 5 des réoccupations domestiques entre 375 et 525 (Doulan *et al.* 2012 : 144-148). À La Souterraine, les fouilles ont montré un réaménagement partiel à la fin du II<sup>e</sup> siècle ou au début du III<sup>e</sup> siècle (Dussot 1990).

La localisation des édifices thermaux au sein des agglomérations présente deux cas de figure (Fig. 201). Soit le bâtiment est intégré au sein d'un complexe monumental comme à Chassenon ou Onet-le-Château, soit il est installé en bordure de l'agglomération comme à

Ahun, La Souterraine, Banassac ou encore Bagnols-les-Bains, voire Saint-Bonnet-de-Montauroux. L'exemple le plus extrême reste celui d'Évaux-les-Bains puisque les thermes sont implantés au nord de l'agglomération, à l'extrémité d'une galerie longue de 700 m. Plus rare, à Voingt et aux Martres-de-Veyre, l'édifice thermal est situé au centre ou à l'intérieur de l'emprise de l'agglomération. Le cas d'Ydes, plus problématique, avec un édifice thermal implanté à plus d'un kilomètre au sud de l'agglomération, correspond certainement à un bâtiment associé à un habitat rural.

### 8.2.3. Les lieux de culte

Les édifices monumentaux les plus fréquents restent les lieux de culte (Fig. 189), 23 agglomérations arvernes en disposent, 2 vellaves, 1 gabale, 5 rutènes, 5 cadurques et 13 lémovices<sup>966</sup>. Les lieux de culte restent souvent les seuls monuments connus au sein des agglomérations (18 cas sur 23 chez les Arvernes, 2 cas sur 2 chez les Vellaves, 1 cas sur 1 chez les Gabales, 2 cas sur 5 chez les Rutènes, 5 cas sur 5 chez les Cadurques et 7 cas sur 13 chez les Lémovices). Ils sont cependant régulièrement associés à d'autres édifices : soit avec des thermes (3 cas arvernes, 1 cas rutène, 3 cas lémovices), soit avec un théâtre (2 cas arvernes, 2 cas rutènes, 2 cas lémovices), soit avec des thermes et un théâtre (1 cas lémovice : Chassenon). Dans le cadre de l'association entre théâtre et thermes, les agglomérations ne disposent que d'un seul édifice de chaque type alors que pour les lieux de culte, différentes agglomérations sont dotées de plusieurs temples comme Blanzat, Voingt chez les Arvernes, Chassenon, Naves chez les Lémovices, Millau et Onet-le-Château chez les Rutènes. Cependant, seuls Voingt et Chassenon présentent des lieux de culte distants les uns des autres. Dans les autres cas, il s'agit de plusieurs bâtiments culturels implantés dans le même sanctuaire. Les exemples sont rares à l'échelle du Massif central et ne permettent pas de suivre la proposition de J. Bénard (1994 : 239), pour qui, les agglomérations disposant de plusieurs lieux de culte, ont une fonction religieuse qui dépasse les seuls besoins des habitants.

La fréquence des sanctuaires au sein des agglomérations explique que ces édifices s'inscrivent dans tous les niveaux hiérarchiques et toutes les classes d'agglomérations. Cette catégorie de monuments ne saurait donc être, à elle seule, un élément indicateur de l'importance d'une agglomération. Doit-on cependant, notamment pour les Arvernes et les

---

<sup>966</sup> En Côte-d'Or, J. Bénard comptabilise 13 agglomérations qui disposent d'un à 11 lieux de culte (Bénard *et al.* 1994 : 217). En Franche-Comté, 8 lieux de culte ont été localisés au sein d'agglomérations (Mangin, Jacquet, Jacob 1986 : 215). En Lorraine, J.-L. Massy (1997 : 426-427) dénombre 11 agglomérations équipées.

Lémovices, voir dans le nombre important de lieux de culte, une « puissante ferveur religieuse », plus importante que dans les autres cités, à l'image de ce que propose J. Bénard (1994 : 221) pour la Côte-d'Or ? Les lacunes de la documentation archéologique et l'état différentiel des recherches d'une cité à l'autre, interdit, à mon sens, toute comparaison raisonnable ou proposition de particularisme entre les cités du Massif central.

La répartition des agglomérations disposant d'un lieu de culte n'offre aucune géographie particulière chez les Arvernes. Les temples sont tous implantés dans des agglomérations pour lesquelles on connaît le passage d'une voie. Ces édifices complètent assez bien le maillage cultuel du territoire arverne, notamment sur ses marges est et ouest, qui paraissent moins bien dotées en lieux de culte « ruraux »<sup>967</sup> : Lapalisse, Courpière, Ambert, Arpajon-sur-Cère/Aurillac, Mauriac, Le Monteil, Voingt, Bègues. Cette situation en limite de cité, bien signalée dans la bibliographie (Fauduet 2010 : 44-45), est ponctuellement observée mais est loin d'être majoritaire. Faut-il voir dans ces exemples une volonté de marquer l'entrée (et la sortie) d'une cité (Scheid 2006 : 443-444) ? L'observation simple d'une carte ne me paraît pas suffisante pour avancer de quelconques hypothèses, mais il est vrai, du moins chez les Arvernes, que les lieux de culte les plus proches des limites de la cité prennent place au sein d'une agglomération. Chez les Vellaves, le Puy-en-Velay est situé dans un espace richement doté en lieux de culte alors que dans le cas de Saint-Jean-d'Aubrigoux, l'agglomération est isolée au nord, en limite de cité avec les Arvernes. Chez les Gabales, la seule agglomération disposant d'un lieu de culte (Nasbinals) est située aussi en limite de cité, sur la voie reliant Javols à Rodez. En territoire rutène, hormis Millau et Onet-le-Château, les trois autres agglomérations équipées d'un lieu de culte (Buzeins, Salles-la-Source, Lanuéjols) sont au nord du chef-lieu, en dehors du réseau des voies et constituent les lieux de culte les plus septentrionaux de la cité. Chez les Cadurques, faiblement dotés en lieux de culte, ceux présents au sein des agglomérations participent d'autant plus à la diffusion des cultes de la cité et du culte impérial. Le rôle des agglomérations dans la diffusion de la religion et dans l'organisation des cultes en est donc accru. Enfin, chez les Lémovices, comme chez les Arvernes, les agglomérations disposant d'un lieu de culte sont noyées dans le corpus des sanctuaires de la cité et ne présentent ni une géographie particulière, ni ne participent singulièrement à la couverture du territoire. Le seul cas remarquable par la monumentalité de l'espace public, est celui de Chassenon, situé sur la voie menant à la cité voisine des Angoumoisins. En écho, à l'est, en bordure du territoire arverne et biturige, l'agglomération

---

<sup>967</sup> J'emprunte cette expression à M. Monteil (2012 : 299).



d'Évaux-les-Bains présente elle aussi, une situation géographique particulière et une monumentalité exacerbée entre les thermes et la galerie qui les relie au temple.

Du point de vue de leur plan (Fig. 126), tous les lieux de culte, sauf un à Millau et un autre à Nasbinals, suivent le modèle du *fanum* gallo-romain<sup>968</sup>. Quant à leur implantation au sein de l'agglomération, I. Fauduet (2010 : 48) distingue les sites cultuels fondés dans le centre urbain ou dans un quartier d'habitat et ceux aux portes de la ville ou en périphérie pouvant alors former un vaste complexe. Ces deux situations sont représentées au sein du Massif central. En effet, plusieurs cas comme Le Grand-Bourg, Rancon, Toulx-Sainte-Croix, Évaux-les-Bains, Ladapeyre, Millau, Voingt, Allanche, Salles-la-Source, Le Puy-en-Velay, Luzech, Albias, Vichy, Mauriac, Arpajon-sur-Cère présentent un temple dans le centre de l'agglomération ou dans un quartier d'habitat voire artisanal (Millau). Dans d'autres cas, le lieu de culte est installé en périphérie, comme à Pontarion<sup>969</sup>, à Charbonnier-les-Mines<sup>970</sup>, au col de Ceysat<sup>971</sup>, à La Roche-Blanche<sup>972</sup>, à Bègues<sup>973</sup>, à Artonne, à Blot-l'Église<sup>974</sup>, et au Broc<sup>975</sup>. Enfin, à Chassenon les lieux de cultes encadrent le complexe monumental à l'est et à l'ouest ; à Salles-la-Source le temple ferme au nord l'espace de l'agglomération (Fig. 201). À Saint-Goussaud, le temple forme avec le théâtre un petit complexe monumental qui n'est pas localisé au sein de l'agglomération puisqu'on ne connaît pas l'étendue de cette dernière.

La chronologie de la construction des lieux de culte et leur éventuelle origine laténienne sont encore floues. On peut malgré tout se poser la question du rôle du sanctuaire dans l'apparition des agglomérations. W. Van Andringa a montré en effet qu'il est probable que beaucoup de grands sanctuaires aient fixé l'établissement d'agglomérations (Van Andringa 2002 : 246). Malheureusement, le corpus du Massif central, en raison de l'indigence des dossiers archéologiques, ne permet pas d'illustrer cette réflexion. En effet, seuls 14 édifices fournissent une documentation archéologique suffisante pour permettre une datation. Un premier groupe d'établissements est fréquenté entre le I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et le III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

<sup>968</sup> En Bretagne et Pays-de-la-Loire, M. Monteil (2012 : 299) dispose d'une plus grande diversité de plans avec des lieux de culte dit « classiques » ou « mixtes » en complément des *fana*. En Côte-d'Or, l'écrasante majorité des lieux de culte est également de type *fanum* (Bénard *et al.* 1994 : 221). Il en est de même en Franche-Comté (Mangin, Jacquet, Jacob 1986 : 214).

<sup>969</sup> Le temple présumé est localisé à 500 m de la zone d'habitat.

<sup>970</sup> Le sanctuaire est en bordure ouest de l'agglomération.

<sup>971</sup> L'espace cultuel est localisé dans la partie nord, surplombant le reste de l'agglomération.

<sup>972</sup> Le sanctuaire semble à l'écart du cœur de l'agglomération.

<sup>973</sup> Le sanctuaire est installé sur l'ancien *oppidum*.

<sup>974</sup> Le temple est situé au sud-est de l'agglomération, le long de la voie qui mène au secteur minier.

<sup>975</sup> Le sanctuaire, implanté au nord de l'agglomération, bénéficie d'un vaste espace libre permettant le développement de l'un des plus grands périboles de Gaule.

(Allanche, Blanzat, Charbonnier-les-Mines, Corent, La Roche-Blanche). Un second groupe montre une occupation du I<sup>er</sup> au II<sup>e</sup>, voire III<sup>e</sup> siècle (Ceyrat, Lapalisse, Naves, Onet-le-Château). Les autres exemples sont plus anecdotiques : Artonne (II<sup>e</sup> siècle), Bègues (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles), Aurillac (julio-claudien). De même, seuls Corent, La Roche-Blanche et Naves, en raison des récentes fouilles, livrent suffisamment d'informations pour pouvoir proposer une évolution chronologique des édifices qui succèdent à des sanctuaires de l'Âge du Fer. À Corent, l'évolution se divise en quatre phases à partir de l'époque augustéenne et jusqu'au III<sup>e</sup> siècle (abandon vers 280). Lors de la dernière phase, on lui adjoint une pièce rectangulaire (3,4 x 4,2 m) dans l'angle nord-est de la galerie et une deuxième dans la partie médiane (Poux 2002 ; 2003 ; 2004). À La Roche-Blanche, les phases chronologiques proposées par les fouilleurs sont une mise en place d'un bâtiment à fonction culturelle (?) protégeant une fosse centrale à la fin de l'indépendance gauloise ; mise en place du sanctuaire avec construction de la *cella* nord dans le courant du I<sup>er</sup> siècle ; des démolitions et réfections à la période flavienne ; un démontage des bâtiments au III<sup>e</sup> siècle (Garcia 2009). À Naves, les fouilles permettent de proposer différents états de construction : état 1 et 2 : I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ; état 3 : début du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. ; état 4 : milieu du I<sup>er</sup> siècle ; état 5 : deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle ; état 6 : II<sup>e</sup> siècle (construction du bâtiment semi-circulaire et du Tribunal) ; état 7 : fin III<sup>e</sup> siècle : incendie du *fanum* et du bâtiment semi-circulaire, milieu IV<sup>e</sup> siècle : abandon du théâtre (Maniquet 2002 ; 2003 ; 2004 ; 2005).

### Conclusion intermédiaire

Dans le Massif central, les agglomérations ne disposent pas d'une parure monumentale aussi importante et complète que les chefs-lieux. Cependant, comme nous l'avons bien mis en évidence pour la cité des Lémovices, l'évergétisme trouve sa place au sein des agglomérations, après l'explosion monumentale des chefs-lieux (Pichon, Baret 2013).

Pour l'ensemble des Trois Gaules, l'évolution chronologique des édifices monumentaux est marquée par un déclin progressif avec dans un premier temps les thermes, au milieu du III<sup>e</sup> siècle, puis les théâtres entre le deuxième quart du III<sup>e</sup> siècle et la fin du III<sup>e</sup> siècle. Les sanctuaires peuvent être fréquentés jusqu'au début du IV<sup>e</sup> siècle (Pichon 2012 : 127). Pour B. Pichon, « dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle, l'ensemble des marqueurs monumentaux de cette urbanité du Haut-Empire a donc disparu hors des chefs-lieux ». À l'échelle de l'Aquitaine antique, A. Bouet et F. Tassaux ont suggéré dans la mise en place des monuments deux phases de développement au cours de la période julio-claudienne : « dans la première partie de la période, comme cela avait déjà été noté, on est en présence, la plupart du

temps, de *fana* en bois [par exemple à Voingt même s'il faut rester prudent en raison des fouilles anciennes, et à Tintignac. Des exemples en pierre existent également comme à Millau]. La deuxième partie de la période julio-claudienne voit la généralisation de la pierre, de l'accroissement de la taille des monuments. Quelques théâtres sont également à rattacher à la période julio-claudienne et plus particulièrement à sa seconde moitié » (Bouet, Tassaux 2005 : 272).

Ces observations, menées sur des corpus plus importants, ne peuvent être remises en question ni confirmées par les données disponibles pour le Massif central. En effet, les effectifs sont trop faibles et les données archéologiques permettant de proposer des datations trop limitées. Ce n'est pas, en effet, à partir d'un seul monument ou de deux exemples que l'on peut asseoir une réflexion d'ensemble solide. Il serait nécessaire, dans l'avenir, de mener d'importantes recherches sur les monuments publics des cités du Massif central afin de mieux percevoir à la fois l'architecture mais aussi le phasage chronologique de leur mise en place, de leur évolution et de leur abandon.

### **8.3. Quelles pratiques funéraires au sein des agglomérations ?**

Il est difficile de faire un bilan thématique sur les agglomérations du Massif central sans aborder la question des espaces funéraires (Fig. 190). En effet, ces derniers sont censés délimiter l'espace urbain et font pleinement partie de l'agglomération. Pour P. Georges (2012 : 101), « la nécropole est considérée comme un élément de l'habitat ». Ainsi, il convient d'observer quelles sont les pratiques mises en œuvre, si elles répondent à une géographie particulière et comment elles structurent les sites. Pour répondre à cet objectif, une section des notices a été dédiée aux espaces funéraires. Les remarques de P. Georges<sup>976</sup> à propos de la région Centre sont pertinentes pour ma zone d'étude.

Le corpus des agglomérations du Massif central se compose de 18 occurrences<sup>977</sup> pour lesquelles on ne dispose d'aucune information (soit 18,18% des cas), 1 cas qui ne livre pas de

---

<sup>976</sup> « Une synthèse des données se heurte à une difficulté qui est l'abondance et la disparité des informations. En effet, si pour la plupart des agglomérations de la région Centre, les auteurs mentionnent l'existence de sépultures très souvent isolées, leur datation, la présence d'ensembles homogènes est plus difficile à démontrer. Ainsi, la mise en évidence de véritables nécropoles est plus rare » (Georges 2012 : 101).

<sup>977</sup> Blanzat, Blond, Buzeins, Cajarc, Ceyrat, Château-Chervix, Chaudes-Aigues, Compolibat, Courpière, Fraissinet-de-Fourques, Luzech, Massiac, Nasbinals, Saint-Bonnet-de-Montauroux, Saint-Jean-d'Aubrigoux, Saint-Paulien, Salles-la-Source, Toulon-sur-Allier.

vestiges funéraires (soit 1,01% : La Canourgue), 9 agglomérations<sup>978</sup> ne livrent que des sépultures à incinérations isolées et sans coffre (soit 9,09%), 9 autres<sup>979</sup>, des sépultures à incinérations isolées avec coffre funéraire (soit 9,09%), 1 cas dispose d'une nécropole à incinération sans précision (soit 1,01% : Brive-la-Gaillarde), 17 agglomérations<sup>980</sup> ont une nécropole à incinérations sans coffre (soit 17,17%), 19 sites<sup>981</sup> sont dotés d'une nécropole à incinérations avec coffres (soit 19,19%), 8<sup>982</sup> d'une nécropole à inhumations (soit 8,08%) et 17 agglomérations<sup>983</sup> de nécropoles mixtes (soit 17,17%).

Le paysage funéraire urbain se compose donc de :

- 19,2% d'agglomérations ne livrant pas d'informations exploitables,
- 18,2% d'agglomérations avec des incinérations isolées,
- 37,4% d'agglomérations avec une (ou des) nécropoles à incinérations,
- 8,1% d'agglomérations avec une (ou des) nécropoles à inhumation,
- 17,2% d'agglomération avec une (ou des) nécropoles mixtes<sup>984</sup>.

De même, 28,3% des sites livrent des coffres funéraires, soit 50,9% des agglomérations au sein desquelles des incinérations (isolées ou en nécropoles) ont été mises au jour. Toutes les formes d'organisation sont représentées au sein des agglomérations du Massif central, avec cependant une prépondérance des nécropoles à incinérations, suivies des nécropoles mixtes, ce qui s'explique certainement par notre méconnaissance de leur chronologie.

La géographie des espaces funéraires des agglomérations du Massif central est marquée par la prédominance des nécropoles à incinérations avec coffres au sein de la cité des Lémovices. Ces nécropoles sont présentes dans 12 agglomérations (soit 57,14% des agglomérations livrant des vestiges funéraires). Dans cinq cas on ne retrouve que des

<sup>978</sup> Allanche, Bagnols-les-Bains, Bas-en-Basset, Corent, Espalion, La Roche-Blanche, Montans, Saint-Paul-de-Loubressac, Saint-Sulpice.

<sup>979</sup> Castelnau-Montratier, Chassenon, Gouzon, Grèzes, Ladapeyre, Le Grand-Bourg, Le Mont-Dore, Moissac, Toulx-Sainte-Croix.

<sup>980</sup> Albi, Argentat, Banassac, Cournon-d'Auvergne, Issoire, La Bastide-l'Évêque, Lapalisse, Le Monteil, L'Hospitalet-du-Larzac, Naves, Onet-le-Château, Pérignat-sur-Allier, Riom-ès-Montagnes, Saint-Gence, Usson-en-Forez, Varennes-sur-Allier, Ydes.

<sup>981</sup> Ahun, Arpajon-sur-Cère, Bersac-sur-Rivalier, Bessines-sur-Gartempe, Charbonnier-les-Mines, Col de Ceysat, Duravel, Évaux-les-Bains, La Souterraine, Limoges, Mainsat, Mauriac, Pontarion, Rancon, Saint-Goussaud, Saint-Julien-aux-Bois, Sauviat-sur-Vige, Ussel, Voingt.

<sup>982</sup> Ambert, Blot-l'Église, Brioude, Lanuéjols, Le Broc, Le Rozier, Mende, Vayrac.

<sup>983</sup> Albias, Artonne, Bègues, Cahors, Castres, Chamalières, Châtel-de-Neuvre, Clermont-Ferrand, Javols, Lanuejols, Le Puy-en-Velay, Les Martres-de-Veyre, Lezoux, Millau, Rodez, Saint-Flour, Vichy.

<sup>984</sup> En Franche-Comté (Mangin, Jacquet, Jacob 1986 : 216) seule 10 nécropoles sont recensées sur 18 agglomérations et 5 agglomérations présentent plusieurs nécropoles. En Lorraine, le nombre de nécropoles varie entre 1 et 3 et J.-L. Massy (1997 : 426-427) recense 23 agglomérations qui en livrent des vestiges sur 36. Chez les Turons, 11 agglomérations sont dotées d'une nécropole. C. Hervé (2012 : 32) précise cependant que les nécropoles sont « très mal connues pour la cité des Turons ».

incinérations sans coffres, dans trois cas des nécropoles à incinérations sans coffre, dans un cas des coffres isolés et deux cas ne disposent pas d'informations suffisantes. Si les nécropoles à incinérations avec coffres sont majoritaires au nord de la cité, elles sont aussi présentes au sud. La différence d'effectif ne paraît s'expliquer que par un biais des recherches entre le nord et le sud de la cité. De même, alors que les nécropoles à incinérations avec coffres semblent totalement absentes des cités du sud (sauf à Duravel chez les Cadurques), elles sont présentes chez les Arvernes principalement à proximité de la limite de cité avec les Lémovices (Voingt, Mauriac, Arpajon-sur-Cère) mais aussi au sein d'agglomérations plus éloignées comme le col de Ceysnat et Charbonnier-les-Mines. Chez les Arvernes, la diversité observée pour le Massif central s'exprime fortement avec 3 cas de sépultures isolées (La Roche-Blanche, Corent, Allanche), 1 cas d'incinération sans coffre (Le Mont Dore), 8 cas avec nécropoles à incinérations sans coffre (Varennnes-sur-Allier, Lapalisse, Cournon-d'Auvergne, Pérignat-sur-Allier, Issoire, Ydes, Le Monteil, Riom-ès-Montagnes), 5 cas avec nécropoles à incinérations avec coffres (Voingt, Mauriac, Arpajon-sur-Cère, le col de Ceysnat, Charbonnier-les-Mines), 4 nécropoles à inhumations (Blot-l'Église, Ambert, Le Broc, Brioude), 9 cas avec des nécropoles mixtes et 5 cas sans informations exploitables. Ce sont les nécropoles à incinérations (sans coffre) et les nécropoles mixtes qui sont donc les plus fréquentes au sein des agglomérations arvernes (56,66%). Il n'est, de fait, pas possible de considérer la présence de coffres funéraires comme un marqueur d'agglomération, contrairement à ce qu'affirme B. Dousteysier (2011 : 97) ou C. Mennessier-Jouannet (Provost, Mennessier-Jouannet 1994a : 86), puisque ces derniers ne sont présents que dans 16,66% des agglomérations arvernes (contre 57,14% chez les Lémovices). La présence de ces nécropoles à coffres, notamment à proximité de la limite de cité avec les Lémovices, trahit certainement une influence en provenance de la cité voisine, qui ne paraît pas se généraliser au sein du territoire arverne. Il s'agit ici d'un phénomène ponctuel, d'ordre culturel, qui ne peut pas être mis en avant pour localiser et attester une agglomération. Chez les Vellaves, excepté pour 2 agglomérations qui ne livrent pas d'information, on ne retrouve que des cas uniques de nécropole mixte (Le Puy-en-Velay), de sépulture isolée sans coffre (Bas-en-Basset) et de nécropole à incinération sans coffre (Usson-en-Forez). Chez les Gabales, on retrouve 3 cas sans information, 2 cas de nécropoles à inhumations (Mende, Lanuéjols), 1 cas sans espace funéraire (La Canourgue), 2 cas de sépultures isolées sans coffre (Bagnols-les-Bains, Grèzes), 1 cas de nécropole à incinérations sans coffre (Banassac) et le chef-lieu qui présente une nécropole mixte. Ainsi, il n'est pas possible, au regard de la diversité affichée et du faible effectif de proposer une géographie du monde funéraire urbain pour cette cité. Chez

les Rutènes, le monde des morts semble partagé entre des sépultures isolées (Espalion, Montans, Saint-Sulpice), des nécropoles à incinérations sans coffre (Onet-le-Château, La Bastide-l'Évêque, Albi, L'Hospitalet-du-Larzac) et des nécropoles mixtes (Lanuéjols, Rodez, Millau, Castres). L'ensemble de ces différentes formes, moins nombreuses que dans les cités précédentes, est, là encore, réparti sur l'ensemble du territoire sans géographie particulière. Enfin, chez les Cadurques, on observe à nouveau une diversité plus importante avec des sépultures isolées (Saint-Paul-de-Loubressac), des incinérations isolées sans coffre (Castelnau-Montratier, Moissac), une nécropole à incinérations avec coffres (Duravel), une nécropole à inhumation (Vayrac) et deux nécropoles mixtes (Cahors et Albias). Aucune géographie ne se dessine pour cette cité.

On ne peut, suite à ces observations, souligner aucune géographie funéraire urbaine particulière pour le Massif central hormis pour les coffres funéraires. Il convient de noter une grande diversité des pratiques au sein même des cités. Il serait cependant nécessaire d'affiner chronologiquement les observations pour percevoir d'éventuelles évolutions puisque les datations précises restent rares.

Parmi les observations réalisées lors de la rédaction des notices, j'ai malheureusement pu constater que, dans de nombreux cas, notamment lors de découvertes ou fouilles anciennes, le nombre de sépultures n'est pas connu, ce qui ne permet pas d'estimer l'importance de la nécropole, afin de déduire s'il s'agit potentiellement d'une nécropole d'agglomération ou d'habitat rural. De fait, le nombre d'incinérations au sein des nécropoles signalées peut varier de « quelques-unes » (« un cimetière de coffres » (Baubérot 1950 : 131) à Châteauponsac par exemple) à plus de 300 comme sur plusieurs sites lémovices. En effet, la cité des Lémovices, s'individualise non seulement par la récurrence des coffres funéraires mais également par le nombre élevé de très grandes nécropoles<sup>985</sup> : plus de cinquante coffres funéraires à Bersac-sur-Rivalier, 305 incinérations dont 115 en coffres à Pontarion, 72 urnes et 4 coffres à Saint-Julien-aux-Bois, 76 incinérations dont 15% en coffre à Saint-Priest dans une première nécropole et une seconde nécropole de 300 m<sup>2</sup> est également signalée ou encore une cinquantaine de coffres en granite et plus de 400 urnes en pleine terre dans la nécropole de Montplaisir à Ussel. Si ces exemples peuvent être rattachés à une agglomération en raison

---

<sup>985</sup> En Lorraine, si les nécropoles sont rarement localisées et uniquement connues par les emplois de stèles, J.-L. Massy (1997 : 417) signale la fouille d'une nécropole à Cutry qui a permis de mettre au jour 800 sépultures.

des autres découvertes réalisées à proximité<sup>986</sup>, quelques cas comme Ambrugeat avec une nécropole d'une cinquantaine d'incinérations paraissent isolés et uniquement environnés d'habitats ruraux<sup>987</sup>. Dans les autres cités, ces grandes nécropoles sont rares voire inexistantes. Chez les Arvernes, aux Martres-de-Veyre, seules une trentaine de sépultures sont signalées, à Varennes-sur-Allier, une nécropole de 6 à 8 ha est reconnue mais sans que l'on puisse connaître le nombre de sépultures. Un premier espace aurait livré une quarantaine de fosses et urnes et plus de 500 vases seraient conservés par le musée de Moulin (Channac 2007 : 8). Chez les Rutènes, le site de l'Hospitalet-du-Larzac livre 223 sépultures dont 19 inhumations sur 1 ha (Lequément 1986 : 310).

La localisation des nécropoles au sein des agglomérations présente une grande variabilité (Fig. 201). Chez les Lémovices, les grandes nécropoles semblent à l'écart de l'espace habité comme à Pontarion, voire isolées comme à Saint-Priest ou Bersac-sur-Rivalier. Trois situations sont observables quant à l'implantation des nécropoles :

- celles installées très proches en bordure de l'agglomération, voire à l'intérieur de l'agglomération (Voingt, Lezoux, Vichy, Ussel, La Souterraine, Saint-Flour),
- celles localisées aux abords immédiats de l'agglomération ( Voingt, Allanche, au col de Ceysat, Charbonnier-les-Mines, Les Martres-de-Veyre, Riom-ès-Montagnes, Bègues, Arpajon-sur-Cère, Ussel, Toulx-Saintes-Croix, Rancon, Ahun, La Souterraine, Albi, Usson-en-Forez, Albias),
- celles rejetées plus loin, à plusieurs centaines de mètres de l'agglomération (Varennes-sur-Allier, Mauriac, Issoire, Ussel, Sauviat-sur-Vige, Évaux-les-Bains, Pontarion, L'Hospitalet-du-Larzac, Saint-Sulpice, Lanéjols, Banassac, Albias).

Leur relation avec le réseau des voies est plus difficile à percevoir en raison de la mauvaise connaissance des réseaux et de l'extension des nécropoles. Deux observations ressortent cependant :

- les nécropoles qui sont soit traversées par une voie, soit installées en bordure d'un itinéraire (Voingt, col de Ceysat, Bègues, Sauviat-sur-Vige, Albias, l'Hospitalet-du-Larzac par exemple),

---

<sup>986</sup> P. Georges (2012 : 102) signale, dans le cadre de la région Centre, que certaines agglomérations ne sont connues qu'à partir de la mise au jour de leur nécropole. Il posera quelques lignes plus loin la question de savoir dans « quelle mesure la nécropole fait l'agglomération ».

<sup>987</sup> Cet exemple pourrait parfaitement illustrer la question des nécropoles regroupant les morts de plusieurs établissements ruraux assez peu distants les uns des autres (Georges 2012 : 107 ; Ferdière 1988 : 262).

- les nécropoles qui sont déconnectées du réseau viaire (Issoire, Pontarion, Saint-Sulpice, Lanuéjols, Saint-Flour par exemple). Cette deuxième situation est sans doute provoquée par l'état lacunaire des connaissances.

Ces observations rejoignent parfaitement ce que constatait J.-L. Massy (1997 : 417) pour la Lorraine, lorsqu'il affirmait que « leurs localisations étant la plupart du temps imprécises, nous ne pouvons davantage étudier leur relation avec la ville, la topographie générale ou le réseau voyer ».

Enfin, pour revenir sur le cas des sépultures isolées, celles-ci peuvent correspondre à des ensembles funéraires que P. Georges (2012 : 106) qualifie « de petite importance, fonctionnant de façon autonome ». Pour lui, « on retrouve des sépultures un peu partout, sans localisation préférentielle. Dans certains faubourgs, le monde des morts, loin d'être isolé, côtoie sans délimitation apparente, tous les types d'occupation qui se déploient au-delà de la ville » (*id.*). Cependant, la chronologie est à prendre en compte et des sépultures véritablement isolées pourraient attester de la désaffection de l'agglomération (*ibid.* : 108). Malgré tout, les sépultures isolées, dans l'emprise de l'agglomération – ce qui est déjà une question importante – et dont la chronologie correspond à la période d'occupation, doivent être prises en compte pour l'étude du phénomène funéraire. Malheureusement, comme pour beaucoup de thèmes, la documentation disponible pour le Massif central souffre de trop de lacunes pour mener à bien cette réflexion, comme celle sur l'organisation interne des espaces funéraires. Ces débats sur les sépultures isolées et autour du mot « nécropole » (*ibid.* : 106) ont été pris en compte lors de l'élaboration des notices. Afin de ne pas m'attarder sur une question qui dépasse celle des agglomérations, j'avais choisi le terme générique de « Funéraire » permettant d'inclure à la fois les nécropoles et les sépultures isolées, pour dénommer la section correspondante au sein des notices.

Le cas des agglomérations sans nécropoles peut s'expliquer par différentes propositions, soit comme un biais de la recherche, soit comme le propose P. Georges (*ibid.* : 107) par l'existence de nécropoles communes. P. Georges reprend ici, appliquée aux agglomérations, l'idée des nécropoles rurales communes d'A. Ferdière (1988 : 262). La question de la distance entre ces éventuelles nécropoles communes et les agglomérations reste posée et constitue une des limites à cette hypothèse (Georges 2012 : 108).

La chronologie des ensembles funéraires reste globalement large et peu précise en raison de la faiblesse des fouilles et du nombre important de découvertes anciennes



(Annexe I.54). La tendance générale correspond à la période du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle (3 occurrences pour les I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles, 8 occurrences pour les I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles, 6 pour les II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles, 2 pour les I<sup>er</sup>-IV<sup>e</sup> siècles et 1 pour les II<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles). Il est cependant possible d'affiner la chronologie dans de rares cas. À Cournon-d'Auvergne, les incinérations sont datées entre 30 et 200. À Issoire, la période flavio-antoninne est proposée. Elle est réduite aux Flaviens pour Saint-Paul-de-Loubressac. Les nécropoles antiques succèdent, parfois, à des nécropoles de l'Âge du Fer comme aux Martres-de-Veyre (La Tène D1). Enfin, si certaines paraissent tardives (IV<sup>e</sup> siècle à Riom-ès-Montagnes ou à Lanuéjols) d'autres continuent d'être utilisées au Moyen Âge comme à Brioude, à Castelnau-Montratier et Chassenon. Enfin, au Broc, la nécropole est datée de la période mérovingienne.

Cet état des lieux rejoint ce que J.-L. Massy (1997 : 417) a déjà constaté pour la Lorraine. En effet, il observe que « chronologiquement leurs dates d'apparition, de fonctionnement et d'abandon (relations avec les nécropoles mérovingiennes présentes sur quelques sites) sont inconnues même si l'on devine parfois une tendance ». Il y a donc un important travail à mener sur les nécropoles antiques et du haut Moyen Âge.

#### **8.4. L'artisanat, quel rôle au sein des agglomérations ?**

Interroger la place de l'artisanat au sein des agglomérations antiques est primordial pour comprendre le rôle économique des agglomérations au sein des cités<sup>988</sup>. On peut se demander notamment si l'artisanat a une fonction d'approvisionnement local, régional et s'il permet, par le dégagement de surplus, d'irriguer de plus vastes espaces et d'assurer ainsi aux agglomérations un positionnement qui dépasse le cadre de leur cité.

Il n'est pas possible de proposer une étude des structures de production en raison de la faiblesse des fouilles car seuls des fours de potiers ont été étudiés dans les principaux centres de production comme Millau, Lezoux, Les Martres-de-Veyre ou encore Varennes-sur-Allier (chapitre 6). D'autres structures ont été mises au jour de manière plus anecdotique comme le four à chaux de Varennes-sur-Allier (Lallemand 2005) ne permettant donc pas d'observations à l'échelle des cités. L'étude des différents éventails de productions artisanales, leur répartition dans l'espace et la diffusion des produits, permettent cependant de répondre à un certain nombre de questions.

---

<sup>988</sup> A. Ferdière (2007 : 10) note que « pour l'essentiel des provinces gauloises, une grande part de la production artisanale paraît bien se concentrer dans les agglomérations secondaires, dont on reconnaît aujourd'hui le rôle déterminant dans l'économie de la Gaule et plus particulièrement – avec le commerce – en ce qui concerne la production d'objets manufacturés ».

Vingt-trois combinaisons d'artisanats différents ont pu être recensées pour l'ensemble du corpus (Fig. 191 et 192). Cinquante-et-une agglomérations présentent des activités artisanales (23 chez les Arvernes soit 65,71% des agglomérations de la cité, 4 chez les Cadurques soit 37,5%, 3 chez les Gabales soit 30%, 8 chez les Lémovices soit 34,78%, 10 chez les Rutènes soit 76,92%, 3 chez les Vellaves soit 75%). Deux grandes tendances se dégagent dès à présent :

- des cités où l'artisanat joue un rôle important au sein des agglomérations puisque des activités sont systématiquement présentes au sein de celles-ci : les Rutènes, les Vellaves et les Arvernes ;
- des cités où l'artisanat ne concerne qu'un tiers des agglomérations : les Cadurques, les Lémovices et les Gabales.

Il ne faut cependant pas oublier que dans 42 cas sur 51, soit 82,35% des cas, nous ne disposons pas d'information relative à la présence d'une activité artisanale. La fréquence des agglomérations présentant au moins une activité artisanale chez les Arvernes permet une couverture assez complète du territoire. Seuls les monts du Cantal et le sud de ce département ainsi que les régions à l'ouest de la Sioule paraissent à l'écart. De même, si la proximité des principales rivières aurait pu influencer l'implantation des activités, l'observation de la répartition des agglomérations montre qu'il n'y a pas spécialement de corrélation entre activités artisanales et cours d'eau. Aucune observation particulière ne peut être émise pour la cité vellave en raison du faible effectif. Chez les Rutènes, hormis trois agglomérations, toutes présentent des activités artisanales. Chez les Gabales, on constate un rejet des agglomérations dotées d'activités artisanales sur les limites de la cité, à l'est (Saint-Bonnet-de-Montauroux) comme à l'ouest (Banassac, Le Rozier). Chez les Cadurques, le grand espace au nord du Lot et celui au sud-ouest de la cité sont marqués par l'absence d'agglomérations dotées d'activités artisanales. Enfin, chez les Lémovices, les agglomérations présentant une ou plusieurs activités artisanales semblent se répartir préférentiellement en périphérie de la cité, délaissant le cœur de celle-ci, sauf à l'est où aucune agglomération, proche de la limite avec la cité arverne, ne présente d'activités artisanales.

L'observation de la figure 192 permet de faire ressortir deux activités dominantes : la production de céramique et la métallurgie<sup>989</sup>. La production de céramique est en effet présente

---

<sup>989</sup> L'importance relative de la production de céramique peut également s'expliquer par la conservation différentielle des productions, une identification plus aisée des structures de productions (fours à céramique) et

dans 60,78% des agglomérations livrant des vestiges d'artisanat tandis que la métallurgie est recensée dans 56,86% des cas<sup>990</sup>. Cette prépondérance n'est cependant pas homogène sur l'ensemble du Massif central et les cités présentent des faciès différents. En effet, la cité des Arvernes offre une diversité plus grande que les autres cités avec 13 combinaisons d'artisanats différentes, même si le nombre d'occurrences est très souvent limité à une seule. Ce sont ensuite les Lémovices qui disposent de l'éventail le plus étendu avec 6 combinaisons, suivis des Rutènes et des Cadurques avec 4 combinaisons puis des Gabales et des Vellaves avec 3 associations d'artisanats. Si certaines combinaisons sont uniques et donc présentes au sein d'une seule cité, d'autres sont plus récurrentes comme la céramique seule (12 occurrences), la céramique et la métallurgie (9 occurrences), la métallurgie seule (8 occurrences), la métallurgie et les mines (2 occurrences) et les mines seules (2 occurrences). Passé la variété des artisanats (Fig. 193), on observe que chez les Cadurques, l'ensemble des agglomérations, pour lesquelles nous disposons d'informations, paraît produire de la céramique alors que seulement 25% offrent des traces de métallurgie (Luzech). Deux autres activités sont également recensées : la production de chaux (Cajarc) et le tissage (Albias). Chez les Rutènes, la céramique est présente dans 80% des agglomérations et la métallurgie dans 60% des cas. La seule autre activité recensée est celle de l'extraction à Montans. Chez les Gabales, la céramique et la métallurgie<sup>991</sup> sont, l'une et l'autre, présentes dans 66,67% des agglomérations. La production de chaux revient également dans deux cas : Banassac et Saint-Bonnet-de-Montauroux. Chez les Arvernes, dernière cité à présenter un profil similaire pour la céramique (60,87%) et la métallurgie (56,52%), l'éventail d'activité est plus important avec de la tabletterie<sup>992</sup> (Les Martres-de-Veyre, Varennes-sur-Allier, Vichy), de la boucherie

---

sa production de masse face à d'autres matériaux qui sont recyclables comme les métaux ou le verre (Ferdrière 2007 : 3). Pour J.-L. Massy (1997 : 417), « la production métallurgique et les activités de forgeage paraissent être une constante sur les agglomérations » en Lorraine. Pour la céramique, l'auteur précise qu'en dehors des grands centres de production, on retrouve de modestes ateliers disposant de fours dans la plupart des agglomérations (Massy 1997 : 418). Le constat est identique en Côte-d'Or avec une « omniprésence du travail du fer » alors que le travail du bronze est moins systématique (Bénard *et al.* 1994 : 236-237).

<sup>990</sup> Ce constat établit uniquement sur un corpus d'agglomération rejoint parfaitement l'état des lieux dressé par A. Ferdrière (2007 : 12) qui note pour la Lyonnaise et une partie de l'Aquitaine, soit 1850 sites pris en compte (chefs-lieux, agglomérations, sites ruraux), que la terre cuite et la métallurgie représentent chacune plus de 20% des sites. En Franche-Comté, deux agglomérations présentent une production de sigillée, cinq de céramique commune, cinq de tuiles, douze de fer, cinq de bronze, une de bois, trois de pierre et deux de sel (Mangin, Jacquet, Jacob 1986 : 218). En Lorraine, la production de sigillée est présente dans trois agglomérations, celle de céramique commune dans sept, de TCA dans cinq, la réduction du fer dans sept, de forge dans quinze, le bronze dans sept, le verre dans quatre, la tabletterie dans sept (Massy 1997 : 428). En Côte-d'Or (Bénard *et al.* 1994 : 232), la métallurgie du fer apparaît dans 12 agglomérations, celle du bronze dans 5 et la céramique dans 4. En région Centre, E. Roux et J.-P. Chimier (2012 : 93) ont recensé une quarantaine d'agglomérations livrant des indices d'artisanats sur 139.

<sup>991</sup> La richesse minière des Gabales est connue dès le Ier siècle (Strabon, *Géographie*, IV, 2, 2), notamment l'exploitation du plomb argentifère, du cuivre, de l'étain, et du fer (Trintignac 2001 : 233).

<sup>992</sup> Pour A. Ferdrière (2007 : 22), 80% des ateliers de tabletterie sont urbains.

(Vichy), de l'extraction (Vichy, Ydes), de la meunerie hydraulique (Ambert, Les Martres-de-Veyre), des entrepôts (Les Martres-de-Veyre), des mines (Blot-l'Église, Massiac, Ydes), des oculistes (Charbonnier-les-Mines), de la production de chaux<sup>993</sup> (Varennnes-sur-Allier), de la fausse monnaie (Pérignat-sur-Allier), de la mouture (col de Ceysat) et des activités de savetier (Blanzat). Au sein des autres cités, la fréquence de l'artisanat de la céramique et de la métallurgie est inversée. C'est en effet la métallurgie qui est la plus présente avec 66,67% et seulement 33,33% pour la céramique chez les Vellaves. Ces derniers offrent également la seule extraction de poix reconnue en contexte d'agglomération (Saint-Jean-d'Aubrigoux). Chez les Lémovices, 62,50% des agglomérations livrent des traces de métallurgie contre 25% pour l'activité céramique. D'autres activités sont également présentes comme la production de verre<sup>994</sup> (La Souterraine), de chaux (La Souterraine), la présence d'entrepôts (La Souterraine), d'extraction (Chassenon) ou de mines (Blond, Naves).

L'annexe I.55 montre la diversité des activités artisanales au sein des agglomérations<sup>995</sup>. Vichy, Les Martres-de-Veyre, La Souterraine, Ydes et Varennnes-sur-Allier sortent du lot avec respectivement 5 activités artisanales différentes pour les deux premières et 4 pour les trois dernières. Banassac, Charbonnier-les-Mines et Pérignat-sur-Allier livrent, chacune, 3 activités artisanales différentes. Enfin, 17 agglomérations ne présentent que 2 activités différentes et une seule activité est recensée dans 26 agglomérations. Projeté sur une carte (Fig. 194), on constate que si la cité arverne semble la plus dynamique, le nord de ce territoire écrase le reste de la cité. Dans les autres cités, la répartition des activités artisanales au sein des territoires paraît plus homogène, et aucun espace ne semble plus dynamique qu'un autre.

Comme la production de céramique est la première des activités artisanales recensées dans le Massif central, il est intéressant de l'étudier plus précisément (Fig. 195)<sup>996</sup>. Elle est présente au sein de 31 agglomérations (14 arvernes, 4 cadurques, 2 gabales, 2 lémovices, 8 rutènes et 1 vellave). Malheureusement dans 9 cas (Le Monteil, Riom-ès-Montagnes,

<sup>993</sup> Majoritairement rurale, la production de chaux est précocement présente dans quelques agglomérations notamment pour subvenir aux chantiers de construction ou alors plus tardive (Bas-Empire) avec la récupération de pierres de construction calcaires (Ferdrière 2007 : 26).

<sup>994</sup> La production de verre qui nécessite un savoir-faire particulier avec une main-d'œuvre spécialisée serait majoritairement urbaine selon A. Ferdrière (2007 : 20). Elle reste cependant difficile à mettre en évidence (Roux, Chimier 2012 : 90).

<sup>995</sup> Chez les Turons, C. Hervé (2012 : 37) ne relève que 6 activités artisanales différentes au sein des agglomérations avec la production de terre cuite, la tabletterie, le tissage, la métallurgie, les carrières et le verre.

<sup>996</sup> Pour C. Hervé (2012 : 38), c'est la production de céramique qui est caractéristique des agglomérations avec une fonction artisanale.

Charbonnier-les-Mines, Ydes, Albias, Luzech, La Souterraine, Castres, Compolibat) il n'est pas possible de proposer un type de production. La cité arverne se positionne en championne de la céramique devant les Rutènes, sans comparaison avec les autres cités. Quatorze combinaisons de production ont pu être recensées entre une monoproduction et plus de 8 catégories différentes. Chez les Arvernes, on produit uniquement de la sigillée<sup>997</sup> à Brioude, Cournon-d'Auvergne, Courpière et Lapalisse. À Bègues (sigillée, plombifère) et aux Martres-de-Veyre (sigillée, commune<sup>998</sup>, métallescente) on ne produit que deux ou trois types de céramiques alors que dans les autres centres de production, la diversité est beaucoup plus grande. À Varennes-sur-Allier, on recense de la céramique dorée au mica, de la céramique plombifère, commune, à engobe rouge, des lampes et des statuettes<sup>999</sup>. À Toulon-sur-Allier, la production comprend de la sigillée, de la métallescente, de la commune, de la céramique à vernis rouge pompéien et des statuettes. À Vichy, les découvertes attestent de productions de sigillée, de *terra nigra*, de céramique commune, à engobe rouge, de métallescente, de parois fines, de TCA<sup>1000</sup> et de plombifère. Enfin, à Lezoux les productions sont encore plus riches avec de la sigillée, de la *terra nigra*, de la céramique commune, à engobe rouge, de la métallescente, de la paroi fine, de la plombifère et des TCA. La répartition de ces ateliers au sein de la cité montre une quasi exclusivité pour la vallée de l'Allier, aux abords même de la rivière (6 agglomérations). Les autres centres se répartissent tous aux bords d'importantes rivières : Bègues au bord de la Sioule, Courpière de la Dore et Lapalisse de la Besbre. Seule Lezoux fait exception avec une distance d'environ 7 km à vol d'oiseau par rapport à l'Allier<sup>1001</sup>. Chez les Vellaves, la seule agglomération productrice de céramique, Bas-en-Basset (sigillée, statuette, commune), est également située sur le cours de la Loire. Chez les Gabales, Le Rozier et Banassac, qui ne produisent que de la sigillée, sont aussi installés sur des cours d'eau, le Tarn pour le premier et le Lot pour le second. En territoire rutène, pour deux agglomérations les productions restent indéterminées (Castres, Compolibat) tandis que Buzains et Salles-la-Source ne produisent que de la TCA et Espalion de la sigillée. À Montans

<sup>997</sup> La production de céramique sigillée se répartie à 20% dans les chefs-lieux, 40% dans les agglomérations et 40% sur des sites ruraux selon une recension pour la Gaule Lyonnaise et une partie de l'Aquitaine. La concentration au sein des agglomérations s'expliquerait par la complexité de la technique qui nécessite une organisation particulière et hiérarchisée du travail (Ferdière 2007 : 17).

<sup>998</sup> Pour A. Ferdière (2007 : 16), la céramique commune est produite à 60% au sein de site ruraux et à 30% au sein d'agglomérations.

<sup>999</sup> La production de statuettes en terre cuite, souvent associée à la sigillée, prend majoritairement place dans les sites urbains même si elle est aussi présente sur certains sites ruraux (Ferdière 2007 : 18).

<sup>1000</sup> Les ateliers de tuiliers et de briquetiers sont à 75% ruraux selon A. Ferdière (2007 : 19).

<sup>1001</sup> J. Trescarte (2013 : 398) explique la position de Lezoux, à mi-chemin entre l'Allier, la Dore et la voie d'Agrippa, par une volonté des investisseurs qui cherchent à développer une production de masse et à la diffuser le plus facilement possible.

et Millau, les ateliers fournissent de la sigillée et des TCA. Hormis pour Buzeins et Salles-la-Source, les agglomérations sont installées sur le cours du Lot et surtout du Tarn. Chez les Cadurques, on ne connaît pas les productions d'Albias et de Luzech. À Saint-Paul-de-Loubressac on retrouve de la céramique commune et des TCA. À Cajarc, les ateliers ont produit de la sigillée, de la céramique à engobe blanc, de la paroi fine, de la céramique commune et des TCA. Étonnamment, seul Cajarc est installée sur une rivière, le Lot. Enfin, chez les Lémovices, les productions sont inconnues à La Souterraine. À Brive-la-Gaillarde, on a retrouvé des statuettes, de la sigillée et des TCA. De même, si La Souterraine est à distance des cours d'eau, Brive-la-Gaillarde est implantée aux bords de la Corrèze.

Cette géographie bien marquée de l'implantation des ateliers de production de céramique induit qu'une large majorité des territoires des différentes cités ne sont pas concernés par cet artisanat. De fait, on constate que l'implantation des ateliers, notamment les grands centres de production, ne se fait pas au hasard. La création de nouvelles grandes voies de communication à l'époque augustéenne, en complément des voies fluviales, permet en effet une exportation à grande échelle des productions standardisées. La géographie des productions céramiques retrouvées dans le Massif central, abordée par J. Trescarte dans le cadre de sa thèse soutenue en 2013, montre des influences régionales qui peuvent orienter les recherches sur les échanges entre les agglomérations et les territoires environnants. Ainsi, J. Trescarte relève que chez les Vellaves, le mobilier céramique retrouvé est plus proche des productions gabales que de celles de la Grande Limagne. Malgré tout, à l'époque augustéenne, le mobilier découvert chez les Gabales révèle des échanges précoces avec les Arvernes (Trescarte 2013 : 117). Au sein même du territoire arverne, J. Trescarte constate qu'autour d'Aurillac/Arpajon-sur-Cère, les faciès de mobilier sont caractéristiques des ateliers rutènes, plus proches que ceux de la vallée de l'Allier. Enfin, l'est du territoire lémovice est plutôt influencé par les productions du Berry et du Bourbonnais (Trescarte 2013 : 118-119 ; Marot 2007).

La diffusion des productions de certains centres est difficilement perçue. De même, il n'est pas évident de différencier ce qui ressort d'une activité modeste répondant aux besoins locaux et ce qui correspond à une production destinée à la vente extérieure, sur des marchés immédiats ou lointains (Bénard *et al.* 1994 : 235). En effet, « pour préciser la place des agglomérations dans les réseaux économiques, il faut tout d'abord établir, pour les différentes productions, ce qui dépasse le niveau de la seule subsistance et identifier précisément le type de biens fabriqués » (Roux, Chimier 2012 : 93). Les grands ateliers de production de

statuettes en terre cuite ou de sigillée, mieux connus et dont les productions dépassent les seuls besoins locaux, bénéficient d'aires de diffusion bien établies. Le Massif central rassemble la totalité des ateliers des groupes de production de Gaule du Centre et de Gaule du Sud. Cette production de masse des principaux centres de production se concentre dans des agglomérations : Millau, Montans, Banassac, Espalion, Les Martres-de-Veyre, pour ne citer que les plus importantes, ainsi que l'atypique Lezoux (Ferdière 2007 : 17). Le cas de Lezoux paraît en effet très bien illustrer l'affirmation selon laquelle « le monde des potiers gallo-romains est un monde composé essentiellement d'artisans libres et les grands centres de production ne sont, en fait, que la juxtaposition, dans le temps et dans l'espace, de petits ateliers artisanaux » (Mangin, Jacquet, Jacob 1986 : 220). Au-delà, de la production elle-même, Lezoux est un des rares cas pour lesquels il est possible de s'attarder sur l'évolution chronologique du centre de production, plus précisément de l'activité des groupes d'ateliers. Ainsi, les premières productions apparaissent à la fin de la période augustéenne et sont diffusées le long des vallées de l'Allier, de la Loire et l'Ouest de la Gaule (Delage 2001 : 117-135 ; Fig. 196). À partir de la période claudienne, les productions de Lezoux sont inférieures à celles des ateliers de Gaule du Sud (Millau, Le Rozier, Banassac) mais gardent une aire de diffusion identique. À partir de la fin du Ier siècle, avec les nouvelles productions grésées, Lezoux connaît un nouvel essor parallèlement aux difficultés connues en Gaule du Sud réduisant les quantités produites. Avec Les Martres-de-Veyre, les potiers peuvent alors s'imposer par la qualité de leurs productions. Ainsi, ils couvrent petit à petit l'ensemble des territoires occidentaux auparavant alimentés par Millau. Les productions de Lezoux deviennent majoritaires à partir de 140 et le restent jusqu'à la fin du IIe siècle à l'Ouest de la Gaule Belgique, en Lyonnaise, au Nord de l'Aquitaine et en Bretagne. Le monopole se poursuit jusqu'à la fin du Haut-Empire alors qu'au Bas-Empire, la production est réduite aux vallées de l'Allier et de la Loire. Ces évolutions commerciales ont un impact dans celles des outils de travail comme les fours et les aires de préparation. Un centre de production de céramique sigillée peut prendre deux formes : simple réunion d'officines en un même lieu pour des raisons pratiques ou communauté d'artisans fortement organisée et hiérarchisée. Sans pouvoir répondre à cette question pour Lezoux, il est certain que selon les phases de développement, l'agglomération a connu une organisation entre ces deux extrêmes (*id.*). La production des Martres-de-Veyre, autre centre de production où des fouilles permettent de percevoir l'évolution chronologique (Romeuf 2001), connaît sa plus grande activité entre la fin du Ier siècle et au début du IIe s. ap. J.-C. Dès le Ier siècle, les ateliers produisent de grands gobelets beige de type Mathonnière, de la *terra nigra*, de la *terra rubra*, de la

céramique à engobe blanc, des jattes carénées et des vases à pâte plus grossière (Trescarte 2013 : 67). La céramique sigillée est produite entre la fin du Ier siècle et le début du IIIe siècle (*ibid.* : 114). Dans la seconde moitié du IIe siècle, les ateliers produisent des céramiques à pâte plutôt grossière (pôts, cruches et marmites). Les fouilles d'A.-M. Romeuf permettent de dater les deux moulins à eau du Ier siècle et de la fin du IIe siècle et l'entrepôt de la fin du Ier siècle ou du début du IIe siècle (*id.*). Pour la Gaule du Sud, les productions des ateliers de Millau sont datées entre 10 av. J.-C. et 250 ap. J.-C. tandis que celles de Montans sont datées entre 10 av. J.-C. et 260 ap. J.-C. (Bémont 1986 : 33). La diffusion des productions de Montans (Fig. 197) se fait principalement en direction de la façade atlantique, du nord de l'Espagne et de la Bretagne romaine. Les sigillées de Millau inondent quant à elles l'ensemble de la Gaule, de l'Espagne, de la Bretagne et à l'est jusqu'au *limes* (Fig. 198).

La métallurgie, deuxième activité artisanale en fréquence, est présente au sein de 13 agglomérations arvernes. Il n'est cependant pas possible de préciser le métal travaillé pour 5 d'entre elles (Charbonnier-les-Mines, Les Martres-de-Veyre, Toulon-sur-Allier, Allanche et Artonne) alors que les agglomérations de Bègues, La Roche-Blanche et Ambert produisent exclusivement du bronze et Lezoux du fer. À Varennes-sur-Allier et à Ydes, c'est l'association fer et bronze qui a été mise en évidence tandis qu'à Pérignat-sur-Allier, les fouilles ont livré une production de fer et de cuivre. La seule agglomération qui se détache avec une production de 4 métaux différents est Vichy avec du fer, du bronze, du cuivre et de l'argent. Géographiquement (Fig. 199), le nord de la cité, plus précisément la vallée de l'Allier paraît privilégiée dans l'implantation des activités de métallurgie. De même, il n'apparaît aucune corrélation entre les secteurs miniers et les agglomérations présentant des activités liées aux métaux. Chez les Vellaves, on ne connaît pas le métal travaillé à Bas-en-Basset. Une production de bronze a été localisée au Puy-en-Velay mais là encore, en dehors des espaces miniers connus. Chez les Gabales, malgré d'importantes ressources minières, notamment au sud du territoire, seul Banassac est installé à proximité de ces ressources. On ne connaît cependant pas les métaux qui sont travaillés dans cette agglomération comme à Saint-Bonnet-de-Montauroux, qui est complètement à l'écart des secteurs de mines. Chez les Rutènes, c'est également à l'écart des espaces d'extraction que les agglomérations qui accueillent de la métallurgie sont implantées. À Castres et à Buzéins, le métal travaillé n'a pas été identifié. À Millau, on produit du bronze et à Compolibat du plomb, à Lanuéjols du fer et du cuivre, à La Bastide-l'Évêque du fer et du plomb. Chez les Cadurques, seul Luzech livre d'éventuels vestiges de métallurgie. La production n'a cependant pas été identifiée. Enfin,



chez les Lémovices, certaines agglomérations sont installées au cœur des districts miniers comme Blond (la production n'est pas identifiée mais l'agglomération est implantée aux abords de mines de cassitérite et de mispickel) et Naves (mines d'or à proximité). La situation est différente pour Chassenon, dont on ne connaît pas la production et pour Ladapeyre (bronze) et Argentat (fer), qui sont éloignées des zones d'extraction connues, ce qui pose la question de l'approvisionnement en métal (brut, produits semi-finis).

Globalement, si le fer et le bronze sont les métaux les plus produits, il ne se dégage pas de spécificité entre les cités ni de géographie particulière. On constate cependant que l'ensemble des territoires des cités n'est, en raison de la faiblesse du nombre d'ateliers, pas concerné par ces activités<sup>1002</sup>. De même, contrairement à la céramique, il n'est pas possible de percevoir la diffusion des productions métalliques, ni même les formes de cette production (objets manufacturés, produits intermédiaires). Son importance – besoins familiaux, locaux, régionaux, interrégionaux – ne peut également pas être étudiée en raison de la faiblesse des données archéologiques disponibles sur les ateliers. Enfin, il est rarement possible de préciser si les activités pratiquées relèvent de la transformation du minerai, de demi-produits ou de produits finis. Les études menées ailleurs en Gaule tendent, après réexamen des déchets retrouvés, à montrer que la transformation du minerai dans des districts de production, hors de l'habitat, ne serait pas réellement attestée « ni dans les villes, ni dans les agglomérations » (Leroy, Merluzzo 2010 : 318). La présence des déchets s'expliquerait par leur réemploi dans des remblais ou fondations de bâtiments.

L'ensemble de ces observations montre deux types d'agglomérations :

- celles dont la production se spécialise autour d'une catégorie (céramique notamment) tout en présentant une diversité d'autres productions (métallurgie) ;
- celles qui présentent une diversité plus grande mais sans productions de masse comme dans les chefs-lieux (Roux, Chimier 2012 : 85).

Pour F. Lorident (2001 : 185), l'artisanat est « essentiellement une activité de proximité et cela dès la fin du Ier s. ap. J.-C. ». De même, pour B. Pichon, si l'essentiel de la production artisanale est concentré dans les chefs-lieux dans la première moitié du Ier siècle, à partir de la

---

<sup>1002</sup> Plus largement, considérant tous les types de sites, A. Ferdière (2007 : 14) relevait pour la Lyonnaise et une partie de l'Aquitaine que 65% des ateliers de réduction de fer étaient localisés en milieu rural alors que les forges sont équitablement réparties entre sites urbains et sites ruraux. Il s'agirait pour M. Mangin d'une petite métallurgie avec des ateliers spécialisés (Mangin, Jacquet, Jacob 1986 : 217). De même, A. Ferdière constate qu'en grande majorité les artisanats liés aux alliages de cuivre (bronze, laiton) sont majoritairement situés en milieu urbain et surtout au sein des agglomérations (Ferdrière 2007 : 14). Enfin, si le plomb ressort plus fréquent au sein des agglomérations, sa présence est aussi récurrente au sein des chefs-lieux et des sites ruraux (Ferdrière 2007 : 15).

seconde moitié de ce siècle « les grands centres de production sont plutôt dans des quartiers périphériques, ou dans des agglomérations « secondaires » spécialisées, les chefs-lieux accueillant plutôt de petites unités de production » (Pichon 2009). Si l'analyse des phénomènes artisanaux du Massif central confirme cette assertion, je nuancerai en précisant que les « agglomérations spécialisées » sont rares et ne concernent que la production de céramique sigillée. Cette « spécialisation » n'apparaît qu'en raison d'une production surdimensionnée, répondant à une volonté d'exportation, par rapport aux autres productions artisanales qui n'ont qu'une diffusion locale. Le poids des vestiges retrouvés induit également un biais en raison d'une meilleure conservation de la céramique par rapport aux productions issues des autres activités artisanales. Ainsi, la majorité des agglomérations semblent, tout comme les chefs-lieux, répondre à une demande locale même si pour beaucoup de productions il n'est pas possible d'en connaître la diffusion.

Au sein de l'espace urbain, la localisation des ateliers se présente selon trois configurations. Dans un premier cas, on recense l'installation d'un atelier en dehors de l'agglomération comme à Riom-ès-Montagnes (céramique), La Roche-Blanche (métallurgie), Saint-Bonnet-de-Montauroux (chaux). La seconde possibilité correspond à la coexistence d'un ou plusieurs ateliers au sein de l'agglomération sans différenciation entre un quartier artisanal et le reste de l'agglomération comme à Albi (céramique), Le Puy-en-Velay (métallurgie), Luzech (métallurgie, céramique), Albias (céramique, tissage), Ladapeyre (métallurgie), Bègues (métallurgie, céramique), Saint-Gence (non précisée), et Allanche (métallurgie). Cette situation est mise en avant par plusieurs auteurs comme A. Duvauchelle pour la Suisse qui note que « dans les quartiers urbains, artisanat et habitat coexistent » (Duvauchelle 2010 : 52) ou encore N. Monteix (2010 : 158) qui conclut son étude sur la localisation des métiers dans l'espace urbain de Pompéi en soulignant l'absence de quartier artisanal. Il précise qu'« aucune activité ne prend le pas sur l'autre. La mixité et l'entrelacement des fonctions et des groupes sociaux restent parmi les caractéristiques fondamentales de la ville romaine ». Le dernier cas de figure correspond aux agglomérations qui sont dotées d'un quartier artisanal bien identifié. Cette catégorie regroupe les sites de Lezoux (principalement céramique), Les Martres-de-Veyre (principalement céramique mais aussi métallurgie, meunerie, ...), Varennes-sur-Allier (principalement céramique), Vichy (diversifié avec deux espaces, un quartier central et un quartier est beaucoup plus développé en superficie), Toulon-sur-Allier (céramique), Cournon-d'Auvergne (céramique), Brive-la-Gaillarde (céramique, au centre de l'agglomération), Millau (principalement céramique),

Espalion (principalement céramique), Montans (céramique), Banassac (céramique). Un constat frappant apparaît. Les agglomérations disposant d'un quartier artisanal, lorsqu'il est bien identifiable, correspondent aux principaux centres de production de céramique. Cette activité de production massive, dédiée à l'exportation, est majoritairement installée dans des quartiers spécifiques aux abords des agglomérations. Cette observation confirme les propos de A. Duvauchelle pour la Suisse : « Avec 70 et 47 attestations, les métiers liés aux métaux et à l'argile sont particulièrement bien représentés. [...], les attestations de la présence des artisans métallurgistes sont plus nombreuses. Nous attribuons ce phénomène essentiellement à un problème de répartition spatiale des différentes activités artisanales, les métallurgistes étant apparemment disséminés à travers la ville tandis que les potiers sont regroupés dans les faubourgs » (Duvauchelle 2010 : 49). En région Centre, également, selon, E. Roux et J.-P. Chimier (2012 : 91), « les auteurs de la fiche [sur Orléans (Ferdrière 2010)] proposent alors l'hypothèse d'une hiérarchisation des productions : celles destinées à une exportation sont situées en périphérie de l'agglomération alors que les autres, destinées à la consommation locale, sont localisées en ville ». Dans certains cas comme Banassac et Brive-la-Gaillarde, l'observation reste floue en raison des lacunes de la documentation mais d'autres agglomérations appuient parfaitement ces différents constats. Cette implantation spécifique des grands ateliers de production de céramique au sein des agglomérations peut-elle s'expliquer par le risque important d'incendie ? C'est l'hypothèse avancée par J. Trescarte (2013 : 390) au sujet du quartier artisanal des Martres-de-Veyre, et il est aisé de suivre son raisonnement.

## 8.5. L'eau dans les agglomérations

L'eau est un enjeu primordial de la vie quotidienne autant à la campagne que dans les agglomérations. Dans le chapitre 6, j'ai pu exposer les différentes méthodes mises en œuvre au sein des agglomérations pour récupérer, stocker et transporter l'eau : citernes, puits, canalisations<sup>1003</sup>, aqueducs, fontaines. S'il est difficile de proposer une synthèse sur la question des puits, citernes et canalisations ou fontaines tant ils peuvent être à la fois nombreux ou uniques et mal documentés, le rôle des rivières dans l'approvisionnement en eau des villes ne peut, également, pas être perçu<sup>1004</sup>. D'autres constructions, plus facilement

---

<sup>1003</sup> Je retiendrai ici, pour d'éventuelles analyses futures, que, pour P. Leveau (2011 : 233), la présence de conduites en plomb signale une distribution sous pression permise par la présence d'un aqueduc.

<sup>1004</sup> Il ne faut également pas oublier l'eau des toitures dans l'alimentation privée des habitats (Leveau 2011 : 233).

associées à l'image de l'urbain, peuvent quant à elles faire l'objet d'une analyse. Il s'agit des aqueducs et des *castella divisoria* (Fig. 200). Leur nombre, plus réduit et le prestige dont jouissent ces vestiges permettent de s'intéresser à la question de l'hydraulique au sein des agglomérations du Massif central.

### 8.5.1. Les châteaux d'eau

On recense, un *castellum* à Vichy et deux hypothèses de *castella* chez les Cadurques à Luzech et Castelnau-Montratier. À Vichy, entre les 12 et 18 rue Jean-Jaurès, J.-L. Beaulieu aurait vu un *castellum divisorium*. Il se présente sous la forme d'une construction rectangulaire de 2 m de côté avec un fond en ciment dont partent deux aqueducs maçonnés. Selon A. Morlet, un deuxième réservoir de 4 m en amont du premier a été observé lors des terrassements de la Banque de France (CAG 03 : 142). L'équipement hydraulique de Vichy (plusieurs aqueducs, canalisations et égouts) est complété par un deuxième diviseur d'eau avec 4 ouvertures latérales, signalées par L. Mosnier et A. Morlet au 15-17 avenue Victoria (CAG 03 : 142).

À Luzech, le bâtiment 7, construit dans le courant du Ier siècle avec des maçonneries imposantes, n'est pas interprété. Plusieurs hypothèses ont été émises par les chercheurs dont une tour ou un château d'eau (Labrousse 1951 : 140).

À Castelnau-Montratier, en rive gauche, au sud du site du Moulin du Souquet, un sondage a permis de dégager un édifice avec un escalier de 4 marches, une pièce circulaire avec un pilier central d'où partait des cloisons rayonnantes. Deux masques de théâtre (un tragique et un comique) en grès ont été découverts dans la structure ce qui permet à M. Labrousse de proposer une interprétation comme mausolée ou théâtre. Ce dernier avance également l'hypothèse d'un château d'eau (Labrousse 1964 : 461).

Pour ma part, je ne retiendrai que les deux hypothèses vichyssoises, les deux autres cas, moins bien documentés, laissent la possibilité à d'autres interprétations qui paraissent plus pertinentes. Les *castella* sont des constructions rares, d'autant plus que s'ils existaient également dans les chefs-lieux, on ne les connaît actuellement pas. Cette rareté ne peut s'expliquer que par l'état des connaissances. En effet, il n'est pas abusif d'en supposer l'existence dans des agglomérations comme Chassenon, Varennes-sur-Allier, Millau, Lezoux qui disposent d'aqueducs et de plusieurs canalisations en bois ou en plomb pour alimenter l'ensemble de l'agglomération.

### 8.5.2. Les aqueducs

Pour les aqueducs, 7 agglomérations arvernes en seraient dotées (Vichy, Lezoux, Les Martres-de-Veyre, Voingt, Chamalières, Le Mont-Dore, Riom-ès-Montagnes), 4 agglomérations gabales (Javols, Bagnols-les-Bains, Banassac, Nasbinals), 3 agglomérations rutènes (Rodez, Onet-le-Château, Millau), 4 agglomérations cadurques (Cahors, Moissac, Castelnau-Montratier, Vayrac) et 6 agglomérations lémovices (Chassenon, Rancon, Saint-Goussaud, Évaux-les-Bains, Naves, Argentat)<sup>1005</sup>.

Différentes configurations apparaissent. Chez les Arvernes, les sites de Riom-ès-Montagnes et du Mont-Dore n'offrent que peu d'informations hormis la mention d'une observation ancienne (XIXe siècle). Au Mont-Dore, l'aqueduc a été observé dans les vestiges des thermes qu'il devait alimenter. Des aqueducs maçonnés et voûtés, enterrés, ont été mis au jour aux Martres-de-Veyre en 2007. Ils sont parallèles à une voie dégagée par G. Alfonso, rue du Lot, et ont été fouillés par C. Muller-Pelletier (Collectif 2007 : 123). Un second exemple est connu à Voingt. Au lieu-dit Chez Rozet/Les Poux, G. Charbonneau a dégagé en 1943 une canalisation voûtée en plein cintre, d'une longueur de 550 m et d'une hauteur de 1,62 m (largeur : 0,98 m). Les parois sont construites en basalte et schiste cimentés, la voûte en *tegulae* (CAG 63/2 : 342). A. Tardieu interprète cette construction comme un aqueduc. Si, à Vichy, différents aqueducs et canalisations ont été aperçus lors de diverses opérations, peu de descriptions sont exploitables. L'un des aqueducs se présenterait sous la forme de 2 murs parallèles pour une hauteur de 1,10 m et une largeur de 0,35 m. De même, selon L. Mosnier et A. Morlet, repris par J. Corrocher et les auteurs de la CAG 03, plusieurs aqueducs provenant de différentes sources alimentaient la ville antique. Un premier réunissait les sources du Vernet dans un réservoir au Puy-Besseau puis conduisait l'eau dans la ville par la gare. Entre 20 et 25 regards ont été recensés sur une distance de 3 km avec une pente moyenne de 0,254 m au km (CAG 03 : 142). Plus récemment, un diagnostic mené dans la cour de la Banque de France (Poirot 2012) a permis de découvrir le prolongement des deux aqueducs découverts en 2005-2006 dans la parcelle voisine (Garage Palace) fouillée par K. Chuniaud (2010 : 128). Dans l'emprise de la fouille, l'aqueduc a une longueur de 25 m depuis la limite est du chantier et jusqu'à sa bifurcation vers le sud qui le prolonge de 20 m.

---

<sup>1005</sup> M. Monteil (2012 : 283) recense cinq agglomérations disposant d'un aqueduc en Bretagne et Pays-de-la-Loire. En Côte-d'Or, J. Bénard (1994 : 219) n'en signale que deux avec dans le cas de Mâlain, l'existence d'un *castellum*. M. Mangin recense quatre agglomérations de Franche-Comté qui sont équipées d'aqueduc dont trois hypothétiques (Mangin, Jacquet, Jacob 1986 : 215). En Lorraine (Massy 1997 : 426-427), dix agglomérations sur trente-six sont dotées d'un ou plusieurs aqueducs. Enfin, chez les Turons, C. Hervé (2012 : 32) liste six agglomérations munies d'aqueduc.

Les piédroits et le fond sont construits en béton de chaux coulé dans une tranchée étroite. Le fond était dallé par deux rangées de briques jointives disposées en quinconce. La hauteur conservée (1,35 m) ne restitue pas de voûte. À Lezoux, un récent diagnostic mené au lieu-dit Les Colis a permis la fouille d'une portion d'aqueduc construit selon une autre méthode. Il se présente sous la forme d'une tranchée aux parois verticales, large de 0,40 m et profonde de 2,43 m. À l'intérieur, la conduite se présente sous la forme d'une succession de *tegulae* posées à plat et d'*imbrices* déposées par-dessus. L'étanchéité est assurée par des joints en argile verte pure (Collectif 2013 : 61). Les *tegulae* sont de taille plus importante que celles habituellement utilisées pour les toitures, et les tuiles en bâtière ont sans doute été, elles aussi, fabriquées spécifiquement. Une seconde portion d'aqueduc a été observée dans la largeur d'un second sondage, à une profondeur inférieure. Des tranchées d'installation ont aussi été mises en évidence en différents points du chantier ainsi qu'une canalisation d'évacuation qui se présente sous la forme d'un aménagement de blocs de pierres parallèles recouverts par des dalles de pierres plates (*ibid.* : 109). Un aqueduc de construction similaire, en *tegulae*, avait déjà été mis au jour en 1975 au terrain Botella. D'autres tranchées d'installation de canalisations ont été repérées sur la commune, aux Boudets, en 2012 (à 2,65 m de profondeur) et aux Bombènes (*ibid.* : 63). Enfin, à Chamalières, un important aqueduc, qui alimentait la ville d'*Augustonemetum* devait traverser l'agglomération en suivant le tracé de la voie des Villards. Il a été étudié en plusieurs points (Bois des Villards, La Font de l'Arbre, Vignettes) jusqu'au captage au stade du Colombiers. Son débit est estimé à 5 000 – 6 000 m<sup>3</sup>. Cette canalisation souterraine a été régulièrement décrite depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle par P. Audigier, A. Audollent, E. Desforges, P.-F. Fournier (Vallat 2002 : 270-271 ; Fournier 1965 : 395-398). Si l'aqueduc devait traverser l'agglomération de Chamalières ou la border sur son extrémité nord, rien n'indique qu'une dérivation pouvait alimenter cette dernière.

Chez les Gabales, à Bagnols-les-Bains, tout comme au Mont-Dore, une description des thermes datée du XIX<sup>e</sup> siècle précise l'existence d'un aqueduc en pierre. La situation est identique à Banassac avec la mention, au XIX<sup>e</sup> siècle, d'un conduit en pierres cimentées recouvert de dalles (André 1860 : 48). Enfin, à Nasbinals, P. Miquel signale en 1985 à la Direction des Antiquités l'existence d'un aqueduc au niveau de la tourbière du Pendouliou et le risque de destruction de celui-ci en raison de l'exploitation de la tourbe.

C'est en territoire rutène que l'un des rares exemples de pont-aqueduc est connu. À Onet-le-Château, grâce à la campagne de photographies aériennes menée en 1984 par J. Dhombres, le tracé de l'aqueduc a pu être mis en lumière. Sur les clichés est apparu un alignement de traces carrées (1,20 m de côté) espacées régulièrement de 3,20 m. Vingt

anomalies venaient de l'ouest en direction des thermes, puis l'aqueduc, selon un angle de 125°, prenait la direction du temple B. Ces traces ont été interprétées comme les restes des piles de la partie aérienne de l'aqueduc. Celui-ci, d'abord souterrain sur 1 200 m et a été mis au jour lors de sondages menés par L. Dausse en 1984. Il prenait sa source près de Fontanges, où existe une résurgence, à 3 km du site des Balquières. La hauteur estimée de l'aqueduc est de 5 m. P. Pisani pense qu'au niveau de l'angle de l'aqueduc devait exister une dérivation pour alimenter les thermes (Pisani 2011 : 669). À Millau, c'est moins un aqueduc qu'un canal de plus de 500 m de longueur qui a été fouillé entre 1974 et 1981 à La Graufesenque. Il alimentait en eau les ateliers depuis la Dourbie (Schaad 2007 : 23). Il traverse une grande partie de la plaine de La Graufesenque et se déverse dans un bassin correspondant à un élargissement du canal en bordure nord des chantiers de 1973 à 1981. Quatre états ont été constatés lors des fouilles. Le premier correspond à l'implantation du canal. Il a principalement été observé dans le tiers ouest de la fouille avec une largeur moyenne de 0,70 m. La profondeur conservée est de 1,30 m. Le fond est constitué de petits éclats de calcaire inclus dans la matrice argileuse. À l'état 2, le mur sud du canal est arasé et le canal comblé. Par-dessus, deux nouveaux murs sont construits offrant une largeur de 0,92 m pour le passage de l'eau. Le sol n'a pas été conservé. L'état 3 n'affecte qu'une portion du canal avec notamment la reconstruction d'une partie du mur sud. De même, des encoches sont réalisées à la surface des murs pour accueillir des poutrelles supportant des planches. L'état 4 correspond au creusement d'un petit fossé dans le remblai du canal après son abandon dans le courant du II<sup>e</sup> siècle (Schaad 2007 : 144-146).

Chez les Cadurques, ce ne sont que des informations lacunaires qui nous parviennent. À Moissac, deux éléments d'aqueduc sont signalés dans l'église Saint-Martin et dans la cours du petit séminaire. À Castelnau-Montratier, au Moulin du Souquet, un aqueduc est construit en arasant le mur M2 de la galerie I (Baret 1994). Il pouvait notamment alimenter un nymphée et/ou une fontaine. Enfin, à Vayrac, deux structures ont été fouillées en 2010 par J.-P. Girault. La première se présente sous la forme d'une galerie maçonnée avec voûte tandis que la seconde, également interprétée comme une galerie drainante et datée de la fin de l'Âge du Fer ou début de l'époque romaine, se présente sous la forme d'un canal de pierres sèches recouvert d'un dallage de pierres plates.

La cité des Lémovices livre elle aussi des vestiges conservés et de simples mentions. À Rancon, en rive droite, près du pont médiéval, un captage de source et deux « couverceaux » d'aqueduc ont été mis au jour en 1967 (Desbordes, Perrier 1982 : 51). À Saint-Goussaud, M. Chaussade (1967 : 308) rapporte « qu'un petit aqueduc voûté conduit les

eaux d'une source au milieu d'un champ placé à une grande distance des habitations actuelles ». À Argentat, deux aqueducs sont signalés sur la commune. Le premier a été découvert vers 1960 au niveau de la rue Gilbert Dellange et devait desservir la *villa* du Longour. Le deuxième a été découvert par E. Bombal en 1984 à Chadiac. Il s'agit d'une prise d'eau suivie d'un aqueduc. Malheureusement tous ces exemples ne sont que des signalements et aucune étude n'a été menée sur ces structures. Seuls les exemples de Naves, Évaux-les-Bains et Chassenon ont fait l'objet de recherches. À Naves, lors des fouilles de 2009, C. Maniquet a mis au jour un important aqueduc à 11,15 m de profondeur. Celui-ci est orienté est-ouest et entièrement taillé dans la roche en place sous la forme d'un passage voûté d'une hauteur d'environ 1,90 m et d'une largeur d'1 m. Il a pu être suivi sur 10,20 m vers l'est. À Évaux-les-Bains, un aqueduc alimentait les thermes en eaux froides et la fontaine de Rentière. Il a notamment été observé à Tornage. Il prenait sa source à l'est de Reterre aux sources de la Valazière et à celles de Coust (un *ex-voto* en or de 863 grammes y a été découvert en 1838). Son tracé est guidé par les courbes de niveaux sur une distance de 17 km. Il serait entièrement enterré et composé d'un conduit en granite couvert de dalles plates. D'une section intérieure de 0,20 x 0,17 m, il devient trapézoïdale et plus large (0,31 à 0,34 x 0,35 à 0,47 m) à partir de Tornage (Dequaire 1965 ; Lintz 1992 : 96). Enfin, à Chassenon, les vestiges de l'aqueduc sont actuellement reconnus sur un peu moins d'un kilomètre, entre la limite est du bois de Longeas jusqu'aux édifices de l'ensemble monumental. La branche principale est connue sur 652 m linéaire. Elle achemine l'eau depuis l'est, d'abord en souterrain, puis rampant sur 32 m, elle devient aérienne avec un pont à arches sur 180 m pour franchir le vallon avant de poursuivre sur un mur bahut long de 240 m qui opère un retour d'angle de 92° vers le nord à 50 m de l'angle sud-est du sanctuaire. La branche principale se poursuit encore sur 8,45 m avant de rejoindre un bassin répartiteur qui la divise en deux branches secondaires portées par un mur unique sur 195 m avec un axe est-ouest (Doulan *et al.* 2012 : 124). Tous les modes de construction y sont représentés : canal en tunnel, tranchée, rampant, mur bahut et pont.

Enfin, la chronologie, rarement établie, et la répartition des agglomérations équipées d'aqueduc, n'offrent aucun élément particulier de discussion. De même, au regard du faible nombre de structures, il apparaît clairement que le besoin quotidien en eau était satisfait à l'aide de sources, de citernes ou de puits. Quelques exemples d'agglomérations illustrent parfaitement ceci, comme Chassenon. En effet, si un imposant pont-aqueduc a alimenté les thermes, c'est plus de 60 puits qui ont été recensés au sein des quartiers d'habitats de l'agglomération (Doulan *et al.* 2012). Ainsi, les habitants, capables de construire



d'imposantes infrastructures pour alimenter en eau courante les monuments publics, se fournissaient quotidiennement en eau grâce à des aménagements plus légers comme des puits. L'alimentation des activités artisanales, gourmandes en eau, fait l'objet d'aménagements particuliers comme les canaux ou les canalisations retrouvés à Millau et aux Martres-de-Veyre. À Lezoux, la fouille de l'îlot Mon Repos entre la fin des années 1960 et les années 1970 a permis de montrer l'existence d'aménagements hydrauliques aux abords des bassins de préparation de l'argile. Il s'agit tout d'abord d'un grand fossé collecteur mais aussi de petites canalisations dont on pouvait obturer l'ouverture (Collectif 2013 : 60). En 1996, lors de la seconde phase d'aménagement, des canalisations cylindriques en terre cuite ont été observées sur une longueur d'1,50 m (Collectif 1998 : 61). Aux Martres-de-Veyre, en 1884, J. Vazeilles a découvert un conduit en terre destiné à alimenter en eau les ateliers de potiers. En 1993, L. Savy a observé une canalisation en terre cuite au nord du chantier d'A.-M. Romeuf, qui servait à canaliser l'eau du bief du Ier siècle vers les fours de potiers du IIe siècle (Vallat 2002 : 1218-1221). Pour le moulin, l'alimentation en eau a dû se faire directement depuis l'Allier par un bief tandis que l'évacuation s'est faite à l'aide d'un grand canal reconnu sur 170 m de longueur (Vallat 2002 : 1221). À Ambert, le moulin est alimenté par un premier bief, d'une profondeur de 1,50 m, creusé dans l'argile et consolidé ponctuellement par des murets. Il a fonctionné durant la première moitié du Ier siècle. Un fossé, qui longe un bâtiment dédié à la métallurgie du bronze, livre une canalisation en bois permettant la circulation de l'eau prise dans le bief avec une vanne en bois. Ce dernier a été fouillé sur une longueur de 57 m. Il longe partiellement la Dore et aboutit à un bâtiment interprété comme une meunerie (CAG 63/2 : 10 ; Poursat 1985 : 247-248).

### **8.5.3. Les égouts**

Plus rares que les autres structures hydrauliques, les égouts ne semblent présents que dans quelques agglomérations. Chez les Arvernes, on en retrouve aux Martres-de-Veyre. Le grand canal mis au jour par A.-M. Romeuf en 1978, en contrebas du quartier artisanal, a servi à l'évacuation des eaux usées. Il a été dégagé sur 170 m de longueur. D'axe nord-nord-ouest/sud-sud-est, il est creusé sur une profondeur d'un mètre dans la marne et construit avec deux murs parallèles (larg. 0,80 m) espacés de 2 à 2,5 m. Le canal est élargi dans la seconde moitié du Ier siècle. Il collecte notamment les eaux provenant des biefs des moulins (Vallat 2002 : 1221). À Vichy, au 1 place de la Source de l'Hôpital, un radier de caniveau a été mis au jour en 1946 (CAG 03 : 142). Au 42 rue Callou, un égout de 0,40 m de large, d'orientation sud-sud-ouest/nord-nord-ouest, construit avec des murs en pierres calcaires et recouvert de

*tegulae* a été dégagé en 1971. Dans le quartier des bains Callou, A. Bertrand publie en 1865 la mention d'un égout déversant dans l'Allier les eaux thermales (CAG 03 : 142). Chez les Gabales, seule l'agglomération de Banassac semble équipée d'un égout. Il est enregistré dans Patriarche comme associé à un atelier de potiers sur le terrain Boudon de la Roquette. Chez les Rutènes, Onet-le-Château dispose de trois égouts qui ont été repérés lors des fouilles des thermes et qui servaient à l'évacuation des eaux usées dans le ruisseau de l'Auterne. À Castelnau-Montratier, chez les Cadurques, un réseau d'égouts et de caniveaux a permis l'évacuation des eaux usées (Labrousse 1966 : 441). Enfin, en territoire lémoince, à Argentat, lors de la construction d'un nouveau bâtiment EDF en 1974, sur une parcelle contiguë à la villa du Longour, trois canaux de drainage à section rectangulaire avec une base constituée de *tegulae* mises bout à bout et de piédroits en moellons, ont été mis au jour au pied d'un mur conservé sur 1 m d'élévation. Les canaux se dirigeaient vers la Dordogne (Desbordes 1985 : 417). À Chassenon, au sein des thermes un système de vidange sous la forme d'une colonne creuse permet, à partir de l'angle nord-ouest, d'évacuer l'eau dans un caniveau situé à 4 m en contrebas (Doulan *et al.* 2012 : 137-138).

Enfin, il n'est pas possible de rechercher au sein des agglomérations du Massif central les indices de plans régulateurs comme l'a proposé R. Sablayrolles (2012 : 94) pour Saint-Bertrand-de-Comminges. Cela nécessite de pouvoir retracer les axes des différentes canalisations mais aussi de pouvoir définir quelles sont les adductions et quelles sont les évacuations, leur nature publique ou privée, leur hiérarchie, de déterminer celles qui sont liées à la voirie, à un édifice public ou à un édifice privé.

## 8.6. Forme et morphologie des agglomérations

L'implantation des édifices monumentaux, des nécropoles et de l'artisanat au sein des agglomérations a déjà été en partie abordée dans les paragraphes précédents. À partir des schémas d'implantation (Fig. 201), je m'intéresserai maintenant à la forme générale des agglomérations et à leur implantation par rapport aux axes de communications terrestres et fluviaux. Pour la mise en œuvre des schémas d'implantation, je me suis inspiré du travail de F. Tassaux publié dans les Actes du colloque de Bliesbruck en tentant d'aller plus loin dans les détails morphologiques (Tassaux 1994).

Les schémas ont été construits à partir des cartes interprétatives présentes dans les notices. L'objectif est de simplifier et d'homogénéiser l'information, réduite à la même

échelle, pour permettre une mise en série. Ainsi, les étendues figurées pour l'agglomération et pour les nécropoles sont des étendues maximales telles qu'elles peuvent être définies selon la documentation archéologique disponible. Dans la majorité des cas, les plages de couleurs ne traduisent pas une occupation dense et continue, mais une extension maximale qui peut présenter des vides. Pour les nécropoles, les étendues sont également maximales voire peut-être exagérées dans certains cas. L'objectif n'est pas ici d'en étudier la superficie mais leur emplacement par rapport à l'agglomération. Le tracé des axes terrestres et fluviaux est quant à lui aussi fidèle que possible à la réalité connue. Les symboles utilisés pour les édifices monumentaux permettent de localiser leur position au sein des agglomérations. Dans le cas des monuments, un symbole correspond réellement à un édifice alors que pour l'artisanat, l'absence de données quantifiées sur le nombre d'ateliers, rend impossible de représenter un atelier par un symbole. Aussi, les symboles de l'artisanat peuvent soit représenter un atelier, soit plusieurs ateliers notamment dans le cadre de petits quartiers artisanaux. Pour les quartiers artisanaux plus importants, plusieurs symboles ont été utilisés pour couvrir la superficie théorique du secteur considéré. L'échelle des symboles a été choisie afin de rester lisible sans pour autant couvrir une trop grande surface sur le schéma. Enfin, les agglomérations pour lesquelles il n'est pas possible de définir une étendue n'ont pas fait l'objet d'un schéma.

Une première observation concerne la diversité des formes générales. Ainsi l'assise au sol est très variable depuis un simple ovoïde (Évaux-les-Bains, Brive-la-Gaillarde, Castres pour donner quelques exemples) à une forme plus allongée (Charbonnier-les-Mines, Luzech, Castelnau-Montratier, Pontarion, Ladapeyre). D'autres présentent des apparences plus tourmentées (Ambert, La Souterraine, Vichy). Deux principaux cas de figures apparaissent cependant assez clairement :

- *les agglomérations « mononucléaires »* : Bègues, Varennes-sur-Allier, Vichy, Le Broc, Mauriac, Cournon, Issoire, Arpajon-sur-Cère, Chassenon, Voingt, Saint-Gence, Saint-Flour, Riom-ès-Montagnes, Allanche, Ambert, Charbonnier-les-Mines, Ydes, Pérignat-sur-Allier, Le Grand-Bourg, Ussel, Rancon, Sauviat-sur-Vige, Ahun, Évaux-les-Bains, La Souterraine, Ladapeyre, Blond, Brive-la-Gaillarde, Castres, Argentat, Salles-la-Source, Albi, Le Puy-en-Velay, Luzech, Castelnau-Montratier, Duravel, Saint-Bonnet-de-Montauroux, Bagnols-les-Bains, Saint-Sulpice.

- les agglomérations « polynucléaires »<sup>1006</sup> : La Roche-Blanche, Artonne, Toulons-sur-Allier, Blot-l'Église, le col de Ceyssat, Lezoux, Les Martres-de-Veyre, Pontarion, Millau, Montans, Espalion, l'Hospitalet-du-Larzac, Usson-en-Forez, Lanuéjols, Banassac, Albias.

Quelques cas, en raison de l'absence d'information de superficie potentielle comme à Toulx-Saintes-Croix, Bersac-sur-Rivalier ou Saint-Goussaud, ne peuvent être classés.

Cette diversité s'explique certainement en partie par la topographie des sites d'implantation. En effet, les agglomérations se sont adaptées au relief du territoire sur lequel elles s'installent. L'adjonction des courbes de niveaux aurait, assurément, pu le mettre en évidence. Deux raisons expliquent pourquoi elles n'ont pas été figurées sur les schémas. La première tient au fait de la simplification des informations et à la volonté de ne pas alourdir les schémas d'une information supplémentaire. La seconde est liée à la différence entre les deux types d'informations. L'étendue des agglomérations correspond à une représentation simplifiée, parfois trop grande et qui pourrait dans certains cas être ajourée. Ainsi, la représentation schématique est beaucoup trop théorique pour être plaquée sur le relief, qui est, lui, réellement perceptible. Il s'agit de deux informations qui ne peuvent être, en l'état actuel, associées sans précaution. L'exercice qui consiste à analyser l'implantation topographique des agglomérations selon les formes du relief du site d'installation ne peut à l'heure actuelle être validement menée que sur de rares cas à partir de la localisation des bâtiments publics et des habitats connus mais pas à partir d'une surface théorique. Cet exercice aurait cependant le mérite de mettre, éventuellement, en évidence des volontés de mise en valeur ou de création de relations privilégiées entre les monuments. À mon sens, sauf pour Chassenon, Évaux-les-Bains, Millau, Salles-la-Source ou Le Puy-en-Velay, il est encore trop tôt pour pouvoir mener ce type d'étude. L'objectif n'est pas de faire l'exercice pour lui-même mais d'obtenir une mise en série exploitable pour analyser concrètement l'adaptation de l'implantation des agglomérations au site naturel et de faire ressortir d'éventuelles intentions dans la mise en scène des bâtiments publics. Dans tous les cas, il ressort qu'aucune agglomération ne présente de plan orthonormé, ce qui nécessiterait un espace plan et impliquerait une création *ex nihilo* pour sa mise en œuvre. C'est ce qu'avaient montré, pour l'ensemble de l'Aquitaine, A. Bouet et F. Tassaux (2005 : 272) en précisant que « la mise en place d'un plan orthonormé, que l'on

---

<sup>1006</sup> M. Monteil utilise l'expression de « peau de léopard » qu'il emprunte à J. Guyon (Monteil 2012 : 276).

retrouve dans bon nombre de chefs-lieux de cité d'Aquitaine, ne caractérise pas les agglomérations ».

Malgré tout, à partir de l'étude fine des agglomérations au sein des notices, il est possible de relever plusieurs formes topographiques d'implantation :

- *plaine* : Artonne, Cournon-d'Auvergne, Les Martres-de-Veyre, Lezoux, Ambert, Ladapeyre, Argentat, Blond, Albias pour donner quelques exemples ;
- *plateau* : La Roche-Blanche, Castres, Luzech, L'Hospitalet-du-Larzac, Vayrac ;
- *versant* : Charbonnier-les-Mines, Saint-Flour, Voingt, Riom-es-Montagnes, Saint-Goussaud, Ussel ;
- *col* : col de Ceysat ;
- *vallée* : Saint-Bonnet-de-Montauroux.

La forme des agglomérations apparaît également conditionnée par les voies de communications, rivières ou itinéraires terrestres. Différents cas de figures existent pour l'implantation à proximité d'un cours d'eau :

- *implantation structurée par un cours d'eau* :
  - par le cours d'eau principal : Arpajon-sur-Cère, Les-Martres-de-Veyre, Ambert, Albi, Montans, Espalion, Bagnols-les-Bains ;
  - par un affluent à proximité du cours d'eau principal : Varennes-sur-Allier, Toulons-sur-Allier ;
  - par une confluence : Vichy, Millau, Saint-Sulpice, Saint-Bonnet-de-Montauroux.
- *implantation indépendante du cours d'eau mais en bordure* : Cournon-d'Auvergne, Issoire, Rancon, Argentat, Albias.
- *implantation indépendante du cours d'eau* : Bègues, Le Broc, Courpière, Saint-Flour, Riom-ès-Montagnes, Ydes, Le Grand-Bourg, Ussel, Sauviat-sur-Vige, Ahun, Pontarion, Brive-la-Gaillarde, Castres, Le Puy-en-Velay, Luzech, Banassac.

Cet état des lieux confirme la diversité des situations. Plusieurs agglomérations s'installent à proximité d'une rivière mais celle-ci n'est pas systématiquement une contrainte d'installation. En effet, certaines agglomérations s'affranchissent du cours d'eau lors de leur implantation. Celles qui prennent en compte la topographie liée à la rivière apparaissent marquées par des activités artisanales, notamment la céramique, qui nécessite une proximité et une prise en compte plus importante de cette ressource.

Les voies terrestres affectent également la morphologie des agglomérations et plusieurs configurations sont observées :

- *agglomérations structurées par la (les) voie(s) :*
  - une voie : La Roche-Blanche, Cournon-d'Auvergne, Saint-Goussaud, Allanche, Charbonnier-les-Mines, Ussel, Pontarion, Blond, L'Hospitalet-du-Larzac, Usson-en-Forez, Albias ;
  - patte d'oie : Saint-Gence ;
  - carrefour de deux voies : Bègues, Voingt, col de Ceysat, Le Grand-Bourg, Toulx-Saintes-Croix, Ladapeyre, Brive-la-Gaillarde ;
  - carrefour de plus de deux voies : Varennes-sur-Allier, Vichy, Chassenon, Les-Martres-de-Veyre, Ahun, Évaux-les-Bains, La Souterraine, Montans, Le Puy-en-Velay, Saint-Bonnet-de-Montauroux.
- *agglomérations en bordure d'une (ou plusieurs) voie(s) :*
  - une voie : Toulon-sur-Allier, Le Broc, Blot-l'Église, Riom-ès-Montagnes, Rancon, Sauviat-sur-Vige, Millau, Argentat ;
  - carrefour de deux voies : Artonne ;
  - carrefour de plus de deux voies : Pérignat-sur-Allier.

Contrairement aux cours d'eau, les axes terrestres structurent de manière plus marquée les agglomérations. Il existe une première dichotomie entre agglomérations traversées par une voie et agglomérations de bord de voie. Une seconde distingue les agglomérations structurées par une seule voie (les « villages-rues ») et celles structurées par un carrefour<sup>1007</sup>. La situation sur une seule voie est la plus fréquente, cependant celle sur des carrefours permet une meilleure connexion aux réseaux de communication. De fait, la majorité des agglomérations installées sur des carrefours de plus de deux voies sont d'importants centres de production de céramique sigillée qui recherchent une grande diffusion de leur production. Là encore, le corpus du Massif central, repris plus finement, confirme les propos d'A. Bouet et F. Tassaux (2005 : 272) selon lesquels « la plupart des agglomérations s'articulent de part et d'autre d'une voie qui les traverse ou sont organisées autour d'un monument principal comme un sanctuaire ».

---

<sup>1007</sup> M. Monteil (2012 : 275) distingue plusieurs catégories d'agglomérations : celles ayant un plan qui tend à la régularité, celles qui sont conditionnées par le passage d'une voie, celles installées sur un carrefour (avec deux situations : l'agglomération est centrée sur le carrefour ou située en périphérie immédiate). Pour J.-L. Massy (1997 : 413), si les agglomérations implantées sur un carrefour ont un plan plutôt centré, plusieurs s'affranchissent en partie ou totalement de ces contingences. En Côte d'Or, J. Bénard note que la moitié des agglomérations est installée à un carrefour routier (Bénard *et al.* 1994 : 241).

Enfin, la présence d'un franchissement atteste de différentes situations :

- *agglomération installée sur le franchissement* : Argentat, Saint-Bonnet-de-Montauroux ;
- *agglomération installée en bordure du franchissement* : Vichy, Toulon-sur-Allier, Les Martres-de-Veyre, Rancon, Pontarion, Brive-la-Gaillarde, Millau, Montans, Albias ;
- *agglomération éloignée du franchissement* : Bègues, Varennes-sur-Allier, Ydes, Le Grand-Bourg, Ussel, Ahun.

Ainsi, de nombreuses agglomérations disposent d'un franchissement mais ce dernier ne structure pas les sites. Majoritairement, les agglomérations s'installent en bordure des rivières et non de part et d'autre. Plusieurs cas sont même éloignés du franchissement, qui est alors lié au passage d'une voie et non à la présence d'une agglomération.

Pour être complet à propos de la morphologie des agglomérations, il faudrait pouvoir croiser les différentes observations sur l'implantation des monuments, de l'artisanat, de l'habitat, avec l'implantation des axes de communication, des dessertes internes, et avec la topographie du site<sup>1008</sup>. Malheureusement, l'absence de plans complets ne permet pas une telle analyse. Seuls de rares cas comme le quartier de La Graufesenque ou le complexe monumental de Chassenon sont assez bien documentés pour débiter une première analyse. Cependant, l'insertion de ces espaces dans l'agglomération correspondante reste, pour ces deux exemples, difficile à percevoir.

## 8.7. Relais routier ?

La question des relais routiers est récurrente lorsqu'on parle d'agglomérations « secondaires ». En effet, beaucoup de sites ont rapidement été considérés comme des relais, auberges, *mansiones* ou *mutationes* dès lors qu'il y avait une présence de *tegulae* proche d'une voie hypothétique. Pour P. Leveau, il faut faire attention aux interprétations trop rapides (Leveau 2002). Ces sites composent une partie des occurrences rejetées au sein du corpus (à titre d'exemple : Saint-Poncy, Anglards-de-Saint-Flour, Molompize, Guéret, Sainte-Croix). Selon, R. Chevalier (1997 : 281), une *mansio* est séparée de la suivante par une journée de voyage, puisqu'il s'agit d'une étape de nuit, soit environ entre 30 et 36 km, voire jusqu'à

---

<sup>1008</sup> Comme le notait J.-L. Massy (1997 : 412), « la forme des agglomérations dépend étroitement de l'espace laissé disponible par le relief et le réseau hydrographique et, pour certaines, du caractère contraignant d'un axe routier dans le cas des voies stratégiques ».

50 km (Coulon 2007 : 216). Entre chaque étape sont disposées entre 6 et 8 *mutationes*, qui sont, elles, séparées de 5 à 12 000 pas, ou entre 10 et 20 km pour G. Coulon (2007 : 216). En 2007, S. Crogiez-Pétrequin (2009 : 245-246) met en garde contre la dérive qui mène de l'observation de vestiges en bord de voie à celui de qualification fonctionnelle de site « routier », voire jusqu'à celui d'étape du *cursus publicus*.

Morphologiquement, une *mansio* comporte, au sein d'un enclos, une grande cour à portiques, des écuries et étables, un alignement de chambres, une taverne, des thermes, un habitat voisin pour les services (forge, boutiques, entrepôts), un sanctuaire, une nécropole et éventuellement d'autres services (Chevalier 1997 : 284). Quelques cas sont bien documentés en Gaule comme à Jublains, à Thésée, au col du Petit-Saint-Bernard ou encore, à *Ambrussum*, où un quartier de l'agglomération réunit des bâtiments d'accueil pour les voyageurs et leurs équipages (Leveau 2014 : 12). En effet, il est difficile lors de fouilles d'identifier de telles fonctions au sein d'un bâtiment et donc d'identifier une *mansio* ou une *mutatio*. Les archéologues préfèrent, actuellement, les termes de stations, relais d'étape ou haltes routières.

Outre la découverte de tuiles à proximité d'une voie, plusieurs agglomérations telles que Charbonnier-les-Mines (Dousteyssier 2011 : 55), le col de Ceysat (Trément 2003 ; 2013b) ou L'Hospitalet-du-Larzac (Pons 1994) se sont vu attribuer le rôle de relais routier du fait de leur position sur une voie et de la distance qui pouvait les séparer de l'agglomération précédente ou suivante. En l'absence de structures identifiées clairement comme *mansio* au sein du Massif central, il n'est possible que de proposer d'hypothétiques fonctions routières aux agglomérations autrement qu'en se basant sur les distances qui les séparent le long des itinéraires supposés. J'ai procédé à un examen des distances théoriques sur 5 grands itinéraires (Fig. 202 et 203). Les distances varient entre 2 et 60 km. Ainsi, sur l'axe arverne Nord-Sud entre Toulon-sur-Allier et Brioude, 9 agglomérations jalonnent l'itinéraire. Entre Toulon-sur-Allier et Clermont-Ferrand, les distances entre les 5 agglomérations varient entre 21 et 30 km. Elles sont beaucoup plus réduites au sud de Clermont-Ferrand, entre 6 et 17 km. Ainsi, au nord de Clermont, les agglomérations recensées pouvaient, sur la base des distances, accueillir une fonction de relais routier développée de type *mansio*. Au sud, les distances plus réduites incitent à proposer l'existence de simples étapes, de type *mutatio*, au sein des agglomérations avec peut-être une *mansio* entre Clermont et Saint-Paulien, plus précisément, entre Charbonnier-les-Mines et Brioude (il y a environ 43 km jusqu'à Charbonnier-les-Mines et 43 km entre Brioude et Saint-Paulien) si l'on partage l'itinéraire en deux, ce qui validerait l'hypothèse de la présence de cette fonction à Charbonnier-les-Mines. Tout ceci reste bien évidemment théorique en l'absence d'un tracé exact et de bâtiments d'accueil reconnus. Sur la



voie Lyon à Saintes, dans sa traversée du Massif central, 11 agglomérations sont implantées entre Courpière et Chassenon avec des intervalles variant entre moins de 2 km et 55 km. S'il est envisageable qu'une étape ait existé à Courpière, rien ne prouve qu'une autre soit nécessaire avant l'arrivée à Clermont-Ferrand. Rien ne l'indique à Cournon-d'Auvergne et les fouilles menées à Pérignat-sur-Allier ne permettent pas de trancher la question d'une agglomération ou d'une *villa* ni d'abonder l'hypothèse d'un relais. Au col de Ceysnat, il est tout à fait envisageable qu'un accueil ait existé pour les pèlerins qui poursuivaient leur voyage jusqu'au sommet du puy de Dôme. De même, la pente importante pour le passage du col et les conditions climatiques renforcent cette hypothèse (Trément 2013b : 71-89). Elle est également justifiable pour Voingt, qui est situé à plus de 30 km du col de Ceysnat et à 55 km d'Ahun. Nombres d'étapes devaient effectivement exister entre ces deux agglomérations. En territoire lémovice, les écarts sont plus faibles, entre 20 et 30 km, sauf entre Limoges et Chassenon avec 42 km. L'importance de cette agglomération et sa position sur le réseau viaire suggèrent fortement l'existence d'un relais routier. Sur la voie Clermont-Bordeaux, plus de 60 km séparent le col de Ceysnat et Ussel, et environ 54 km Ussel de Naves. Plusieurs structures devaient exister pour accueillir les voyageurs et ponctuer l'itinéraire. L'axe qui relie les trois chefs-lieux du sud du territoire étudié est scandé par 7 agglomérations entre Usson-en-Forez et Albi. Avant Javols, les écarts sont de l'ordre de 35 km pour s'agrandir ensuite entre Nasbinals et Rodez (47,3 km) et entre Rodez et Albi (59,4 km). Si ces sites devaient forcément disposer de structures d'accueil, plusieurs étapes ont existé nécessairement le long de l'itinéraire. Enfin, entre Javols et la Narbonnaise, les écarts entre le chef-lieu et Banassac (26,4 km), puis entre Banassac et Millau (41,6 km) permettent de supposer l'existence de relais au sein de ces villes. Après Millau, à 15,3 km, l'Hospitalet-du-Larzac devait être un lieu de repos.

Les distances, qui séparent les agglomérations sur ces principaux itinéraires, permettent d'envisager l'existence de structures d'accueil au sein d'une grande majorité des agglomérations. Cependant, toutes ne devaient pas être équipées, et si certaines doivent, sans doute, leur développement à cette fonction (on peut penser à Saint-Bonnet-de-Montauroux, l'Hospitalet-du-Larzac, Pontarion, Sauviat-sur-Vige, Artonne, Voingt par exemple), dans d'autres cas, il ne s'agit que d'un service parmi d'autres comme à Millau, Banassac, Courpière, Varennes-sur-Allier ou Vichy. Cette rapide étude sur les principaux itinéraires tend à amener à la systématisation du rôle de relais routier aux agglomérations qui sont implantées sur ces axes. Il ne faut cependant pas généraliser à l'ensemble des agglomérations présentes sur les voies, puisque toutes sont nécessairement desservies par un axe routier. Seule la

hiérarchisation des voies et la découverte de structures permettront d'être affirmatif. De même, j'ai bien montré que globalement les distances observées correspondent à celles que l'on attend dans le cadre des *mansiones*. Le cas des *mutationes* est plus difficile à percevoir car ces étapes sont moins bien équipées. Elles ont pu aussi prendre place dans le cadre de domaines ruraux (pour Varron (*De agricultura*, I), la création d'une auberge sur le territoire d'un domaine rural est une source de revenus dont il serait dommage pour le propriétaire de ne pas profiter), comme il est envisageable que des *mansiones* puissent aussi dépendre de *villae*. Je partage à ce sujet le point de vue de P. Leveau (2014) et pense qu'il ne faut pas trop vite affubler telle ou telle agglomération d'un unique rôle de station routière, mais que cette activité a pu aussi bien prendre place au sein d'une agglomération, en périphérie des chefs-lieux, ainsi qu'au sein de domaines ruraux<sup>1009</sup>.

Ces observations m'amènent à rejeter l'existence d'une catégorie d'agglomérations considérées uniquement comme des « relais routiers » comme l'ont fait M. Mangin et F. Tassaux (1992 : 467). En effet, il s'agit d'une activité parmi d'autres, qui n'est pas plus exclusive que la production artisanale au sein des agglomérations. Cette fonction est sans doute plus fréquente que ne le laisserait penser la création d'une classe typologique spécifique pour les agglomérations équipées (G. Barruol (1998 : 36) relève que 80% des agglomérations correspondent à des stations routières). En effet, aucune agglomération du Massif central ne présente de telles structures, or leur implantation laisse tout lieu de penser que nombre d'entre elles ont assuré l'accueil de voyageurs<sup>1010</sup>.

Selon A. Bouet et F. Tassaux (2005 : 271), « presque toute les agglomérations nées au début de l'Empire ont des fonctions routières » et « l'apparition d'une majeure partie des agglomérations secondaires est liée à la création d'un réseau routier décidé par Auguste et Agrippa ». Il faut cependant rester prudent puisque nous ne disposons ni des structures permettant d'être affirmatif, ni des éléments chronologiques pour attester la création de certaines agglomérations d'abord comme étape routière avant qu'elles ne connaissent un développement plus important<sup>1011</sup>.

<sup>1009</sup> Pour B. C. Burnham (1994 : 227-238) la présence de *mansiones* est reconnue sur de plus en plus de sites.

<sup>1010</sup> M. Mangin et F. Tassaux, malgré la création d'une catégorie « Stations routières », le type IV de leur typologie, précisaient dès 1990 que « l'expression « bourgade routière », souvent utilisée à propos des agglomérations secondaires, ne nous paraît pas satisfaisante parce que trop restrictive ; elle ne relève en effet qu'une fonction des bourgades et des bourgs situés sur des axes de communication. Or, chacun d'eux est un petit centre qui vit non seulement de la route mais aussi d'activités artisanales diversifiées... » (Mangin, Tassaux 1992 : 467).

<sup>1011</sup> La situation n'a malheureusement pas évolué depuis la publication de F. Tassaux en 1994 suite au colloque de Bliesbruck où l'auteur affirmait que « pour l'heure, on ne rencontre aucune des constructions caractéristiques des *small towns* de Bretagne et identifiées comme des *mansiones* ».

## Perspectives

Pour terminer ce chapitre, je propose d'ouvrir la réflexion sur deux questions. La première concerne l'évergétisme et les édifices monumentaux. En effet, les agglomérations du Massif central disposent de monuments et certaines comme Chassenon, Évaux-les-Bains, Millau, Le Broc, Naves, Onet-le-Château présentent des complexes monumentaux démesurés. Cette monumentalité est frappante, et peut trouver différentes explications. Le développement du culte impérial, marqué par l'originalité des plans des théâtres et leur rôle religieux, peut justifier le développement important de lieux de culte sur le territoire. L'extrême monumentalité de certains édifices ne peut cependant s'expliquer que par une volonté évergétique forte de la part de personnalités publiques qui trouvent dans les agglomérations un lieu d'expression privilégié quand, dans la capitale, tout est déjà monumentalisé (Tassaux 1994 : 204 ; Pichon, Baret 2013). La chronologie des constructions des monuments montre en effet clairement un décalage entre les capitales et les agglomérations qui sont monumentalisées plus tardivement. La récente découverte d'une inscription dédicatoire dans les thermes de Chassenon illustre parfaitement cet évergétisme, s'il fallait encore en prouver l'existence au sein des agglomérations (Leveau 1983 ; Gros 1998 ; Hourcade, Maurin 2013). Plusieurs interrogations restent cependant sans réponse : ces élites résident-elles au sein des agglomérations (aucune *domus* n'est connue pour le Massif central, sauf peut-être à Vichy) ? Résident-elles dans une *villa* proche ? S'agit-il de magistrats du chef-lieu ? Seule la découverte de nouvelles inscriptions permettra peut-être de répondre à ces questions.

En dernier lieu, j'espère que les synthèses présentées dans ce chapitre auront convaincu le lecteur de la nécessité d'abandonner l'utilisation de typologies préétablies qui classent les agglomérations dans des catégories figées qui n'illustrent au mieux qu'un aspect, qu'une fonction des sites. En effet, la diversité des activités présentes au sein des différentes agglomérations étudiées montre qu'il n'est absolument pas pertinent d'employer les expressions « d'agglomération thermique », « d'agglomération sanctuaire », « d'agglomération routière ». Même si la documentation lacunaire a pu inviter les chercheurs à employer ces terminologies pour décrire des sites mal connus, dont une seule fonction en ressort, le développement des recherches montre aujourd'hui que la réalité est beaucoup plus complexe. On constate que chaque site présente un éventail d'activités (thermale, culturelle, artisanale, d'accueil) qui sont plus ou moins développées d'une agglomération à l'autre, mais également au sein d'une même agglomération. Chaque activité doit répondre à un besoin et n'a que l'ampleur nécessaire et suffisante pour répondre à cette demande. Dans tous les cas, désigner

une agglomération uniquement par une de ses fonctions est réducteur, même dans le cadre d'importants centres de production de céramique comme Millau, qui ne se résume pas uniquement à des fours de potiers, même si la recherche, jusqu'ici centrée sur la production, voire même sur le produit fini, a pu en donner cette image.



## Chapitre 9 :

---

### AGGLOMÉRATIONS ET TERRITOIRES

À partir des résultats obtenus à l'aide des analyses statistiques (classification et niveaux hiérarchiques), plusieurs interrogations liées à l'implantation des agglomérations au sein des territoires peuvent être abordées. Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de travailler à partir des classes et des niveaux hiérarchiques afin de dépasser les particularismes et permettre de faire ressortir des tendances fortes. Bien évidemment, je ne m'abstiendrai pas, en fonction des réflexions et des observations, de retourner à l'échelle du site si cela permet d'affiner mon propos. Il s'agit, dans ce dernier chapitre, d'aborder les agglomérations dans leur relation avec leur environnement géographique et archéologique.

#### **9.1. Agglomérations et moyenne montagne**

Le Massif central, espace de moyenne montagne, amène à s'interroger sur la répartition altitudinale des agglomérations. Le recensement des altitudes, manuellement à partir des notices ou à l'aide du SIG (Annexe I.56), montre une altitude minimale de 65 m et maximale de 1 250 m avec une altitude moyenne de 506 m. Ces valeurs ne sont cependant pas représentatives de la réalité du terrain, et il est apparu nécessaire de procéder à un découpage en classes altitudinales. Les bornes ont été choisies arbitrairement en raison de l'absence de paliers observables sur la courbe des altitudes (Fig. 204). Huit classes d'altitude ont été définies et la superficie réelle au sol de chacune des classes a été calculée (Fig. 205). On observe que la classe de superficie la plus importante est celle comprise entre 200 et 400 m d'altitude (29,46%) suivi de la classe supérieure (400 à 600 m) avec 21,43% de la superficie totale. Ainsi, 12,15% des agglomérations (chefs-lieux compris) sont situés dans la classe 1, 27,3% dans la classe 2, 29,3% dans la classe 3, 13,13% dans la classe 4, 12,12% dans la classe 5, 5% dans la classe 6 et 1% dans la classe 7. De fait, 56,6% des sites étudiés sont implantés entre 200 et 600 m d'altitude, c'est-à-dire dans 50,89% du territoire (Annexe I.56).

On observe qu'une grande partie des classes typologiques sont représentées à tous les étages altitudinaux, sauf pour les classes d'altitude 6 et 7 pour lesquelles on retrouve les classes 3, 4, 5 et 6 entre 1 000 et 1 200 m et la seule classe 5 à plus de 1 200 m (Fig. 206). Il s'agit, à ces plus hautes altitudes, de sites globalement mal connus, puisque l'agglomération la mieux documentée reste Le Mont-Dore. Sur la répartition des classes typologiques au sein des classes d'altitude (Fig. 207), on observe que les agglomérations de la classe 1 (chefs-lieux) sont réparties de manière homogène entre 0 et 1 000 m, les agglomérations de la classe 2 sont majoritairement implantées entre 0 et 400 m et celles de la classe 3 sont à 50% implantées entre 400 et 600 m d'altitude. Les agglomérations de la classe 4 semblent préférentiellement installées entre 200 et 400 m tandis que celles de la classe 5 se répartissent principalement entre 400 et 800 m. Les agglomérations de la classe 6 sont réparties principalement entre 200 et 600 m ainsi qu'entre 800 et 1 000 m. Enfin, pour la classe 9, les agglomérations se rencontrent entre 0 et 600 m. Les classes 7 et 8 ne correspondant qu'à un seul site chacune, il n'est pas possible de dessiner une tendance. Aucune autre observation ne se dessine hormis une diminution du nombre de sites au-delà de 600 m d'altitude.

Du point de vue des niveaux hiérarchiques (Fig. 208), on retrouve dans la classe 1, principalement les niveaux 2 (33,33%), 3 (25%), et 5 (25%), dans la classe 2, majoritairement les niveaux 2 (22,22%), 3 (37,04%) et 4 (22,22%), dans la classe 3, les niveaux 2 (34,48%) et 3 (31,03%), dans la classe 4, les niveaux 2 (23,08%), 3 (38,46%) et 5 (23,08%), dans la classe 5, les niveaux 1, 3, 4 et 5 avec une répartition assez homogène, dans la classe 6, les niveaux 2 (40%), 4 (40%) et 5 (20%) et dans la classe 7, le niveau 5 avec 1 représentant, Nasbinals. Ainsi l'ensemble des niveaux hiérarchiques est représenté dans chaque classe d'altitude hormis pour les classes 5, 6 et 7. La figure 209 montre la fréquence des classes d'altitude au sein des différents niveaux hiérarchiques. Aucun phénomène particulier ne semble se dégager. Ainsi les chefs-lieux se répartissent à tous les étages entre 0 et 1 000 m, le niveau 2 est majoritairement présent entre 200 et 600 m. Les niveaux 3, 4 et 5 sont implantés à tous les étages, même si le niveau 3 est majoritairement représenté entre 200 et 600 m (66,33%), le niveau 4 entre 200 et 400 m (35,29%) ou entre 800 et 1000 m (23,53%). Le niveau 5 est le plus équilibré entre les différents étages altitudinaux.

En conclusion, on observe que les agglomérations sont dispersées à tous les étages altitudinaux, avec cependant une densité plus forte en dessous des 600 m, ce qui correspond à l'espace disponible le plus important (57,99% du territoire) comme le résume la carte de répartition (Fig. 210). Globalement, il ne semble pas se dégager d'influences de l'altitude sur

l'implantation des agglomérations. En tout état de cause, celles-ci sont localisées à toutes les altitudes même si leur nombre diminue au-dessus de 600 m, ce qui n'est pas étonnant puisque les superficies disponibles aux altitudes plus élevées sont moindres et les conditions de vie plus rudes. Enfin, les densités d'agglomérations (niveaux 1 à 5) par classe d'altitude (Fig. 205) sont trop faibles pour apporter un quelconque élément de réflexion.

L'étude de la relation entre altitude et superficie des agglomérations montre l'absence de corrélation entre les deux paramètres (Baret 2013a : 66-69).

## 9.2. Relations avec les axes de communication

La présence de voies de communication – fluviales et terrestres – reliant les agglomérations entre elles mais desservant aussi l'habitat isolé, participe à la structuration du territoire des cités. La densité du réseau routier et la présence de carrefours ou de franchissements participent au développement différentiel des agglomérations, plus important pour celles installées sur ces localités stratégiques. Les études en cours sur les axes routiers au sein de la cité arverne (Dacko 2013 ; en cours) tendent à discriminer archéologiquement les différents tracés proposés. L'analyse critique des données archéologiques entraîne cependant l'apparition d'agglomérations implantées en dehors du réseau routier. Ce constat, qui ne peut correspondre à une réalité historique, oblige à mener des réflexions sur le raccordement des agglomérations, non pas uniquement sur les tronçons routiers archéologiquement avérés, mais en prenant en considération les itinéraires hypothétiques les plus vraisemblables à partir de la réalisation d'un schéma de ces tracés. Il faut cependant bien prendre garde de ne pas considérer ces propositions comme des voies attestées. Il s'agit de la matérialisation d'itinéraires potentiels à partir d'indices archéologiques et bibliographiques plus ou moins ténus. La recherche, à partir des analyses réalisables à l'aide du SIG, des tracés des plus courts chemins pouvant relier les agglomérations entre elles permettrait d'apporter un élément supplémentaire à la réflexion (Garmy *et al.* 2005). Malheureusement pour des raisons techniques, cette méthode n'a pu être mise en œuvre<sup>1012</sup>. Considérant, de même, le rôle important des axes fluviaux, une analyse de la proximité des agglomérations par rapport aux rivières les plus importantes pourra servir à l'évaluation du rôle des cours d'eau dans

---

<sup>1012</sup> L'étude menée sur le Lodévois, avec comme point de départ la surface de dispersion des vestiges, à partir du calcul des plus courts chemins, d'analyses des chemins d'accès et des temps d'accès qui en sont ressortis a permis de faire apparaître, sans en avoir fait la distinction au départ, les sites agglomérés. À la fin des différentes analyses, ces derniers se montrent capables de polariser autour d'eux un important réseau d'habitats.



l'implantation des sites. Cependant en l'absence de données sur la navigabilité et sur les tronçons de rivière potentiellement exploitables, il sera difficile d'aller au-delà d'une simple description situationnelle.

### 9.2.1 Voies fluviales

En écho à la présentation succincte du réseau hydrographique du Massif central, l'analyse des distances par rapport aux cours d'eau des agglomérations des niveaux hiérarchiques 1 à 5 porte uniquement sur les rivières définissant les grands bassins versants<sup>1013</sup>, les régions hydrographiques<sup>1014</sup> et les secteurs hydrographiques<sup>1015</sup> qui sont les meilleures prétendantes à la navigabilité ou au flottage et donc à avoir un rôle comme axe de communication et d'échanges au sein des cités mais aussi entre les cités<sup>1016</sup>. L'étude des distances est effectuée à partir d'un point de coordonnées moyenne représentant l'hypothétique centre de l'agglomération puisqu'il n'est pas systématiquement possible de définir l'emprise au sol de celle-ci et à partir du tracé actuel du cours d'eau.

L'analyse des proximités à partir du SIG et de la BDCARTHAGE® de l'IGN permet de sélectionner la rivière la plus proche de chaque agglomération et de calculer la distance à vol d'oiseau entre les deux (Annexe I.56). Les distances obtenues varient entre 10 m et 21,86 km avec une moyenne de 4,705 km. Globalement, on constate que 25% des agglomérations sont implantées à moins de 500 m d'un cours d'eau important (480 m) et 50% des agglomérations sont à moins de 2,23 km d'une rivière. L'étude des distances en fonction des niveaux hiérarchiques (Fig. 211 à 213) montre pour le niveau 1 (chefs-lieux) une distance minimale de 360 m et maximale de 10,51 km avec une moyenne de 3,56 km. Pour le niveau 2, les distances varient entre 170 m et 15,08 km. Le niveau 3 offre une plus grande dispersion, entre 50 m et 17,97 km. Cependant, 25% des agglomérations<sup>1017</sup> sont installées à environ 300 m d'un cours d'eau et 50% à moins de 1,5 km. Le niveau 4 offre une dispersion équivalente entre 140 m et 17,44 km. Enfin, le niveau 5 livre la plus grande dispersion entre

---

<sup>1013</sup> Loire et Garonne.

<sup>1014</sup> Allier, Vienne, Dordogne, Charente, Tarn et Lot.

<sup>1015</sup> Truyère, Corrèze, Isle, Aveyron, Agout, Dourdou de Conques, Auze, Alagnon, Vézère, Creuse, Cher, Goire, Clain, Dronne, Taurion, Gartempe, Dore, Sioule, Dadou, Viaur, Tardoire, Besbre, Cère et Célé.

<sup>1016</sup> P. Sillières (1992 : 432) propose un seuil de navigabilité, même pour de petite embarcation, entre 8 et 10 m<sup>3</sup>/s. Bien évidemment il faut aussi prendre en considération, le profil du talweg ainsi que la pente : supérieure à 2 m par km, la navigation devient impossible.

<sup>1017</sup> Il s'agit des sites de Bagnols-les-Bains, Saint-Bonnet-de-Montauroux, Espalion, Ambert, Argentat, Le Mont-Dore, Cajarc, Cournon-d'Auvergne, Les Martres-de-Veyre, Le Grand-Bourg, Lapalisse, Montans, Saint-Sulpice, Le Rozier, Castres, Luzech, Pontarion.

une dizaine de mètres et plus de 21 km avec 25% des agglomérations à une distance inférieure à 800 m et 50% à moins de 3,7 km.

Globalement, il n'est pas possible, hormis pour les agglomérations du niveau 2, de proposer un rôle prépondérant des voies fluviales dans l'implantation des agglomérations étant données les dispersions observées des distances. Cependant, puisque 25% des agglomérations sont installées à moins de 480 m d'une voie d'eau et 50% à moins de 2,23 km, il est possible d'affirmer le rôle important de l'hydrographie principale dans le choix des implantations notamment en ce qui concerne les niveaux hiérarchiques 1 à 3 étant donné la moyenne des distances aux cours d'eau de ces trois niveaux par rapport aux niveau 4 et 5 (Fig. 212). Dans les niveaux 2 et 3, la fréquence des agglomérations à moins de 2 km d'un cours est notamment très élevée (Fig. 213).

Pour terminer, dans le cas de 19 rivières, une ou plusieurs agglomérations sont implantées à moins de 2 500 m de leur lit (Fig. 214). L'Allier dispose, à cette distance, du plus grand nombre d'agglomérations (12 sites<sup>1018</sup>) puis il s'agit du Lot (8 sites<sup>1019</sup>), de l'Aveyron et du Tarn (5 sites<sup>1020</sup> et 5 sites<sup>1021</sup>), de la Dordogne et de la Gartempe (3 sites<sup>1022</sup> et 3 sites<sup>1023</sup>). La Dore, la Vienne, l'Agout et l'Alagnon n'attirent que 2 agglomérations chacune le long de leurs berges. Si l'on réduit la distance à 500 m, le Lot comptabilise 6 agglomérations<sup>1024</sup>, le Tarn 5, l'Allier 3<sup>1025</sup>, la Dordogne<sup>1026</sup>, la Gartempe<sup>1027</sup> et l'Agout<sup>1028</sup> 2. L'Aveyron, la Dore, la Besbre, la Loire, la Sioule et le Taurion ne comptent chacune qu'une seule agglomération (Fig. 215)<sup>1029</sup>. Pour la rivière Corrèze, sur les berges de laquelle est installée Brive-la-Gaillarde, P. Sillières (1992 : 433) propose une navigation saisonnière avec un débit compris entre 4 et 40 m<sup>3</sup>/s. Il localise un port en aval de la confluence.

<sup>1018</sup> Saint-Bonnet-de-Montauroux, Cournon-d'Auvergne, Les Martres-de-Veyre, Châtel-de-Neuvre, Corent, Vichy, Pérignat-sur-Allier, Le Broc, Varennes-sur-Allier, Brioude, Toulon-sur-Allier, Issoire.

<sup>1019</sup> Bagnols-les-Bains, Espalion, Cajarc, Luzech, Cahors, Mende, Banassac, Duravel.

<sup>1020</sup> Albias, Rodez, La Bastide-l'Évêque, Onet-le-Château, Buzeins.

<sup>1021</sup> Montans, Le Rozier, Moissac, Albi (la navigation est possible depuis 10 km en amont (Sillières 1992 : 433), Millau.

<sup>1022</sup> Argentat, Le Mont-Dore, Vayrac.

<sup>1023</sup> Le Grand-Bourg, Rancon, Bessines-sur-Gartempe.

<sup>1024</sup> Bagnols-les-Bains, Espalion, Cajarc, Luzech, Cahors, Mende.

<sup>1025</sup> Saint-Bonnet-de-Montauroux, Cournon-d'Auvergne, Les Martres-de-Veyre.

<sup>1026</sup> Argentat, Le Mont-Dore.

<sup>1027</sup> Le Grand-Bourg, Rancon.

<sup>1028</sup> Saint-Sulpice, Castres.

<sup>1029</sup> À titre de comparaison, F. Dumsay-Mathieu (1994 : 216) signalait 6 agglomérations qui se succédaient le long du Cher au sein de la cité des Bituriges Cubes.

### 9.2.2. Voies terrestres

Nombreux, mais moins visibles, les axes terrestres vont de paire avec les agglomérations, plus encore que pour les autres habitats même s'il est tout aussi difficile d'imaginer une *villa* sans accès routier. Les chapitres précédents ont mis en évidence l'existence ou l'hypothèse d'au moins une voie terrestre desservant chacune des agglomérations. La situation la plus fréquente est celle du carrefour routier, simple bifurcation dans certains cas ou véritable nœud routier dans d'autres. Dépendant bien plus encore que pour les voies fluviales de l'état de la recherche sur les réseaux de voies, l'analyse de l'interconnexion entre agglomérations et voies antiques ne peut, que rarement, se faire à l'échelle du site en raison de données lacunaires, souvent uniquement bibliographiques et dont l'attestation archéologique n'est pas suffisante. Il est nécessaire de changer d'échelle et de mener des observations générales, au niveau des cités, voire de l'ensemble du Massif central. Bien évidemment, la limite reste celle du dossier archéologique des voies antiques. L'état des recherches n'est pas équivalent d'une région à l'autre, les méthodologies sont différentes et le degré de validation des tracés varient énormément (Dacko 2013 ; en cours ; Trintignac, Marot, Ferdière 2011 ; Gruat, Pailler, Schaad 2011 ; Pisani 2011 ; Desbordes 2010). De fait, il est nécessaire de coupler à la fois les portions de tracés avérées archéologiquement et les hypothèses d'itinéraires probables (Fig. 216).

La cité arverne présente sans doute l'état des recherches le plus avancé (Dacko 2013 : 105-125). M. Dacko est très critique sur le dossier des voies arvernes. Pour elle, « la synthèse des quelques deux-cents ans de recherches montre donc qu'il est encore impossible d'établir une cartographie détaillée de tous les cheminements antiques en territoire arverne et vellave » (*ibid.* : 121). En effet, elle précise notamment que « les voies secondaires, diverticules et voies privées restent actuellement inaccessibles à la cartographie » (*ibid.* : 119). Cette affirmation amène C. Raynaud à regretter « qu'une part des agglomérations demeurent « débranchées » faute de mise au jour d'éléments de voirie à leur entour » (Raynaud 2013 : 173). Vu depuis le dossier des agglomérations, rares sont les sites où une mention de voie, voire de plusieurs voies, n'a pas été émise récemment ou plus anciennement. Bien évidemment, beaucoup de ces voies sont à confirmer archéologiquement par la réalisation de sondages et sont rejetées par M. Dacko puisqu'elle n'a pas pu les valider par ses propres recherches de terrain. Celles-ci, peut-être trop polarisées sur les axes Clermont-Limoges, Clermont-Bordeaux, Clermont-Charbonnier-les-Mines et sur le nord de la cité, autour de Vichy et Varennes-sur-Allier, voire dans les territoires bituriges et éduens du département de

l'Allier, induisent un biais géographique dans la remise à plat du dossier des voies antiques entre le nord et le sud de la cité arverne. En reprenant les portions avérées par l'auteur et les différentes observations mentionnées dans la bibliographie, avec toute la prudence nécessaire vis-à-vis de ces dernières, j'ai restitué un schéma des itinéraires probables qui correspond sans doute aux principaux axes de communication de la cité. En superposant la carte des agglomérations des niveaux 1 à 5, un premier coup d'œil met à mal l'idée d'agglomérations déconnectées du réseau routier. Bien au contraire, sauf pour de rares cas qui mériteraient cependant un regard plus précis (Le Monteil, Saint-Flour, Chaudes-Aigues, Châtel-de-Neuvre), l'ensemble des agglomérations de la cité arverne est desservi par les principaux axes du réseau routier. Deux importants nœuds routiers apparaissent : Clermont-Ferrand, le chef-lieu, et Varennes-sur-Allier au nord de la cité. À un niveau inférieur, celui de Vichy complète les carrefours structurants du réseau. Celui-ci est marqué par des bifurcations régulièrement pointées par une agglomération. Cela n'est cependant pas systématique. À l'emplacement de la séparation entre la voie Clermont-Limoges et la voie Clermont-Bordeaux, M. Dacko (2013 : 119) a bien montré l'absence d'habitat groupé. Ces bifurcations sont principalement occupées par des agglomérations de niveau 2 ou 3 comme Lapalisse, Bègues, Artonne, Les Martres-de-Veyre. Les principaux axes de communication terrestre de la cité sont ponctués par des agglomérations mais aucune régularité ne semble apparaître. L'axe Nord-Sud qui traverse la cité en suivant globalement la vallée de l'Allier est le plus marqué par des agglomérations. Ce sont 13 sites qui ponctuent celui-ci avec une régularité variable. Plus espacés au nord de Clermont, ils sont plus proches l'un de l'autre au sud après une zone de vide. L'axe Est-Ouest<sup>1030</sup> est aussi riche en agglomérations avec Courpière, Lezoux (?), Pérignat-sur-Allier, Cournon-d'Auvergne, Chamalières, le col de Ceysnat, et Voingt. Leur disposition est totalement irrégulière puisque si Courpière et Voingt sont assez loin du chef-lieu et sont les premières agglomérations après les limites de cité, les autres sites sont au plus proche de la capitale. Le dernier axe riche en agglomérations est celui qui relie Clermont à Cahors par Le Mont-Dore, Ydes et Mauriac. Les autres itinéraires sont ponctués plus faiblement par une ou deux agglomérations. On constate que le territoire arverne ne bénéficie pas d'un maillage régulier de son territoire par les agglomérations. La structure viaire et urbaine de la cité est polarisée autour du chef-lieu, délaissant de vastes espaces. Seule la partie nord du territoire, dans l'actuel département de l'Allier, paraît avoir une structure plus régulière. Ce phénomène semble lié à la topographie puisqu'on retrouve la majorité des

<sup>1030</sup> À ce titre, l'organisation de la cité est proche de celle observée en Côte-d'Or par J. Bénard (1994 : 272) qui note deux directions privilégiées pour les voies : Sud-Est/Nord-Ouest et Nord/Sud.

agglomérations dans la vallée de l'Allier ou dans les plaines du nord, dans la vallée de la Dore, dans les confins de la cité, sur les piémonts ouest et sud des espaces de montagnes qui, eux, restent globalement vides. D'importants espaces de moyenne montagne sont totalement vides, dénotant l'absence d'un maillage organisé du territoire. Les agglomérations profitent des richesses de la vallée de l'Allier et des espaces offerts par celle-ci pour se développer<sup>1031</sup> (Trément dir. 2011-2013). Seuls quelques cas s'installent sur les principaux axes de communication, proches des limites de la cité, profitant sans doute du passage des voyageurs et du commerce à longue distance pour subsister.

La cité vellave offre une toute autre armature urbaine. Ici, tous les axes routiers sont entièrement polarisés par Saint-Paulien et seul Le Puy-en-Velay profite d'une bifurcation de l'une des voies en direction du sud. Bas-en-Basset semble déconnectée des actuels axes routiers connus alors qu'Usson-en-Forez et Saint-Jean-d'Aubrigoux, aux limites de la cité, sont situées sur la voie menant aux Ségusiaves pour la première et aux Arvernes par Ambert pour la seconde. La faiblesse de l'effectif ne permet cependant pas de dégager une structuration particulière si ce n'est un vide total à l'est de la Loire.

La cité des Gabales offre une situation très marquée. Tout d'abord le réseau viaire (Trintignac, Marot, Ferdière 2011) est entièrement polarisé par Javols qui chasse loin d'elle les agglomérations. Ces dernières sont toutes disposées en chapelet dans la vallée du Lot qui est doublée par les différents axes routiers en direction de la Narbonnaise. Seule Banassac est reliée directement par une voie à Millau dans la cité voisine des Rutènes. Enfin, trois agglomérations sont rejetées aux limites de la cité. À l'est, au contact avec les Vellaves on retrouve Saint-Bonnet-de-Montauroux sur l'axe Saint-Paulien – Javols, à l'ouest, à proximité avec les Rutènes, Nasbinals se situe sur l'axe Javols – Rodez. Enfin, au sud, Fraissinet-de-Fourques (si agglomération il y a) est proche de la limite avec la Narbonnaise mais paraît déconnectée des itinéraires connus. Aucun réel maillage urbain ne ressort au sein de cette cité. La disposition est totalement déséquilibrée au profit de la vallée du Lot. Le nord de la cité et le sud sont vides si l'on exclut le chef-lieu pour la partie nord.

La cité rutène offre une situation différente puisque trois pôles se distinguent sur trois importants carrefours (Gruat, Pailler, Schaad 2011). Le premier est constitué par le chef-lieu dans une position quasi centrale au sein de la cité. Les deux autres carrefours sont situés sur

---

<sup>1031</sup> Contrairement à ce qu'avancait F. Tassaux (1994 : 210), ce n'est pas dans la plaine de la Limagne que se regroupent presque toutes les agglomérations, mais bien dans la vallée de l'Allier, sur tout son tracé.

les deux axes routiers qui partent de Rodez en direction du sud. À l'est, Millau est en position de rupture de charge sur le Tarn avec 4 axes importants, l'un venant du nord-est, de Banassac et de la cité des Gabales, l'un venant du nord-ouest de Rodez, l'un partant au sud par L'Hospitalet-du-Larzac et un dernier également en direction du sud. À l'ouest, en aval sur le Tarn, Albi constitue le troisième carrefour avec une voie venant de Rodez, une autre venant du nord-ouest, et trois en direction du sud : une vers l'est, une plein sud et une dernière vers l'ouest passant par Montans. Les autres agglomérations sont soit situées sur l'un de ces axes soit sur celui issu de Rodez en direction de l'ouest avec une première bifurcation qui ne semble pas avoir donné lieu à l'implantation d'une agglomération. La seconde bifurcation sur la voie est marquée par Compolibat. Quelques sites comme Espalion, Salles-la-Source, Lanuejols, et La Bastide-l'Évêque semblent en retrait de ces principaux axes. On observe une organisation de la cité selon trois pôles : au centre-nord avec Rodez, le chef-lieu, au sud-est avec Millau et au sud-ouest avec Albi. Les limites de cité ne semblent pas marquées par des agglomérations, cependant les sites les plus importants sont majoritairement au sud, à proximité de la Narbonnaise : Montans, Castres, L'Hospitalet-du-Larzac. Le centre de la cité et le centre-sud, tout comme l'extrême nord paraissent vides en voies et en agglomérations. Il est particulièrement étonnant qu'aucun axe ne joigne Rodez à Clermont-Ferrand.

Chez les Cadurques, l'absence de données concernant les voies de communication ne permet pas de produire un discours similaire. On peut cependant constater le rôle important du Lot qui relie trois agglomérations (Cajarc, Luzech, Duravel) et le chef-lieu. Au sud, le Viaur et le Tarn s'écoulent dans l'emprise des agglomérations d'Albias et de Moissac. Entre la ceinture médiane que constituent le Lot et le Sud de la cité, seules deux agglomérations, en position centrale occupent le Sud de la cité. Au nord, c'est uniquement à la limite avec les Lémovices que l'on rencontre une agglomération (Vayrac). La cité des Cadurques présente de vastes espaces vides notamment entre le Lot et la Dordogne.

Enfin, chez les Lémovices, l'état de la recherche permet la restitution d'un important maillage viaire au nord tandis que le sud de la cité n'est desservi que par le seul grand axe que constitue la voie Clermont-Bordeaux (Desbordes 2010 ; base Patriarche). Cette observation est corrélée par l'implantation des agglomérations. Celles-ci sont beaucoup plus nombreuses au nord (17) qu'au sud (6) et la cité paraît totalement déséquilibrée. Le sud, traversé du nord-est au sud-ouest par la voie Clermont – Bordeaux, est organisé par celle-ci. La voie relie les trois importantes agglomérations d'Ussel, Naves et Brive-la-Gaillarde. Pour les trois autres

agglomérations, seule Argentat est reliée à Naves par une voie nord-sud alors que les deux autres (Château-Chervix, Saint-Julien-aux-Bois) sont en dehors du réseau actuellement perçu. Au nord, rares sont les agglomérations qui ne sont pas situées sur une voie ou un carrefour. Cependant, si la voie Clermont – Saintes par Limoges dessert 4 agglomérations (Ahun, Pontarion, Sauviat-sur-Vige, Chassenon) en plus du chef-lieu depuis Voingt chez les Arvernes, elle ne concerne pas la majorité des agglomérations qui sont implantées plus au nord. En effet, plusieurs sont en position de carrefour important comme Évaux-les-Bains sur un axe qui vient des Arvernes par Blot-l'Église et un second qui pourrait venir de Voingt. L'agglomération est aussi reliée au cœur de la cité lémoivice par 2 voies et à ses voisins bituriges par 3 axes. Si Ladapeyre et Toulx-Saintes-Croix représentent certainement des carrefours secondaires, celui de La Souterraine avec au moins 5 directions dont 2 vers les cités du nord est certainement d'une ampleur plus importante<sup>1032</sup>. Enfin, sans entrer dans le détail de chaque occurrence, il est notable de constater que plusieurs agglomérations ont à la fois une position de carrefour mais aussi de point de rupture de charge comme Ahun, Rancon, Le Grand-Bourg et Pontarion. Cette position avait été mise en avant par J. Marquaire (1986 : 37) dans son travail de DEA.

Le nord de la cité présente une armature routière et urbaine beaucoup plus structurée et régulièrement organisée dans l'espace, ne laissant que peu de zones non occupées, tandis que le centre de la cité est vide entre le Taurion et la Corrèze. Faut-il voir dans cette configuration une volonté clairement affichée de la cité d'axer les échanges avec les voisins du nord, Bituriges et Pictons plus que vers le sud avec les Pétrocoriens et les Cadurques ou s'agit-il simplement d'une carte de la recherche ? Toujours est-il que l'image actuelle est celle d'une cité coupée en deux avec une armature développée au nord et un seul axe ponctué régulièrement de 3 agglomérations au sud.

Le Massif central ne présente pas un maillage régulier d'agglomérations et de voies. Au contraire, les cités présentent des organisations différentes avec de vastes espaces vides<sup>1033</sup>, contournés ou seulement traversés par des voies qui n'attirent pas systématiquement l'habitat groupé. Trois importantes voies se dégagent à l'échelle du Massif central : la voie Lyon – Saintes par Clermont et Limoges qui est ponctuée de 10 agglomérations, la voie Lyon – Agen par Saint-Paulien, Javols, Rodez et Cahors qui est marquée par 5 ou 6 agglomérations

---

<sup>1032</sup> Par exemple, pour la Lorraine, J.-L. Massy signale que plusieurs agglomérations sont « localisées sur de petits carrefours routiers » (Massy 1994 : 103).

<sup>1033</sup> À titre de comparaison, la cité des Turons présente aussi un déséquilibre dans l'implantation des agglomérations avec une moitié nord quasiment démunie (Hervé 2012 : 28).

et l'axe arverne Nord-Sud. Ce constat rejoint tout à fait les propos de P. Sillières lors du second colloque *Aquitania* (Sillières 1992 : 434). La carte proposée ici (Fig. 216) complète celle que l'auteur a publiée et offre une nouvelle vision pour le Massif central. Il est bien difficile de rechercher au sein du Massif central une organisation volontaire de l'espace, mise en œuvre depuis les chefs-lieux ; il faut plutôt voir un développement qui s'appuie sur les zones de peuplement existant à la Protohistoire. M. Mangin et F. Tassaux (1992 : 465) ont déjà souligné ces déséquilibres avec des « espaces où le tissu des agglomérations est dense [...] ». D'autres part, quelques zones apparaissent quasiment vides ». La reprise des travaux permet d'affiner cette observation et de mettre en avant plus précisément les zones vides. Il est difficile d'imaginer de vastes espaces de plusieurs km<sup>2</sup>, totalement vides, dont la mise en valeur devait reposer sur l'habitat rural, qui devait jouer un rôle important dans ces secteurs.

### 9.3. Localisation des agglomérations et limites de cité

L'étude de la répartition des agglomérations au sein des territoires des cités amène à s'interroger sur la distance entre les agglomérations et les limites – théoriques – des cités, qui peuvent être définies par la méthode régressive (Monteil 2012 : 319).

Quelques agglomérations sont installées sur des limites de cités : Saint-Jean-d'Aubrigoux (40 m), Le Rozier (50 m), Saint-Bonnet-de-Montauroux (70 m), Nasbinals (1,15 km), Fraissinet-de-Fourques (1,86 km ; Annexe I.56). La proximité de certaines agglomérations par rapport aux limites théoriques des cités pose la question de leur attribution à l'une des deux cités, comme Saint-Jean-d'Aubrigoux, où seule la présence d'une borne milliaire permet de répondre à cette question. Saint-Bonnet-de-Montauroux a également été plusieurs fois située au sein de la cité vellave avant de rejoindre définitivement la cité gabale (Fiches 2002).

L'observation des distances en fonction des niveaux hiérarchiques montre des valeurs comprises entre 10,44 km et 42,52 km pour le niveau 1 (chefs-lieux), entre 3,28 km et 42,96 km pour le niveau 2, entre 50 m et 46,19 km pour le niveau 3 (25% de l'effectif est à moins de 9 km), entre 3,23 km et 39,48 km pour le niveau 4 et entre 40 m et 45,27 km (25% de l'effectif est à moins de 4,75 km d'une limite de cité) pour le niveau 5. Ce sont donc, semble-t-il, les agglomérations les moins bien caractérisées (niveau 5) qui sont les plus proches des limites de cités, même si quelques agglomérations de niveau 3 sont parfois implantées de manière assez proche d'une limite de cité. Hormis quelques cas particuliers, comme Chassenon, Évaux-les-Bains, Castres ou Albias, qui présentent, notamment pour les



deux premiers, des complexes monumentaux importants, il n'est pas possible de percevoir une volonté de marquer de manière ostentatoire l'entrée dans le territoire de la cité par de riches agglomérations (Monteil 2012 : 319). Le caractère « religieux » de ces agglomérations installées aux limites des cités peut être là encore difficilement affirmé ou rejeté, compte tenu de la fréquence des lieux de culte au sein des agglomérations. Pour mémoire, A. Ferdière attribue une fonction culturelle particulière (présence d'un sanctuaire, de thermes, d'un théâtre) aux agglomérations placées en limite de deux cités (Ferdrière 2011 : 75). Le corpus du Massif central ne permet pas d'illustrer cette proposition, sauf pour Chassenon, qui pourrait être une « vitrine du peuple lémovices aux marges de son territoire » (Hourcade *et al.* 2011 : 12). Il s'agit là toutefois d'un cas unique dans tout le corpus.

Les distances observées en fonction des classes ne font pas ressortir de phénomène particulier. La classe 1 est implantée entre 22,31 et 42,52 km, la classe 2 entre 4,35 et 41,56 km, la classe 3 entre 2,35 et 42,68 km, la classe 4 entre 0,07 et 40,61 km, la classe 5 entre 0,04 et 45,27 km, la classe 6 entre 3,23 et 43,09 km, la classe 7 à 29,27 km, la classe 8 à 17,96 km et la classe 9 entre 0,05 et 46,19 km.

La question de l'emplacement des agglomérations proches des limites de cités et des voies de communication est également un élément à prendre en considération. On peut observer (Fig. 216), malgré une connaissance lacunaire des voies antiques, que les agglomérations proches des limites sont desservies par d'importantes voies « inter-régionales » (Monteil 2012 : 275-276, 317) comme dans le cas de Voingt, d'Évaux-les-Bains, de Toulon-sur-Allier, de Saint-Jean-d'Aubrigoux, de Saint-Bonnet-de-Montauroux, de Chassenon et de La Souterraine. En l'état des connaissances, il n'y a cependant aucune généralisation possible sur la présence d'une agglomération sur le lieu de franchissement d'une limite de cité par une voie.

En conclusion, contrairement à ce qu'ont affirmé M. Mangin et F. Tassaux (1992 : 466), suivant la remarque de C. Jullian, les agglomérations en périphérie de cité ne sont pas forcément les plus nombreuses, et il n'est pas possible de proposer une généralisation à l'ensemble de la Gaule. Chaque cité de la zone d'étude, étudiée individuellement, montre qu'il existe des spécificités pour chacune d'entre elles. Chez les Arvernes, les agglomérations paraissent concentrées autour du chef-lieu ou réparties dans les plaines nord alors que chez les Rutènes, elles délaissent le centre de la cité pour se répartir majoritairement au nord ou à l'extrême sud. Chez les Gabales, les agglomérations sont majoritairement alignées le long de la vallée du Lot comme chez les Cadurques. Enfin, chez les Lémovices, la cité est totalement

déséquilibrée avec des agglomérations implantées majoritairement au nord de la cité. Cependant, l'exercice reste limité par la difficulté d'établir des limites de cités précises.

#### 9.4. Relations avec les chefs-lieux

La question de la distance entre les agglomérations et le chef-lieu est un aspect important de la réflexion sur la structure urbaine des cités. Le chef-lieu a-t-il un rôle attractif ou bien répulsif sur les agglomérations ?

Les distances exposées sont exprimées à vol d'oiseau (Annexe I.56). On observe quatre cas de proximité immédiate : Chamalières (1,83 km de Clermont-Ferrand), Ceyrat (2,31 km de Clermont-Ferrand), Onet-le-Château (2,37 km de Rodez) et Blanzat (3,13 km de Clermont-Ferrand). Deux autres cas sont à une distance comprise entre 8 et 10 km (La Roche-Blanche et le col de Ceysat). Ensuite, on retrouve 8 agglomérations<sup>1034</sup> entre 10 et 15 km de distance au chef-lieu, 2<sup>1035</sup> entre 15 et 20 km, 6<sup>1036</sup> entre 20 et 25 km, 15 entre 26 et 30, 16 entre 31 et 40, 11 entre 41 et 50, 4 entre 50 et 60 et 25 entre 61 et 92 km<sup>1037</sup>.

Chez les Arvernes, la distance minimale au chef-lieu est de 1,83 km (Chamalières) avec 25% des agglomérations<sup>1038</sup> situées à moins de 20 km d'*Augustonemetum*. Chez les Cadurques, la distance minimale est de 13,27 km (Luzech) avec 25% des agglomérations<sup>1039</sup> à moins de 21 km de *Divonna*. Chez les Gabales, on observe une distance minimale de 19,86 km (Grèzes) et 25% des agglomérations<sup>1040</sup> sont à moins de 26 km d'*Anderitum*. Chez les Lémovices, la distance minimale est de 13,54 km (Saint-Gence) et 25% des agglomérations<sup>1041</sup> sont à moins de 31 km d'*Augustoritum*. Chez les Rutènes, la distance la plus courte est de 2,37 km (Onet-le-Château) et 25% des agglomérations<sup>1042</sup> sont à moins de 31 km de *Segodunum*. Enfin, chez les Vellaves, la distance minimale est de 11,52 km (Le Puy-en-Velay) et 25% des agglomérations sont à moins de 23 km de *Ruessio*.

<sup>1034</sup> Cournon-d'Auvergne, Salles-la-Source, Le Puy-en-Velay, Pérignat-sur-Allier, Luzech, Saint-Gence, Les Martres-de-Veyre, Corent.

<sup>1035</sup> Saint-Paul-de-Loubressac, Grèzes.

<sup>1036</sup> Castelnau-Montratier, Mende, Lezoux, Espalion, Artonne, Nasbinals.

<sup>1037</sup> Chez les Turons, l'agglomération la plus proche de Tours est à environ 10 km (Hervé 2012 : 29).

<sup>1038</sup> Chamalières, Ceyrat, Blanzat, La Roche-Blanche, le col de Ceysat, Cournon-d'Auvergne, Pérignat-sur-Allier, Les Martres-de-Veyre, Corent, Lezoux, Artonne.

<sup>1039</sup> Luzech, Saint-Paul-de-Loubressac.

<sup>1040</sup> Grèzes, Mende, Nasbinals.

<sup>1041</sup> Saint-Gence, Château-Chervix, Sauviat-sur-Vige, Bersac-sur-Rivalier, Bessines-sur-Gartempe, Blond.

<sup>1042</sup> Onet-le-Château, Salles-la-Source, Espalion, Buzeins.

On constate deux situations différentes (Fig. 216). Chez les Arvernes et les Rutènes, il existe une certaine attraction du chef-lieu avec 5 agglomérations à moins de 10 km de Clermont-Ferrand (Chamalières, Ceyrat, Blanzat, La Roche-Blanche, le col de Ceysat), la plus proche étant à 1,83 km et une agglomération à 2,37 km de Rodez (Onet-le-Château). Ces agglomérations présentent un profil particulier puisqu'elles disposent d'un ensemble monumental important : thermes à Chamalières, théâtre et lieu de culte à Ceyrat, sanctuaire et thermes à Onet-le-Château. La faible distance entre le centre des deux chefs-lieux et ces sites interroge sur le caractère d'agglomération « indépendante » ou de pôle urbain déporté mais compris dans le « complexe » urbanistique de la ville capitale. Au contraire, au sein des autres cités, les chefs-lieux paraissent plus répulsifs puisque l'agglomération la plus proche de Limoges est à 13,54 km (Saint-Gence), de Saint-Paulien à 11,52 km (Le Puy-en-Velay), de Cahors à 13,27 km (Luzech) et de Javols à 19,86 km (Grèzes). La carte des agglomérations montre assez nettement une couronne de vide autour de ces villes. Il n'est malheureusement pas possible d'expliquer ces différences.

Quelles distances observe-t-on selon les niveaux hiérarchiques ? Les agglomérations de niveau 2 sont localisées entre 1,83 et 85 km du chef-lieu (25% sont à moins de 15 km d'un chef-lieu, et 50% à moins (et à plus) de 41 km). Les agglomérations de niveau 3 se répartissent entre 2,31 et 82 km de distance. Celles de niveau 4 sont présentes entre 3,13 et 81,75 km tandis que celles de niveau 5 paraissent plus éloignées, entre 17 et 92 km. Ainsi, les agglomérations de niveau 2 et 3 sont les plus proches du chef-lieu et sont directement raccordées par une voie à celui-ci (Fig. 216), ce qui peut expliquer le développement plus important de sites comme Vichy, Les Martres-de-Veyre ou Millau. Ces derniers sont non seulement assez proches du chef-lieu, bien raccordés à celui-ci – permettant une circulation aisée des marchandises et des personnes – mais aussi implantés dans des espaces de la cité où ils ont pu développer leurs activités sans concurrence directe. De même, les agglomérations de niveaux 3, sont également bien raccordées entre elles. Ainsi, ces agglomérations constituent les principaux nœuds du réseau des voies et de l'armature urbaine des cités. Elles peuvent alors se développer facilement en se positionnant comme des relais du chef-lieu dans la redistribution des surplus agricoles (marchés) et des productions artisanales.

Ces deux situations, de proximité et d'éloignement, avaient déjà été mises en évidence par M. Mangin et F. Tassaux (1992 : 467). Ils ont proposé de voir dans les sites les plus éloignés de petits centres régionaux. Cependant, comme les agglomérations les plus éloignées

des chefs-lieux sont les moins bien connues, il est délicat d'abonder dans le sens de cette proposition. Il est nécessaire d'approfondir l'étude de ces agglomérations et de leur environnement immédiat pour déterminer si elles ont pu jouer un tel rôle.

Enfin, certaines agglomérations semblent plus proches du chef-lieu d'une cité voisine que de celui de leur cité. Chez les Arvernes, c'est notamment le cas de Chaudes-Aigues, plus proche de Javols (32,21 km) que de Clermont-Ferrand, de Brioude, plus proche de Saint-Paulien (37,70 km), de Saint-Flour, plus proche de Javols (42,53 km), d'Ambert, plus proche de Saint-Paulien (45,54 km) tout comme Massiac (49,68 km) et Arpajon-sur-Cère, plus proches de Rodez (63,13 km). Chez les Gabales, Saint-Bonnet-de-Montauroux est plus proche de Saint-Paulien (33,47 km) et Le Rozier est plus proche de Rodez (53,27 km). Chez les Lémovices, Évaux-les-Bains (64,03), Mainsat (65,15 km), Ussel (65,75 km), Gouzon (80,01 km) et Toulx-Sainte-de-Croix (87,79) sont plus proches de Clermont-Ferrand que de Limoges qui est excentré au sein de la cité. De même, Argentat (81,75 km) et Saint-Julien-aux-Bois (92,01 km) sont plus proches de Cahors. Chez les Rutènes, seuls Montans (73,78 km) et Saint-Sulpice (76,54 km) sont plus proches de Cahors que de Rodez. Malheureusement la mauvaise connaissance des axes de communication terrestre ne permet pas de valider ces proximités, qui restent également relatives puisqu'il s'agit des distances les plus importantes entre une agglomération et un chef-lieu de cité. Sans connaître les itinéraires exacts et les distances/temps réels, il n'est pas possible de proposer d'hypothèses sur l'influence possible du chef-lieu de la cité voisine en raison de la proximité avec celui-ci, mais l'observation mérite d'être soulignée.

## 9.5. La couverture du territoire des cités par les agglomérations

Suivant l'exemple de M. Monteil (2012 : 321), j'ai choisi de définir des territoires théoriques autour des chefs-lieux et des agglomérations. N'ayant pas réussi, pour des raisons techniques, à définir ces territoires en prenant en compte la distance-coût, les zones tampons proposées pour chaque niveau hiérarchique sont construites sur la distance euclidienne avec un rayon de 25 km comme le propose M. Monteil<sup>1043</sup>. La première carte (Fig. 217) présente

---

<sup>1043</sup> C. Gandini (2006 : 314-315) pour le territoire biturige, avec des sites séparés d'une distance comprise entre 5 et 53 km choisit de retenir pour rayon des cercles théoriques une distance de 5 km pour les stations routières et de 10 km pour les agglomérations (voire 25 km pour les 5 agglomérations les plus importantes) en s'inspirant du travail antérieure de L. Laüt qui avait établi des cercles de 20 km de rayon. M. Monteil (Batardy *et al.* 2013) explique que la distance de 25 km a été « arbitrairement définie comme un maximum permettant à un piéton ou à un individu en charette de se rendre en ville et d'en revenir en une journée, à raison de 5 km par heure ».

les espaces alloués aux chefs-lieux. L'observation montre que le nombre d'agglomérations à proximité des chefs-lieux, très variable, s'échelonne d'une seule agglomération (Limoges, Javols) à 11 agglomérations (Clermont-Ferrand). Il en est de même pour les *villae*, qui semblent plus nombreuses autour de Clermont-Ferrand qu' autour des autres chefs-lieux. Bien évidemment, l'état des recherches sur les *villae* et le nombre d'agglomérations présents dans chaque cité influencent les observations. Clermont-Ferrand polarise une grande partie du développement de la cité arverne (Trément 2013a : 315-340), ce qui est moins sensible pour les autres cités. La seconde carte (Fig. 218) présente les territoires autour des agglomérations de niveau 2. Cette carte fait ressortir l'importance de la vallée de l'Allier dans la structuration du territoire arverne puisqu'elle est entièrement intégrée dans les territoires théoriques des plus importantes agglomérations de la cité. Si chez les Vellaves, le territoire est proche de celui du chef-lieu, chez les Gabales, c'est le sud-ouest de la cité qui est couvert. Chez les Rutènes, l'apport principal correspond au sud-ouest de la cité avec les agglomérations d'Albi, Castres et Montans mais aussi au sud-est avec Millau. Chez les Cadurques, c'est le sud qui est couvert avec Albias. Chez les Lémovices, c'est l'est de la cité qui est entièrement couvert ainsi que l'axe Clermont-Bordeaux. Le nord de la cité, riche en agglomérations est aussi, de fait, bien intégré comme l'extrême ouest avec l'agglomération de Chassenon. La troisième carte (Fig. 219) permet de faire figurer les territoires couverts par les agglomérations de niveau 3. Elle confirme les observations déjà émises lors de l'étude du raccordement au réseau viaire. Chez les Arvernes, quasiment toute la cité est couverte avec l'intégration de l'est et du sud du Cantal. Chez les Vellaves le nord-est s'ajoute aux territoires couverts comme chez les Gabales où seul l'extrême sud-est n'est pas concerné. Les Rutènes sont marqués par l'exclusion, à ce stade, du centre-sud. Chez les Cadurques, la cité est coupée en deux puisque les territoires du chef-lieu et des agglomérations de niveau 3 ne couvrent que le centre et le sud de la cité. Enfin chez les Lémovices, les deux phénomènes déjà notés sont confirmés. Le nord de la cité est entièrement couvert par les territoires des agglomérations comme l'espace qui longe la voie Clermont-Bordeaux, créant un vide entre les deux zones (plateau de Millevaches).

L'ajout des territoires des agglomérations de niveau 4 (Fig. 220) permet de compléter la couverture des cités. Quelques espaces restent encore en marge, dont le plateau de Millevaches chez les Lémovices, le centre-sud du territoire rutène, les marges nord-est et nord-ouest de la cité cadurque, l'extrême sud-est des Vellaves et la pointe sud des Gabales. Les territoires des agglomérations de niveau 5 ne permettent pas de compléter la couverture des cités au-delà de ce qui apparaît avec le niveau 4 (Fig. 221). Bien évidemment, les

questionnements sur l'interprétation de certains sites des niveaux 4 et 5 ne sauraient être résolus en tenant compte d'un éventuel rôle de ces sites dans la couverture du territoire des cités (Monteil 2012 : 323). La carte des territoires théoriques cumulés montre l'existence d'espaces en marge du phénomène des agglomérations au sein du Massif central (Fig. 222). Malgré les limites de l'exercice, c'est-à-dire le choix d'un rayon théorique de 25 km défini sans tenir compte des contraintes du relief, on observe qu'une grande partie du Massif central est desservie par l'armature urbaine, mais que des zones de vide subsistent du fait de l'absence d'un maillage régulier des territoires.

Si la méthode précédente permet d'estimer que l'ensemble du territoire du Massif central est desservi par les agglomérations, la question d'un éventuel territoire d'influence peut également être abordée par le modèle des polygones de Thiessen. Connaissant les limites de celui-ci, j'ai choisi d'appliquer à l'aide du SIG une méthode proche mais prenant en considération le relief : l'allocation de coût, qui permet, à partir du raster de coût calculé sur le MNT, de définir des emprises spatiales de moindre coût pour chaque agglomération (Garmy *et al.* 2005). Le résultat obtenu fait ressortir plusieurs observations (Fig. 223). Tout d'abord si la taille de l'espace défini est liée au relief, elle l'est aussi à la densité des agglomérations. Ainsi, sans faire intervenir le statut des agglomérations, on constate que certains sites sont dotés de grands espaces (comme Ussel, Voingt, Vayrac, Albi, Cajarc, Espalion, Château-Chervix, Rancon, Pontarion, Courpière, Brioude, Saint-Flour, Millau, L'Hospitalet-du-Larzac) et d'autres de plus petits (comme Les Martres-de-Veyre, Chamalières, Onet-le-Château). Cette carte est intéressante aussi pour étudier la relation entre agglomérations et habitat rural puisqu'elle permet de rapprocher certains habitats ruraux d'une agglomération. Sans risquer d'éventuelles surinterprétations, on observe que certains territoires d'agglomérations débordent sur les cités voisines, notamment pour celles à proximité des limites de cités. En fonction de la distance au chef-lieu, on peut s'interroger sur l'influence de l'une et de l'autre des cités sur ces sites. Il serait tentant de vouloir transformer ces territoires théoriques en « *pagus* » et de faire des agglomérations leur chef-lieu, mais je ne m'engagerai pas dans cette proposition car ce serait oublier que l'on ne connaît sans doute pas toutes les agglomérations et surtout qu'il s'agit de l'application d'un calcul à partir d'un logiciel. Ces territoires théoriques ne peuvent en aucun cas être assimilés à une réalité historique<sup>1044</sup>. Il faut

---

<sup>1044</sup> La réalité archéologique et historique est plus compliquée puisque les agglomérations et les campagnes sont indissociables et participent de phénomènes d'interactions réciproques (Gandini 2006 : 313). La ville, les agglomérations, reposent au quotidien sur des sources d'alimentation externes et P. Leveau a bien montré, à

donc se garder de considérer cette carte pour ce qu'elle n'est pas. Il s'agit d'une proposition pour alimenter l'analyse et la réflexion, d'un guide pour la lecture, pour orienter d'éventuelles recherches futures.

## 9.6. Agglomérations et habitats ruraux

La recherche de territoires théoriques autour des agglomérations fait ressortir l'existence de proximités entre agglomérations et habitats ruraux. Les relations entre ces deux types d'occupation restent toutefois difficilement perceptibles. Plusieurs raisons expliquent cette difficulté, comme l'évaluation délicate des échanges possibles ou le problème d'identification des *villae* (Hervé 2012 : 43). Au sein des cités, les agglomérations peuvent proposer des services comme lieux de rassemblement pour les cultes ou les marchés et jouer un rôle dans l'acheminement des produits de l'artisanat vers les sites ruraux mais également absorber les excédents des productions des domaines agricoles. Parallèlement, les activités de production agricole sont, actuellement, inconnues au sein des agglomérations du Massif central. De même, si la prise en compte d'un territoire d'influence des agglomérations est une démarche fondamentale pour la compréhension de leur rôle et des rapports socio-économiques entretenus entre agglomérations et campagnes, elle suppose un investissement important sur le terrain et des données qui sont actuellement indisponibles à l'échelle de la zone d'étude. Ces contraintes ne permettent pas d'appréhender finement les espaces environnants des agglomérations et il n'est pas possible de les exploiter en vue d'une synthèse ou d'une réflexion d'ensemble (Massy 1997 : 420), comme cela a été fait en Languedoc-Roussillon (Fiches 2002 : 71-82) ou pour la cité de Lodève (Garmy 2012b). M. Mangin et F. Tassaux (1992 : 467) déploraient déjà ce constat et, vingt ans après, il n'est toujours pas possible de proposer une telle étude. Dans d'autres régions, où les recherches sont plus avancées, comme en Picardie, les chercheurs ont bien montré l'existence d'une couronne de *villae* autour des agglomérations (Ben Redjeb 1994 : 113).

L'étude de la répartition des habitats ruraux, autour des agglomérations fait ressortir des espaces vides et des zones plus denses. L'idée d'une polarisation par les chefs-lieux (Gandini 2006 : 317 ; Monteil 2012 : 325) est à discuter. En effet, tout à fait valable et observable pour Clermont-Ferrand (Fig. 223) avec un nombre très important de *villae* à moins

---

partir de documents juridiques, que les agglomérations disposaient d'un territoire au sein des cités (Leveau 1993 : 459).

de 25 km (Dousteyssier, Segard, Trément 2004 : 115-147), notamment à l'ouest, dans la plaine de la Limagne, les sites ruraux sont beaucoup moins nombreux aux abords de Limoges, de Rodez ou de Saint-Paulien voire inexistantes autour de Cahors. Bien évidemment, cette observation n'est valable que si l'on comprend bien qu'il s'agit d'un biais de la recherche et d'un investissement inégal dans les recherches régionales – très développées autour de Clermont-Ferrand notamment dans le cadre du programme *Dyspater* dirigé par F. Trément, avec de très nombreuses campagnes de prospections terrestres annuelles dans la plaine de la Limagne (Trément 2011). Aux abords des agglomérations, il ressort plusieurs foyers de développement entre Vichy et Varennes-sur-Allier, dans le triangle Allanche, Massiac, Saint-Flour chez les Arvernes (qui peut s'expliquer dans ce dernier cas par le travail d'un érudit local, Alphonse Vinatié), autour du Puy-en-Velay chez les Vellaves, autour de Montans et d'Albi chez les Rutènes, de Castelnau-Montratier chez les Cadurques. Chez les Lémovices, plusieurs pôles se distinguent autour de Naves, d'Ussel, de Mainsat, de Ladapeyre, de La Souterraine et d'Ahun pour les plus importants. L'absence de données ne permet pas de proposer d'observation pour la cité des Gabales. Si l'on en croit cependant la carte proposée par A. Trintignac, E. Marot et A. Ferdière (2011 : 29), les *villae* et fermes seraient plus nombreuses entre Banassac et Grèzes.

La réalisation d'une extraction de données depuis la base Patriarce, en 2009, a permis de réaliser une rapide étude de distance entre les agglomérations des 5 niveaux hiérarchiques et les 5 habitats ruraux les plus proches. Bien évidemment, il s'agit d'une observation « brute » et il serait nécessaire de reprendre chaque site individuellement afin d'en critiquer l'interprétation notamment pour les sites considérés comme des *villae*. Les résultats obtenus (Annexe I.57) montrent des distances moyennes comprises entre 2,88 km (chez les Vellaves) et 11 km (chez les Cadurques et les Rutènes, Gabales exclus en raison de l'absence de données pour la cité). La distance minimale est inférieure au kilomètre et la distance maximale de 36 km (chez les Rutènes, Gabales exclus). En analysant les résultats selon les classes d'agglomération, la classe 5 et 9 (7 et 8 sont exclus car ne concerne que les Gabales) se distinguent avec une distance minimale au premier site supérieure à 1 km et pour les classes 1, 2, 3, 4 et 6, 50% des sites ruraux sont à moins de 8 km de distance. Enfin, la classe 4 est celle qui compte le plus grand nombre d'habitats ruraux à proximité des agglomérations avec 101 occurrences. Au regard des niveaux hiérarchiques, c'est seulement pour les niveaux 1 à 3 que 50% des habitats ruraux sont à moins de 5 km. Enfin, les sites ruraux paraissent s'installer préférentiellement à proximité des agglomérations de niveau 2 (115 occurrences) et



de niveau 3 (130 occurrences). Ces données sont bien évidemment exposées à titre indicatif et ne représentent en rien une affirmation. Il est en effet nécessaire de vérifier chaque cas individuellement, de prendre en compte l'extension de l'agglomération pour mesurer la distance. De plus, il serait aussi intéressant de comptabiliser le nombre de sites ruraux et de *villae* à moins de 5 km (par exemple) de chaque agglomération afin de voir si certaines en attirent un plus grand nombre et de rechercher une explication à ce phénomène, si elle existe (Gandini 2006 : 317-318).

Il n'est pas envisageable de proposer une analyse des relations entre agglomérations et *villae*. Si l'on peut trouver au sein du corpus nombre de cas présentant une association spatiale entre une agglomération et une *villa*, à l'image du cas emblématique de Bliesbruck/Reinheim, comme à Charbonnier-les-Mines par exemple, appréhender les relations entre les deux formes d'habitat n'est pas possible<sup>1045</sup>. Je ne peux donc pas répondre aux deux modèles proposés par J. Drinkwater et J.-P. Petit en 1992 et rappelé par C. Pellecuer (2005 : 102) : « En première hypothèse, l'agglomération secondaire qui rassemble commerçants et artisans a une fonction de production limitée dans le cadre d'une économie de subsistance, hors des réseaux du commerce à longue distance. C'est la *villa* qui assurerait alors l'essentiel des surplus destinés aux marchés. Dans cette perspective, la place de l'agglomération se trouve en arrière-plan, son rôle étant « d'augmenter la rentabilité des grandes *villae*, d'offrir biens et services... et de former un réservoir des manouvriers saisonniers. L'autre hypothèse est de considérer l'agglomération aux fonctions artisanales et de services comme un vecteur dynamique de l'économie rurale, capable sur certains points de concurrencer la production domaniale, de dégager des profits et d'accéder à des circuits commerciaux au-delà de la sphère régionale. Si l'on tient compte de leurs capacités à s'enrichir et à favoriser le développement de constructions collectives liées à un mode de vie urbain, les habitants de l'agglomération secondaire doivent être considérés "plus que de simples paysans, ...pas totalement dépendants des aristocrates locaux" » ». Si l'on pense que les deux situations peuvent exister, la seconde hypothèse me paraît plus séduisante au regard de certaines agglomérations du Massif central comme Millau, Montans, Vichy, Varennes-sur-

---

<sup>1045</sup> En 2006, C. Gandini a proposé une étude de l'attractivité des agglomérations. Pour être attractive, une agglomération doit comptabiliser au moins 10 *villae* dans un rayon de 10 km, pour être moyennement attractive, une agglomération doit en comptabiliser entre 1 et 9, dans le cas contraire elle est considérée comme non attractive (Gandini 2006 : 318, fig. 100). Il est impossible de réaliser ces comptages pour le Massif central mais il me semble que la prise en compte de la chronologie est obligatoire avant d'affirmer qu'une agglomération a attiré à proximité d'elle une *villa*. Rien ne prouve en effet que certaines *villae* ne soient pas déjà implantées avant l'agglomération. Dans tout les cas, en prenant en compte ou non la chronologie des implantations, l'état actuel des recherches sur l'habitat rural à l'échelle du Massif central ne permet pas de proposer de réflexions similaires ni de dépasser les limites qui en ressortent.

Allier, Les Martres-de-Veyre ou Chassenon, pour ne citer que quelques exemples. Ces agglomérations, très bien situées sur d'importants axes de communication, ont connu un fort développement lié à la production de surplus artisanaux, hormis pour Chassenon, et sont bien intégrées dans les réseaux d'échanges à longues distances. Elles dépassent alors largement le statut de réservoir de main-d'œuvre. Il s'agit de véritables villes, souvent les seconds pôles urbains après les chefs-lieux, et il est difficile d'envisager ces sites comme offrant une production de subsistance et uniquement destinés à augmenter la rentabilité des *villae* voisines. Dans d'autres cas, pour des agglomérations plus petites, mais aussi moins bien connues, la première hypothèse peut être envisagée comme à Argentat ou Issoire voire Lezoux. Il reste cependant difficile d'être affirmatif en raison de l'indigence des données à la fois sur les agglomérations mais aussi sur les *villae* proches, lorsqu'on les connaît. D'autre part, en Limagne, la *villa* est omniprésente alors que les agglomérations sont rares. De fait, il est difficile d'appliquer pour cet espace l'une ou l'autre de ces hypothèses. Les agglomérations et les *villae* restent cependant interdépendantes à l'échelle régionale (Trément 2013a : 315-340).

C'est bien l'absence de données qui empêche de proposer des analyses, car comme le montre C. Pellecier, c'est grâce aux « études de cas, toujours plus nombreuses en Languedoc » et « aux fouilles et prospections », que l'auteur peut relever « la très grande fréquence d'une situation de proximité entre les sites d'agglomérations et de *villae* » (Pellecier 2005 : 104). Plusieurs exemples bien connus lui permettent de proposer une réflexion sur l'organisation spatiale et les territoires des agglomérations et des *villae*, ainsi que sur les relations de voisinage. L'auteur met en avant qu'il ne faut pas opposer, dans la géographie régionale, des espaces mis en valeur par les agglomérations et des espaces exclusivement dédiés à l'exploitation domaniale (*id.*). Il montre bien la nécessité, pour aborder ces questions, de travailler à une échelle micro-régionale, en traitant les unes après les autres les agglomérations afin de dégager un ou des schémas d'organisation des territoires. Si cet exercice paraît réalisable à l'échelle d'une cité, ou d'une fenêtre au sein de la cité, il est impossible à mettre en œuvre dans l'immédiat à l'échelle du Massif central. C'est également l'échelle de la cité qui est plébiscitée par C. Gandini dans son étude des Bituriges Cubes, même si celle-ci la limite à l'espace rural de trois agglomérations dont l'environnement archéologique est bien connu grâce à d'importantes campagnes de prospections systématiques. Cet espace est défini par un rayon de 20 km autour des agglomérations (Gandini 2007). C'est une démarche à suivre pour de prochaines études à l'image de la modélisation, à partir du modèle de Friedmann, que propose F. Trément (2013a : 315-340).

L'utilisation de ce modèle permet de faire ressortir « une connaissance insuffisante des agglomérations [...] et, plus largement, des dynamiques de l'occupation du sol et des formes de l'habitat dans la vallée de l'Allier ». La compréhension du rapport entre les agglomérations et l'habitat rural ne peut cependant s'aborder de la même manière selon l'échelle d'analyse. À l'échelle de la cité, on peut percevoir des espaces plutôt mis en valeur par les *villae* ou par les agglomérations, voire des zones vides. À l'échelle microrégionale, la mise en valeur des sols est principalement dû aux *villae* (*ibid.* : 328 ; Dousteysier *et al.* 2004), comme dans la plaine de la Limagne. Cette vision centrée sur la *villa* doit cependant être nuancée. Si en Limagne l'absence d'agglomérations permet de valider cette organisation centrée sur l'habitat rural, le rôle des agglomérations dans les systèmes d'exploitation des sols restent, de manière générale, encore à appréhender. Entre les deux, l'échelle intermédiaire, telle celle développée par C. Gandini (2007), peut montrer, vis-à-vis des *villae*, le rôle des agglomérations dans la concentration et la redistribution des excédents de productions, notamment du fait de la présence de marché (Trément 2013a : 331).

## 9.7. Agglomérations et lieux de culte

Quelles relations les agglomérations entretiennent-elles avec les lieux de culte connus au sein des cités ? Pour répondre à cette question, il faut dans un premier temps établir la liste des bâtiments de culte. Pour cela, j'ai synthétisé les travaux réalisés par C. Mitton (2006) dans le cadre d'un master sur les territoires arverne et vellave. J'ai uniquement retenu les lieux de culte « construits » et exclu les découvertes de sculptures, statuettes, etc. J'ai également repris pour la cité des Lémovices les données Patriarche et les différentes cartes archéologiques des trois départements (Dussot 1989 ; Lintz 1992 ; Perrier 1993 ; Fauduet 1993). Le travail a été similaire pour les Cadurques (Mavéraux-Tardiveau 2007 ; Filippini 2010) et les Gabales (Fauduet *et al.* 1993). Pour les Rutènes, je me suis appuyé sur l'article de J.-L. Schenck-David (2011) et la liste des lieux de culte qu'il retient (Fig. 224).

Dans la cité arverne, on observe l'importance de la vallée de l'Allier et de la voie nord-sud dans l'implantation des lieux de culte. Comme pour les agglomérations, la vallée de l'Allier structure le territoire de manière prépondérante et ce phénomène est bien marqué par la topographie religieuse. De fait, il n'est pas rare de recenser des sanctuaires proches des agglomérations dans cet espace (Châtel-de-Neuvre, Lezoux, Pérignat-sur-Allier, Issoire, Le Broc). Pour le reste de la cité, comme pour les agglomérations, aucun maillage particulier ne

se dégage, et si les lieux de cultes sont fréquents à proximité d'une agglomération (Saint-Flour, Allanche, Artonne), voire au sein même d'une agglomération (Vichy, Artonne, Corent, Le Broc, Charbonnier-les-Mines, Allanche, Le Mont-Dore, Mauriac, Arpajon-sur-Cère par exemple), plusieurs zones sont dotées d'un lieu de culte sans agglomération connue à proximité (Anzat-le-Luguet, Mazoires, La Chapelle Marcousse, Collandres, Vic-sur-Cère, Ruynes-en-Margerides, Riom, Molles, Trézelles pour ne donner que quelques exemples). Aucune dépendance particulière n'apparaît entre les deux formes de marqueur du territoire. Les lieux de culte, plus fréquents, semblent combler certains vides laissés par les agglomérations, notamment dans les zones de hauteur comme dans le Cantal, mais d'autres, à l'image de la vallée de la Sioule, restent en l'état des connaissances sans lieux de culte et sans agglomérations.

Chez les Vellaves, si aucune observation particulière n'est à noter concernant les relations agglomérations – lieux de culte, il faut constater que ceux connus gravitent autour du chef-lieu sauf à l'ouest de celui-ci, où aucun n'est reconnu.

Chez les Gabales, peu de sanctuaires sont recensés (5) et ils ne sont pas situés dans l'environnement immédiat d'une agglomération. Pour Saint-Bonnet-de-Chirac, l'hypothèse d'une agglomération n'a pas été retenue en raison de la faiblesse des données disponibles.

Chez les Rutènes, hormis à Salles-la-Source, Onet-le-Château, Buzens et Millau qui disposent d'un lieu de culte, aucune observation ne ressort. Les temples tendent cependant à se concentrer majoritairement au sud-ouest de Millau et à l'ouest de l'Hospitalet-du-Larzac.

Le territoire cadurque dispose de trois lieux de culte implantés régulièrement dans la vallée du Lot au sein des agglomérations de Duravel, Luzech et Cahors. Si aucun autre temple n'est connu au nord de la cité, trois sont présents au sud, l'un dans l'agglomération de Castelnau-Montratier, au centre, les deux derniers marquent la limite sud de la cité (Montauban, Gasques).

Enfin, chez les Lémovices, l'écart entre le nord de la cité et le sud est encore très marqué avec 28 lieux de culte connus au nord de la Vienne et seulement 8 au sud. Si quelques agglomérations comme La Souterraine, Ladapeyre, Rancon, Le Grand-Bourg et Chassenon disposent de leur sanctuaire ou semblent attirer certains d'entre eux, la majorité des lieux de culte est implantée à distance des agglomérations. Ils offrent ainsi une meilleure couverture

du territoire, sans être dépendants des voies terrestres. Dans la partie sud, si Naves dispose de son sanctuaire, les autres lieux de culte sont détachés des agglomérations et sont desservis par les principales voies connues. On en dénombre 4 le long de la voie Ussel – Naves, 1 sur la voie Ussel – Ydes et 1 sur la voie entre Naves et le centre de la cité.

Pour terminer, si les agglomérations participent au maillage religieux du territoire, aucune relation spatiale ne semble exister entre agglomérations et lieux de culte « isolés ». I. Fauduet concluait à propos des lieux de culte que « près de la moitié sont à l'écart d'une agglomération » (Fauduet 2010 : 44). Il est également à noter qu'un grand nombre de temples semblent déconnectés du réseau viaire et des grands itinéraires ce qui traduit, là encore, nos lacunes sur ce réseau. Cette observation rejoint parfaitement les propos d'I. Fauduet qui avançait que « les sanctuaires ruraux sont rarement implantés en bordure immédiate d'une route importante [...] ». Lorsque les distances données [entre une voie et un temple] dépassent 400 m, les liens sont hypothétiques et il faut envisager la présence d'un chemin secondaire » (*ibid.* : 48). Enfin, si les lieux de culte complètent l'armature des cités, une grande partie des espaces vides d'agglomération reste également vide du point de vue des lieux de culte. Un investissement plus important dans ces secteurs serait nécessaire pour comprendre ces phénomènes.

## **9.8. Agglomérations et ressources naturelles**

Une des dernières questions qui peut être traitée est celle de la localisation des agglomérations par rapport aux ressources forestières et géologiques. Pour certaines cités comme celles des Gabales et des Rutènes, des synthèses existent sur les différents districts miniers et les zones d'exploitation forestière (Pailler 2011 ; Trintignac, Marot, Ferdière 2011) mais pour les autres, il faut se contenter de données extraites de la base Patriarche (Fig. 225).

En territoire arverne, peu d'agglomérations présentent des activités d'extraction minière ou de carrières. La carte des mines antiques reconnues confirme cette observation puisque rares sont les agglomérations proches des lieux d'extraction. Seules Blot-l'Église et Massiac font figures d'exception, même si l'interprétation comme agglomération pour Massiac reste à confirmer. Pour Lezoux, dans le cadre des travaux de l'Équipe Pluridisciplinaire de Lezoux, des carrières d'argile et de sable ont été repérées au sud de la commune (Collectif 1996b).

Chez les Vellaves, deux zones d'extraction sont recensées dans Patriarche mais les deux agglomérations les plus proches, Saint-Jean-d'Aubrigoux et Usson-en-Forez, ne semblent pas concernées par cette activité. À Saint-Jean-d'Aubrigoux, une production de poix a été mise en évidence entre le Ier et le IIe siècle. L'abandon du site est matérialisé par une couche d'incendie (Poursat 1979 : 474 ; 1981 : 451 ; Fassion 2011 : 433).

Chez les Gabales, les espaces miniers sont mieux connus ainsi que les zones d'exploitation forestière comme à proximité de Saint-Bonnet-de-Montauroux et au sud de Banassac. Les espaces d'extraction minière paraissent éloignés des agglomérations et cette activité n'est pas connue au sein de ces dernières.

En territoire rutène, les ressources naturelles sont également mieux connues, mais le recensement proposé par J.-M. Pailler (2011 : 209-228) ne permet pas d'observer de relations avec les agglomérations alors que des activités minières sont signalées pour plusieurs d'entre-elles comme Buzeins, Compolibat et La Bastide-l'Évêque.

Aucune agglomération cadurque ne présente d'activité d'extraction et l'absence de données disponibles sur les zones minières éventuelles ne permet pas de confirmer ou d'infirmer ces observations.

L'image est un peu différente chez les Lémovices. Ce peuple, connu depuis la Protohistoire pour ses mines d'or (Cauuet 2004), présente pour l'époque romaine plusieurs agglomérations qui doivent leur développement à l'exploitation minière. C'est notamment le cas pour Blond, voire pour Naves, Ussel et Château-Chervix si nous sommes bien en présence d'une agglomération dans ce dernier cas. Enfin, la carte fait ressortir une position favorable de l'agglomération de Saint-Goussaud pour supposer un lien avec des mines. Si tel est le cas, on observerait que les deux agglomérations, Naves et Saint-Goussaud, qui livrent un sanctuaire et un théâtre sont situées à proximité de mines. L'exploitation de cette ressource pourrait alors expliquer la richesse monumentale de ces agglomérations. Le dernier cas, celui de Chassenon avec la présence de carrières, est différent. Rien ne prouve en effet, que l'extraction d'impactite mise en œuvre pour la construction des monuments de l'agglomération (Doulan *et al.* 2012) ait dépassé le cadre de l'agglomération et permis son enrichissement.

En conclusion, il n'existe que peu d'agglomérations minières au sein du Massif central<sup>1046</sup>. Si deux exemples correspondent pleinement à ce qualificatif, Blot-l'Église (Delhoofs 2012) et Blond (Baret 2011), les autres agglomérations comme Massiac, Naves, Ussel, Buzeins, Compolibat ou La Bastide-l'Évêque avec l'inscription à Zmaragdus (INS015-RUT ; chapitre 4) intendant des mines (Pailler 2011 : 220), ne livrent que des informations lacunaires qui nécessitent de rester prudent quant au rôle de cette activité au sein de ces agglomérations.

## 9.9. Retour sur les questions de terminologie : l'apport de la géographie

Les différentes cartes présentées dans ce chapitre font apparaître une diversité d'agglomérations au sein des territoires des six cités étudiées. À travers l'analyse spatiale, l'étude de l'organisation de ces agglomérations dans leur environnement géographique et archéologique fait ressortir plusieurs interrogations concernant le rôle de ces agglomérations et de leur équipement au sein des cités. Les observations menées interrogent sur la terminologie à adopter pour décrire l'ensemble des agglomérations. La géographie actuelle dispose de nombreux termes et de nombreux concepts qui évoluent en même temps que la discipline et en même temps que les réalités qu'elle décrit évoluent. Aussi, à propos des agglomérations antiques, se pose la question de savoir s'il faut employer le terme de réseau ou de maillage<sup>1047</sup>.

Il est encore difficile de démontrer l'existence de réseaux entre les agglomérations au sein des cités et en dehors des limites de celles-ci. Si l'on retient le qualificatif de « ville » pour les chefs-lieux, c'est-à-dire le « lieu d'exercice de pouvoirs », et le « centre qui polarise les échanges [...] vivant de richesses de situation » (Pumain, Paquot, Kleinschmager 2006 : 303)<sup>1048</sup>, alors les chefs-lieux font partie d'un réseau puisque la « ville n'apparaît jamais isolément, elle fait toujours partie d'un réseau de villes, elle est un nœud dans un système de peuplement » (*id.*). Il s'agit là d'un réseau qui dépasse le cadre de la zone d'étude puisqu'il s'agit du réseau des chefs-lieux de cités, du réseau des villes avec à leur tête, puisqu'un réseau

---

<sup>1046</sup> En comparaison, en Côte-d'Or, J. Bénard (1994 : 235) relève l'existence de deux agglomérations de mineurs.

<sup>1047</sup> Pour P. Garmy (2012 : 184), il y aurait d'après Denise Pumain, deux réseaux : le filet qui couvre le territoire, l'encadre et le dessert (synonyme de maillage et armature) et le réseau dimensionnant qui donne la taille et l'espacement des villes.

<sup>1048</sup> Il existe une multitude de définitions de la ville, à la fois selon les disciplines, mais également d'un État à un autre, les critères pour définir, actuellement, la ville varient énormément sans pour autant prendre en compte les spécificités des formes de leur urbanisation (Pumain, Paquot, Kleinschmager 2006 : 304-305 ; Garmy 2012 : 18-19).

est hiérarchisé<sup>1049</sup>, *La Ville, l'Urbs*, Rome. Ce réseau de villes prend place dans un ensemble de « réseaux urbains » correspondant à « la répartition régulière des villes sur un territoire national ou régional » (Wackermann 2005 : 333-334). Cette « répartition régulière » fait apparaître le concept de « maillage » qui correspond à la « division d'un territoire en mailles destinées à faciliter son appréhension, sa cartographie, son organisation, sa structuration » (*ibid.* : 247). De fait, il est tout à fait envisageable de parler de réseau de villes à l'échelle des chefs-lieux si l'on prend en compte les interactions et interconnexions entre eux, comme peuvent en attester les inscriptions par exemple. En effet, comme « la notion de réseau de villes suppose un principe de proximité (permettant la maximisation des interactions [dans l'idée du principe de proximité, la construction des grandes voies reliant directement entre eux les chefs-lieux de cités prend pleinement son sens]) entre les nœuds du réseau et une relative similitude du « poids » des différents nœuds du réseau » (Fouilland, Lévêque, Steck *in* Bleton-Ruget, Commerçon, Vanier 2010 : 321), cette « similitude », qui dans notre cas est avant tout juridique, ne peut s'appliquer qu'aux chefs-lieux. Parallèlement, il est aussi tout à fait possible d'employer le terme de « maillage » lorsque l'on souhaite aborder la question de l'implantation des chefs-lieux au sein du territoire de l'Empire et de leur rôle dans l'organisation et la structuration des territoires. Ces terminologies, trop fixistes pour les géographes actuels, ont laissé progressivement leur place au concept de « système de villes, qui a le mérite de mettre l'accent sur les interdépendances non seulement fonctionnelles, mais aussi évolutives, entre des villes en interaction » (Pumain, Paquot, Kleinschmager 2006 : 243). Le concept de réseau, s'il peut s'appliquer aux chefs-lieux, paraît délicat à démontrer dans le cadre des agglomérations antiques même s'il est tentant de le proposer. En effet, si l'on peut se douter de l'existence d'interactions et de hiérarchies, il est difficile de le démontrer archéologiquement, sauf dans un cas. Grâce aux signatures de mêmes potiers retrouvées au sein de différents centres de production de céramique, parfois très éloignés, il est tout à fait envisageable de proposer, à l'échelle de ces centres, l'existence d'un fonctionnement en réseau pour la production de céramique sigillée avec des déplacements de potiers entre les groupes d'ateliers. Des potiers peuvent venir se former ou aller en former d'autres dans des centres plus éloignés. Des échanges de moules, de techniques ont été bien mis en évidence entre les ateliers. En effet, pour J. Chevalier (1999 : 4), « c'est par l'accumulation de flux spécifiques et l'établissement de réseaux d'activités et d'acteurs que s'établit l'interdépendance entre des villes et que l'on peut parler de villes en réseaux ».

<sup>1049</sup> Pour D. Pumain, l'organisation hiérarchique qui est la propriété essentielle des réseaux urbains, a été reconnue dans la littérature dès les premières mentions (Pumain 1994).



L'existence de plusieurs réseaux entre des structures urbaines de niveaux différents ne s'excluent en rien, d'autant plus si l'on s'accorde sur le fait, qu'à une échelle globale, les « systèmes de villes forment des réseaux complexes multiscalaires. [...] Les réseaux de villes de longues et de courtes portées ne s'opposent pas » (Rozenblat *in* Bleton-Ruget, Commerçon, Vanier 2010 : 237).

S'il est difficile de parler d'un unique réseau des agglomérations antiques, puisque c'est sans doute plusieurs réseaux, à différentes échelles, qui, ensemble, devaient former un système, peut-on parler de maillage lorsque l'on veut aborder la description de l'ensemble des agglomérations au sein des cités ? Le maillage se définit comme la « division d'un territoire en mailles destinées à faciliter son appréhension, sa cartographie, son organisation, sa structuration » (Wackermann 2005 : 247). Pour R. Brunet, R. Ferras, et H. Théry (2009), le maillage se définit comme l'« ensemble des filets qui situent les lieux dans les mailles de l'appropriation et de la gestion du territoire ». Pour eux, le maillage correspond au « principe de partition opératoire et socialisée de l'espace. Le maillage va de la parcelle à l'État, à travers toute l'échelle géographique. L'espace est « parti » de mailles. C'est l'une de ses caractéristiques fondamentales. Les processus d'appropriation produisent, par définition, des partitions. La maîtrise du territoire, et de ses ressources tant humaines que physiques, nécessite sa partition dès lors que l'on atteint une certaine masse et un certain degré de complexité » (Brunet, Ferras, Théry 2009). Au regard des différentes cartes présentées dans ce chapitre et aux différents constats opérés, peut-on réellement parler de l'existence de « mailles destinées à faciliter [...] son organisation, sa structuration » ? L'absence totale de régularité observée dans l'implantation des agglomérations au sein des différentes cités semble contredire cette définition, même s'il est possible d'accepter l'idée de vides dans le maillage, de « trous » dans le filet. L'existence d'un maillage destiné à faciliter l'organisation d'un territoire suppose une volonté politique dans le choix de l'implantation des nœuds constituant les mailles. Or, comment démontrer l'existence d'une volonté politique dans l'implantation des agglomérations ? Le constat actuel montre une implantation qui s'est effectuée selon des modalités conjoncturelles, d'ordre situationnel et opportuniste. Le développement de certaines agglomérations, s'il est lié à des initiatives aristocratiques, des volontés évergétiques, attestées par l'épigraphie (Hourcade, Maurin 2013), rien n'indique que le choix d'implanter ou de développer telle ou telle agglomération soit issu d'une décision politique avec la volonté de mailler un territoire pour mieux le structurer. Le « maillage » que

l'on peut aujourd'hui observer, est plus un maillage « de fait » qu'un maillage volontaire tel qu'il se définit pour les géographes (Wackermann 2005 : 247).

La géographie offre d'autres solutions. Pour cela, il faut revenir sur les définitions de certains termes comme ville ou armature urbaine. En effet, si la ville peut s'entendre comme le lieu d'exercice du pouvoir, d'autres définitions offrent plus de possibilités. Pour les auteurs du *Dictionnaire La ville et l'urbain*, « le mot « ville » désigne, généralement, tout regroupement permanent d'une population relativement importante en un même lieu. C'est encore la conjonction de ces deux « éléments » – une concentration d'habitants et un espace géographiquement restreint – qui permet de définir une ville, et cela, malgré l'incroyable disparité démographique – quoi de semblable entre une ville de dix mille habitants et une « ville » de quinze millions ? Le même mot « ville » recouvre des réalités très différentes, du bourg à la mégapole, car la plus grande métropole procède toujours historiquement d'une ville plus petite, c'est une entité évolutive » (Pumain, Paquot, Kleinschmager 2006 : 304). Cette définition large de la ville devient un synonyme envisageable du terme agglomération dans sa définition donnée par M. Mangin en 1986. Il rend possible l'emploi de la terminologie « d'armature urbaine » pour décrire l'ensemble des habitats groupés d'une cité. Auparavant, je rappellerai que pour moi, le terme « d'habitat groupé » s'entend, pour le propos qui nous intéresse ici, dans la définition qu'en donne G. Wackermann (2005 : 200), c'est-à-dire d'« établissements humains regroupés en hameaux, villages, villes ». À ce titre, il s'applique à toutes les échelles, du chef-lieu de cité au plus petit groupement. Toujours pour G. Wackermann (2005 : 30-31), l'étude de l'armature urbaine d'une région correspond à « la recherche des niveaux de service des villes et des territoires sur lesquels elles exercent une influence ». Cette définition s'applique très bien aux problématiques concernant les agglomérations antiques. Peut-on cependant qualifier d'« urbain » l'ensemble des agglomérations ? La réponse est positive si l'on accepte de ne pas prendre en compte les plus petites unités qui n'auraient *a priori* qu'une seule fonction. En effet, pour G. Wackermann (2005 : 161), « aucune fonction à elle seule ne définit le phénomène urbain que caractérise précisément la multiplicité des activités : administration, commerce, culture, organisation de la vie politique, de la vie religieuse, fonction militaire, industrie... C'est cette multiplicité dans un cadre spatial relativement restreint qui permet les interactions ». Cette définition contemporaine peut être transposée à l'Antiquité avec de légères modifications, comme le remplacement du terme industrie par celui d'artisanat, puisque les agglomérations sont dotées de plusieurs fonctions selon leur degré de développement. Le concept de « fonction urbaine »,

dans cette définition, recouvre parfaitement les problématiques et les attentes formulées par les archéologues et les historiens dans l'étude des agglomérations antiques. Ce sont bien, pour M. Roncayolo (2001 : 52), « les fonctions urbaines<sup>1050</sup> qui distinguent la ville de la campagne, les villes entre elles ». De même, pour R. Dugrand, l'armature urbaine se définit comme « un système de centres hiérarchisés se relayant les uns les autres afin d'assurer le bon fonctionnement des mécanismes d'échanges ». Le concept s'appuie sur les idées de W. Christaller pour qui « une des fonctions de base des villes est constituée par son rôle de fournisseur de biens et services pour sa zone d'influence. Les centres urbains de rang supérieur possèdent une population, une zone d'influence, une variété de services plus grande que ceux des centres de rang inférieur et sont plus éloignés les uns des autres que ces derniers » (Wackermann 2005 : 30). J.-P. Peynon et R. Séchet (Chevalier 1999 : 3-4) ont bien montré que les théories christallériennes s'appliquent parfaitement aux « niveaux inférieurs et intermédiaires de la hiérarchie, le semis régulier de petites villes et de villes moyennes peut être analysé comme un pavage christallérien équilibré permettant une bonne desserte en services privés ou publics et une bonne articulation dynamisante entre les villes et les espaces qui les entourent ».

L'examen des définitions de réseau, maillage, armature urbaine et ville, permet de justifier l'emploi des termes d'agglomération (Mangin 1986), de ville<sup>1051</sup> (Février 1980 : 101 ; Leveau 1983<sup>1052</sup> ; Dondin-Payre 2012 : 161 ; Garmy 2012b)<sup>1053</sup>, mais aussi celui d'armature urbaine (Mangin 1986 : 19 ; Petit, Mangin, Brunella 1994<sup>1054</sup> : 12 ; Monteil 2007<sup>1055</sup> ; Monteil 2012 : 24) des cités lorsqu'il s'agit d'envisager l'ensemble des cités<sup>1056</sup> ou le Massif central. La prise en compte des agglomérations pour la compréhension des « systèmes urbains » a déjà été affirmée en 1994 par J. Collis pour qui, « les « vici » ou « petites villes » ne sont pas un

---

<sup>1050</sup> M. Mangin et B. Jacquet distinguent les agglomérations en fonction des activités présentes, qui donnent donc aux agglomérations « une ou des fonctions urbaines plus ou moins prononcées » (Mangin, Jacquet, Jacob 1986 : 20).

<sup>1051</sup> F. Tassaux (1994 : 201) définit la ville comme « un paysage, et ensuite la concentration d'un certain nombre de fonctions (et parmi celles-ci, la fonction politique n'est pas obligatoire) ».

<sup>1052</sup> « Il n'est pas nécessaire qu'une agglomération ait les institutions juridiques romaines pour qu'elle soit une ville ».

<sup>1053</sup> C'est ce terme générique de ville qui a été choisi par P. Garmy (2012) dans son étude des *Villes, réseaux et systèmes de ville. Contribution à l'archéologie*, dans lequel il développe trois méthodologies, dans trois espaces géographiques distincts, pour étudier les agglomérations antiques et les chefs-lieux des cités correspondantes.

<sup>1054</sup> « L'objectif est de ne pas « enfermer une réalité multiforme dans une perspective mécaniste et purement descriptive, mais d'entreprendre une analyse systématique des armatures urbaines des cités, puis des provinces » comme le souligne P. Garmy » (Petit, Mangin, Brunella 1994 : 12).

<sup>1055</sup> « Les agglomérations dites secondaires, qui participent de l'armature urbaine des cités » (Monteil 2007 : 73).

<sup>1056</sup> F. Dumasy (1994) utilise les termes de « structures urbaines », d'« armature urbaine » et de « réseau urbain » dans son étude de la cité des Bituriges Cubes.

phénomène d'intérêt local mais furent un phénomène clef dans le système urbain » (Table Ronde n°3 : Petit, Mangin, Brunella 1994 : 276). Le terme de semis urbain, c'est-à-dire la distribution, irrégulière dans le cas des agglomérations antiques du Massif central, pourrait également s'appliquer voire être préféré à celui d'armature urbaine. En effet, certains voient dans cette expression un parti pris opposant « les villes » au « plat pays rural » (Brunet, Ferras, Théry 2009). Ce n'est pas cette conception qui est retenue dans ce travail. Au contraire, je préfère la position de M. Roncayolo (2001 : 60) pour qui « les études de hiérarchie et d'armature urbaine privilégient l'organisation de l'espace et la fondent directement sur l'analyse fonctionnelle »<sup>1057</sup>. L'absence de données permettant d'appréhender les flux et les échanges qui « constituent la base incontournable de l'étude des réseaux » (Bertrand, Wolf *in* Chevalier 1999 : 21) m'amène à ne pas utiliser le terme de réseau ni celui de maillage, qui résulte d'une action volontaire de structurer un territoire que l'on ne peut aujourd'hui ni attester, ni complètement rejeter. Malgré tout, les termes de réseau, de maillage et de système sont fréquents dans les études sur les agglomérations antiques. Loin d'être rigoureux dans leur emploi, les chercheurs les utilisent fréquemment de manière synonyme. Ces termes en deviennent parfois intervertibles. Je ne retiens également pas le terme de système. En effet, si en géographie contemporaine, il est possible d'étudier les systèmes de villes, pour eux-mêmes, de manière détachée des territoires, il n'est pas possible de procéder de la sorte en archéologie. À l'échelle des cités ou d'une province, le seul système qui peut être appréhendé est le système de peuplement, dont les agglomérations sont un élément important des interactions.

En second lieu, je dois revenir sur un autre débat. Si j'ai choisi d'utiliser exclusivement le terme d'agglomération parfois celui de ville, comme je viens de l'expliquer, il est fréquent de rencontrer dans les recherches sur les agglomérations antiques les termes de bourgs, bourgades, hameaux et villages (notamment Bénard *et al.* 1994 et Favory 2012 : 40 ; voir chapitre 1). P. Leveau (2011) et P. Garmy (2012b : 183) ont mis en garde contre l'emploi de ces termes du langage contemporain qui représentent pour eux un « écueil langagier ». Avant de choisir ou non d'employer ces termes, comme l'ont fait M. Mangin et B. Jacquet

---

<sup>1057</sup> En complément, je citerais les propos de D. Pumain (1994) : « La hiérarchie des villes n'est pas de même nature que celle d'une entreprise ou d'une institution, liées à l'exercice d'un pouvoir, ou d'attributions spécifiques, c'est surtout une hiérarchie de niveaux fonctionnels. Cette notion se fonde sur l'observation de la présence d'équipements, de commerces et de services dans certaines villes et sur le fait que ces centres présentent plusieurs niveaux, gradués par la fréquence d'apparition, la rareté d'utilisation et la portée spatiale de ces fonctions, ainsi que par la diversité des fonctions rassemblées. Généralement, mais pas toujours, la rareté et la diversité des fonctions sont d'autant plus grandes qu'une ville est importante en taille ».

(Mangin, Jacquet, Jacob 1986 : 18-19), F. Favory (2012) ou M. Monteil (2012 : 314-315), il paraît nécessaire de revenir à la définition des mots.

Les définitions que je propose de retenir s'appuient sur les dictionnaires de géographie de J. Lévy et M. Lussaut (2003), de Wackermann (2005) et de R. Brunet, R. Ferras, H. Théry (2009).

Le village apparaît comme une agglomération permanente caractéristique des espaces ruraux en raison de sa forte composante agricole (Lévy, Lussaut 2003). Il dispose cependant d'un centre fonctionnel (Wackermann 2005 : 201). L'origine étymologique du mot – *villa* – marque pour R. Brunet, R. Ferras et H. Théry (2009) son rattachement aux fonctions agricoles. Ceux-ci ajoutent que la population des villages actuels est suffisante pour qu'administrativement, les villages correspondent à des communes. Avec cette définition, je rejoins volontiers M. Monteil (2012 : 315) qui propose de considérer ce terme pour ne « qualifier que les agglomérations où les fonctions sont principalement – voire exclusivement – agro-pastorales ». Malheureusement, il s'agit bien de la fonction qui est la plus difficile à mettre en évidence au sein des corpus d'agglomérations, d'autant que la question du finage des agglomérations est souvent laissée de côté (Favory 2012 : 41). De fait, il paraît délicat d'utiliser ce terme qui est également « accaparé par les médiévistes » (Leveau 2011).

Le bourg correspond à un niveau supérieur dans la hiérarchie, puisque s'il appartient toujours au monde rural, sa taille est supérieure à celle du village ; mais surtout, il dispose de fonctions plus diversifiées (Wackermann 2005), notamment celle de marché. La bourgade n'est individualisée par rapport au bourg que par des fonctions moins diversifiées. Le problème du bourg est qu'il reste traditionnellement défini comme naissant au Xe siècle, suite à la caractérisation qu'en donne Jacques le Goff en 1980 dans le tome 2 de l'*Histoire de la France urbaine*.

Quant au hameau, il n'est pas une organisation indépendante. Plus petit que le village, il forme avec lui une commune (*id.*). C'est un écart qui peut n'être constitué que de hangars agricoles (Brunet, Ferras, Théry 2009).

Ces différents termes traduisent une hiérarchie précise de l'habitat groupé actuel en milieu rural. Les définitions proposées sont souvent complétées par l'attribution d'une population minimale (le bourg regroupe entre quelques centaines à quelques milliers d'habitants), qu'il est impossible de percevoir pour l'Antiquité.

Pour prolonger la réflexion de M. Monteil, si le village est une agglomération « agro-pastorale », le bourg pourrait être le niveau supérieur aux fonctions plus diversifiées mais avec encore la présence d'activités agricoles qui le distingueraient alors de la ville. Cette hiérarchisation au sein des agglomérations antiques ne reposerait donc que sur le pourcentage des activités agricoles au sein de l'ensemble des fonctions présentes. Comme je viens de le dire, cette activité est sans doute la plus difficile à mettre en évidence, aussi il est difficile de proposer un tel classement. On le voit d'autant plus à partir de la classification proposée au chapitre 7. Il est en effet impossible de définir telle ou telle classe comme celle des villages, celle des bourgs ou celle des villes. Pour le hameau, la question est plus délicate car il est tout à fait envisageable d'imaginer des hameaux d'ouvriers agricoles à l'intérieur du domaine d'une *villa*. Il serait alors difficile d'intégrer ce type d'habitat groupé au sein de l'armature urbaine des cités.

Ainsi, s'il est tentant de qualifier quelques agglomérations de villages, bourgs ou villes, pour donner une image plus « concrète » à partir de réalités bien connues à l'époque médiévale et moderne, il est nécessaire d'en connaître chaque fonction précisément, ce qui est encore difficile pour nombre d'entre elles, notamment l'activité agricole. À mon sens, le corpus du Massif central ne permet pas actuellement un tel exercice et je préfère, de fait, ne pas m'engager sur cette voie<sup>1058</sup>. En effet, l'utilisation d'un tel lexique, comme l'expose F. Favory (2012 : 43), ne saurait être automatique est nécessite un plus grand niveau de connaissance des réalités antiques concernées.

---

<sup>1058</sup> La conclusion de M. Monteil (2012 : 315) sur les débats terminologiques est identique. Pour lui le corpus de la Bretagne et des Pays-de-la-Loire ne permet pas de les faire avancer.



## **CONCLUSION**

---





Le travail présenté visait à proposer une synthèse sur les agglomérations antiques de six cités du Massif central, exercice encore inédit à cette échelle et pour cet espace. À partir d'une historiographie présentée pour l'ensemble de la Gaule, des lacunes sont ressorties pour le Massif central en termes de recherche sur l'habitat groupé antique. Il est apparu nécessaire d'établir un inventaire en recentrant le discours historiographique sur les cités qui sont en retrait dans les recherches. Ce travail préalable a également eu comme intérêt de montrer les disparités documentaires entre les cités qui recouvrent actuellement différentes régions avec des traditions de recherche très diverses. Je me suis ensuite consacré à l'analyse des sources antiques afin de rechercher quelques noms et quelques informations épigraphiques, reprenant ainsi les habitudes historiographiques des études sur les agglomérations. L'essentiel du travail repose cependant sur une documentation, certes en renouvellement depuis le début des années 2000, mais qui reste malgré tout ancienne, bien qu'en croissance depuis les années 1960. La ligne directrice a été l'homogénéisation et la synthèse critique de cette documentation afin d'évaluer, avec les procédés actuels, le statut de l'ensemble des agglomérations potentielles qui apparaissent dans la bibliographie. Cette synthèse, dont les limites liées à la documentation étaient déjà perçues lors de l'élaboration du sujet, devait donc s'appuyer sur l'application de méthodologies renouvelées depuis le programme *Archaeomedes*, notamment en utilisant les méthodes d'analyses statistiques multivariées qui nécessitent la définition préalable de descripteurs archéologiques pour caractériser les sites et qui restent encore sous-exploitées dans l'étude des agglomérations, même si elles ont été récemment mises en œuvre par M. Monteil et P. Garmy.

Je retiendrai parmi les éléments principaux présentés dans cette thèse la définition de descripteurs archéologiques fonctionnels pour l'étude des agglomérations antiques permettant de dépasser, sans les effacer, les limites de la documentation. Ainsi, après l'étude historiographique de la question des agglomérations, il m'a semblé important de retenir les différentes propositions de classification à partir de méthodes variées, critiquées et comparées qui m'ont amené à développer une classification obtenue par le couple ACM/CAH. C'est en

effet, à partir de cette classification et de la prise en compte des dossiers archéologiques, que je propose une ébauche de hiérarchisation des sites. Ces deux éléments représentent également un apport nouveau puisqu'aucune classification ni aucune hiérarchie archéologiquement justifiée n'avaient jusqu'alors été proposées pour les six cités considérées. La démarche suivie permet donc de compléter les jalons méthodologiques et d'aller plus loin dans l'exploitation des capacités d'analyses offertes par les descripteurs archéologiques.

Le deuxième élément que je souhaite mettre en avant, et qui, je l'espère, répond à l'attente d'un bilan sur les agglomérations, correspond aux différentes synthèses proposées à la suite de la classification. C'est en effet le deuxième point inédit de ce travail puisqu'aucune synthèse générale, à travers l'ensemble des thèmes qui peuvent être abordés lorsque l'on travaille sur les agglomérations, n'avait jusqu'ici été proposé pour les cités arverne, vellave, gabale, rutène, cadurque et lémovice. De fait, j'aimerais, en conclusion, faire ressortir un certain nombre de points importants.

Tout d'abord, il faut retenir que l'armature urbaine dans les cités du Massif central est en place à partir de la deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle. Celle-ci se positionne, en grande partie, dans le prolongement d'occupations protohistoriques, dispersées ou groupées, *in situ* ou déplacée. Les occupations protohistoriques ont un rôle fondamental dans la définition de l'armature urbaine du Haut-Empire. De même, si on observe une baisse de l'effectif à partir du III<sup>e</sup> siècle, les grandes lignes de l'armature urbaine sont conservées dans les siècles suivants. Elle évolue à partir des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, afin de répondre, avec l'apparition de nouvelles formes d'habitats groupés, aux besoins qui apparaissent avec la mutation de la société et avec les nouvelles formes d'expression du pouvoir, qu'il soit religieux (baptistère au sein des *vici*) ou aristocratique (*villa, castra, castella*).

Il ressort également une place importante des édifices monumentaux au sein du corpus avec notamment des agglomérations, comme Chassenon ou Naves, présentant une parure monumentale démesurée vis-à-vis des autres agglomérations. De fait, si ces agglomérations sont bien intégrées dans le maillage culturel du territoire et participent à la diffusion des cultes, l'ampleur de certains complexes monumentaux répond sans aucun doute à une volonté particulière de la part des élites de la cité qui trouvent au sein des agglomérations d'autres lieux d'expression, quand dans les chefs-lieux il est plus difficile de ressortir de la masse des actes évergétiques. Cependant, c'est une très grande diversité qui transparaît au sein des agglomérations, à la fois dans leur composition monumentale mais également dans la forme et le développement des monuments. On retrouve, en effet, à la fois les exemplaires les plus

petits des corpus nationaux des théâtres, comme Saint-Goussaud, des thermes et des temples, mais aussi les plus considérables comme les thermes de Chassenon.

L'artisanat est également extrêmement développé au sein des agglomérations. La céramique sigillée, du fait de la présence des plus grands centres de production de Gaule centrale et de Gaule du sud, écrase les autres productions. Elle permet aux cités du Massif central de disposer d'une place particulière dans l'économie de l'Empire mais elle n'est pas la seule activité récurrente. Bien au contraire, les métallurgies du fer et du bronze sont quasi systématiques, même si elles devaient répondre à des besoins d'ordre local. Les agglomérations présentent un éventail d'activités qui en font le lieu de prédilection des artisans. Là encore, c'est une très grande hétérogénéité dans leur développement que l'on peut percevoir au sein du corpus du Massif central.

Géographiquement, la topographie marquée de la zone d'étude ne semble pas avoir une influence particulière sur l'implantation des agglomérations puisque celles-ci sont présentes à toutes les altitudes jusqu'à 1 200 m, même si leur nombre diminue au-delà de 600 m. Le phénomène est similaire vis-à-vis des ressources géologiques, qui ne conditionnent aucune implantation particulière des agglomérations. L'installation de celles-ci semble plutôt liée au réseau des voies, préférentiellement sur les carrefours. La géographie de l'armature urbaine au sein de chaque cité est très variable et semble correspondre à des installations opportunistes qui s'expliquent par des facteurs multiples (ressources naturelles, carrefour d'axes de communication, présence d'une importante population déjà implantée) plus qu'issues d'une volonté politique. Ces phénomènes s'observent très bien dans la vallée de l'Allier chez les Arvernes ou la vallée du Lot chez les Gabales et les Cadurques qui concentrent une grande partie des agglomérations de ces cités, notamment celles des niveaux hiérarchiques 2 et 3, c'est-à-dire les agglomérations les plus importantes. Ces localisations coïncident également avec les espaces les plus dynamiques des cités comme l'a bien montré F. Trément (dir. 2011-2013) pour la cité des Arvernes.

Enfin, le rôle des agglomérations au sein du système de peuplement est encore délicat à percevoir dans son ensemble puisque l'on manque d'études suffisantes pour comprendre la relation entre les agglomérations et l'habitat isolé. Cependant, l'ensemble des fonctions présentes au sein des agglomérations (artisanat, équipement monumental, accueil des voyageurs) fait que ces sites ont une place particulière entre le chef-lieu et l'habitat rural, et ils doivent retrouver toute leur importance dans l'étude des systèmes de peuplement.

Évidemment, ce travail ne répond pas à toutes les interrogations. Il faut être conscient des limites du travail de thèse mais aussi des limites de la documentation qui est sollicitée et de l'approche globale qui a été mise en œuvre. La documentation, et cela a été un leitmotiv tout au long de mon texte, reste lacunaire, et j'ai bien conscience que les analyses ou les synthèses proposées ont certainement sollicité les données disponibles en dépassant parfois ce que la prudence devrait permettre. À l'issue de ce travail, je pense qu'il faut maintenant changer d'échelle et retourner à celle du site, rouvrir les dossiers les uns après les autres pour valider plus encore l'interprétation mais surtout pour appréhender, à l'échelle du site, son fonctionnement interne, et son insertion dans l'environnement archéologique local. Cette approche n'aurait cependant pu se faire sans un solide état des lieux préalable. Si l'étude monographique d'un site permet d'aller beaucoup plus avant dans l'examen de l'organisation interne, des relations avec l'habitat rural ou des évolutions chronologiques, il est impossible à partir d'une étude monographique de quelques sites d'approcher l'armature urbaine des cités, le rôle de celle-ci dans le développement des territoires et de permettre la réalisation d'une cartographie synthétique des cités qui dépasse la simple carte de l'habitat rural polarisé par le seul chef-lieu. Maintenant, le retour au site peut se faire dans un cadre général connu et renouvelé pour l'ensemble des six cités. Il s'agit cependant d'un investissement de longue haleine, mais qui est indispensable pour mener des réflexions fines, qui dépassent largement le temps de la thèse.

Peut-être l'utilisation des chorèmes et de la chrono-chorématique urbaine aurait-elle été attendue. Une limite, plus que les autres, empêche la mise en œuvre de ces modèles, c'est la chronologie. L'analyse de la morphologie et des fonctions des agglomérations selon un intervalle de temps de l'ordre du siècle, par exemple, est impossible actuellement sauf pour de rares agglomérations. L'intérêt de ces analyses réside dans la modélisation de l'évolution chronologique des fonctions urbaines sur la longue durée mais avec des intervalles de temps relativement courts. Pour mettre en œuvre une analyse de chrono-chorématique, il aurait été nécessaire, sur un échantillon de sites suffisant, de pouvoir présenter l'ensemble des informations de morphologie, de fonctions et d'équipement urbain pour chaque siècle entre le I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et le V<sup>e</sup> s. ap. J.-C. voire au-delà, car suivre l'évolution urbaine oblige à prendre en considération la longue durée.

De même, certains auraient-ils attendu une solution « clé en main » pour l'étude des agglomérations, notamment pour répondre à la question « ce site est-il une agglomération ? ».

Là encore, c'est une question impossible à résoudre *a priori*. J'espère cependant avoir bien montré que les outils mis en œuvre dans ce travail sont efficaces pour l'étude des agglomérations. S'ils ne permettent pas l'interprétation de tel ou tel site comme agglomération avérée, ces outils offrent à l'archéologue suffisamment d'éléments de réflexion pour dépasser le seul préjugé qu'il peut se faire en consultant les dossiers archéologiques. Les réalités recouvertes par le terme d'agglomération sont tellement variées qu'il est difficile de valider une telle hypothèse sans bénéficier d'une documentation suffisante. Les agglomérations sont sans doute l'un des niveaux les plus complexes des formes de l'habitat car elles regroupent une multitude de sites qui ont souvent été étudiés pour eux-mêmes (les thermes, les théâtres, les lieux de culte, les unités de production artisanale, ...). L'interprétation comme agglomération répond donc à la compréhension que l'on peut se faire de la mise en relation de cet ensemble de structures pour former une unité qui fonctionne et évolue simultanément.

Malgré tout, je pense que la démarche suivie dans cette thèse montre qu'il est possible de construire un discours cohérent par la mise en œuvre de méthodes éprouvées (descripteurs archéologiques, classification des sites à l'aide d'analyses statistiques multivariées, analyses spatiales) tout en n'hésitant pas à comparer les résultats avec les observations réalisées à l'échelle de la Gaule. Ceci m'a notamment permis de montrer qu'au sein du Massif central, les phénomènes observés sont similaires à ce qui se passe ailleurs, que cela soit en Bretagne, Pays-de-la-Loire, Lorraine, ou région Centre par exemple. Ce qui ressort cependant, peut-être plus encore que dans les autres régions, c'est la grande variabilité des formes prises par les agglomérations, à la fois dans leur morphologie (des agglomérations mononucléaires ou polynucléaires), dans la diversité des sites d'implantation (plaine, plateau, versant, col, vallée), dans la diversité des lignes de force (indépendance vis-à-vis des cours d'eau ou implantation structurée par ces derniers, importance des voies terrestres traversantes ou bordières), dans la diversité des monuments, des activités mais aussi par la rareté des éléments liés à l'urbanisme comme les rues, qui restent, avec l'habitat privé et les réseaux hydrauliques, le parent pauvre des dossiers archéologiques. Aucun type particulier d'agglomération ne semble se dessiner pour le Massif central, aucune forme spécifiquement régionale, mais au contraire une très grande diversité qui n'est pas sans amplifier la difficulté d'identifier les agglomérations.

Enfin, j'espère que ce travail incitera les chercheurs à la réouverture de nombreux dossiers et à une meilleure prise en compte de ces sites dans la programmation archéologique

## Conclusion

régionale. Il faut notamment faire sortir l'archéologie préventive des grandes villes afin de mieux appréhender l'ensemble des cités et leur fonctionnement global.

## **SOURCES**

---





- Apollinaire S. (1836) *Œuvres*. Traduction de S. Grégoire J.-F., Collombet F.-Z. Paris : Poussielgue-Rusand.
- Apollinaire S. (1960) *Poèmes*. Tome 1. Paris : Les Belles Lettres.
- Apollinaire S. (1970a) *Lettres (I-V)*. Tome 2. Paris : Les Belles Lettres.
- Apollinaire S. (1970b) *Lettres (VI-IX)*. Tome 3. Paris : Les Belles Lettres.
- Ausone (1968a) *Ausonius with an english translation*. Traduction de White H.G.E. Cambridge : Harvard University Presse.
- Ausone (1968b) *Ausonius with an english translation*. Traduction de White H.G.E. Cambridge : Harvard University Presse.
- Ausone (2006) *Oeuvres complètes*. Traduction de Ch. Pomier. Clermont-Ferrand : Paléo.
- César J. (1987) *Guerre des Gaules*. Traduction de L.-A. Constans. Paris : Les Belles Lettres.
- Defensor de Ligugé *et al.* (1957) *Defensoris Locogiacensis Monachi Liber Scintillarvm*. Turnholti : Brepols.
- Juvénal (1983) *Satires*. Traduction de Pierre de Labriolle et François Villeneuve. Paris : Les Belles Lettres.
- Sextus Pompé (1913) *Sexti Pompei Festi. De uerborum significatu quae supersunt cum Pauli Epitome*. Traduction de Lindsay W.-M. Leipzig : Teubner.
- Marcellin A. (1968) *Histoire*. Tome I. Traduction d'E. Galletier. Paris : Les Belles Lettres.
- Mela P. (1988) *Chorographie*. Traduction d'A. Silberman. Paris : Les Belles Lettres.
- Pausanias (1821) *Description de la Grèce*. Traduction de M. Clavier. Paris : Société Royale Académique des Sciences.
- Pline l'Ancien (1848) *Histoire Naturelle*. Traduction d'Emile Littré. Paris : Dubochet.
- Pline l'Ancien (1947) *Histoire Naturelle*. Traduction d'A. Ernout. Paris : Les Belles Lettres.
- Pline l'Ancien (1964) *Histoire Naturelle*. Traduction de J. André. Paris : Les Belles Lettres.
- Ptolémée C. (1843) *Claudii Ptolemaei geographica*. Traduction de Nobbe C.F.A. Leipzig : Stereotypa.
- Ptolémée C. (1990) *Claudii Ptolemaei Geographia*. Traduction de Nobbe C.F.A. Zurich : Georg Olms Verlag.
- Strabon (1966) *Géographie*. Traduction de François Lasserre. Paris : Les Belles Lettres.
- Tours (de) G. (2003) *Le Livre des martyrs*. Traduction d'Henri Bordier. Clermont-Ferrand : Paléo.
- Tours (de) G. (2005) *Histoire des Francs*. Traduction de Robert Latouche. Paris : Les Belles Lettres.
- Tours (de) G. (2006) *La Vie des Pères, La Gloire des Confesseurs*. Traduction d'Henri Bordier. Clermont-Ferrand : Paléo.
- Varron (1844) *De agricultura. In Les agronomes latins Caton, Varron, Columelle, Palladius*. Traduction de D. Nisard. Paris : Dubochet.
- Varron (1954) *De lingua latina*. Livre V. Traduction de Collart J. Paris : Les Belles Lettres.



## **BIBLIOGRAPHIE**

---



- Agafonoff V. (1936) *Les sols de France au point de vue pédologique*. Paris : Dunod.
- Alfonso G. (2003) *Cournon (63), La Ribeyre : station d'épuration du SIA Auzon. Rapport de diagnostic archéologique (28/10 au 07/12/03)*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- André F. (1860) Procès verbal de séance du 9 février 1860. *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère* 11 : 47-50.
- Anonyme (2003) *La Gaule romaine d'après les auteurs antiques*. Paris : Errance.
- Ardillier-Carras F. (1997) *L'eau, ressource pour le développement d'un espace rural. L'exemple du bassin de la Gartempe*. Limoges : PULIM.
- Aupert P., Fincker M., Tassaux F. (1998) Agglomérations secondaires de l'Aquitaine atlantique. In *Villes et campagnes en Gaule romaine*. Paris, CTHS : 45-69.
- Baize D., Girard M.-C. (1995) *Référentiel pédologique*. Paris : INRA.
- Balmelle M. (1937) *Répertoire archéologique du département de la Lozère. Période gallo-romaine* Fédération Historique du Languedoc-Méditerranéen et du Roussillon. Montpellier.
- Baret C. (1991) *Castelnau-Montratier : rapport de prospection*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Baret C. (1993a) *Castelnau-Montratier : rapport de prospection*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Baret C. (1993b) *Castelnau-Montratier : vestiges archéologiques du Moulin-du-Souquet : rapport de sondages*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Baret C. (1994a) *Cantons de Castelnau-Montratier (Lot), Lauzerte, Molières et Montpezat (Tarn-et-Garonne) : rapport de prospection inventaire*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Baret C. (1994b) *Castelnau-Montratier : rapport de prospection*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Baret C. (1994c) *Castelnau-Montratier : ruines gallo-romaines du Souquet : rapport de sondages*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Baret C. (1995) *Castelnau-Montratier : ruines gallo-romaines du Souquet : rapport de sondages*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Baret C. (1998) *Cantons de Castelnau-Montratier (Lot), Lauzerte, Molières et Montpezat (Tarn-et-Garonne) : rapport de prospection inventaire*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Baret F. (2009a) *Les agglomérations « secondaires » gallo-romaines dans le Massif Central. Étude critique de la documentation*. Mémoire de Master 2 en Archéologie sous la direction de F. Trément, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2009, 982 p.
- Baret F. (2009b) Les agglomérations « secondaires » gallo-romaines dans le Massif Central. Étude critique de la documentation. *Bulletin AGER* 19 : 65-73.
- Baret F. (2010a) *Les agglomérations « secondaires » gallo-romaines dans le Massif Central, cité des Lémovices : rapport de prospection thématique*. Limoges : SRA Limousin.
- Baret F. (2010b) *Les agglomérations « secondaires » gallo-romaines en Auvergne et dans le Velay, cité des Arvernes et des Vellaves, Rapport de prospection thématique, Année 2010*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Baret F. (2011) *Les agglomérations « secondaires » gallo-romaines dans le Massif Central, cité des Lémovices : rapport de prospection thématique*. Limoges : SRA Limousin.

- Baret F. (2013a) Les agglomérations antiques du Massif central. *Les Arvernes et leurs voisins du Massif Central à l'époque romaine. Une archéologie du développement des territoires*. Clermont-Ferrand, Revue d'Auvergne, Tome 2 : t.127, n°606-607, 2013 : 31-70.
- Baret F. (2013b) *Les agglomérations « secondaires » gallo-romaines dans le Massif Central, cités des Lémovices : rapport de prospection thématique (prospection géophysique). Année 2012*. Limoges : SRA Limousin.
- Barral P. (2011) Les agglomérations du nord-est de la Gaule. Bilan critique des données. *In Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*. Bibracte, 207-2014. Glux-en-Glenne : Centre archéologique européen.
- Barral P., Coquet N., Nouvel P. (2012) Les agglomérations antiques de Franche-Comté. Bilan et perspectives. *Bilan Scientifique Régional Hors-Série* : 149-170.
- Barras D. (2003) Saint-Paulien / Ruessium (Haute-Loire). *In Capitales éphémères. Des capitales de cités perdent leur statut dans l'Antiquité tardive*. Tours, RACF : 473-477.
- Barruol G. (1998) Les agglomérations gallo-romaines des Alpes du Sud. *in Villes et campagnes en Gaule romaine*. Paris, CTHS : 27-43.
- Barruol G. (2002) L'apport de sources antiques. *In Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Rousillon. Tome I*. Monographies d'Archéologie méditerranéenne. Lattes, UMR 154 : 23-32.
- Batardy C., Buchsenschutz O., Dumasy F. (2001) *Le Berry antique, Milieu, Hommes, Espaces*. Tours : FERACF.
- Batardy C. et al. (2013) Territoires et modes d'occupation dans l'ouest de la Gaule lyonnaise au Haut-Empire : approche préliminaire. *In Paysages ruraux et territoires dans les cités de l'Occident romain. Gallia et Hispania*, Montpellier, PULM : 151-160.
- Béal J.-C. (2005) Les agglomérations secondaires du sud-ouest de la cité antique de Vienne. *Revue Archéologique de Narbonnaise* 38-39 : 15-26.
- Bedon R. (1996) *Les villes de la Gaule Lyonnaise*. Limoges : PULIM.
- Bedon R. (2001) *Atlas des villes, bourgs, villages de France au passé romain*. Paris : Picard.
- Bellet M.-E., Cribellier C., Ferdière A., Krausz S. (1999) *Agglomérations secondaires antiques en Région Centre*. Tours : FERACF.
- Bémont C., Jacob J.-P. (1986) Le Rozier. *In La terre sigillée gallo-romaine*. DAF. Paris, Maison des Sciences de l'Homme : 110-113.
- Ben Redjeb T. (1994) Les agglomérations secondaires de la Picardie. *In Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*. Paris, Errance : 113-121.
- Bénard J. Mangin, M., Goguey R., Roussel L. (1994) *Les agglomérations antiques de Côte-d'Or*. Besançon : Annales Littéraires de l'Université de Besançon.
- Benkova I., Guichard V. (2008) *Gestion et présentation des oppida. Un panorama européen*. Glux-en-Glenne : Bibracte.
- Bergeron J., Blanchet A. (1990) *Le pont antique de Varennes-sur-Allier*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.

- Bertoncello F. (2002) *Villa/vicus* : de la forme de l'habitat aux réseaux de peuplement. *Revue Archéologique de Narbonnaise* 35 : 39-58.
- Besson J. (2006) *Histoire de l'occupation du sol dans les Limagnes bourbonnaises, aux confins des cités Arverne et Biturige durant la protohistoire et l'époque gallo-romaine. Rapport de prospection inventaire*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Besson J. (2008) *Les agglomérations antiques dans l'actuel département de l'Allier. Rapport de prospection thématique*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Bet P. (2009) *Diagnostic réalisé sur le projet d'un carrefour giratoire de la RD76 et de la RD35 à Charbonnier-les-Mines (Puy-de-Dôme)*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Bet P. (2010) *Lezoux, maison de retraite Mon Repos (4e phase d'humanisation), rue Pasteur. Rapport final d'opération de diagnostic archéologique*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Bet P., Delor A. (2002) Les premiers ateliers céramiques de type méditerranéen en Auvergne, l'exemple des officines de sigillée. In *Vivre, produire et échanger : reflets méditerranéens*. Montagnac, Éditions Monique Mergoil : 235-242.
- Bet P., Vertet H. (1980) *Rapport de fouille sur le site de La Forêt à Toulon-sur-Allier*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Biget J.-L. (1983) *Histoire d'Albi*. Toulouse : Privat.
- Blanc A. (2011) *Recueil des inscriptions latines de la cité des Lémovices. Annexe I*. Mémoire de Master. Clermont-Ferrand : Blaise Pascal - Clermont II.
- Bleton-Ruget A., Commerçon N., Vanier M. (2010) *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospectives*. Mâcon : Institut de recherche du Val de Saône mâconnais.
- Bonnafox J.-F. (1943) Archéologie. À Pontarion ou dans les environs. *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse* 1 : 35.
- Borzeix D. (1980) *Géographie du Limousin*. Treignac : Les Monédières.
- Bost J.-P. (1977) Les vestiges antiques du Mont-de-Jouer. À propos de sondages récents. *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse* 39 : 686-701.
- Bost J.-P. (1982) Spécificité des villes et effets de l'urbanisation dans l'Aquitaine augustéenne. In *Villes et campagnes dans l'Empire romain. Actes du colloque organisé à Aix-en-Provence, les 16 et 17 mai 1980*. Aix-en-Provence, Université de Provence : 61-76.
- Bost J.-P. (2011) Les Rutènes dans l'Aquitaine d'Auguste. In *Les Rutènes, du peuple à la cité*. Bordeaux, Aquitania : 195-208.
- Boudartchouk J.-L. (1998) *Le Carladez de l'Antiquité au XIIIe siècle : terroirs, hommes et pouvoirs. Tome I : documentation, monographies*. Thèse de doctorat. Toulouse : Université de Toulouse II Le Mirail.
- Boudartchouk J.-L. (2005) Aux origines des paroisses rurales en région Midi-Pyrénées : un pré-inventaire. In *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale (IVe-IXe siècles)*. Paris, Errance : 135-149.
- Bouet A. (2002) *Villa ou vicus ? quelques exemples problématiques des Trois Gaules*. *Revue Archéologique de Narbonnaise* 35 : 289-312.



- Bouet A. (2003) *Thermae Gallicae : les thermes de Barzan (Charente-Maritime) et les thermes des provinces gauloises Aquitania*. Bordeaux : Ausonius.
- Bouet A., Tassaux F. (2005) Les agglomérations secondaires d'Aquitaine à l'époque julio-claudienne. In *L'Aquitaine et l'Hispanie septentrionale à l'époque julio-claudienne. Organisation et exploitation des espaces provinciaux*. Bordeaux, Aquitania : 267-283.
- Bouet G., Fel A. (1983) *Le Massif central*. Paris : Flammarion.
- Bouillet J.-B. (1874) *Description archéologique des monuments celtiques, romains et du Moyen-Age du département du Puy-de-Dôme*. Clermont-Ferrand.
- Bouscayrol P. (2003) *Lanuejols, Najac, Salles-Courbaties, Sanvensa, Villefranche-de-Rouergue : rapport de prospection aérienne*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Briane G., Aussibal D. (2007) *Paysages de l'Aveyron*. Rodez : Editions du Rouergue.
- Bril H., Floc'h J.-P. (1993) *Sous le sol du Limousin*. Aurillac : Ostal del libre.
- Brun R.-M. (2007) Le site d'Etable (c. Châteauponsac, Haute-Vienne) : station routière gallo-romaine. *Travaux d'Archéologie Limousine* 27 : 229-236.
- Brunet R., Ferras R., Théry H. (2009) *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Paris : La Documentation Française.
- Buffat L., Christol M., Pélaquier E., Petitot H. (2002) Le problème d'interprétation des établissements ruraux de grande dimension : quelques cas en Languedoc. *Revue Archéologique de Narbonnaise* 35 : 199-239.
- Bugeaud J. (1976) La recherche archéologique à Ahun en 1976, analyse et problématique. *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse* 39 : 475-486.
- Burnham B.C., Wachter J. (1990) *The « Small Towns » of Roman Britain*. London : B. T. Batsford Ltd.
- Cabezuelo U. (2008) *Cournon (Puy-de-Dôme), « Les Queyriaux », Lotissement : Le Hameau du Moutier. Rapport final d'opération de diagnostic*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Cauuet B. (1994) *Rapport de prospection*. Limoges : SRA Limousin.
- Cauuet B. (1999) *L'or dans l'antiquité, de la mine à l'objet*. Bordeaux : Fédération Aquitania.
- Cauuet B. (2004) *L'or des Celtes du Limousin*. Limoges : Culture et Patrimoine en Limousin.
- Cérès A. (1874) Rapport sur les fouilles archéologiques faites à Cadayrac, à Souyri et au couvent de la Providence. *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron* 10 : 179-197.
- Cérès A. (1879) Essai de fouilles au Puech-de-Buzeins (Aveyron). *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron* 11 : 58-65.
- Chabrol E. (193X) *L'Auvergne thermale à l'époque gallo-romaine*. Clermont-Ferrand : Imprimerie Générale.
- Chambrun J. (1981) *Les habitats ruraux de la Civitas des Gabales*. Mémoire de maîtrise. Paris : Paris I.
- Channac M. (2007) *Varennes-sur-Allier - 18 rue de Touraine. Rapport de prospection inventaire diachronique*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.

- Charbonneau G. (1957) Les ruines gallo-romaines des Puys-de-Voingt (Puy-de-Dôme). *Gallia* 15 (1) : 117-128.
- Charly-Arbaret N. (1998) *Étude documentaire sur l'emprise de la ZAC et du golf de Boissejour*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Chassaing A. (1886) *Spicilegium Brivatense. Recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne*. Paris : Imprimerie Nationale.
- Chatenet A. (2010) Le quartz de Meillers, c'est l'or de l'Allier. Disponible sur : [http://www.vichy.maville.com/actu/actudet\\_-Le-quartz-de-Meillers-c-est-l-or-de-l-Allier\\_dep-1534343\\_actu.Htm](http://www.vichy.maville.com/actu/actudet_-Le-quartz-de-Meillers-c-est-l-or-de-l-Allier_dep-1534343_actu.Htm) [janvier 6, 2014].
- Chaussade M. (1967) Remise au jour des ruines du théâtre gallo-romain du Mont-de-Jouer, commune de Saint-Goussaud, Campagne 1967. *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse* 36 (2) : 305-308.
- Chevalier J. (1999) *Réseau urbain et réseaux de villes dans l'Ouest de la France*. Paris : Anthropos.
- Chevallier R. (1976) Les sources de la recherche. In *Le Vicus gallo-romain*. Caesarodunum. Paris, Errance : 2-8.
- Chevallier R. (1997) *Les voies romaines*. Paris : Picard.
- Christol M. (2002) Institutions, épigraphies et histoire. In *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon. Tome I*. Monographies d'Archéologie méditerranéenne. Lattes, UMR 154 : 83-89.
- Chuniaud K. (2010) *Auvergne, Allier, Vichy : garage Palace. Un quartier de Vichy antique. Rapport final d'opération de fouille archéologique*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Clavel-Levêque M., Lemarchand G., Lorcin M.-T. (1983) *Les campagnes françaises. Précis d'histoire rurale*. Paris : Masson.
- Cléménçon B., Ganne P. (2009) Toutatis chez les Arvernes. Les graffiti à Totates du bourg routier antique de Beauclair (communes de Giat et de Voingt, Puy-de-Dôme). *Gallia* 66-2 : 153-169.
- CNAU (2014) Grille d'analyse : thèmes généraux et rubriques. *Site du Ministère de la Culture*. Disponible sur : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Archeologie/Archeologie-de-la-ville/Documentation-scientifique> [février 11, 2014].
- Colin A. (1998) *Chronologie des oppida de la Gaule non méditerranéenne. Contribution à l'étude des habitats de la fin de l'Age du Fer*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme.
- Collectif (1992) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 1991*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (1994) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 1992*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (1995) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 1993*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (1995) *Carte Archéologique de la Gaule, Le Tarn*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

- Collectif (1996a) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 1994*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (1996b) *Équipe pluridisciplinaire de Lezoux. Répertoire des sites archéologiques de Lezoux et des communes environnantes*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Collectif (1997) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 1995*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (1998) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 1996*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (1999) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 1997*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (2000) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 1998*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (2001) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 1999*. Aurillac : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (2002a) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 2000*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (2002b) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 2001*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (2004) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 2002*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (2005a) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 2003*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (2005b) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 2004*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (2006) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 2005*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (2007) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 2006*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (2008) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 2007*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (2010) *Bilan scientifique de la région Auvergne, 2008*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Collectif (2013) *Bilan d'activité 2012*. Clermont-Ferrand : Ministère de la Culture et de la Communication.
- Comité Départemental d'Archéologie du Tarn (1995) *Carte archéologique de la Gaule, Le Tarn*. Paris : Fondation Maison des Sciences de l'Homme.
- Coquet N. (2011) Les agglomérations du nord-est de la Gaule. Bilan critique des données. *In Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*. Bibracte, 75-90. Glux-en-Glenne : Centre archéologique européen.
- Corrocher J. (1993) L'officine de céramique sigillée de Lubillet-Lapalisse (Allier). Etat des connaissances. *In Céramiques III. Actes de la troisième journée d'études tenue le 24 mai 1992* : 47-62.

- Corrocher J., Piboule M., Hilaire M. (1989) *Carte archéologique de la Gaule, L'Allier*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres.
- Coulon G. (2007) *Les voies romaines en Gaule*. Paris : Errance.
- Cribellier C. (2012) Trois siècles de découvertes et trois décennies de recherches sur les agglomérations antiques de la région Centre. In *Agglomérations secondaires antiques en région Centre. Actes de la Table Ronde d'Orléans*. Tours, FERACF : 9-25.
- Crogiez-Pétrequin S. (2009) Les vestiges du col du Petit Saint-Bernard : la question de l'identification des *mansiones* et des *mutationes*. In *Les formes de l'habitat gallo-romain. Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques*. Bordeaux, Aquitania : 245-256.
- Cubizolle H. (1994) *Fonctionnement et dynamique d'un système fluvial de moyenne montagne cristalline : le bassin de la Dore (Massif Central français)*. Thèse de doctorat. Clermont-Ferrand : Blaise Pascal - Clermont II.
- Dacko M. (2013) Le réseau routier antique dans les territoires arverne et vellave. *Les Arvernes et leurs voisins du Massif central à l'époque romaine. Une archéologie du développement des territoires 2*. Clermont-Ferrand, Revue d'Auvergne : 105-125.
- Dacko M., Garcia M. (2012) Processus d'urbanisation à Gergovie (Puy-de-Dôme, France). De Corent à Augustonemetum. In *La question de la proto-urbanisation à l'âge du Fer*. Bonn, Dr. Rudolf Habelt GmbH : 191-201.
- Dartevelle H. (2005) *L'atlas topographique d'Augustonemetum - Ceyrat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Durtol, Nohanent, Royat. Projet Collectif de Recherche : rapport de l'année probatoire 2005, projet 2006*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Dartevelle H. (2006) *L'atlas topographique d'Augustonemetum, chef-lieu de cité des Arvernes (Ceyrat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Durtol, Nohanent, Royat (63)). Projet collectif de recherche, rapport de la seconde année*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Dartevelle H. (2010) *L'atlas topographique d'Augustonemetum, chef-lieu de cité des Arvernes (Ceyrat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Durtol, Nohanent, Royat (63)). Projet collectif de recherche, rapport de la sixième année*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Dartevelle H., Nectoux E. (2010) Chefs-lieux de cités. *Bilan Scientifique Régional 2008* : 203-206.
- De Cazanove O. (2012) Le lieu de culte d'Apollon Moritasgus à Alésia. Données anciennes et récentes. *Revue Archéologique* 1 : 158-169.
- Debelmas J. (1974) *Géologie de la France*. Paris : Doin.
- Dejou J. (1985) Les sols de la région de Clermont-Ferrand. *Revue des Sciences Naturelles d'Auvergne* 51 : 25-42.
- Dejou J., Kimpe (de) C. (1984) Comparaison des sols développées sur roches-mères basiques éruptives et volcaniques dans le Massif central français. *Revue des Sciences Naturelles d'Auvergne* 50 : 45-50.
- Delage R. (2001) Les structures de production des ateliers de potiers à Lezoux du Ier au IVe s., reflets de l'évolution des stratégies commerciales et de l'organisation du travail. In *L'artisanat romain : évolutions, continuités et ruptures (Italie et provinces occidentales)*. Montagnac, Éditions Monique Mergoil : 117-136.

- Delhoofs H. (2012a) *Puy-de-Dôme, Blot-l'Eglise. Etude de l'occupation du sol du massif des Combrailles à l'époque romaine. « Entre Sioule et Limagnes », un habitat gallo-romain sur le territoire de Blot-l'Eglise. Rapport d'opération de prospection thématique.* Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Delhoofs H. (2012b) *Puy-de-Dôme, Blot-l'Eglise. Lieu-dit « Pré Paradis », vestiges d'un habitat du Haut-Empire et chemin empierré de l'antiquité tardive en périphérie des « Terres Noires ». Rapport d'opération de sondage archéologique.* Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Delort J.-B. (1905) Notes archéologiques sur de récentes découvertes autour de Chastel-Marlhac (*Meroliacense Castrum*). *Revue de la Haute-Auvergne* 7 (2) : 369-380.
- Dequaire J., Touraille. (1965) L'aqueduc gallo-romain d'Évaux-les-Bains. *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse* 35 (3) : 602-616.
- Deribier-du-Châtelet J.-B. (1978) *Dictionnaire statistique ou histoire, description et statistique du département du Cantal.* Mayenne : J. Floch.
- Desbordes J.-M. (1977) Les origines de la vie urbaine en Limousin : ébauche d'une problématique. *Revue Archéologique du Centre de la France* 19 (3-4) : 221-242.
- Desbordes J.-M. (1983) Les limites des Lémovices. *Aquitania* 1 : 37-48.
- Desbordes J.-M. (1995) *Voies romaines en Limousin.* Limoges : Travaux d'Archéologie Limousine.
- Desbordes J.-M. (2007) Recherches sur la liaison routière d'*Augustoritum* / Limoges à Lemonum / Poitiers. *Travaux d'Archéologie Limousine* 27 : 103-124.
- Desbordes J.-M. (2010) *Voies romaines en Gaule. La Traversée du Limousin.* Limoges : Travaux d'Archéologie Limousine.
- Desbordes J.-M., Perrier J. (1982) Aux origines de Rancon. *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin* 109 : 43-52.
- Desjardins E. (1968a) *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine. Tome 3 : organisation de la conquête : la province, la cité.* Bruxelles.
- Desjardins E. (1968b) *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine. Tome 4 : les sources de la topographie comparée.* Bruxelles.
- Dondin-Payre A. (2012) L'organisation du territoire civique en Gaule : l'exemple des cités des Gaules centrales. In *Agglomérations secondaires antiques en région Centre. Actes de la Table Ronde d'Orléans.* Tours, FERACF : 153-163.
- Dondin-Payre M. (2007) Les composantes des cités dans les Trois Gaules : subdivisions et agglomérations du territoire. Problématique et méthodologie. In *Les villes romaines du Nord de la Gaule.* Lille, Université Charles-de-Gaulle : 397-404.
- Doulan C., Laüt L., Coutelas A., Hourcade D., Rocque G., Sicard S. (2012) *Dossier : Cassinomagus. L'agglomération et ses thermes. Résultats des recherches récentes (2003-2010) à Chassenon (Charente). Tiré-à-part du Tome 28.* Bordeaux : Aquitania.
- Dousteyssier B. (2000) *Rapport de prospection inventaire « Grande Limagne » (63).* Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Dousteyssier B. (2005) *Rapport de prospections aériennes - Plaine de la Limagne (63, 43).* Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.

- Dousteyssier B. (2006a) *Survols archéologiques au-dessus de la plaine de la Limagne (Allier, Haute-Loire, Puy-de-Dôme). Rapport de prospections aériennes*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Dousteyssier B. (2006b) Une nouvelle agglomération antique arverne : le site de « La Croix de la Pierre » (Beaulieu, Charbonnier-les-Mines — Puy-de-Dôme). *Revue Archéologique du Centre de la France* 45-46.
- Dousteyssier B. (2007a) *Archéologie aérienne dans la plaine de la Limagne (Puy-de-Dôme) - Bilan des découvertes de l'année 2003*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Dousteyssier B. (2007b) *Rapport de prospections aériennes, campagne 2007 (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), volume 1*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Dousteyssier B. (2007c) *Rapport de prospections aériennes, campagne 2007 (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), volume 2*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Dousteyssier B. (2011) *La cité des Arvernes, Ier-IIe siècles apr. J.-C.* Clermont-Ferrand : Lemme édit.
- Dousteyssier B. (2013) Blanède (Le Broc, Puy-de-Dôme) : une nouvelle agglomération secondaire dans la cité des Arvernes. *Les Arvernes et leurs voisins du Massif central à l'époque romaine. Une archéologie du développement des territoires 2* (606-607) : 99-104.
- Dousteyssier B., Segard M., Trément F. (2004) Les *villae* gallo-romaines dans le territoire proche d'Augustonemetum – Clermont-Ferrand. Approche critique de la documentation archéologique. *Revue Archéologique du Centre de la France* 43 : 115-147.
- Duby G. ed. (1980) *Histoire de la France urbaine. Tome 1. La ville antique*. Paris : Seuil.
- Duchaufour P. (2001) *Introduction à la science du sol. Sol, végétation, environnement*. Paris : Dunod.
- Dumasy F. (1988) Les villes de la Gaule romaine au Haut-Empire. *In La ville neuve une idée de l'Antiquité ?* Errance : 147-167.
- Dumasy F. (2007) Les édifices de spectacle en Gaule du Nord. De la typologie à la chronologie. *In Les villes romaines du Nord de la Gaule*. Collection Art et Archéologie. Lille, *Revue du Nord* : 446-465.
- Dumasy F. (2011) Théâtres et amphithéâtres dans les cités de Gaule romaine : fonctions et répartition. *Theatra et spectacula. Les grands monuments des jeux dans l'Antiquité* 1 (2) : 193-222.
- Dumasy-Mathieu F. (1994) Les agglomérations secondaires de la cité des Bituriges *Cubi*. *In Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*. Paris, Errance : 215-222.
- Dumontet M. (1970) *Pérignat-es-Allier. Carrière de M. J. Planeix. Compte-rendu d'intervention de juin 1970*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Durand J. (2010) *Les Tours-Mirandes. Rapport intermédiaire de fouille programmée*. Poitiers : SRA Poitou-Charentes.
- Durand J. (2011) *Les Tours-Mirandes. Rapport intermédiaire de fouille programmée*. Poitiers : SRA Poitou-Charentes.
- Durand J. (2012) *Les Tours-Mirandes. Rapport intermédiaire de fouille programmée*. Poitiers : SRA Poitou-Charentes.

- Dussot D. (1989a) *Carte Archéologique de la Gaule, La Creuse*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme.
- Dussot D. (1989b) Nouvelles découvertes dans le *vicus* gallo-romain de Bridiers. *Travaux d'Archéologie Limousine* 10 : 97-102.
- Duval P.-M. (1971a) *La Gaule jusqu'au milieu du Ve siècle. Tome Ier. Volume 1*. Paris : Éditions A. et J. Picard.
- Duval P.-M. (1971b) *La Gaule jusqu'au milieu du Ve siècle. Tome Ier. Volume 2*. Paris : Éditions A. et J. Picard.
- Duvauchelle A. (2010) L'artisanat dans les villes romaines de Suisse. *In Aspects de l'artisanat en milieu urbain : Gaule et Occident romain*. Dijon, RAE : 47-54.
- Estienne P. (2000) *Les régions françaises. Tome 2*. Paris : Armand Colin.
- Estienne P., Godard A. (1998) *Climatologie*. Paris : Armand Colin.
- Etiévant M. (1869) Voies romaines de la Lozère. Rapport sur les fouilles exécutées à l'emplacement de l'ancienne station romaine de Condate. *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère* 20 : 15-25.
- Eveillard J.-Y. (1976) *Vici* routiers dans le centre de l'Armorique. *In Le Vicus gallo-romain. Caesarodunum*. Paris, Errance : 211-218.
- Eychart P. (1965) Contribution à l'étude du peuplement gaulois et gallo-romain dépendant de l'*oppidum* des Côtes de Clermont-Ferrand. Paris : 77-93.
- Eygun F. (1959) Informations archéologiques. *Gallia* 17 (2) : 487.
- Fabrié D. (1989) *Carte Archéologique de la Gaule, La Lozère*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres.
- Fages G. (1987) *Stage de révision d'inventaire des sites archéologiques des cantons de La Canourgue, ... Stage Lozère I*. Montpellier : SRA Languedoc-Roussillon.
- Fages G. (1994) *Contribution à la carte archéologique*. Montpellier : SRA Languedoc-Roussillon.
- Fages G. (1996) *Sondages préalables au projet de réalisation d'un système de chauffage par le sol, Cathédrale de Mende*. Montpellier : SRA Languedoc-Roussillon.
- Fages G. (2001) *Rapport de sondage (Diagnostic/évaluation suite à prospection géophysique)*. Montpellier : SRA Languedoc-Roussillon.
- Fassion F. (2011) Le Livradois-Forez. *Les Arvernes et leurs voisins du Massif Central à l'époque romaine. Une archéologie du développement des territoires*. Clermont-Ferrand, Revue d'Auvergne, Tome 1 : t.124-125, n°600-601, 2011 : 409-450.
- Fassion F. (2013) *Peuplement et paléoenvironnement dans le bassin d'Ambert et les massifs du Livradois-Forez du Néolithique au Moyen Âge*. Sous la direction de F. Trément, T. Petit, H. Cubizolle. Thèse de doctorat. Clermont-Ferrand : Blaise Pascal – Clermont II.
- Fau L. (2007) *Le lac de Saint-Andéol (Marchastel, Lozère). Rapport de prospection thématique*. Montpellier : SRA Languedoc-Roussillon.
- Faucher F., Ropars A. (2003) Patriarche.
- Fauduet I. (2005) Sanctuaires et divinités en Aquitaine romaine (1993-2005). *Aquitania* 21 : 369-392.

- Fauduet I. (2010) *Les temples de tradition celtique. Nouvelle édition revue et augmentée.* Paris : Errance.
- Fauduet I. et al. (1993) *Atlas des sanctuaires romano-celtiques de Gaule : les fanums.* Paris : Errance.
- Favory F. (2012) La dure condition des agglomérations secondaires. *Les Nouvelles de l'archéologie* 127 : 40-44.
- Favory F., Fiches J.-L., Girardot J.-F. (1987) L'analyse des données appliquées à la typologie des sites gallo-romains dans le Beaucairois (Gard) : matériel de prospection et environnement paysager. Essai méthodologique. *Gallia* 45 : 67-85.
- Favory F., Girardot J.-J., Raynaud C. (2003) Typologie archéologique de l'habitat rural. In *Archéologie et systèmes socio-environnementaux. Études multiscalaires sur la vallée du Rhône dans le programme Archaeomedes.* CRA. Paris, CNRS Éditions : 201-238.
- Favory F., Raynaud C. (2003) Commentaire historique sur la structuration des descripteurs. In *Archéologie et systèmes socio-environnementaux. Études multiscalaires sur la vallée du Rhône dans le programme Archaeomedes.* CRA. Paris, CNRS Éditions : 204-205.
- Ferdière A. (1988) *Les campagnes en Gaule romaine. Tome 1 : les hommes et l'environnement en Gaule rurale (52 av. J.-C. - 486 ap. J.-C.).* Paris : Errance.
- Ferdière A. ed. (2004) *Capitales éphémères. Des capitales de cités perdent leur statut dans l'Antiquité tardive.* Tours : RACF.
- Ferdière A. (2005) *Les Gaules, Ile s. av. J.-C. - Ve s. ap. J.-C.* Paris : Errance.
- Ferdière A. (2007) La place de l'artisanat en Gaule romaine du Centre, Nord-Ouest et Centre-Ouest (province de Lyonnaise et cités d'Aquitaine septentrionale). *Revue Archéologique du Centre de la France* 45-46 : 1-33.
- Ferdière A. (2011) *La Gaule Lyonnaise.* Paris : Picard.
- Ferdière A., Gandini C., Nouvel P., Collart J.-C. (2010) Les grandes *villae* « à pavillons multiples alignés » dans les provinces des Gaules et des Germanies : répartition, origine et fonctions. *Revue Archéologique de l'Est* 59 : 357-446.
- Ferdière A., Ode B. (2003) Genèse, transformation et effacement de Javols-*Anderitum*. In *Capitales éphémères. Des capitales de cités perdent leur statut dans l'Antiquité tardive.* Tours, RACF : 207-217.
- Fesneau Y.-J.-J. (1862) Breith (ville peinte), *tumulus* de Bridiers, camps dits de César. *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse* 3 : 201-217.
- Février P.-A. (1976) A propos du *vicus* en Gaule méridionale. In *Le Vicus gallo-romain. Caesarodunum.* Paris, Errance : 309-321.
- Février P.-A., Leveau P. (1982) *Villes et campagnes dans l'Empire romain. Actes du colloque organisé à Aix-en-Provence, les 16 et 17 mai 1980.* Aix-en-Provence : Université de Provence.
- Fiches J.-L. (2002a) Genèse d'une enquête, présentation de l'ouvrage. In *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon. Tome I.* Monographies d'Archéologie méditerranéenne. Lattes, UMR 154 : 15-22.
- Fiches J.-L. éd. (2002b) *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon. Tome I.* Monographies d'Archéologie méditerranéenne, Lattes : UMR 154.



- Fiches J.-L. (2002c) Territoires. *In Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon. Tome I. Monographies d'Archéologie méditerranéenne*. Lattes, UMR 154 : 71-82.
- Fichtl S. (2005) *La ville celtique. Les oppida de 150 av. J.-C. à 15 ap. J.-C.* Paris : Errance.
- Fichtl S. (2012) *Les peuples gaulois. IIIe-Ier siècle av. J.-C.* Paris : Errance.
- Filippini A. (2010) *Carte Archéologique de la Gaule, Le Lot*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres.
- Fincker M., Tassaux F. (1992) Les grands sanctuaires « ruraux » d'Aquitaine et le culte impérial. *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité* 104 (1) : 41-76.
- Flécher (1993) *La Souterraine, Document Final de Synthèse*. Limoges : SRA Limousin.
- Foucault A., Raoult J.-F. (1992) *Dictionnaire de géologie*. Paris : Masson.
- Fournier G. (2011) *Le peuplement rural en Basse Auvergne durant le Haut Moyen-Age* (3<sup>e</sup> éd.) Clermont-Ferrand : Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.
- Fournier G., Fizellier-Sauget B. (1999) Saint-Julien de Brioude (Haute-Loire) : approche archéologique. *In L'Auvergne de Sidoine Apollinaire à Grégoire de Tours. Histoire et Archéologie*. Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif Central : 133-167.
- Fournier P.-F. (1965) Le monument dit vasso de Jaude à Clermont-Ferrand. *Gallia* 23 (1) : 103-150.
- Fraisse A. (1989) Voingt, le vicus de Beauclair dans le contexte de la zone frontière des Lémovices et des Arvernes. *Bulletin du CERAA* 9 : 17-44.
- Gabayet F., Hammache M. (2005) *Usson-en-Forez (Loire), ZAC des Quarchons, Rapport de diagnostic*. Lyon : SRA Rhône-Alpes.
- Gachon L. (1946) Les variétés régionales du climat dans le Massif central et le vrai Massif central climatique. *Les études rhodaniennes. Revue de géographie régionale. Bulletin de la société de géographie de Lyon et de la région lyonnaise* 21 (1-2) : 33-53.
- Gagnaire J. (1987) Ambert à l'époque romaine. Petite synthèse des fouilles archéologiques menées sur ce site. *Chroniques Historiques d'Ambert et de son arrondissement* : 4-9.
- Gagnaire J. (1992) Ambert (Puy-de-Dôme). *In Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule*. Bordeaux, Aquitania : 16-19.
- Galinié H. (2000) *Ville, espace urbain et archéologie*. Tours : CNRS-UMS 1835.
- Galliou P. (1996) Les villes et bourgades maritimes de l'Armorique romaine. *In Les villes de la Gaule Lyonnaise*. Caesarodunum. Limoges, PULIM : 321-344.
- Gamblin A. (2000) *La France dans ses régions. Tome 2, 3ème édition*. Paris : Sedes.
- Gandini C. (2006) *Des campagnes gauloises aux campagnes de l'Antiquité tardive : la dynamique de l'habitat rural dans la cité des Bituriges Cubi (IIIe s. av. J.-C. - VII s. ap. J.-C.)*. Thèse de doctorat. Paris : Paris I - Panthéon-Sorbonne.
- Gandini C. (2007) Villes et campagnes : une interaction réciproque. L'exemple de la cité des Bituriges Cubi (IIIe s. av. J.-C. - VIIIe ap. J.-C.). *RTP Modys, Rencontre de doctorants* : 12.

- Garcia M. (2008) *L'oppidum de Gergovie et son environnement. Inventaire du patrimoine archéologique susceptible d'être mis en valeur. Annexe*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Garcia M. (2009) *Le sanctuaire de Gergovie. Campagne de fouille 2007. Rapport d'activité*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Garmy P. (2002) *Villa-Vicus : une question d'espace ? Revue Archéologique de Narbonnaise* 35 : 27-38.
- Garmy P. (2012a) Les mots et la chose : à propos des agglomérations secondaires antiques. *In Agglomérations secondaires antiques en région Centre. Actes de la Table Ronde d'Orléans*. Tours, FERACF : 183-187.
- Garmy P. (2012b) *Villes, réseaux et systèmes de villes. Contribution de l'archéologie*. Paris : Errance.
- Garmy P. *et al.* (2005a) Logiques spatiales et « systèmes de villes » en Lodévois de l'Antiquité à la période moderne. *In Temps et espaces de l'homme en société, analyses et modèles spatiaux en archéologie*. Antibes, APDCA : 1-12.
- Garmy P. *et al.* (2005b) Structures spatiales du peuplement antique dans la cité de Luteva. *In Territoires et paysages de l'Age du Fer au Moyen Age. Mélanges offerts à P. Leveau*. Bordeaux, Ausonius : 83-100.
- Garmy P., Leveau P. (2002) Présentation du dossier : *villa* et *vicus* en Narbonnaise, un débat. *Revue Archéologique de Narbonnaise* 35 : 1-4.
- Gautier-Dalché P. (2009) *La géographie de Ptolémée en Occident (IVe-XVIe siècle)*. Turnhout : Brepols.
- Gazelle F. (1996) *L'hydrologie du sud du Massif Central dans son environnement géographique*. Thèse d'État. Bordeaux : Bordeaux III.
- Georges P. (2012) Espaces funéraires et agglomérations secondaires antiques en région Centre : écueils méthodologiques et perspectives de recherche. *In Agglomérations secondaires antiques en région Centre. Actes de la Table Ronde d'Orléans*. Tours, FERACF : 101-110.
- Germain Y., de Bussac E. (2011) *Histoire de la Gaule romaine d'après le témoignage des historiens grecs. I. La conquête romaine, César, La Gaule romaine d'Auguste à Néron (Ier s. av. J.-C. - Ier s. ap. J.-C.)*. Clermont-Ferrand : Paléo.
- Girard M.-C., Walter C., Rémy J.-C., Berthelin J., Morel J.-L. (2005) *Sols en environnement*. Paris : Dunod.
- Girardy-Caillat C. (2010) Agglomérations secondaires. *Bilan Scientifique Régional 2008* : 207-214.
- Gobat J.-M., Aragno M., Matthey W. (2003) *Le sol vivant. Bases de pédologie. Biologie des sols*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Goudineau C., Kruta V. (1980) Les antécédents : y-a-t-il une ville protohistorique ? *In Histoire de la France urbaine*, Paris : Seuil.
- Gounot R. (1989) Archéologie gallo-romaine en Haute-Loire. *Cahiers de la Haute-Loire Spécial* : 116-117.
- Gouyet G. (1998) *Rapport de prospection*. Limoges : SRA Limousin.

- Grenier A. (1934) *Manuel d'archéologie gallo-romaine. Deuxième partie : l'archéologie du sol (navigation, occupation du sol)*. Paris : Picard.
- Gros P. (1998) Villes et « non-villes » : les ambiguïtés de la hiérarchie juridique et de l'aménagement urbain. In *Villes et campagnes en Gaule romaine*. Paris, CTHS : 11-25.
- Gros P., Escalon G., Rinaldi R. (1990) *Banassac, « Le Champ del Mas », sauvetage programmé, rapport*. Montpellier : SRA Languedoc-Roussillon.
- Gruat P., Izac-Imbert L. (2011) Les Rutènes de la fin de l'âge du Fer : études d'histoire et d'archéologie entre Celtique et Méditerranée. In *Les Rutènes, du peuple à la cité*. Bordeaux, Aquitania : 123-194.
- Gruat P., Malige G., Vidal M. (2011) *Carte Archéologique de la Gaule, L'Aveyron*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme.
- Guyon G., Collier D. (1949) Les études de sol au centre de recherches agronomiques du Massif central. Caractères agronomiques des principaux types. In *Actes du congrès*. Clermont-Ferrand, Association Française pour l'avancement des sciences : 279.
- Hanoune R. (2007) *Les villes romaines du nord de la Gaule* Revue du Nord. Lille : Université Charles-de-Gaulle.
- Hervé C. (2012) Les agglomérations secondaires de la *civitas Turonorum*. In *Agglomérations secondaires antiques en région Centre. Actes de la Table Ronde d'Orléans*. Tours, FERACF : 27-48.
- Hiernard J. (1995) Le premier réseau à caractère urbain du Centre-Ouest de la Gaule. In *Les réseaux urbains dans le Centre-Ouest atlantique de l'Antiquité à nos jours*. Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers : 35-56.
- Hourcade D., Doulan C., Laüt L., Rocque G., Sicard S. (2011) A l'ouest d'*Augustoritum*, du nouveau sur *Cassinomagus* (Chassenon, Charente). *Siècles* (33-34).
- Hourcade D., Maurin L. (2013) Mars Grannus à *Cassinomagus* (Chassenon, Charente). *Aquitania* 29 : 137-153.
- Hubert J. (1959) Evolution de la topographie et de l'aspect des villes de Gaule du Ve au Xe siècle. In *La città nell'alto medioevo*. In Spoleto, Presso La Sede del Centro : 529-558.
- Jacques F. (1991) Statut et fonction des *concilibula* d'après les sources latines. In *Les sanctuaires celtiques et leurs rapports avec le monde méditerranéen*. Archéologie aujourd'hui. Paris, Errance : 58-65.
- Janicaud G. (1942) Le pays creusois à l'époque romaine, Bretum (Brède). *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse* 37 : 241-263.
- Jesset S. (2012) Évolutions des agglomérations antiques du Loiret au haut Moyen Âge. In *Agglomérations secondaires antiques en région Centre. Actes de la Table Ronde d'Orléans*. Tours, FERACF : 111-130.
- Jospin J.-P. (2005) *Vicus Augusti* : Aoste, Isère. *Revue Archéologique de Narbonnaise* 38-39 : 61-72.
- Jung J. (1971) *Symposium : Géologie, géomorphologie et structure profonde du Massif Central français*. Clermont-Ferrand : Plein Air Service.
- Labrousse M. (1964) Informations archéologiques. *Gallia* 22 (2) : 458-461.

- Labrousse M., Mercadier G. (1990) *Carte Archéologique de la Gaule, Le Lot*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres.
- Lachaud J. (2011) *L'occupation du sol dans les environs de Château-Chervix du deuxième âge du Fer à l'époque mérovingienne*. Mémoire de Master. Clermont-Ferrand : Blaise Pascal - Clermont II.
- Lacotte R. (1988) Géologie et archéologie : mines et métallurgies anciennes en Basse-Marche. *Travaux d'Archéologie Limousine* 8 : 7-15.
- Lalande P. (1891) Monuments romains dans le Bas-Limousin. *Congrès Archéologique de France* 57 : 208-209.
- Lallemand D. (1998) *Varennnes-sur-Allier, Rue de l'Hôtel de Ville, Place du Bicentenaire, Rue Victor Hugo. Rapport. Volume 1 : texte*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Lallemand D. (2005) *Varennnes-sur-Allier (Allier), « rue du 4 septembre, rue Gambetta »*. *Rapport de sondage archéologique*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Lallemand D., Vallat P. (2002a) *Les ateliers de potiers gallo-romains du département de l'Allier : état des connaissances. Volume 1 : synthèse des données*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Lallemand D., Vallat P. (2002b) *Les ateliers de potiers gallo-romains du département de l'Allier : état des connaissances. Volume 2 : inventaires*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Lallemand D., Vallat P. (2002c) *Les ateliers de potiers gallo-romains du département de l'Allier : état des connaissances. Volume 3 : Inventaire de S à Y*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Lauranson R. (2007) *Rapport de prospection inventaire. Année 2005. Projet de recherche sur la plaine de Bas-en-Basset (43)*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Lauranson R. (2012) « *Le Bay* » et « *Le Lot* » (*Les Martres-de-Veyre, 63*) : *occupation laténienne. Opération 2012 : bilan de la documentation bibliographique, matérielle, prospections pédestres. Rapport de prospection thématique*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Lauranson-Rosaz C. (2007) *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIIIe au XIe siècle. La fin du monde antique ?* Le Puy-en-Velay : Les Cahiers de la Haute-Loire.
- Lautier L. (2010) *Les systèmes de peuplement des Préalpes de Grasse de l'Âge du Bronze à l'Antiquité tardive : apport de l'analyse factorielle à une étude de cas*. Thèse de doctorat. Nice : Nice-Sophia-Antipolis.
- Lavendhomme M.-O. (1997) *Carte Archéologique de la Gaule, La Loire*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres.
- Le Barrier C. (2005) *Ceyrat - Puy-de-Dôme - Puy de Montaudou*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Le Barrier C. (2006) *Ceyrat (Puy-de-Dôme), Puy de Montaudou. Rapport de fouille programmée*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Le Barrier C. (2007) *Ceyrat - Puy-de-Dôme - Puy de Montaudou*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Le Barrier C. (2008) *Ceyrat - Puy-de-Dôme - Puy de Montaudou. Fouille programmée*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.

- Lemercier C. (2010) Tutoriel FactoMineR pour l'analyse des correspondances multiples avec une petite annexe sur la classification automatique. Disponible sur : [http://www.quantihmc.ens.fr/IMG/pdf/Tutoriel\\_FactomineR\\_ACM.pdf](http://www.quantihmc.ens.fr/IMG/pdf/Tutoriel_FactomineR_ACM.pdf) [juin 3, 2014].
- Leveau P. (1983) La ville antique et l'organisation de l'espace rural : *villa*, ville, village. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 38 (4) : 920-942.
- Leveau P. (1993) Agglomérations secondaires et territoires en Gaule Narbonnaise. *Revue Archéologique de Narbonnaise* 26 : 277-299.
- Leveau P. (2002) Introduction : les incertitudes du terme *villa* et la question du *vicus* en Gaule Narbonnaise. *Revue Archéologique de Narbonnaise* 35 : 5-26.
- Leveau P. (2005) Les agglomérations de la cité de Vienne, un dossier en devenir. *Revue Archéologique de Narbonnaise* 38-39 : 157-169.
- Leveau P. (2007a) Aix-les-Bains et son tombeau-temple : « ruralité » et « urbanité » d'un *vicus* allobroge. *Gallia* 64 : 279-287.
- Leveau P. (2007b) Le développement économique dans les provinces romaines d'Occident. In *Cambridge Economic History of the Greco Roman World*,
- Leveau P. (2011a) Entre faits archéologiques et concepts, la recherche sur les agglomérations protohistoriques et gallo-romaines. In *Les Rutènes, du peuple à la cité*. Bordeaux, Aquitania : 589-602.
- Leveau P. (2011b) Le colloque de Nancy et l'archéologie des réseaux hydrauliques. In *Les réseaux d'eau courante dans l'Antiquité; Réparations, modifications, réutilisations, abandon, récupération*. Archéologie et Culture, Presses Universitaires de Rennes : 231-236.
- Leveau P. (2012) *Vicus*, « agglomération secondaire ». Des mots différents pour une même entité ? In *Agglomérations secondaires antiques en région Centre. Actes de la Table Ronde d'Orléans*. Tours, FERACF : 165-175.
- Leveau P. (2013) Du bon usage de l'anachronisme dans la recherche archéologique sur les agglomérations protohistoriques et gallo-romaines. In *L'habitat en Europe celtique et en Méditerranée préclassique - Domaines urbains*. Paris, Errance : 9-18.
- Leveau P. (2014) Épigraphie et archéologie des lieux d'hébergement : une confrontation des données. In *Se déplacer dans l'Empire romain. Approches épigraphiques*. Scripta Antiqua 59. Bordeaux, Ausonius : 11-29.
- Leveau P., Garmy P. (2002) Conclusion : la *villa* et le *vicus*. Formes de l'habitat et exploitation domaniale. *Revue Archéologique de Narbonnaise* 35 : 313-17.
- Leveau P., Rémy B. (2005) Présentation du dossier : Les agglomérations urbaines de la cité antique de Vienne. Les éléments d'une problématique. *Revue Archéologique de Narbonnaise* 38-39 : 7-13.
- Leveau P., Rémy B., Canal A., Segard M. (2005) Aix-les-Bains, *vicus* thermal et bourg rural. *Revue Archéologique de Narbonnaise* 38-39 : 85-103.
- Lévy J., Lussaut M. (2003) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.
- Liegard S., Fourvel A. (2001) *Lapalisse (Allier). Rue Jean Macé, parcelle BN 114. DFS de l'opération préventive de fouille archéologique*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.

- Lintz G. (1979) Sépultures gallo-romaines de Sauviat-sur-Vige (Haute-Vienne). *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin* 106 : 17-38.
- Lintz G. (1992) *Carte Archéologique de la Gaule, La Corrèze*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme.
- Lintz G. (2002) *Sondages au lieu-dit « La Gagnerie », commune de Saint-Gence*. Limoges : SRA Limousin.
- Lintz G. (2005) *Fouille programmée au lieu-dit « La Gagnerie », commune de Saint-Gence*. Limoges : SRA Limousin.
- Lintz G. (2007) Quelques céramiques communes gallo-romaines découvertes en contexte funéraire. *Travaux d'Archéologie Limousine* 27 : 209-218.
- Llech L. (1988) *Salles-la-Source, le four de tuilier de Cadayrac : rapport préliminaire de sauvetage urgent*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Llopis E. (1998) Lanuéjols, RD 41. *Bilan Scientifique Régional 1997* : 115.
- Loridant F. (2001) Artisanat en milieu urbain : l'exemple des villes et des agglomérations secondaires du nord de la Gaule Belgique. In *L'artisanat romain : évolutions, continuités et ruptures (Italie et provinces occidentales)*. Montagnac, Éditions Monique Mergoil : 185-193.
- Loustaud J.-P. (2000) *Limoges antique*. Limoges : Travaux d'Archéologie Limousine.
- Mangin M., Jacquet B., Jacob J.-P. (1986) *Les agglomérations secondaires en Franche-Comté romaine*. Besançon : Annales Littéraires de l'Université de Besançon.
- Mangin M., Tassaux F. (1992) *Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule. Actes du deuxième colloque Aquitania : Bordeaux, 13-15 septembre 1990*. Bordeaux : Aquitania.
- Maniquet C. (2011) *Chemin des Polonais, Évaux-les-Bains (23). Rapport d'opération de diagnostic archéologique*. Limoges : SRA Limousin.
- Marchand C. (1991) Sanctuaires picards et territoire. In *Les sanctuaires celtiques et le monde méditerranéen*. Archéologie aujourd'hui. Paris, Errance : 14-19.
- Marot, E. (2007) *L'approvisionnement céramique de Javols-Anderitum de la fin du Ier s. av. J.-C. au IIIe s. ap. J.-C. dans son contexte chrono-typologique, économique et culturel pour le sud-est du Massif Central*. Thèse de doctorat sous la direction d'A. Ferdière. Tours : université de Tours.
- Marquaire J. (1986) *Qu'est-ce que le vicus dans l'antiquité romaine ?* Mémoire de DEA. Bordeaux : Bordeaux III.
- Marre E. (1916) *Carantomag, Carantomagus (Cranton). Mémoires de la Société des lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron* 18 : 497-606.
- Martin T. (1973) *recherches archéologiques à Montans : rapport de fouilles*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Massan P. (2000) *DFS de sauvetage urgent*. Limoges : SRA Limousin.
- Massounie G. (en cours) *Le peuplement des Combrailles de la Protohistoire au Moyen Âge (Puy-de-Dôme)*. Thèse sous la direction de F. Trément. Thèse de doctorat. Clermont-Ferrand : Blaise Pascal - Clermont II.

- Massounie G. (2011) La Haute Combraille. *In Les Arvernes et leurs voisins du Massif Central à l'époque romaine. Une archéologie du développement des territoires.* Clermont-Ferrand, Revue d'Auvergne : 383-408.
- Massy J.-L. (1994) Les agglomérations secondaires de Lorraine. *In Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain.* Paris, Errance : 103-112.
- Massy J.-L. (1997) *Les agglomérations secondaires de la Lorraine romaine.* Besançon : Annales Littéraires de l'Université de Besançon.
- Mathieu V. (2002) Architecture et organisation de l'habitat. *In Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon. Tome I. Monographies d'Archéologie méditerranéenne.* Lattes, UMR 154 : 61-70.
- Matter M. (1989) Théâtres-amphithéâtres et théâtres ruraux. *Dossier Histoire et Archéologie* 134 : 46-49.
- Matter M. (1992) Particularités architecturales des édifices de spectacles en Gaule Lyonnaise. *In Spectacula II. Le théâtre antique et ses spectacles : actes du colloque tenu au musée archéologique Henri Prades de Lattes (1989).* Lattes, Musée Henri Prades : 29-36.
- Mavéraud-Tardiveau H., Provost M., Leclant J. (2007) *Carte archéologique de la Gaule, Le Tarn-et-Garonne.* Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres.
- Meloux J.-L. (1997) *Étude morphopédologique des plateaux nord-occidentaux du Massif Central.* Thèse de doctorat. Clermont-Ferrand : Blaise Pascal - Clermont II.
- Miallier D. (1985) *Compte-rendu d'un sondage effectué au lieu-dit le Coudert-Vert, commune de Blot-l'Église (Puy-de-Dôme).* Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Miallier D. (1998) *Rapport intermédiaire de prospection aérienne, été 1997.* Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Miallier D., Boivin P., Dousteysier B. (2011) *L'usage des trachytes de la Chaîne des Puys dans l'antiquité. Rapport d'opération archéologique. Opération de prospection thématique annuelle.* Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Michel C. (2006) *Recherche sur le territoire hypothétique d'un vicus de la cité des Lémovices à l'époque gallo-romaine : l'exemple de Roncomagus en Basse-Marche.* Mémoire de Master. Bordeaux : Bordeaux III.
- Michelin Y. (1995) *Les jardins de Vulcain. Paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain dans la chaîne des Puys du Massif central français.* Paris : Fondation Maison des Sciences de l'Homme.
- Minvielle E., Souiah S.-A. (2003) *L'analyse statistique et spatiale. Statistiques, cartographie, télédétection, SIG.* Nantes : Éditions du Temps.
- Mitton C. (2004) *Les sanctuaires ruraux gallo-romains arvernes et vellaves. Approche critique de la documentation bibliographique et archéologique.* Mémoire de Master en 6 volumes sous la direction de F. Trément. Clermont-Ferrand : Blaise Pascal - Clermont II.
- Momméja J. (1878) Découvertes archéologiques dans le canton de Caussade. *Bulletin Archéologique et Historique de la Société Archéologiques de Tarn-et-Garonne* VI : 82.
- Mondanel C. (1982) *Nécropoles et sépultures gallo-romaines en Auvergne. Volume 1 : Répertoire des nécropoles et des sépultures gallo-romaines découvertes en Auvergne.* Thèse de IIIème cycle. Clermont-Ferrand : Blaise Pascal - Clermont II.

- Monteil M. (2007) Les agglomérations secondaires gallo-romaines de Bretagne et Pays de la Loire : un programme collectif de recherche. *Aremorica* 1 : 73-83.
- Monteil M. (2012) *Contribution à l'étude des agglomérations secondaires des Gaules romaines. Les cités de l'ouest de la province de Lyonnaise (Bretagne et Pays de la Loire)*. HDR. Tours : Université François Rabelais.
- Monteix N. (2010) La localisation des métiers dans l'espace urbain : quelques exemples pompéiens. In *Aspects de l'artisanat en milieu urbain : Gaule et Occident romain*. Revue Archéologique de l'Est : 147-160.
- Montzimir P. (2013) Essai d'archéologie spatiale des Lémovices à l'époque gallo-romaine : les exemples des inscriptions et du funéraire. In *Élites et territoires. Lémovices et Limousin de l'Âge du Fer au Moyen Âge*, Clermont-Ferrand : CHEC. Disponible sur : <http://siecles.revues.org/2247>.
- Moore D.-S., McCabe G.-P. (1999) *The introduction to the practice of statistics*. New York : W. H. Freeman and Compagny.
- Morasz J.-G. (1990) *Exploitations minières antiques et médiévales de l'Aveyron : rapport de prospection-inventaire*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Moreau A., Zadora-Rio E. (2012) Les trajectoires des agglomérations antiques de Touraine au Moyen Âge. In *Agglomérations secondaires antiques en région Centre. Actes de la Table Ronde d'Orléans*. Tours, FERACF : 131-144.
- Moser F. (1986) Les ateliers gallo-romains de Brive (Corrèze). *Travaux d'Archéologie Limousine* 7 : 77-89.
- Moser-Gautrand C., Moser F. (1981) Les figurines gallo-romaines en terre cuite de Brive. *Travaux d'Archéologie Limousine* 2 : 17-58.
- Nectoux E. (2007) *Formation et évolution d'une agglomération secondaire dans le creux du Puy entre la protohistoire et la fin de l'antiquité (IVe siècle)*. Communes d'Espaly-Saint-Marcel, Aiguilhe, Chadrac, Brives-Charensac, Vals-près-le-Puy et Le Puy-en-Velay. Mémoire de Master sous la direction de F. Trément. Clermont-Ferrand : Blaise Pascal - Clermont II.
- Nuninger L. (2002) *Peuplement et territoires protohistoriques du VIIIe au Ier siècle avant J.-C. en Languedoc oriental (Gard-Hérault)*. Thèse de doctorat. Besançon : Franche-Comté.
- Nuninger L. et al. (2006) La modélisation des réseaux d'habitat en archéologie : trois expériences. *M@ppemonde* 83 (2006.3). Disponible sur : <http://mappemonde.mgm.fr/num11/articles/art06302.pdf>.
- Ouriachi M.-J. (2009) *Habitat, terroirs et territoire en Languedoc oriental durant l'Antiquité. Approche spatio-temporelle d'un système de peuplement*. Thèse de doctorat. Besançon : Franche-Comté.
- Pagenel V. (1991) *La nécropole gallo-romaine de Pérignat-sur-Allier*. Mémoire de maîtrise. Clermont-Ferrand : Blaise Pascal - Clermont II.
- Pages-Allary J., Lauby A. (1905) Fouilles aux Veyrines, près d'Allanche (Cantal). *Revue d'Auvergne* 22 : 127.
- Pailler J.-M. (2011) Étapes et conséquences de l'exploitation minière et métallurgique. Monnaies gauloises, monnaies romaines. Le cas Zmaragdus. In *Les Rutènes, du peuple à la cité*, 209-228. Bordeaux : Aquitania.



- Pape L. (1995) Le phénomène urbain. *In La Bretagne romaine*. Université. Rennes, Ouest-France : 41-78.
- Pasty J.-F. (2010) *Puy-de-Dôme, Pérignat-sur-Allier, Les Varennes. Etude des occupations aziliennes, bronze final et antique*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Pauc R. (1968) *Cajarc, lieu-dit Gaillac, Fours de potiers de Carrade : rapport de fouille*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Pauc R. (1969) *Cajarc, lieu-dit Gaillac, Fours de potiers de Carrade : rapport de fouille*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Pauc R. (1970) *Cajarc, lieu-dit Gaillac, Fours de potiers de Carrade : rapport de fouille*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Pauc R. (1971) *Cajarc, lieu-dit Gaillac, Fours de potiers de Carrade : rapport de fouille*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Pauc R. (1974) *Cajarc, lieu-dit Gaillac, Fours de potiers de Carrade : rapport de fouille*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Pauc R. (1975) *Cajarc, lieu-dit Mas de Cardaillac : Rapport de fouille de sauvetage*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Pauc R. (1976) *Cajarc, lieu-dit Gaillac, Fours de potiers de Carrade : rapport de fouille*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Pauc R. (1977) *Cajarc, lieu-dit Gaillac, Fours de potiers de Carrade : rapport de fouille*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Pauc R. (1978) *Cajarc, lieu-dit Gaillac, Fours de potiers de Carrade : rapport de fouille*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Paunier D. (1994) Les agglomérations secondaires en Gaule Belgique et dans les Germanies : la Suisse. *In Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*. Paris, Errance : 80-88.
- Pellecuer C. (2005) Les territoires de la villa et de l'agglomération : quelques réflexions à propos de la Narbonnaise occidentale. *In Territoires et paysages de l'âge du fer au Moyen-âge. Mélanges offerts à Philippe Leveau*. Mémoires. Bordeaux, Ausonius : 101-110.
- Perrier J. (1956) Sépultures à Sauviat-sur-Vige. *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin* 86 : 232-238.
- Perrier J. (1969) Histoire du Limousin et de la Marche. *L'Antiquité. Limousin Magazine* 94 : 25-39.
- Perrier J. (1969) L'Antiquité. I. Les événements et les hommes. *Limousin Magazine* 94 (Avril) : 25-39.
- Perrier J. (1993) *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Vienne*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme.
- Perrin T. (2010) Archéologie et Statistiques. Documents de cours pour le Master SHS de l'Université de Toulouse 2 Le Mirail et de l'EHESS. Disponible sur : <http://tperrin.free.fr/spip.php?rubrique2> [juin 3, 2014].
- Peterlongo J.-M. (1978) *Massif Central*. Paris : Masson.

- Petit J.-P., Mangin M. (1994) *Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain. Actes du colloque de Bliesbruck-Reinheim / Bitche. 21-24 octobre 1992*. Paris : Errance.
- Petrikovits H. von. (1977) Kleinstädtige und nichtstädtige Siedlungen im Nordwesten des römischen Reiches. In *Das Dorf der Eisenzeit und des Frühen Mittelalters. Siedlungsform-Wirtschaftliche Funktion-Soziale Struktur*. Göttingen : 86-135.
- Peyre P. (1976) *Bagnols-les-Bains, Rapport de fouilles de sauvetage*. Montpellier : SRA Languedoc-Roussillon.
- Philibert M., Simonnet L. (1986) Fouilles de sauvetage au Clos des Cordeliers (Brioude - Haute-Loire). *Almanach de Brioude et de son arrondissement* 66 : 201-227.
- Picard G.-C. (1976) Vicus et concilium. In *Le Vicus gallo-romain*. Caesarodunum. Paris, Errance : 47-49.
- Pichon B. (2009) L'urbanisation des Trois Gaules. In *Rome et l'Occident (197 av. J.-C. - 192 apr. J.-C.)*. Paris, Ellipse : 77-89.
- Pichon B. (2010) Le destin des agglomérations secondaires urbaines de l'ouest de la Gaule Belgique aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles. In *Industria Apium. L'archéologie : une démarche singulière, des pratiques multiples. Hommages à Raymond Brulet*. Louvain, Presses Universitaires de Louvain : 123-133.
- Pichon B., Baret F. (2013) Élités et agglomérations lémovices dans l'Antiquité : un état des lieux. In *Élités et territoires. Lémovices et Limousins de l'âge du fer au Moyen Âge*, Clermont-Ferrand : Siècles. Disponible sur : <http://siecles.revues.org/2243>.
- Pigeyre H. (2004a) *Rapport de prospection inventaire, communes de Saint-Julien-aux-Bois, Saint-Privat, Rilhac Xaintrie, et Saint-Cirgues-la-Loutre*. Limoges : SRA Limousin.
- Pigeyre H. (2004b) *Saint-Julien-aux-Bois, Saint-Cirgues-la-Loutre. Rapport de sondage*. Limoges : SRA Limousin.
- Pinder M., Parthey G. (1860) *Ravennatis Anonymi Cosmographia*. Berlin.
- Pion P. (2009) *Sites fortifiés et occupations de hauteur en Auvergne de l'Age du Bronze final à la fin des âges du Fer. Rapport d'activité 2006*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Pisani P. (2011a) Les campagnes rutènes sous le Haut-Empire : la question des agglomérations secondaires. In *Les Rutènes, du peuple à la cité*. Bordeaux, Aquitania : 637-682.
- Pisani P. (2011b) Quelques remarques à propos des voies de communications rutènes. In *Les Rutènes, du peuple à la cité*. Bordeaux, Aquitania : 333-354.
- Pouquet J. (1966) *Les sols et la géographie. Initiation géopédologique*. Paris : Sedes.
- Poux M. (2001) *Corent, Festins et pratiques religieuses. Rapport de la campagne 2001*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Poux M. (2002) *Corent, Festins et pratiques religieuses (II). Rapport de la campagne 2002*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Poux M. (2003) *Corent, Festins et pratiques religieuses (III). Rapport de la campagne 2003*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Poux M. (2004) *Corent, Festins et pratiques religieuses (IV). Rapport de la campagne 2004*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.

- Poux M. (2005) *Corent, Oppidum et sanctuaire (I). Rapport de la campagne 2005*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Poux M. (2006) *Corent, Oppidum et sanctuaire (II). Rapport de la campagne 2006*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Poux M. (2007) *Corent, Oppidum et sanctuaire (III). Campagne 2007 - Rapport final d'opération*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Poux M. (2008) *Corent. Rapport de fouille 2008*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Poux M. (2010) *Corent. Rapport de fouille 2010*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Poux M. (2011) *Corent. Rapport de fouille 2011*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Prêtre K. (2005) *L'occupation du sol à l'époque gallo-romaine dans le nord-est cantalien*. Mémoire de maîtrise. Clermont-Ferrand : Blaise Pascal - Clermont II.
- Prévot F. (1989) *Topographie chrétienne des cités de la Gaule, des origines au milieu du VIIIe siècle. VI. Province ecclésiastique de Bourges*. Paris : De Boccard.
- Prévot F. (1993) Sidoine Apollinaire et l'Auvergne. *Revue d'Histoire de l'Eglise de France* Juillet-Décembre 1993 (Tome LXXIX - N°203) : 243-259.
- Priot J.-F. (1995) Aux origines de Château-Chervix (Haute-Vienne). *Travaux d'Archéologie Limousine* 15 : 61-79.
- Prontera F. (2006) *Tabula Peutingeriana. Le antiche vie del mondo*. Firenze : Leo S. Olschki Editore.
- Provost M., Mennessier-Jouannet C. (1994a) *Carte archéologique de la Gaule, Clermont-Ferrand (63/1)*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres.
- Provost M., Mennessier-Jouannet C. (1994b) *Carte archéologique de la Gaule, Le Puy-de-Dôme (63/2)*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres.
- Provost M., Vallat P. (1996) *Carte archéologique de la Gaule, Le Cantal*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres.
- Pumain D. (1994) La modélisation des réseaux urbains. *Rapport pour le PIR Villes [non publié]*.
- Pumain D., Paquot T., Kleinschmager R. (2006) *Dictionnaire La ville et l'urbain*. Paris : Anthropos.
- Rabichon G. (1993) *Vicus gallo-romain de Font-Froide. Commune de Pontarion*. Limoges : SRA Limousin.
- Rakotomalala R. (2008) Classification automatique de variables (de modalités de variables) catégorielles. Disponible sur : <http://tutoriels-data-mining.blogspot.fr/2008/03/classification-de-variables.html> [juin 3, 2014].
- Rakotomalala R. Analyse factorielle des correspondances multiples avec R. Disponible sur : <http://eric.univ-lyon2.fr/~ricco/cours> [juin 3, 2014].
- Ralston I.B.-M. (1992) *Les enceintes fortifiées du Limousin. Les habitats protohistoriques de la France non méditerranéenne*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme.
- Raynaud C. (2002) De la conquête romaine au Moyen Âge. In *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon. Tome I. Monographies d'Archéologie méditerranéenne*. Lattes, UMR 154 : 39-54.

- Raynaud C. (2013) Compte-rendu : Frédéric Trément, (dir.), Les Arvernes et leurs voisins du Massif Central à l'époque romaine. Une archéologie du développement des territoires, 2 vol., Revue d'Auvergne, n° 600-601, 2011, 512 p. ; n° 606-607, 2013, 450 p. *Histoire et Sociétés Rurales* 40 (2) : 171-175.
- Reddé M. ed. (2003) *La naissance de la ville dans l'Antiquité*. Paris : De Boccard.
- Rémy B. (1995) *Inscriptions latines d'Aquitaine (I.L.A.) - Vellaves*. Bordeaux : Centre Pierre Paris.
- Rémy B. (1996) *Inscriptions latines d'Aquitaine (I.L.A.) - Arvernes*. Bordeaux : IRAM.
- Rémy B., Provost M. (1994) *Carte archéologique de la Gaule, La Haute-Loire*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres.
- Ribier (de) L. (1929) *A travers l'histoire de la Haute Auvergne* 3ème éd. Paris : E. Champion.
- Richardson M., Dunkley J. (1994) Le vicus gallo-romain d'Ambert (Puy-de-Dôme) : les recherches continuent. *Chroniques Historiques d'Ambert et de son arrondissement* 16 : 12-19.
- Riese A. (1964) *Geographi Latini Minores*. Hildesheim : Georg Olms Verlagsbuchhandlung.
- Rieutort L. (2006a) Le Massif central et les imaginaires de la moyenne montagne. In *Massif Central, Hautes terres d'initiatives*. Hors-Série. Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal : 5-14.
- Rieutort L. (2006b) Un territoire sensible. In *Massif Central, Hautes terres d'initiatives*. Hors-Série. Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal : 15-26.
- Rigal D. (2001) *L'aqueduc gallo-romain de Divona - Cahors. Rapport de fouille programmée*. Toulouse : SRA Midi-Pyrénées.
- Rivet A.L.F. (1978) The Towns of Roman Britain by John Wachter. *Britannia* 9 : 497-500.
- Roche A. (2006) *Histoire de l'occupation du sol en milieu karstique du Mésolithique au haut Moyen Age. L'exemple des communes de Banassac et de La Canourgue*. Mémoire de maîtrise sous la direction de F. Trément. Clermont-Ferrand : Blaise Pascal - Clermont II.
- Rodwell W., Rowley T. (1975) The « Small Towns » of Roman Britain. *British Archaeological Reports* 15 : 237.
- Roger J. (2008) Évaux-les-Bains (Creuse) : nouvelles données archéologiques sur le vicus, les thermes et l'une des nécropoles. *Travaux d'Archéologie Limousine* 28 : 163-184.
- Romeuf A.-M. (2001) *Le quartier artisanal gallo-romain des Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme)*. Lezoux : Centre Archéologique de Lezoux.
- Roncayolo M. (2001) *La ville et ses territoires*. Paris : Gallimard.
- Roth-Congès A. (2002) Les monuments publics et les édifices utilitaires. In *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon. Tome I. Monographies d'Archéologie méditerranéenne*. Lattes, UMR 154 : 55-60.
- Rougerie P.-E. (1878) Étude sur les emplacements des stations gallo-romaines autour d'Augustoritum (Limoges) et sur leurs distances respectives. *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin* XXVI : 50-61.
- Rouire J., Rousset C. (1980) *Causses, Cévennes, Aubrac*. Paris : Masson.
- Roux E., Chimier J.-P. (2012) L'artisanat dans les agglomérations, de La Tène moyenne au Bas-Empire : inventaire et mise en perspective des données anciennes et récentes pour la

- Loire moyenne. *In Agglomérations secondaires antiques en région Centre. Actes de la Table Ronde d'Orléans*. Tours, FERACF : 85-100.
- Royère J., Besse S. (1991) Luzech, L'Impenal. *AdIFI: Archéologie de la France - Informations*.
- Sablayrolles R. (2012) Fallait-il songer à évacuer l'eau avant de l'amener ? L'exemple de la cité des Convènes. *In L'eau : usages, risques et représentations dans le Sud-Ouest de la Gaule et le Nord de la péninsule Ibérique, de la fin de l'âge du Fer à l'Antiquité tardive (IIe s. a.C.-IVe s. p.C.)*. Bordeaux, Ausonius : 85-107.
- Sablayrolles R. et al. (2002) Les agglomérations secondaires. *In Tolosa. Nouvelles recherches sur Toulouse et son territoire dans l'Antiquité*. École Française de Rome. Rome, École Française de Rome : 343-372.
- Sabourin J. (1992) Ahun gallo-romain. *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse* 44 (3) : 451-465.
- Sanders L. (1989) *L'analyse statistique des données en géographie*. Montpellier : Reclus.
- Sauget J.-M., Usse J.-P., Usse A. (1999) Les sarcophages de type aquitain et les tombes du haut Moyen Âge d'Arpajon-sur-Cère (Cantal). *In L'Auvergne de Sidoine Apollinaire à Grégoire de Tours. Histoire et Archéologie*. Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif Central : 229-246.
- Schaad D. (2011) Carte de la cité des Rutènes à l'époque d'Auguste. *In Les Rutènes, du peuple à la cité*. Bordeaux, Aquitania : 23-32.
- Schaad D. ed. (2007) *La Graufesenque (Millau, Aveyron). Volume 1 : Condatomagos, une agglomération de confluent en territoire rutène IIe s. a. C. - IIIe s. p. C.* Bordeaux : Aquitania.
- Schaad D., Dausse L. (2011) *Segodunum - Civitas Rutenorum*. *In Les Rutènes, du peuple à la cité*. Bordeaux, Aquitania : 603-636.
- Scheid J. (2007) Comprendre les cultes et lieux de culte des cités des Gaules. *In Les villes romaines du Nord de la Gaule*. Lille, Université Charles-de-Gaulle : 477-483.
- Schenck-David J.-L. (2011) Sanctuaires et religions des Rutènes à l'époque romaine : un état des lieux. *In Les Rutènes, du peuple à la cité*. Bordeaux, Aquitania : 483-534.
- Scherding C. (1989) Le passé archéologique d'Arpajon. *Bulletin archéologique de la région d'Aurillac* 3 : 24-44.
- Schneider L. (2002) Les agglomérations de tradition antique dans les sources médiévales languedociennes : le cas des chefs-lieux territoriaux. *In Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon. Tome I. Monographies d'Archéologie méditerranéenne*. Lattes, UMR 154 : 33-38.
- Schneider L. (2004) Entre Antiquité et haut Moyen Âge : traditions et renouveau de l'habitat de hauteur dans la Gaule du sud-ouest [version en ligne halshs-00359963]. *In Paul-Albert Février de l'Antiquité au Moyen Âge*, 1-27. Aix-en-Provence : Presses Universitaires de Provence.
- Schneider L. (2010) De la fouille des villages abandonnées à l'archéologie des territoires locaux. L'étude des systèmes d'habitat du haut Moyen Âge en France méridionale (Ve-Xe siècle) : nouveaux matériaux, nouvelles interrogations. *In Trente ans d'archéologie médiévale en France. Un bilan pour l'avenir*. Caen, CRAHM : 133-161.

- Schnetz J. (1990) *Itineraria romana. Volumen Alterum. Ravennatis Anonymi Cosmographia et Guidonis Geographica*. Stuttgart : Teubner.
- Sillières P. (1992) Voies de communication et réseau urbain en Aquitaine romaine. *In Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule*. Bordeaux, Aquitania : 431-438.
- Soubrier J. (1967) Un site gallo-romain à Brioude. *Almanach de Brioude et de son arrondissement* 47 : 249-254.
- Souleil M. (1912) Procès-verbal de la séance du 7 février 1912. *Bulletin Archéologique et Historique de la Société Archéologiques de Tarn-et-Garonne* XXXX (1-2) : 166-174.
- Staron G. (1993) *L'hiver dans le Massif central français. Étude de climatologie et d'hydrologie*. Thèse d'État. Saint-Etienne : Université de Saint-Etienne.
- Talbert R.J.-A. (2010) *Rome's world. The Peutinger Map Reconsidered*. New York : Cambridge University Press.
- Tarpin M. (2002) *Vici et pagi dans l'Occident romain*. Rome : École française de Rome.
- Tarpin M. (2012) *Vici et agglomérations secondaires : quelques faux problèmes*. *In Agglomérations secondaires antiques en région Centre. Actes de la Table Ronde d'Orléans*. Tours, FERACF : 177-182.
- Tassaux F. (1994) Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine : morphologie et réseaux. *In Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*. Paris, Errance : 197-214.
- Tavernier C. (1963) Le culte de Mars et Mercure à Brioude sous le Bas-Empire. *Almanach de Brioude et de son arrondissement* 43 : 241-254.
- Thollard P. (2009) *La Gaule selon Strabon, du texte à l'archéologie*. Paris : Errance.
- Thuault. (1977) *Fouilles archéologiques. Le Rozier (Lozère)*. Montpellier : SRA Languedoc-Roussillon.
- Tilhard J.-L. (2009) *Les céramiques sigillées d'Espalion (Aveyron - France). Localisation de l'atelier, productions, diffusion*. Périgueux : Aquitania.
- Tixier L., Liabeuf R. (1984) *Rapport de fouilles 1983-1984. Note de synthèse destinée à la publication dans la revue Archéologie Médiévale*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Todd M. (1970) The Small Towns of Roman Britain. *Britannia* 1 : 114-130.
- Trément F. (2002a) La cité arverne à l'époque romaine. *In L'Identité de l'Auvergne*. Nonette, Créer : 195-217.
- Trément F. (2002b) Le peuplement des campagnes d'Auvergne à l'époque romaine. *In L'Identité de l'Auvergne*. Nonette, Créer : 83-107.
- Trément F. (2003) *L'agglomération antique du Col de Ceyssat (Ceyssat, Orcines, Saint-Genès-Champanelle). 5 Volumes*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Trément F. (2005) Panorama des campagnes arvernes à l'époque romaine. *In Territoires et paysages de l'Âge du Fer au Moyen Âge. Mélanges offerts à P. Leveau*. Bordeaux, Ausonius : 111-126.
- Trément F. (2009) À l'origine de la centralité clermontoise. *In Clermont-Ferrand, ville paradoxale*. Hors Série. Clermont-Ferrand, Ceramac : 115-118.

- Trément F. (2011a) La prospection au sol systématique. *In Les Arvernes et leurs voisins du Massif Central à l'époque romaine. Une archéologie du développement des territoires.*, Clermont-Ferrand, Revue d'Auvergne : 51-96.
- Trément F. (2011b) *Les Arvernes et leurs voisins du Massif Central à l'époque romaine. Une archéologie du développement des territoires.* Clermont-Ferrand, Revue d'Auvergne, Tome 1 : t.124-125, n°600-601, 2011 : 512 p. Tome 2 : t.127, n°606-607, 2013 : 450 p.
- Trément F. (2013a) Quel modèle de développement régional pour le Massif Central à l'époque romaine ? *Les Arvernes et leurs voisins du Massif central à l'époque romaine. Une archéologie du développement des territoires 2 (606-607) : 315-340.*
- Trément F. (2013b) Une agglomération routière et cultuelle au col de Ceyssat (Puy-de-Dôme). *Les Arvernes et leurs voisins du Massif central à l'époque romaine. Une archéologie du développement des territoires 2 (606-607) : 71-89.*
- Trément F. *et al.* (2006) *Étude diachronique de l'occupation du sol en Limagne des Buttes (II). La région de Billom (Puy-de-Dôme). Rapport de prospection systématique (2006).* Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Trément F. *et al.* (2007a) *Étude diachronique de l'occupation du sol en Limagne des Buttes (III). La région de Billom (Puy-de-Dôme). Rapport de prospection systématique (2007).* Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Trément F. *et al.* (2007b) Le territoire des Arvernes : limites de cité, tropismes et centralité. *In L'archéologie de l'âge du Fer en Auvergne.* Lattes, M.A.M. : 99-110.
- Trément F. *et al.* (2008) *Étude diachronique de l'occupation du sol en Limagne des Buttes (IV). La région de Billom (Puy-de-Dôme). Rapport de prospection systématique (2008).* Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Trément F. *et al.* (à paraître) Agglomérations, routes et dynamiques de développement dans le territoire des Arvernes à l'époque romaine. *In Actes du colloque international « Les petites villes et la routes de l'Antiquité à l'époque moderne »,* Clermont-Ferrand.
- Trément F. (2010) Romanisation et dynamiques territoriales en Gaule centrale. Le cas de la cité des Arvernes (IIe s. av. J.-C. - IIe s. ap. J.-C.). *In Changing landscape. The impact of Roman towns in the Western Mediterranean. Proceedings of the International Colloquium.* Universidad de Evora : CIDEHUS. Bologne, Antequem : 85-104.
- Trément F., Argant J., Brémon É., Cubizolle H., Dousteysier B., López-Sáez J.A., Massounie G., Rigaud P., Veron A. (2014) Le programme MINEDOR. Caractérisation archéologique et paléoenvironnementale des mines d'or arvernes de Haute-Combraille (Auvergne, France). *In Povoamento e exploração dos recursos mineiros na Europa atlântica ocidental,* 271-285. Braga : CITCEM
- Trément F., Carvalho H. (2013) Romanisation et développement : approche comparée des territoires de la partie occidentale du *conventus bracarenensis* (Tarraconaise) et de la *civitas arvernorum Arverni* (Aquitaine). Une perspective de longue durée (IIe s. av. J.-C. - IIe s. apr. J.-C.). *In Actes du colloque Ager Tarraconensis : paisatge, poblament, cultura material i historia.* Tarragone : 247-267.
- Trément F., Dousteysier B., Chabert S. (2010) *Étude diachronique de l'occupation du sol en Limagne des Buttes (IV). La région de Billom (Puy-de-Dôme). Rapport de prospection systématique (2008).* Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.

- Trément F., Dousteysier B., Trescarte J. (2005) *Étude diachronique de l'occupation du sol en Limagne des Buttes. La région de Billom (Puy-de-Dôme). Rapport de prospection systématique (2005)*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Trément F., Humbert L. (2004) Une incinération spectaculaire au pied du puy de Dôme. Le bûcher funéraire du col de Ceysat (Saint-Genès-Champanelle). In *Autocélébration des élites locales dans le monde romain. Contexte, textes, images (IIe s. av. J.-C. - IIIe s. ap. J.-C.)*. Clermont-Ferrand, CRCA : 463-500.
- Trescarte J. (2013) *Les céramiques de la cité des Arvernes au Haut-Empire. Production, diffusion et consommation (Ier siècle avant J.-C. - IIIe siècle après J.-C.)*. Thèse de doctorat sous la direction de F. Trément. Clermont-Ferrand : Blaise Pascal - Clermont II.
- Trintignac A. (2001) Évolution de l'artisanat dans la cité des Gabales (Lozère) du Haut-Empire à l'Antiquité tardive. In *L'artisanat romain : évolutions, continuités et ruptures (Italie et provinces occidentales)*. Montagnac, Éditions Monique Mergoïl : 221-242.
- Trintignac A. (2012) *Carte Archéologique de la Gaule, La Lozère*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres.
- Trintignac A., Marot E., Ferdière A. (2011) *Javols-Anderitum (Lozère), chef-lieu de la cité des Gabales : une ville romaine de moyenne montagne. Bilan de 13 ans d'évaluation et de recherche (1996-2008)*. Montagnac : Éditions Monique Mergoïl.
- Troubat O. (2007) *Relevé d'un pont de bois antique dans le lit de l'Allier à Vichy et Bellerive et recensement des passages de l'Allier à Vichy*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Valaude P. (1994) Deux sites archéologiques au nord de Courpière (Puy-de-Dôme). *Chroniques Historiques d'Ambert et de son arrondissement* 16 : 20-31.
- Vallat P. (2002) Apport des recherches archéologiques d'Alphonse Vinatié à la connaissance de l'occupation gallo-romaine du nord-est du Cantal (secteurs d'Allanche, Massiac, Saint-Flour) et de la région de Blesle en Haute-Loire. *Revue de la Haute-Auvergne* 68 (107) : 497-522.
- Vallat P. (2002) *Histoire de l'occupation du sol dans la Limagne des Buttes (63) de l'Age du Fer à l'Antiquité tardive*. Thèse de doctorat sous la direction de M. Provost. Avignon : Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse.
- Vallat P. (2009) *Varennes-sur-Allier, « RN7 - déviation de Varennes-sur-Allier, tronçon sud » (Allier). Rapport final d'opération de diagnostic*. Clermont-Ferrand : SRA Auvergne.
- Van Andriga W. (2011) Cultes et sanctuaires des Rutènes à l'époque romaine. In *Les Rutènes, du peuple à la cité*. Bordeaux, Aquitania : 477-482.
- Van Der Leeuw S., Audouze F. (2003) Conclusion : vers une multidisciplinarité élargie. In *Archéologie et systèmes socio-environnementaux. Études multiscalaires sur la vallée du Rhône dans le programme ARCHAEOMEDES*. CRA. Paris, CNRS Éditions : 323-328.
- Van Der Leeuw S., Favory F., Fiches J.-L. (2003) *Archéologie et systèmes socio-environnementaux. Études multiscalaires sur la vallée du Rhône dans le programme ARCHAEOMEDES*. Paris : CNRS.
- Van Ossel P. (2010) De la « villa » au village : les prémices d'une mutation. In *Autour du « village ». Établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin (IVE-XIIIe siècle)*, Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain.
- Venault S., Nouvel P., Roche M. (2011) Un futur Projet Collectif de Recherche - « Capitales de cités et agglomérations secondaires durant l'Antiquité en Bourgogne, Franche-Comté



- et Champagne méridionale. Inventaire archéologique, cartographique, et analyse spatiale ». *Bulletin AGER* 21 : 13-17.
- Vergain P. *et al.* (2005) Enquêtes sur les premières paroisses rurales d'Auvergne. In *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale (IVe-IXe siècles)*. Paris, Errance : 120-134.
- Verrier J. (2010) *Champdieu, Pralong, Usson (Loire), Rapport de prospection inventaire 2009*. Lyon : SRA Rhône-Alpes.
- Veyret Y. (2000) *La France. Milieux physiques et environnement*. Paris : Armand Colin.
- Vinatié A. (1980) Contribution à l'étude de l'occupation gallo-romaine dans la région de Massiac (3ème partie). *Revue de la Haute-Auvergne* 47 (Octobre-Décembre) : 561-593.
- Vinatié A. (1991) *Le pays d'Allanche à l'époque gallo-romaine (100 ans av. J.-C. - 300 ans apr. J.-C.)*. Archéologie et Histoire. Allanche : Les Amis du Vieil Allanche.
- Vinatié A., Maigne A. (1999) Le vicus de Bel-Air-la-gare (Commune de Saint-Flour). *Revue de la Haute-Auvergne* 61 : 320-345.
- Wacher J. (1974) *The Towns of Roman Britain*. London : B. T. Batsford Ltd.
- Wackermann G. (2005) *Dictionnaire de géographie*. Paris : Ellipse.
- Wankenne R.-P.A. (1976) Les vici de Belgique. In *Le Vicus gallo-romain*. Caesarodunum. Paris, Errance : 32-36.
- Wightman E. (1976) Le vicus dans le contexte de l'administration et de la société gallo-romaine : quelques réflexions. In *Le Vicus gallo-romain*. Caesarodunum. Paris, Errance : 59-64.

## **TABLE DES ILLUSTRATIONS**

---



**Introduction**

Figure 1 : Le Massif central d'après la Datar et contour des départements concernés par la thèse.....	8
Figure 2 : Carte géologique de la zone d'étude.....	9
Figure 3 : Hydrographie principale de la zone d'étude.....	10

**Chapitre 1**

Figure 4 : Nombre de publications annuelles sur les agglomérations antiques .....	12
Figure 5 : Densités d'agglomérations par département.....	12
Figure 6 : Chronologie des colloques et publications sur les agglomérations en France.....	13
Figure 7 : Les différentes études régionales sur les agglomérations en France .....	14
Figure 8 : Tableaux de synthèses développés pour l'atlas de la Franche-Comté.....	15
Figure 9 : Plan des notices de l'atlas de la Lorraine.....	16
Figure 10 : Plan des notices de l'atlas de la région Centre .....	17

**Chapitre 2**

Figure 11 : Cités antiques étudiées dans le cadre de la thèse.....	20
Figure 12 : La ville antique d' <i>Augustonemetum</i> ( <a href="http://www.augustonemetum.fr">www.augustonemetum.fr</a> ).....	21
Figure 13 : Classement des agglomérations de la région Auvergne (Girardy-Caillat 2010) ...	22
Figure 14 : Liste des agglomérations arvernes proposée par B. Dousteysier (2011 : 25) .....	22
Figure 15 : <i>Anderitum</i> (Trintignac, Marot, Ferdière 2011).....	23
Figure 16 : <i>Segodunum</i> (Schaad, Dausse 2011).....	24
Figure 17 : Agglomérations rutènes (Pisani 2011 : 640) .....	25

**Chapitre 3**

Figure 18 : Répartition par cités des agglomérations listées par M. Mangin et F. Tassaux (1992) .....	28
Figure 19 : Apports respectifs des sources bibliographiques.....	28
Figure 20 : Occurrences totales et nouvelles (tableau 1) et occurrences uniques (tableau 2)..	29
Figure 21 : Grille d'analyse du CNAU .....	30
Figure 22 : Modèle de notice développé pour la thèse.....	31
Figure 23 : Descripteurs archéologiques du programme <i>Archaeomedes</i> .....	32
Figure 24 : Descripteurs utilisés par F. Bertonecello (2002).....	33
Figure 25 : Descripteurs utilisés par P. Garmy (2012).....	33
Figure 26 : Descripteurs utilisés par M. Monteil (2012).....	33
Figure 27 : Descripteurs archéologiques mis en œuvre dans la thèse.....	34
Figure 28 : Schéma simplifié du Modèle Conceptuel des Données.....	35
Figure 29 : Tableaux de synthèse (Tableau 1 et Tableau 2).....	36
Figure 30 : Tableaux de synthèse (Tableau 3 et Tableau 4).....	37
Figure 31 : Cartographie des sites où ont eu lieu les opérations de terrain.....	38

**Chapitre 4**

Figure 32 : Restitution de l'itinéraire d'Antonin (Desjardins 1968).....	40
Figure 33 : Nombre de stations mentionnées sur la table de Peutinger (hors chef-lieu).....	40
Figure 34 : Vignettes de la table de Peutinger .....	41
Figure 35 : Répartition des inscriptions par catégorie.....	42
Figure 36 : Nombre d'inscriptions découvertes dans les agglomérations.....	43
Figure 37 : Géographie des inscriptions.....	43
Figure 38 : Répartition catégorielle des inscriptions et effectifs.....	44
Figure 39 : Contribution des cités au corpus d'inscriptions en contexte urbain .....	44

Figure 40 : Contribution des cités pour chaque catégorie d'inscription .....	44
Figure 41 : Géographie des inscriptions sur borne milliaire .....	45
Figure 42 : Géographie des dédicaces religieuses.....	45
Figure 43 : Géographie des inscriptions funéraires.....	45
Figure 44 : Géographie des inscriptions indéterminées .....	45
Figure 45 : Tableau des divinités recensées dans les inscriptions.....	46
Figure 46 : Localités mentionnées par Grégoire de Tours .....	47
Figure 47 : Nombre de rapports d'opération consulté dans les différents SRA.....	47
Figure 48 : Nombre de rapports selon les types d'opération.....	48
Figure 49 : Répartition des rapports d'opération par catégories .....	48
Figure 50 : Sources bibliographiques.....	48
Figure 51 : Nombre moyen d'articles par agglomération .....	49
Figure 52 : Chronologie des publications .....	49
Figure 53 : Années de publication des sources consultées.....	49
Figure 54 : Synthèse des résultats des prospections terrestres .....	50
Figure 55 : Distribution de la couverture végétale.....	50
Figure 56 : Distribution des résultats selon la typologie descriptive .....	50
Figure 57 : Cartographie des prospections terrestres à Argentat (19).....	51
Figure 58 : Cartographie des prospections terrestres à Charbonnier-les-Mines (63).....	52
Figure 59 : Cartographie des prospections terrestres à Blond (87) .....	53
Figure 60 : Cartographie des prospections terrestres à La Souterraine (23) .....	54
Figure 61 : Cartographie des prospections terrestres à Ladapeyre (23).....	55
Figure 62 : Cartographie des prospections terrestres au Broc (63).....	56
Figure 63 : Cartographie des prospections terrestres aux Martres-de-Veyre (63).....	57
Figure 64 : Cartographie des prospections terrestres à Saint-Goussaud (23) .....	58
Figure 65 : Cartographie des prospections terrestres à Saint-Jean-d'Aubrigoux (43).....	59
Figure 66 : Cartographie des prospections terrestres à Ydes (15).....	60
Figure 67 : Agglomérations prospectées par archéologie aérienne.....	61
Figure 68 : Cartographie des anomalies observées .....	62
Figure 69 : Inventaire des anomalies observées en prospection aérienne.....	63
Figure 70 : Prospections géophysiques à Ladapeyre (23).....	64
Figure 71 : <i>Fanum</i> octogonal découvert en prospection électrique à Ladapeyre (23).....	65
Figure 72 : Relevés topographiques à Blond (87).....	65
Figure 73 : Relevés topographiques à Saint-Goussaud (23) .....	66
Figure 74 : Représentation des cités au sein du corpus de photographies de l'IGN.....	66
Figure 75 : Représentation des cités au sein du corpus des anomalies observées sur les clichés de l'IGN.....	67

### **Chapitre 5**

Figure 76 : Bilan du classement des sites par niveau de fiabilité.....	70
Figure 77 : Résultats du palmarès 1 .....	71
Figure 78 : Analyse des résultats du palmarès 1 .....	72
Figure 79 : Résultats du palmarès 2 .....	73
Figure 80 : Analyse des résultats du palmarès 2 .....	74
Figure 81 : Comparaison des deux palmarès .....	75
Figure 82 : Représentativité des axes factoriels.....	76
Figure 83 : Résultats de l'AFC pour les descripteurs.....	76
Figure 84 : Plan factoriel de l'ACP sur les résultats du palmarès 1 avec classes de la CAH et plan factoriel des variables.....	77
Figure 85 : Arbre hiérarchique des résultats de la CAH sur l'ACP du palmarès 1.....	78

Figure 86 : Classes de la CAH sur l'ACP du palmarès 1 .....	79
Figure 87 : Représentativité des axes factoriels .....	80
Figure 88 : Résultats de l'AFC pour les descripteurs.....	80
Figure 89 : Plan factoriel de l'ACP sur les résultats du palmarès 2 avec classes de la CAH et plan factoriel des variables .....	81
Figure 90 : Arbre hiérarchique des résultats de la CAH sur l'ACP du palmarès 2.....	82
Figure 91 : Classes de la CAH sur l'ACP du palmarès 2.....	83
Figure 92 : Représentativité des axes factoriels .....	84
Figure 93: Résultats de l'AFC pour les descripteurs.....	84
Figure 94 : Plan factoriel de l'ACP sur les résultats sans IMP et MED avec classes de la CAH et plan factoriel des variables .....	85
Figure 95 : Arbre hiérarchique des résultats de la CAH sur l'ACP sans IMP et MED .....	86
Figure 96 : Classes de la CAH sur l'ACP sans IMP et MED .....	87
Figure 97 : Répartition des classes selon les cités.....	88
Figure 98 : Plan factoriel (axe 1 et 2) de l'ACM sans FIA .....	89
Figure 99 : Graphe des descripteurs de l'ACM sans FIA .....	90
Figure 100 : Classes issues de l'ACM-CAH sans FIA .....	91
Figure 101 : Arbre hiérarchique des résultats de la CAH sur l'ACM sans FIA .....	92
Figure 102 : Synthèse descriptive des classes.....	93
Figure 103 : Graphe factoriel de l'ACM avec individus, modalités et la fiabilité en variable illustrative.....	94
Figure 104 : Graphe des descripteurs de l'ACM avec la fiabilité en variable illustrative .....	94
Figure 105 : Graphe de l'ACM avec la variable FIA illustrative (ellipses de confiance).....	95
Figure 106 : Classification ACM-CAH et classes de fiabilité .....	96
Figure 107 : Liste des agglomérations retenues et des sites rejetés .....	97
Figure 108 : Sites retenus : composition des cités selon la classification par fiabilité .....	98
Figure 109 : Cartographie des agglomérations retenues .....	99

## **Chapitre 6**

Figure 110 : Nombre d'agglomérations de fiabilité 1 et 2 pour chaque modalité des descripteurs.....	102
Figure 111 : Fréquences de chaque modalité par descripteur .....	103
Figure 112 : Fréquences des modalités de chaque descripteur .....	104
Figure 113 : Répartition des agglomérations au sein des modalités du descripteur : Implantation (IMP).....	105
Figure 114 : Évolution de l'implantation au sein des différentes cités de la zone d'étude....	106
Figure 115 : Évolution globale de l'implantation .....	106
Figure 116 : Répartition des agglomérations au sein des modalités du descripteur : Construction (CON) .....	107
Figure 117 : Modes de construction au sein des différentes cités de la zone d'étude.....	108
Figure 118 : Synthèse des modes de construction au sein des cités et du Massif central .....	109
Figure 119 : Répartition des agglomérations au sein des modalités du descripteur : Occupation Protohistorique (PRO).....	110
Figure 120 : Forme de l'occupation protohistorique antérieure aux agglomérations au sein des différentes cités de la zone d'étude .....	111
Figure 121 : Synthèse des formes de l'occupation protohistorique antérieure aux agglomérations des cités et du Massif central.....	112
Figure 122 : Répartition des agglomérations au sein des modalités du descripteur : Monuments Publics (PUB).....	113
Figure 123 : Paysage monumental urbain au sein des différentes cités de la zone d'étude...	114

Figure 124 : Synthèse du paysage monumental urbain .....	115
Figure 125 : Synthèse des formes des lieux de culte.....	116
Figure 126 : Typologie des lieux de culte urbain dans le Massif central.....	117
Figure 127 : Carte des <i>fana</i> polygonaux connus en Gaule .....	118
Figure 128 : Temples lémovices d'après la base Patriarche et les cartes archéologiques .....	119
Figure 129 : Typologie des <i>fana</i> polygonaux de Gaule .....	120
Figure 130 : Dimensions des <i>fana</i> octogonaux de Gaule.....	121
Figure 131 : Corpus des théâtres du Massif central (hors chefs-lieux).....	122
Figure 132 : Corpus des thermes urbains du Massif central (hors chefs-lieux).....	123
Figure 133 : Répartition des agglomérations au sein des modalités du descripteur : Espace funéraire (FUN).....	124
Figure 134 : Paysages funéraires urbains au sein des différentes cités de la zone d'étude....	125
Figure 135 : Superficie des agglomérations .....	126
Figure 136 : Répartition des agglomérations au sein des modalités du descripteur : Superficie (SUP) .....	127
Figure 137 : Superficie des agglomérations des différentes cités du Massif central .....	128
Figure 138 : Répartition des agglomérations au sein des modalités du descripteur : Durée d'Occupation (OCC) .....	129
Figure 139 : Durée d'occupation des agglomérations des cités du Massif central .....	130
Figure 140 : Répartition des agglomérations au sein des modalités du descripteur : Activités (ACT) .....	131
Figure 141 : Diversité des activités artisanales au sein des agglomérations des différentes cités du Massif central .....	132
Figure 142 : Diversité des activités au sein des agglomérations.....	133
Figure 143 : Diversité des activités artisanales .....	133
Figure 144 : Diversité des productions métallurgiques au sein des agglomérations .....	133
Figure 145 : Répartition des agglomérations au sein des modalités du descripteur : Occupation médiévale (MED).....	134
Figure 146 : Évolution de l'occupation au Moyen Âge des agglomérations des différentes cités du Massif central.....	135
Figure 147 : Répartition des agglomérations au sein des modalités du descripteur : Morphologie (MOR) .....	136
Figure 148 : Morphologie des agglomérations des différentes cités du Massif central.....	137
Figure 149 : Répartition des agglomérations au sein des modalités du descripteur : Communication (COM) .....	138
Figure 150 : Synthèse des modes de raccordement aux réseaux de communication des agglomérations à l'échelle du Massif central.....	139
Figure 151 : Synthèse des modes de raccordement aux réseaux de communication des agglomérations arvernes.....	139
Figure 152 : Synthèse des modes de raccordement aux réseaux de communication des agglomérations vellaves .....	139
Figure 153 : Synthèse des modes de raccordement aux réseaux de communication des agglomérations gabales .....	139
Figure 154 : Synthèse des modes de raccordement aux réseaux de communication des agglomérations rutènes.....	139
Figure 155 : Synthèse des modes de raccordement aux réseaux de communication des agglomérations cadurques .....	139
Figure 156 : Synthèse des modes de raccordement aux réseaux de communication des agglomérations lémovices.....	140

Figure 157 : Modalités de raccordement aux réseaux de communications des agglomérations des différents cités du Massif central .....	140
Figure 158 : Bilan modes de franchissement présents au sein des agglomérations .....	141
Figure 159 : Vestiges d'habitats observés dans les agglomérations .....	141
Figure 160 : Autres monuments publics et équipement hydraulique, synthèse des occurrences. ....	142

### **Chapitre 7**

Figure 161 : Plan factoriel de l'ACM avec classification CAH .....	144
Figure 162 : Graphe des descripteurs de l'ACM .....	144
Figure 163 : Classes issues de l'ACM et de la CAH .....	145
Figure 164 : Arbre hiérarchique issu de la CAH sur les résultats de l'ACM effectué sur les sites retenus .....	146
Figure 165 : Synthèse descriptive des classes .....	147
Figure 166 : Graphe de l'ACM avec la variable IMP active et illustrative (ellipses de confiance) .....	148
Figure 167 : Graphe de l'ACM avec la variable MED active et illustrative (ellipses de confiance) .....	149
Figure 168 : Arbre des descripteurs .....	150
Figure 169 : Tableau simplifié des indices de Dice .....	151
Figure 170 : Arbre des variables .....	152
Figure 171 : Classification hiérarchique des agglomérations .....	153
Figure 172 : Synthèse des classifications par cités .....	154
Figure 173 : Carte de synthèse des hiérarchies .....	155

### **Chapitre 8**

Figure 174 : Cycles d'implantations et d'abandons des agglomérations .....	158
Figure 175 : Agglomérations antiques et sites d'habitats groupés protohistoriques .....	159
Figure 176 : Agglomérations du Ier s. ap. J.-C. et <i>oppida</i> .....	160
Figure 177 : Agglomérations du IIe s. ap. J.-C. ....	161
Figure 178 : Agglomérations du IIIe s. ap. J.-C. ....	162
Figure 179 : Agglomérations du IVe s. ap. J.-C. ....	163
Figure 180 : Agglomérations du Ve s. ap. J.-C. ....	164
Figure 181 : Agglomérations du VIe s. ap. J.-C. ....	165
Figure 182 : <i>Vici</i> mérovingien recensés en Auvergne .....	166
Figure 183 : <i>Vici</i> mérovingien cités par Grégoire de Tours et connus par les monnaies .....	167
Figure 184 : Synthèse des occupations du VIe siècle .....	168
Figure 185 : Vicairies carolingiennes .....	169
Figure 186 : « Bonnes Villes » .....	170
Figure 187 : Agglomérations et théâtres .....	171
Figure 188 : Agglomérations et thermes .....	172
Figure 189 : Agglomérations et lieux de culte .....	173
Figure 190 : Pratiques funéraires au sein des agglomérations .....	174
Figure 191 : Agglomérations et artisanats .....	175
Figure 192 : Fréquence des activités artisanales au sein des agglomérations .....	176
Figure 193 : Faciès artisanal des agglomérations par cité .....	177
Figure 194 : Variété artisanale au sein des agglomérations .....	178
Figure 195 : La production de céramique au sein des agglomérations dans le contexte des cités .....	179
Figure 196 : Diffusion des productions de Lezoux (Delage 2001 : 155) .....	180



Figure 197 : Diffusion des productions de Montans (Bémont 1986 : 70).....	181
Figure 198 : Diffusion des productions de Millau (Bémont 1986 : 102).....	181
Figure 199 : Agglomérations et métallurgie .....	182
Figure 200 : Agglomérations et aménagements hydrauliques .....	183
Figure 201 : Légende et schémas d'implantation des agglomérations (4 planches).....	184
Figure 202 : Exemples de distances entre les agglomérations des principales voies terrestres du Massif central .....	189
Figure 203 : Distances entre les agglomérations desservies par les principales voies du Massif central .....	190

### **Chapitre 9**

Figure 204 : Altitude des agglomérations .....	192
Figure 205 : Classes d'altitude .....	192
Figure 206 : Composition des classes d'altitude - Classes d'agglomération .....	193
Figure 207 : Fréquence des classes d'altitude au sein des classes d'agglomérations .....	193
Figure 208 : Composition des classes d'altitude - Niveaux hiérarchiques .....	193
Figure 209 : Fréquence des classes d'altitude au sein des niveaux hiérarchiques des agglomérations .....	193
Figure 210 : Répartition des agglomérations au sein des différentes classes d'altitude .....	194
Figure 211 : Analyse des distances au cours d'eau .....	195
Figure 212 : Moyennes des distances.....	195
Figure 213 : Distribution des distances au cours d'eau.....	195
Figure 214 : Nombre d'agglomérations à moins de 500 m et de 2,5 km d'un cours d'eau ...	195
Figure 215 : Agglomérations et réseau hydrographique principal .....	196
Figure 216 : Schéma des itinéraires antiques .....	197
Figure 217 : Territoire théorique autour des chefs-lieux.....	198
Figure 218 : Territoire théorique autour des chefs-lieux et des agglomérations de niveau 2	199
Figure 219 : Territoire théorique autour des chefs-lieux et des agglomérations de niveau 2 et 3 .....	200
Figure 220 : Territoire théorique autour des chefs-lieux et des agglomérations de niveau 2, 3 et 4 .....	201
Figure 221 : Territoire théorique autour des chefs-lieux et des agglomérations de niveau 2, 3, 4 et 5 .....	202
Figure 222 : Territoire théorique cumulé .....	203
Figure 223 : Territoire théorique par allocation de coût .....	204
Figure 224 : Agglomérations et lieux de culte .....	205
Figure 225 : Agglomérations et ressources naturelles .....	206

## **TABLE DES ANNEXES**

---



<b>Table des Annexes .....</b>	<b>1</b>
<b>Abréviations courantes .....</b>	<b>3</b>
<b>I. Annexes des chapitres 1 à 9.....</b>	<b>5</b>
<i>Introduction</i>	
Annexe 1 : Tableau de données des principales rivières du Massif central.....	8
<i>Chapitre 1</i>	
Annexe 2 : Synthèse chronologique des publications.....	10
<i>Chapitre 2</i>	
Annexe 3 : Liste des agglomérations proposées par M. Mangin et F. Tassaux (1992) .....	15
Annexe 4 : Liste des agglomérations proposées par C. Girardy-Caillat (2010) .....	16
<i>Chapitre 3</i>	
Annexe 5 : Agglomérations potentielles étudiées en thèse.....	19
Annexe 6 : Tableaux de synthèse développés d'après la bibliographie.....	21
Annexe 7 : Distance à vol d'oiseau entre Clermont-Ferrand et les sites d'agglomérations potentielles .....	39
<i>Chapitre 4</i>	
Annexe 8 : Liste des auteurs antiques étudiés.....	41
Annexe 9 : Localités mentionnées par Grégoire de Tours.....	42
Annexe 10 : Localités mentionnées par Sidoine Apollinaire.....	44
Annexe 11 : Résultats des prospections terrestres .....	45
Annexe 12 : Résultats du dépouillement des clichés de l'IGN .....	48
<i>Chapitre 5</i>	
Annexe 13 : Tableau des descripteurs.....	51
Annexe 14 : Tableau des descripteurs et modalités .....	54
Annexe 15 : Tableau des descripteurs avec les «Bonus».....	55
Annexe 16 : Notes du palmarès 1.....	58
Annexe 17 : Notes du palmarès 2.....	60
Annexe 18 : Classes du palmarès 1.....	63
Annexe 19 : Classes du palmarès 2.....	66
Annexe 20 : Corrélations des principaux descripteurs contribuant à la formation des axes ....	69
Annexe 21 : Résultats pour les individus .....	70
Annexe 22 : Contribution des descripteurs aux classes de la CAH .....	72
Annexe 23 : Contribution des axes factoriels aux classes de la CAH.....	74
Annexe 24 : Corrélations des principaux descripteurs contribuant à la formation des axes ....	75
Annexe 25 : Résultats pour les individus .....	76
Annexe 26 : Contribution des descripteurs aux classes de la CAH .....	78
Annexe 27 : Contribution des axes factoriels aux classes de la CAH.....	80
Annexe 28 : Corrélations des principaux descripteurs contribuant à la formation des axes ....	81
Annexe 29 : Résultats pour les individus .....	82
Annexe 30 : Contribution des descripteurs aux classes de la CAH .....	84
Annexe 31 : Contribution des axes factoriels aux classes de la CAH.....	86
Annexe 32 : Tableau des données pour l'ACM .....	87

Annexe 33 : Représentativité des axes factoriels .....	90
Annexe 34 : Descriptions des dimensions par les modalités .....	92
Annexe 35 : Description des classes selon les modalités .....	94
Annexe 36 : Contribution des dimensions aux classes .....	98
 <b>Chapitre 6</b>	
Annexe 37 : Informations sur les sanctuaires .....	100
Annexe 38 : Les <i>fana</i> polygonaux en Gaule .....	101
Annexe 39 : Informations sur les théâtres .....	102
Annexe 40 : Informations sur les thermes .....	104
Annexe 41 : Recensement des artisanats présents au sein des agglomérations .....	105
Annexe 42 : Synthèse des formes d'occupation médiévale .....	106
Annexe 43 : Agglomérations livrant des vestiges d'habitats .....	107
 <b>Chapitre 7</b>	
Annexe 44 : Tableau des données pour l'ACM .....	109
Annexe 45 : Représentativité des axes factoriels .....	111
Annexe 46 : Descriptions des dimensions par les modalités .....	113
Annexe 47 : Description des classes selon les modalités .....	115
Annexe 48 : Contribution des dimensions aux classes .....	118
Annexe 49 : Indices de Dice .....	119
Annexe 50 : Description des classes .....	120
 <b>Chapitre 8</b>	
Annexe 51 : Synthèse des phases d'occupation .....	122
Annexe 52 : Liste des <i>oppida</i> .....	124
Annexe 53 : Distances entre les agglomérations antiques et les <i>oppida</i> .....	126
Annexe 54 : Chronologie des espaces funéraires .....	127
Annexe 55 : Variété artisanale des agglomérations .....	128
 <b>Chapitre 9</b>	
Annexe 56 : Synthèse des données spatiales .....	130
Annexe 57 : Distances entre les agglomérations et les premiers sites d'habitats ruraux .....	132
 <b>II. Corpus Épigraphique.....</b>	<b>135</b>
Catalogue des inscriptions.....	136
 <b>III. Fiches d'UP .....</b>	<b>223</b>
 <b>IV. Fiches de prospection aérienne.....</b>	<b>277</b>
Auvergne 2010 .....	279
Auvergne 2011 .....	303
Limousin 2010.....	316
Limousin 2011.....	326

## **TABLE DES MATIÈRES**

---



<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>RÉSUMÉ – MOTS-CLÉS</b> .....	<b>7</b>
<b>ABSTRACT - KEYWORDS</b> .....	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>15</b>
<b>PARTIE 1</b>	
<b>CADRES DE L'ÉTUDE : HISTORIOGRAPHIE, MODÈLES ET DÉBATS</b> .....	<b>27</b>
CHAPITRE 1 : LA QUESTION DES AGGLOMÉRATIONS « SECONDAIRES » EN GAULE	29
1.1. Naissance de la problématique en France .....	29
1.2. Les fondements de la recherche sur les agglomérations antiques .....	34
1.2.1. Les premières réflexions.....	34
1.2.2. L'atlas de Franche-Comté et la définition d' « agglomération secondaire » .....	37
1.2.3. Le colloque Aquitania et la première typologie des agglomérations .....	40
1.2.4. Le problème du <i>conciliabulum</i> .....	42
1.2.5. Bliesbruck-Reinheim, le premier colloque dédié aux seules agglomérations ....	43
1.2.6. P. Leveau et la Narbonnaise .....	51
1.3. Les premiers corpus .....	53
1.3.1. L'atlas de Côte-d'Or.....	53
1.3.2. Le Centre-Ouest de la Gaule .....	56
1.3.3. Les villes de la Gaule Lyonnaise.....	57
1.3.4. L'expérience lorraine.....	57
1.3.5. Les villes et leur territoire.....	60
1.3.6. Le premier tome de l'atlas de la région Centre et l'atlas du Berry antique.....	63
1.4. 2002 : un tournant épistémologique ? .....	64
1.4.1. Le dossier <i>Villa/Vicus</i> de la Revue Archéologique de Narbonnaise (n°35, 2002).....	65
1.4.2. L'atlas du Languedoc-Roussillon.....	70
1.4.3. Les villes du Nord de la Gaule .....	74
1.4.4. <i>Vici et pagi</i> : publication de la thèse de M. Tarpin.....	75
1.4.5. Un PCR en Bretagne et Pays-de-la-Loire.....	78
1.5. Nouveaux corpus et projets .....	79
1.5.1. Les agglomérations d'Aquitaine antique, origine et morphologie .....	79
1.5.2. La région Centre, publication de la table ronde d'Orléans.....	79
1.5.3. Le « système de villes » en Lodévois .....	82
1.5.4. Les agglomérations de la cité de Vienne .....	82
1.5.5. 2007, l'année des Rutènes .....	84
1.5.6. La réactualisation du corpus de l'est de la France.....	84
1.6. 2012 : Dix après, l'année des synthèses ? .....	86
1.6.1. Le plaidoyer terminologique de F. Favory .....	87



1.6.2. 2012, l'année des agglomérations : la publication de l'HDR de P. Garmy.....	88
1.6.3. 2012, l'année des agglomérations : l'HDR de M. Monteil .....	92
1.6.4. De l'anachronisme dans l'étude des agglomérations ?.....	95
1.7. Conclusion du chapitre.....	96
CHAPITRE 2 : LES AGGLOMÉRATIONS ANTIQUES DANS LE MASSIF CENTRAL : HISTORIOGRAPHIE DE LA QUESTION ET PRÉSENTATION DES CITÉS ÉTUDIÉES .....	99
2.1. La cité des Arvernes.....	101
2.1.1. <i>Augustonemetum</i> .....	103
2.1.2. Les agglomérations arvernes, état des recherches .....	105
2.2. La cité des Vellaves .....	111
2.2.1. <i>Ruessio</i> .....	113
2.2.2. Les agglomérations vellaves, état des recherches .....	114
2.3. La cité des Gabales.....	114
2.3.1. <i>Anderitum</i> .....	117
2.3.2. Les agglomérations gabales, état des recherches .....	119
2.4. La cité des Rutènes.....	120
2.4.1. <i>Segodunum</i> .....	122
2.4.2. Les agglomérations rutènes, état des recherches .....	124
2.5. La cité des Cadurques .....	126
2.5.1. <i>Divona</i> .....	128
2.5.2. Les agglomérations cadurques, état des recherches .....	129
2.6. La cité des Lémovices .....	130
2.6.1. <i>Augustoritum</i> .....	132
2.6.2. Les agglomérations lémovices, état des recherches .....	134
2.7. Conclusion du chapitre.....	136
<b>PARTIE 2</b>	
<b>CONSTITUTION DU CORPUS.....</b>	<b>137</b>
CHAPITRE 3 : OBJECTIFS, STRATÉGIES ET MÉTHODES.....	139
3.1. Constitution du corpus des agglomérations du Massif central.....	139
3.2. Des notices descriptives normalisées .....	142
3.3. Définir des descripteurs archéologiques pour homogénéiser la documentation archéologique .....	145
3.4. Développer une base de données .....	150
3.5. Un outil de comparaisons inter-régionales : les tableaux de synthèse .....	153
3.6. Envisager des retours sur le terrain .....	153
3.7. Conclusion du chapitre.....	157

CHAPITRE 4 : SOURCES ANTIQUES ET DONNÉES ARCHEOLOGIQUES : APPORT POUR LA CARACTÉRISATION DES AGGLOMÉRATIONS .....	159
4.1. Les données disponibles au début de l'enquête .....	159
4.1.1. Les sources antiques .....	159
4.1.1.1. Les auteurs antiques.....	159
4.1.1.2. Les itinéraires et les documents géographiques.....	160
4.1.1.3. Les inscriptions.....	162
4.1.1.4. Les auteurs de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge.....	166
Bilan sur les sources antiques et médiévales .....	167
4.1.2. Les données archéologiques .....	168
4.1.2.1. Les cartes archéologiques de la Gaule.....	168
4.1.2.2. La base Patriarche et les dossiers communaux des SRA.....	168
4.1.2.3. Les rapports d'opérations .....	169
4.1.2.4. Les données publiées .....	169
4.1.2.5. Les données du laboratoire d'archéologie du CHEC .....	171
4.2. L'acquisition de nouvelles données sur le terrain .....	172
4.2.1. Les prospection terrestres .....	172
4.2.1.1. Argentat .....	173
4.2.1.2. Beaulieu / Charbonnier-les-Mines.....	174
4.2.1.3. Blond.....	175
4.2.1.4. La Souterraine.....	175
4.2.1.5. Ladapeyre .....	176
4.2.1.6. Le Broc .....	177
4.2.1.7. Les Martres-de-Veyre.....	178
4.2.1.8. Saint-Goussaud .....	178
4.2.1.9. Saint-Jean-d'Aubrigoux.....	179
4.2.1.10. Ydes .....	179
4.2.2. Les prospections aériennes .....	180
4.2.2.1. Blond.....	180
4.2.2.2. Charbonnier-les-Mines / Beaulieu.....	181
4.2.2.3. Gouzon.....	181
4.2.2.4. La Souterraine.....	182
4.2.2.5. Ladapeyre / Clugnat.....	182
4.2.2.6. Le Broc .....	182
4.2.2.7. Les Martres-de-Veyre.....	183
4.2.2.8. Pontarion.....	183
4.2.2.9. Saint-Jean-d'Aubrigoux.....	183

4.2.2.10. Saint-Priest.....	183
4.2.2.11. Ydes .....	183
4.2.3. La prospection géophysique.....	184
4.2.4. Les relevés topographiques .....	185
4.2.5. Les informations orales .....	186
4.3. Les couvertures photographiques de l'IGN .....	187
<b>CHAPITRE 5 : ANALYSE CRITIQUE DE LA DOCUMENTATION.....</b>	<b>189</b>
5.1. L'analyse empirique par niveaux de fiabilité.....	189
5.2. L'analyse par les méthodes statistiques .....	191
5.2.1. Choix des méthodes statistiques.....	191
5.2.1.1. Les outils d'analyse à disposition de l'archéologue .....	191
5.2.1.2. Préparation des données .....	200
5.2.2. La méthode du « palmarès » : application simple et affinement statistique.....	201
5.2.2.1 Application simple avec la proposition 1 .....	201
5.2.2.2. Application simple avec la proposition 2 .....	208
5.2.2.3. Comparaison des résultats entre les deux tests .....	213
5.2.2.4. ACP et CAH sur les tableaux de scores.....	214
5.2.3. Les méthodes statistiques multivariées ACM et CAH.....	225
5.2.3.1. Résultats de l'analyse .....	227
5.2.3.2. Comparaison avec la classification par niveaux de fiabilité.....	231
5.3. Les sites retenus pour l'étude .....	232
<b>PARTIE 3</b>	
<b>TRAITEMENT ET ANALYSES DES DONNÉES.....</b>	<b>235</b>
<b>CHAPITRE 6 : ANALYSES PAR DESCRIPTEUR.....</b>	<b>237</b>
6.1. Caractéristiques dominantes des agglomérations du Massif central.....	237
6.2. Présentation des résultats par descripteur .....	239
6.2.1. Implantation (IMP).....	239
6.2.2. Construction (CON) .....	246
6.2.3. Occupation protohistorique (PRO).....	248
6.2.4. Monuments publics (PUB).....	253
6.2.4.1. Les lieux de cultes .....	257
6.2.4.2. Les théâtres .....	261
6.2.4.3. Les édifices thermaux .....	264
6.2.5. Espaces funéraire (FUN) .....	269
6.2.6. Superficie (SUP).....	276
6.2.7. Durée d'occupation (OCC).....	279

6.2.8. Activités (ACT).....	283
6.2.9. Occupation médiévale (MED).....	290
6.2.10. Morphologie (MOR) .....	296
6.2.11. Réseaux de communication (COM).....	300
6.3. Autres données .....	310
6.3.1. Autres monuments publics .....	310
6.3.1.1. Place publique.....	310
6.3.1.2. Basiliques et autres monuments.....	312
6.3.1.3. Entrepôts .....	313
6.3.2. Structures domestiques .....	313
6.3.3. Les équipements hydrauliques .....	322
6.3.3.1. Canalisations.....	322
6.3.3.2. Aqueduc .....	324
6.3.3.3. Château d'eau .....	326
6.3.3.4. Puits et citernes .....	326
6.3.3.5. Fontaines.....	328
6.3.3.6. Égouts .....	329
6.3.4. Les ports .....	330
CHAPITRE 7 : ANALYSES STATISTIQUES .....	333
7.1. Classification des agglomérations du Massif central .....	333
7.2. Analyse avec IMP comme variable illustrative .....	337
7.3. Analyse avec MED comme variable illustrative.....	337
7.4. La CAH sur les descripteurs .....	338
7.5. Synthèse et proposition de hiérarchie .....	340
<b>PARTIE 4</b>	
<b>SYNTHÈSE : DE L'AGGLOMÉRATION À LA CITÉ .....</b>	<b>343</b>
CHAPITRE 8 : FORMES ET DYNAMIQUES DES AGGLOMÉRATIONS .....	345
8.1. Évolution chronologique de l'armature urbaine des cités du Massif central .....	345
8.1.1. État des lieux au second Âge du Fer .....	345
8.1.2. Le Haut-Empire .....	351
8.1.3. L'Antiquité tardive .....	352
8.1.4. Pérennité au haut Moyen Âge .....	353
8.1.5. Les promotions urbaines.....	356
8.1.5.1. Le Puy-en-Velay (cité des Vellaves) .....	356
8.1.5.2. Mende (cité des Gabales).....	357
8.1.5.3. Albi (cité des Rutènes).....	357
	497

8.2. La place des édifices monumentaux dans le territoire des cités.....	358
8.2.1. Les théâtres.....	358
8.2.2. Les thermes.....	362
8.2.3. Les lieux de culte.....	364
8.3. Quelles pratiques funéraires au sein des agglomérations ?.....	368
8.4. L'artisanat, quel rôle au sein des agglomérations ? .....	374
8.5. L'eau dans les agglomérations .....	384
8.5.1. Les châteaux d'eau .....	385
8.5.2. Les aqueducs .....	386
8.5.3. Les égouts.....	390
8.6. Forme et morphologie des agglomérations.....	391
8.7. Relais routier ? .....	396
Perspectives.....	400
<b>CHAPITRE 9 : AGGLOMÉRATIONS ET TERRITOIRES.....</b>	<b>403</b>
9.1. Agglomérations et moyenne montagne.....	403
9.2. Relations avec les axes de communication .....	405
9.2.1 Voies fluviales.....	406
9.2.2. Voies terrestres .....	408
9.3. Localisation des agglomérations et limites de cité.....	413
9.4. Relations avec les chefs-lieux .....	415
9.5. La couverture du territoire des cités par les agglomérations.....	417
9.6. Agglomérations et habitats ruraux .....	420
9.7. Agglomérations et lieux de culte.....	424
9.8. Agglomérations et ressources naturelles.....	426
9.9. Retour sur les questions de terminologie : l'apport de la géographie .....	428
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>437</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>445</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>449</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>479</b>
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>487</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>491</b>

